

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

**POUR UN DÉVELOPPEMENT LOCAL SELON LE GENRE: LE CAS
DES GROUPEMENTS DE
FEMMES DE LA SNV DU SUD BÉNIN**

Thèse présentée au :

**Département de Sciences Humaines
Université du Québec à Rimouski
Université du Québec à Chicoutimi**

**Comme exigence partielle pour l'obtention du grade de Philosophae
Doctor (Ph.D) en Développement Régional**

**Par :
Hortensia Vicentia ACAC**

Septembre, 2002



Mise en garde/Advice

Afin de rendre accessible au plus grand nombre le résultat des travaux de recherche menés par ses étudiants gradués et dans l'esprit des règles qui régissent le dépôt et la diffusion des mémoires et thèses produits dans cette Institution, **l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** est fière de rendre accessible une version complète et gratuite de cette œuvre.

Motivated by a desire to make the results of its graduate students' research accessible to all, and in accordance with the rules governing the acceptance and diffusion of dissertations and theses in this Institution, the **Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** is proud to make a complete version of this work available at no cost to the reader.

L'auteur conserve néanmoins la propriété du droit d'auteur qui protège ce mémoire ou cette thèse. Ni le mémoire ou la thèse ni des extraits substantiels de ceux-ci ne peuvent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

The author retains ownership of the copyright of this dissertation or thesis. Neither the dissertation or thesis, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

DÉDICACE ET REMERCIEMENTS

Je remercie le Dieu éternel, créateur et tout-puissant qui m'a protégé pendant tout ce long séjour à Rimouski. Que tu en sois loué.

Je remercie aussi l'ACDI et particulièrement la bourse de la Francophonie qui offre, aux pays en voie de développement francophones, cet enrichissement de connaissances. J'ai bénéficié d'un soutien financier, moral, d'une disponibilité d'écoute des différents responsables de cet organisme qui m'ont aidée dans des différentes situations.

Je remercie le professeur Bruno Jean, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en développement rural, et particulièrement le service du doyen des études avancées et de la recherche scientifique. Ces deux instances ont remarquablement complété le soutien financier de la francophonie sans lequel je n'aurais jamais pu achever ma thèse. Recevez mes sincères et profondes gratitude.

Je remercie ma directrice de recherche, Madame Nicole Thivierge. Dès nos premières rencontres, elle m'a exprimé sa grande solidarité pour le développement des femmes et surtout pour celui des femmes du Sud. Tout en étant souple et objective dans ses conseils, mais assez rigoureuse par son encadrement, elle m'a accompagnée progressivement dans l'aboutissement de ce travail. Je la remercie sincèrement de tout mon cœur.

Je suis reconnaissante à ma mère Fandi Georgette. Très tôt, elle a appris à ses cinq enfants le goût et l'amour du travail. De plus, son dynamisme et surtout son souci pour

assurer la scolarisation de tous ses enfants après la mort de notre père ont beaucoup contribué à ma réussite. Merci beaucoup maman.

À mon grand chéri, Alfred Acakpo. Plusieurs années de vie commune nous ont permis de traverser cette période sans grandes difficultés. Ton amour et ton soutien indéfectible à mon égard et particulièrement ton affection auprès des enfants qui n'ont pas beaucoup ressenti l'absence de leur mère, m'ont beaucoup encouragée à venir à bout de ce travail. Je te remercie aussi.

À mes enfants : Aude Ériloyé et à Neil Jerry, que ce travail soit un exemple à imiter. Je vous encourage vivement à le faire. Recevez ici l'expression de mes affections maternelles.

À Monsieur Akoha Bienvenu et à ma sœur Jeanne. Le temps est maintenant venu de vous remercier plus que jamais. Je ne pouvais entreprendre mes études au Canada sans votre soutien qui m'a permis de vous confier Neil à quelques jours de naissance. Vos encouragements m'ont beaucoup aidée tout au long de mon séjour au Canada et dans la réalisation de ce travail.

À mes sœurs Solange, Viviane et à mon frère Guy, vous étiez tous solidaires avec moi dans mes difficultés et pendant mes moments de peine. Je vous en remercie aussi.

Je remercie tous les professeurs en Développement régional. Bruno Jean, Danielle Lafontaine, Carol Saucier, Hugues Dionne, Micheline Bonneau, Johanne Boisjoly, Serge

Côté. Vous avez contribué d'une manière ou d'une autre à ma formation à Rimouski. Votre disponibilité à me donner des renseignements, à me conseiller ou à m'orienter dans différentes occasions m'ont permis de réaliser cette thèse.

Que toutes les femmes et tous les hommes qui ont participé à notre recherche soient remerciés. Leur disponibilité et surtout les informations qu'ils ont eu à me livrer représentent la substance d'analyse de cette thèse.

Je remercie mes compatriotes Vissienon Appolinaire et Laurence Houssou, mes amis de tous les jours. Votre collaboration à Rimouski a contribué aussi à l'aboutissement de ce travail. Je vous remercie de vos réconforts à mon égard pendant mes moments d'inquiétude, de tristesse et d'anxiété. Votre soutien m'a accompagnée tout au long de la rédaction de ce travail.

Je remercie tous les membres du jury; Professeur Bruno Jean, Professeure Hélène Lee-Gosselyn, et Professeure Marielle Tremblay pour la première lecture de ce travail. Vos critiques m'ont enrichie dans l'analyse des données.

RÉSUMÉ DE LA THÈSE

Nous avons cherché à analyser l'accès des femmes aux ressources dans une démarche de développement local selon le genre. Notre compréhension du sujet a été d'analyser dans ce travail la contribution des ONG dans la correction des contraintes liées au genre face à l'accès des femmes aux ressources et de voir comment ces interventions pourraient transformer les femmes en de véritables actrices de développement de leur milieu à partir des réalités et des différents acteurs ci-présents.

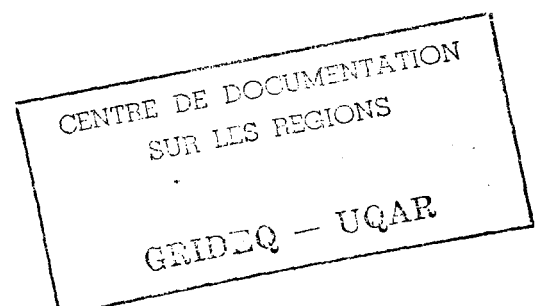
La recension des écrits a montré que les contraintes liées au genre dépendent du contexte d'analyse du chercheur. Selon que les femmes sont occidentales ou africaines, leur point de vue diffère au niveau :

- de la perception qu'elles ont de la sphère privée et de la sphère publique
- du capitalisme
- de l'organisation à établir entre l'institution familiale et le travail

Ces différents points divergeaient à cause de l'organisation sociale, de la signification donnée aux rapports sociaux de sexe et de la perception que les hommes se font des femmes. La recension des écrits a fait ressortir le contexte comme facteur important de différenciation dans l'analyse des contraintes liées aux rapports sociaux de genre.

Sur le plan théorique, les anciennes réflexions sur «femme et développement, femme dans le développement, IFD» ont connu des limites au niveau théorique et à celui de leur mise en pratique. Nous avons donc choisi l'approche genre et développement qui tenait compte à la fois du contexte d'analyse du milieu et des réflexions des acteurs pour trouver des solutions aux contraintes qui se posent à eux. L'approche genre et développement ressortait aussi comme une approche qui tenait compte des intérêts des deux sexes en établissant un processus de changement de comportement sur le plan théorique et sur le plan pratique. Il reste donc à ce sujet une approche qui vise le changement de comportement des acteurs à partir de leurs propos et dans une vision durable. Finalement, nous avons défini le développement local selon le genre comme démarche de correction.

Sur le plan méthodologique, nous avons choisi une approche globale d'analyse des variables qui contribuent aux contraintes. Nous avons fait aussi le choix de l'approche par réseau qui se justifie ici aussi pour comprendre les stratégies utilisées par les femmes pour diminuer les contraintes dont elles font l'objet. L'approche par réseau a permis de caractériser le sujet femme et d'identifier le construit de pouvoir qu'elle se définit à travers des réseaux pour contrecarrer les rapports inégalitaires dont elle est victime.



La cueillette des données a été réalisée par entrevues semi-dirigées individuelles et en groupe et par questionnaires individuels auprès des différents acteurs et actrices impliqués dans le système d'intervention ONG-État-groupements de femmes. Ce sont les femmes bénéficiaires des interventions des ONG, les responsables, les inspectrices et les animatrices travaillant dans ces institutions, les époux des femmes puis quelques autres ONG intervenant dans le milieu et ayant, comme souci d'intervention, d'appuyer les femmes sous différents aspects de leur émancipation.

Les résultats de la recherche ont montré que les contraintes liées au genre sont surtout dues à une manipulation du pouvoir des hommes au détriment des femmes. Ces contraintes subies par les femmes au sein de leur ménage et dans leur famille respective se répercutent sur leur subordination au sein de la société. Les appuis institutionnels, organisationnels, et financiers apportés par les ONG ASSEF et MIALLEBOUNI pour améliorer leurs conditions socio-économiques permettent dans ce contexte aux femmes de subvenir aux besoins quotidiens, d'envoyer leurs filles à l'école, d'augmenter le capital des activités de revenu qu'elles entreprennent. Ces interventions n'augmentent pas véritablement leur niveau de consommation économique dans un temps relativement plus long et les rendent dépendantes de manière permanente des appuis dont elles bénéficient de la part des ONG. En milieu rural, la collaboration de MIALLEBOUNI avec la population locale permet aux groupements ruraux de femmes de saisir de plus en plus les véritables opportunités de changement qui se présentent dans leur milieu. Par contre, en milieu urbain, ASSEF n'a pas pu établir ce niveau de collaboration avec les caisses, les associations et le milieu.

La caractérisation des rapports sociaux de domination observés et le contexte de mode de vie définis par les femmes et les hommes amènent ces différents acteurs à entretenir ces contraintes entre eux sans conflit d'intérêt, dans le but d'améliorer leur situation économique qu'ils jugent plus nécessaire que leurs intérêts individuels de femme et d'homme.

Les réseaux se construisent à travers les intérêts que les femmes visent en y adhérant et les rapports sociaux soutenus par les membres selon leurs intérêts. Les femmes se construisent ainsi entre elles des supports permettant d'aller chercher d'autres ressources. L'approche par réseau identifie ainsi le pouvoir fonctionnel des femmes qui est porté par le résultat qu'elles visent et qui représente ici le changement des rapports sociaux à travers leur accès aux ressources. Enfin, les réseaux entretenus par les femmes, les formes de solidarité à l'intérieur du groupement et entre groupements, puis les partenariats qu'elles se tissent avec d'autres femmes en dehors du Bénin et les rencontres nationales et internationales auxquelles elles participent, représentent un véritable tremplin, un lieu de socialisation, d'organisation de leur travail qui éveillent en elles les enjeux qu'elles représentent et les valeurs qu'elles peuvent faire valoir pour un développement local selon le genre dans leurs milieux respectifs.

**POUR CONSULTATION
NE PEUT ÊTRE EMPORTÉ**

TABLE DES MATIÈRES

DÉDICACE ET REMERCIEMENTS	II
RÉSUMÉ DE LA THÈSE	V
TABLE DES MATIÈRES	VII
LISTE DES TABLEAUX	VII
LISTES DES ABRÉVIATURES	IX
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1	
LE PROBLÈME DES INÉGALITÉS LIÉES AU GENRE AU BÉNIN	6
1.1 LA PROBLÉMATIQUE	6
1.1.1 Aperçu de la société béninoise	7
1.1.2 La situation des inégalités liées au genre	18
1.1.3 Des amorces de solutions	25
1.1.4 Les associations locales de femmes	28
1.2 SURVOL DE LA LITTÉRATURE : UNITÉ ET DIVERSITÉ	33
1.2.1 Un déterminant des inégalités liées au genre : le capitalisme.....	34
1.2.2 L'institution familiale et le travail en regard des inégalités liées au genre	36
1.2.3 Les défis du développement.....	42
1.2.3.1 La vision occidentale.....	44
1.2.3.2 Les défis du développement.....	47
CHAPITRE 2	
UNE VISION MULTIDIMENSIONNELLE DU DÉVELOPPEMENT	51
2.1 LES THÉORIES DU DÉVELOPPEMENT À L'ÉCART DES RÉALITÉS DE FEMMES.....	51
2.1.1 L'invisibilité des femmes dans les théories de développement basées sur la croissance économique.....	51
2.1.2 L'approche «W and D» et «W in D»	52
2.1.3 L'approche I.F.D.: Intégration des Femmes au Développement	53
2.2 L'APPROCHE GENRE ET DÉVELOPPEMENT GED	56
2.2.1 Un concept à clarifier : qu'est-ce que le genre ?	57
2.2.2 Les interventions orientées sur l'approche «genre et développement».....	60
2.3 UNE APPROCHE CONSTRUCTIVISTE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL.....	61
2.3.1 L'acteur individuel et collectif dans le développement local.....	63
2.3.2 Les différentes théories liées à la mobilisation des acteurs.....	67
2.3.2.1 Les théories de la contagion ou l'étude de la psychologie des foules.....	68
2.3.2.2 Les théories de psychologie collective ou «the collective behaviour»	68
2.3.2.3 Les théories de la privation relative	69

2.3.2.4	Les théories de la mobilisation des ressources.....	70
2.3.3	Les mécanismes de mobilisation des ressources et les formes d'organisation de répertoires d'action.....	74
2.3.3.1	Les mécanismes de mobilisation des ressources.....	74
2.3.4	Les théories de mobilisation des nouveaux mouvements sociaux.....	78
2.4	UNE IDENTITÉ LOCALE ET DE GENRE.....	81
2.5	LE DÉVELOPPEMENT LOCAL SELON LE GENRE.....	91
2.6	CADRE OPÉRATOIRE DE RECHERCHE.....	98

CHAPITRE 3

STRATÉGIE DE LA RECHERCHE : UNE APPROCHE GLOBALE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL.....

		104
3.1	MÉTHODOLOGIE : L'APPROCHE SYSTÉMIQUE.....	104
3.2	LA COLLECTE DE DONNÉES.....	112
3.2.1	Le choix de la zone d'étude.....	112
3.2.2	Les enquêtes.....	115
3.2.2.1	L'enquête documentaire.....	115
3.2.2.2	Les enquêtes sur le terrain.....	117
3.2.2.3	Le déroulement des enquêtes sur le terrain.....	126
3.2.2.4	Technique de transcription.....	132
3.3	PROFIL DES FEMMES INTERROGÉES.....	133
3.4	ANALYSE DES DONNÉES DE L'ENQUÊTE DE TERRAIN.....	135

CHAPITRE 4

LES CONTRAINTES LIÉES À L'ACCÈS DES FEMMES AUX RESSOURCES..

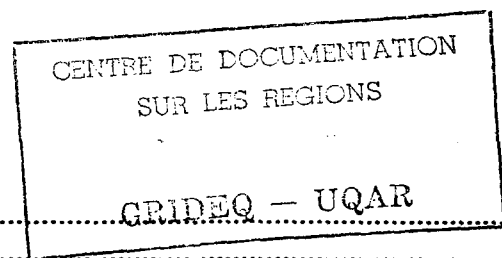
4.1	L'HÉRITAGE CULTUREL.....	151
4.1.1	Le mariage et ses conséquences sur la vie des femmes dans le ménage.....	151
4.1.2	La perception de la polygamie et du nombre élevé d'enfants du ménage....	160
4.1.3	La socialisation différenciée selon le sexe.....	167
4.1.4	La répartition des activités entre les hommes et les femmes.....	170
4.2	LES MODES D'ACCÈS À LA TERRE ET LEURS CONSÉQUENCES SUR LA MARGINALISATION DES FEMMES.....	177
4.3	LES PROBLÈMES FINANCIERS.....	187
4.3.1	Les difficultés d'accès au crédit.....	187
4.3.2	La réticence des époux.....	190
4.4	LES CONTRAINTES D'ACCÈS AU POUVOIR ET DE PARTICIPATION À LA VIE DU PAYS.....	194

CHAPITRE 5

COOPÉRATION ET ASSISTANCE DE LA SNV.....

5.1	LA SNV DANS LES MILIEUX URBAINS ET RURAUX.....	202
5.1.1	Ses caractéristiques.....	202
5.1.2	Les méthodes d'intervention de la SNV.....	204
5.1.2.1	L'approche processus.....	204

	5.1.2.2 L'approche participative globale.....	206
5.2	L'ONG ASSEF ET SES FORMES D'ASSISTANCES AUX CAISSES ET AUX AEC.....	208
	5.2.1 Présentation de l'ONG. ASSEF.....	208
	5.2.2 Les politiques de crédit de l'ASSEF.....	211
	5.2.2.1 Le crédit de groupe.....	212
	5.2.2.2 Le crédit «la commerçante ».....	214
	5.2.2.3 Le crédit d'investissement.....	214
	5.2.2.4 Le crédit scolaire.....	215
	5.2.2.5 Le crédit solidaire.....	215
	5.2.3 Les types de formation et de sensibilisation de l'ASSEF auprès des CEC et des AEC.....	217
	5.2.4 Les difficultés rencontrées par les animatrices urbaines et les pistes de solutions proposées.....	219
	5.2.4.1 Les rapports conflictuels entre les ONG locales et les caisses.....	219
	5.2.4.2 Les difficultés inhérentes aux tâches d'animation.....	222
5.3	LE PROJET PADIC-DOGBO.....	237
	5.3.1 Les méthodes d'intervention du projet.....	241
	5.3.2 MIALLEBOUNI : une ONG paysanne issue de la base.....	242
	5.3.3 Les différents volets d'activités de PADIC-Dogbo et de MIALLÉBOUNI.....	245
	5.3.4 La formation et la sensibilisation des femmes par les animatrices et les assistantes techniques.....	248
	5.3.5 Les difficultés rencontrées par les animatrices.....	251
CHAPITRE 6		
IMPACT DES INTERVENTIONS DES ONG SUR LES FEMMES ET SUR LES		
ACTIVITÉS DE FEMMES..... 257		
6.1	LES ORGANISATIONS DE FEMMES BÉNINOISES EN ZONE URBAINE ET RURALE.....	257
	6.1.1 La nature des organisations.....	257
	6.1.2 L'engagement social des femmes et l'efficacité des responsables des organisations.....	263
	6.1.3 Le renouvellement du bureau de la caisse et le dynamisme de groupe.....	266
	6.1.4 Les facteurs défavorables au fonctionnement efficace des organisations de femmes.....	269
6.2	IMPACTS DES ONG MIALLÉBOUNI ET ASSEF SUR LES FEMMES ET SUR LES GROUPEMENTS DE FEMMES	281
	6.2.1 Les changements individuels observés chez les femmes.....	281
	6.2.1.1 L'éveil des femmes sur leurs droits et sur la prise de paroles.....	282
	6.2.1.2 La sensibilisation sur l'héritage et l'accès à la terre.....	286
	6.2.1.3 Indépendance et autonomie financière des femmes.....	291
	6.2.2 Les changements au niveau des ménages.....	299
	6.2.2.1 La limitation des naissances.....	299
	6.2.2.2 L'éducation selon le genre des enfants en âge de mariage.....	306
	6.2.3 Les changements économiques : la formation d'un capital de commerce....	311



6.2.4	Les solidarités des femmes.....	316
6.2.4.1	Des solidarités économiques.....	316
6.2.4.2	Les solidarités entre groupements.....	320
6.3	L'ANCRAGE TERRITORIAL DES ONG MIALLÉBOUNI ET ASSEF.....	323
CHAPITRE 7		
LA RESTRUCTURATION DE L'ÉTAT BÉNINOIS EN REGARD DE		331
QUELQUES PISTES D'AMÉLIORATION DES RAPPORTS SOCIAUX.....		331
7.1	IMAGE STRUCTURELLE DE LA NOUVELLE ADMINISTRATION TERRITORIALE AU BÉNIN.....	331
7.1.1	Les anciennes réformes territoriales.....	331
7.1.2	La nouvelle carte administrative territoriale en cours.....	336
7.1.3	Les enjeux de la décentralisation au Bénin.....	342
7.1.4	La décentralisation béninoise face au défi de l'équité dans les problèmes liés au genre.....	349
7.2	LA NÉCESSITÉ D'UNE RÉFORME EN PROFONDEUR.....	354
7.2.1	La question du code de la famille et des personnes.....	354
7.2.2	La gestion du foncier assurée par les collectivités décentralisées.....	355
7.2.3	La sphère privée à l'épreuve de la décentralisation.....	356
7.3	LE SECTEUR INFORMEL DANS LA RESTRUCTURATION EN COURS: SES FAIBLESSES ET SON AVENIR.....	364
7.3.1	La situation actuelle.....	364
7.3.2	Les femmes et l'informel.....	365
7.3.3	L'avenir du secteur informel dans la restructuration en cours.....	367
CHAPITRE 8		
LE DÉVELOPPEMENT LOCAL PAR LES ACTEURS INSTITUTIONNELS.....		371
8.1	POLITIQUES ET MESURES JURIDIQUES.....	371
8.1.1	Des réalités excluantes qui doivent s'effacer devant une redéfinition des rapports sociaux.....	375
8.1.2	La contextualisation des décisions et des lieux de pouvoirs.....	380
8.2	UN INVESTISSEMENT DE L'ÉTAT BEAUCOUP PLUS RENTABLE POUR LES FEMMES.....	387
8.2.1	Un budget plus équilibré.....	387
8.2.2	Le difficile contrôle du secteur informel.....	390
8.3	L'AIDE INTERNATIONALE CANALISÉE POUR LE DÉVELOPPEMENT NATIONAL ET LOCAL.....	392
8.3.1	L'identité nationale et le poids de l'aide internationale.....	392
8.3.2	Les ONG locales comme actrices du développement à la base.....	397
8.3.2.1	La légitimité des ONG locales.....	398
8.3.2.2	Les ONG locales partenaires des organisations de femmes.....	402
8.3.2.3	Les insuffisances de compétences des femmes limitant le dynamisme du partenariat.....	407
8.3.2.4	Les difficultés institutionnelles dans les deux structures.....	412
CHAPITRE 9		
POUR UNE CITOYENNETÉ DES FEMMES À PART ENTIÈRE.....		419
9.1	LA CONSTRUCTION DU "SUJET" FEMME.....	419
9.2	L'IDENTITÉ DES FEMMES.....	422

9.2.1	La construction de l'identité des femmes dans les organisations	422
9.2.2	La construction d'une identité de femme à l'intérieur des réseaux	425
9.2.3	L'interaction de l'identité des femmes avec celle des autres acteurs.....	428
9.2.3.1	La construction de l'identité des femmes avec celle des hommes.....	428
9.3	POUR UNE CITOYENNETÉ DES FEMMES À PART ENTIÈRE.....	439
9.3.1	La prise de parole, un outil pour l'accès à la citoyenneté sociale et politique ..	440
9.3.2	Pour une citoyenneté des femmes à part entière	450
CHAPITRE 10		
UN DÉVELOPPEMENT LOCAL SELON LE GENRE: UNE UTOPIE!.....		
10.1	LA PRISE EN COMPTE DES RÉALITÉS DU MILIEU PAR LES ONG MIALLÉBOUNI ET ASSEF..	457
10.2	LE DROIT AU TRAVAIL RÉMUNÉRÉ.....	462
10.3	LE MÉNAGE ET LE DROIT À LA PROPRIÉTÉ.....	470
10.4	AU CARREFOUR DES IDENTITÉS LOCALES ET DES IDENTITÉS DU GENRE	473
10.5	LE DÉVELOPPEMENT LOCAL SELON LE GENRE COMME UN PROCESSUS D'APPRENTISSAGE	481
CONCLUSION.....		500
BIBLIOGRAPHIE		519
ANNEXES 548		
ANNEXE 1 :.....		549
LISTE ET DURÉE DES RÉGIMES PRÉSIDENTIELS AU BÉNIN DEPUIS 1960		549
ANNEXE 2 :.....		551
CHRONOLOGIE DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS POLITIQUES AU BÉNIN ...		551
ANNEXE 3 :.....		556
INÉGALITÉS D'ACCÈS AUX RESSOURCES SELON LE GENRE.		
QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL		556
ANNEXE 4 :.....		570
SCHÉMA POUR LES ENTREVUES DE GROUPES DES FEMMES.....		570
ANNEXE 5 :.....		575
QUESTIONS POSÉES AUX HOMMES.....		575
ANNEXE 6 : QUESTIONNAIRE ONG		577
ANNEXE 7 :.....		580
LISTE DE CODIFICATIONS DES ENTREVUES EFFECTUÉES		580
ANNEXE 8 :.....		584
ORGANIGRAMME ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE LA SNV-BÉNIN....		584
ANNEXE 9 :.....		586
ORGANIGRAMME DE LA SNV - BÉNIN ET NŒUDS DE GENRE		586
ANNEXE 10.....		588
LE PRINCIPE DE L'APPROCHE PROCESSUS.....		588
ANNEXE 12:.....		592
EXEMPLE DE BORDEREAU DE CRÉDIT (OU CARNET) DES FEMMES DE LA		
SNV		592
ANNEXE 13 :.....		596
ORGANIGRAMME DE MIALLÉBOUNI		596

ANNEXES 14.....	599
SCHEMATISATION D'UN ARBRE A PROBLEME.....	599
ANNEXE 15.....	601
REPRESENTATION DE L'ANCRAGE TERRITORIAL DE MIALLEBOUNI	601
ANNEXE 16 STATUT DES CAISSES	620
ANNEXE 17.....	627
: REGLEMENTS INTERIEURS D'UN GROUPEMENT	627
ANNEXE 18 :.....	634
RESSORT TERRITORIAL DES DEPARTEMENTS ET DES COMMUNES DE LA REPUBLIQUE DU BENIN.....	634
LOIS DE LA CONSTITUTION DE LA REPUBLIQUE DU BENIN RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME.....	638
ANNEXE 20:.....	645
RECAPITULATIF DES RESSOURCES DE L'ETAT POUR LES ANNEES 1998, 1999 ET 2000	645
ANNEXE 21 :.....	648
DECRET DE LOI RELATIF A LA CREATION DU MINISTERE DE LA CONDITION FEMININE EN REPUBLIQUE DU BENIN	648
ANNEXE 22.....	650
DECRET FIXANT LES CONDITIONS D'EXISTENCE ET LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DES ONG ET DES ORGANISATIONS.....	650

LISTE DES FIGURES

Figure 1.1 : Carte du Bénin.....	8
Figure 2.1 : Schéma du cadre théorique de la recherche.....	103
Figure 3.1 : République du Bénin : Département de l'Atlantique – Cotonou.....	113
Figure 3.2 : République du Bénin : Département du Couffo / Sous-Préfecture de Dogbo.....	114
Figure 3.3 : Schéma du cadre opératoire de la recherche.....	150
Figure 4.1 : Contextualisation de la problématique : Diagramme Causes et Effets.....	201

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 3.3 : Schéma des questions posées aux différents acteurs	125
Tableau 5.1 : Constitution de l'épargne obligatoire	213

LISTES DES ABRÉVIATURES

CODE	SIGNIFICATION
AEC	Association d'Épargne et de Crédit
AFAC	Association des Femmes Alphabétisées de Cotonou
AFRICAIRE	ONG américaine de développement au Bénin
AGR	Activités Génératrices de Revenu
APNV	Approche Participative au Niveau Village
ASSEF	Association d'Entraide des Femmes
AT	Assistante Technique
BOA	Banque of Africa
C.B.D.D.	Centre Béninois pour le Développement Durable
CAIC	Conseil d'Administration Inter-caisse
CARDER	Centre d'Action Régional pour le Développement Rural
CCOPEC	Coopérative d'Épargne et de Crédit
CEBEDIBA	Centre Béninois pour le Développement Durable
CEC	Caisse d'Épargne et de Crédit
CLCAM	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuelle
CNE	Caisse Nationale d'Épargne et de Crédit
CRS	Catholic Relief Services
CS	Conseil de Surveillance
CSIC	Conseil de Surveillance Inter-Caisses
DDC	Direction du Développement et de la Coopération

DED (SAD)	Service Allemand de Développement
DIFOV	Direction de la Formation Opérationnelle et de la Vulgarisation Agricole
ECHOPPE	Échange pour l'organisation et la Promotion des Petits Entrepreneurs
F.A.O.	Fonds des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
F.S.A.	Faculté des Sciences Agronomiques
FECECAM	Fédération des Caisses d'Épargne et de Crédit Agricole Mutuel
FENACREP	Caisse d'Épargne et de Crédit au sein de l'ONG MIALLÉBOUNI
FIDESPRA	Formation Internationale pour le Développement et l'Échange de Savoir et de Savoir-faire au Service d'une Promotion Auto-entretenu
GRAPAD	Groupe de Recherche et d'Action pour la Promotion de l'Agriculture et du Développement
ID	Initiative Développement
INRAB	Institut National des Recherches Agricoles du Bénin
INSAE	Institut National de Statistiques Appliquées à l'Économie
ISPEC	Institution Supérieur Panafricain d'Économie Coopérative
MISAT	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale
OFRB	Organisation des Femmes Révolutionnaires du Bénin
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ORTB	Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin

OXFAM	Oxford committee for Famine relief.
PAA	Programme d'Appui à l'Auto-promotion
PADEB	Projet d'Appui au Développement à la Base
PADIC-Dobgo	Projet d'Appui Institutionnel et Organisationnel dans la Commune de Dogbo
PADIC-Mono	Projet d'Appui au Développement dans la sous-préfecture de Mono
PADUC	Projet d'Appui au Développement Urbain de Cotonou
PASSEF	Projet d'Association d'Entraide des Femmes
PEMR	Projet de Recherche et d'Expérimentation en Milieu Rural
PGRN	Projet de Gestion des Ressources Naturelles
PILSA	Projet d'Intervention Locale pour la Sécurité Alimentaire
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le Développement
PP-FRANC	Programme de Promotion des Ressources Alimentaires Non Conventionnelles
PREFAL	Programme Régional de Facilitation, Formation et Appui aux Associations Locales
SNV	Organisation Néerlandaise de Développement
UNICEF	Fonds des Nations-Unies pour l'Enfance
UNIFEM	Fonds de Développement des Nations-Unies pour la Femme
WAGES	Femmes et Associations pour un But Lucratif Économique et Social
WWB	Women World Banking

INTRODUCTION

Plusieurs études ont été consacrées aux problèmes des inégalités liées au genre au Bénin, au plan juridique, social et économique. Malgré la qualité de ces interventions, le domaine des inégalités liées au genre a été rarement perçu et analysé de façon globale. Dans un tel contexte, l'accès des femmes aux ressources ne pouvait pas être envisagé comme un des indicateurs fiables pour mesurer le niveau de développement global d'une population dont la survie repose encore largement sur des besoins primaires. Le présent travail comble ce vide et tente d'aborder de façon systémique le problème des rapports sociaux de genre dans son contexte. Ces rapports sociaux du genre, qui traduisent diverses formes d'inégalités, ne se limitent pas simplement à des règles favorisant l'accès des hommes aux ressources en défaveur des femmes ; ils traduisent aussi un déséquilibre des rapports entre l'État et la société civile, et dépendent étroitement du niveau de développement du milieu. Dans cette perspective, les problèmes des inégalités liées au genre peuvent être conceptualisés comme un phénomène global à rétroaction négative à différents niveaux qui place la Béninoise derrière l'homme. Cette orientation de la démarche amène à mieux diagnostiquer le problème, à évaluer ses conséquences, à situer les responsabilités puis à envisager les solutions les plus adéquates.

De plus, l'accès des femmes aux ressources a été et reste encore sans doute l'une des préoccupations majeures pour réaliser le développement du Bénin. Plusieurs théories féministes et stratégies d'intervention élaborées dans ce cadre ont connu des résultats assez

limités dans les pays africains et particulièrement en République du Bénin. De même, les réflexions actuelles portant sur les stratégies de participation de la population locale et de prise en compte des intérêts diversifiés des acteurs locaux dans le développement ne favorisent pas pour autant l'accès des femmes béninoises aux ressources alors qu'elles sont encore absentes des lieux de pouvoir et de prise de décision qui orientent le développement.

Les mécanismes d'accès des hommes et des femmes aux ressources sont influencés par les rapports sociaux liés au genre. Les réflexions portées sur ce sujet identifient le capitalisme, les institutions familiales et la division sexuelle du travail comme contraintes que les femmes rencontrent par rapport aux hommes. Ces contraintes maintiennent les femmes dans la sphère privée, limitent leur accès dans la sphère publique, affectent leur santé et leur manière d'être.

À travers cette étude sur les organisations de femmes bénéficiaires des appuis de deux ONG locales, qui dépendent d'une ONG internationale néerlandaise de développement, notre préoccupation est : d'analyser la contribution des ONG internationales de développement dans la correction des inégalités liées au genre et de voir comment cette contribution peut faire des femmes de véritables actrices de développement dans un contexte d'autonomie locale en République du Bénin.

Après avoir identifié les contraintes, cerné la contribution des ONG locales dans l'amélioration de la situation actuelle, saisi la nature du partenariat entre les ONG et l'État et entre les ONG et les groupements de femmes, nous pouvons dégager une démarche de

correction des inégalités liées au genre à partir des perceptions et des projets de chacun de ces acteurs du développement local.

Comme on l'avait noté au début, cette thèse s'appuie sur une approche globale qui tient compte à la fois de tous les aspects d'émancipation de la répondante béninoise et aussi de la perception de tous les acteurs qui contribuent au développement au niveau local. Notre approche théorique s'est beaucoup axée sur le concept du genre qui est à creuser davantage dans l'actuelle réalité que vivent les femmes dans leur ménage, dans leur famille et dans la société béninoise. Beaucoup de transformations, grâce à la monétarisation des échanges, ont modifié le rapport de l'homme et de la femme béninoise dans le ménage ainsi que leur rapport au travail, mais il reste encore à faire pour améliorer la situation des rapports sociaux liés au genre. Un renouvellement de réflexion s'impose pour une réappropriation de ces deux niveaux, ménage et travail, et pour un accès équitable aux ressources. Il découle de cette approche théorique une démarche de construction qui représente le processus de mise en valeur de mécanismes d'accès aux ressources en faveur des femmes pour réaliser l'équité, à partir des points de vue de tous les acteurs impliqués au niveau local.

Les inégalités liées au genre relèguent la répondante au second rang dans la société béninoise. Cette situation est davantage exacerbée par les conditions de sous-développement et de forte dépendance du pays vis-à-vis de l'extérieur.

Ce travail comporte trois grandes parties. La première partie aborde la problématique, le cadre théorique et la méthodologie de la recherche. La problématique décrit les inégalités liées au genre au Bénin en rapport avec les déterminants historiques, les défis à relever et les atouts physiques, économiques, politiques et juridiques de la répondante béninoise. Le cadre théorique traite des théories féministes de développement et des théories de développement local. Ces deux théories ont permis de déterminer l'approche d'analyse des données par le développement local selon le genre. La problématique et le cadre théorique ont permis d'élaborer la méthodologie de cueillette et d'analyse globale. La méthodologie comprend plusieurs étapes.

Une analyse documentaire portant sur l'ONG internationale et les ONG locales, pour connaître leur histoire et les objectifs de leurs interventions, a permis d'étudier le cadre institutionnel que le Bénin offre pour leurs interventions. Nous avons aussi, grâce à cette forme d'analyse, mieux cerné la première démarche de la décentralisation béninoise.

Des entrevues de groupe auprès des femmes bénéficiaires des ONG ont permis d'apprécier les impacts de leurs interventions et leurs limites. Des entrevues individuelles auprès des animatrices, des inspectrices et des deux directrices des ONG locales informent sur les difficultés d'appropriation des femmes et sur les stratégies de contournement adoptées, leurs motivations à prendre ces décisions et les effets de ces décisions sur les rapports du genre. D'autres entrevues individuelles ont aussi été effectuées auprès des hommes et d'autres responsables d'ONG qui se préoccupent du développement de la répondante béninoise.

La deuxième partie, composée des chapitres empiriques, dévoile les contraintes systémiques d'inégalités liées au genre qui ont été partiellement prises en compte dans les interventions des ONG internationales et locales. Les impacts de ces interventions sur les femmes elles-mêmes, sur leur ménage, au sein de leurs organisations et dans leur communauté sont ensuite démontrés dans le contexte de la décentralisation au Bénin.

La troisième partie du travail a permis de comprendre et d'analyser le rôle des acteurs institutionnels du développement, notamment de ceux qui ont participé à la recherche pour nous permettre de proposer un processus de développement.

La conclusion poursuit l'analyse dans le sens d'une meilleure compréhension de l'approche genre et de l'approche du développement local.

CHAPITRE 1

LE PROBLÈME DES INÉGALITÉS LIÉES AU GENRE AU BÉNIN

La question du développement et du sous-développement doit tenir compte de la conception que l'on se fait de l'humain et spécifiquement de la contribution des femmes au développement. Le problème des inégalités liées au genre, qu'il s'agisse de leur influence sur l'accès aux ressources ou sur le développement local, oblige à considérer autant les aspects du social, du politique que de l'économique.

1.1 La problématique

Depuis les temps anciens, les hommes et les femmes ont assumé des rôles socialement différenciés, et cette situation engendre encore de nos jours de multiples formes d'inégalités liées au genre, comme en témoignent les recherches du Programme des Nations Unies pour le Développement qui révèlent que :

«Les femmes disposent globalement de perspectives moindres que les hommes car elles sont victimes d'un large éventail d'inégalités sociales caractérisées par des opportunités différentes en termes d'éducation, d'emploi et de propriété» (PNUD, 1997 :69).

Les inégalités dont sont victimes les femmes dans la société constituent un problème qui se pose mondialement, mais aussi spécifiquement dans chaque région du globe. On sait que 70% des pauvres (PNUD, 1995) et 75% des analphabètes (Chickh, 1997 : 107) restent encore des femmes. Dans le Tiers-Monde, la situation des femmes est encore plus critique. Leur condition de vie est fortement dépendante du contexte socio-économique et du

développement des aires géographiques où elles se trouvent. Toutefois, la correction des inégalités liées au genre ne dépend pas uniquement du niveau de développement. Un rapport du PNUD (1995 : 85) montre que dans ce domaine, l'Afrique subsaharienne a une meilleure situation que l'Amérique Latine et les pays arabes alors qu'en termes de développement global, la situation générale des hommes et des femmes dans ces derniers pays est nettement supérieure à celle de l'Afrique.

1.1.1 Aperçu de la société béninoise

La République du Bénin, un pays d'Afrique occidentale, se présente comme un long couloir qui longe la côte atlantique du sud vers le nord jusqu'au Niger. Anciennement appelé République du Dahomey jusqu'au 30 novembre 1975¹, le Bénin - dont une représentation géographique figure à la page suivante

¹ Rappelons que le Bénin a été le siège des civilisations bâties autour des royaumes centrés sur des cités-états ou royaumes. Ces entités politiques avaient eu à développer le commerce du palmier à huile après celui des esclaves aboli en 1807. Depuis cette période jusqu'en octobre 1904, la République du Bénin fut d'abord sous protectorat français et ensuite colonie française avant d'être incorporée à l'Afrique occidentale française. Les lois et décrets créés à cette époque restent encore de nos jours applicables au niveau des rapports homme-femme dans le code civil du pays.

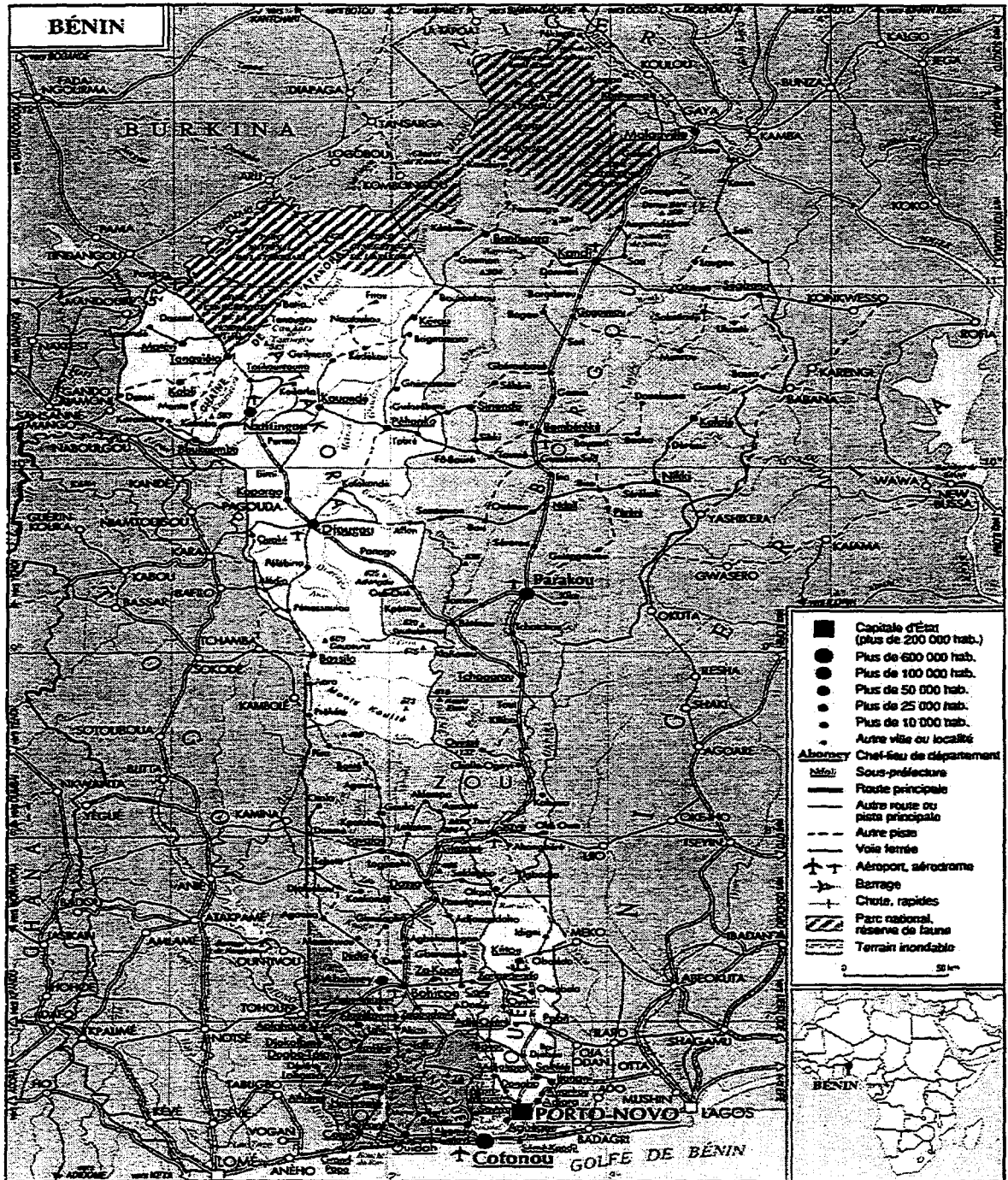


Figure 1.1. Carte de la République du Bénin

Sa superficie totale est de 112 622 km² avec une largeur qui varie de 125 km (le long de la côte) à près de 325 km (à la latitude Tangiéta-Ségbana au nord). Les principales villes du pays sont Cotonou (1 000 000 habitants) et Porto-novo (300 000 habitants) au sud, Abomey (90 000 habitants) au centre, Parakou (200 000 habitants) et Natitingou (70 000 habitants) au nord. Cotonou, Porto-novo et Parakou abritent les plus grandes infrastructures du pays et concentrent à elles seules plus de la moitié de la population urbaine béninoise. Les autres grandes villes sont des chefs-lieux de départements ou de sous-préfectures ou encore abritent les grands marchés régionaux de vente.

La taille des villes du Bénin explique l'inégale répartition de la population. Sur les six millions (6 000 000) de population que compte la république du Bénin, la répartition de la densité est de 150 habitants au km² au sud alors que le nord est faiblement occupé avec moins de 50 habitants au km². Les trois provinces du sud, à savoir Atlantique, Ouémé et Mono regroupent 54% de la population sur 10% du territoire (Adjahoutonou 1991 : 91). La population au nord est en majorité composée de femmes qui ont accédé au statut de chef de ménage par suite de l'exode des hommes, accentué par la diminution progressive de la fertilité des sols et le dépeuplement des eaux continentales qui réduisent les activités de pêche. Ces hommes migrent vers les villes ou vers les pays limitrophes du Bénin dans l'espoir de trouver du travail salarié. Très souvent, ils deviennent cuisiniers, boys ou blanchisseurs, exercent des activités d'artisanat, d'art, de commerce ou exercent des emplois salariés peu rémunérés.

Le pays offre un relief peu accidenté, essentiellement composé de plaines et de plateaux hauts de 250 m environ. On trouve différents types de sols et de végétation. Le Mono, province d'étude, est caractérisé par des sols riches en fer, des sols caillouteux avec la présence de cuirasses latéritiques. Ces sols sont moyennement drainés, peu profonds et ont une fertilité moyenne. Dans les zones de dépression, les terres sont argilo-sableuses et nommées «terres grises». Ces sols sont fertiles, mais très peu drainés et difficiles à travailler pour les femmes. À Cotonou, les sols sont sablonneux et ne se prêtent pas beaucoup aux activités agricoles.

La république du Bénin se situe dans une zone chaude et humide avec traditionnellement trois zones climatiques. Au sud, le climat subéquatorial (type guinéen) se caractérise par une forte humidité (800 à 1200 mm de pluie par an) et deux saisons pluvieuses (d'avril en juillet et de septembre en octobre). La température oscille entre 25 et 28°C. Ce type de climat lessive le sol qui s'appauvrit de plus en plus. La végétation rencontrée dans cette zone est dégradée et constituée essentiellement de cultures annuelles et de palmeraies souvent denses. La durée de la jachère est de plus en plus courte par manque de terre, dix mois à dix ans, contrairement à une durée de dix-huit à vingt-cinq ans autrefois. La forêt naturelle a disparu sous l'action de l'homme en quête de terre arable. Cependant, on peut observer par endroits des essences forestières solitaires comme le kapokier, le fromager, l'iroko, le baobab dans des savanes boisées ou sur des champs de cultures. À Cotonou, la végétation naturelle est presque inexistante à cause de la démographie galopante. Cotonou représente la ville la plus peuplée avec 10,9% de la

population totale et 30,6 de la population urbaine du pays. 54% de la population totale sont réparties sur le dixième de la superficie totale du pays, soit au niveau des trois provinces du sud, à savoir l'Atlantique, le Mono et l'Ouémé. La pression démographique assez élevée est donc à la base de cette absence de végétation dans le sud du pays.

Au nord, le climat tropical de type soudanien, est marqué par des températures plus élevées, des précipitations plus faibles (entre 900 et 1100 mm en alternance). Ici, la végétation est dense et s'étend de la partie méridionale sous la forme de mangrove, de savane et de marécages littoraux. Cette région du pays est riche et diversifiée en faune, mais en général, le climat et la végétation se conjuguent pour aggraver les effets néfastes de l'agriculture. Au sud, la végétation a été fortement dégradée sous l'emprise de l'homme sous l'effet des violentes pluies qui tombent et lessivent le sol en emportant sur leur passage les minéraux enrichissant la terre.

Près d'une cinquantaine d'ethnies divisées en dix groupes socio-culturels vivent à ce jour au Bénin. Ce sont les Adja, les Baribas, les Dendis, les YOA, les Lopkas, (dont les Djougous), les Fons (dont les Xwédas), les Bétamaris (dont les Otamaris), les Peulhs, les Yorubas, les ethnies étrangères. Le groupe Fon est l'ethnie dominante, suivi des Yorubas et des Adja. Au sud, nous avons les Adjars, les Wacis, les Gens, les Xwlas, les Tolis et les Fons. Au sud-est, on rencontre les Yorubas et les Guns, au centre les Maxis et les Yorubas, et au nord, les Batombus, les Dendis, les Pila-Pilas, les Bentamaribés, etc. On dénote aussi près d'une quinzaine de dialectes connexes à chaque groupe ethnique. L'histoire du peuplement béninois est mal connue. Dissou (1986) signale que le Bas-Bénin (cette partie

englobe la zone de la recherche) a connu un peuplement très ancien et permanent. Les peuples du Bas-Bénin (peuples actuels de la zone d'étude comme les Fons, les Gens, les Xwlas, les Wacis, les Adjias et les Tolis) sont issus de deux mouvements migratoires. L'un venant de Tado-Tohoui au sud-ouest est constitué d'Ajda-Fon ; l'autre venant d'Oyo-Ifè à l'est, est composé de Yorubas venus du Nigeria. L'intrication de ces peuples a donné naissance à plusieurs ethnies qui, selon (Mondjanangni, 1977)², partagent une valeur fondamentale : l'attachement à la terre. Il s'agit d'un peuplement composé d'une vingtaine d'ethnies qui coexistent et qui pratiquent plusieurs activités dont la plus dominante est l'agriculture.

Près de 20% de la population pratiquent le christianisme (catholicisme et, dans une moindre mesure le protestantisme) et 15% sont des musulmans. Beaucoup maintiennent par contre leur foi en un monde spirituel polythéiste qui influence tous les domaines de la vie. Dans la tradition religieuse du Bénin, il n'y a pas de séparation entre les humains et l'esprit. Tout est inter-relié. L'animisme, défini comme l'adoration de l'esprit en toutes choses, est représenté par une religion appelée vaudou. Certains de ses symboles sont en lien avec la question des inégalités liées au genre posée ici. Les représentations faites au nom des femmes marquent une certaine passivité alors que celles faites au nom des hommes marquent l'agressivité, la puissance ou la force. C'est ainsi que le «Mahou» représente la source femelle et correspond à la lune, alors que le «Lissa» représente le principe mâle et correspond au soleil. Le «Sakpata» représente la terre dans ses rapports avec l'homme. Le

² cité par Dissou (1986).

«Dan» représente l'arc-en-ciel et est considéré comme un symbole de fécondité et de mouvement perpétuel. Le «Hoho» est la divinité des jumeaux.

La société béninoise est gérontocratique de type patriarcal. Il s'agit d'une société hiérarchisée à la fois par l'âge et le sexe. Le modèle dominant est celui de la famille étendue où l'autorité véritable est détenue par le chef de la collectivité. Avec l'accroissement de la population, la recherche de nouvelles terres et surtout les nouvelles formes de production introduites ou développées après la colonisation, la famille traditionnelle a tendance à disparaître pour des familles de taille plus petite comportant l'homme, sa femme et ses enfants.

Depuis la période des royaumes jusqu'en octobre 1904, la République du Bénin fut d'abord sous protectorat français, ensuite colonie française, et après elle a été incorporée à l'Afrique occidentale française. Les lois et décrets créés à cette époque restent encore de nos jours en application.

Du 1^{er} août 1960, date de l'indépendance de la République du Bénin, jusqu'au 26 octobre 1972, la République du Bénin a connu une tribune politique marquée par quinze coups d'état militaires, mais tous les coups d'état militaires n'ont pas entraîné la prise de pouvoir par un nouveau président (annexe 2). C'est dans ce contexte de crises politique, sociale et économique aiguës que le président Mathieu Kérékou a pris le pouvoir le 26 octobre 1972. Dans une première phase de dix-sept ans (17 ans), il a dirigé le pays sous un

régime unique marxiste-léniniste. Ce régime monopartiste a permis une organisation de la société civile à travers plusieurs structures et organismes créés pour favoriser l'éveil de la population et accroître son implication dans le développement. Ce régime a aussi connu des faiblesses qui l'ont conduit à des retards dans le paiement des salaires, à des grèves et à des soulèvements populaires. Ces manifestations ont abouti à une conférence nationale, avec la venue au pouvoir, en 1990, d'un régime démocratique dirigé par Nicéphore Soglo. Ce dernier a été élu président à l'issue d'une élection qui l'a porté au pouvoir en 1991, sous le signe du multipartisme. La République du Bénin a connu ensuite un second changement démocratique en 1996 qui a ramené au pouvoir l'ancien président Kérékou. Cette deuxième phase de régime démocratique de Kérékou se terminera en 2005.

De leur côté, les femmes étaient totalement absentes de la sphère politique jusqu'en 1972 (Agueh, 2000). De 1972 à 1975, il y a eu les lois instituant un système électoral et de représentation par quota des diverses catégories socioprofessionnelles. Ce fut favorable à la percée des femmes dans certaines institutions nationales comme la cour constitutionnelle, l'assemblée nationale, la cour suprême, et dans divers conseils régionaux et locaux. L'éveil social féminin a été ainsi amorcé vers les années soixante quinze (1975) et réellement concrétisé dans les années quatre-vingts (1980) avec l'élection de femmes députées à l'assemblée nationale. En 1980, elles représentaient 7,4%, en 1985, 6,25%, en 1990, 3,7% et en 1993, 4,68% des députés de l'assemblée nationale selon INSAE. (2000). Certaines ont dirigé des mouvements syndicaux, d'autres ont été élues dans les structures politiques au niveau local et régional.

De 1980 à 1990, l'impulsion centrale des activités de femmes venant de l'État et au niveau local se faisaient à travers des associations comme celles des femmes, des jeunes et des organisations de masse comme les syndicats. Les préoccupations des femmes étaient saisies et traitées dans le cadre des attributions dévolues aux institutions techniques compétentes. Ces organisations étaient animées soit par l'OFRB (Organisation des Femmes Révolutionnaires du Bénin), soit par les services techniques du développement rural, du travail, de l'emploi, des affaires sociales et du ministère de la Santé. Par contre, ces interventions étaient éparées et ne relevaient ni d'une coordination suprême ni d'une politique d'ensemble clairement formulée et prenant en compte les préoccupations des diverses parties concernées.

La démocratie de 1990 a été la pierre angulaire dans la sensibilisation sur l'émancipation de la femme béninoise. Elle a permis un nombre plus élevé de femmes dans les comités locaux de développement, les comités de gestion des infrastructures communautaires³. Des concertations avec divers partenaires étrangers pour assurer une meilleure promotion de la femme béninoise dans le pays ont abouti à la création du comité national d'intégration de cette dernière au développement. Ce comité d'intégration a eu pour mission d'élaborer une politique de promotion des femmes et d'harmoniser les initiatives de toutes les autres structures nationales et internationales qui interviennent dans le domaine au Bénin.

³ Rapport du FNUAP sur le Bénin (1998).

La venue d'un régime démocratique en 1990 a aussi suscité le développement d'une diversité d'ONG internationales et locales dont les interventions visant les femmes ont fait émerger des balbutiements de changements concrétisés par une plus grande liberté d'expression, d'association, de mobilisation et d'action. Cependant, c'est aussi l'époque où on constate un creux dans leur représentativité au niveau politique à cause de la suppression du système des quotas sur les listes électorales instauré en 1995. Au niveau des vingt ministères existants en 1992, deux (2) femmes seulement ont été nommées directrices de cabinet et une seule directrice adjointe de cabinet. Dans la catégorie des administrateurs supérieurs, les femmes représentaient seulement 2,45% des effectifs.

Aujourd'hui, près de la moitié de la population de la République du Bénin, soit 42,2% est active dont 57,4% d'hommes et 42,4% de femmes. Cette population se répartit à raison de 56% dans l'agriculture, 23% dans l'industrie et l'artisanat et 21% dans le commerce. Les femmes sont présentes dans tous les secteurs de la vie sociale et économique du pays et représentent 41,6% de la population active en agriculture, alors que 7,6% d'entre elles travaillent dans l'industrie manufacturière, 44,8% dans le commerce, 4,3% dans les services (INSAE, 2000).

En milieu urbain, elles interviennent dans les activités de production, de transformation, de commercialisation de produits agricoles et dans le secteur informel. En milieu rural, les femmes interviennent en plus pour la production des cultures vivrières et comme aides dans les champs familiaux. Malheureusement, les bénéfices résultant de ces activités sont gérés par l'homme en tant que chef de ménage et chef d'exploitation

familiale. D'autre part, les spéculations industrielles comme le coton, l'arachide, le palmier à huile, le tabac relèvent essentiellement du ressort des hommes alors que l'apport des femmes pour le semis, le sarclage et pendant la récolte de ces produits reste appréciable. Ainsi, le programme de promotion des produits de rente a augmenté le pouvoir économique des hommes et a amené à considérer les femmes comme main d'œuvre. Même, le programme sur l'autosuffisance alimentaire destinée aux femmes béninoises a connu des ratés à cause des difficultés d'accès à la terre dont elles ne pouvaient ni hériter ni devenir propriétaires.

En milieu rural, les femmes éprouvent beaucoup de difficultés pour accéder à la terre parce que les zones de production agricoles fertiles sont réservées aux hommes pour la culture de rente. Les femmes accèdent aux terres qui s'avèrent les plus pauvres et les moins productives, situées généralement dans les zones les plus éloignées et difficilement accessibles par l'agent d'encadrement (souvent nommé «vulgarisateur») en périodes d'activités agricoles à cause des pluies ou de l'enclavement des zones. Faute de revenus et d'accès au crédit, ces femmes n'arrivent pas à mettre adéquatement en valeur ces lopins de terre. Dans d'autres cas où l'accessibilité a été relativement facile, l'absence d'adulte valide de sexe masculin pouvant les aider dans les travaux de labour ou le manque de moyens pour payer une main-d'œuvre salariée masculine, limite la répondante béninoise dans ses activités agricoles. Cette situation dramatique explique la stratégie actuelle de certaines ONG internationales comme la SNV à orienter les femmes rurales vers les activités «hors sol». Ces activités génératrices de revenus sont le petit commerce, des activités

traditionnelles de transformation des produits agricoles ou enfin l'élevage des animaux comme l'aulacode et la volaille.

1.1.2 La situation des inégalités liées au genre

Le problème des inégalités liées au genre est préoccupant au Bénin. Les inégalités sont vécues différemment par les femmes et par les hommes selon l'âge, l'accès au pouvoir, la nature des ménages, l'organisation sociale, le niveau de développement du milieu et les rapports sociaux selon le genre.

Les faits en témoignent. Par exemple, les données de la Banque Mondiale⁴ sur le Bénin pour l'année 1999-2000 envisagent un taux d'analphabétisme de 33% pour les femmes et de 18% pour les hommes. Un autre rapport, publié par le PNUD (1997)⁵, révèle que la discrimination, l'oppression, la domination, la sous-estimation des travaux féminins et l'exclusion hors des sphères de décision sont les déterminants principaux qui expliquent de tels rapports.

Le problème des inégalités liées au genre doit être perçu dans un contexte historique, national et international, car bien que l'oppression des femmes soit universellement reconnue, elle s'exprime sous différentes formes selon les nations. Ainsi, les inégalités observées dans la société béninoise viennent en partie du passé. S'il est vrai que nul ne saurait soutenir aujourd'hui que les économies africaines ont été de tout temps sous-

⁴ Document de la Banque Mondiale sur les perspectives du développement de la République du Bénin 1999-2000.

⁵ Rapport annuel sur le développement humain au Bénin élaboré par le PNUD (1997).

développées, il existe un débat sur le degré de développement qu'elles ont atteint et surtout sur les causes et les modalités véritables des processus qui ont engendré leur sous-développement. Toutefois, deux principales causes sont identifiées sur le plan historique : la traite négrière et la colonisation.

La traite négrière a dévasté une partie des richesses matérielles et humaines du continent africain. Ce sont souvent les hommes qui étaient capturés comme esclaves, laissant derrière eux des femmes qui devaient supporter seules les enfants et la gestion du ménage.

La colonisation européenne, pour sa part, a influencé profondément, et pour des décennies, les processus de développement. Malgré son apport au plan de la technologie et de l'industrialisation, des impacts négatifs ont été déplorés. Par exemple, pendant toute la période coloniale, les femmes ont été exclues des exploitations les plus rentables, confinées aux cultures vivrières destinées le plus souvent à la consommation familiale. Tardivement entrées dans le système marchand, elles ont alors été orientées vers les carrières dites de femmes comme tricoteuses et couturières (Bisiliat et Fieloux, 1992 : 43). Enfin, longtemps après les indépendances nationales, les planificateurs du développement ignorèrent toujours leur rôle de productrices agricoles. Beaucoup de modèles de développement réduisaient leur rôle à servir la famille, à éduquer les enfants, valorisaient leur fonction de reproduction au détriment de potentialités et de fonctions économiques et sociales plus larges. Ces formes d'interventions de développement mettaient ainsi l'accent sur des activités qui les

écartaient davantage dans les rapports sociaux établis avec les hommes au détriment des interventions pouvant leur permettre d'augmenter leur revenu.

Par ailleurs, la complexité du problème des inégalités selon le genre resurgit dans toute son ampleur dans l'occidentalisation des pays du tiers monde et surtout dans la transformation sociale et culturelle des valeurs souvent perçue comme un processus dialectique entre tradition et modernité. En effet, si la subordination féminine est due autant à des facteurs traditionnels que modernes, elle s'insère aussi dans un contexte de dépendance économique et politique de la nation béninoise et pose un véritable problème de sous-développement dû à un manque de dynamisme local qui résulterait des deux logiques. On parle ici de trois formes de dépendances qui affectent le sentiment identitaire et l'autonomie d'action essentielle : celle de la nation envers les pays industrialisés, concurrents économiques et bailleurs de fonds dans les programmes de développement, celle de la communauté locale envers l'État et enfin celle des femmes envers un système patriarcal.

Les difficultés auxquelles ces femmes sont confrontées s'expriment différemment selon qu'elles sont en ville ou à la campagne. Dans les villages béninois, les femmes doivent rester à la maison pour s'occuper des enfants non actifs et assurer les travaux domestiques. Les lopins de terres souvent très pauvres dont elles ont pu bénéficier, très souvent de leurs maris, donnent des rendements faibles et par conséquent un revenu dérisoire pour satisfaire leurs propres besoins.

Dans l'organisation familiale du milieu rural, la répondante qui donne naissance à beaucoup de garçons est plus appréciée par son mari parce que ces enfants assureront la continuité de la descendance et pourront s'investir plus efficacement dans les travaux champêtres. Dans ce contexte, lorsque le paysan sent le besoin d'envoyer ses enfants à l'école, son choix se porte sur ses garçons parce qu'ils pourront revenir garder les biens paternels alors que la fille investira le capital humain acquis par l'éducation dans le patrimoine de son mari. Il résulte de cette logique que les garçons béninois sont très souvent plus scolarisés que les filles. Pendant des années, une telle pratique a exclu les femmes des moyens de production comme la terre à laquelle elles ne pouvaient accéder par don ou par héritage. Elles l'obtenaient par achat ou par emprunt, ce qui accentue encore leurs difficultés étant donné leur moindre scolarité. Ce phénomène est fréquent dans le sud du pays où l'occupation anarchique de l'espace pose un problème à cause de la démographie galopante (rappelons le 3 à 4% d'accroissement par an).

Plusieurs facteurs contribuent à l'inégalité d'accès des femmes rurales aux ressources. Par exemple, le droit coutumier du Bénin confère peu de responsabilité aux femmes, elles peuvent même être l'objet de dévolution successorale. A cela s'ajoute l'inadaptation de l'encadrement agricole aux besoins des femmes, l'absence d'échanges d'informations, les difficultés d'accès au crédit et aux intrants et enfin l'importance accordée au rôle de reproduction qu'elles doivent jouer pour avoir leur place dans la société.

Ces faits représentent des facteurs multiplicateurs d'inégalités culturelles, sociales, religieuses, économiques et politiques qui enlissent les femmes dans une pauvreté endémique et qui trouvent leur source dans la famille, lors des fiançailles, des mariages, du divorce et du veuvage. Les données du PNUD (1997 : 16) sur les indices sexo-spécifiques⁶ du développement humain nous donnent une idée de ce qui se passe. L'indice est de 0,352 pour tout le Bénin, de 0,428 pour la province de l'Atlantique et de 0,362 pour la province du Bénin, les deux provinces de recherche. Ces chiffres, assez faibles par rapport au reste du monde (0,926 pour la France et 0,939 pour le Canada), témoignent de la gravité du problème dans le cas du Bénin.

Dans les villes comme Cotonou, les contraintes sont moins présentes à cause de la multi-ethnicité, du mode de vie relativement moderne et surtout du niveau de vie assez élevé qui oblige à exercer le travail féminin à l'extérieur pour compléter le budget familial. Les Béninoises urbaines semblent se dégager de la situation de vie du monde rural, mais d'autres difficultés s'expriment comme le manque de compétences qui freine leur évolution. Elles se trouvent souvent au bas de la pyramide des catégories socioprofessionnelles. Les cas les plus graves sont ceux des femmes devenues chefs de ménage et des familles monoparentales constituées autour de la mère et de ses enfants. En absence d'une politique nationale adéquate à ce niveau, leurs enfants sont peu éduqués par manque de moyens, d'où le phénomène de délinquance plus ou moins grave qui est souvent

⁶ L'indice du sexo-spécificité est composé de variables comme l'espérance de vie, le niveau d'éducation et de revenu corrigé.

leur lot. Cette situation s'exprime aussi par une appropriation du pouvoir par les hommes et par une mauvaise répartition des biens, en défaveur des femmes, qui engendre une pauvreté féminine importante.

Par ailleurs, sur le plan des droits juridiques et civils, les femmes béninoises rencontrent des difficultés. Outre les instruments juridiques internationaux ratifiés par l'État béninois, aucun texte spécifique n'existe pour déterminer ou protéger les droits de la répondante béninoise en dehors de l'acte voté il y a quelques années en faveur de l'exonération des droits de scolarité des filles au cours primaire. Malgré la présence des lois sur l'égalité des chances conférée aux femmes pour l'accès aux emplois publics et privés, il subsiste encore d'autres discriminations entre l'homme et la répondante béninoise.

Le coutumier du «Dahomey», daté du 19 mars 1931 et encore en application de nos jours, avait transcrit les usages et coutumes traditionnels du pays. L'article 124 de la loi fondamentale de 1977, en voulant contourner cette marginalisation flagrante qui place les femmes sous la tutelle de l'homme, fût-il père, mari, frère, oncle ou fils, a proclamé le principe constitutionnel de l'égalité juridique entre Béninois et Béninoises. Cet article 124 a été ensuite confirmé en 1990 par l'article 126 de la constitution actuelle qui stipule que :

«L'État assure à tous, l'égalité devant la loi sans distinction de race, de sexe, de religion, d'opinion politique ou de position sociale. L'homme et la femme sont égaux.»

Ces mesures étatiques ne masquent pas pour autant d'autres contraintes qui doivent être encore analysées en profondeur. L'existence d'un code de la famille dont le contenu

devrait prendre en compte les préoccupations de la femme béninoise dans l'accès aux ressources est absente. L'actuel conseiller technique juridique auprès du président de la République du Bénin exprimait son indignation devant le retard que l'assemblée nationale du Bénin prend dans l'étude de ce dossier.

«Il est idiot qu'un État, indépendant depuis 40 ans, ne soit pas doté d'un code civil. Le Bénin continue d'utiliser le code civil français de 1958, déjà inadapté à l'époque et aujourd'hui complètement dépassé. Alors, pour réussir à dire le droit, les juridictions et les praticiens ont recours à la théorie de la raison écrite.»⁷ (Monkotan, 2001).

Dans le contexte de diversité culturelle et ethnique du Bénin, les hommes considèrent que le code de la famille devrait être en harmonie dans la coutume béninoise pour maximiser ses chances de mise en pratique.

La principale difficulté de cette harmonisation est qu'une frange non négligeable de la société trouve certains aspects contradictoires avec la conception que les chefs traditionnels ont des droits et devoirs coutumiers de la répondante béninoise.

Les points mis en cause sont le veuvage, l'héritage, le lévirat, l'accès à la propriété foncière et la garde des enfants. À cela, on pourrait aussi ajouter les contradictions remarquables entre les règles et les pratiques coutumières du pays et les conventions internationales difficiles à défier, la faiblesse du soutien de l'opinion publique, et surtout

⁷ Rappelons que le code de la famille définit les droits, les devoirs et les rôles des hommes, des femmes et des enfants dans la sphère privée. Dans le contexte actuel où l'organisation sociale est encore régie par le coutumier traditionnel établi par les hommes, les femmes sont toujours marginalisées en absence de ce cadre juridique de référence dans le privé.

l'insuffisante mobilisation des femmes elles-mêmes pour changer l'ordre des choses qui les marginalisent.

1.1.3 Des amorces de solutions

Plusieurs initiatives internationales et nationales (conférences, aides étrangères, lois, règlements, etc.) ont été réalisées en vue de régler le problème des inégalités liées au genre. Ces activités ont donné un certain espace valorisant les femmes en général et les femmes du tiers monde en particulier.

- En 1975, la proclamation à Mexico de l'année internationale de la femme suivie de la décennie des Nations-Unies pour la femme (1976-1985);
- les conférences de Copenhague (1980), de Nairobi (1985), de Beijing (1995);
- la conférence internationale organisée par l'UNESCO «Notre diversité créatrice (1995);
- la conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles de Stockholm (1998).

De son côté, le continent africain y est allé de :

- la charte africaine des droits de l'homme et des peuples adoptée le 18 juin 1981 et ratifiée par le Bénin le 20 février 1986, dont l'un des articles (18) traite de la protection de la famille et particulièrement des droits de la femme et de l'enfant;
- la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, adoptée le 18 décembre 1979 et ratifiée par le Bénin en 1984.

Des politiques internationales ont été aussi mises en pratique dans ce domaine par la République du Bénin. Des politiques de renforcement des capacités encouragées par la Banque Mondiale, des projets d'alphabétisation pour l'éducation des adultes élaborés par le PNUD, des politiques de décentralisation et de déconcentration en cours, et enfin les projets spécifiques soutenus par la SNV selon les intérêts des femmes de la base représentent des amorces de solutions. Ces institutions spécialisées comme la Banque Mondiale (1995) et d'autres organismes comme le PNUD, la SNV, le SAD, investissent à travers des projets d'aide ou à travers les interventions des ONG locales pour atteindre les femmes. Ces formes d'interventions orientées vers les femmes ont dans la plupart des cas échoué ou connu peu de succès à cause des méthodes d'interventions qui font des femmes des assistées permanentes à travers le crédit d'aide qu'on leur accorde ou à cause des interventions qui ne tenaient pas compte des réalités sociologiques du milieu (Ryckman, 1995; Droy,1985; Moser, 1989).

Des stratégies et des plans d'action ont aussi été conçus, menés et périodiquement évalués après toutes les conférences mondiales sur les femmes. En Afrique occidentale, le plan d'action de Lagos en 1980 et les conférences régionales tenues à Arusha en 1984, à Lomé en 1988 et à Abuja en 1989, ont contribué de manière notable au progrès des idées et à certaines réalisations dans les pays africains.

À la suite de la conférence de Pékin et des grands objectifs établis par chaque continent, les différentes décisions prises témoignent aussi des préoccupations des hautes instances nationales du pays face à la situation de la répondante béninoise. En effet, le

Bénin a élaboré sa plate-forme d'action après Beijing en s'inspirant du plan d'action sur l'émancipation de la répondante africaine. Cette plate-forme a constitué le canevas de réflexion de différents programmes et projets d'intervention et de créations d'organismes appropriés. Au départ, six noyaux se sont formés pour la mise en œuvre d'un comité national divisé en différents sous comités au niveau de chaque ministère pour asseoir les principes du développement humain. La création de la direction de la condition féminine, rattachée au ministère de la Santé et des Affaires sociales en 1996, a été transformée en 1998 en ministère de la Condition féminine et des Affaires sociales. Au début, la direction de la condition féminine comportait le service pour l'éducation, la formation professionnelle et l'alphabétisation, le service de la promotion de l'entrepreneuriat des projets et de crédit et enfin le service de la promotion du statut juridique de la répondante. Ces différents services, ont permis dans vingt-deux sous-préfectures, l'encadrement de cent soixante-douze groupements. Les groupements de femmes au Bénin ont été l'objet de plusieurs stratégies adoptées par l'État, conjointement avec les ONG d'intervention et les institutions locales pour corriger les inégalités.

Malgré ces différentes mesures qui expriment la volonté de l'État de promouvoir l'émancipation de la répondante, il reste encore beaucoup d'efforts à fournir. Les programmes d'intervention restent trop sectoriels et ne s'intègrent pas toujours dans un cadre de développement global. Le ministère de la Condition féminine oriente ses efforts actuels vers la sensibilisation des droits concernant les femmes. Peu d'échanges existent entre les différents ministères et chacun d'eux souhaiterait garder son autonomie et

l'hégémonie suffisante dans son domaine d'action. Par exemple, le ministère du Développement rural collabore très peu avec le ministère du Plan et encore moins avec le ministère de la Condition féminine nouvellement créé, ce qui constitue un handicap à une réflexion commune dans le champ du développement local selon le genre. Ces difficultés structurelles et fonctionnelles engendrent d'autres difficultés de mise en pratique des connaissances par les agents ayant bénéficié d'une formation sur l'approche «genre et développement». Même les projets orientés vers les domaines spécifiques collaborent peu avec les ministères qui sont présents dans le même champ de recherche. Toutes ces difficultés montrent qu'une simple sensibilisation ou la création d'institutions décentralisées ne suffisent pas pour corriger les inégalités liées au genre et dans l'accès aux ressources. Que faire au niveau local pour tous les projets qui se heurtent à un certain nombre de blocages liés à la tradition, au manque de coordination des actions au niveau des gouvernements et au contexte politique national qui ne favorise pas toujours un investissement des bailleurs de fonds? Les projets ont orienté, soutenu et mobilisé les femmes béninoises dans l'amélioration de leurs conditions économiques. Mais comment peuvent-elles devenir localement de véritables actrices de développement ?

1.1.4 Les associations locales de femmes

Certes les femmes n'ont pas baissé les bras. Leur dynamisme s'exprime à plusieurs niveaux. Une simple promenade dans les marchés urbains montre que la majorité des activités commerciales sont maintenant exercées par les femmes béninoises qui en retirent

de meilleurs revenus. L'impact local de ces activités, conjugué à l'envergure nationale et internationale des marchés qu'elles animent, montrent leur dynamisme.

Le dynamisme local au Bénin se tisse à travers diverses associations de développement qui tentent d'apporter quelques réponses aux disparités régionales et aux besoins culturels liés à la diversité ethnique du pays. La direction de ces associations est souvent assurée par les ressortissants de ces localités et qui vivent en ville. Le pays compte actuellement trois cents (300) organisations non gouvernementales d'assistance juridique, médicale et pédagogique. Il existe aussi des organisations de promotion de certaines couches de la population comme celles des femmes, des jeunes et des vieillards. La SNV (Projet néerlandais de développement) qui fait l'objet de cette recherche appartient à cette catégorie.

Au niveau local, le dynamisme féminin se découvre aussi à travers les groupements de femmes qui symbolisent de plus en plus de véritables leviers pour l'économie de proximité. Ces groupements favorisent le financement des activités de femmes par le biais des ONG et assurent ainsi une augmentation de leurs revenus dont les retombées positives se manifestent dans l'accès au pouvoir économique à l'intérieur du ménage et dans la société. Mais, faute d'outils appropriés pour analyser au plan macro-économique ces résultats conjugués au fait que ces activités relèvent des services de proximité, d'initiatives locales et familiales moins bien reconnues, il apparaît difficile de comptabiliser et d'évaluer la participation réelle des Béninoises au développement de leur milieu. De même, il est aussi difficile d'évaluer la rentabilité sociale de ces groupements de femmes en absence

d'indicateurs clairement établis par tout le monde, même si on peut considérer qu'ils viennent combler un vide socio-affectif pour les femmes longtemps muselées dans leur milieu.

Somme toute, ces associations sont des espaces socio-économiques et politiques, des tribunes d'expression et d'échange efficaces pour l'affirmation des femmes et elles permettent une nouvelle gestion des rapports sociaux à l'intérieur de la communauté. Les groupements féminins sont aussi des associations construites sur la base des valeurs spécifiques à chaque milieu et sont des instruments qui répondent à l'expression d'une volonté sociale et territoriale du développement.

Cependant, ces groupements rencontrent plusieurs difficultés d'ordre économique et matériel dans leurs activités. Certaines difficultés tiennent au fait qu'ils sont trop ponctuels pour devenir l'objet d'une planification et pour satisfaire à long terme leurs membres. Ces groupements constituent aussi des outils très fragiles en développement. Les femmes membres de ces groupements ont des compétences limitées, et se retrouvent souvent dans ces organisations pour satisfaire leurs besoins immédiats de subsistance. Les demandes qu'elles établissent sont en fonction de ces besoins et ne nécessitent pas de grands moyens auxquels elles ne pourraient pas elles-mêmes s'adapter.

À cela s'ajoutent de véritables problèmes d'ordre politique qui continuent de générer de puissants conflits d'intérêts au sein des groupements. Dans la réalité, on constate que les responsables de ces organisations formulent des orientations qui ne résultent pas toujours

d'une concertation aussi large et approfondie qu'il le faudrait entre intéressées et ne respectent pas toujours les valeurs démocratiques. D'autres difficultés viennent du fait que les dirigeantes de ces coopératives de femmes sont apparentées aux élus locaux. Dans ce contexte, les familles ou les ménages qui ne sont pas dans la bonne grâce avec des dirigeants locaux sont automatiquement marginalisés. Or, les O.N.G, les projets et même l'État utilisent ces groupements comme outils de développement pour atteindre la population. Il en résulte donc qu'une partie de la population locale se trouve écartée par cette stratégie. Cela pose ici, au-delà des problèmes des inégalités selon le genre, le problème des dynamismes locaux qui sont parfois restreints par la volonté étatique.

Ainsi, la crise des inégalités liées au genre ne se limite pas à une simple absence de ressources. Elle est aussi tributaire des rapports entre les structures étatiques, les structures privées et la société entière ; elle est liée à la pauvreté et dépend étroitement du niveau de développement du Bénin. Cette manière de percevoir le problème nous a permis de le conceptualiser comme un phénomène global doté d'un dynamisme propre qui, en l'occurrence, se manifeste de façon négative dans la vie des femmes.

Considérant d'une part, les types de relations entre l'homme et la répondante, puis entre les femmes et les différents acteurs socio-économiques, ainsi que d'autre part les difficultés à corriger les inégalités liées au genre au Bénin, le problème que posent ces dernières est au cœur des processus de développement local.

Il convient alors de se poser un certain nombre de questions. Comment les femmes perçoivent-elles le changement de leurs conditions de vie et quelles sont les stratégies innovantes qu'elles peuvent adopter ? Comment pourrait-on corriger les inégalités liées au genre pour transformer les femmes en de véritables actrices du développement local ? Et enfin, comment l'aide financière des ONG de développement apportée aux femmes peut-elle leur permettre d'atteindre ces objectifs ?

Hypothèse 1

Les appuis financiers, organisationnels et institutionnels que les ONG apportent auprès des femmes sont insuffisants pour corriger les inégalités selon le genre dans le ménage et dans la société de façon globale. Très souvent, ces formes d'assistance ne répondent que partiellement aux véritables difficultés liées aux inégalités selon le genre.

Hypothèse 2

Les pratiques innovantes collectives initiées par les femmes peuvent être considérées comme des outils d'appropriation et d'affirmation de leur espace à l'intérieur de leurs groupements associatifs. La visibilité de ces pratiques de femmes et leur reconnaissance dans la contribution au développement nécessitent des négociations entre acteurs locaux. Ces négociations favoriseraient la mobilisation d'une force locale de changement et consacraient les femmes comme de véritables actrices de développement.

1.2 Survol de la littérature : unité et diversité

L'expression «Femme et développement» est entrée dans le vocabulaire de la recherche depuis 1975. Cette expression ne fait référence à aucun cadre unique ni à aucune tendance féministe particulière, mais représente le corpus des divers travaux sur les pratiques et les idéologies de développement concernant les femmes et leur participation dans les différentes sphères d'activités économiques, dans le développement communautaire, rural et agricole (Dagenais, 1987). Elle englobe aussi les réalités des femmes dans les pays en voie de développement et amène à une contextualisation de la recherche autour des réalités spécifiques présentes dans chaque territoire. Effectuer un survol de la littérature s'avère une démarche pertinente pour différencier les perceptions, les attitudes, les comportements liés aux revendications de femmes et replace le problème des inégalités liées au genre dans un contexte plus large, comme le fait ressortir (Dagenais, 1987) :

« La contextualisation à la fois historique, culturelle, sociale permet de faire les liens entre le phénomène étudié, les facteurs culturels, économiques et géopolitiques qui s'articulent dans le domaine de la recherche. Elle permet aussi d'appréhender les liens entre les rapports des sexes et les autres rapports sociaux et s'applique aux données, au projet de recherche et à la chercheuse pour savoir qui elle est, les postulats et les conditions de sa recherche. »

Les modes de vie, les rapports au sein de la famille, dans le ménage et dans la société dépendent du milieu et projettent une lumière sur les réalités locales de développement. Il est donc certain que l'acquisition de la technologie et de la connaissance, du savoir-faire et d'autres facteurs de bien-être influencent la situation des femmes. Ces différents éléments

expliquent d'ailleurs les types d'inégalités vécues par elles et la pluralité de leurs revendications. La marche mondiale des femmes en l'an 2000 et la journée mondiale de la femme, le 8 mars, offrent des occasions aux femmes de chaque nation de faire le bilan du progrès accompli et de se définir des pistes d'établissement de rapports sociaux égalitaires dans leurs pays.

Alors que les femmes des pays occidentaux revendiquent la liberté sexuelle, le contrôle de leur corps, une éducation non sexiste et leur traitement impartial par l'État, les femmes du sud privilégient la souveraineté nationale de leur pays plutôt que les intérêts de leur groupe social. Elles considèrent qu'elles ont subi des inégalités sur le plan international à cause de la traite négrière et de la colonisation qui ont créé des fissures au sein de leur société, dont les conséquences sont encore actuellement ressenties dans plusieurs pays africains. Elles sont moins encouragées à remettre en cause les formes de rapports sociaux liés au genre au sein de leur société. Selon cette logique, elles orienteraient leurs revendications vers la réforme de la condition juridique au niveau national, le droit à la propriété, les avantages en matière de maternité et de soins de santé et l'accès aux moyens contraceptifs. Il apparaît que la nature des revendications est différente entre les pays du Nord et du Sud.

1.2.1 Un déterminant des inégalités liées au genre : le capitalisme

Dans les années soixante-dix (70), la plupart des chercheuses occidentales situaient l'origine des inégalités que les femmes vivaient au sein du capitalisme, lequel différencie la

valeur marchande de la valeur d'usage des activités qu'elles exercent. Selon Andrée Michel, les femmes investissaient la majorité de leur temps dans les valeurs d'usage alors que les hommes se consacraient aux travaux ayant une valeur d'échange (Michel, 1978). Cette réflexion marxiste est jugée trop schématique de nos jours, lorsque les femmes s'adonnent aussi aux activités d'échanges (commercialisation des produits) alors que les hommes dans les ménages africains par exemple, investissent une partie de leurs temps dans les valeurs d'usage comme le sarclage et la récolte.

Parmi les auteurs du Tiers-Monde qui considèrent le capitalisme comme l'une des causes des inégalités que vivent les femmes, on peut citer Lourdes Arizpe, Krisma Ahooja-Patel et Philomina Steady. Pour la féministe africaine Philomina Steady, l'intégration des femmes africaines dans le système économique mondial a été très différente de celle des hommes. Elles ont essentiellement servi de main d'œuvre de réserve et de point d'appui des secteurs de subsistance et de reproduction (Steady, 1985). L'analyse du capitalisme comme l'une des causes du sous-développement revient chez Lourdes Arizpe (1985) qui relie la soumission des femmes dans la famille et dans la communauté à la discrimination qu'elles subissent sur le marché du travail. Si cette réflexion apparaît vraie, on gagnerait à la nuancer pour éviter d'avoir une vision unilinéaire des inégalités vécues par les femmes. À ce sujet, la question de la soumission des femmes suscite une polémique en Afrique. Alors que cette soumission précède le capitalisme selon certains auteurs comme (Coquery-Vidrovich, 1994), (Fanon, 1976), de nombreux auteurs masculins africains comme (Cheikh Anta Diop, 1982 : 120) et (Éla Jean Marc, 1987), rejettent ces idées et considèrent la femme

de la période pré-coloniale comme une figure de proue dans la société africaine. Toutefois, ces auteurs n'ont jamais analysé la situation des femmes dans un contexte de développement, du point de vue de leur rôle productif, social et politique. Jusqu'en 1970, les femmes africaines ont été étudiées surtout du point de vue anthropologique (famille, mariage, rôle sexuel, etc) (Kestellot, 1997).

On voit que les féministes occidentales et les féministes africaines condamnent le capitalisme pour la valeur marchande du travail qu'il intègre dans certaines activités par rapport à d'autres. Par contre les femmes tiers-mondistes attribuent en plus l'impact négatif de la colonisation sur leur histoire; ainsi, elles privilégient l'autonomie et l'indépendance de leur nation plutôt que la mobilisation féministe.

La subordination féminine n'est pas seulement dépendante du capitalisme. La nature et la structure des institutions contribuent aussi à cette situation et replacent le débat au niveau des sphères publiques et privées.

1.2.2 L'institution familiale et le travail en regard des inégalités liées au genre

Dans la société africaine traditionnelle, la répondeuse était une référence culturelle importante marquant les valeurs, les styles, les choix et mêmes des pratiques spécifiques (Sow, 1993). La colonisation, la modernisation des cultures vivrières, les pratiques culturelles islamisées et chrétiennes ont contribué à maintenir la répondeuse dans une situation de subordination.

Un regard est porté sur la famille comme l'une des causes des inégalités liées au genre. L'inégalité sexuelle serait née d'une part de la nature biologique des sexes et d'autre part du système de parenté qui est une manipulation symbolique du réel, c'est à dire une logique sociale (Héritier Françoise, 1996). Selon cette anthropologue française, on n'arrivera jamais à une égalité idyllique dans la mesure où toutes les sociétés sont construites sur cet ensemble d'armatures soudées les unes aux autres : la prohibition de l'inceste, la répartition sexuelle des tâches, une forme reconnue d'union stable et la valeur différentielle des sexes. Cette délimitation symbolique qu'elle fait de la famille représente le socle des inégalités liées au genre et explique pourquoi les principes d'égalité sont si difficiles à atteindre sinon presque impossibles dans la réalité sociale.

Faut-il alors différencier les rapports sociaux de sexe des rapports familiaux ? Ferrand (1986) et Delphy (1986) s'opposent dans leur tentative de solution. La première pense que la famille constitue le microcosme social caractérisé par un mode de gestion et de vie distincte que les individus pensent avoir choisi et dans lequel ils se retrouvent, se reconnaissent et se reproduisent (Ferrand, 1986). Selon Ferrand (1986) les rapports intra-familiaux naissent d'une logique différente de celle de l'ensemble des rapports sociaux avec une configuration spécifique qui ne ressort pas d'une analyse globale de développement. De son côté, Delphy (1986) trouve que les idées précédentes montrent le rôle reproductif de la famille et son fonctionnement antérieur au développement social. Elle affirme qu'il existe bien un continuum entre les rapports sociaux familiaux et les rapports sociaux de sexe globaux ; et elle ajoute que si la société rejette cette logique, cela peut être

justifié par une raison sociale, celle de construire des règles différentes entre la famille et la société.

La reconnaissance des relations spécifiques différentes entre les membres d'une même famille par rapport à la société nous apparaît limitatif car il existe certaines similitudes entre les relations sociales et les relations à l'intérieur de la famille. Ce qui est déterminant dans les rapports sociaux, à n'importe quel niveau, c'est surtout l'idée que chaque personne se fait de l'autre. En effet, la famille détermine en grande partie notre relation sociale à travers deux fonctions qui sont : la socialisation primaire (le processus d'acquisition des attitudes, l'habileté nécessaire pour jouer un rôle social déterminant) et la stabilisation des personnes adultes (Morgan, citée par Michel, 1978). Ainsi, la famille balise les normes éducatives de l'enfant qui deviendra adulte dans la société de demain. Les rapports sociaux de sexe intra-familiaux influencent les relations sociales et déterminent, jusqu'à un certain degré, l'organisation de la société. Ils définissent donc les catégorisations sexuelles dans le travail.

De nombreuses solutions ont été apportées chez les femmes occidentales allant d'une simple formulation des catégories de travail à l'élaboration d'une politique familiale ou à l'idée d'une complémentarité entre les rôles. Il faut reformuler les catégories de travail en tenant compte de l'étroite imbrication entre travail professionnel et travail domestique à partir du statut des familles, suggèrent Barrière et Maurisson (1992 : 243). Une autre auteure suggère une comptabilisation des activités non marchandes dans les indicateurs économiques de développement (Michel, 1978). Si cette proposition semble avoir une

incidence favorable sur le produit intérieur national, elle soulève un problème conflictuel de catégorisation des activités non marchandes. Une auteure suggère de réduire le temps de travail pour tous plutôt que d'instaurer une option à temps partiel pour le travail féminin afin que l'homme ou la femme disposent de la même quantité de temps pour exercer les activités de revenu (Ségalen, 1981 : 279). Ces différentes réponses nécessitent une nouvelle politique familiale et une nouvelle organisation sociale pour une intégration effective des femmes dans la société. Elles interpellent aussi les différentes structures qui régissent les modes de gestion des activités et, d'une certaine manière, la vie familiale.

Le partage égalitaire des activités domestiques entre l'homme et la femme trouve sa pertinence dans les réflexions actuelles qui placent «l'homme » au centre des changements. Ce partage équitable engendrerait un gain de temps monnayable pour la femme dans un contexte où elle possède les capacités nécessaires pour valoriser ce temps en revenu ou pour accéder à d'autres ressources. D'autres facteurs comme l'organisation sociale du milieu, les modes de vie entretenus par les hommes et les femmes et la motivation des femmes elles-mêmes à vouloir instaurer ce type de changement dans les rapports sociaux qu'elles établiraient avec d'autres nuancent cette réflexion. Par exemple, dans le contexte africain, le partage équitable des activités domestiques n'entraînerait pas systématiquement un gain de revenu pour les femmes parce que la majorité ne possède pas encore les compétences nécessaires pour monnayer ce gain en revenu qui peut équivaloir à celui que l'homme aurait dans les mêmes conditions.

Par exemple, la dichotomie entre la sphère publique et la sphère privée ne fait pas l'unanimité entre les femmes occidentales et celles du Tiers-Monde. Selon Sow (1999), une féministe sénégalaise, les femmes tiers-mondistes ont rejeté l'analyse dichotomique de la famille suivant un espace public et privé qui ne correspond pas à la réalité de leur milieu. En effet, tandis qu'en Occident un couple avec ou sans enfant constitue une unité économiquement autonome, les familles africaines et latino-américaines répondent à une autre conception d'arrangements familiaux qui peut varier énormément d'une culture, d'une société, d'une classe sociale à une autre et entraîne des situations familiales multiples. La famille africaine, par exemple, peut comprendre trois générations si les enfants de sexe masculins mariés continuent de vivre chez leur père (Salmon et al, 1976 : 112).

Cette organisation sociale établit des rapports sociaux particuliers entre les individus vivant dans une même « maison ». La sphère privée peut comporter dans ce contexte plusieurs ménages réunis au sein de la maison du grand-père et même plusieurs maisons regroupées dans une même agglomération, domaine du grand-père. Le privé est ici défini par une filiation généalogique de parenté qui unit tous les descendants du grand-père. Les fils et leurs enfants vont vivre dans la maison du grand-père où les petits-fils peuvent s'installer à leur tour. La sphère publique rassemble de son côté plusieurs affiliations généalogiques dont les descendants définissent cette forme d'organisation sociale. À partir de cette réalité sociale, les femmes latino-américaines et africaines, bien qu'exerçant des activités de femmes, considèrent qu'elles sont rémunérées d'une autre manière sur une base

différentielle d'organisation sociale et de la perception du travail à l'intérieur de la société. Cette réflexion montre aussi la perception que les femmes africaines et latino-américaines ont des valeurs non-monétaires issues des rapports sociaux liés au genre au sein de leurs ménages. Leur perception est confirmée par (Bugain, 1988) en ces termes :

« En Afrique, la femme est intégrée dans une totalité communautaire... l'homme bien que chef dominant ne puisse être chef despotique sans se mettre à dos les proches car le jeu des alliances est fondamental et concourt à la protection de tous. »

Cette réflexion montre qu'il existe un niveau de pouvoir qui s'exerce par les hommes dans la sphère privée, un pouvoir toutefois limité par les rapports sociaux communautaires qui sont établis au sein des différents ménages et des différentes familles. Il revient de voir jusqu'à quel point les limites du pouvoir masculin avantagent les femmes pour leur donner des chances égales d'accès aux ressources. Cet aspect communautaire que l'on retrouve dans la société africaine s'applique aussi dans les réseaux familiaux. Salmon et al (1976) note qu'en dehors de la parenté, les groupes sociaux se forment sur la base de l'âge, du sexe et de l'occupation. C'est sûrement en se basant sur cet aspect organique de la communauté qu'on pourra comprendre la nature des revendications africaines qui intègrent bien les réalités économiques de l'Afrique.

De son côté, le PNUD (1995) affirme qu'une volonté de réduire les inégalités dans les pays du Tiers-Monde passe d'abord par la formulation du droit à la propriété et aussi par une meilleure répartition du travail dans le foyer, surtout par la participation des hommes aux activités domestiques, par l'entente sur des horaires flexibles de travail pour

concilier les impératifs de production et familiaux. D'ailleurs, Thivierge et Tremblay (1995) analysant, en milieu québécois, les difficultés des femmes à assumer une carrière en région, constatent que c'est le problème de concilier carrière et famille qui freine le plus l'apport de ces femmes au développement. Assié-Lumumba (1997), une féministe ivoirienne, propose une complémentarité positive et une dynamique entre les deux sexes.

Cette première partie de la revue de la littérature présente le débat autour de la tradition familiale comme élément structural des inégalités liées aux genres. Un débat représentant la pluralité d'expériences et de solutions proposées par les femmes du Nord et du sud. Comme Labrecque (1994) le résume bien dans son article, l'inégalité dont il est question dans cette recherche est systémique, c'est-à-dire reliée à la nature et au fonctionnement du système de vie de l'homme. Il faudra donc, comme le propose l'auteure, une analyse holistique de développement pour cerner le problème dans sa globalité, puis une analyse locale qui tiendra compte des réalités quotidiennes des individus, de la nature et de la force du travail gaspillé et oublié. Le développement au niveau local représente un véritable enjeu pour le changement social au profit de l'épanouissement de la collectivité, notamment des femmes.

1.2.3 Les défis du développement

Le développement local s'inscrit, selon Touraine (1984) dans une mutation de discours sur le développement reliée à la crise de l'État providence, surtout dans les pays occidentaux. Du point de vue sémantique, le substantif «développement» inclut un aspect

création et des expériences endogènes et exogènes. Il semble que le développement local émerge d'un ensemble de facteurs sociaux et d'une kyrielle d'autres éléments identifiés comme ferments. L'enjeu est de comprendre et d'analyser les facteurs qui peuvent conduire vers un développement qui tiendra compte des rapports sociaux de sexe à partir des spécificités historiques, sociales, culturelles et économiques de chaque territoire. Des femmes proposent des solutions.

1.2.3.1 La vision québécoise

Chez les femmes occidentales, des séries d'écrits proposent une démarche qui envisage de rendre visibles les femmes en promouvant les intérêts des femmes dans le milieu, leur participation effective et significative et leur mobilisation dans les réseaux définis par elle-même et avec d'autres acteurs pour des réformes et des actions.

Danielle Lafontaine (1989) propose à ce sujet un processus de développement local qui, tout en n'étant pas fondé sur la domination et l'exclusion, nécessiterait de nouvelles pratiques d'organisation, d'autres modes d'inscription des femmes dans le tissu social, et exigerait de nouvelles responsabilités de développement. Elle propose de décentraliser et de déconcentrer les moyens politiques, d'assurer une auto-organisation des personnes et des territoires locaux et régionaux et de favoriser l'exercice du pouvoir sur une cohérence régionale en informant, en mobilisant et en amenant le milieu régional à comprendre les réalités des femmes et leur vision du développement. Andrew (1995) pense que c'est en reconnaissant l'importance croissante du palier municipal dans un monde marqué à la fois

par la globalisation et par la recrudescence du local qu'on peut se concerter sur l'importance de construire une véritable démocratie locale pour les femmes.

Le développement local exige aussi des efforts dans le domaine de l'éducation, de la qualité de vie et du taux de chômage assez élevé en région par rapport aux grandes villes (Diane Tremblay, 1993). Cette réflexion dessine les contours d'un particularisme local et mérite d'identifier de nouveaux enjeux en développement local. Déjà Anne Gilbert (1993) identifie trois enjeux pour les femmes en développement local, enjeux qui reviennent chez tous les autres auteurs. Ce sont l'espace, le genre et le développement.

Denise Côté (1995) propose l'intégration des mesures d'équité aux énoncés des politiques en matière de développement dans les régions afin de mettre en valeur la contribution spécifique des femmes. Dans cette filiation intellectuelle de la notion d'équité, Gisèle Halimi (1997), féministe de la gauche française, analyse la crise actuelle dans la même optique que Lafontaine et propose la parité. La parité, selon l'auteure, passe par l'égalité en nombre des femmes et des hommes dans les institutions décisionnelles, par une égalité des chances au sein de l'État de droit, par le respect de l'altérité et de la diversité, par la promotion de la dignité et de la responsabilité de chaque homme et femme pour le respect de l'intérêt commun. Séguin (1995) va au-delà de la parité. Elle propose aux femmes de définir d'abord leurs formes de développement local et régional avant de s'investir dans les instances locales de pouvoir. L'opportunité que peuvent présenter les instances locales mises de l'avant est qu'elles représentent les meilleures occasions de participation féminine aux organismes de prise de décision (De la Duranta Ye, 1995). Mais

la sous-représentation des femmes au niveau des différentes instances de décision régionales est déplorable, note (Pintal,1993). Elle propose une plus grande mobilisation féminine à travers les réseaux afin d'appriivoiser le processus électoral. En effet, l'auteure pense que la représentation et la participation des femmes au sein des institutions politiques et des lieux de pouvoirs locaux et régionaux représentent l'enjeu crucial du développement. Les femmes apportent leur originalité théorique et pratique en plus de leur expertise directement transposable aux problèmes de développement local (Pintal,1993). Il incombe aux femmes d'être présentes dans les instances de décision et aux intellectuelles, dont l'expertise permet de cerner les besoins, d'identifier les enjeux et de structurer le discours d'influence qui se déploie dans les régions afin de légitimer des critères socioculturels, les besoins des femmes et la connaissance qu'elles ont de leur milieu de vie.

En ce qui concerne le réseautage des femmes, Semblat (1997) une française expérimentée dans le mouvement coopératif de femmes, a cherché la manière d'assurer l'arrimage entre les potentialités des femmes rurales et les besoins des territoires et surtout le rapport des femmes au territoire et au développement. Elle adopte, dans son étude sur les femmes, sur les groupes de femmes en réseau d'Europe et sur les francophones hors Québec, une démarche participative. Selon elle, les pratiques groupales des femmes rurales, la quête d'une identité personnelle, la vision globale du développement, la conscience politique, la création de réseaux d'entraide et l'instauration de partenariats sont des facteurs importants dans la dynamique de la construction des territoires ruraux féminins. Nous

adhérons à son approche d'un «féminisme territorial» qui combine l'approche «genre» et l'approche «territoriale» du développement.

Une autre étude effectuée en milieu saguenéen sur les types de réseautage des groupements de femmes montre que certains facteurs comme la sororité, c'est-à-dire les relations d'alliances idéologiques ou sociales, la reconnaissance, le soutien, le support, l'empowerment, sont porteurs d'initiatives de développement (Tremblay Marielle, 1993).

Ces différentes réflexions de femmes occidentales permettent de dégager les enjeux et les défis à relever pour l'arrimage entre le développement local et le genre. C'est un phénomène de mise en commun ou regroupement des potentialités et de présence dans les instances de pouvoir. Voyons ce qu'il en est du développement local sur le continent africain.

1.2.3.2 Les défis du développement

En Afrique, il existe quelques rares écrits sur le rapport des femme au développement local. Jusqu'à maintenant, l'analyse des stratégies et des différentes politiques de développement axées sur les femmes ont eu de très faibles portées au plan du changement, affirme (Ly-Diop,1997). L'auteure se demande si ces initiatives approuvées dans le temps étaient vraiment des formes de solidarités, d'aide ou plutôt des progrès commerciaux puisqu'en réalité, les projets et les ONG n'ont reproduit que le schéma politique des pays donateurs en valorisant le rôle d'épouse et de mère chez la répondante africaine. Pour Ly-Diop, la véritable question des femmes se pose en termes des mécanismes mis en place

pour promouvoir une amélioration réelle et continue du statut des femmes dans les différentes sphères de la société. Elle propose l'enseignement du genre dans les universités, et dans les projets, l'accès à la scolarisation et à la maîtrise de la santé reproductive, la valorisation du savoir endogène et une meilleure maîtrise des pratiques religieuses chez les femmes. Toujours dans le domaine relatif aux femmes et au développement local, Oboa (1997) analyse le phénomène de la démocratisation et de la marginalisation des femmes africaines en se basant sur le cas du Congo. Avec un regard sociologique basé sur le genre et les différences de sexes, l'auteur montre comment les femmes congolaises restent confinées dans la catégorie des citoyennes *de seconde zone* malgré l'effort continu de se rendre visibles dans le processus de démocratisation. Elle suggère à l'État de mettre l'accent dans le domaine de la formation, de l'information et surtout dans l'éducation formelle chez les femmes.

Lorsqu'on prolonge ces analyses sur le développement local au Bénin, on constate une rareté des écrits béninois. Il existe cependant quelques rapports de séminaires et d'ateliers qui ont porté leur attention sur les femmes et le développement. Le rapport élaboré par la SNV (projet néerlandais de développement) dans le cadre de la participation des «femmes à la base» du congrès de Beijing suggère quelques avenues de solutions de développement local pour les femmes béninoises. L'auteure de ce rapport, Djossou Ariane (1996), voit cinq enjeux fondamentaux : les activités génératrices de revenus et les tâches exercées au sein du ménage, le statut familial et social, le droit, la formation et l'organisation. Elle souhaite que le développement des Béninoises passe d'abord par une

réduction de leur pauvreté, la promotion de la justice sociale de l'équité, le renforcement de leurs capacités (dans l'agriculture, le secteur informel, et les autres secteurs où elles sont très présentes) pour qu'elles s'impliquent activement avec leurs mots et leur langage dans la définition, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions et des décisions les concernant. Elle pense aussi que la réduction des tâches chez les femmes rurales passe par un allègement de leurs travaux à travers des actions comme le forage des puits, l'apport d'équipement de transformation de produits agricoles, l'achat des moulins et la micro-finance. Concernant les questions relatives aux droits des femmes et aux violences vécues par les femmes, Djossou (1996), (Djobéno (1998) et Capo (1999), des Béninoises actives dans l'étude des femmes rurales, reconnaissent que ce sont des thèmes assez difficiles à aborder avec les femmes. Pour cela, elles proposent une diffusion des témoignages et des expériences vécues par les femmes, des actions de mobilisation à travers les groupements féminins, les réseautages, l'instauration de partenariat avec les hommes aux travaux de réflexion visant l'épanouissement des femmes. Ces auteures souhaitent que l'on facilite davantage l'alphabétisation fonctionnelle des femmes afin qu'elles puissent être des porteuses d'information auprès de leurs homologues.

Marie-Josée Supris (1998), consultante canadienne résidant au Bénin, a écrit dans «Le vécu et les aspirations de la répondante béninoise » que ce sont surtout les effets néfastes de la pauvreté et de l'injustice sociale qui créent toutes les inégalités au sein de la société béninoise. Elle propose à l'État de prendre une position plus officielle, plus engagée et plus visible au profit des femmes rurales et urbaines.

Par ailleurs, pour Ouikoun M. et Kpolédji Comlanvi (1996), le développement local au Bénin nécessiterait une restructuration des institutions rurales où l'État devrait assurer le transfert des activités et des compétences aux organisations paysannes. Cette réforme décentralisatrice représenterait un atout pour les femmes, reconnaît Capo (1999), puisqu'elle devrait permettre de briser les carcans et les tabous pour une démocratie locale. On pourra ainsi construire le développement local à partir des besoins réels et des préoccupations des populations et rechercher les meilleures solutions pour la communauté (Houeto, 1999).

CHAPITRE 2

UNE VISION MULTIDIMENSIONNELLE DU DÉVELOPPEMENT

2.1 Les théories du développement à l'écart des réalités de femmes

Les approches de développement ont été le résultat d'un processus long où différentes théories ont été appliquées pour trouver des solutions à l'intégration de la femme au développement et corriger les inégalités liées au genre. Pour comprendre les différentes théories et approches utilisées dans ce domaine, un détour historique est pertinent.

2.1.1 L'invisibilité des femmes dans les théories de développement basées sur la croissance économique

Les premières théories de développement orientées vers la croissance économique ont oublié les réalités de femmes dans leur conception. En effet, depuis que la majorité des pays africains ont acquis leur indépendance (autour des années 1960 et dans la décennie qui suivit), les expériences de développement ont été basées sur l'augmentation de la production. Ils pensaient corriger le sous-développement par l'importation des nouvelles technologies occidentales. Les conséquences de cette situation de sous-développement au niveau national se résument par la dégradation des termes de l'échange, l'absence d'épargne intérieure et le gonflement des dépenses, etc. (Jacquet, 1995 : 25) Dans cette optique, les femmes sont restées totalement invisibles de la sphère de la production et des processus de développement (Bissiliat et Fiéloux, 1992 : 38). Des études effectuées par Stamp montrent que cette vision du développement a engendré une dualité de superposition

dans l'organisation de la société africaine en défaveur de la répondante. On retrouve encore dans le système moderne de production, des formes traditionnelles d'organisation dont «la présence des rapports sociaux de sexe inégalitaires dans les rapports de production, les formes d'organisation communautaires fondées sur l'âge, les relations entre les sexes et les idéologies traditionnelles» (Stamp, 1990). Dans un souci de correction de cette situation en défaveur des femmes, une nouvelle conception du développement orientée sur des indicateurs économiques de redressement a vu le jour. Cette nouvelle approche du développement davantage orientée vers l'humain est à la fois individuelle et collective (Labrecque, 1994).

2.1.2 L'approche «W and D» et «W in D»

Les approches «femmes et développement» et «femmes dans le développement» ont été les premières tentatives d'intégration des femmes dans le changement. Leurs réflexions orientées sur la théorie de la dépendance (Rathgerber, 1994 : 52) ont mis l'accent sur le bien-être et l'efficacité, et se sont axées sur le rôle reproducteur de la répondante. Les projets issus de ces approches, souvent orientés sur la santé et l'hygiène, étaient pertinents dans un contexte de réajustement structurel que les pays en voie de développement traversaient. Par contre, ils n'ont jamais pu atteindre leurs objectifs sur l'intégration des femmes au développement. Ce fut devant cette impasse que de nouvelles réflexions privilégiant les femmes à travers leurs besoins spécifiques ont vu le jour.

2.1.3 L'approche I.F.D.: Intégration des Femmes au Développement

L'approche I.F.D. est issue des théories modernes des besoins essentiels⁸ de Théodore Schulz(1961) et spécifiquement de la théorie du capital humain de Becker qui visait l'élargissement des potentialités des hommes pour assurer le développement, (cité par Rathgeber, 1994).

Boserup (1983), une des préceuseures de cette approche, constatait que les femmes étaient marginalisées et occultées dans leurs fonctions de production malgré le rôle déterminant qu'elles jouaient et continuent de jouer dans le processus de développement. Cette situation s'expliquait par un certain nombre d'obstacles au niveau de l'accès à l'emploi, aux techniques et au revenu qui excluent les femmes du développement. Ainsi, l'approche qui résultera de cette réflexion nommée «I.F.D.» considère les femmes comme un véritable groupe social, elles ont de grandes potentialités inexploitées et ignorées et il faudra les avantager à travers des projets spécifiques en leur nom. Les projets émanant de cette approche visaient à distribuer des crédits aux femmes qui pouvaient les investir dans des activités génératrices de revenus.

L'approche I.F.D. a eu des retombées favorables. Elle est à l'origine du discours d'égalité et d'équité entre les hommes et les femmes dans les différentes sphères de la vie

⁸ La théorie des besoins essentiels de Théodore Schulz vise la satisfaction des besoins essentiels par l'accès aux biens et services économiques par les groupes défavorisés et non sur l'élargissement des potentialités humaines comme le propose la théorie du capital humain élaborée par Becker quelques années plus tôt. Cette logique n'aide pas à devenir de véritables actrices de développement non plus (PNUD 1995 :14). Ces deux théories se complètent.

sociale et s'articule parfaitement à la théorie des besoins essentiels dont elle est issue (St-Hilaire, 1995).

Par son efficacité et sa rationalité économique, l'I.F.D. a aussi favorisé l'intégration réelle des femmes à l'échelle mondiale, remarque (Jacquet, 1995 : 29). Cette approche a insufflé un avancement assez remarquable au champ «femme et développement». Elle a permis une augmentation du nombre de femmes dans les instances internationales, ce qui a favorisé la révision de plusieurs plans d'action et procédures. Au niveau local cependant, Jacquet (1995) constate que cette approche a exclu les femmes, surtout dans les pays en voie de développement, au niveau des mécanismes d'accès aux ressources qui dépendaient plus d'ordre culturel. On déplore aussi qu'elle ait homogénéisé toutes les femmes du sud en les inscrivant dans une position de subordination par rapport aux femmes du nord Monhanty (1991), réduisant l'étude sur les femmes du sud à une simple analyse des effets néfastes de la tradition, du système de parenté et des mutilations sexuelles. De son côté, Piron (1998) explique que les femmes ont des difficultés à s'approprier les projets de type I.F.D. auxquels elles participent, à cause du statut subordonné que la société leur confère. En effet, comment dans de telles conditions peuvent-elles maîtriser et participer pleinement au développement de leur milieu?

Dans une analyse critique des conséquences de l'approche I.F.D. dans la société béninoise, Babadankpodji (1995) montre comment la division du travail dans le Bas-Bénin zone incluse dans notre champ de recherche engendre des inégalités du genre qui

engendrent sur le plan de la production, d'autres types d'inégalités d'ordre économique, social et culturel qu'elle observe dans la sphère privée et dans la sphère publique.

Pour Babadankpodji (1995), ce qui profite aux hommes ne profite pas nécessairement aux femmes et à la famille, alors qu'une augmentation des revenus des femmes entraîne systématiquement une augmentation du revenu de la famille. Dans ce contexte, l'utilisation de l'I.F.D. ne résout pas le problème essentiel des inégalités liées au genre, car dans la pratique, selon l'auteure, les femmes ne se sentent pas concernées par les autres activités des hommes et réciproquement. Elle conclut donc que cette approche présente de véritables limites pour un changement économique et social global.

Dans un contexte où l'I.F.D. a su faire avancer les femmes du nord par rapport à celles du sud, les chercheurs ont compris que ce n'est pas une simple occultation des tâches exercées et « dites de femmes » qui est en jeu, mais que cette articulation entre la sphère de production et de reproduction est déjà mieux organisée dans les pays occidentaux. Ce qui ressort comme un enjeu important dans le processus du développement, c'est l'environnement culturel qu'il est impératif de considérer, ce que ne font pas les approches I.F.D. À ce sujet, plusieurs chercheuses féministes reprochent à l'approche I.F.D. d'avoir ignoré le rôle de la reproduction dans la division sexuelle du travail comme l'une des causes déterminantes de l'inégalité liée au genre: les hommes seraient plus avantagés puisqu'ils bénéficient d'un surplus de temps qui facilite leur accès aux ressources et qui leur permet d'avoir un meilleur revenu par rapport aux femmes. Ce fut dans le foisonnement de ces idées que « l'approche genre » vit le jour et ajouta alors à la dimension

économique et sociale discutée par les trois approches précédentes, une dimension culturelle dans la recherche sur les femmes et le développement. Avant d'aborder cette approche, il est nécessaire de noter que les trois approches précédentes n'ont pas adopté une vision globale d'intégration des femmes au développement. Elles ont privilégié tantôt la production, tantôt la reproduction, et ignoré tout l'environnement social et culturel dans lequel vivent et évoluent les femmes.

2.2 L'approche genre et développement GED

L'approche genre et développement considère la production et la reproduction des hommes et des femmes et surtout leur contribution marchande et non marchande dans la vie sociale et communautaire. Cette approche emprunte plusieurs champs disciplinaires (social, économique et politique) pour analyser les principes de la restructuration et de l'organisation au sein des sociétés. De ce fait, l'approche genre et développement est une approche holistique et entraîne inextricablement une nouvelle analyse des structures et institutions sociales (Young, 1987). Elle remet en cause l'idéologie patriarcale exercée dans les domaines privé et public, à l'intérieur des catégories, des groupes et des classes d'individus qui assurent la subordination des femmes, lesquelles doivent alors s'organiser en de véritables actrices du changement pour dénoncer les liens et les contradictions entre les sexes, les classes et les races (Maguire, 1984). En cela, le GED exprime comment les rapports sociaux de genre s'articulent avec les autres types de rapports généraux.

L'approche genre et développement, tout en mettant l'accent sur la contribution et la solidarité des femmes dans le développement, accepte aussi la contribution des hommes qui partagent des intérêts similaires sur les questions d'équité et de justice sociale (Sen et Grown, 1987). Enfin, elle accorde une importance au rôle de l'État en matière de promotion et d'émancipation des femmes. L'État devrait prendre en charge plusieurs services sociaux exécutés par les femmes individuellement ou dans le privé, pour permettre la correction des inégalités liées au sexe (Rathbeger, 1994).

2.2.1 Un concept à clarifier : qu'est-ce que le genre ?

Le mot « genre » est traduit de l'expression anglaise «gender» ou «sex society». Importé dans la littérature française vers 1972, ce terme a été à l'origine de la réflexion des féministes américaines marxistes qui voulaient insister sur la dimension socioculturelle du sexe. Le «genre » n'a pas connu une signification exacte et unique en français, et cette difficulté de traduction du terme «genre» a soulevé un débat. Très vite, plusieurs expressions apparentées se sont forgées pour expliquer le genre en mettant l'accent sur des réalités spécifiques sans donner une signification globale. C'est ainsi que les Françaises préfèrent «catégories sociales de sexe» et les Canadiennes, «sexo-spécificité», pour analyser les femmes comme un groupe social ou mettre l'accent sur les particularités des femmes. D'autres expressions comme «rapports sociaux de sexe» sont utilisées pour expliquer le même terme, mais dans le sens des rapports et des interactions avec d'autres membres de la société. Ces différentes formes d'appropriation du concept expriment ainsi sa richesse et sa fécondité qui s'accommodent aux diversités culturelles de chaque société,

et fait ressortir les intérêts homogènes des femmes du monde entier dans leur combat. Le «genre» renvoie à ce sujet, aux spécificités culturelles de certaines catégories de femmes comme celles du Tiers-Monde, dans leur double domination, et les minorités ethniques dans leur triple domination (Labrecque, 1988).

Dans sa signification profonde, le genre est le résultat d'une socialisation qui commence dès sa naissance, et qui peut varier d'une culture à l'autre (Mignot-Lefèvre, 1982 : 585). Il se démarque de ce fait d'un déterminisme biologique associé à l'usage du terme «sexe» ou différence sexuelle que Scott (1988 : 126) définit comme construction sociale et Pelchat (1992 : 48), comme la différence biologique socialement organisée. Nicole Mathieu (1989) appréciera mieux à cet égard le terme de «sexe social» pour désigner à la fois le déterminisme biologique et la construction sociale. Nous pensons comme Jacquet (1995) que l'analyse des rapports sociaux de genre fait ressortir une double démarche théorique et empirique tenant compte de l'existence des deux sexes et de leur interaction, qui s'insèrent parfaitement dans un cadre de construction sociale du développement. Dans sa synthèse sur les ouvrages existants dans la littérature, elle soutient que: «le genre est une construction théorique dont l'objectif est de faire en sorte que toute analyse, toute initiative, tout projet de développement, prenne en considération l'existence du découpage des sociétés et des activités humaines entre deux types d'individus: les hommes et les femmes» (Jacquet, 1995 : 9).

La définition précédente apparaît pertinente dans le cadre de cette recherche pour expliquer la problématique d'inégalités d'accès aux ressources au niveau local, sous

l'aspect théorique et empirique du développement. Cette pertinence du concept «genre» dans cette recherche s'exprime par l'avancement qu'il lui apporte en comparaison des deux autres approches.

La première est basée sur la construction sociale des sexes. En effet, s'inspirant de l'expression célèbre « on ne naît pas femme, on le devient» (Simone de Beauvoir, 1949), le genre se démarque de toutes caractéristiques naturelles et innées, et fait référence aux caractères acquis ou construits des rôles, des tâches et des responsabilités que les hommes et les femmes remplissent dans leurs activités politiques, sociales et économiques pour expliquer le fondement des principes et des pratiques sociales. Selon le genre, la division sexuelle est la première cause de l'inégalité, de l'injustice, et du dysfonctionnement social qui prend naissance à partir d'une simple construction de l'esprit. Le genre étudie de ce fait, le contexte de production et de reproduction des rapports sociaux et ajoute, à la dimension économique et sociale, une dimension culturelle.

L'ajout de la dimension culturelle a une importance capitale dans cette recherche. En effet, l'analyse du genre dans ce sens trouve sa pertinence au sein des différentes réalités locales et définit la diversité des contextes culturels locaux et surtout les rapports d'identité ou d'appartenance des femmes. Cette analyse correspond mieux aux réalités des pays du Tiers-Monde, notamment des pays africains, où le statut des femmes est défini dans un contexte de famille élargie et de vie beaucoup plus communautaire entre les hommes et les femmes, une vie caractérisée par des échanges monétaires et non monétaires.

La seconde contribution du concept «genre» a été son apport idéologique et politique. À l'image des autres approches féministes sur les théories de «femme et développement», il considère la ré pondante en regard des enjeux du pouvoir et surtout des différentes formes de sa manipulation lorsque les intérêts des deux sexes sont présents. Ainsi, le genre identifie l'accès ou non au pouvoir comme un grand facteur de création des inégalités entre les deux sexes (Nicole Mathieu, 1989).

Ces deux contributions théoriques ouvrent des pistes de solutions sur la subordination et la marginalisation des femmes, et comblent alors le vide laissé par les autres approches sur les femmes. Comme Jacquet (1995) le souligne, le genre fait une analyse plus complète de la société et prend en compte tous les individus dans leurs spécificités et interactions.

Lorsque nous associons cette logique du genre aux différentes réalités du développement et lorsque nous parlons de l'approche genre et développement, il s'agit, selon nous, de la construction d'un savoir où seraient combinées les deux logiques. En d'autres termes, permettre aux femmes d'être de véritables actrices dans un processus de développement dépend d'abord des habiletés et pouvoirs des femmes, puis de l'interaction entre ces femmes et les autres acteurs du milieu.

2.2.2 Les interventions orientées sur l'approche «genre et développement»

Les projets véhiculant la démarche sur l'approche « genre et développement » visent deux objectifs qui sont : l'égalité des chances et l'accès au pouvoir.

Les projets sur « l'égalité des chances » proposent un partage égal des ressources entre hommes et femmes et la participation effective des deux sexes dans tous les domaines de décision. Pour atteindre ces objectifs, ces projets épousent souvent une démarche interactive qui consiste à partir des besoins stratégiques des deux sexes pour identifier les intérêts spécifiques et structurer l'intervention en conséquences. Cette démarche permet d'analyser les mécanismes de subordination, note (Jacquet, 1995).

Les projets sur « l'accès au pouvoir » tiennent compte des spécificités et des interactions entre les deux sexes afin d'identifier les moyens réels pour faciliter l'accès des femmes à partir des intérêts stratégiques exprimés par le groupe cible. Les démarches des deux types de projets se complètent. En effet, alors que la première analyse les mécanismes de subordination des femmes, la seconde envisage de faire d'elles de véritables actrices pour le développement dans leur milieu.

Si l'approche GED se prête comme une approche favorable à la correction des inégalités liées au genre, surtout dans un pays du Tiers-Monde comme le Bénin, elle vise, à travers les projets d'intervention créés dans cette logique, la participation réelle des femmes au développement local.

2.3 Une approche constructiviste du développement local

Cette troisième partie du cadre théorique s'inscrit dans la mouvance actuelle des préoccupations du développement centrées et construites par l'homme. Si,

épistémologiquement, le concept de développement incarne un aspect ontologique, des efforts considérables ont ressorti davantage cet aspect humain à travers de nombreuses théories sociales et culturelles devant l'essoufflement des théories économistes et les limites de leurs applications surtout dans les pays du Tiers-Monde. Dans ce bouleversement de la pensée sur le développement a émergé le développement local considéré comme une vision du développement social, économique et culturel de l'espace dans un processus de prise en charge de la société par elle-même.

Au niveau local, l'étude du changement dépend d'une part des synergies entre les acteurs, des ressources et du dynamisme culturel et social et, d'autre part, de la capacité de la population à relever le défi du changement. Les buts du développement local visent l'équité, la justice, la bonne gouvernance, la participation et la démocratie. Les facteurs se construisent dans l'identité des acteurs autour d'un projet visant le remplacement des rapports de domination et de dépendance par des alliances, des liens de partenariat et de solidarité locale.

Il va de soi que tout changement nécessite la mobilisation collective des acteurs et la présence de leaders capables de partir du dynamisme local et du capital territorial pour bâtir un avenir commun. Ce processus de changement exige de la part des acteurs l'accumulation des connaissances, l'apprentissage, l'échange et le savoir-faire nécessaires pour construire l'identité territoriale, élément important dans la nouvelle conception et pratique du développement axée sur le mode de vie que la population propose. Les acteurs jouent donc un rôle déterminant dans ce processus de développement local.

S'inspirant des réflexions de Touraine (1981), Crozier (1981) et Giddens (1987), puis des écrits assez récents de Côté et Proulx (1998) et Lafontaine (1998), les acteurs peuvent être définis comme des groupes ou des individus qui agissent en communauté, en réseau ou au sein d'institutions dans un but de changer les choses. Ils sont remarquables par leur dynamisme et leur rationalité affective dans la conduite de l'action.

Le constructivisme met l'emphase sur les significations générées par les acteurs s'engageant socialement dans les échanges communicationnels et dans des actions au regard des tâches ou des problèmes à partager (Gergen et Gergen, 1991). Ces échanges et actions s'inscrivent dans un réseau dialectique de rapports socioculturels en même temps qu'ils produisent du sens, à travers un processus dialogique et d'apprentissage qui transforme les acteurs (Leoni, 2001). Ce processus place les rapports sociaux au cœur des modèles d'action des acteurs qui sont interdépendants au niveau micro-social et facilite la création de l'acteur par lui-même. Il s'agit d'un processus qui approche la réalité en recourant au paradigme de la complexité, qui croise plusieurs regards disciplinaires (Fourez, 1994 :1998 et Griffe-Griffe, 2001)⁹.

2.3.1 L'acteur individuel et collectif dans le développement local

Deux conceptions partagent l'univers du constructivisme. Le constructivisme social prime la communauté sur l'individu. La rationalité individuelle proviendrait de celle de la société à travers un processus dialogique qui intériorise les opérations externes. Bourdieu

⁹ Conférence sur le constructivisme à Sherbrooke (2001)

(1980) pense que la réalité sociale comporte un ensemble de rapports de sens et de symboles qui interviennent dans la rationalité individuelle. Le sens définit l'identité de l'acteur dans la socialisation primaire et résulte des expériences, des apprentissages et de l'éducation qu'il nomme «habitus». L'acteur de Bourdieu se situe dans une vision classique où il peut utiliser tous ses atouts culturels pour se mettre en action au niveau social. Par contre, la faiblesse dans l'analyse de cet auteur par contre est qu'elle évacue tout l'aspect affectif et symbolique qui peut être à la base de l'action que lui-même prend comme conditions préalables ou «champ» à l'action, et non comme faisant partie du processus de formation de l'acteur pour déterminer son acte.

Quant au socio-constructivisme, il conçoit que les fonctions mentales supérieures découlent de l'activité sociale, des relations effectives entre les humains au moment de l'acquisition du langage et de la culture. D'autres recherches, en essayant d'accroître l'explication du processus de l'action chez l'acteur, ont montré, à travers cette deuxième vision, que les repères qui définissent chaque sphère de la société servent dans l'argumentation de l'action, de façon stratégique (Boltanski et Thevenot, 1991).

On sait que la vision structuraliste considère les femmes comme le résultat d'un déterminisme structurel. En effet, selon cette logique, les femmes se voient imposer des règles, des comportements, et des visions à travers les institutions de la société dans laquelle elles vivent. Il ressort que ce sont ces structures rigides dans lesquelles sont moulées les femmes depuis leur naissance qui créent cette identité féminine peu valorisée. La faiblesse de l'approche structuraliste dans la logique du genre, selon Pelchat (1993) et

Lamoureux (2000), est qu'elle est prisonnière d'une catégorie binaire homme-femme où les catégories «masculin» et «féminin» sont utilisées différemment. De plus, une seconde faiblesse de cette approche, selon Pelchat (1993), est qu'elle ne s'intéresse pas aux différentes significations des valeurs sociales, mais simplement à leurs causes.

Si la vision constructiviste de l'acteur individuel considère la subjectivité de l'acteur qui intègre son environnement social, économique et géographique, il reste que l'étude de l'acteur individuel et de la dynamique de son action, qui trouve son ancrage dans les structures, est intéressante pour illustrer la place des femmes dans le développement. Nous privilégions plutôt l'acteur collectif et surtout les mécanismes d'organisation des acteurs et de leurs interactions dans une vision constructiviste, pour mieux cerner la complexité du phénomène des inégalités qui se pose ici.

L'interaction relationnelle entre les acteurs est assez complexe sur le plan théorique. L'auteur en développement territorial John Friedman (1969:179), cité par Proulx (1994:13), identifie une double démarche dans l'aspect relationnel du développement. D'une part, la démarche individuelle basée sur l'apprentissage, l'éducation et la socialisation primaire qui révèle les potentialités intrinsèques et les limites de l'homme; d'autre part, la démarche collective qui, à l'aune de la raison et des stratégies, favorise l'échange et l'interaction entre les acteurs pour innover des stratégies de projet sur le territoire. Friedman analyse ainsi la mobilisation des rapports sociaux entre les acteurs d'un projet collectif comme l'expression d'une volonté de changement. La double démarche (individuelle et collective) assure une

organisation interne lors des mobilisations, et favorise le flux de l'information assuré par certains types de leaders.

L'action est l'expression dynamique qui provient de l'interprétation que les acteurs font de leur environnement social. Elle est un acte rationnel, stratégique et contextuel qui s'exprime à travers des choix d'objectifs, d'opportunités et de comportements en présence des autres acteurs. Elle exprime aussi l'affirmation d'un objectif fixé et, de ce fait, elle est anticipatoire, intentionnelle et contingente puisqu'elle peut engendrer la mobilisation.

Dans l'analyse de l'acteur et de son action selon une vision constructiviste, Dubet (1994:13) définit l'acteur social comme un sujet actif qui agit à l'intérieur des tensions créées par trois types fondamentaux de logiques d'action modélisant l'expérience sociale. Il s'agit des logiques d'intégration (appartenance au groupe), de stratégie (réaction aux données du marché) et de subjectivisme (le sens et l'idée de l'individu).

Selon Proulx (1994), les motifs collectifs n'offrent pas toute la même densité interactionnelle, ni le même effet mobilisateur dans la dynamique du territoire. Toutefois, la dynamique du territoire et son fonctionnement dépendent fortement des retombées positives du « projet collectif ».

Les acteurs individuels et collectifs possèdent des repères à travers des connaissances et des compétences dans la construction de leur action. Mais le développement qui naît dans cet univers d'interaction et de forces entre les acteurs crée diverses formes

d'inégalités. Ces inégalités, qu'elles soient politiques, sociales, économiques ou culturelles, dépendent des formes de rationalité marchande présentes dans le milieu, et sont le produit d'un phénomène construit qu'il faudra identifier et analyser dans sa globalité et de manière spécifique.

Plusieurs auteurs ont utilisé l'actionnaliste et l'interactionnaliste dans une vision constructiviste du développement. Dans ce processus, Giddens (1987) identifie le champ des mécanismes de capitalisation et de redistribution des ressources qui produisent les inégalités, par les forces de domination et par la hiérarchisation des catégories sociales. De son côté, Bourdieu (1980) voit dans cette logique un processus de construction de l'espace social représenté par le pouvoir symbolique et les choses non dites. Contrairement à l'approche structuraliste qui sépare le « moi » et le « nous », l'analyse du développement dans une vision constructiviste renvoie à l'historicité des acteurs et de leurs actions dans la structuration du quotidien et de l'avenir.

L'analyse constructiviste du développement dans un contexte de recherche sur les inégalités liées au genre, rend compréhensible les mécanismes de construction sociale dans une société donnée, et assouplit la démarcation rigide des deux sexes de l'approche structuraliste et de sa vision essentialiste.

2.3.2 Les différentes théories liées à la mobilisation des acteurs

Les premières théories des mouvements sociaux ont été inspirées des modèles élaborés par les sciences biologiques à la fin du XIX^e siècle. En ce sens, plusieurs

métaphores furent utilisées. C'est l'exemple de la contagion comparée à la diffusion culturelle ou celle de la mobilisation comme une manifestation de la crainte ou comparée à l'image d'une foule enragée et hystérique.

2.3.2.1 Les théories de la contagion ou l'étude de la psychologie des foules

La théorie de la contagion considère la formation de la foule comme un effet de contagion mutuelle entre les participants. Taine, Tarde et Le Bon en ont été les défenseurs. Ces auteurs considèrent l'émergence des mouvements comme l'expression d'une rupture avec les organes de contrôle social, d'intégration des normes et des changements structurels. Des tensions se créent conduisant l'individu à participer à l'action collective. Taine (1990) caractérise ces tensions comme le retour à l'état primaire des catégories sociales qui maîtrisent le moins leur situation (les ouvriers et les paysans pauvres par exemple). Tarde (1990) y voit une diffusion imitative, alors que Lebon leur attribue un caractère impulsif, mobile et irritable. Les premières approches de mécanismes de mobilisation des acteurs considèrent donc, comme causes de mobilisation, des phénomènes émotionnels qui incitent à se regrouper dans l'espace public.

2.3.2.2 Les théories de psychologie collective ou «the collective behaviour»

Cette théorie se préoccupe des causes et des vecteurs de diffusion d'une mobilisation La conductivité structurelle, selon les termes de Smelser (1962). Park et Burgess (cités par Filleule et Péchu, 1993) seront les premiers à utiliser le concept de comportement pour la foule, le public et les mouvements sociaux. Selon ces auteurs, le pouvoir explosif de la

foule ne s'explique pas par une pathologie sociale, mais par une raison, une attente, une mobilité ascendante et un désir de consommation. L'élément fédérateur de ces comportements réside dans la faiblesse des institutions et des normes de vie (Kornhauser, 1959; Smelser, 1962; Gurr, 1970; Turner et Killian, 1972, cité par Filleule et Péchu, 1993).

Les autres tenants de cette approche identifient divers facteurs de causalité dans l'émergence d'une mobilisation. Ce sont le peu de contact entre les élites et les autres acteurs (Kornhauser, 1959), les tensions créées sur la base des facteurs sociaux (Smelser 1962), le degré de contrôle social et la mobilisation des participants pour l'action. La théorie de l'action collective explique donc la mobilisation par la conduite des acteurs et le comportement défini par eux en remettant en cause ou en dénonçant une situation qu'ils jugent injuste.

2.3.2.3 Les théories de la privation relative

Les auteurs des théories de la privation relative considèrent que les mouvements sociaux proviennent d'une communauté d'expérience ayant des prédispositions à l'activation : mémoire collective avec sa dimension cognitive et symbolique (Gurr, 1970). De là, les mobilisations ne se construisent plus par contagion, mais par convergence. La frustration est relative parce qu'elle dépend de l'écart entre besoin et satisfaction. Lorsque cet écart est important, les individus s'articulent autour d'un discours idéologique, cohérent et mobilisateur. Le mouvement régionaliste fournit un exemple typique qui prend naissance à partir des frustrations territoriales.

Ce courant considère l'émergence des mouvements sociaux sur le mode d'une éruption colérique. La frustration peut ainsi être un potentiel de mobilisation (Gurr, 1970) ou la rationalité de l'acteur visant le changement (Tuner et Killian, 1972). Cette théorie introduit la notion d'écart au niveau des besoins et de satisfaction dans les formes de mobilisation. L'insatisfaction au niveau des acteurs définit leur motivation à la mobilisation. Malheureusement, ces théories n'ont pas mis en évidence les objectifs définis dans la mobilisation et les formes de négociation construites entre acteurs.

2.3.2.4 Les théories de la mobilisation des ressources

Ces théories ont insufflé une nouvelle orientation à l'amalgame d'explications des mouvements sociaux. Elles se préoccupent des buts que se fixent les mouvements en fonction des structures et des occasions. Deux grandes tendances se forment rapidement à partir de cette logique. D'un côté, le modèle d'explication économique (Mac Carthy et Zald, 1993), de l'autre, le modèle politique (Obershall, 1973; Tilly, 1978; Gamson 1975 ; Piven et Cloward, 1971, 1977). Malgré les divergences dans les approches, ces deux tendances ont un substrat théorique basé sur le paradigme utilitariste de la rationalité individuelle.

Les théories économiques de la mobilisation

On distingue sous cette désignation la théorie économique de Olson et l'approche entrepreneuriale de Mac Cathy et Zald. Les activités des mouvements sociaux sont analysées en termes de coût-avantage Olson (1987) ou d'agrégation des ressources : argent

et temps (Mac Carthy et Zald 1973, 1977, 1987). Olson considère la mobilisation rentable lorsqu'elle est massive. Il met ainsi l'accent sur la dimension de l'engagement dans la constitution d'une identité personnelle et collective. La participation individuelle dépend des coûts et des bénéfices anticipés. Mac Carthy et Zald, au contraire, mettent davantage l'accent sur les organisations pour comprendre l'activité des mouvements sociaux. Leur approche est entrepreneuriale. La mobilisation est considérée comme une entreprise dont l'outil central est l'organisation qui rassemble des moyens (militants, argent, experts, médias) pour les investir de façon rationnelle en vue de susciter les revendications. Le militant est alors comparé à un entrepreneur de protestation, «véritable Schumpétérien du mouvement social» (Neveu, 1996: 56). Celui-ci joue le rôle de porte-parole et d'organisateur pour la mobilisation des ressources (savoir-faire, réseaux de soutien, logistique). Le sujet collectif est analysé ici comme une rationalité du groupe mobilisé.

Ce sont les facteurs coûts, avantages et utilités qui expliquent la mobilisation dans cette approche et la rationalité des acteurs à engager des moyens dans le but d'atteindre un objectif. Ici, la rationalité individuelle de l'acteur dépend de sa capacité à entreprendre et à produire un discours légitime, socialement accepté comme déterminant l'action. L'action collective quant à elle, dépend des types de réseaux de solidarités et de la structuration sociale.

La théorie économique de la mobilisation des acteurs définit ici les enjeux que représentent la participation et l'engagement des femmes à l'amélioration des rapports sociaux qu'elles subissent. Ces enjeux sont ceux qu'elles doivent définir pour améliorer

leurs conditions de vie économique, sociale et politique tout en établissant des rapports plus équitables entre elles et les hommes. La mobilisation des acteurs ne tient pas simplement aux facteurs économiques. Penser le changement de comportement en ces termes limite la recherche de solutions adéquates et spécifiques pouvant répondre aux problèmes posés ici. Ces théories économiques de la mobilisation expliquent aussi les limites de changement rencontrées dans les projets orientés vers l'approche femmes et développement et l'approche I.F.D. Plusieurs contraintes du milieu limitent les interventions pouvant permettre une mobilisation des femmes à partir des facteurs seulement économiques.

La théorie politique de la mobilisation des ressources

La théorie politique de la mobilisation des ressources identifie les déterminants de la mobilisation à travers les réseaux associatifs. L'analyse de la mobilisation des ressources au niveau politique a été abordée par Oberschall (1980) qui souligne le poids de la structuration sociale, des réseaux de solidarité dans la mobilisation. Les ressources en sont le capital, les moyens, la masse du groupe, la force de l'identité des acteurs, leur capacité d'action stratégique et enfin sa capacité à produire un discours de légitimation socialement recevable. Tous ces éléments dépendent des centres de décision, des potentiels qu'il importe d'activer et de mobiliser dans une visée d'action stratégique autour d'un dirigeant.

Tilly, l'un des pionniers de cette approche politique, considère que les groupes et les formes d'action sont inégalement acceptables par les pouvoirs publics. Selon lui, la façon dont les agents sociaux déterminent une stratégie n'est pas l'effet d'un calcul rationnel, mais

d'une stratégie tributaire des biens collectifs. Un groupe serait alors mieux organisé pour défendre ses intérêts lorsqu'il se caractérise par une forte identité et des formes de solidarités appropriées.

Klandermans et Oeigena (1987) ont identifié une troisième dimension de la stratégie politique de l'action. Elle regroupe deux points: la mobilisation du consensus qui favorise la diffusion autour d'un problème et la constitution du public favorable à la cause défendue. Selon ces deux auteurs, c'est seulement au terme de ce travail que se développe une mobilisation. Le problème des inégalités liées au genre ressort des rapports sociaux entre hommes et femmes, mais les solutions à apporter dépendent de la nature du milieu. La mobilisation se définirait en termes de valeurs extérieures apportées comme références de changement et surtout de la concordance entre les besoins définis par les femmes et ceux apportés par les institutions d'interventions qui leur viennent en aide pour que le changement soit amorcé.

Plusieurs auteurs distinguent dans la dimension politique la tradition démocratique, la culture politique et les orientations du gouvernement (Tarrow, 1989) ou encore la gestion du social et spécifiquement les relations entre l'État et les mouvements sociaux comme source de mobilisation à ce niveau. L'État est analysé comme un médiateur destiné à répondre aux besoins des groupes mobilisés (Kitschelt, 1985) ou comme un gestionnaire des actions publiques sur la mobilisation (Schmitter et Lehbruch 1992, in Neveu, 1996). Enfin, d'autres auteurs pensent qu'il faudra replacer l'État dans un statut de protagoniste à

part entière pour une meilleure compréhension des formes et des destinées des mobilisations (Anderson, 1991).

La théorie politique de la mobilisation met l'accent sur la viabilité et la reconnaissance de l'action collective, une mobilisation qui dépend des repérages sociaux, de l'identité collective et des différentes formes de solidarités et d'organisation de proximité. Ces différents éléments, à travers l'entremise des institutions, favorisent la visibilité de l'action et permettent la participation collective et le développement sur le territoire (Rosavallon, 1981 ; Offe, 1985 ; Castels, 1981).

Tilly (1986), cité par Neveu (1996), va à l'encontre de la politisation et de la mobilisation qui stabiliserait les espaces et les procédures de négociation dans lesquels le pouvoir public joue un rôle central autour des grands enjeux propres à chaque micro-univers.

2.3.3 Les mécanismes de mobilisation des ressources et les formes d'organisation de répertoires d'action

2.3.3.1 Les mécanismes de mobilisation des ressources

À partir des différentes théories de développement, trois approches sont utilisées pour appréhender les mécanismes de mobilisation des acteurs. La première considère le mécanisme de mobilisation des acteurs comme un acte de revendication. *L'approche revendicatrice* de la mobilisation identifie cette dernière comme le rapport du groupe à l'adversaire Touraine (1973 :361) ou à une tendance rapide de politisation (Tilly, 1986). Par exemple, selon Touraine, ce rapport du groupe à l'adversaire définit un champ d'action

au niveau de l'acteur organisationnel et institutionnel par l'identité; au niveau de l'acteur historique, ce rapport définit des pratiques des rapports sociaux au niveau de l'acteur politique, par le champ de décision.

L'approche consensuelle est présente chez Melucci (1985). Selon cet auteur, la mobilisation des acteurs est l'expression d'une identité, le produit d'une négociation interne. L'identité se retrouve au cœur du processus de mobilisation, les formes de leadership, les modèles d'organisation, d'interaction, de négociation et de relation avec le milieu. Cette vision consensuelle de la mobilisation se retrouve dans les mouvements de développement régional et local où l'action collective est construite sur le développement économique et l'organisation interne du territoire (Coté et al, 1996). Une troisième approche de mobilisation des acteurs concerne *les nouveaux mouvements sociaux* comme le mouvement des femmes qui remettent en cause les grandes lignes de la modernité et, spécifiquement, les relations entre acteurs et structures. Ces formes de mobilisation plus présentes dans les pays développés que dans les pays en voie de développement signifient de nouvelles manières de revendications orientées vers des demandes de besoins plus qualitatifs comme la participation, la préservation de l'autonomie, une bonne qualité de vie, le contrôle des processus de travail (Neveu, 1996). Ces nouvelles formes de mobilisation résultent de la scolarisation plus poussée de nouvelles générations les prédisposant à se soumettre moins à l'ordre organisationnel établi sur le rapport entre acteur et structures (Inglehart, 1990).

Ces trois mécanismes de mobilisation des acteurs permettent de distinguer les anciens mouvements sociaux, comme le mouvement ouvrier, des nouveaux mouvements sociaux¹⁰, comme le mouvement des femmes. La différence se situe au niveau des formes d'organisation, des répertoires d'action, des valeurs et des revendications partagées entre les acteurs puis du rapport établi entre les acteurs par rapport au politique et à l'identité (Tilly, 1996; Offe, 1990).

2.3.3.2 Les formes d'organisation et les répertoires d'action

Les nouvelles formes de mobilisation des acteurs apparaissent plus démocratiques et plus décentralisées que les anciennes formes aux structures syndicales et partisans contrôlées par des dirigeants.

Les répertoires d'action des nouvelles formes de mobilisation des acteurs sont singuliers et ont une dimension ludique. Les anciennes formes de revendications comme, par exemple, les occupations de locaux ou les grèves de la faim sont plus protestataires (Neveu, 1996).

Les anciens mouvements sociaux portent leurs revendications sur la redistribution des richesses, l'accès au niveau des décisions alors que les nouveaux mouvements sociaux

¹⁰ Plusieurs définitions sont données aux mouvements sociaux. Selon Fontan (1997), le mouvement social est l'expression regroupant les conduites collectives, revendicatrices ou innovatrices comme la liberté individuelle, l'idéal démocratique, la laïcité de pensée, l'économie de marché, le système politique représentatif et le système idéologique technico-économique. Ces conduites sont organisées sur une base identitaire pro-active ou défensive en fonction de divers répertoire d'action et elles poursuivent des finalités hétérogènes relevant d'une volonté de construction conservatrice ou au contraire progressiste de l'appareil social.

mettent l'accent sur des valeurs qualitatives comme l'autonomie, l'identité, la valorisation du corps, le désir d'une forte affirmation du style de vie. Melluci (1988), soulignera à ce sujet que les nouvelles formes de revendications échappent à la rationalité quantitative du capitalisme moderne.

Au niveau du rapport au politique, les nouveaux mouvements sociaux recherchent la valorisation de l'être humain, l'autonomie et un nouveau rapport avec l'État (partenariat, coopération entre État et société civile). Ceci n'était pas la revendication des anciens mouvements sociaux qui visaient davantage l'accès au pouvoir politique et la participation au pouvoir décisionnel (Tilly, 1986).

Les mouvements sociaux sont de plus en plus intimement liés à la modernité et établissent des compromis d'ententes au sein d'institutions privées, publiques ou socio-communautaires (Fontan 1996, Maffesoli 1992). De ce point de vue, les mouvements sociaux complexifient les sociétés nationales et internationales en institutionnalisant les organisations sociales au niveau international. L'État n'apparaît plus comme le seul lieu institutionnel de gestion de compromis, d'autres lieux ont émergé à travers les réseaux : la construction de nouveaux réseaux à partir des réseaux établis, les organisations à caractère national et international comme (Amnistie internationale, Médecins sans frontières, etc.).

L'analyse des mécanismes de mobilisation des acteurs à travers ces différents points note une évolution dans les revendications et les formes d'interventions. Alors que les anciennes formes de mobilisations demandaient plus de modernité (participation, équité

sociale, mise en garde contre les effets plus ou moins pervers de la modernité technique, militaire, économique et politique). Les nouvelles formes de revendications défient le pouvoir technocratique sur des bases symboliques et opposent des codes culturels à la logique des appareils scientifiques, politiques et militaires dominants dans les réseaux et autres organismes.

Cette analyse a aussi permis d'identifier que les formes de revendications du mouvement des femmes se placent dans les nouvelles formes de revendications du mouvement social qui structurent les communautés de base à travers les réseaux. Leurs approches génèrent un dialogue qui produit du sens et de la signification dans le croisement des regards des acteurs. Il s'agit donc d'une approche consensuelle portée par un projet d'apprentissage collectif des acteurs au changement. Les valeurs à promouvoir sont celles définies et partagées par tous les acteurs et actrices dans la gestion des intérêts du milieu. Cela signifie que l'accès des femmes aux ressources est un phénomène induit dépendamment de la dynamique des acteurs et actrices présents dans le milieu pour supporter le changement.

2.3.4 Les théories de mobilisation des nouveaux mouvements sociaux

Les théories des nouveaux mouvements sociaux considèrent ces derniers comme une révolution silencieuse du post matérialisme (Melucci, 1985) ou comme un simple projet de changement social incarnant une direction de l'historicité (Touraine, 1978) et, enfin, comme l'affirmation de l'estime de soi (Offe, 1985). Melucci (1989) propose que l'on s'occupe

davantage de la nature des conflits que de celle des acteurs qui se mobilisent. Kriest (1989) propose que les mouvements sociaux soient analysés selon l'appartenance des acteurs, les membres de la communauté professionnelle et les groupes locaux parce que ces acteurs ont plus de facilité à se regrouper pour exprimer leurs revendications. Cette dernière réflexion permet de mieux contextualiser l'accès aux ressources selon le milieu, les contraintes subies par les femmes et les formes de solutions qu'elles essayent de proposer.

La théorie identitaire de la mobilisation place l'identité comme élément important de la mobilisation. Cette identité, selon Touraine (1981), dépend de l'historicité des acteurs qui dynamise la mobilisation individuelle et collective. Par exemple, l'hyperprogrammation des sociétés industrialisées représente l'histoire d'une identité qui lie les acteurs autour d'un projet. Maffessoli (1992) utilise le terme de tribu pour désigner l'identité des sociétés post-modernes où l'homme de pouvoir laisse sa place à l'homme de puissance. La tribu, selon l'auteur, mobilise des acteurs qui expriment, dans la société post-moderne actuelle, les frustrations et les émotions accumulées au sein de la société industrielle. Ces deux réflexions s'orientent vers une nouvelle culture dynamique et modernisatrice de l'identité des mouvements sociaux que nous retrouvons de nos jours dans les formes de revendications du mouvement des femmes et du mouvement sur le développement local.

Quelle que soit la stratégie, les mouvements sociaux expriment un processus de changement sur un territoire donné. Selon Bassand et Gundani (1982), le local à travers cette forme de mobilisation exprime un processus vivant, un système identitaire

actuellement soumis à des contraintes qui s'appliquent intensément aux différentes micro-régions périphériques dans lesquelles se développent des luttes antagonistes, et dont les moyens sont essentiellement ceux qui permettent le maintien de la culture locale comme instrument d'auto-développement.

En fait, les nouveaux mouvements sociaux véhiculent une double dynamique de mobilisation modernisante (Fillieule 1996, Melucci 1990). En effet, non seulement ils remettent en cause les institutions politiques et sociales, mais ils mettent l'accent sur la question des identités, des rapports au corps et au travail et sur la question de la reproduction. Les différentes théories de mobilisation sur les nouveaux mouvements sociaux soulèvent les enjeux à la fois économique, sociaux et politique qui supportent la mobilisation. L'accès des femmes aux ressources nécessite leur mobilisation autour des intérêts particuliers qu'elles jugent qu'on pourrait défendre pour satisfaire leurs besoins, puis leur mobilisation autour d'une identité de femmes, définie ensuite avec celle des autres acteurs pour construire ensemble une identité de leur milieu, de leur localité. Les valeurs à défendre seraient celles de chaque femme, des groupes de femmes et celles de tous les acteurs de l'espace local. Comment alors arriver à cerner cette réalité non tangible du comportement des acteurs et actrices dans les milieux étudiés? Nous avons utilisé deux concepts. L'identité de genre et l'identité locale.

2.4 Une identité locale et de genre

L'identité a été, ces dernières années, très discutée. D'aucuns affirment qu'elle a dépassé «les barrières de l'âge public partagées», ce qui en fait une notion vague, inconsistante, servant à désigner des phénomènes qui n'auraient en commun que le nom (Payot, 1990). Pour Bassand (2001)¹¹, il existe actuellement une anomie de l'identité qui se manifeste à travers la crise et le désarroi. Le mot peut être synonyme de culture, désigner une pathologie mentale (trouble de l'identité) ou indiquer une préférence sexuelle (identité gay). Les multiples usages de cette notion rendent malaisée toute compréhension unique de son approche. Parménide, dans sa formule «l'être est, le non-être n'est pas», semble le premier à avoir énoncé le terme «identité», dans son célèbre poème écrit au V^e siècle avant Jésus-Christ (Dubar, 2000). L'identité des êtres, quels qu'ils soient, est «ce qui reste en dépit des changements» (Dubar, 2000). Le devenir est donc exclu de l'être, écrit-il. Cette réflexion essentialiste repose sur des croyances et des réalités immuables et originelles. L'essence commune à chaque catégorie d'êtres identiques définit le point commun et l'ensemble des points communs essentiels relatifs à chaque catégorie d'être identiques définit leur existence réelle. L'identité des êtres existants est alors ce qui fait qu'ils restent identiques dans le temps, selon Dubar (2000). L'identité du groupe existe donc indépendamment de la volonté et de l'action de ses membres. La culture, la nation, l'ethnie sont des attributs des groupes d'appartenance qui sont considérés comme essentialistes.

¹¹ Communication lors du symposium sur mouvements, territoire et développement, à Rimouski (2001).

Cette forme d'identité prime pour l'individu («pour soi») sur toutes les autres formes d'identité («pour autrui»).

Dans la perspective constructiviste, l'identité indique à la fois «différence et généralisation». La différence permet de définir ce qui fait la singularité de quelque chose ou de cette chose par rapport à une autre. Par contre, la généralisation cherche à définir le point commun à une classe d'éléments tous différents les uns des autres. Il n'y a pas, dans cette perspective, une identité sans l'altérité qui varie historiquement et dépend du contexte de mise en relation. C'est surtout la notion d'appartenance commune qui est mise en jeu dans ce cas.

Si, à priori, ces deux visions de l'identité postulent en commun la singularité de chaque humain, elles se différencient à partir du sens attribué à la notion d'appartenance. Selon les structuralistes, l'appartenance est à priori héritée à la naissance, considération rejetée par les constructivistes pour qui il existe des modes identitaires variables au cours de l'histoire collective, de la vie personnelle et du contexte. Chaque individu a une appartenance considérée comme principale en tant que membre de sa communauté, et une position singulière en tant qu'occupant une place au sein de celle-ci.

Les principes d'identification sont de deux types. Il y a «l'identification pour autrui» qui est la différence ou l'identification par rapport aux autres. Il y a ensuite le principe d'identification pour soi-même (conflit) : c'est «l'identité pour soi». On peut accepter ou refuser son identité ou alors s'identifier soi-même autrement que ne le font les autres. C'est

l'imbrication entre ces deux formes identitaires, à savoir l'identification par et pour autrui, et «l'identification par et pour soi», qui explique la notion d'identité.

Il n'y a donc pas d'identité sans altérité et donc sans rapport entre soi-même et l'autre. «L'unité du soi» à travers les différentes sphères de l'existence et «la continuité de soi-même» à travers les étapes de la vie, constitue le nœud de l'identité personnelle (Dubar, 2000 : 216). Cette identité puise ses fondements dans la richesse patrimoniale généalogique de l'individu, dans la quotidienneté de ses actions et dans les projets des autres acteurs. Il s'agit ici d'une interprétation de soi par soi-même, à travers une construction subjective et inachevée de soi par les autres, qui est toujours en quête d'elle-même (Ledrut, 1983: 83). L'identité personnelle est en constante interprétation à travers le «je» freudien où l'individu n'est pas cet homme entier et rationnel ou à travers le «cogito» cartésien ou à travers le «je» transcendantal kantien ou encore à travers «l'homo oeconomicus»; l'identité personnelle est plutôt un conglomérat de fragments en relations incertaines, selon Dubar (2000) et Bernard (1998).

Le cœur du processus relationnel identitaire est bien d'abord l'intériorisation active de l'autre en soi, en même temps que la reconnaissance de «soi-même» comme un autre (Ricoeur, cité par Dubar, 2000 : 13). Cette dernière est un processus intime et médiateur du «il ou elle» qui est aussi un «tu» entre le soi-même réflexif (avoir quelqu'un à qui parler) et le soi narratif (se raconter à partir de l'autre) dans un projet de vie partagé. Cette reconnaissance est le fondement de l'identité personnelle qui sert de base, de repère et de conviction à l'existence de la société.

L'identité locale

Il existe d'autres formes d'identités, à savoir l'identité communautaire et l'identité sociale. Le passage de l'identité personnelle à l'identité communautaire ou sociétaire demande une pluralité d'identités construites à partir des subjectivités plurielles d'identités (Dubar, 2000). Cette démarche suppose un degré d'autonomie, de subjectivité ou de liberté, et aussi un facteur d'unification des altérations qui va au-delà d'un collectif d'identités personnelles, car il s'agit de construire l'identité du sujet apprenant, mais aussi agissant collectivement pour une émancipation personnelle. Ce processus représente un « rouage fondamental » du développement, et le facteur d'unification des représentations au niveau de l'espace. Il délimite l'identité au carrefour d'un « nous spatialisé » que nous pourrions définir comme identité locale et met l'emphase sur l'unification des représentations en tant que projet politique (Steven, 1991).

Le local définit le lieu d'investigation de stratégies d'acteurs individuels et collectifs. Il est aussi le lieu des stratégies de transformation et de revalorisation ou de diversification des ressources qui favorise la création de ceux qui l'habitent (Proulx, 1994). Le local devient ici, un écosystème de réseau évolutif des acteurs (Teisserenc, 1996) et devrait être capable de fédérer les différentes stratégies des acteurs.

L'identité locale est une notion plurielle à multiples facettes qui s'extériorise sous forme de finesse des acteurs d'une localité ou dans la subtilité architecturale du patrimoine d'un milieu (Bassand, 2000). Elle se matérialise dans le langage codé des personnes

(Délégué, 1980) ou dans le jeu multiple des différents aspects de la personnalité humaine dans un milieu (Bardot, 1991 : 194). Dans sa nature, l'identité locale peut être positive ou emblématique. Elle peut être aussi l'expression d'une fierté d'appartenance, de solidarités internes, qui permettrait de réguler les relations avec l'extérieur ou de les adapter au contexte du développement. Elle peut aussi être négative ou stigmatisante lorsqu'elle est fondée sur des éléments négatifs qu'il faut transformer pour en obtenir une image plus emblématique.

Selon Dumont (1981), il existe une culture première qui permet à l'individu de se plonger dans le ruissellement du sens et des symboles de la vie, puis une culture seconde qui est une continuation de la première. Cette seconde culture exprime à la fois la distance, la mémoire, l'héritage et le projet qui enrichissent la question identitaire et qui lui donnent sa vitalité et son dynamisme. L'identité d'une localité représente l'image construite par les acteurs en fonction des repères, des représentations, des champs sémantiques de connaissance qui sont en interaction, en complémentarité ou en contradiction entre les différents acteurs (Bassand et Gundani, 1982).

Le niveau local est perçu ici dans sa fonctionnalité géographique, physique et institutionnelle, comme un mélange de réseaux économiques, politiques, de voisinage, de parenté, de sociabilité où les acteurs ont aménagé leur histoire de vie. L'identité locale est aussi façonnée dialectiquement entre les différentes structures sociales et dépend des acteurs qui se l'approprient et la transforment dans la mémoire collective locale (Pellegrino, 1983 ; Bernard, 1998; Rambaud, 1983). L'identité locale se trouve au niveau des entrelacs

de réseaux internes et externes des milieux (Mendras 1976) qui alimentent le dynamisme local de développement entre acteurs réunis sur un même territoire.

L'identité locale intègre les dimensions logiques et potentielles du développement d'une localité par une catégorisation des sens et des valeurs liés aux représentations de soi pour dégager des prototypes autour desquels s'organise l'intersubjectivité des configurations sociales et spatiales (Pellegrino, 1983; Rambaud, 1983). Elle permet la mobilisation et le renforcement mutuel des acteurs autour d'un projet comme lieu des pratiques culturelles dans le développement. Le local fait donc référence ici à la configuration d'éléments économiques, sociaux, culturels et politiques exprimés comme le sentiment d'appartenance dans les modes de production et de reproduction au sein de la société et dans les processus de socialisation qui définissent le contexte d'analyse et le processus d'apprentissage.

Toutefois, devant certaines conjonctures actuelles comme la délocalisation des structures, la formation de réseaux cosmopolites entraînant une intégration locale plus faible et des solidarités à l'extérieur des localités où certains citoyens s'affirment de plus en plus comme «citoyens du monde», certains auteurs voient la notion d'identité locale comme un simple espace matérialisé par un milieu de vie de plus en plus menacé, contrairement à Bassand (1992) qui voit dans ces bouleversements une ouverture plus large et généreuse de développement pour une identité plus forte et plus partagée. L'auteur affirme alors que les processus identitaires de relocalisation trouvent leur place dans cette renaissance des localités et même dans les localités ayant déjà une identité plus forte.

L'identité du genre

La nature de l'identité individuelle et des relations entre les acteurs sur la base des rapports sociaux de sexe renvoie à la vision constructiviste de l'identité comme processus. Par exemple, l'analyse de l'identité du genre à partir de la division du travail informe sur les différentes formes de propriété et sur les différents stades de développement dans un milieu (Lamoureux, 2000). Elle détermine les formes de propriété et les types de rapports sociaux à partir de l'émancipation du sujet. L'identité selon le genre détermine l'acteur individuel et collectif comme dans le cas de l'identité locale. La particularité est ici définie par les formes de rapports sociaux du genre qui avantagent ou non l'un ou l'autre à devenir acteur ou actrice (Houle et Thériault, 2001). L'identité du genre définit donc l'identité des rapports sociaux pour un développement égal des acteurs.

Mais, si l'identité se construit par la conscience individuelle et dans le rapport avec les autres, il apparaît que l'identité à construire dans le cas des groupes sociaux dominés comme les femmes qui se cherchent en tant que sujets sociaux, ne pourrait s'énoncer qu'à travers un discours propre et dans une relation dialectique entre sujet et identité. L'identité s'analyserait dans une perspective stratégique où se construiraient des références sociologiques à travers des symboles, des représentations de soi, des pistes de solutions. Les actrices dominées s'opposeraient ainsi aux représentations qui leur ont été imposées.

Définir une stratégie dans la construction de l'identité pointe la réflexion sur le caractère mouvant des interactions entre acteurs à la fois individuels et collectifs. Le

concept d'identité dans le domaine du genre est traversé par de nombreux sens. En reconnaissant ainsi le terme identité comme polysémique (identité individuelle, de groupe, de la communauté, du lieu), certains auteurs l'opposent selon Levinas (1994), aux rapports sociaux simples dans ce domaine, préférant ainsi examiner le processus de construction du sujet sexué au lieu de parler d'identité, terme vide du sens des rapports de domination qui pèsent sur les femmes. D'autres considèrent, selon la même auteure, le concept d'identité comme un outil théorique valable pour expliquer l'apparition de sujets historiques hors catégories. Si les rapports sociaux s'inscrivent parmi les catégories de la pensée, l'identité selon le genre doit être appréhendée selon Levinas (1994), comme une catégorie de la pratique, car elle est bâtie à l'intérieur des rapports sociaux et des luttes pour la transformation de ces rapports. La contestation et la remise en cause des rapports sociaux, puis ses transformations pour une éventuelle amélioration, apparaissent dans la quête identitaire qui s'inscrit «non pas dans un mouvement de reproduction, mais de destruction et de reformulation de ces mêmes rapports» (Levinas, 1994). Les rapports sociaux entre acteurs incluent déjà les rapports de sexe. Toutefois, en mettant l'accent sur les rapports du genre, les acteurs et actrices se construiraient une identité positive de changement.

L'identité du genre varie selon l'identité culturelle dans un processus dynamique d'inclusion, d'exclusion et de mobilisation entre acteurs qui s'organisent dans un cadre référentiel. Elle suppose forcément une rupture de classe. Autrement dit, elle est une immanence des déterminismes sociaux que le fait «d'être femme impose comme éléments constitutifs essentiels de la formation d'une autre identité» (Levinas, 1994).

Exister socialement en tant que femme signifie articuler les rapports de genre avec une prise de conscience sur le plan du travail, de la mobilisation politique et de la reproduction. Cette mise en contexte conduit à l'identité du genre.

L'identité du genre rompt ainsi avec les anciennes représentations culturelles pour un nouvel ordre social qui émerge à partir de nouveaux rapports entre les hommes et les femmes, et dont le projet émancipateur est inclus dans les autres formes de rapports sociaux. Le projet porté par l'identité du genre supporte le dynamisme des femmes qui arrivent à s'imposer selon des références qui leur sont propres comme celles des solidarités, d'échange d'expérience, de partage et d'entraide. La construction de l'identité du genre s'inscrit dans l'action et la pratique d'une identité sociale pour un nouveau sujet sexué de femme. L'identité du genre explique l'identité en soi dont on devient conscient, celle de l'alter (l'homme) qu'on projette et celle de la société qu'on revendique et qu'on structure à partir des pratiques des femmes.

La construction de l'identité du genre à partir des réalités des femmes permettrait à celles-ci d'accéder aux ressources à la fois matérielles et immatérielles qu'elles doivent acquérir, maîtriser et contrôler. Elles auraient accès à la prise de parole, à l'autonomie et à la liberté pour défendre leurs intérêts et leurs droits auprès des autres acteurs.

L'identité du genre permet la recomposition de nouveaux rapports sociaux qui, selon Lamoureux (2000), rejette les dichotomies masculin-féminin et publique-privée pour repenser autrement la justice sociale en termes de démocratisation des rapports sociaux

dans la sphère privée et publique. L'identité locale selon le genre transforme donc les femmes en sujets d'une nouvelle catégorie de «fluidités d'identités» (Lamoureux, 2000).

L'identité «locale selon le genre » exprime le passage de l'identité des femmes vers une identité sociale caractéristique d'un milieu, d'une localité et basée sur les rapports du genre. C'est une identité qui émerge de l'interaction des subjectivités des acteurs et du milieu et qui alimente les valeurs identitaires de tous les acteurs pour construire le changement. L'identité locale selon le genre définit la force endogène de changement qui s'établirait à travers la reconnaissance, la visibilité, la répartition plus équitable des ressources et l'égalité d'accès des chances de tous les acteurs aux ressources.

L'identité locale du genre est porteuse de projets de femmes. Selon Lamoureux (2000), les projets de femmes permettent soit d'articuler l'identité du groupe dont elles se réclament comme politiquement significative, soit de structurer les groupes de femmes afin de rendre perceptible leur existence sur le plan social et symbolique, soit de se lancer dans un processus de redéfinition identitaire au plan politique. Dans ce processus d'identification, les femmes devenues «sujets collectifs» collaboreront en interactions avec les autres acteurs du groupe pour définir ces choix de mérite de l'identité collective selon le genre. La conscience des femmes opprimées, qui se mobilisent autour de ces projets collectifs, change la définition même de l'oppression, selon Delphy (1974), et ajoute au domaine politique un nouveau projet qui, selon Braidotti (1994), met de l'avant une conception de la subjectivité multi-différenciée et non hiérarchisée des mécanismes d'interaction entre le sujet et la différence. L'identité locale selon le genre traverse toutes

les autres formes de rapports sociaux pour le développement à la fois des hommes et des femmes.

2.5 Le développement local selon le genre

La logique du développement local et celle du développement selon le genre ont des principes de base communs: l'équité, la justice, la démocratie, le respect des droits des individus et la correction des inégalités, par la participation et le dynamisme des acteurs et des actrices.

Cependant, des différences émergent quand il s'agit des inégalités liées au genre. En effet, alors que le développement local envisage de corriger les inégalités spatiales par la réduction de la dépendance des communautés envers l'État, par la promotion des initiatives locales, par l'autonomie et la prise en charge de la population de son propre développement, l'analyse, selon l'approche «GED», propose la correction des inégalités liées au genre par l'accès des femmes et des hommes aux ressources et au pouvoir selon les mêmes règles, pour favoriser la participation effective des deux sexes au développement.

Il faut reconnaître que ces deux logiques impliquent des réformes à l'intérieur de la société et des manières de concevoir et de pratiquer le développement. Les réformes transparaissent dans le local qui offre aux femmes l'espace propice pour le développement à travers la synergie des ressources et le dynamisme culturel et social dans lesquels se construisent l'identité et le sentiment d'appartenance. L'analyse selon le genre permet de

contextualiser le développement à partir de la culture et des notions spécifiques de la différence. L'approche de développement local et l'approche du développement par le genre se chevauchent et s'inter-relient pour définir les femmes comme sujets, et le territoire comme objet d'étude à construire, dans la reconnaissance du champ culturel comme creuset.

La culture devient une notion clé dans le développement local selon le genre dont la manière de la concevoir varie et suscite beaucoup de débats de nos jours. Il y a les plus réticents qui voient dans la dimension culturelle du développement l'échec du libéralisme. Le multiculturalisme serait alors une nouvelle étape critique ou une manière habile du libéralisme de s'adapter aux nouvelles données identitaires des sociétés contemporaines (Rawls, 1999). Par contre, selon Sandel (1999), la dimension innovatrice de la culture intervient dans le développement pour renforcer les autres aspects du changement. Le multiculturalisme représente le lieu de convergence des différents courants qui expriment l'attachement à la liberté, au respect de l'individu, au principe d'égalité, de justice et d'équité (Sandel, 1999; Revault, 1999). De leur côté, Giddens (1999) et Talor (1999) pensent que le champ culturel n'entretient pas, comme l'envisagent d'autres auteurs, l'égalité et la justice, mais au contraire maintient de façon permanente des clivages au sein des différentes sensibilités. Ils proposent dans ce contexte une troisième voie, celle de la reconnaissance des nouvelles formes de traditions, de représentations, de reconstruction et de partenariat pour une nouvelle vie politique et pour l'harmonisation collective. Cette troisième voie que les auteurs nomment la démocratisation de la culture, défend la diversité

des formes d'identités, d'expression, et d'intégration au quotidien. La démocratie culturelle au niveau local pose la question fondamentale des finalités du sens et des valeurs qui fonderaient l'action culturelle politique. Elle prend appui sur un mode d'intervention plus décentralisé, favorisant une plus large participation des citoyens à la vie culturelle.

Cette place de la culture selon les empreintes même du territoire définirait l'élément ontologique du développement en privilégiant la justice et l'égalité à travers la mobilisation autour d'un projet recherché sur le développement local selon le genre, afin de reconnaître la spécificité «femme» dans la société. De ce fait, le projet représente un processus de construction dynamique du développement pour corriger les inégalités liées au genre à partir de l'appropriation des réalités culturelles.

La culture, considérée ici dans sa forme dynamique, représente le système où les acteurs et les actrices réactualisent leurs valeurs et leurs mentalités, dans un processus de changement (Giddens, 1987 ; Berger et Luckman, 1986). La culture constitue de ce fait, le réservoir des connaissances où l'acteur puise les références de son savoir, de son discours, de ses pratiques et de ses actions, pour construire l'identité locale selon le genre. Puisque tous les acteurs et actrices n'ont pas les mêmes chances de faire valoir leur point de vue dans l'espace social, le développement local selon le genre devient le lieu propice pour corriger cette situation. La démocratie culturelle inflige à la culture un sens d'inspiration et un cadre pertinent et efficace pour l'amélioration des conditions de l'existence des «sans voix» comme les femmes.

Il faut reconnaître que les inégalités liées au genre existent aussi dans la sphère privée locale qui reste voilée par une simple analyse du développement local. En effet, il est reconnu que la sphère du privé est le lieu par excellence où se tissent les liens familiaux, les réseaux informels qui cimentent la société. Ces formes d'organisation qui naissent très souvent dans le sillage des femmes et qui rendent invisible leur développement, font aussi référence à la question de l'accès et du contrôle aux ressources et au pouvoir selon le genre au niveau local. À ce sujet, il a été montré que les femmes restent toujours invisibles par une simple approche de développement local qui ne fait qu'exacerber l'occultation de l'action des femmes et renforcer la logique androgyne du développement (Côté 1995; Masson et al. , 1989).

Le développement local selon le genre est alors l'occasion de rendre visible l'espace local des femmes de la sphère privée et de valoriser les valeurs et pratiques de femmes à travers un système de relations de type patriarcal, à un autre système de rapports sociaux plus égalitaire entre les deux qui, comme le précise Touraine (1981), nécessiterait la mobilisation des ressources autour d'un projet en perpétuelle transition et évolution. Le développement local selon le genre représente ainsi une alternative de développement où la logique du pouvoir et des systèmes de valeurs représentent la marge d'autonomie, l'espace de concertation, de solidarité et de coopération pour la création et la répartition des richesses sur une base plus équitable. Ces différents aspects du développement local selon le genre abordé jusqu'à maintenant soulèvent les éléments composants du construit. L'objectif visé est d'assurer l'équité dans l'accès aux ressources au niveau de l'homme et

de la femme. Il reste à en analyser les différentes facettes ou manifestations externes à travers la réflexion de Morin (1999) sur la complexité.

Le premier principe de la pensée complexe stipule que «le tout est plus que la somme des parties». Il s'agit de noter ici les qualités émergentes de l'interaction entre acteurs au niveau du développement local selon le genre. Ces qualités influent en retour un dynamisme au niveau de chaque acteur et de leurs interactions, et restent le moteur du changement qui se trame dans les mailles des réseaux et des groupes. Mieux encore, la nature du réseau, ses hiérarchies d'organisation, représentent les sous-systèmes dont l'imbrication nourrit l'identité locale de genre. Le développement local selon le genre favorise de fait la participation et l'implication de tous les acteurs sur la question du genre et du pouvoir. Cette prise de conscience des acteurs se concrétiserait dans les actions du milieu et favoriserait en retour, un dynamisme local résultant des nouvelles significations d'interactions établies entre eux.

Le second principe hologrammatique du système complexe stipule l'idée que «la partie est dans le tout et que le tout est inscrit dans la partie». Ce principe complète, à notre avis, la logique développée dans le premier principe car il met l'emphase sur les interactions entre l'acteur et son système d'actions. En effet, chaque acteur porte en lui les reliques de son histoire et de sa vie antérieure, qu'il transforme par ses expériences et échanges pour se faire une identité. La construction de l'identité de genre chez l'acteur fait ici appel à une conscience qui trouve ses fondements dans l'idée de sa liberté, de l'autonomie, d'une expérience intersubjective qui ne peut gommer d'un seul coup toute

l'idée de déterminisme classique, de stéréotypes et de clichés qui attribuent une fausse image à la répondante. Cette stratégie, Morin (1999) la désigne par l'égo auto-centrique et l'auto-ego-référence. Ainsi, l'acteur s'approprie l'identité de genre à partir de ces conditions antérieures, mais s'affirme aussi à partir d'autres conditions externes engrammées par une culture diversifiée plus grande à d'autres milieux. L'identité est conçue ici non pas en opposition, mais en complémentarité avec le passé. L'identité locale de genre, une fois émergée chez chaque acteur, rétroagit sur l'organisation pour modifier et opérer d'autres actes. L'identité de genre au niveau de chaque acteur, tout en n'étant pas nécessairement homogène, devrait être assez fortement construite pour équivaloir à l'identité résultant de l'interaction entre tous les acteurs au niveau local. Ce système répond donc au jeu de l'organisation des systèmes sociaux territorialisés pour une autonomie de développement à l'avenir.

Le troisième principe de la complexité aborde les boucles de rétroaction qui rompent avec la causalité linéaire traditionnellement enseignée au niveau des phénomènes. Dans une perspective de développement local selon le genre, les boucles de rétroaction négative sont représentées par les pratiques culturelles, sociales et politiques qui s'articulent et freinent l'avancement de la femme. De l'autre côté, les boucles de rétroaction positive sont représentées par les interventions portées par les ONG, les initiatives prises par les femmes elles-mêmes, et au niveau national, la décentralisation qui devrait être porteuse d'avenir. Le développement local selon le genre, de par ses visées transformatrices de rapports sociaux, convertirait les boucles de rétroaction négative qui freinent le système en de nouvelles

boucles positives porteuses d'avenir, en dynamisant le changement au niveau des acteurs. Il s'agit de montrer ici comment l'identité locale selon le genre peut induire une auto-production et une auto-organisation dans la construction du développement local selon le genre. Cette idée regroupe le quatrième principe de la pensée complexe, celui de la boucle réursive.

Le développement local selon le genre étant un construit social, il puise ses fondements de son environnement idéologique. L'identité de genre, au-delà d'un simple construit de l'acteur, devrait aussi être une construction collective de correction des inégalités liées au genre. Le collectif se construit non seulement entre acteurs regroupés autour d'un même projet, mais aussi avec d'autres acteurs de différentes catégories. Ce sont des interactions entre les différentes catégories d'acteurs qui fondent le quatrième principe, celui de l'auto-éco-organisation. Ce principe vise non seulement la durabilité du changement à travers les types de rapports établis au niveau de l'environnement entre acteurs, mais aussi à travers la qualité de leurs actions face au changement. Cette construction des acteurs à donner du sens aux deux sexes, biologiquement différents, réside dans le discours dialogique de Morin. Le développement local selon le genre construit ainsi chez l'acteur une nouvelle connaissance de savoir non disponible, dont l'interaction avec d'autres produirait de nouvelles connaissances.

Le cadre théorique a abordé les trois concepts clés du travail qui sont : le genre, l'identité et l'acteur. Ensuite, nous avons abordé la notion d'identité locale selon le genre qui se construit au niveau des acteurs individuels et collectifs à travers le développement

local selon le genre. Il reste un processus complexe et dynamique qui se construirait toujours d'après les références modélisées par le projet des acteurs et leur vision d'action.

2.6 Cadre opératoire de recherche

Poser le problème d'accès aux ressources renvoie à la construction des rapports sociaux de genre – variant selon les sociétés – qui structurent et contribuent à la reproduction sociale (Fernand, 1987). C'est saisir l'essence des modes de production, la catégorie des valeurs que l'on attribue à la capacité du travail masculin ou féminin. Une telle analyse renvoie au processus de socialisation et de différenciation des rapports homme-femme, et oriente sur les rôles de production, de reproduction des systèmes de formation, d'appartenance et d'identité de l'homme et de la femme.

Cette façon de comprendre les inégalités s'ouvre sur la construction de l'espace social des deux sexes, sur le rapport à l'autonomie et au pouvoir. Les féministes montrent à ce sujet l'occultation des femmes dans la sphère publique et tentent de saisir les manifestations concrètes dans lesquelles ces types d'inégalités prennent tout leur sens. L'accès aux ressources s'analyserait sous l'aspect de la différence des mécanismes entre l'homme et la femme. Une différence qui répond ici au principe de l'altérité qui, dans la rencontre avec l'autre, donne naissance à un autre acteur pouvant réagir positivement à des situations diversifiées venant de l'intérieur comme de l'extérieur. L'accès aux ressources s'analysera aussi sous l'angle de l'autonomie des femmes, pour y voir leur marge de manœuvre, à travers leur capacité dans le travail et leur capacité d'agir dans les espaces de décision et de

négociation, étape nécessaire à leur accession au pouvoir. Ces aspects s'analyseront dans une dynamique locale de développement.

L'accès aux ressources renvoie, dans ce contexte, aux différentes formes d'accès et d'utilisation des ressources. Le problème que nous posons ici est celui de la définition de l'expression «accès aux ressources». Il peut s'agir de ressources matérielles. L'accès à ces ressources dépend de la manière dont elles sont acquises et de la capacité dont les femmes font preuve dans leur travail, à maîtriser ces ressources afin d'accéder, par exemple, à leurs droits et intérêts. Ces facteurs permettent d'accéder à d'autres ressources immatérielles et matérielles.

Au niveau des ressources immatérielles, il peut s'agir des formes de mobilisation des acteurs autour d'un projet qui engendre différentes formes de solidarités, de dynamisme, de négociation. Les ressources immatérielles peuvent aussi se définir à partir de la maîtrise et du contrôle ou encore de la capacité à manipuler le pouvoir. Ces formes d'accès aux ressources dépendent de l'appropriation, du contrôle, de la démocratisation et de l'apprentissage entre acteurs.

Pour définir le concept «ressources», nous nous référons au concept de capitaux socio-territoriaux de Maillat (1992), qui renvoie aux ressources humaines et institutionnelles qu'un milieu local peut mobiliser afin d'accroître un potentiel de développement permettant l'épanouissement des citoyens qui y habitent. Ainsi, les ressources se réfèrent à l'interaction entre les acteurs. Elles renvoient aussi à la notion de

réseaux, formels et informels, et aux formes de négociation entre les réseaux. Les réseaux se définissent comme des formes particulières d'adaptation, des tentatives d'appropriation (Dagenais, 1998). On parle ici des relations de réciprocité, de partenariat, des formes de concertation et de coopération qui peuvent faciliter le changement à travers une démocratie participative. L'accès à des ressources matérielles et immatérielles dépend de la place de chaque acteur ou actrice dans la société, de la catégorie socio-économique de sa localité et interfère avec les ressources matérielles pour définir sa capacité d'appropriation. C'est ici qu'interviennent les modes de production, la capacité de socialisation et l'identité construite grâce au sentiment d'appartenance du milieu. Ces facteurs créent des dynamismes de changement à partir des mesures de changement au niveau des différents acteurs à savoir l'État, les ONG d'intervention, les hommes et les femmes. Il se crée ainsi un processus d'interaction de développement dans l'objectif d'accès équitable aux ressources.

Le développement local selon le genre se construirait à travers des mécanismes établis entre acteurs qui tiennent compte des intérêts des deux sexes. Ces mécanismes seraient ceux établis dans la négociation, comme de la reconnaissance de l'apport des femmes dans la sphère domestique qui constitue un travail procurant un bien-être égal à celui de tout travail rémunéré. Les formes de négociation entre acteurs pour atteindre ce but dépendent de leurs responsabilités à partager des activités qui n'ont pas de valeurs économiques égales, et à celles de construction de valeurs liées au respect et à la différence entre acteurs.

Ce processus nécessite la participation et la mobilisation des femmes dans un milieu autonome de développement. Le sujet autonome reste celui qui se trouve capable de redéfinir les rapports sociaux à travers un autre fonctionnement des rapports du genre. L'autonomie des femmes se construirait dans le contexte d'autonomie locale pour faciliter leur visibilité dans l'espace public. Cette visibilité exige la reconnaissance des activités que les femmes exercent, l'égalité des chances dans l'accès aux ressources, le partage de pouvoir entre les hommes et les femmes dans les institutions privées et publiques et enfin la nécessité de trouver des modèles de négociation et d'alliances à travers les associations et les groupements de femmes, puis entre les femmes, l'État et les ONG pour un partenariat de consensus.

Le développement local selon le genre permet aussi d'analyser les pratiques d'action de femmes, le rapport des femmes au pouvoir à l'action et à la parole dans les mobilisations collectives. Il renvoie à l'idée de la bonne gouvernance comme le note De Senarclens (1998 : 96) qui insiste sur les instances privées dans la gestion des activités publiques. En effet, les gouvernements n'ont plus le monopole actuel parce qu'il existe d'autres institutions et acteurs qui contribuent aux affaires publiques comme les groupements et les réseaux d'acteurs, à travers leurs pratiques. La gouvernance analysée dans ce sens exprime la convergence de plusieurs autorités et acteurs qui contrôlent le pouvoir. Le développement local selon le genre ouvre la porte aux différents modèles de négociation pouvant aller des relations de type partenariats aux modèles de coopération et d'alliances entre les sphères familiale, économique et politique. Ces modèles de mobilisation et de

négociation constituent des micro-espaces pour comprendre la dynamique des micro-pouvoirs dans les familles, les groupements et les associations qui servent de support à l'ensemble du corps social (Foucault, 1976 : 123).

Enfin, le développement local selon le genre peut agir sur la restructuration et le renforcement des relations sociales. C'est une approche dynamique où peuvent naître des mécanismes de changement et des capacités d'imagination et de création de chaque acteur, qu'il soit masculin ou féminin. Ici, l'inégalité se pose de manière subjective et interpelle les signes, les repères, les indicateurs, et le sens des acteurs et actrices. Elle interroge sur le rôle des structures et des actions individuelles et collectives dans le processus de développement local, et surtout sur le besoin de passer d'une autonomie économique à une autonomie politique, (Young, 1987). Ainsi, le développement local selon le genre vise à conscientiser les hommes et les femmes sur les structures qui créent l'inégalité et maintiennent les femmes dans une position de subordination. Il questionne aussi sur la mauvaise répartition de la richesse et des capitaux, la disproportion des forces politiques en présence, et met aussi l'accent sur l'importance de l'organisation, le recours à la communication et à l'éducation populaire pour l'équité et la restructuration. Ces facteurs convergent et sont drainés à travers une culture dynamique et identitaire qui enrichit et développe la créativité et l'imagination de chacun des acteurs, qu'il soit homme ou femme.

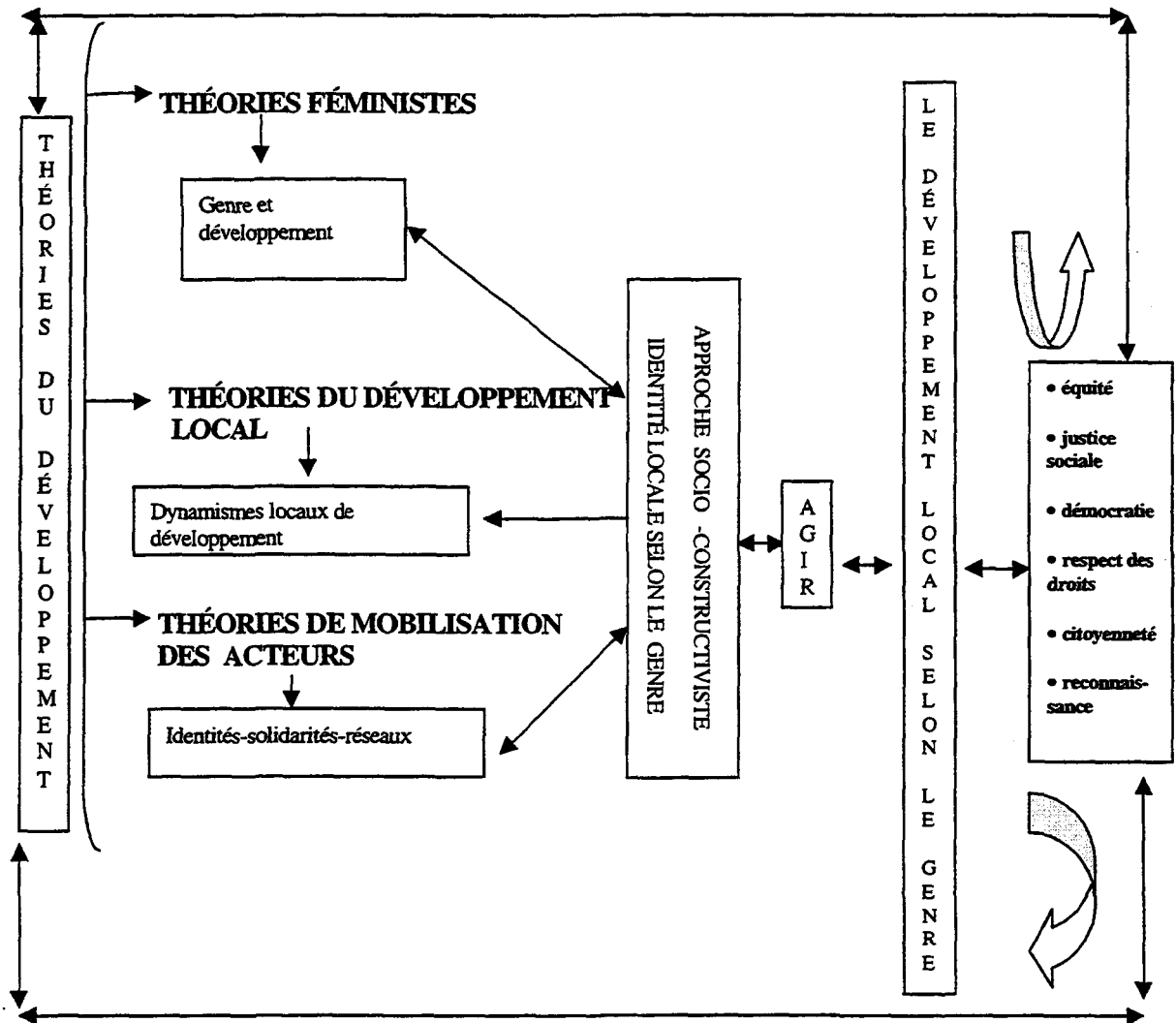


Figure 2.1 : Schéma du cadre théorique de la recherche

CHAPITRE 3

STRATÉGIE DE LA RECHERCHE : UNE APPROCHE GLOBALE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Rappelons que l'objectif de cette recherche est d'analyser les mécanismes d'accès des femmes ressources comme actrices impliquées dans le développement local. Les mécanismes d'accès aux ressources dépendent des contraintes multidimensionnelles qu'il faut analyser pour déduire les possibilités d'orientation du développement local selon le genre. Pour cela, nous partirons des discours, des expériences, des actions et des perceptions des différents acteurs et actrices impliqués dans le processus.

3.1 Méthodologie : l'approche systémique

L'approche systémique propose la résolution des problèmes par l'analyse de toutes les parties du système travaillant indépendamment puis ensemble pour atteindre les objectifs spécifiques. Exprimée simplement, l'analyse systémique permet d'identifier le problème à partir des besoins, des exigences et des alternatives de solutions, (Lemieux, 1981).

L'approche systémique est née vers les années soixante, au Massachusetts Institute of Technology, des travaux du mathématicien Norbert Wiener, du neurophysiologiste Warren Mc Cullock et de Forrestier. Elle a ensuite évolué à partir du désir de quelques chercheurs voulant établir des principes applicables à des entités non comprises dans la science conventionnelle comme l'accumulation du givre dans le réfrigérateur ou

l'interaction entre organes qui explique le fonctionnement des organismes humains (Bertalanffy, 1968; Buckley, 1968). Durant les années soixante-dix, cette approche a été reconnue par les chercheurs comme une nouvelle démarche scientifique qui permettait d'étudier les multiples facettes d'un problème donné à travers les interactions et les articulations des éléments constitutifs du problème en vue d'en saisir la globalité et la complexité. L'analyse systémique a aussi fait ses preuves dans le domaine des sciences de l'apprentissage, où des outils «systèmes» ont été développés comme méthodes d'enseignement basées sur la «programmation linéaire». En administration, l'analyse systémique a permis aux scientifiques et aux politicologues travaillant avec des modèles de prédire et d'expliquer le comportement des macro-groupes. En planification des facteurs humains, cette analyse a permis d'innover une procédure pour identifier les habiletés et les connaissances requises par les gens dans un objectif global de l'ensemble du groupe.

En philosophie, l'approche systémique a servi aussi à l'acquisition du savoir par l'empirisme et la construction de systèmes et de sous-systèmes en vue du «règlement d'un problème par la logique». Il s'agissait de connaître les moyens techniques d'application de l'information en vue d'obtenir des solutions adéquates aux problèmes prioritaires. Elle représentait l'approche par excellence pouvant concevoir le développement de la personne à partir de celui de sa communauté, selon (Ouellet, 1981). Dans cette approche, on utilise généralement les termes de causalité circulaire, d'interactions, de dynamisme, de rétroaction, d'irréversibilité.

Le système est constitué d'un ensemble d'éléments en interaction dynamique organisés en fonction d'un but (De Rosnay 1975). La structure du système dépend de l'organisation des éléments et sa fonctionnalité est tributaire de l'évolution et de l'échange entre les éléments. Il existe des boucles de rétroaction positives et des boucles de rétroaction négatives qui reposent sur la dynamique d'interaction pour induire soit la régulation, soit la stabilité au système. De ce fait, l'analyse systémique se veut une analyse circulaire du problème à étudier et une approche pluridisciplinaire de recherche et de solutions. Cette approche est surtout centrée sur la rétroaction qui rompt avec le principe de causalité linéaire en introduisant l'idée d'une boucle causale où A agit sur B et B agit sur A. La cause agit sur la cause qui agit en retour sur l'effet comme dans un système de chauffage réglé par un thermostat. Par exemple, la violence d'un protagoniste entraîne une réaction violente qui, à son tour, entraîne une réaction encore plus violente. Ces réactions sont légion dans les phénomènes économiques, sociaux, et politiques. Sous sa forme négative, la boucle entraîne une stabilité, une réduction ou une déviance.

La démarche systémique s'utilise dans le cas d'un nombre élevé de variables interdépendantes explicatives afin de préciser l'interaction entre les variables. L'analyse systémique part donc du choix rationnel des faits pour déterminer les outils fonctionnels et les processus consensuels d'action. Cette manière d'aborder la recherche est pertinente dans ce sujet centré sur la répondante béninoise où plusieurs facteurs comme la tradition, le sous-développement, convergent pour expliquer la situation des inégalités liées au sexe. Nous épouserons une approche holistique pour analyser le problème et dégager, suivant une

vision pluridisciplinaire, différents types de solutions. Il s'agit notamment d'étudier la répondante béninoise comme actrice dans son milieu, puis d'analyser les interactions ou les types de relations de cette actrice avec les autres acteurs dans le secteur privé et dans le secteur public.

La nécessité d'aborder l'analyse du développement local selon le genre suivant une approche systémique est aussi celle de contextualiser le problème posé sous un plan historique, culturel, social, économique et géographique (Dagenais, 1987). Selon cette auteure, le contexte éclaire l'ensemble des aspects de la situation directement significatifs et permet de mieux interpréter les informations à analyser en leur donnant une signification et un sens plus juste. « Le sens existe toujours au sein d'un contexte et le contexte intègre le sens » (Haberman, 1991). L'élaboration d'un diagramme de contextualisation s'impose pour aider à saisir la globalité de notre problème et pour trouver les solutions adéquates dans une vision de développement régional qui constitue un carrefour pluridisciplinaire de connaissances; en convoquant, entre autres, la sociologie, l'histoire, l'économie, la géographie et la science politique. L'analyse systémique possède des faiblesses dont il faudra tenir compte. Certains auteurs reprochent à cette démarche d'être trop centrée sur la nature relationnelle des acteurs (De Rosnay, 1975). D'autres pensent que la démarche systémique est une déviation épistémologique qui rend négligeables certains faits pour donner un sens favorable à l'analyse de l'auteur (Lemoigne, 1977). Enfin, cette approche est souvent vue comme une utopie qui veut analyser la complexité d'un système incapable de rendre compte de la réalité. Ces différentes faiblesses de l'analyse systémique nous ont

amenée à tenir compte de la pensée complexe de Morin et de l'analyse en termes de réseau de (Lazega, 1989).

La pensée complexe rejoint l'analyse systémique dans la mesure où il s'agit d'un nouveau mode de penser pour combler la béance qui ne pouvait être expliquée ni par la vérification empirique ni par la vérification logique, insuffisantes pour établir un fondement certain de la connaissance.

Cet ébranlement des assises scientifiques, jadis basées sur l'ordre, la séparation et la réalité objective a été l'œuvre de Popper. La pensée complexe relie les disciplines traditionnellement séparées et son objectif se construit à partir des interactions entre les éléments. Elle rompt ainsi avec le déterminisme structurel et jette les bases d'une démarche de l'organisation, des niveaux de sous-systèmes d'organisations et de leurs imbrications et interactions entre acteurs. Elle représente, dans le cadre de ce travail, l'approche qui combine à la fois l'identité, la démarche globalisante, l'induction et la déduction permettant de contextualiser les problèmes posés.

L'analyse systémique a été complétée par l'analyse en termes de réseau. À l'origine, l'analyse en termes de réseau s'intéressait aux relations entre les acteurs. Cependant, les techniques et les concepts qu'elle utilise aujourd'hui se sont considérablement développés (équivalence structurale, cohésion, équivalence de rôle, centralité, autonomie) ces trente dernières années aux États-Unis sous l'initiative de Harrison White et de ses étudiants Lorain et White (1971), White Boorman et Breiger (1976). Cette évolution s'est avérée

importante pour que l'appellation sociométrie utilisée au départ soit remplacée par celle d'analyse de réseaux ou network. L'approche réseau analyse les structures définies comme une représentation simplifiée du système social complexe (Lazega, 1998). Cette simplification permet d'identifier des régularités dans la composition et l'agencement des relations soit par l'observation des relations et l'absence de relations entre les membres d'un ensemble social soit, à partir de ces constats, par la reconstitutions d'un système de relations et la description de l'influence de ce système sur le comportement de ses membres. Les systèmes de relations sociales étant d'habitude complexes, elle les présente de manière simplifiée, délibérément réductrice mais pratique pour la compréhension et l'explication.

L'analyse en termes de réseau permet de comprendre la dynamique au sein des associations, entre différentes institutions et au niveau du territoire et elle permet aussi d'identifier les éléments manquants pour engendrer une prise de conscience individuelle et collective des femmes. Elle est aussi utile pour voir en quoi ces réseaux peuvent faciliter l'accès des femmes aux ressources. Comment négocient-elles leur participation en s'appuyant sur les ressources relationnelles dont elles disposent et sur celles qu'elles cherchent à atteindre en fonction des objectifs qu'elles se sont définis? Si l'analyse en termes de réseau favorise le capital social territorial et analyse la construction de l'identité individuelle et collective privilégiée par la pensée complexe, l'utilisation de cette approche se fait en différentes étapes, selon (Lazega ,1998). La première consiste à identifier les relations entre blocs d'acteurs dont l'intérêt réside dans une flexibilité qui permet un va-et-

vient entre le niveau structurel, individuel ou local. La deuxième étape analyse les procédures de positionnement des acteurs dans cette structure selon leur appartenance à un ou plusieurs sous-ensembles ou au moyen de différentes mesures (prestige économique, autonomie). La troisième étape analyse les procédures d'association entre position et comportement des acteurs ainsi que l'influence de ces éléments sur leur comportement.

La méthode d'analyse en termes de réseau est aussi une méthode de contextualisation relationnelle de l'action individuelle et collective (Lazega, 1998). Autrement dit, elle permet de donner un sens sociologique aux comportements d'un ensemble fini d'acteurs en les situant dans leur contexte lequel s'explique au moyen de la connaissance des relations ou des échanges entre acteurs. En ce sens, elle reste une méthode de contextualisation relationnelle des comportements et des échanges des acteurs de manière systématique.

L'analyse en termes de réseau est aussi une analyse qui définit le statut de l'acteur. Ce statut dépend de la fonction et de la position de l'acteur dans le système, et des types de relations qu'il arrive à structurer. La position de l'acteur détermine son accès aux ressources et sa capacité à influencer sur la formulation des règles, des principes du système. L'acteur peut contrôler le système grâce à l'interdépendance de ses relations avec d'autres acteurs du système. Cette position attribue aussi à l'acteur une réelle marge de manœuvre, qui négocie sa participation et sa coopération à l'action collective en s'appuyant sur ses ressources relationnelles héritées ou construites selon les objectifs qu'il cherche à atteindre. L'analyse en termes de réseau permet la construction de l'identité individuelle et collective chez l'acteur. Enfin, les normes établies par l'acteur agissent en retour sur ces structures

relationnelles à travers les échanges qui se construisent autour de nouvelles règles. L'analyse en termes de réseau permet de comprendre les régularités de recomposition et d'agencement de relations entre acteurs. Il s'agit de construire collectivement une nouvelle vision entre acteurs sur la question qui nous concerne ici, celle du développement local selon le genre.

L'analyse en termes de réseau procède en trois étapes : la première est un ensemble de procédures de reconstitution et de représentation qui ne sont qu'une description des blocs d'acteurs et des relations entre blocs d'acteurs; la deuxième consiste en une analyse de positionnement des acteurs à l'intérieur du système selon leur appartenance, leur autonomie et leurs prestiges, la dernière étape de cette procédure consiste à analyser les inter-relations entre position et comportement des acteurs. Ces interactions entre position et comportement des acteurs influencent en retour l'action et la relocalisation des ressources. Comment articuler l'identité individuelle et collective dans le contexte de ce travail à travers les concepts sujet-réseau, culture et femmes? Faut-il admettre leur distinction et, par la suite, aller au-delà de leur antinomie ? Comment les femmes arrivent-elles à négocier leur participation en s'appuyant sur les ressources relationnelles dont elles disposent et celles qu'elles cherchent à atteindre en fonction des objectifs qu'elles se sont définis? Au total, l'analyse systémique, la pensée complexe et l'analyse en termes de réseau se complètent et fourniront les éléments nécessaires à une interprétation des données.

3.2 La collecte de données

3.2.1 Le choix de la zone d'étude

Le sud du Bénin représente la zone privilégiée pour cette étude, et ce pour plusieurs raisons. La pauvreté féminine, constatée dans cette partie du pays, a aggravé l'acuité de la subordination des femmes par rapport aux hommes et le problème d'accès des femmes aux ressources comme la terre. C'est aussi un milieu fourmillant d'ONG qui essayent de résoudre par différentes interventions la subordination sociale des femmes en les soutenant dans des activités génératrices de revenu.

Nous avons aussi choisi cette zone parce qu'elle englobe les deux zones d'intervention de la coopération néerlandaise de développement dans le sud du pays, des zones d'accès aisé pour faciliter l'enquête. Ces zones possèdent plusieurs autres atouts : la langue parlée par les femmes urbaines à interviewer est identique à notre langue traditionnellement parlée. Alors qu'en milieu rural les femmes parlent ajda, en milieu urbain, la langue parlée est le fon. Ces deux langues s'apparentent et nous offrent ainsi l'opportunité de discussions profondes et directes avec les femmes sur des questions généralement difficiles à aborder et souvent considérées taboues.

Nos enquêtes se sont déroulées dans des quartiers périphériques de Cotonou et dans des villages ruraux sur le plateau Adja situé à l'Ouest du pays, représentés dans les figures suivantes.

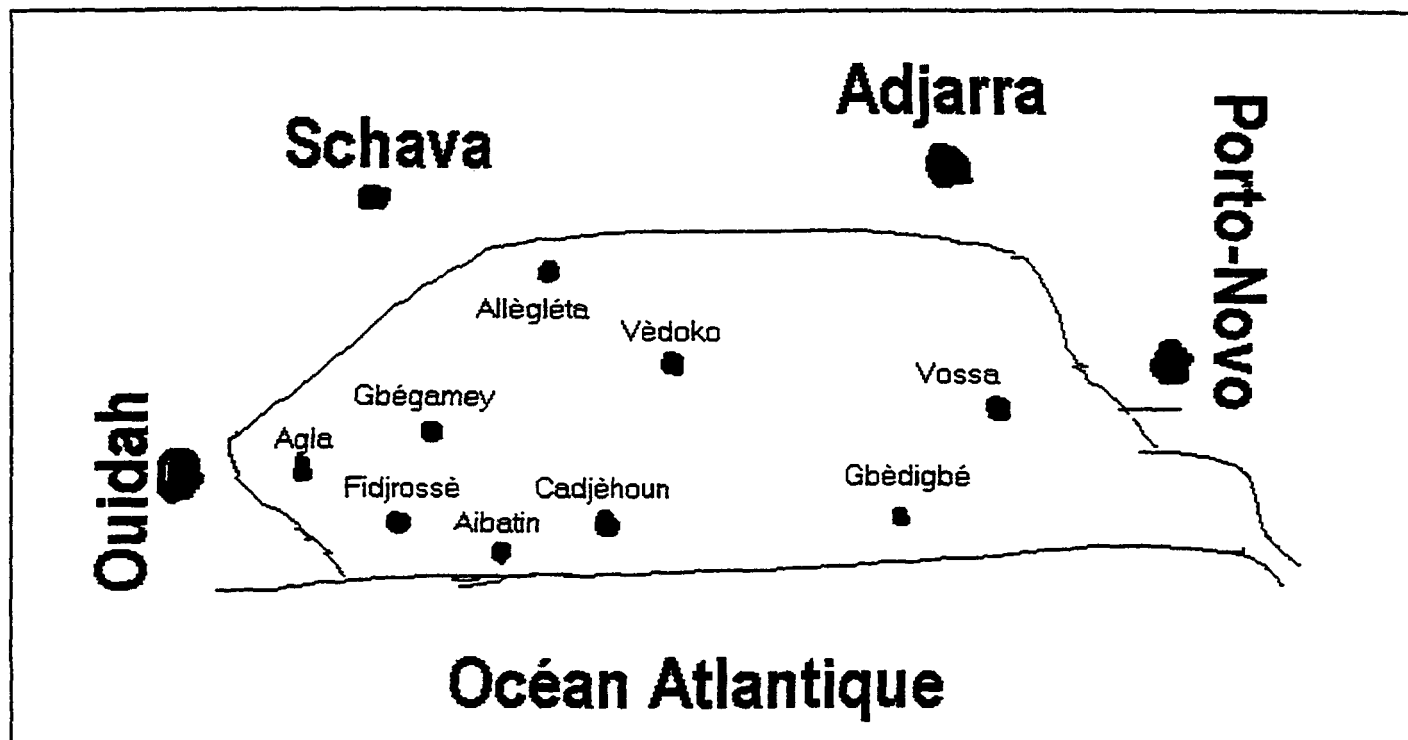


Figure 3.1 : République du Bénin : département de l'Atlantique

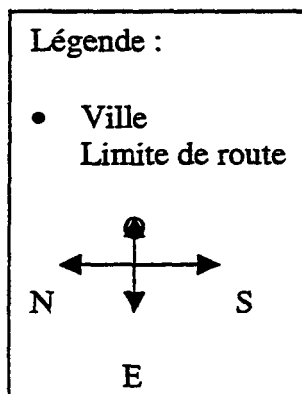
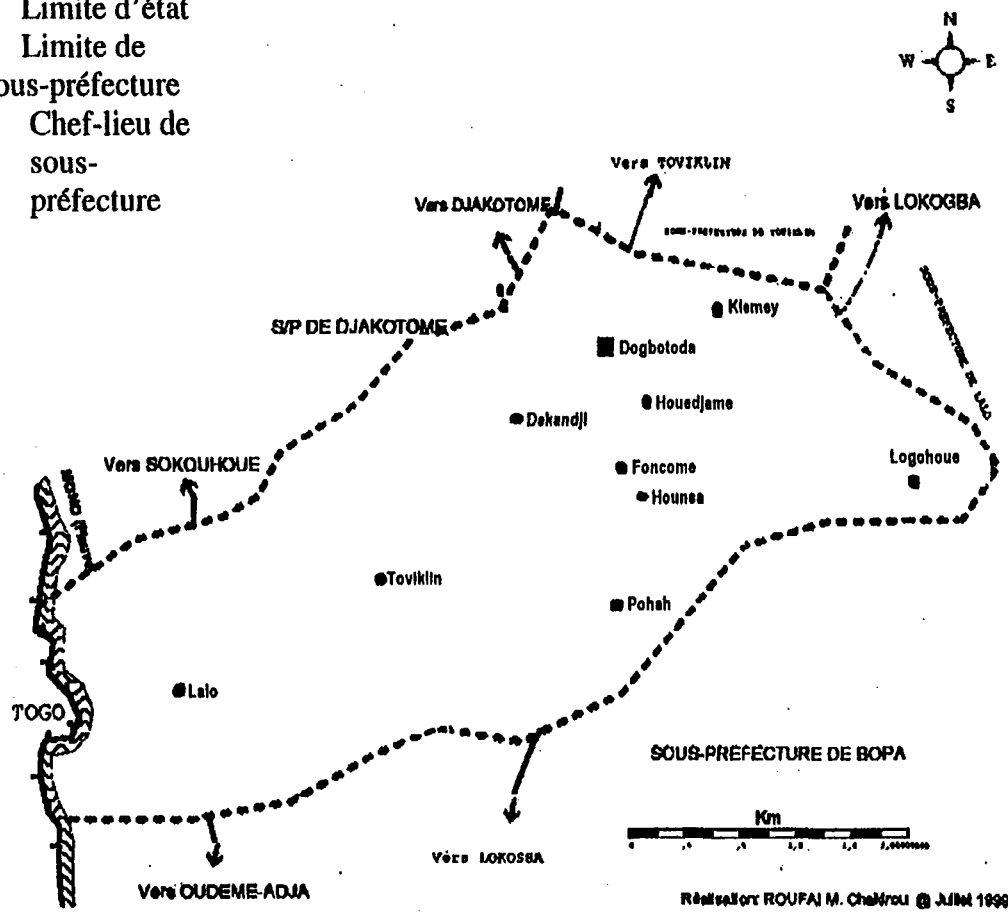


Figure 3.2 : République du Bénin : département du Couffo / Sous-préfecture de Dogbo

LÉGENDE

- Village
- Limite d'état
- Limite de sous-préfecture
- Chef-lieu de sous-préfecture

**REPUBLIQUE DU BENIN : DEPARTEMENT DU COUFFO
SOUS-PREFECTURE DE DOGBO**



3.2.2. Les enquêtes

Pour recueillir les données pertinentes et originales nécessaires à la compréhension de notre problème, nous avons privilégié deux types d'enquêtes. L'enquête documentaire et l'enquête par entretien qui a permis d'obtenir des données verbales et de cerner les projets et les perceptions des femmes et des autres personnes rencontrées.

3.2.2.1. L'enquête documentaire

Nous avons eu recours à trois principales sources de documentations : les documents à caractère international, les documents à caractère national et les documents concernant directement la coopération et ses deux ONG locales, dans le but de recueillir des informations d'ordre historique, sociologique et politique.

La documentation internationale consultée portait sur le discours de « femmes et développement » défendu par de grandes institutions comme la Banque mondiale, le PNUD, la FAO, la coopération néerlandaise de développement (SNV), la Coopération allemande de développement (SAD), OXFAM-Québec, Africare, UNIFEM, UNICEF, Enda-Graff Sahel et autres institutions internationales présentes au Bénin, en Afrique et dans les pays de développement. Cette première démarche a permis de comprendre l'effort fourni dans ce domaine, l'acuité de la question au niveau mondial et les différentes réalités sur la question de recherche qui variaient selon le milieu.

Nous avons aussi consulté des documents nationaux. Nous avons pu bénéficier des travaux de fin de cycle des étudiants de la faculté des sciences agronomiques de

l'Université du Bénin (FSA) et de certains documents en sociologie qui ont eu à aborder des sujets apparentés à notre domaine d'étude. Nous avons aussi exploré la bibliothèque de l'ISPEC (Institut Supérieur Panafricain d'Économie Coopérative). Ce centre est spécialisé en documents relatifs aux coopératives et aux groupements associatifs comme ceux qui ont fait l'objet de notre étude. Plusieurs recherches effectuées dans ce domaine par les étudiants en fin de cycle ont contribué à comprendre le contexte coopératif du Bénin. Nous avons enfin lu plusieurs articles sur les femmes béninoises et des publications de féministes béninoises ou originaires d'un peu partout dans la sous-région.

Des documents de recherche, des publications nationales, des documents gouvernementaux et des documents exploités dans le cadre d'activités professionnelles ont été consultés au ministère du Plan, au ministère du Développement rural et au ministère de la Condition féminine et dans plusieurs centres et sociétés d'État comme la CBDD (Centre Béninois de Développement Durable). Nous avons eu la chance de consulter la toute première publication du PNUD sur le rapport national de la répondante béninoise de 1997.

Ces documents ont permis de situer le discours international dans le contexte de la République du Bénin. Ils montrent que les rapports du genre sont aussi tributaires de l'influence coloniale qui a amorcé le processus de construction d'une culture moderne et qui reste encore de nos jours inachevée. Ce contexte représente en vérité le résultat d'un brassage entre une culture traditionnelle en transformation et une culture moderne en évolution qui se trouvent confrontées et même entremêlées.

Enfin, nous avons eu à consulter les documents de la Coopération néerlandaise de développement et des ONG locales. Il s'agit des centres de documentation de la SNV, de l'ASSEF et de MIALLÉBOUNI. L'analyse a porté sur les différents travaux de recherche effectués ces dernières années par les trois institutions, les rapports mensuels déposés par les inspectrices, les animatrices et autres, les procès des réunions, les comptes rendus des superviseurs régionaux. L'analyse de ces documents a augmenté notre compréhension du fonctionnement des institutions qui soutiennent le Bénin grâce à l'aide extérieure.

3.2.2.2 Les enquêtes sur le terrain

Nos rencontres avec les femmes rurales et urbaines ont été structurées par trois types de techniques d'entrevues : les entrevues avec questionnaire directif, les entrevues en profondeur et les entrevues de groupe.

Alors que le questionnaire a permis d'avoir des réponses directes, des informations descriptives générales pour identifier les déterminants qui expliquent les contraintes, l'entretien en profondeur nous a aidé à comprendre le discours concernant la logique d'interaction entre les acteurs et ainsi de contextualiser les résultats obtenus préalablement par questionnaire. Les entrevues de groupe ont permis en plus d'obtenir des informations et des réflexions sur le groupe et son fonctionnement, tout en permettant aux membres du groupe d'interagir et de faire avancer le débat.

a) *L'enquête par questionnaire directif*

Le questionnaire portait sur les relations que les femmes ont eues avec leurs parents, leurs frères et sœurs et sur le partage des activités domestiques entre les parents et les enfants. D'autres questions ont porté sur l'éducation et spécifiquement sur la place des études, les relations que les parents entretiennent avec les jeunes filles par rapport à leurs frères. Nous avons aussi posé des questions sur leur statut social et familial et sur la manière dont les répondantes gèrent les ressources au sein du ménage avec leur partenaire. La dernière partie a abordé l'engagement dans la vie sociale et dans la vie coopérative, ainsi que la situation socio-économique des répondantes.

Nous avons procédé à un échantillonnage aléatoire simple de deux régions, l'une rurale et l'autre urbaine, avec un échantillonnage distinct pour chaque milieu. La population de notre échantillon est constituée de femmes bénéficiaires des appuis de la SNV et membres des organisations de femmes dans le sud de la République du Bénin. Nous avons procédé à un tirage aléatoire. Au total, les femmes proviennent de dix groupements ruraux, de dix caisses urbaines et de dix associations. Nous avons administré le questionnaire auprès de quatre cents femmes, cent en milieu rural et trois cents en milieu urbain.

▪ En milieu rural, une étude antérieure basée sur la catégorisation des groupements selon leur dynamisme¹² nous a permis d'avoir une liste plus ou moins exhaustive des

¹² Honlonkoun (1999) *Études des différentes activités de revenu des femmes*. Documents de travail de MIALLÉBOUNI. Les critères de catégorisation des groupements par l'étude ont été les suivants. Les groupements dits plus performants ont des réunions fréquentes et possèdent un statut juridique. Les groupements dits moyennement performants n'ont pas de

groupements existants. En tenant compte de la disponibilité des femmes à répondre à nos préoccupations, de la facilité d'accès dans les villages et de la sécurité à parler aisément avec les femmes, nous avons touché au total 40 groupements ruraux. Au départ, nous avons procédé à un échantillonnage aléatoire du nom de dix groupements qui a abouti à cinq (5) groupements performants, deux (2) moyennement performants et trois (3) peu performants. Mais, dans la réalité, deux des groupements ruraux peu performants ont eu des difficultés à nous rencontrer à cause des mésententes qui existaient en leur sein.

Au total, les personnes interviewées provenaient de six groupements performants, trois groupements moyennement performants et d'un groupement peu performant. Mais nous n'avons pas pu obtenir la liste des membres des organisations de femmes choisies. Selon les responsables qui s'occupaient du fonctionnement des ONG, un groupement de femmes en milieu rural est composé en moyenne de 15 à 25 femmes. Nous avons donc considéré une moyenne de 20 femmes pour les groupements ruraux. Les dix groupements ruraux représentent une moyenne totale de 200 femmes et plus. Nous supposons donc que les informations livrées par les cent femmes enquêtées sont représentatives des dix groupements ruraux de femmes et donnent une idée du fonctionnement de MIALLEBOUNI dans le milieu avec PADIC-Dogbo si nous revenons sur les critères qui nous ont amenée à choisir les quarante groupements ruraux de départ.

statut, mais se font des comptes rendus fréquents de leurs activités. Les groupements non performants ne répondent à aucun de ces critères.

▪ L'échantillonnage en milieu urbain a tenu compte de deux niveaux de structures d'organisation. Nous avons choisi des personnes œuvrant dans les caisses plus anciennes, et les associations de création récente dont les deux constituent le réseau bénéficiaire de l'appui de l'ONG¹³. Le choix des femmes membres des caisses a tenu compte au départ de celles qui étaient les plus anciennes parce qu'elles ont vécu plus d'expériences et pouvaient nous donner plus d'informations sur la nature des relations avec l'ONG et sur les difficultés actuelles qu'elles traversent. Finalement, nous avons procédé à un échantillon aléatoire simple du nom de dix caisses parce qu'elles étaient anciennes. L'ONG ne procède plus au regroupement des femmes en caisses. En milieu urbain, la taille des caisses varie en moyenne entre cinquante et soixante femmes. Les grandes caisses peuvent atteindre une taille allant jusqu'à cent femmes, selon les animatrices. Les trois cents femmes urbaines enquêtées restent dans la marge de représentativité des dix caisses puisqu'elles représenteraient au moins le tiers de la population des femmes membres des caisses.

En ce qui concerne les associations qui sont de taille plus petite et en nombre plus élevé, nous avons préféré administrer le questionnaire aux responsables des associations. Étant de création récente, il nous était difficile de contacter les membres qui disaient ne rien savoir du fonctionnement. Nous avons quand même réussi à joindre les femmes membres dans les entrevues de groupe où elles ont accepté de coopérer.

¹³ Nous verrons plus loin, aux chapitres 5 et 6 l'ASSEF, l'ONG en milieu urbain et MIALLEBOUNI, l'ONG en milieu rural, puis la structure de fonctionnement de ces différentes organisations créées pour aider les femmes.

b) Entrevues de groupe en milieu urbain et en milieu rural

Les entretiens de groupe étaient constitués des membres des organisations de femmes regroupant la présidente, la vice-présidente, la trésorière, la secrétaire et les femmes membres du comité d'évaluation des demandes de crédit. La taille du groupe variait entre six à dix, dépendant de la disponibilité des femmes et du moment de la journée où l'interview s'effectuait.

Nous avons aussi choisi au hasard dix noms d'ONG travaillant en milieu rural et en milieu urbain, des ONG ayant pour préoccupations d'aider les femmes et de satisfaire leurs besoins. La liste de départ qui a servi au choix du nom de ces structures provenait des ONG ASSEF ou MIALLEBOUNI ou, tout simplement, d'un répertoire national des ONG travaillant au niveau local. Ces ONG locales sont financées par des fonds d'origine allemande, belge, suisse, américaine et canadienne.

Toutes les femmes membres des groupements ruraux, des caisses et des associations qui ont participé à l'enquête de notre étude sont des femmes qui ont accepté de nous rencontrer et ont été choisies au hasard parmi celles qui étaient présentes. Les responsables des caisses, des associations et des groupements ruraux ont participé aux entrevues de groupe.

c) Entrevues de groupe

Les entrevues de groupe ont porté sur les perceptions des femmes au sujet des inégalités liées au genre et spécifiquement sur les références, les pratiques et les actions qu'elles peuvent identifier comme causes. Les questions ont porté ensuite sur les stratégies qu'elles utilisent dans les organisations et dans les ménages pour contourner cette situation et celles en faveur de leur fille pour qu'elles ne subissent pas des situations analogues. Nous avons ensuite posé des questions sur leurs capacités d'entreprendre les activités qu'elles exercent, sur les appuis apportés par des ONG, leurs impacts et leurs implications dans le milieu. La dernière partie de l'entrevue a porté sur la nature, le fonctionnement et le dynamisme interne et externe des organisations ainsi que sur les stratégies qu'elles mettent en œuvre pour concilier les activités domestiques, celles liées aux revenus et celles de leurs organisations.

Dans les entrevues de groupe, nous avons cru bon d'inclure quelques hommes dont certains sont les époux des femmes interviewées afin de saisir la perception de ces derniers sur le phénomène étudié. En effet, en milieu rural, deux entrevues de groupe ont été effectuées auprès des hommes. Ces groupes d'hommes étaient composés du chef de village, du délégué du village, du président des groupements villageois, des agriculteurs et des éleveurs qui sont aussi les époux des membres des groupements ruraux. Les questions portaient sur leur perception des inégalités liées au genre, sur l'avenir des femmes et sur les enjeux de l'émancipation des femmes. Nous avons choisi les hommes parce que les interventions des ONG les associaient déjà dans le milieu, surtout en milieu rural pour

collaborer dans la mise en pratique des décisions prises avec les femmes. Nous avons supposé, et nos résultats l'ont aussi montré, que les perceptions des hommes sur les inégalités liées au genre étaient différentes de celles des femmes. Les résultats ont montré que les hommes nous expliquaient les causes qui motivent leurs comportements alors que les femmes nous expliquaient les conséquences qu'elles subissent à travers les comportements établis par les hommes. Enfin, les hommes représentent ici le groupe cible butoir, le groupe de référence dont les valeurs seraient confrontées à celles des femmes. C'est à travers ces rapports sociaux du genre établis entre hommes et femmes que se définirait la forme de l'altérité conduisant à un accès équitable aux ressources.

Nous avons fait deux entrevues de groupe avec les hommes en milieu rural parce qu'il était plus facile de regrouper les hommes dans un même village et de leur poser les questions. Le jour du marché au village représente le jour de repos du paysan. Nous avons donc fixé nos rencontres avec eux très tôt le matin, le jour du marché, pour éviter que notre rencontre perturbe leur programme de cette journée.

d) Entrevues individuelles auprès des personnes ressources

Nous avons d'abord administré dix entrevues individuelles en profondeur : quatre auprès des animatrices rurales, quatre autres auprès des animatrices urbaines, deux auprès des deux responsables des ONG locales qui expliquaient l'histoire des ONG, les apports qu'elles fournissent aux femmes, les difficultés qu'elles rencontrent. Elles ont aussi donné des informations sur la perspective des organismes, sur les inégalités liées au genre que les

femmes vivent et sur les changements obtenus auprès des femmes et dans le milieu grâce aux interventions de leurs organismes.

Dix autres entrevues individuelles ont eu lieu auprès de responsables d'ONG du Bénin, des fonctionnaires du ministère de l'Agriculture et de la Condition féminine. Ces entrevues ont porté sur les inégalités liées au genre, sur leurs expériences et sur leurs visions des femmes, de l'économie informelle et de la décentralisation.

Enfin, dix entrevues individuelles ont été effectuées auprès des hommes en milieu urbain. Ce sont les conjoints des femmes responsables ou bien des hommes qui ont accepté de répondre à nos préoccupations. Comme en milieu rural, les questions portaient sur leur perception des inégalités liées au genre, sur l'avenir du développement au Bénin et sur les enjeux de l'émancipation des femmes béninoises. L'entrevue individuelle des hommes en milieu urbain, plutôt que l'entrevue de groupe, se justifie dans le contexte de la recherche. D'abord, tous les hommes ne sont pas au courant de l'adhésion de leur femme dans les caisses et associations, ce qui fait qu'il nous était devenu impossible de les regrouper. Ensuite, beaucoup parmi eux sont des agents de l'État qui pouvaient difficilement faire concorder leurs disponibilités avec celles des autres pour une rencontre de groupe. Enfin, les hommes urbains manifestaient beaucoup plus de réticences à notre recherche parce que leurs activités n'étaient pas reliées à celles des femmes et parce que les interventions de l'ASSEF n'étaient pas nécessairement orientées vers une meilleure collaboration entre les hommes et les femmes.

Tableau 3.3 : Schéma des questions posées aux différents acteurs

	Femmes individuelles	Groupes de femmes	Animatrices	Hommes	ONG
1	•				
2		•			•
3		•	•		•
4		•	•		
5		•		•	•
6		•	•		
7		•	•	•	•

- 1 Questionnaires individuels (déterminants importants)
- 2 Perception des femmes sur leurs collaborations avec les ONG. (Perception des appuis reçus, le degré de satisfaction au niveau des apports techniques et matériels.)
- 3. Acteurs des ONG (Toutes les informations sur les ONG, la perception des acteurs d'ONG sur les femmes, les difficultés rencontrées par les animatrices, la vision prospective des interventions et des actions.)
- 4. Femmes et capacités (Formation reçue en relation avec les activités effectuées, pratiques et échange entre les femmes, les attentes.)
- 5. Dynamique locale des groupements (Implication dans le milieu, formes de solidarités, formes de collaboration avec d'autres ONG, les attentes, les souhaits, etc.)
- 6. Rapport des ONG avec d'autres dans le milieu (Partenariat, échange, ancrage territorial.)
- 7. Perceptions sur les inégalités du genre (Dans le ménage, dans la société à travers les rapports hommes et femmes.) (Voir annexes 3, 4, 5 et 6 pour les schémas d'entrevue.)

3.2.2.3 Le déroulement des enquêtes sur le terrain

Cette phase de la recherche a nécessité un recrutement d'enquêteurs devant l'étendue du travail à faire en milieu rural comme en milieu urbain. Nous avons donc contacté, dans un premier temps, les responsables du projet PADIC-DOGBO qui nous ont introduit auprès des femmes et des groupements de femmes lors d'une réunion des responsables de groupements, qui a eu lieu quelques jours après notre arrivée dans le milieu. Malgré le fait que la langue ne constituait pas un handicap majeur, la pertinence de prendre des enquêteurs dans le milieu s'est vite imposée parce ces derniers connaissaient mieux les villages à sillonner, ils connaissaient aussi les femmes qui devaient constituer l'objet de la recherche et ils pouvaient ainsi les amener plus facilement à participer aux rencontres. Deux des enquêteurs en milieu rural avaient déjà fait dans le passé, des recherches avec des femmes de notre groupe de recherche. L'une d'elles avait déjà été animatrice de l'ONG MIALLEBOUNI pendant deux ans avant d'être mise à pied à la fin de son contrat.

De plus, même si la langue ajda était une langue apparentée à notre langue traditionnelle de communication, le dialecte parlé par ces femmes échappait parfois au niveau de compréhension que nous possédions. Pour mieux cerner leurs réalités, nous avons donc eu recours à nos enquêteurs. Nous avons quand même participé à toutes les rencontres avec les répondantes et répondants pendant le déroulement de l'enquête. Lors des entrevues, nous nous sommes données la responsabilité d'administrer les questions. L'un des enquêteurs nous accompagnait toujours pour des ajustements techniques de

l'enregistreuse et pour expliquer certaines de nos idées aux groupes dans le but de susciter plus d'explications aux questions posées.

Nous avons donc recruté trois enquêteurs, dont deux femmes qui ont eu à travailler avec les groupements ruraux de femmes, comme nous l'avons noté, puis un homme ingénieur agronome récemment diplômé de la Faculté des sciences agronomiques de l'Université nationale du Bénin. Cet homme n'avait pas nécessairement d'expérience professionnelle. Nous l'avons choisi parce qu'il venait de ce milieu, le connaissait très bien et parlait parfaitement la langue Ajda. De plus, comme tout ingénieur agronome qui a fait l'option économie, il connaît les réalités du milieu rural et sait le comportement à adopter lors des entrevues face à un interviewé. Ces enquêteurs m'ont réellement facilité le travail parce qu'il devenait très aisé de mobiliser les femmes qui manifestaient clairement un engouement à répondre à nos questionnaires. Dans certains villages, ces femmes ont eu à nous préparer à manger si nous devions y passer toute la journée. Certaines nous offraient mêmes des cadeaux que nous essayions tacitement de refuser.

Toutes les entrevues ont été enregistrées et nous avons jugé bon de les assortir d'une prise de notes dans le journal de terrain. En effet, il nous semblait pertinent de prendre des notes dans un cahier spécifiquement prévu dans ce but pendant toute la durée de l'enquête. Les informations par la prise de notes ont été obtenues grâce à des entrevues informelles avec les personnes du terrain, grâce à la poursuite des discussions après les entrevues de groupe enregistrées avec les femmes ou en faisant certains constats sur le terrain (interventions particulières d'une des femmes qui nous a interpellée, état de santé des

femmes, incidents, moment de l'enquête, statut des femmes présentes dans le groupement, lieux de l'enquête, calendriers des rencontres pour d'autres entrevues, noms des organisations). Ces informations notées ont aussi servi à orienter des questions que nous avons eues à poser à d'autres personnes ou à d'autres groupements. Par exemple, nous avons confronté les informations des femmes avec celles des animatrices et des responsables des ONG locales sur plusieurs aspects qui suscitaient des réticences et des mécontentements dans le fonctionnement des groupements. La prise de note a aussi permis de confronter les informations de terrain avec celle de l'administration de la SNV. Auprès du responsable de la SNV qui s'occupe des deux ONG locales, nous avons confronté les informations livrées par les animatrices et les responsables des deux ONG locales sur le terrain. Nous avons aussi eu à prendre des notes lors de la consultation de certains documents de terrain qu'il nous était impossible de photocopier. Enfin, cette méthode a permis une vérification des informations auprès de plusieurs personnes et de noter sur le terrain nos propres commentaires ou bien nos conclusions partielles lors de la mise au point du travail à la fin de chaque journée. Cette technique jugée comme «la raison d'être du chercheur» (Des Lauriers, 1991), tire «le passé de l'oubli en facilitant la capacité de compréhension et d'analyse de la situation qu'il observe ». Ces informations ont permis, lors de la transcription et de l'analyse des données, de mieux préciser certaines de nos idées.

Chaque fois que nous rencontrions les groupements de femmes ruraux, nous présentions nos enquêteurs, l'objet de la recherche et un petit résumé des questions

auxquelles nous avons prévu qu'elles répondent. Après ce premier contact, nous rassemblions les responsables du groupement pour passer l'interview pendant que nos enquêteurs choisissaient de façon aléatoire les femmes simples adhérentes du groupement qui venaient à notre rencontre. Ainsi, nos enquêteurs abordaient gentiment les femmes pour passer les questionnaires individuels. Une fois l'interview achevée, quelques responsables acceptaient aussi de répondre aux questions individuelles, mais comme simples membre. Selon la disponibilité des femmes et la taille du groupement, nous sillonnions un ou deux villages par jour et nous rencontrions un groupement par village.

À Cotonou, le déroulement de l'enquête a été identique. Nous avons eu l'aide de cinq enquêteurs qui passaient les questionnaires individuels auprès des femmes au moment où nous passions les entrevues de groupe. La date et le lieu de chaque entrevue ont été programmés d'avance et en commun accord avec la présidente ou un responsable influent de l'organisation. Avant de fixer cette rencontre, surtout en ville, il était toujours important pour nous de faire la présentation du sujet et d'expliquer aux femmes la démarche entreprise auprès de l'ONG pour obtenir son autorisation avant de les contacter. Cette explication était nécessaire avant d'obtenir leur accord surtout dans les cas où nous n'étions pas accompagnées d'une des animatrices de l'ONG. Nous insistions surtout sur le caractère très confidentiel que nous porterions aux informations que les femmes nous fourniraient.

L'entrevue commençait au début par une discussion sur les contraintes d'accès aux ressources et se terminait par une évaluation des impacts positifs ressentis par les femmes à travers les appuis apportés par les ONG. Très tôt, certaines femmes des organisations ont

manifesté des réticences à parler des problèmes liés à leur ménage. Cette attitude adoptée par les femmes a amené le changement de l'ordre de passage des différentes rubriques. Le début des entrevues commençait par les changements ressentis par les femmes dans leur vie depuis l'arrivée des ONG. Ensuite, nous abordions les questions sur les organisations des groupements, des caisses, des associations avant de continuer sur les questions plus épineuses, relatives aux inégalités liées au genre et aux difficultés actuelles dans la collaboration avec les ONG.

En mettant en évidence les changements et les opportunités qui s'ouvraient à elles, à travers ces formes d'interventions, les femmes ont révélé un certain niveau de complexité des rapports sociaux entre hommes et femmes et entre elles-mêmes devant la rareté des ressources. La complexité venait de l'interaction entre les contraintes que subissent les femmes. Ces contraintes agissent sur elles-mêmes, sur leur descendance, et sur leurs ascendants comme les parents. Les femmes transmettent à leurs filles les valeurs inégalitaires dont elles ont hérité. Certains parents n'arrivent pas à prendre les meilleures décisions en faveur de leurs filles lorsque cette dernière se trouve en conflit avec son mari.

Toutes les entrevues se sont déroulées le jour d'ouverture de la caisse, soit une heure avant le début des activités ou après la fermeture et le départ des adhérentes simples. Ces moments nous ont permis l'analyse de la cohésion au sein des organisations. Nous avons pu analyser comment les femmes s'organisaient entre elles avant de commencer à travailler ou comment elles clôturaient la fermeture de la caisse. À ce moment, les discussions informelles entre les responsables s'orientaient sur les comportements des femmes

membres simples ou sur certaines femmes qui devaient venir faire des remboursements et qui ne s'étaient pas présentées. Les responsables s'entendaient pour désigner deux d'entre elles qui rendraient visite aux femmes ayant des problèmes particuliers ou pour comprendre davantage les causes de l'absence de ces femmes.

Toutes les entrevues se sont déroulées aux lieux de localisation des organisations. Les organisations urbaines sont situées soit en bordure d'une route principale, soit dans la maison de l'une des femmes responsables, soit au marché, soit auprès d'un mur d'école, soit devant un atelier de couture ou de coiffure ou soit tout simplement, sur une place publique, sous un arbre. Les membres des organisations rurales se retrouvaient aussi soit sur la place publique soit dans une classe d'école ou soit dans la case de l'une des femmes responsables. Les lieux de regroupement des organisations changeaient selon les aléas climatiques ou si les femmes se sentaient menacées par une quelconque insécurité.

Les entrevues ont été perturbées par ces changements de lieux et par le comportement de certaines femmes qui nous quittaient en pleine entrevue pour aller préparer le repas ou pour aller à la prière. Malgré les priorités momentanées de ces femmes, les informations recueillies dans toutes les organisations nous apparaissaient satisfaisantes. Les femmes et tous les acteurs manifestaient une prise de conscience soudaine de l'acuité du problème, notamment des questions relatives aux inégalités liées au genre, puisqu'elles demandaient des conseils ou qu'elles soulevaient des discussions après l'entrevue.

Après les entrevues de groupe, la majorité des femmes nous posaient des questions à propos de notre statut social, des raisons qui nous ont motivée à prendre ce thème comme sujet de recherche, puis de la personne à qui nous avons dû confier l'éducation des enfants pour voyager. Beaucoup d'idées, d'explications et de débats sur notre vie privée et sur leurs expériences de vie ont alors été partagés.

Plusieurs, parmi les hommes interviewés ont estimé que nous étions trop jeune et trop curieuse pour aborder des questions complexes de cette nature, notre âge nous limitant pour obtenir la vraie compréhension. D'autres ont marqué leur indignation par rapport aux problèmes posés. Ils exprimaient ouvertement leur inquiétude face à l'émancipation de la femme béninoise. Les moins conservateurs appréciaient cette émancipation, mais ne l'envisageaient pas en termes de prise de pouvoir des femmes dans la sphère publique, ce qui risquerait d'ébranler les bases mêmes de l'organisation sociale qui leur attribue le pouvoir. Ces réponses données par les hommes confirment que la question du genre reste un problème primordial de développement qui doit commencer à être approché par les femmes elles-mêmes.

3.2.2.4 Technique de transcription

Toutes les informations recueillies à savoir les entrevues enregistrées sur bandes magnétiques sonores numérotées et les notes de terrain, les informations recueillies à la suite d'entretiens informels et les conversations notamment avec des femmes et des hommes et d'autres acteurs impliqués dans le domaine ont été transcrites sur ordinateur. Toutes les entrevues n'étaient pas audibles lors de la transcription. Les femmes ne parlaient

pas assez fort et, parfois, le bruit d'un véhicule, d'une moto, d'un passant ou les propos de l'une des femmes qui donnait des remontrances à sa fille ont perturbé la clarté des informations enregistrées. Nous avons alors annulé certaines entrevues de même que certains questionnaires mal remplis. Le matériel de terrain a été réduit à un total de cinquante-huit (58) entrevues transcrites et de 382 questionnaires remplis en plus des notes transcrites. La transcription des entrevues effectuées dans les villages a été réalisée par les enquêteurs, mais nous en avons vérifié l'exactitude en repassant les cassettes. Nous avons fait la transcription de toutes les autres entrevues. Chaque entrevue transcrite s'étalait sur 15 à 25 pages selon la disponibilité des femmes à nous expliquer leur vécu et leurs expériences. La compilation de toutes ces données a fourni un document de sept cent cinquante-deux (752) pages.

3.3 Profil des femmes interrogées

Les femmes qui ont accepté de répondre à nos questions sont de différentes catégories. Nous avons distingué les femmes rurales et urbaines qui constituaient le groupe cible. Les femmes urbaines sont des femmes pauvres, vivant dans les quartiers périphériques et périurbains de Cotonou. Elles gagnent leur vie grâce à des activités génératrices de revenus dans le secteur informel et près de la moitié d'entre elles doivent supporter la totalité des dépenses de leur ménage. Parmi ces femmes de tous horizons figurent des diplômées universitaires qui n'ont pas encore trouvé un emploi, des fonctionnaires à revenus moyens ou faibles comme des institutrices et des sages-femmes, des secrétaires qui cherchent à faire des activités secondaires pour mieux répondre à leurs

besoins financiers. Certaines parmi elles adhèrent à la caisse pour bénéficier des crédits et les remettre à leur mari. On trouve aussi des femmes analphabètes ou peu instruites qui entreprennent de petits commerces de tout genre. Il existe aussi des hommes dans les caisses, souvent les maris des responsables, qui font seulement de l'épargne et ne bénéficient pas de crédits. Ces hommes interviennent dans les différentes activités des ONG.

En milieu rural, les femmes sont généralement analphabètes. Celles qui savent lire et écrire ont eu à passer un moment hors de leur villages en ville ou à l'extérieur du pays. Ce sont des femmes paysannes majoritairement pauvres, qui n'ont pas assez de terres à cultiver, leur superficie ne dépassent pas 0,5 hectare. Elles éprouvent d'énormes difficultés à subvenir aux besoins des enfants et du ménage.

Parmi les femmes responsables d'ONG que nous avons rencontrées, l'une est responsable de la nutrition et de l'alimentation en milieu rural dans la province de l'Atlantique, une des provinces les plus démunies en terre cultivable du pays. D'autres femmes sont responsables de projets d'appui aux initiatives de base financés par l'ACDI. Nous avons aussi questionné des responsables de programme genre et foresterie communautaire dans une ONG internationale financée par l'Allemagne, ainsi que les deux responsables d'ONG locales, la responsable actuelle de la direction de la condition féminine au Bénin, les femmes de la cellule femme et développement rural, la responsable des organisations paysannes et de l'action coopérative au ministère de l'Agriculture.

Près des trois quarts (72,4%) des femmes touchées par notre questionnaire ont entre 16 ans et 45 ans. Ce sont des femmes actives qui sont en pleine force physique et qui sont disponibles à entreprendre une activité génératrice de revenu. Plus des trois quarts (77,8%) viennent des villages alors qu'à peine, 1/10 (soient 13,5%) d'entre elles viennent des grandes villes. Le reste, soit 2,2% d'entre elles viennent de l'extérieur du pays. Si plus des trois quarts de l'échantillon montrent que les femmes viennent des villages, cela signifie que les femmes urbaines ont migré en majorité. Par contre, les résultats montrent que les femmes rurales viennent en majorité du même milieu. Il s'agit de femmes qui ont grandi dans le milieu, qui se sont mariées là et qui se connaissent entre elles. Plus des 9/10 (96,4%) ont déclaré habiter leur milieu à cause du mariage. Les urbaines ont donc migré par alliance alors que les femmes rurales sont restées dans leur milieu pour se marier. Seulement quelques-unes (2%) déclarent qu'elles sont dans le milieu à cause du travail qu'elles exercent. Ces facteurs expliquent la force de solidarité que les femmes rurales développent entre elles et leur dynamisme local par rapport aux femmes urbaines (nous l'aborderons mieux dans le chapitre 6). Les femmes urbaines se trouvent dans les mêmes conditions (au bas de la pyramide socio-professionnelle) parce qu'elles ont migré et qu'elles ont à développer des formes de solidarités plus subjectives que collectives.

3.4 Analyse des données de l'enquête de terrain

Afin de respecter l'intimité de nos informatrices, nous prendrons soin d'éviter de les identifier par leur vrai nom. Ainsi, nous accordons le même traitement à toutes les informatrices et informateurs en indiquant le poste occupé ou la catégorie d'acteurs. À cet

effet, nous avons indiqué la nature de l'entrevue (entrevue de groupe ou entrevue individuelle), le lieu de l'entrevue (milieu rural ou urbain), le type d'acteur en présence (une animatrice, un groupement, une caisse, etc.). Enfin, un chiffre suit le nom de la codification et indique le rang de classement de l'entrevue pendant le déroulement de la recherche (voir l'annexe 7 pour la codification des données).

- FGR : Entrevues de groupes ruraux (1...12). Ici, les entrevues 3 et 6 sont celles des hommes ruraux
- FGU : Entrevues de groupes urbains (1...10).
- IAR : Entrevues d'animatrices rurales (1...4).
- IAU : Entrevues d'animatrices urbaines (1...4).
- IH : Entrevues d'Hommes (1...8).
- IONG : entrevues d'ONG (1...10).
- IA : entrevues d'associations (1...9).

Nous avons adopté une grille d'analyse ouverte où il n'existait pas de catégories analytiques préétablies. Nos catégories dérivent des données induites à partir des similitudes de sens repérées dans les unités d'analyse. Ce type d'analyse appelée inductive ou générative de théories descriptives, selon Landry (1990), doit être exhaustif (chaque unité d'enregistrement est placée dans une catégorie) et exclusive (une unité d'enregistrement ne pouvant être placée que dans une seule catégorie).

Nous avons adopté l'analyse de contenu comme méthode d'interprétation des données. L'analyse de contenu bénéficie de plusieurs définitions (Kelly, 1984, Brimo, de Moles, cités par Gaétan et Ouellet, 1991) qui s'apparentent sur les étapes à adopter dans cette démarche. Nous retiendrons ici que l'analyse de contenu est une analyse systématique des idées ou des mots contenus dans un texte à travers une démarche objective de recherche. Toutes les définitions de l'analyse de contenu insistent sur trois critères que nous

retiendrons ici. L'objectivité : ce critère permettrait aux différents chercheurs qui auraient travaillé sur le même texte d'obtenir le même résultat si les catégories à définir étaient acceptées par tous. Cela signifie la possibilité de reproduire les mêmes résultats à travers les mêmes données. Le second critère est le caractère systématique qui exige que tout le texte soit intégré dans des catégories à travers l'objectif visé. Le troisième critère est celui de la quantification dont nous ne tiendrons pas compte ici.

L'analyse de contenu a vu le jour en sciences sociales au cours des années trente. Pendant la Seconde Guerre mondiale, c'était un outil largement utilisé pour la propagande et pour sonder l'opinion publique. Aujourd'hui, ce type d'analyse est abondamment utilisé en sociologie-anthropologie, en communications et en sciences politiques. Ce choix se prête assez bien aux données recueillies car il privilégie les rapports sociaux entre individus. Nous ne prétendons pas expliquer tout le sens des informations obtenues, mais nous pouvons combler cette insuffisance par la vérification des informations recueillies au moyen de la prise de notes et enrichir ainsi les informations obtenues sur les relations qui lient les différentes personnes. Un ensemble de données, de faits peuvent avoir plusieurs explications et l'analyse de contenu que nous adoptons ici représente une explication intéressante parmi les explications additionnelles à donner aux rapports sociaux du genre au Bénin.

Il faut aussi mettre en relief notre position de chercheuse qui étudie une société dans laquelle nous avons évolué et qui a façonné la grande partie de notre existence. Sans vouloir s'écarter de la démarche scientifique, des subjectivités peuvent se glisser dans notre

analyse. Mais cette position que nous occupons dans l'analyse peut aussi contribuer à une explication plus rigoureuse et plus objective des faits.

La position du sujet que nous occupons en tant que chercheuse et sa relation avec l'objet qui est celui de l'étude des rapports sociaux liés au genre dans notre société sont tous deux à construire. Le sujet qui étudie et l'objet à étudier sont tous deux objets de critique dans ce travail basé sur l'analyse de contenu.

Certes, il existe plusieurs formes d'analyse et de significations, de nature hétérogène de la réalité. Dans cette démarche, ce qui nous apparaît très important est la cohérence et la pertinence du dispositif à mettre en œuvre pour corriger les inégalités selon le genre à travers notre réalité de terrain dont les idées sont exprimées par chacune des personnes interrogées pendant la recherche. Le développement local selon le genre est ce dispositif de correction à mettre en place à partir des idées et de la signification que les acteurs donnent à leur propre changement.

Pour cela, le sujet et l'objet doivent être pris en compte pour construire un contexte de justification et de correction des inégalités liées au genre. Nous serons à la fois critique et nous adopterons aussi une position de participante dans le dispositif à mettre en place. Les interactions entre chercheuse et objet de recherche permettraient de bâtir ainsi des accords de coordination des idées et des actions collectives de savoir-faire issus de deux logiques qui seront source d'émergence de nouvelles interactions à promouvoir dans le développement local selon le genre.

Comme notre recherche porte sur les femmes, certains auteurs ont mis l'accent particulier sur le rapport entre la chercheuse féministe et l'objet de recherche. C'est ainsi que Rosée-Lizée (1984 : 36, citée par Gaétan Morin et Ouellet F., 1991: 226) et Lamoureux (2001) affirment que la recherche féministe est exclusivement active dans le cas québécois parce que «les liens des chercheuses avec les groupes de femmes constituent une explication importante du dynamisme et de la qualité de cette recherche ».

Comme notre groupe cible est constitué de femmes et que nos préoccupations portent sur les rapports sociaux de sexe, le lien entre sujet et objet ne se limiterait pas simplement à une analyse des données, il impliquerait l'engagement et le soutien à l'action des idées avancées et défendues. L'analyse de contenu trouve son importance ici dans cette démarche de construction et de production de sens et de connaissances dans une pluralité de manières de savoir-faire, celle de la chercheuse et celles des femmes. Les deux définiront ainsi un dynamisme de changement de connaissances à partir des réalités béninoises. Le nouveau regard que les deux porteront sur leur société serait celui du développement local selon le genre, résultat des significations empiriques issues du terrain et des interactions de celles-ci avec les réflexions théoriques du développement. Cette position établit un processus de changement de comportement à partir du contexte de la recherche. En effet, comme tout changement de comportement, la sensibilisation serait la pierre angulaire de l'action qu'il faudrait associer à la réflexion.

L'analyse de contenu vise actuellement les interactions entre acteurs au-delà de l'émetteur et du récepteur. On ne peut donc dissocier, dans cette démarche d'analyse de

contenu, les réseaux invisibles de communication entre les différents acteurs. L'analyse des interactions entre acteurs à travers les réseaux de communication plus larges qui intégreraient les valeurs définies par elles-mêmes illustre des pans de changement de comportement pour des rapports sociaux plus égalitaires.

L'idée centrale de l'analyse de contenu est de regrouper plusieurs mots ou idées dans quelques catégories afin d'en faciliter la lecture. La démarche, telle qu'elle est proposée par Deslauriers (1991), Muchielli (1991) et Tesch (1990), et que nous avons suivie, veut que :

« Dans un premier temps, on regroupe les idées ayant la même signification ou référant à un même objet dans une même catégorie. Ensuite on fait la vérification de l'adéquation des catégories, la comparaison des catégories, le regroupement des catégories dans les classes, plus englobantes, plus larges ».

Ainsi, pour nous conformer à ces étapes, nous avons d'abord procédé à la lecture des données, le texte brut transcrit, et ensuite nous avons fait la formation des catégories ou la classification des items semblables. Catégoriser ou classer, selon Muchielli (1991), signifie respectivement regrouper et donner un nom aux classes d'informations. À travers les interviews, nous avons pu obtenir trois classes d'informations. La classe des informations reliées aux contraintes liées au genre, la classe des informations reliées aux ONG locales et les difficultés de collaboration entre les animatrices et les femmes. La dernière classe concerne les impacts positifs que les interventions des ONG ont eues sur les femmes. Ces trois grands blocs d'informations contiennent des sous blocs et des catégories d'informations qui regroupent les items semblables.

L'objectif de la recherche étant de voir la contribution des ONG dans l'amélioration des rapports sociaux du genre et dans la correction des inégalités inhérentes, nous avons défini comme unité d'analyse, «l'accès des femmes aux ressources». Cette unité d'analyse tourne autour de toutes les idées clés que nous avancerons dans le travail. Par exemple, nous avons identifié les contraintes qui freinent l'accès des femmes aux ressources comme une première idée centrale du travail. C'est cela qui représente le premier bloc. Ensuite, nous avons identifié les difficultés qui émergent dans les collaborations entre les ONG et les femmes. La collaboration entre les femmes et les ONG comporte des difficultés qui limitent les appuis apportés par les ONG. Toutes ces informations constituent le deuxième bloc. Enfin, les bienfaits que les femmes observent dans leur vie comme changement de comportement dévoilent un autre sens de leurs accès aux ressources qui leur permettrait d'accéder à d'autres ressources. Ces informations constituent le troisième bloc de notre analyse. Le regroupement des informations liées à chaque bloc dépend donc du sens des mots utilisés et de la perception que les femmes en ont dans leur propos. Par exemple, dans cette phrase : « *Aujourd'hui, nous avons compris qu'une femme peut occuper un même poste de responsabilité que les hommes* », l'idée montre un changement de perception chez les femmes et indique, à travers le terme « aujourd'hui », un éveil grâce aux interventions. Cette phrase ne peut qu'être classée dans le troisième bloc.

Le recours permanent aux réponses des répondants et répondantes est donc essentiel pour analyser objectivement le discours obtenu. Ce sont ces idées qui sont catégorisées dans les trois blocs. Nous avons ainsi dégagé les contraintes qui expliquent l'accès aux

ressources et l'impact de l'ONG dans le milieu. Nous avons regroupé les informations par acteurs, puis par questionnaires. Au niveau des contraintes liées à l'accès aux ressources, nous avons regroupé les informations suivant les causes que les femmes ont avancées, et nous avons complété avec les informations obtenues au niveau des hommes et des ONG. Les causes ont été catégorisées suivant la sphère privée, ménage et famille et suivant la sphère publique, société. Nous avons trouvé dans les contraintes liées au ménage et à la famille, les contraintes du mariage. Les principales idées ou bouts de phrases que nous avons eu à regrouper dans les contraintes liées au mariage sont : *apprendre à supporter le mari, homme comme chef du ménage, la tradition, la maison, la culture, le mariage forcé, la polygamie, l'ignorance, les croyances religieuses, le temps investi dans les activités domestiques par rapport aux revenus, la femme doit être soumise à son mari, la femme s'impose à ses enfants et autres*. Il existe d'autres contraintes qui sont à cheval entre la sphère privée et la sphère publique ou tout simplement ressortissent à la sphère publique. Ces contraintes sont regroupées à travers des idées principales comme: *ton frère peut conseiller à ton père de ne pas te donner la terre, une fille qui s'en va se marier à l'extérieur n'a pas de biens, partage des biens avant de mourir, absence de droit, pas de moyens, il y a des hommes qui n'aiment pas que leurs femmes travaillent ...*

Ces différentes rubriques ont été ensuite organisées et hiérarchisées pour permettre une analyse d'interactions, de relations entre les différentes rubriques et séquences identifiées. Les contraintes de la sphère privée limitent les femmes dans la sphère publique et empêchent le fonctionnement de leur groupement, puis la bonne collaboration entre elles

et les ONG. Cette démarche appliquée au premier bloc a été aussi appliquée aux deux autres blocs définis, à savoir le bloc sur la collaboration entre les ONG et les femmes et le bloc sur les impacts et changements exprimés par elles.

Pour nommer les catégories ici, nous avons toujours eu recours au sens et aux idées qui se dégagent des propos exprimés par les femmes. Cette étape a abouti à des catégories choisies de manière exclusive et pertinente. Nous avons identifié la catégorie qui regroupe les appuis donnés par les ONG qui regroupe deux sous-catégories, celle du crédit et celle des formations qui l'accompagnent. La seconde catégorie regroupe les difficultés de collaboration dans lesquelles nous avons regroupé les informations exprimées par les femmes à ce sujet dans la première sous-catégorie et celles exprimées par les animatrices dans la seconde sous-catégorie. Ces deux catégories expliquent la collaboration entre les ONG et les organisations des femmes. Nous avons ensuite organisé les changements obtenus par les femmes en trois sous-catégories. Les changements ressentis individuellement sont regroupés dans la première sous-catégorie, ceux liés aux rapports qu'elles établissent avec les membres de leur ménage sont regroupés dans la deuxième sous-catégorie et ceux qui s'expliquent à travers les différentes formes de solidarité, dans la troisième sous-catégorie.

Nous avons aussi attribué des termes explicatifs à la question de la recherche pour assurer une meilleure interprétation des données faites à priori. La question principale de la recherche est de savoir comment la contribution des ONG pouvait transformer les femmes en de véritables actrices de développement à partir des réalités de leur milieu. La femme

actrice est définie par son identité qu'elle se construit elle-même et qu'elle consolide dans les réseaux. Cette identité qu'elle se construit entre en interactions avec les identités des autres pour définir l'identité locale selon le genre du milieu qui permet de construire le développement local.

Nous avons découpé et réduit les informations en petites unités comparables, en noyaux de sens, unités de codage ou unité de significations qui sont des indicateurs de conduite organisés en classe selon le degré de similitude perçu dans les explications (Mucchielli, 1991). Les idées présentant les analogies et similitudes ont été ordonnées de façon approximative. Tous les énoncés allant dans le même sens que celui du concept identité et d'un acteur ont été placés sous la même catégorie correspondant à un changement de comportement spécifique sur elle-même, dans le ménage, dans la famille ou dans la société. Les idées avancées, les anecdotes utilisées furent par la suite codifiées pour l'analyse et ont permis des explications éclairées de la question de la recherche. Par exemple, l'une des femmes disait : *je suis devenue plus grosse, nous pouvons envoyer maintenant nos enfants à l'école*. Les ONG ont avancé comme idée : *Le droit des femmes est devenu plus que nécessaire ou ce sont des actions et interventions que nous n'avions pas l'habitude de poser et que nous allons commencer par faire...*, les hommes ont avancé comme anecdote : *la vie, c'est comme une montre qui avance, à chaque heure, à chaque minute, les choses changent, compte tenu des moyens dont nous disposons, tout ça se justifie*. Ces idées ont contribué à la construction de l'identité et ont aussi permis d'éclairer la perception des différents acteurs sur le changement qui s'opère. Les femmes

comprennent et identifient clairement les contraintes qu'elles subissent, mais le contexte du milieu et l'organisation sociale de vie dans laquelle elles évoluent les amènent à définir des rapports sociaux consensuels avec leur mari qui ne facilitent pas la remise en cause de l'injustice dont elles font l'objet dans la société. Il ressortait clairement, des idées avancées par les femmes dans cette partie, une démarche de contournement des contraintes qu'elles décident d'adopter dans leurs comportements envers les autres acteurs. C'est l'étape de déconstruction des données et des contraintes décrites qui, selon Deslauriers (1991) permet de repérer certaines tendances dans les interactions entre les différents acteurs.

Après la catégorisation des données, nous avons passé à la synthèse. Cette étape nous a permis de faire des ajustements de sens des mots et phrases classés en catégories. Nous avons essayé de bien différencier les difficultés liées au ménage des difficultés qu'exprimaient les femmes avec les ONG et qui s'expliquent à travers le comportement qu'adoptait leur époux envers elles. Ces formes de difficultés sont à cheval entre les contraintes du ménage et des ONG. Aussi, des ajustements d'informations étaient nécessaires pour bien différencier les changements au niveau des femmes mêmes, ceux induits par les solidarités établies, puis ceux qui améliorent les rapports entre les hommes et les femmes au niveau du ménage. Ces ajustements étaient nécessaires pour bien comprendre si les changements définis par les femmes pouvaient améliorer ou tout au moins diminuer les effets des contraintes définies par les acteurs dans les premières catégories définies.

Pour atteindre notre objectif, nous avons retenu finalement les mécanismes autour desquels s'élaborent l'accès des femmes aux ressources dans les deux milieux comme sens dans les propos à analyser au niveau des différentes catégories. On distinguait ainsi au niveau des groupements de femmes, les unités de sens suivantes comme déterminantes dans les contournements à adopter. Il y a le rôle sexué, le partage du pouvoir, l'exercice des activités dans le ménage, le nombre d'enfants élevés, la polygamie et le mariage forcé. Dans la catégorie des animatrices et des ONG, l'absence de droit à la terre ou son accès à des modes non sécuritaires, l'absence de droit à l'héritage et encore les problèmes financiers revenaient comme déterminants majeurs dans les mécanismes qui pouvaient améliorer l'effet des contraintes. La catégorie des hommes identifiait surtout comme déterminant l'analphabétisme des femmes et mettait l'accent sur leurs incompétences. Nous avons appliqué aussi ce même processus pour les catégories concernant la collaboration avec des animatrices avec l'ONG et pour la catégorie concernant les impacts des interventions.

Après cette codification des données, nous avons effectué, sur ces catégories, un travail de regroupement selon la similitude des catégories. Nous avons pu identifier les sources d'informations qui rentrent dans les mécanismes d'accès des femmes aux ressources, les changements amorcés par les femmes dans ce domaine grâce aux ONG, ainsi que les pratiques individuelles et collectives qui concourent à la correction des inégalités. En tenant compte des interactions des propos tenus par les différents acteurs,

nous avons pu construire de nouvelles catégories autour des idées contenues dans les propos livrés par chaque catégorie d'acteur.

Nous avons identifié trois grandes catégories de variables regroupées dans ces interactions. La première catégorie regroupe les interactions entre les contraintes et les valeurs définies par les femmes pour leur permettre de se définir une identité. La deuxième catégorie regroupe les valeurs permettant aux femmes de se concrétiser leur identité avec celles des autres acteurs du milieu. Enfin, la troisième catégorie pose les enjeux du développement local selon le genre à travers les identités des acteurs du milieu et selon leurs interactions pour mettre en place des valeurs égales d'accès des femmes et des hommes aux ressources.

Grâce à cette démarche de codification, nous avons pu établir un diagramme de contextualisation qui met en exergue les différentes variables contraintes et les interactions entre les variables mises en cause comme contraintes. Ce diagramme de contextualisation a pu éclaircir ainsi les liens entre les différentes catégories d'acteurs aussi. Les interactions entre les différentes catégories de variables établies nous permettront de répondre aux hypothèses. En effet, les appuis apportés par les ONG locales créent de nouveaux mécanismes d'accès aux ressources qui permettent aux femmes d'acquérir des droits, d'obtenir un capital financier, et d'affirmer une autonomie et une indépendance financière au sein de leur ménage. Elles peuvent aussi prendre facilement la parole, participer davantage aux dépenses du ménage et aux besoins de ses enfants. Ces variables définissent les interactions entre les ONG et les femmes puis entre les femmes et les hommes. Les

habiletés qu'elles ont développées facilitent leur mobilisation autour des intérêts définis dans les organisations qui sont généralement créées pour leurs intérêts financiers. Ces valeurs acquises et maîtrisées définissent une catégorie de valeurs qui leur permet d'accéder à d'autres ressources, comme celle de la capacité d'aller négocier. De plus, leur dynamisme au sein des organisations crée un climat favorable de travail, modifie le rapport au pouvoir qu'elles établissent avec les autres acteurs comme les ONG et les hommes et favorisent un dynamisme local de développement.

Mais le contexte d'analyse des réalités du milieu reste très important dans cette démarche. La décentralisation crée un nouveau cadre de responsabilisation des acteurs locaux de développement qui rend favorable le dialogue, l'échange, la communication entre acteurs. Les habiletés définies, celles acquises et construites entre elles restent des pratiques positives et innovantes de leurs milieux, et aussi représentent une force pour contourner les inégalités et établir des rapports de négociation entre les autres acteurs au niveau local dans l'intérêt d'accès égal aux ressources. Ces rapports de négociation sont des rapports d'interactions entre acteurs qui représentent d'autres nouvelles ressources pour l'émancipation des femmes. Ces interactions entre acteurs se définissent à travers des termes comme la responsabilité, le respect de la différence, la négociation, les rapports de proximité, la liberté des choix et des décisions dans les rapports. Cette catégorie de valeurs est celle à construire par tous les acteurs dans le développement local selon le genre pour faire des femmes, de véritables actrices de développement de leur milieu.

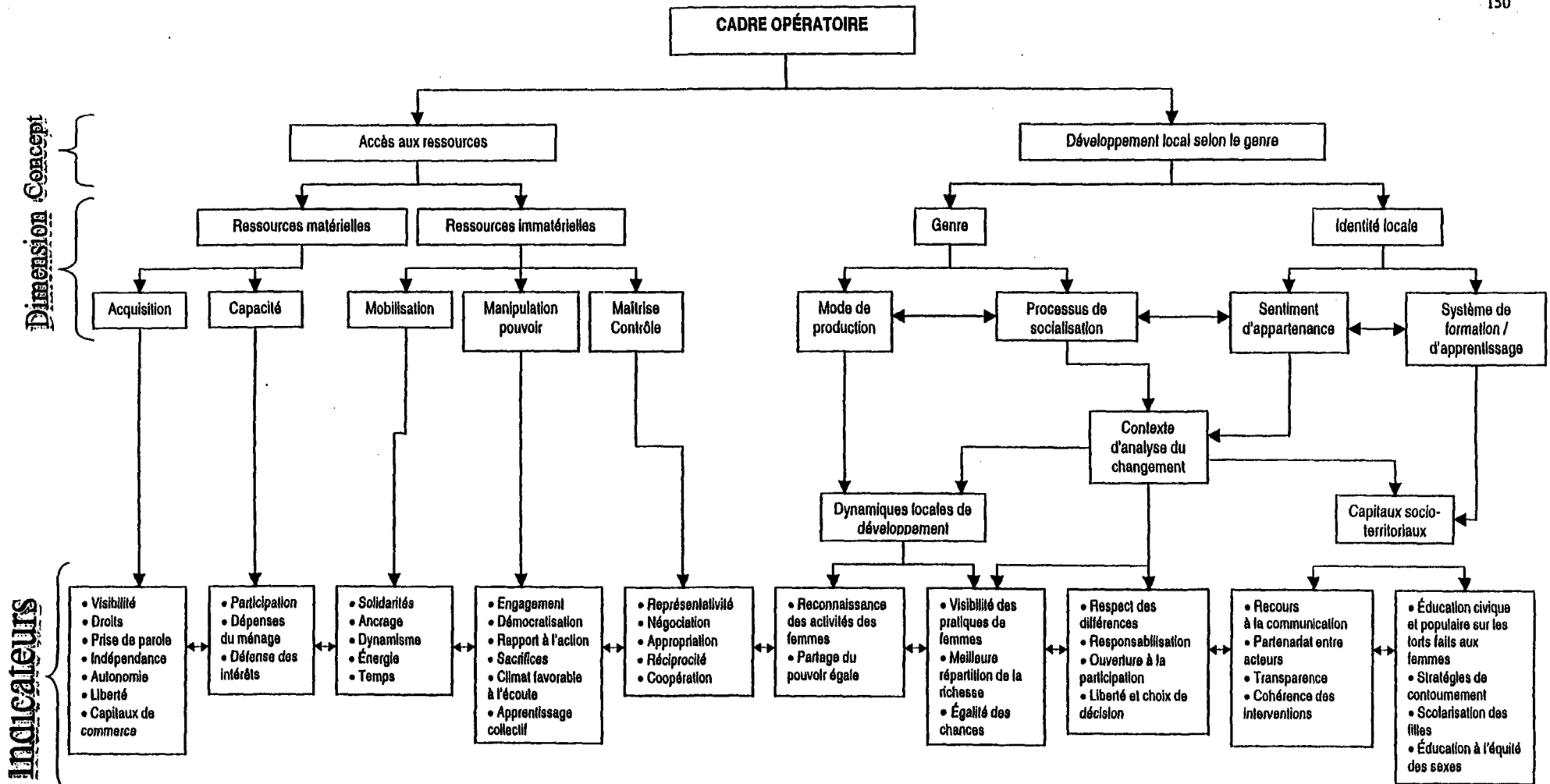


Figure 3.3 : Schéma du cadre opératoire de la recherche

CHAPITRE 4

LES CONTRAINTES LIÉES À L'ACCÈS DES FEMMES AUX RESSOURCES

Diverses contraintes construisent la barrière qui empêche les Béninoises d'accéder aux ressources. Si certaines sont liées à l'héritage culturel, d'autres sont d'ordre économique et juridique.

4.1 L'héritage culturel

Les principes culturels relatifs aux contraintes d'accès des femmes aux ressources dépendent des formes de rapports sociaux entre les acteurs, à la fois au niveau micro-social et méta-social. Ils sont ainsi influencés par les pratiques et par le sens que les acteurs donnent à leurs propres actions.

4.1.1 Le mariage et ses conséquences sur la vie des femmes dans le ménage

L'une des étapes cruciales dans la vie de la répondante est le mariage, étape qui lui permet de passer du statut de jeune fille à un statut de femme mariée. Cet événement et les différentes institutions qui en découlent donnent une signification sociale particulière aux rapports sociaux de genre. Les formes d'accès aux ressources lors du mariage varient selon les sexes et sont basées sur la notion de «maison», une des institutions se situant en amont et en aval du mariage. Au Bénin, la maison est un concept qui a une signification particulière :

«Il n'y a pas de maison sans âme. L'âme de la maison, c'est le nombre de têtes humaines qui vivent dans cette maison. De là, celui qui va rester dans la maison et qui va pérenniser l'âme de la maison, c'est de celui-là que dépend l'honneur et la prestance de la famille; c'est lui qui est prioritaire dans l'octroi des terres» IH1.

La différence sociale que la culture attribue à chaque sexe trouve ici son sens dans la logique du mariage qui nécessite le départ de la répondante de la maison de son père pour aller vivre chez un autre homme. Cette exigence du mariage la prédispose à un statut précaire, puisqu'elle devient étrangère à cause de son changement de statut.

Cette précarité sociale d'origine culturelle des femmes au Bénin, n'autorise pas le transfert de la terre, principale ressource considérée comme le lien ancestral et la propriété familiale d'une famille à une autre pendant le mariage. La répondante perd ainsi ses droits légaux fonciers dans sa propre famille et ne peut hériter, selon les mêmes principes, de la famille de son époux. À l'opposé, ses frères, les enfants de sexe masculin de la famille, ramènent des filles dans la maison, lors du mariage, pour agrandir et développer cette maison considérée comme bien familial. Ils acquièrent ainsi tous les privilèges fonciers pour développer la maison. Toutefois, dans le cas d'une princesse ou d'une femme de la cour royale, les droits fonciers sont semblables à ceux de ses frères. La princesse a le droit d'autoriser son prétendant, généralement appelé concubin, à habiter la maison royale comme ses autres frères. Il découle donc de cette appréhension culturelle que la triade *terre-mariage-maison* constitue le point focal, social et culturel de différenciation des sexes et l'essence même des valeurs attribuées à l'homme ou à la femme béninoise à l'intérieur du ménage ainsi que des types de rapports entretenus. Qui plus est, cette situation pose la

question de la reproduction des rapports inégalitaires dans les structures dont le nœud représente le mariage. À ce sujet, l'une des femmes responsables d'ONG expliquait la situation du mariage au Bénin en ces termes :

«Le mariage est considéré comme une source d'inégalités entre l'homme et la répondante. Être mariée veut dire être dans une position de soumission. Ceci est si profondément ancré dans les têtes mêmes des femmes qu'il est courant de penser que dès que l'on améliore les conditions des hommes, les femmes en seraient automatiquement gagnantes, alors que la situation inverse serait impossible» ONG 12.

Par ailleurs, si le mariage tel qu'il est conçu par les acteurs eux-mêmes est une source d'inégalités, le célibat prolongé de la répondante ne l'est pas moins, selon tous les répondants et répondantes. Dans la logique des valeurs culturelles, une femme doit tôt ou tard se marier après un certain âge pour se protéger des hommes aventuriers et pour préserver sa dignité sociale de femme. Ainsi, autant que la mariée, la répondante célibataire reste négativement dominée par son entourage masculin (père, frère, oncle, cousin, ami, fils, etc.). Ces contraintes culturelles expliquent les manipulations de pouvoir des hommes envers les femmes et entraînent l'exclusion des femmes aux ressources de la « maison » et leur marginalisation dans le contrôle du pouvoir lié à cette ressource.

Les rapports inégalitaires entre l'homme et la femme béninoise dans le ménage sont davantage renforcés dans le cas d'un mariage forcé où ce sont les parents qui choisissent les partenaires de leurs enfants. Les causes du mariage forcé sont multiples. Les hommes ruraux pensent que cette forme de mariage protège l'éducation des enfants de leur descendance, du point de vue comportemental; d'autres se méfient du mariage avec des

filles étrangères inconnues, susceptibles de vols ou de fuite en cas de mésentente avec le mari. Quant aux femmes rurales, elles n'approuvent pas le mariage de leurs enfants de sexe masculin avec des filles venant d'autres milieux parce qu'elles ont une culture différente. Ces filles sont appelées à souffrir du peu de sympathie de la part de leurs beaux-parents. Les brus sont difficilement acceptées bien que l'homme soit très souvent honoré par la famille de sa jeune épouse. Bref, les parents préfèrent connaître l'origine, le comportement familial et l'éducation de la future mariée avant que le mariage soit contracté.

Malgré les conséquences assez négatives du mariage forcé, les hommes comme les femmes reconnaissent dans cette pratique une union plus durable qui pérennise la culture et les pratiques ethniques. Par contre, cette forme de mariage est moins appréciée par toutes les femmes rencontrées, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, qui considèrent cette pratique comme l'ultime forme d'aliénation de la dignité des femmes et qui favorise surtout son enfermement dans la sphère privée.

«Le mariage forcé nous aliène et parfois, nous empêche de sortir seule.» FGR4

Le mariage forcé est en voie de disparition dans les zones rurales, mais a marqué négativement les femmes, beaucoup plus que les hommes, qui ont eu le courage de nous livrer le témoignage de leurs expériences. Cette situation du mariage et spécifiquement du mariage forcé, reflète clairement la condition de supériorité accordée à l'homme sur les femmes. Comme le Bénin, beaucoup de pays africains considèrent le mariage forcé, le viol et les agressions sexuelles comme des gestes légaux et hésitent à les criminaliser. Par

exemple, en Côte d'Ivoire, le viol est un crime tandis qu'il est appréhendé comme un délit au Sénégal. Il est devenu pressant d'appliquer les lois contre la violation des droits des femmes, les principes universels relatifs à l'égalité, à la sécurité, à l'intégrité et à la dignité, déjà contenus dans d'autres actes internationaux.

Si le mariage est incontestablement une source d'inégalités pour la répondante, sa situation devient encore plus dramatique en cas de divorce et de veuvage. D'abord en cas de veuvage, il existe des rites traditionnels pénibles et très contraignants, surtout en milieu rural, qui interdisent à la répondante de travailler. Ces rites traditionnels sont adressés au mari défunt et à tous ses ascendants défunts et leur assurent une dignité immortelle. Une veuve peut alors se trouver dans une situation financière précaire et dans l'impossibilité de subvenir aux besoins des enfants, parce qu'elle ne peut travailler pendant toute la période du veuvage qui peut varier de quelques semaines à trois ans ou plus. Le veuvage devient ainsi une autre source d'inégalités, puisque l'homme ne souffre pas de ces mesures contraignantes en cas de décès de son épouse.

Les hommes comme les femmes peuvent demander le divorce au Bénin. Toutefois, le divorce constitue une autre source d'inégalités envers les femmes, parce qu'elles ne peuvent avancer les mêmes causes que leur mari pour demander la séparation. Le mari demande le divorce en cas d'adultère, de stérilité et l'épouse pour mauvais traitements, pour cause d'impuissance ou à cause du fait que l'homme ne finance pas les besoins du ménage. Par contre, les deux peuvent demander le divorce à cause d'une maladie répugnante et incurable de l'autre conjoint, de tentatives d'assassinat, d'abandon ou de folie

(Source : Code civil du Bénin). Ces causes démontrent que le code civil du Bénin infériorise les femmes en faveur des hommes. L'épouse doit rigoureusement être fidèle à son unique mari, tandis que ce même devoir est tenu ou inexistant chez l'époux au nom de l'excuse polygamique latente. Il en résulte une qualification de fidélité plurielle ou simplement d'une infidélité consacrée. La reconnaissance des enfants adultérins est accordée seulement au mari. Ici, la contrainte majeure reste l'influence que l'homme exerce sur sa femme. Les considérations sociologiques offrent à ce dernier les moyens de contrôler le corps de sa femme, considérations qui ne sont pas réciproques. Néanmoins, chacun a une marge de décision selon les principes établis par la culture pour exprimer sa volonté de se séparer de l'autre. Toutes les lois n'avantagent pas non plus l'homme. Il a l'obligation de prendre en charge certaines dépenses dites obligatoires dans le ménage alors que sa femme semble en être épargnée. Ce sont des dépenses onéreuses investies dans des biens de longue durée. Ces pratiques culturelles reconnues par la loi maintiennent les femmes de façon permanente dans une situation d'infériorité, car elles ne participent jamais de manière égalitaire aux dépenses du ménage même si elles ont des revenus supérieurs.

Après le divorce, trois éventualités s'offrent dans le cas du partage des biens. Si le mariage civil a été contracté selon le système de communauté de biens, ceux-ci sont partagés de manière égale. Par contre, dans le cas où le mariage aurait été contracté sous le système de séparation des biens, la personne qui perd la cause du divorce perd aussi ses biens. Dans le cas où les deux partenaires n'auraient pas contracté le mariage, la répondante perd ses biens et tous les efforts qu'elle a consentis dans le ménage ne sont pas reconnus

par la loi. Ici, le partage des biens ne suit aucun principe et se fait généralement au gré des deux partenaires, spécifiquement de celui de l'homme qui s'en arroe la plus grande partie.

Dans le cas du décès de l'un des deux conjoints, le mariage ne prend pas fin dans le sens de la dissolution, étant donné que la relève est assurée. Le lévirat, dans le cas du décès du mari, et le sororat, dans le cas d'une femme, assurent cette relève. Ici, le « lévirat » est une autre pratique liée au mariage qui désavantage la répondante. Cette pratique que certains hommes considèrent comme «la forme la plus achevée de la solidarité dans la société béninoise», consiste à «donner» la veuve au frère du défunt. Selon l'opinion des hommes rencontrés, cette pratique est utilisée lorsque la veuve a plusieurs enfants, quatre à six environ et qu'elle n'a ni les compétences ni les possibilités financières nécessaires pour en assurer l'éducation. Pour éviter le remariage de cette dernière dans une autre famille, on lui impose un homme dans la famille de son mari, pour qu'elle puisse continuer à élever ses enfants au sein de la même famille. Un homme ne peut assurer une éducation qu'aux enfants issus de sa famille. Cette pratique qui, selon nous, considère les femmes comme «un objet qui se partage dans la famille», les désavantage parce qu'elles perdent ainsi la liberté de faire leur propre choix. Une telle pratique porte atteinte à leur personnalité et à leur corps et montre que le lévirat exerce une influence négative sur elles.

Par contre, si le lévirat reste incontestablement une pratique qui évacue la dignité des femmes parce qu'il prend le contrôle du corps de la veuve, il est vrai que sa logique est soutenue par une certaine forme de solidarité. Le nouveau mari augmente sa charge économique, là où ses propres femmes acceptent de partager leurs réalités et intimités avec

la nouvelle femme et ses enfants. Cet aspect montre que le lévirat reste un acte qui maintient les rapports sociaux de responsabilité et de charges au sein de la même famille au prix de sacrifices de tous les membres: hommes, femmes et enfants. La structure familiale entretient ici les inégalités liées au genre que subissent les femmes et représente un second niveau responsable de leur marginalisation dans la société. À ce sujet, l'un des répondants nous disait:

«Ce n'est pas honorant pour une famille de voir ses orphelins souffrir. Il faut que quelqu'un en prenne soin. Si déjà, je porte le même nom que mon frère, je n'ai pas forcément besoin d'étaler tout ce qui se passe à l'arrière de ma cour. » IH5

Mais le lévirat apparaît comme une pratique dégradante pour la répondante malgré sa logique de solidarité. Elle se voit sacrifiée dans sa dignité de femme au nom de la cohésion sociale. L'autre aspect néfaste de cet acte est que l'homme devient polygame ou augmente le nombre de femmes qu'il possède alors que ses besoins financiers n'ont pas augmenté. C'est aussi un acte rustique qui montre le niveau de pauvreté des personnes qui le pratiquent, car si le défunt avait eu les moyens de prendre une assurance-vie, sa femme n'aurait pas été confrontée à ces difficultés avant d'assurer l'éducation de ses enfants orphelins. Le lévirat reste une contrainte qui se manifeste de façon diffuse sur les femmes au sein de la société béninoise.

Si la signification et les pratiques du mariage déterminent la position que chaque acteur occupe dans le ménage, le divorce, le veuvage et le lévirat complexifient de nouveau les rapports sociaux et économiques et exacerbent la différence négative pour les femmes

béninoises. Les facteurs, comme l'éducation, la valeur sociale donnée à chaque sexe et le partage du pouvoir au sein du ménage reproduisent de la même manière les inégalités de sexe issues du mariage et lèvent le voile sur le niveau de pauvreté de la population. La perception ici est celle portée sur la répondante vue comme objet à travers le mariage et surtout au niveau de la sphère privée qui reste profondément marquée par une tradition forte, consacrant la suprématie de l'homme et pérennisant la survivance des inégalités liées au genre.

La situation du mariage au Bénin semble être identique dans plusieurs pays du continent africain et traduit la violence multiforme faite aux femmes. Des réactions féminines rompent avec le silence et témoignent d'un retournement de situation qui va réactualiser les valeurs de souveraineté des femmes. On peut se souvenir de la marche des Gabonaises pour protester contre la loi unique de la polygamie lors du mariage qui ne laissait pas le choix lors de ce contrat entre, d'une part, la polygamie et la monogamie et, d'autre part, la légitimité de l'État pour les enfants hors mariage qui ne sont souvent pas reconnus par leur père. Dans ces genres de situation, les ONG et non l'État ont été les véritables institutions sur lesquelles les femmes ont compté. Par exemple, leurs interventions ont favorisé une loi pour le prélèvement direct d'allocation mensuelle en faveur de ces enfants à partir du salaire de leur père. Le patriarcat étatique représente encore à ce niveau une autre contrainte qui obstrue les décisions des femmes. Les décisions des hommes sont le reflet d'une éducation différenciée qui se répercutent dans les comportements et qui n'améliorent pas les rapports sociaux entre eux et les femmes. Des

décideurs l'ont compris dans quelques pays africains en associant les ONG au débat, voire à la prise de décision. Ce partenariat valorise les femmes et profite à tout le monde, mais reste difficile dans sa mise en pratique alors que l'État a des moyens limités et que les femmes elles-mêmes acceptent de subir les conditions actuelles.

4.1.2 La perception de la polygamie et du nombre élevé d'enfants du ménage

La polygamie se pratique surtout en milieu rural, comme en témoignent les personnes que nous avons rencontrées, les femmes urbaines n'ayant pas fourni d'informations pertinentes à ce sujet.

La conception de la polygamie chez le paysan béninois est particulière. Autrefois, un paysan pouvait se marier avec dix à douze femmes à la fois, dont chacune pouvait avoir jusqu'à dix-huit enfants. D'ailleurs les enfants et les femmes constituent une main-d'œuvre très importante pour les différentes activités agricoles, comme l'illustrent ces propos d'un des chefs religieux polygames rencontrés :

«Si je vais au champ avec toutes mes quatre femmes, on travaille une superficie plus grande que quelqu'un qui va au champ avec une seule femme. Il ne peut faire le quart de ce que mes femmes et moi ferons, c'est pourquoi celui qui a une plus grande main d'œuvre est en avance sur celui qui en a moins. Ainsi, avec plusieurs femmes, un homme arrive à s'offrir des moyens de déplacement, un salon beaucoup plus rapidement qu'un foyer monogame. Seul un fonctionnaire peut accepter d'être monogame, parce que chez nous, un paysan monogame ne peut jamais évoluer.» FGR3

Cette perception témoigne des valeurs économiques, sociales et culturelles de la polygamie. Elle est considérée comme un signe d'aisance et de fierté par le nombre

d'enfants qu'elle favorise, mais elle témoigne aussi, selon nous, d'un niveau accru de pauvreté et dénote de la rusticité des moyens de production utilisés par les paysans béninois pour assurer la force de travail et l'énergie nécessaire aux activités agricoles. La polygamie libère aussi les femmes et leur permet d'aller exercer d'autres activités que l'agriculture. Certaines femmes l'approuvent et encouragent leurs enfants de sexe masculin à devenir polygames. Ce témoignage des femmes confirme cette affirmation :

«Certaines femmes refusent que leur mari ait deux ou plusieurs femmes. En tant que belle-mère, je vais dire non à cette femme. Un homme qui prend une seule femme n'est pas libre ; il en est de même de sa femme qui ne serait pas libre pour exercer d'autres activités en plus des activités domestiques et des activités agricoles. Les enfants d'un foyer monogame ne sont pas habiles. L'avantage qu'un paysan a d'avoir plusieurs femmes est que ces dernières peuvent l'aider dans la récolte du coton. Mais aujourd'hui, la conception en la matière n'est plus tout à fait homogène.» FGR2

Ce témoignage, venant d'une reine-mère, confirme l'idée de la main d'œuvre avancée par le paysan. Il nous informe en plus au sujet de l'influence de cette pratique sur les femmes. La polygamie permet aux femmes de se libérer, en partageant les activités domestiques et agricoles avec d'autres. Ce gain de temps leur permet d'entreprendre des activités génératrices de revenus. La polygamie établit des rapports d'échange monétaires et non monétaires entre les femmes d'une part, puis entre les femmes et les hommes d'autre part. Les échanges non monétaires entre les femmes permettent à ces dernières d'aller chercher des revenus à l'extérieur et restent à long terme une ouverture de changement de leur situation socio-économique. Par contre, les rapports d'échanges qui s'établissent entre les femmes et leur mari maintiennent des rapports inégalitaires au point de vue économique puisqu'elles ne bénéficient pas des revenus issus de ces activités. La polygamie avantage

les femmes entre elles et les marginalise dans les rapports entretenus avec les hommes. Elle reste cependant fortement dépendante des activités agricoles exercées dans le milieu. Ce discours tenu par les femmes rurales serait confirmé par les femmes urbaines plus tard au sujet de la division sexuelle du travail, et montre des contradictions entre les logiques de changement apportées par les interventions extérieures et l'orientation des rapports sociaux selon le genre voulus par les femmes elles-mêmes dans leur accès aux ressources.

Nous croyons que la perception de la polygamie chez le paysan béninois s'insère dans un processus de sous-développement global au niveau national. Le Bénin, pays sous-développé, reste dépendant d'un système agricole de subsistance où les techniques de production restent encore très limitées pour une prospérité éventuelle de ce secteur. Les principaux outils agricoles utilisés par les paysans – dans la zone de recherche – sont encore la houe, la hache, le coupe-coupe, etc.

Selon toutes les femmes rurales rencontrées, la polygamie existe encore au Bénin parce que les femmes vivent dans l'ignorance et surtout parce qu'elles n'ont pas de droit de décision sur le nombre d'enfants à faire. À ce jour encore, ce pouvoir revient à l'homme dans le ménage rural. Toutes les femmes rencontrées confirment que les naissances rapprochées expliquent le fait que les enfants tombent plus rapidement malades et qu'elles prennent du retard dans toutes leurs autres entreprises. En effet, elles donnent priorité aux besoins des enfants et vont y investir tout ce qu'elles ont comme temps et argent. Le temps consacré aux besoins des enfants marginalise les femmes parce qu'elles n'arrivent plus à s'investir dans d'autres activités, surtout celles génératrices de revenus. Le temps

représente une ressource à gérer dans l'accès des femmes aux autres formes de ressources. La qualité du temps investi et les capacités des individus qui utilisent ce temps dans différentes formes d'activités facilitent aussi les moyens d'accéder aux ressources.

Dans un système polygamique, lorsque le ménage a un nombre élevé d'enfants, les dépenses inhérentes à l'éducation des enfants reviennent en partie aux femmes et dans certains cas, totalement aux épouses. Si l'homme fait beaucoup d'enfants dans le but d'assurer sa main-d'œuvre pour les travaux agricoles et pour s'enrichir, il n'investit pas pour autant dans l'éducation des enfants. Il revient donc à la mère de prendre en charge le suivi de ses enfants, quitte à ce que l'homme bénéficie plus tard de leurs services pour augmenter sa productivité et assurer sa relève. Une des femmes se plaint de cette organisation sociale en ces termes:

«Quand on te donne du maïs, on te dit de faire tout ce qui doit être ajouté à ce maïs pour qu'il devienne un repas. C'est trop. Il suffit qu'on te donne du maïs et c'est fini. L'homme ne cherche plus à savoir comment tu pourras faire pour que ce maïs devienne une nourriture complète pour tes enfants.» FGR5

Cette réflexion montre qu'en milieu rural, les femmes participent beaucoup plus que les hommes aux dépenses liées à la nourriture dans un ménage polygamique. Les hommes l'ont également reconnu:

«Si nous comptons tout ce que nos femmes investissent pour préparer la nourriture, leur richesse peut même dépasser ce que nous faisons. Nous donnons seulement le maïs, mais c'est un repas complet qui nous est servi.» FGR3

Conscients de cette situation, les hommes ruraux pensent que pour bien supporter les enfants, il vaut mieux en faire peu. Mais ils en font beaucoup parce que :

«Chacun des enfants a son sort. Je pense qu'en optant pour plusieurs enfants, ce n'est pas totalement erroné. Certains enfants deviendront un soutien pour d'autres.» FGR6

Ces informations montrent que le paysan béninois est conscient des limites sociales et économiques que lui offre son environnement pour l'éducation de ses enfants. Il adopte un nombre élevé d'enfants pour satisfaire un besoin immédiat, celui de favoriser l'accumulation de ses biens. Les besoins de ses enfants étant supérieurs à ses moyens, il prend cette décision en se basant sur le dynamisme de ses femmes et sur la responsabilisation de ses aînés qui doivent assurer l'éducation des cadets. Il apparaît ici, tout un système d'organisation sociale qui rend dépendants tous les membres d'une famille dans les rapports sociaux et les formes d'éducation à donner ou à hériter.

Par ailleurs, des études effectuées auprès de certains groupes ethniques en Afrique montrent que dans de nombreuses régions, une femme peut être considérée comme ayant l'obligation de procurer la nourriture – ou les revenus pour acheter la nourriture – à ses propres enfants, surtout dans des sociétés où il y a un haut degré d'instabilité conjugale. Dans ce cas, la séparation des revenus amène une nette répartition des richesses et délimite les responsabilités financières de chaque conjoint (Fapohunda, 1988 : 150). Cette affirmation est cependant nuancée dans la mesure où les mariages contractés en milieu rural sont des mariages intra-ethniques qui durent plus longtemps et sont très peu menacés d'instabilité. Les femmes rurales participent activement aux dépenses du ménage et

n'expriment pas un besoin de se séparer de leur ménage. D'après les témoignages recueillis, ce ne sont pas les dépenses revenant aux femmes ou aux hommes qui délimitent leurs responsabilités dans le ménage, mais plutôt les rôles traditionnels acquis.

«Il ne suffit pas à une femme de devenir riche pour dominer son mari ou pour changer les rôles. Elle est ma femme, elle demeure sous mon toit et me doit respect.» FGR6

L'éducation et la socialisation différenciée expliquent ce comportement défini entre les deux partenaires. Si les hommes polygames ne participent que partiellement aux nombreuses dépenses inhérentes aux enfants, ils investissent néanmoins leurs revenus pour contracter un nouveau mariage et augmenter le nombre de femmes et d'enfants. Il en ressort que les femmes vivant en régime polygame éprouvent beaucoup de difficultés à éduquer leurs enfants. Plus de la moitié (53%) des femmes interviewées ont déclaré que leur mari a une autre femme et presque la même proportion (51,3%) se trouvent au rang de première épouse. Par contre, parmi les femmes qui ont accepté de répondre à cette question, seulement un peu plus du tiers (37,4%) pensent que la présence des autres femmes perturbe les rapports avec leur époux. Les autres femmes, soit 62% des interviewées, pensent que la présence de co-épouses dans le ménage ne perturbe en rien les types de rapports qu'elles entretiennent avec l'époux. Ces résultats montrent les différentes nuances dans la perception de la polygamie chez les femmes rencontrées. Elles n'arrivent pas toujours à relier les difficultés spécifiques du foyer polygame à la nature des relations qu'elles entretiennent avec leur époux et à la situation économique déplorable qu'elles vivent. À ce sujet, celles qui vivent dans un foyer polygamique affirment qu'elles n'arrivent pas à

subvenir aux besoins de leurs enfants parce qu'elles ont des moyens limités et que, l'homme ayant plusieurs femmes, il ne peut dépenser que selon ses possibilités. L'enjeu économique et social de la polygamie occulte donc celui des conditions d'accès aux ressources des enfants et des femmes.

Si le nombre d'enfants doit être élevé chez les paysans pour constituer une main-d'œuvre gratuite, le sexe de l'enfant a aussi une signification très importante. Un homme qui n'a que des filles est beaucoup plus soucieux de «l'avenir de sa maison» qu'un autre qui a des garçons. Les filles ont une valeur sociale qui prend une grande envergure lors du mariage et spécifiquement au cours de la cérémonie de la « remise de la dot ». Toutefois, cette cérémonie qui ne se fait qu'une fois dans la vie de la répondante et nécessite son départ de la maison paternelle, ne peut équivaloir à la valeur sociale que l'on donne à un enfant garçon. Selon le quart (23%) des femmes rencontrées individuellement, les maris sont plus enclins à soutenir les enfants de sexe masculin que les filles, pour leur éducation, les opportunités économiques, etc. Ce pourcentage, même assez faible, montre qu'il y a des indices de prise de conscience dans les ménages pour donner les mêmes chances aux enfants dans l'accès aux ressources, bien qu'il nous reste à analyser d'autres éléments contraignants dans ce domaine et voir jusqu'à quel niveau cette inégalité peut nuire.

Il faut aussi noter que le nombre d'enfants qu'a une femme dans un foyer polygamique lui confère un certain pouvoir. En effet, le nombre d'enfants de sexe masculin que l'épouse élève fait la fierté de son époux dans la belle-famille, parce que sa progéniture de sexe masculin contribue par sa force de travail à l'accumulation de la richesse du

ménage. C'est peut-être dans la recherche de cette reconnaissance sociale que les femmes trouvent leur motivation dans les grossesses rapprochées et ce, malgré les difficultés rencontrées.

Les deux formes de mariage, à savoir la polygamie et la monogamie, sont maintenues dans plusieurs pays africains à l'exception de certains comme la Côte d'Ivoire qui a légalement interdit la polygamie. Des dispositions sont déjà explorées avec succès sur ces problèmes juridiques en Tanzanie, au Botswana et au Zimbabwe.

4.1.3 La socialisation différenciée selon le sexe

La socialisation de l'enfant varie selon le sexe. Dès sa naissance, lorsque le bébé est une fille, on lui donne un nom qui indique le respect, la beauté ou la finesse et si c'est un garçon, on lui donne un nom lié au courage, à la force. Envoyer une fille à l'école n'a jamais eu la même signification qu'envoyer un garçon à l'école. Jusqu'à un passé récent, les dépenses inhérentes à la scolarisation des filles sont considérées comme perdues alors que celles investies dans le cas d'un garçon deviennent bénéfiques, puisque ce dernier reviendra s'occuper des biens de la maison et agrandir la famille. En effet, pendant longtemps, les filles ont été éduquées pour rester à la maison afin d'aider leur mère et garder leurs jeunes frères et sœurs. La sortie de la fille pour recevoir un autre type d'éducation a été un comportement nouveau nécessitant une nouvelle organisation dans le ménage. À cela s'ajoutent les risques qui s'y rattachent, comme les grossesses précoces dont elles peuvent être plus facilement l'objet lorsqu'elles se retrouvent en dehors du milieu

familial, mais aussi l'échec et le découragement scolaires plus fréquents chez elles que chez les garçons. Mais de nos jours, le type d'éducation à donner aux enfants reste encore un problème pour les parents, surtout pour ceux qui vivent en milieu rural et qui voient leurs enfants au chômage revenir travailler la terre comme eux, après une longue période de scolarisation. Ces parents découragés considèrent qu'ils ont gaspillé l'argent investi dans la scolarisation de leurs enfants. Ils n'arrivent pas à apprécier l'apport positif de l'éducation dans la sphère familiale et sur les activités agricoles que ces enfants scolarisés peuvent entreprendre ou apporter comme changement. Par exemple, les enfants pourraient aussi faire preuve de leurs connaissances pour les convaincre de l'opportunité de la scolarisation des filles et des garçons.

En dépit de cette situation de la part des deux côtés, il faut remarquer que quelques parents paysans restent favorables à une scolarisation des filles et fournissent l'effort nécessaire pour assurer leur réussite qu'ils considèrent comme une grande fierté dans le village. Cette motivation des parents pour la scolarisation de leurs enfants n'exclut pas le fait que la jeune fille soit formée aux travaux ménagers pour assurer sa performance au sein de son futur ménage.

Les enfants qui n'ont pas eu la chance d'aller à l'école ou qui ont abandonné très tôt le chemin de l'école, doivent aider leurs parents dans les différentes activités qu'ils exercent. La fille doit obéir à son père et aider sa mère dans ses activités domestiques et dans ses activités génératrices de revenus. Dès l'âge de neuf ans, le garçon travaille avec son père. Ce dernier lui donne des conseils, lui montre les limites de son champ et les biens

de la famille. Cette éducation différenciée selon le sexe est un facteur important dans les valeurs sociales et culturelles. Un homme affirme à ce sujet qu'*un garçon ne peut devenir homme sans être tenu par la main de son père ou d'un autre homme, et qu'une fille ne peut devenir femme sans la main de sa mère ou d'une autre femme* IH1. Ces propos dévoilent la reproduction culturelle différenciée selon les sexes dans les pratiques quotidiennes et dans la sphère familiale au Bénin. Cette reproduction se répercute dans la sphère publique et dans la société entière et elle marque la dichotomie sociale entre les Béninois et les Béninoises

La majorité des parents ruraux interviewés pensent que les enfants ne peuvent avoir la même éducation parce qu'ils ne joueront pas le même rôle dans la société. Par contre, les parents vivant en milieu urbain pensent qu'on devrait éduquer les enfants dans un même cadre et leur donner les mêmes opportunités afin de faciliter une socialisation semblable. Ces points de vue divergents dénotent la différence de perception entre les acteurs ruraux et urbains, une différence qui s'explique par les conditions sociales et particulièrement le coût de la vie qui influencent le style de vie et les rapports sociaux dans chaque milieu. Néanmoins, la dynamique des rapports sociaux inégalitaires encore maintenue dans le système agricole apparaît comme une stratégie de survie au sein de la précarité des activités qui s'y exercent.

Cette socialisation différenciée engendre une incapacité chez certaines femmes à gérer leurs biens, surtout chez celles qui vivent en ville. Elles pensent qu'il existe beaucoup plus de dépenses en ville qu'à la campagne, des dépenses relatives aux cérémonies de

groupe, aux besoins personnels qui nécessitent l'achat de pagnes de grande qualité et qui amènent le manque de contrôle de soi et l'absence d'un plan rigoureux de dépenses chaque mois. Ces multiples facteurs désavantagent la répondante urbaine par rapport aux femmes rurales, mais toutes se trouvent dans une position de subordination par rapport aux hommes. La maison, le mariage sous ses différentes formes et les différentes pratiques qui lui sont liées et enfin la socialisation différenciée, forment une boucle de rétroaction négative pour l'émancipation des femmes. L'effet négatif réduit leur chance et les opportunités d'accès à certaines formes de ressources, altère leur vie, leur santé, leur dignité au sein de la société qui renforcent leur marginalisation et les maintiennent dans une situation de dépendance continue.

4.1.4 La répartition des activités entre les hommes et les femmes

L'éducation différenciée des enfants aboutit à la sexualisation du travail. L'homme, sa femme et les enfants ont chacun des tâches spécifiques à accomplir. Par le passé, en région rurale, la responsabilité des travaux agricoles revenait à l'homme qui devait nourrir et vêtir tous les membres de la famille. De même, toutes les dépenses élevées du foyer lui incombaient ainsi que les activités de la maison nécessitant assez de force physique comme la fente du bois. Près de la moitié des femmes de l'enquête, soit 41,6%, reconnaissent que leur mari contribue encore à ce type d'activité domestique et assure les dépenses inhérentes à l'achat de meubles, aux moyens de déplacement ou à l'achat d'outils agricoles classés généralement comme des dépenses élevées au sein du ménage. Aujourd'hui, les femmes

assurent l'alimentation et les multiples travaux ménagers nécessaires pour mettre tous les autres membres de la famille à l'aise:

«Au lever du jour, je dois me débarbouiller, puis balayer ma chambre. Pendant ce temps, je réfléchis à la manière de me procurer les revenus pour faire la cuisine. Ensuite, je balaie la cour, lave la vaisselle, prend ma douche et je vais chercher de quoi manger. Après avoir fini de manger, je recommence ensuite à réfléchir à la journée du lendemain.» FGR5

Plus de 82% des femmes rencontrées reconnaissent que s'occuper de la nourriture dans le ménage, de l'habillement et des différentes relations sociales que les enfants entretiennent à l'extérieur, ressortent de leurs responsabilités. Les femmes rurales doivent préparer les repas et amener aussi au champ à leur mari, revenir à la maison s'occuper des enfants et préparer le repas du soir. Ces travaux alourdissent et occupent toute la journée des femmes, surtout lorsque le nombre d'enfants est élevé.

Selon le témoignage des hommes, ils interviennent aussi dans les activités domestiques nécessitant beaucoup d'efforts physiques. Ces activités peu nombreuses, exigent peu de temps et, par conséquent, n'interfèrent pas dans leurs activités de revenus. Elles leur permettent ainsi de maintenir leurs niveaux socio-économiques et de répondre aux grandes dépenses au sein de leurs foyers respectifs. Par contre, les activités domestiques que les femmes exercent, si elles nécessitent peu d'efforts physiques, sont beaucoup plus nombreuses et exigent plus de temps et d'attention envers autrui. Ce contexte explique de nouveau l'écart de valeur sociale et économique qui se crée entre les activités qu'elles exercent et d'autres activités qui pourraient générer des revenus. De fait, elles interviennent peu dans les dépenses du ménage et sont subordonnées au pouvoir

économique de l'homme à cause de la nature de leurs activités et du niveau d'exercice de ces activités.

Par ailleurs, si elles décident de s'adonner à des activités procurant des revenus, c'est vers le secteur informel qu'elles s'orientent parce qu'elles sont souvent analphabètes et restreintes à ce secteur: on les trouve en grand nombre dans la vente de nourriture, de boissons, dans des petits commerces de détail, dans l'artisanat, etc.

Après les activités à l'intérieur de la maison, les femmes rurales et leurs filles doivent travailler le champ familial. Elles font le semis, le sarclage et la récolte, mais elles ne labourent pas le champ parce que c'est une activité qui nécessite assez de force physique et qui est réservée à l'époux ou à l'enfant de sexe masculin. Ce sont aussi elles qui assurent le stockage et la commercialisation des produits agricoles d'un village à un autre ou dans les marchés ruraux et urbains. Les femmes doivent aider leur mari au champ avant d'aller labourer et semer leur propre champ, constitué d'une petite parcelle de terre peu fertile et souvent peu productive. Selon les femmes rurales,

«Autrefois, la femme rurale aidait son mari dans le semis, la récolte au champ familial. Aujourd'hui, la femme rurale se débrouille car les ressources de son mari n'arrivent plus à couvrir les besoins. Elle a donc pris la houe comme son mari pour travailler la terre et avoir un revenu.» FGR1

Ce témoignage montre déjà une évolution de la situation socio-économique de la femme rurale quoiqu'elle reste encore peu favorable à son émancipation. Si les femmes essaient d'avoir des revenus à travers les activités agricoles, c'est à cause de l'évolution

d'un mode de vie qui devient de plus en plus contraignant. Elles rencontrent beaucoup plus de difficultés sur cette voie par rapport aux hommes, faute de main d'œuvre.

En milieu urbain, lorsqu'elles exercent un emploi à l'extérieur du ménage comme les commerçantes qui se rendent au marché très tôt le matin, les femmes se font aider par des jeunes filles communément appelées domestiques ou « *vidomego n* » qui sont rémunérées par leur mari ou par elles-mêmes. Toutefois, selon les femmes rencontrées, l'emploi que la femme urbaine exerce à l'extérieur de son ménage ne doit pas handicaper l'accomplissement des tâches à l'intérieur du ménage. Ainsi, elles doivent rentrer plus tôt à la maison pour s'occuper des travaux ménagers. Elles se retrouvent ainsi désavantagées parce qu'elles ne possèdent pas la marge de manœuvre nécessaire pour gérer leur temps après le marché. Par exemple, elles ne peuvent participer à des réunions de partis politiques, lesquelles facilitent l'échange dans les réseaux sociaux et entraînent d'autres opportunités professionnelles et sociales. Parfois même, les femmes n'exercent plus le métier dans les domaines où elles ont été formées, dans le cas où ces activités nuiraient à leurs responsabilités dans le ménage. Elles préfèrent faire un métier moins rémunérateur, moins exigeant pour combiner les deux types d'activités. Il résulte de ces situations que ce sont surtout les femmes veuves, âgées ou divorcées qui possèdent des réseaux sociaux pouvant avoir des incidences positives sur leur vie.

Dans le milieu rural, les témoignages concordent avec les résultats d'autres recherches effectuées par le ministère du Développement rural béninois. Ces dernières montrent en effet qu'au Bénin, l'homme consacre environ quatorze heures de sa journée à

travailler, alors que les femmes investissent dix-sept à dix-neuf heures de leur temps. Ces résultats vont plus loin en montrant que la deuxième femme d'un foyer polygame est plus occupée que la première, alors que la troisième apparaît plus occupée que la deuxième. Le fait que les femmes investissent la grande partie de leur temps dans des activités non rémunératrices est l'une des causes de leur marginalisation dans le développement. De même, l'arrivée d'une nouvelle femme dans le ménage libère celle qui l'a précédée. La nouvelle prend la relève de la précédente et s'occupe beaucoup plus de l'homme. En plus de cela, elle cherche à avoir autant d'enfants que les co-épouses, de préférence des garçons. Cette situation dégage un peu les autres femmes du foyer qui peuvent désormais exercer des activités génératrices de revenus. Ces résultats permettent de comprendre dans ce contexte pourquoi les femmes rurales ne semblent pas tellement se révolter contre la polygamie. Ces faits montrent aussi que la polygamie libère la répondante. La position qu'elle occupe parmi les femmes d'un même foyer détermine aussi le niveau de liberté qu'elle aura pour exercer ses activités génératrices de revenu.

Cette double tâche, exercée à l'intérieur et à l'extérieur de son foyer, la retarde et rend pénible son accès aux ressources. Elle manque de confiance en elle-même et rencontre des difficultés à développer des aptitudes et des habiletés d'entrepreneure. Souvent, elle a des capacités et des moyens limités, ainsi que le temps restreint ne lui permettent pas de s'adonner à de meilleures activités.

L'aide de l'époux dans les activités domestiques n'intervient qu'en cas de maladie ou lorsque la répondante doit assister à une réunion importante d'une ONG. Dans ces cas,

l'homme peut s'occuper de donner des soins à tous les enfants du ménage. Cependant, il le fait rarement car ce sont plutôt d'autres femmes qui remplacent l'épouse en cas de nécessité. Si la répondante doit être absente pendant plusieurs jours, elle se fait remplacer par une co-épouse, une domestique que les parents paient mensuellement ou par toute autre femme de la famille, ce qui permet à l'homme de rester à l'écart des travaux domestiques. Tant qu'il y a une femme disponible pour exercer une tâche domestique dans la maison, l'homme s'abstient de tout effort dans ce domaine. Cependant, certains hommes interviewés soutiennent qu'ils peuvent s'occuper de la volaille, de la maison, du balayage de la chambre ou de la garde des enfants pour libérer un peu leur épouse. Par contre, tous refusent de faire la vaisselle et la lessive à la place des femmes. Ce refus des hommes à faire certaines activités tient de la culture traditionnelle qui soutient que l'homme ne doit pas exercer certaines formes d'activités destinées exclusivement aux femmes. En milieu rural, faire la vaisselle par exemple constitue une humiliation pour l'homme et une honte pour sa femme que l'on considère alors incapable d'exercer des activités qui ressortent de ses attributions. Ainsi, lorsqu'un homme commence par faire certaines activités domestiques, on l'assimile à une femme ou à un fou. Cette perception suscite beaucoup de critiques et de questions dans un environnement social où l'on se demande:

«Si c'est sa femmes qui a pu avoir une aussi grande influence sur lui». FGR5

Même en milieu urbain, une entrevue de groupe de femmes témoigne de l'influence négative de l'environnement sur le comportement des hommes:

«L'autre aspect est le regard que certaines personnes ont sur certaines activités que les hommes exercent au sein du ménage. Les hommes cherchent à nous aider. Par exemple, moi, mon mari balaie et fait la lessive. Mais un jour, les beaux-parents sont rentrés dans la maison et lui disent de ne plus faire des travaux de ce genre puisqu'il a une femme. Depuis ce temps, mon mari non plus ne fait pas ces choses. Il faut aussi noter que ces hommes suivent beaucoup leurs amis et souvent ces amis ne font pas les mêmes choses dans leur ménage. Moi, je pense que les Blancs ont de la chance et sont mieux organisés que nous à ce niveau.» FGU3

Certains hommes se rendent disponibles pour faire les travaux domestiques et sont critiqués par les regards que les autres portent sur eux provenant soit de leur famille soit de leurs amis. Les femmes sont conscientes de cet effet néfaste qui exacerbe les contraintes qu'elles subissent, mais se résignent aux normes de la société béninoise et à ses valeurs parce qu'elles n'ont pas les moyens de refuser ou parce qu'elles ne savent pas comment s'en sortir.

L'autre aspect de ce problème est le système polygamique qui met l'homme à l'abri de certaines réalités. Chaque femme essaie de mettre son mari à l'aise afin de bénéficier de la bonne grâce de ce dernier, à tel point qu'il existe parfois des compétitions entre co-épouses. Il arrive même des situations où, si certains hommes manifestent le désir de faire des travaux domestiques, les femmes y trouvent une autre rationalité qui annihile ces quelques initiatives masculines. Il en résulte que celles qui ne seront pas capables d'assumer leurs rôles seront remplacées par d'autres femmes en quête de mari et prêtes à fournir tous les efforts pour mettre leur mari à l'aise. Dans un milieu où le mariage est vu comme un statut valorisant la répondante, beaucoup de femmes cherchent à sauvegarder leur statut de femme mariée à ce prix. Il se crée ici une rétroaction négative qui prend ses

assises à partir de l'éducation différenciée et qui se poursuit à travers ce comportement que les femmes cherchent à sauvegarder dans leur statut de femme mariée. Les inégalités issues de la différenciation sexuelle marginalisent les femmes dans leur propre famille, dans la famille de leur mari, dans leur ménage et dans la société. La boucle de rétroaction négative influence ainsi tous les niveaux de la société.

4.2 Les modes d'accès à la terre et leurs conséquences sur la marginalisation des femmes

L'accès à la terre est défini par le régime foncier. Biaou (1996) le définit comme «l'ensemble des règles et pratiques formelles et informelles par lesquelles les individus accèdent à la terre de façon temporaire et définitive. Ces règles ne sont pas immuables en Afrique et ont subi l'influence de la monétarisation, des échanges et de la pression démographique. Elles varient d'un milieu à un autre et reflètent les influences subies et la nature des rapports de force entre les différents acteurs du milieu».

Les règles culturelles qui régissent l'accès d'une femme à la terre varient selon sa classe sociale et l'activité la plus exercée dans le milieu (agriculture, élevage, pêche, artisanat et autres). Une princesse a droit, comme ses autres frères, à la terre et même après son mariage avec soit un roturier soit un esclave, ses enfants auront les mêmes droits et les mêmes privilèges fonciers que tous les autres enfants issus du ménage de ses frères. Dans les milieux où la terre est disponible comme au Nord du Bénin, une femme ordinaire peut accéder à la terre au même titre que l'homme et posséder le même droit foncier que lui.

Le problème est résolu autrement si la terre devient rare et si l'activité principale exercée dans le milieu est l'agriculture comme dans nos régions de recherche, les provinces du Mono et de l'Atlantique. Les hommes ont accès à la terre par don et par héritage, alors que la majorité des femmes ont accès à la terre par prêt, achat, gage ou métayage. Pour comprendre cette situation qui marginalise les femmes, une définition de ces modes nous paraît importante, afin de souligner les avantages et les enjeux qui orientent le paysan à choisir tel ou tel mode d'accès. Nous nous inspirons des recherches effectuées par Biaou (1996) sur le régime foncier et sur les différentes formes d'accès à la terre pour montrer comment ce processus aggrave ou limite la marginalisation des femmes.

- *L'héritage*

C'est un mode d'accès où l'individu obtient un domaine à la suite du décès d'un parent proche. Le bénéficiaire ne peut vendre le domaine qui lui a été donné. L'héritage attribue le domaine paternel à l'homme et la fille hérite d'un domaine maternel s'il y en a. Selon les principes en vogue au Bénin, la répondante n'a pas accès à la terre par héritage – après la mort de son père –, parce que la terre est un bien ancestral qui est distribué à ceux qui sont destinés à faire vivre la maison. Mais une des répondantes d'une entrevue de groupe en milieu urbain témoignait de son cas en ces termes :

« Moi je pense que c'était par le passé que les choses se passaient ainsi. Car j'ai un terrain chez mon père où je travaille. Mon père a partagé ses biens entre tous ses enfants. » FGU7

Cette femme a pu bénéficier d'une parcelle de terre parce que son père a su partager ses biens entre tous ses enfants. Par ailleurs, comme la fille n'a pas le droit d'accéder à la

terre par héritage dans sa famille ni dans celle de son mari, la situation des femmes divorcées complexifie le problème dans les zones comme le Mono où l'un des interviewés en milieu rural explique :

«Chez moi, par exemple, mon père a donné plus de vingt filles en mariage. Mais aujourd'hui, ces femmes (nos sœurs), viennent travailler sur les parcelles de notre père ainsi que nos propres filles. Là n'est pas encore le problème. C'est aussi possible que les garçons de nos sœurs viennent exploiter la terre de leur grand-père maternel. » IFGR3

Ce paysan soulève le problème des conflits qui émergent de la gestion foncière lorsque les enfants d'une veuve ou d'une divorcée viennent travailler les terres appartenant à la famille maternelle. Les principes culturels n'encouragent pas les garçons à l'exploitation des terres appartenant à la famille maternelle. Les enfants de sexe masculin n'ont pas les mêmes droits dans la famille maternelle que les garçons du frère de leur mère parce qu'ils se trouvent en conflit d'intérêts dans le partage des biens. Les premiers sont marginalisés et considérés comme venant d'une autre famille, dans l'ethnie adja par exemple. On limite ainsi une éventuelle accumulation des biens ou des conflits en définissant clairement les droits de la personne selon son appartenance familiale. C'est ce système patriarcal qui préside le partage des terres qui explique, entre autres facteurs, les inégalités liées au genre que vit la Béninoise.

Les règles de l'héritage désavantagent beaucoup la répondante comme l'expliquait une villageoise à travers un autre cas:

« Par exemple, si une femme n'a que des filles et ses co-épouses ont des garçons, on assimile toutes les filles de cette femme à un seul garçon, et le partage se fait en comptabilisant tous les garçons des autres femmes avec cet homme fictif. Les filles se partagent entre elles cette parcelle commune.» FGR10

Il existe d'autres règles qui défavorisent les femmes. La loi, dans la culture béninoise, considère que les terres appartenant aux femmes qui se sont mariées à l'étranger ne seront jamais utilisées et, suivant cette logique, elles sont exclues dans l'identification des membres qui y ont droit.

« Si une femme béninoise se marie par exemple au Nigeria et qu'on lui donne une part de terre au Bénin, qui s'occupera de cette terre ? N'est-ce pas mieux de l'écarter du partage ? Sans une loi foncière unanime, la femme rurale ne pourra pas bénéficier de la terre.» FGR10

Il existe dans les principes culturels béninois liés à l'accès à la terre, des moyens pour privilégier les hommes et exclure les femmes, surtout celles qui sont à l'extérieur. Qui plus est, alors que les femmes n'héritent pas de la terre, elles investissent au même titre que leurs frères dans les dépenses de cérémonies du parent défunt. Ces femmes demandent souvent de l'aide à leur époux pour répondre aux exigences des dépenses, alors que de leur côté, leurs frères peuvent mettre en gage une partie de la parcelle héritée, récupérer l'argent issu de cette transaction et l'investir dans les cérémonies.

Si tout le monde s'entend pour reconnaître que la répondante adja n'a pas droit à la terre par héritage en cas du décès de son père, les femmes reconnaissent qu'elles peuvent avoir des arbres palmiers lors du partage des biens, mais toujours en nombre plus restreint

que leurs frères. Elles affirment recevoir la contrepartie lors du décès de leur mère où elles bénéficient d'une part plus importante de pagnes et d'ustensiles de cuisine.

- *L'achat*

Le propriétaire cède définitivement son domaine contre une compensation financière à un acquéreur qui devient automatiquement le nouveau propriétaire. Dans le passé, ce mode de transaction financière était basé sur la confiance mutuelle. Avec le développement du marché, la pression démographique, le manque de confiance, les deux parties accordent beaucoup plus d'importance aux documents écrits et à la rédaction générale d'un contrat lors de l'achat des terres. L'achat de la terre ne marginalise pas les femmes puisque celles qui en ont la possibilité financière peuvent en acquérir.

Dans notre recherche, quelques femmes ont déclaré avoir accédé à la terre par achat, mais en réalité, peu de femmes le peuvent à cause du manque de moyens financiers ou, dans certains cas, par soumission à leur mari qui refuse de les appuyer lors de la prise de décision. Les rares femmes qui ont pu s'acheter une parcelle l'ont souvent fait avec le consentement d'un homme qui les a aidées dans le choix du lieu et du vendeur. Le terrain de la répondante revient automatiquement à ses enfants après sa mort.

- *Le don*

Ce troisième mode d'accès à la terre est gratuit et sans contrepartie notable. Il est organisé entre le père et le fils et considéré comme un héritage anticipé du grand-père, de

l'oncle ou de la mère. La répondante peut parfois recevoir une terre par don de la famille de sa mère surtout si celle-ci appartient à la lignée royale. La répondante peut aussi obtenir la terre par don de son mari, même si la terre obtenue est souvent de petite taille et peu fertile pour une productivité qui ne pourrait l'aider à devenir financièrement autonome.

- *La location*

Elle peut être longue ou de courte durée. Lorsqu'elle est de courte durée, un individu obtient le droit d'utiliser un domaine en contrepartie d'une somme d'argent versée au propriétaire. Le paiement se fait en début de location et le locataire ne peut pas faire des plantations d'arbres de longue durée. Les femmes rurales qui exercent des activités agricoles apprécient bien ce mode d'accès, qui permet d'agrandir leurs lopins de terre souvent reçus par don et qui augmente leur productivité. Mais il faut noter qu'elles sont aussi limitées par les sommes d'argent qu'elles doivent avancer au début de ce type de contrat.

Dans le cas d'une location de longue durée, de 20 à 25 ans environ, l'individu obtient le droit d'usufruit sur un domaine et peut planter des arbres pérennes comme le palmier à huile. Le contrat prend souvent fin lorsque l'on n'arrive plus à récolter des régimes de palme en restant debout sur le sol. Cette forme d'exploitation de la terre est séparée en trois périodes. La période d'exploitation sans palmier, dont la durée est de 4 ans, la période d'exploitation avec palmier qui dure de 6 à 10 ans selon la variété des palmiers, et la dernière période qui dure 15 ans. Il faut remarquer que cette plantation de longue durée

permet de conduire une plantation à terme et favorise la pratique de meilleures formes de rotations. Malheureusement, les femmes n'accèdent pas à la terre sous ce mode qui pourrait néanmoins les avantager parce que leur statut financier n'inspire pas cette confiance de longue durée aux propriétaires.

- *Le gage*

C'est le mode d'accès par lequel une partie d'un domaine est prêtée à une répondante contre un montant d'argent. Celle-ci a le droit d'utiliser le domaine jusqu'au remboursement par le propriétaire du montant emprunté. Dans cette forme de contrat dont la durée n'est souvent pas précisée, le débiteur n'a pas le droit de faire de plantations sur le domaine. Cette forme d'accès à la terre permet au propriétaire de régler ses problèmes financiers sans pour autant être dépossédé de son domaine. La durée du gage représente à la fois la garantie et le taux d'intérêt sur le prêt. La valeur du gage dépend des besoins du propriétaire, de la qualité des terres mises en gage et peut déboucher sur l'achat du terrain si le propriétaire n'arrive pas à rembourser le montant à la fin du contrat. Lorsqu'un tel cas se présente, le propriétaire demande au débiteur de compléter l'argent restant pour une vente.

Les femmes peuvent aussi mettre leurs terres en gage et rembourser leurs dettes après la vente de leurs produits. Si les femmes peuvent accéder à la terre par gage, il faut noter qu'elles sont peu présentes dans cette forme de transaction parce qu'elles ne sont pas souvent propriétaires de terres et ont des moyens financiers assez limités à déposer auprès du gageur. Qui plus est, ces transactions nécessitent bien souvent l'intervention d'un

homme, soit l'époux, le mari ou l'oncle, pour rassurer le propriétaire terrien dans la transaction qu'il veut effectuer.

- *Le métayage*

Le métayage fait partie d'une stratégie alimentaire pour le propriétaire terrien qui prête sa palmeraie à une tierce personne. Cette dernière y fait des cultures vivrières en association avec les palmiers et retourne une rente en nature par portion de la production donnée sur le terrain au propriétaire. La rente peut être constituée du tiers de la production annuelle. Dans ce cas, le métayer n'a aucun droit d'utilisation sur les palmeraies. Si par contre, la rente constitue la moitié de la production annuelle, le métayer bénéficie de la moitié des produits de la palmeraie. La majorité des femmes préfèrent la première forme de métayage à la deuxième. En effet, elles sont moins expérimentées que les hommes dans la transformation des produits de la palmeraie (les femmes n'arrivent pas souvent à enlever les régimes de palme du palmier, la transformation de ces produits demande aussi beaucoup d'efforts physiques et présente de nombreux risques d'accident qu'elles n'aiment pas prendre). Mais elles ont acquis de l'expérience dans la production de cultures vivrières sur les champs d'exploitation de la famille et trouvent ainsi l'opportunité, à travers le gage, d'en produire elles-mêmes sur la terre prêtée, afin d'avoir un revenu.

Par ailleurs, d'autres recherches sur le régime foncier et le système de culture sur le plateau adja, (Biaou, 1994) montrent que le métayage et spécifiquement la première forme de métayage épuisent beaucoup le sol. Très souvent, les utilisateurs de ce système ne font

pas de rotation intégrant les légumineuses comme le niébé, l'arachide qui facilitent l'aération du sol. On reconnaît que quelqu'un qui prête une terre en contrepartie d'une rente agricole priorise à juste titre sa productivité par rapport à l'exploitation de cultures associatives durables pouvant protéger le sol. Ce constat nous fait comprendre pourquoi la majorité des métayers sont des femmes sans terres et sans compétences agricoles.

- *L'emprunt*

L'individu qui accède à la terre par l'emprunt utilise celle-ci de façon temporaire. Le propriétaire du domaine ne perçoit pas une rente directe de l'emprunteur, mais des cadeaux en signe de gratitude. La durée de la transaction est déterminée par les contractants. Ce mode de transaction qui se fait souvent entre parents et alliés n'apparaît pas comme un mode sécuritaire pour l'exploitant parce que le propriétaire du terrain peut mettre fin au contrat à tout moment si d'autres possibilités telles que le métayage ou la location s'offrent à lui. Les femmes rurales agricoles se trouvent en grand nombre dans cette forme de transaction où la terre cultivée est empruntée d'un homme qui est son oncle, son mari, son frère, etc.

De nombreux litiges émergent de ces formes de gestion foncière. Les causes sont multiples et on pourrait citer le non-respect des limites des parcelles de terrain par le voisinage, la pression démographique, le nombre élevé des ayants droit, le non-respect des contrats et les formes d'exploitation. Ces litiges sont réglés soit au niveau de la famille, de

la collectivité, des autorités politico-administratives locales ou de la brigade du tribunal selon la gravité de l'infraction.

Une recherche effectuée par le ministère du Développement rural (1999) aboutit à la conclusion que les hommes accèdent à des exploitations de grande taille avec des terres plus fertiles que celles des femmes. Ces résultats convergent parfaitement avec nos données d'enquête. Alors que les hommes ont accès à la terre par des modes sécurisants comme le don, l'héritage, l'achat, le métayage à long terme, les femmes y ont accès par des modes moins sécurisants comme le prêt ou le métayage à court terme. Les femmes béninoises éprouvent plus de difficultés que les hommes à accéder à la terre selon les principes culturels qui orientent le régime foncier. Dans un milieu rural comme celui du Mono où l'agriculture constitue la principale activité économique, les femmes accèdent à la terre par des modes précaires et peu sécurisés. Dans la province de l'Atlantique et spécifiquement à Cotonou, l'accès des hommes comme des femmes à la terre se fait par achat ou par don. Les autres formes sont peu pratiquées.

Si l'accès à la terre par des modes plus sécuritaires peut faciliter l'accès des femmes rurales à d'autres formes de ressources comme le crédit, tel qu'elles-mêmes le prétendent dans certains de leurs propos, des réserves sont émises concernant l'attribution de titres fonciers qui facilitent l'accès au crédit. De nombreuses études sur le continent africain (Bénin, Mali, Niger, Sénégal) par Mongbo R. et A. Floquet (1995), Neef (1997), Stamm (1998) indiquent que la possession d'un titre foncier n'encourage pas nécessairement la demande de crédit dans le secteur formel, ni l'accroissement de l'offre de crédit au niveau

des institutions bancaires et encore moins des réserves de fonds de crédit rural attribuées volontiers aux grosses exploitations jugées rentables. Le titre foncier n'encourage pas les banques à promouvoir le crédit en milieu rural parce que ce type de prêt est trop coûteux et est associé à de nombreux risques de non-remboursement. Par exemple, en cas d'insolvabilité du débiteur, la banque a du mal à faire valoir ses droits ou à vendre la terre donnée en garantie par l'emprunteur. Nous rencontrons néanmoins de nos jours des modes de crédit basés sur des cautions solidaires des groupements villageois.

La situation des femmes face aux droits fonciers et à l'héritage ne fait pas l'unanimité dans toutes les législations africaines. Par exemple au Kenya, au Zimbabwe et au Swaziland, la propriété foncière est accessible aux hommes comme aux femmes qui y trouvent leurs intérêts. Par contre au Bénin comme au Togo, les femmes sont marginalisées au niveau de l'accès à la terre.

4.3 Les problèmes financiers

Les difficultés précédemment citées s'ajoutent à d'autres contraintes qui expliquent les problèmes des femmes dans le domaine financier.

4.3.1 Les difficultés d'accès au crédit

Les problèmes financiers seront analysés à travers l'accès des femmes au crédit. Selon les ONG qui assistent les femmes, la difficulté d'accès des femmes au crédit réside dans le manque d'informations et d'organisation pour bénéficier du crédit et des autres appuis financiers dont elles ont besoin. Elles n'ont même pas les connaissances requises

pour maîtriser les étapes de demande et de remplissage des formulaires dans les institutions formelles. Devant ces difficultés, elles s'adressent à leur époux pour avoir son accord et la garantie demandée quand certaines institutions l'exigent comme condition d'attribution du crédit. Dans le cas de refus du mari, elles se trouvent en difficultés car elles sont dépourvues de compétences pour exercer les activités de revenus sans crédit.

«Si tu ne vas pas à l'école, tu ne peux pas connaître grand chose. Dans le foyer, le mari est obligé de te donner de l'argent pour vivre. Or, si ton mari te donne de l'argent aujourd'hui, puis demain, il te dira de te débrouiller car il ne peut pas continuer à te donner de l'argent. Voilà que tu n'as pas appris quelque chose qui pourrait t'aider à avoir un revenu substantiel, ni aucune connaissance.» FGR4

Cette situation parfois pénible amène certaines d'entre elles à cotiser dans les tontines, une forme d'épargne et de crédit couramment utilisé dans le milieu béninois pour mobiliser de l'argent. Plus des trois quarts, soit 80% des femmes rencontrées, ont obtenu le montant nécessaire pour l'adhésion dans les groupements grâce à ces différentes formes de tontines. Plusieurs organismes de micro-finances sensibilisent les femmes rurales et celles qui vivent dans les quartiers déshérités de la ville de Cotonou, aux bienfaits du crédit. Sans aller dans une banque formelle, elles peuvent avoir des crédits à faible taux d'intérêt et avec des conditions adaptables à leurs besoins.

Toutefois, les difficultés financières que rencontrent les femmes s'inscrivent dans un marasme économique national. Les banques existant actuellement au Bénin encouragent plus l'épargne et les prestations de services (paiement de salaires et autres) que le prêt. Les

femmes ne sont pas les seules victimes de cette situation, les hommes en souffrent et l'un d'eux nous rapportait ses difficultés dans ce domaine.

«Nous avons notre compte à Écobank. Nous avons fait une demande pour l'octroi d'un crédit et on nous a répondu que nous ne devons pas avoir un crédit qui dépasse une certaine somme et que nous devons rembourser en un an malgré que nos comptes et nos salaires y passent. Voilà les difficultés que nous avons pour avoir du crédit. Les institutions de crédit sont inexistantes dans notre environnement socio-économique et vraiment faites de manière à exclure certaines personnes qu'elles soient hommes ou femmes. Elles ne font pas de crédit à long terme et excluent davantage les femmes.» IH5

À cette réalité s'ajoute une autre. Il n'existe pas de banque pour le secteur agricole. La Caisse Nationale de Crédit Agricole, la CNCA a fermé ses portes depuis 1988, à la suite d'une faillite générale due à la crise politique et économique qui sévissait dans le pays à cette époque. Depuis, jusqu'à nos jours, aucune banque du pays n'a pu remplacer la CNCA dans le domaine agricole. Ce vide institutionnel dans le monde rural a par contre favorisé l'émergence de plusieurs ONG spécialisées en micro-crédits, un mode de financement plus adapté aux réalités de ce monde. Malheureusement, l'image dégradante que l'opinion publique attribue aux femmes qui vont emprunter de l'argent dans ces institutions retient encore certaines d'entre elles. Selon les hommes, certaines personnes continuent de croire qu'une femme qui va emprunter de l'argent dans des institutions financières est soit «une femme de mœurs légères, soit une femme en instance de divorce.

L'effet de rétroaction négative des contraintes culturelles considère le prêt de crédits par la répondante comme une déviation sociale, contraire aux références normatives de la répondante mariée.

4.3.2 La réticence des époux

Du point de vue des animatrices, les rapports homme-femme sont au cœur du problème d'accès des femmes au crédit. En effet, les femmes ne possèdent pas le minimum qui pourrait permettre d'avoir une simple carte d'identité ou de se présenter dans une banque et d'écrire leur nom. Il se forme ici une boucle de rétroaction négative qui part de l'éducation différenciée dans la famille, au ménage, à la société et qui entraîne une limite dans la capacité des femmes à remplir les formalités de crédit. Du coup, elles sont incapables de travailler de manière autonome et dépendent de l'aide et de l'accord de leur mari. Certains hommes apprécient moins l'autonomie financière de leurs femmes à l'intérieur du foyer, y voyant une menace pour le respect et la soumission qu'elles leur doivent.

«Quand la femme rurale propose par exemple à son mari qu'elle veut acheter un terrain grâce à son argent, ce dernier s'y oppose souvent. Il croit que cette dernière ne l'aiderait plus comme auparavant.» IAR2

Ce comportement négatif adopté par les hommes s'ajoute à un autre. Dans le cas où la répondante trouverait un soutien financier en dehors de son mari, ce dernier, par simple jalousie, peut manifester son mécontentement auprès de ses beaux-parents. Dans le cas où le mariage aurait été contracté de manière forcée, ce qui implique que l'homme y aurait investi de grandes dépenses, les beaux-parents sont dans l'impossibilité de prendre parti pour leur fille, étant dans une situation de débiteurs vis-à-vis de leur gendre. Les femmes qui se retrouvent dans cette situation se voient contraintes d'abandonner leurs activités et d'obéir à leur mari. La rétroaction négative du mariage forcé place la femme mariée et ses

parents dans une situation de dépendance envers un homme. Les contraintes subies par les femmes ne se limitent pas à elles-mêmes, les effets négatifs agissent aussi sur ses enfants dans le cas de l'accès à la terre et sur ses parents dans le cas de la prise de décision pour leur fille mariée. L'effet rétroactif du mariage remonte ainsi jusqu'aux ascendants de l'épouse.

Enfin, nombre de femmes ont déclaré que, même si elles ne bénéficient pas d'un appui financier de la part de leur époux, elles doivent nécessairement obtenir son accord avant d'entreprendre toute activité. Si elles ne procèdent pas ainsi, elles n'auront pas la chance de poursuivre l'activité en question parce qu'elles avaient trop perturbées par les multiples désaccords qui émergeraient de ce comportement dans le ménage. À ce sujet, une animatrice urbaine remarquait :

«Une femme de chez nous s'est inscrite dans les organisations pour bénéficier d'un crédit. Comme son mari a constaté que sa femme changeait de comportement, il est allé menacer les responsables de l'association en leur demandant de renvoyer son épouse, faute de quoi il les poursuivrait en justice. Puis, comme les responsables n'ont pas réagi, il a saisi le carnet¹⁴ de sa femme pour l'empêcher de continuer à recevoir et gérer son crédit. Finalement, la femme en question a été obligée de quitter l'association, sous la pression de son mari.»
IA1

Ces réticences exprimées par les hommes, en plus des informations précédentes montrent le niveau de dépendance des femmes envers leur mari. Dans le cas où les femmes exerceraient une activité florissante, la participation financière de leur mari dans le foyer diminuerait et les forcerait à investir une bonne partie de leurs recettes dans le ménage.

¹⁴ Le carnet représente un livret où les différentes transactions effectuées par le membre sont marquées. Voir bordereau de crédit.

Pour contourner cette prise de position de l'homme, les femmes affirment qu'elles ne déclarent plus la totalité de leurs revenus, comme en témoigne cette animatrice :

«Sur le plan financier, on constate que les femmes qui ont un revenu sont des femmes dynamiques. Mais elles n'ont pas tout pouvoir sur leurs revenus et sur le bénéfice de leur commerce. Si le mari est au courant du montant exact, il peut l'amener à dépenser plus d'argent dans le ménage. C'est ce qui fait que même si les femmes exercent des activités de commerce, leurs charges financières augmentent toujours et cette situation peut amener les femmes à une perte. Les femmes n'ont pas un droit de regard sur le revenu de leur mari. Elles sont alors obligées de ne pas tout dire sur ce qu'elles font et surtout sur leurs activités commerciales.» IAU2

Il se crée une inégalité dans le contrôle des affaires économiques des deux partenaires. L'homme essaie de contrôler financièrement sa femme en la maintenant dans une situation de dépendance que cette dernière essaie d'éviter. Cependant, elle se considère plus à l'aise financièrement, par rapport à une femme célibataire ayant les mêmes activités qu'elle, puisque son mari prend en charge les grandes dépenses du ménage. Pour la célibataire ou la divorcée, l'absence de participation financière masculine au sein d'un ménage l'appauvrit, surtout lorsque la charge des dépenses est importante.

Si certaines femmes reconnaissent l'apport de l'homme comme levier pour leur ascension économique au sein du foyer, d'autres affirment qu'il y a des hommes malhonnêtes qui vont contracter un autre mariage, dès que les dépenses investies par leur femme permettent d'améliorer les conditions socio-économiques des membres de la famille. L'homme pourrait ainsi devenir polygame à l'insu de sa femme.

Les hommes que nous avons rencontrés affirment à ce sujet que l'homme et sa femme devraient s'entraider dans le ménage. Malheureusement, selon eux, lorsque la femme béninoise commence à avoir un revenu, elle privilégie ses besoins personnels et ceux de sa famille par rapport aux besoins du ménage. C'est cette situation qui justifierait leur comportement.

La comparaison des informations livrées par les hommes à ce sujet avec les données quantitatives recueillies et présentées au sujet des dépenses du ménage montrent bien que lorsque les femmes commencent à avoir un revenu, elles investissent plus dans leur ménage et surtout dans l'éducation des enfants que dans leur famille. C'est peut-être parce qu'elles n'investissent pas dans les domaines de dépenses souhaités par les hommes que ces derniers tiennent ce discours. Les contraintes d'accès au pouvoir s'expriment ainsi en termes d'autorité financière des dépenses de l'homme sur sa femme. Pour gagner l'estime de leur mari, les femmes doivent orienter leurs dépenses dans le ménage selon la volonté de celui-ci.

En résumé, la répartition des activités selon le sexe au Bénin, les contraintes liées au mode d'accès à la terre et les problèmes financiers forment une boucle de rétroaction négative qui influence le revenu des femmes et limite leur accès au pouvoir. L'influence négative prend ici plusieurs formes. Soit elle maintient un statut ou une position à effet négatif, dans le cas du statut de femme mariée par exemple, soit elle réduit la chance et les opportunités des femmes à accéder aux mêmes ressources que l'homme et considère un

comportement à valeur positive, négative. C'est le cas où un crédit accordé à une femme est mal considéré par la société.

4.4 Les contraintes d'accès au pouvoir et de participation à la vie du pays

La différenciation dans le partage du pouvoir est le résultat des inégalités liées au genre présentées dans les parties précédentes et de l'image que l'on se fait des hommes et des femmes dans la société béninoise à travers le mariage. Ces contraintes représentent aussi l'une des causes de la marginalisation des femmes qui entraîne des boucles de rétroaction négatives au sein de la société.

«Ici, on considère que si les femmes prennent seules la décision, c'est parce qu'elles ne respectent pas leur mari et bafouent ainsi leur autorité. Si la femme rurale devient chef, la « maison » ne peut pas tenir. Les hommes n'accepteront jamais que les femmes prennent seules des décisions.» FGR5

Ces informations montrent l'une des constructions sociales qui témoigne d'une injustice envers les femmes. Les hommes ne sont pas prêts à faire tomber les balises culturelles, ces fausses considérations sociologiques qui maintiennent les femmes au second rang. Selon les hommes rencontrés, ce comportement qu'ils adoptent actuellement vient du passé. Le pouvoir religieux traditionnellement détenu par les hommes dans la culture béninoise, prime sur les autres formes de pouvoirs et rend les hommes supérieurs aux femmes dans la société béninoise. De plus, ce pouvoir religieux contribue à l'ascension sociale, politique et économique des hommes en défaveur des femmes.

«Dans l'ancien temps, les forces invisibles dominent les forces visibles. C'est ça qui fait que le visible n'obéit qu'à la loi et aux ordres de l'invisible. Pour gérer la société, il faut être maître de l'invisible, se livrer à certaines pratiques auxquelles on accède après expériences et qui interdisent de s'approcher des femmes actives. Donc, elles sont exclues par leur nature même du pouvoir. À partir de ce moment, les femmes qui ont le pouvoir dans la société, ce sont les femmes déjà ménopausées. Ceci se passe sur le plan religieux essentiellement. Mais au Bénin, le religieux est intimement lié au pouvoir profane actuel.» IH1

Ce répondant explique les considérations sociologiques de base du pouvoir dans la société béninoise. Dans le passé, le pouvoir était régi par des règles dont les hommes continuent de tenir compte dans les considérations sociologiques actuelles du pays. Cet aspect dévoile la présence encore très forte des valeurs traditionnelles qui continuent de soulever dans les mentalités modernes de changement. L'historicité des acteurs dans les mécanismes d'accès aux ressources permet de comprendre ici la conception du pouvoir comme l'un des points pertinents qui marginalise les femmes. Ce qui reste difficile, c'est qu'on ne peut pas expliquer ce qui ressort de l'invisible par une rationalité concrète qui explique les inégalités liées au genre. En effet, ce sont le savoir et les connaissances religieuses détenues par les hommes dans l'invisible qui ont modélisé les représentations sociales béninoises et qui marginalisent actuellement les femmes dans l'accès au pouvoir «profane».

Ce n'est pas ce pouvoir culturel traditionnel seul qui marginalise les femmes. Même la religion catholique, importée après la colonisation, partage cette même conception de supériorité du pouvoir masculin par rapport au pouvoir féminin.

« Le seigneur Dieu fut tombé dans une torpeur et l'homme s'endormit; il prit l'une de ses côtes et referma la chair à sa place. Le Seigneur Dieu transforma la côte qu'il avait pris à l'homme en une femme qu'il lui amena. L'homme s'écria : Voici cette fois l'os de mes os et la chair de ma chair, celle-ci on l'appellera femme car c'est de l'homme qu'elle a été prise. » (Genèse 2,1 verset 21 à 23.)

Ces écrits bibliques servent aussi d'arguments majeurs dans la construction du pouvoir social de l'homme en défaveur des femmes. Les difficultés que la femme béninoise rencontre dans les instances de décision sont le résultat de principes culturels religieux à la fois traditionnels et modernes qui régissent son statut de femme dans la société. Les femmes ne sont pas non plus scolarisées que les hommes et elles n'ont pas toujours les connaissances nécessaires pour défendre leurs idées, ni la capacité financière pour venir en aide à leur mari dans le foyer et en retirer une confiance relative en elles. Il faut aussi considérer sur la jalousie de certains hommes qui, parfois, empêchent leur épouse de sortir pour aller travailler et rencontrer d'autres femmes, d'où émerge une incapacité de celles-ci à acquérir leur autonomie. Les femmes sont donc peu présentes dans les instances de décision et elles sont écartées ou négligées par les hommes en cas de divergence d'opinion. Elles ne répondent pas souvent aux critères d'éligibilité ou ne sont pas informées ou motivées pour se présenter dans les élections de comités de gestion. Dans les rares cas où elles sont élues, elles n'arrivent pas à participer comme les hommes parce qu'elles ne sont pas assez informées ou parce qu'elles n'arrivent pas à développer les capacités requises comme les hommes.

Pour les responsables d'ONG, l'absence des femmes dans les instances de décision s'explique aussi par la place que la société leur donne et qu'elles acceptent. Cette place

confère respect au mari qui représente le chef du ménage. Cette situation n'est que le reflet négatif de l'éducation que l'on donne aux individus des deux sexes dans la sphère privée. Si la fille est l'aînée de sa famille et le cadet un garçon, c'est le garçon qui prend les décisions, après avoir consulté son aînée et ceci, parce que cette dernière est appelée à quitter la maison pour se marier dans une autre famille.

Le sens du mariage, à travers ces pratiques culturelles, a été défavorisant pour les femmes que ce soit à cause de l'héritage ancestral ou de la colonisation ; Ils constituent une paire systémique de complexification des rapports sociaux inégaux selon les sexes, concomitants à la subordination de la femme au Bénin. Des contraintes formant des boucles de rétroaction négatives émergent des différentes relations entretenues par les acteurs, comme le montrent les flèches dans le diagramme de contextualisation figurant à la fin du présent chapitre. Ces contraintes sont les relations d'échanges de ressources, d'échange d'informations, de réciprocité, de partenariat ou de conflits et enfin, les relations de pouvoir sous différentes formes. La subordination culturelle qui infantilise la femme béninoise se répercute à trois échelles : à l'échelle locale où le tissu social est sexuellement hiérarchisé, à l'échelle régionale où des rythmes différentiels d'accès aux ressources amènent une participation plus efficace des hommes que des femmes dans les structures décisionnelles et enfin, au niveau national où des programmes et actions de développement ne tiennent pas nécessairement compte des intérêts spécifiques des femmes. Comment pourrait-on assurer le développement d'un pays sans assurer la protection des femmes qui donnent la vie ? Les rapports sociaux inégalitaires forment des blocages à l'épanouissement

des individus, hommes comme femmes. Ils apparaissent plus présents dans les villages que dans les villes et suscitent des interrogations pour un changement convenable.

Dans les villages, les contraintes culturelles sont encore très présentes, les inégalités sont maintenues et soutenues par les femmes elles-mêmes comme dans le cas de la polygamie. En ville, le niveau de vie élevé impose aux femmes d'avoir un revenu autre que celui de leur mari. Elles exercent alors des activités en dehors de celles du ménage et l'on note la percée économique et l'ascension sociale et politique de quelques-unes. Ces femmes urbaines rencontrent toutefois d'autres difficultés comme le manque de compétences qui freinent leur ascension publique et les laissent au bas de la pyramide des catégories socio-professionnelles. Elles ont alors des revenus assez faibles par rapport à leur mari et leur ascension n'annihile pas l'inégalité remarquée dans les rapports avec les hommes.

Parfois les conditions socio-économiques des femmes peuvent devenir plus difficiles en ville que dans les villages. D'abord, les femmes urbaines vivent souvent dans des foyers monogames et si le couple n'a pas les moyens de se faire aider, les travaux domestiques reviennent beaucoup plus à la charge de la femme urbaine. Au village, la femme rurale vit plus souvent dans un ménage polygame et les co-épouses se partagent les travaux domestiques. Sans vouloir faire l'éloge du système polygamique, on doit admettre que les femmes des ménages monogamiques urbains sont souvent confrontées, comme leurs sœurs occidentales, à la double tâche. Cette réflexion interpelle sur le sens de la famille et ses différentes formes d'hybridation de même que sur l'émancipation des femmes dans un système patriarcal et dans un contexte de sous-développement comme celui du Bénin.

D'autres différences émergent : les femmes urbaines achètent souvent la nourriture au marché contrairement aux femmes rurales qui ramènent les produits agricoles du champ et les transforment. La source de revenus des femmes urbaines provient des activités entreprises en dehors du ménage. Ces femmes ayant peu de compétences dans les activités qu'elles entreprennent, elles ont souvent peu de revenus et les conditions de revenus du couple urbain restent toujours assez faibles par rapport aux dépenses du ménage, malgré les activités des femmes en dehors du foyer. Les femmes rurales par contre, travaillent sur l'exploitation familiale de leur époux, mais leurs revenus propres proviennent des activités agricoles issues de leur lopin de terre ou des activités en dehors du ménage, qui sont souvent des activités de transformation soutenues par des interventions extérieures. Cette différence de source de revenus liée aux activités explique les rapports hommes-femmes différenciés selon le milieu. Si les femmes rurales apparaissent plus dépendantes, les contraintes d'accès aux ressources restent difficiles pour les deux catégories de femmes, malgré leurs besoins différents.

* * *

Nous avons présenté dans ce chapitre, les différentes contraintes qui marginalisent les intérêts pratiques et stratégiques des femmes. Ces contraintes sont d'ordre culturel, social, économique et politique, et entraînent des rétroactions négatives sur leurs ascendants et descendants et aussi sur les hommes et sur les enfants avec qui elles entretiennent différentes formes de rapports sociaux. L'accès des femmes aux ressources reste fortement

limité par ces contraintes qui les excluent ou les placent au second rang derrière les hommes. En milieu rural, ces contraintes restent fortement marquées par la tradition et les pratiques culturelles par rapport au milieu urbain dont les réalités du mode de vie marginalisent les femmes à cause de leurs compétences limitées.

La différenciation sociale des sexes construite au sein de la société béninoise attribue des rôles différenciés aux hommes et aux femmes. Ces rôles marginalisent aussi les femmes, mais leur assurent par ce même principe un espace d'autonomie économique auprès des hommes. Par ailleurs, cette problématique liée à l'accès des femmes aux ressources et à l'analyse des contraintes qu'elles rencontrent, fait appel aux différentes formes d'intervention des ONG qui questionnent de front la politique nationale du Bénin dans le domaine de l'émancipation de la femme. Les rapports sociaux inégalitaires selon le genre ne seraient plus une affaire privée qui a toujours été traitée à la légère dans le cocon familial sous les auspices du ménage, de la culture et de la religion. Il s'agit d'une problématique qui concerne aussi la sphère publique, nationale et internationale.

CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL

MICRO SOCIAL

MÉTA SOCIAL

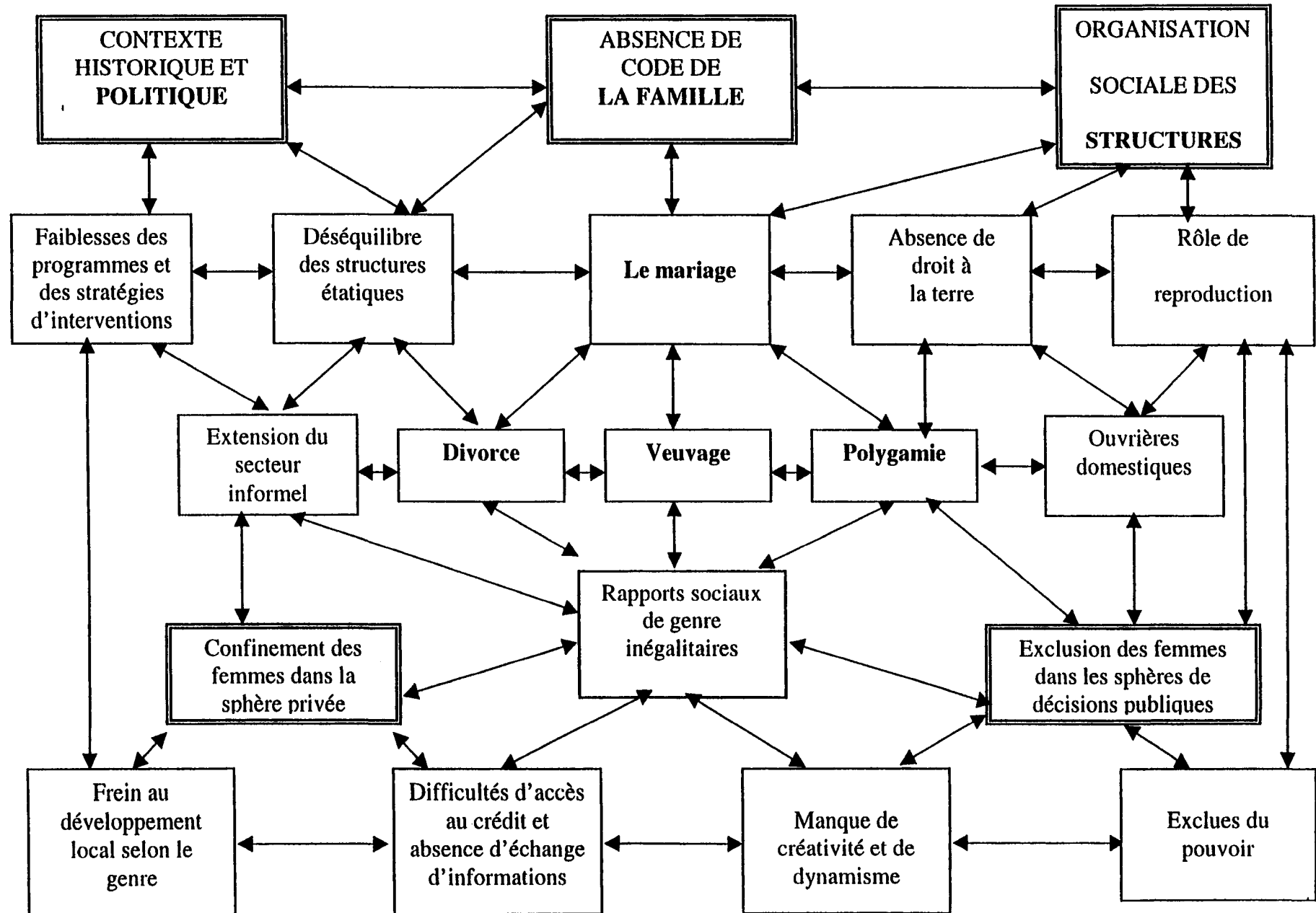


Figure 2 : Accès des femmes aux ressources : causes et effets

CHAPITRE 5

COOPÉRATION ET ASSISTANCE DE LA SNV

Ce chapitre présente les différents acteurs qui agissent à travers les structures de coopération et d'action des ONG locales ASSEF et MIALLEBOUNI. Ces ONG locales reçoivent du support de l'ONG internationale SNV-Bénin qui fournit, par l'intermédiaire des ONG locales, des appuis techniques, institutionnels et organisationnels aux associations de femmes locales. Les différentes personnes présentes dans ces structures sont responsables du suivi, de l'animation, de l'assistance technique, de l'alphabétisation et de la gestion du crédit accordé aux femmes.

5.1 La SNV dans les milieux urbains et ruraux

5.1.1 Ses caractéristiques

La SNV (organisation non-gouvernementale néerlandaise de développement) est une structure du ministère de la coopération néerlandaise de développement qui a un statut d'ONG internationale. Elle est implantée dans 125 pays dont certains se situent en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest, comme celle implantée au Bénin depuis trente ans. Au début, la SNV-Bénin avait soutenu le pays pour assurer le fonctionnement de ses structures étatiques. En 1990, la SNV changea d'option et de statut d'organisation autonome de développement en se donnant comme nouvel objectif général «l'accroissement des

capacités socio-culturelles, économiques et politiques des couches démunies des pays en voie de développement dans lesquels elle investit. »

Cette nouvelle orientation de la SNV entraine en parfaite adéquation avec les défis politiques et économiques pris au Bénin, notamment pour aider les pauvres et elle s'inscrit par ailleurs dans les formes de coopération internationale d'intervention de la SNV dans les pays en voie de développement. La nouvelle coopération de la SNV avec la République du Bénin prend alors les formes d'appui financier, de gestion de projet et d'organisation de la société civile dans quatre départements, dont deux au sud et deux au nord du pays.

On distingue, dans le programme SNV-Bénin, trois types de projets implantés dans différentes régions du pays au sud et au nord (voir annexe 8 et annexe 9) Il y a d'abord les projets de développement intégrés dans lesquels on trouve les PADES, «projet d'appui au développement dans la/les sous-préfecture(s)» et les PADEC, «projet d'appui au développement dans la commune ou dans la circonscription urbaine». On en compte cinq au total, en référence aux régions d'activités, à savoir: PADES-Mono, PADEC-Kandi, PADES-Boukoubé, PADES-Cobly, PADEC-Matéri. Le PADEB-Cotonou, «projet d'appui au développement à la base», se retrouve également dans cette catégorie. Tous ces projets travaillent essentiellement au renforcement des capacités et à l'accroissement du pouvoir des groupes cibles afin qu'ils soient suffisamment organisés pour définir, défendre ou négocier leurs priorités devant d'autres acteurs de développement. Viennent ensuite les projets sectoriels parmi lesquels on peut citer le projet de désenclavement rural de Kandi et

celui de Coby, le PASSEF, «projet d'association d'entraide des femmes» à Cotonou, l'opération «ville propre» de Kandi, le PPFRANC «projet de promotion des filières de ressources alimentaires non conventionnelles». Ces projets se préoccupent surtout de la promotion technologique des activités. Enfin, il existe deux autres projets de renforcement des ONG, nommés «Prong-Mono» et «Prong-Atacora». Ils favorisent l'analyse institutionnelle et organisationnelle dans les différentes structures et appuient la société civile dans l'appropriation de ces appuis. La mise en œuvre de tous ces projets et leurs interventions sur le terrain sont basées sur plusieurs approches.

5.1.2 Les méthodes d'intervention de la SNV

5.1.2.1 L'approche processus

Cette approche part des besoins et des souhaits ou de la prise de conscience de la population cible sur un problème. L'approche part de l'identification des causes à l'évaluation des résultats. Elle vise essentiellement le renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles des groupes cibles et suit un processus d'apprentissage social qui se développe entre des acteurs qui cherchent à améliorer leur compréhension, leurs attitudes et leurs comportements dans un processus de changement orienté dans l'intérêt du groupe. Cela suppose que tous les acteurs développent des capacités et des possibilités de concertation et que des outils d'intervention rapides et appropriés tels que l'animation et la méthode de diagnostic soient mis en place par ces acteurs. Au total, il s'agit d'une approche instrumentale d'apprentissage et de prise de conscience. Lors des séances d'intervention par l'approche processus de la SNV (annexe 40)

auprès des groupes cibles, des thèmes sur le genre et sur l'équité dans le partage des ressources font souvent l'objet de discussions, comme l'expliquait l'animatrice responsable de ce volet :

« Le problème du genre est une préoccupation fondamentale à la SNV et à PADIC-Dogbo, où nous tenons compte à la fois des intérêts des femmes et des intérêts des hommes. Mais il faut aider les femmes à avoir un revenu indépendant parce qu'elles n'ont pas de terres. Elles ont envie d'en avoir, mais elles ont des moyens limités. Quand les travaux agricoles surviennent, leurs revenus deviennent trop faibles... Certaines sont tellement pauvres qu'elles n'ont pas l'argent pour s'acheter le poisson qui accompagnera la sauce. Nous avons d'abord développé l'approche IFD. Ainsi, on les encourage pour les activités de transformation et on leur donne du crédit et des appuis techniques ainsi que des informations relatives à la santé et l'économie. On leur vient aussi en aide pour l'alphabétisation. Avec l'approche-genre, nous associons les hommes pour les aider dans la consolidation de leurs groupements et leur renforcement à la base dans la répartition des biens. On a aussi tenu compte de l'intérêt des femmes dans l'administration territoriale. On cherche aussi à valoriser leur statut dans les appuis organisationnels, leur confiance en soi. On sensibilise les hommes et les leaders d'opinion pour qu'ils développent les stratégies nécessaires au changement de la situation des femmes.»
IARI

Les animatrices contournent les contraintes d'accès des femmes à la terre et la pauvreté que cela induit en leur donnant différents appuis pouvant contribuer à leur émancipation à travers une démarche qui vise à la fois leurs intérêts pratiques et stratégiques. L'approche-processus, dans sa mise en pratique, vise à consolider les pratiques des femmes à travers la sensibilisation et la participation des hommes et des femmes dans le milieu.

5.1.2.2 L'approche participative globale

L'approche participative en milieu rural est une approche globale d'intervention prenant en compte tous les aspects du terroir pour dégager des solutions. Elle est centrée sur l'éducation, l'apprentissage et la sensibilisation. Sa démarche d'intervention dépend de l'organisme qui en fait l'usage. Elle comprend les phases suivantes : le diagnostic, l'étape de priorité des interventions, l'identification des actions, puis la mise en œuvre pour le suivi et l'évaluation. L'approche participative en milieu rural est une approche itérative qui se termine par un diagnostic effectué après évaluation des résultats et des actions afin de réactualiser et de préciser la problématique.

Lors du diagnostic, on utilise la cartographie villageoise où sont représentés schématiquement le terroir et les espaces occupés et exploités par les paysans ; le transect identifie les différents terroirs et l'utilisation des différentes formes de gestion des ressources du milieu, les tendances et les problèmes qui en découlent. Cette étape nécessite aussi des entrevues dirigées pour connaître les préoccupations des différents groupes socio-professionnels et leur perception des problèmes identifiés. Enfin, on utilise le diagramme de Venn¹⁵ qui identifie et analyse les capacités et les interactions des organisations locales présentes dans le milieu à gérer. L'application de ces différents outils amène à un diagnostic global intégrant tous les domaines dont la mise en œuvre se fait à travers une planification villageoise d'interaction par processus.

Les animatrices qui utilisent cette approche comme processus d'apprentissage d'intervention de la SNV affirment ses nombreux aspects positifs. Elle favorise plus aisément le changement des mentalités à cause du dialogue permanent qui s'installe entre acteurs et partenaires, d'une part, et la maîtrise des processus de gestion des problèmes du milieu, d'autre part. Les interventions issues de cette approche sont par contre ponctuelles, sectorielles et trop liées aux objectifs de l'organisme d'intervention. La démarche de diagnostic apparaît lourde à réaliser dans certaines situations et parfois même, tous les aspects du problème à identifier ne sont pas pris en compte. Dans d'autres cas, l'incapacité des populations à prendre en charge rapidement les responsabilités ou le manque de suivi de l'encadreur empêchent d'atteindre les objectifs définis lors du diagnostic. Les responsables de la SNV notent les difficultés de mise en place des objectifs globaux qui seraient suivis par des objectifs spécifiques sur des thèmes plus précis en vue d'une connaissance plus approfondie des problèmes complexes. On souligne également que la sollicitation des populations est plus importante lors de la phase de diagnostic que lors de l'évaluation. Cet état des choses limite les décisions ultérieures à prendre et menace même la durabilité des effets positifs obtenus. Les méthodes d'intervention de la SNV sur le terrain prennent différentes formes selon la nature du projet. Comme le déclarait l'une des responsables de la SNV:

¹⁵ Le diagramme de Venn identifie et analyse les organisations locales du milieu. Il permet aussi d'apprécier leur capacité à gérer les problèmes. C'est un outil utilisé en phase de diagnostic pour identifier la structure locale capable d'aider à conduire la démarche avec la communauté.

«La SNV a réalisé plus d'une vingtaine de projets qui sont inscrits dans des plans et programmes. C'est dans l'un de ces projets que l'on retrouve le PADEB devenu l'ASSEF. En milieu rural, le projet appartient au programme d'appui au développement. L'ASSEF fait partie des projets de développement sectoriels et le le PADIC-Dogbo, des projets de développement intégré.» ONG7

5.2 L'ONG ASSEF et ses formes d'assistances aux caisses et aux AEC

5.2.1 Présentation de l'ONG. ASSEF

L'ASSEF (Association d'entraide des femmes) représentait au début un projet intégré d'appui au développement urbain de la SNV qui s'appelait PADEB-Cotonou. Il comprenait plusieurs volets dont les volets développement, environnement, ramassage des ordures et appuis aux jeunes et aux femmes. Le volet femme de ce projet s'occupait de la vaccination et du pesage des bébés. Dans les années 1980, ce fut au cours de l'une des réunions de ce volet que l'idée de regroupement pour épargner ensemble afin d'obtenir du crédit a été proposée aux femmes. En ce temps-là, il n'y avait pas beaucoup d'ONG qui s'occupaient des problèmes spécifiques des femmes. Au début, les femmes ont manifesté des réticences à cause de leurs précédents déboires relatifs à l'argent qui leur avait été volé par d'autres institutions mal organisées. Les animatrices de l'ASSEF ont su calmer leur angoisse à la suite de nombreuses sensibilisations et la première caisse fut créée avec quinze personnes vers les années 1990. Ces femmes, en épargnant 25 francs CFA par jour pendant quelques mois, ont pu bénéficier d'un montant de crédit dans leur groupement s'élevant à deux cents milles (200 000) francs CFA. Ce premier succès a favorisé l'enthousiasme de nombreuses autres femmes et la création de plusieurs autres caisses dans d'autres quartiers.

Les autres volets du projet PADEB-Cotonou n'ont pas connu autant de succès. Le volet femme s'est alors séparé de PADEB-Cotonou pour devenir un projet sectoriel en 1994, avec la construction d'un nouveau siège social. Les responsables du projet lui donnèrent différents noms. Ce fut d'abord la Banque des femmes, puis le Projet d'appui aux femmes, puis PASSEF et finalement ASSEF. En 1999, à la fin de la phase PASSEF, un diagnostic montrait que les besoins en crédit chez les femmes étaient très élevés dans les zones urbaines et périurbaines de Cotonou. Le projet a adopté une gestion décentralisée du crédit octroyé aux femmes et la deuxième phase du projet s'est alors amorcée avec une volonté de désengagement progressif prévu pour cinq ans, ce qui implique un retrait graduel des investissements étrangers et des rémunérations de formation, jadis gracieusement offertes aux femmes. L'équipe de direction actuellement en place vise l'autonomie financière des caisses et cherche à consolider les activités entreprises dans le milieu avec d'autres acteurs qui assureront plus tard la relève (Voir annexe 11)

L'ONG ASSEF représente un réseau formé de vingt-trois caisses regroupées en CEC et d'une soixantaine d'associations d'épargne et de crédit formant une AEC¹⁶. La structure organisationnelle de l'ensemble des AEC et des CEC comprend une assemblée générale (AG), représentée par cinq membres de chaque caisse et d'un membre de chaque association. Cette assemblée oriente les différentes activités, vote le budget et participe aux élections des membres des différents comités. Il y a ensuite un conseil d'administration inter-caisse (CAIC) composé de treize (13) femmes élues parmi les cent soixante-quinze

¹⁶ CEC Caisse d'épargne et de crédit. AEC Association d'épargne et de crédit

(175), voire deux cents (200) femmes membres de l'assemblée. Les membres du conseil d'administration inter-caisse assurent la mise en application des décisions prises à l'assemblée, adoptent les politiques administratives et du personnel et élaborent les lois et règlements.

Le bureau exécutif est composé de quatre membres, la présidente, la vice-présidente, la secrétaire et la trésorière générale des CEC et des AEC en plus des deux femmes élues par le CAIC. Ce bureau exécute les décisions des CAIC et de l'AG, consigne les accords avec les bailleurs de fonds et les éventuels comptes. Les deux représentantes du bureau exécutif ont pour tâche d'expliquer l'évolution et les résultats obtenus par les caisses, de donner le point de vue des CEC et des AEC au sujet de l'ordre du jour présenté à l'assemblée générale. Elles doivent aussi rendre compte des points de vue discutés au cours de l'assemblée et des décisions prises aux caisses et aux AEC.

2.2.2.2. Le personnel

Le personnel de l'ASSEF est fait de celui de l'ancien PASSEF, auquel se sont ajoutées d'autres personnes recrutées par la SNV. La direction de l'ASSEF est assurée par la responsable générale. Elle coordonne les activités des inspectrices et des animatrices. Le reste du personnel est composé d'un secrétaire et du personnel d'entretien. Les membres du CAIC et du bureau exécutif travaillent en collaboration avec la direction exécutive de l'ASSEF pour répondre aux besoins de financement des femmes en micro-entreprises, surtout des plus démunies de la ville de Cotonou et de ses quartiers périphériques.

L'ASSEF entretient encore différents rapports avec la SNV malgré le processus de désengagement amorcé. La SNV, en collaboration avec la coopération suisse, a financé 79% du budget de la dernière phase 1999-2003, soit un montant de 478 078 000 francs CFA. Le reste de ce montant, soit 21% du budget (129 170 000 francs CFA), a été pris en charge par ASSEF. La SNV fournit aussi le logiciel d'analyse de gestion financière utilisé par l'ASSEF, de même que le logiciel en statistiques pour effectuer les bilans mensuels. Enfin, elle conseille et peut avancer des fonds qui seront remboursés plus tard par l'ASSEF si celle-ci en manifestait le besoin.

5.2.2 Les politiques de crédit de l'ASSEF

Les politiques de crédit de l'ASSEF sont variées pour répondre aux besoins spécifiques des femmes pauvres des quartiers de Cotonou et de ses banlieues. Les CEC ont plusieurs crédits tels que le crédit de groupe, le crédit « la commerçante » et le crédit d'investissement. Les AEC bénéficient d'un seul type de crédit qui est le crédit solidaire. Les femmes des deux formes d'associations peuvent bénéficier du crédit scolaire. (Voir l'annexe 12 présentant le bordereau de crédit en milieu rural et en milieu urbain.).

L'ASSEF attribue le crédit aux femmes selon le montant total demandé par les membres de chaque organisation. Le crédit donné au groupe est ensuite réparti selon chaque demande individuelle et le transfert se fait par la responsable, dite « gérante¹⁷ », qui remplit les cahiers comptables et donne les reçus de chaque transaction. Cette gestion

¹⁷ les gérantes des caisses sont souvent des femmes jeunes et lettrées.

décentralisée du crédit qu'assure la responsable de chaque caisse est actuellement rémunérée à 1000 francs pour les caisses de grande taille et à 700 francs pour les caisses de petite taille. Dans le cas des associations, le travail de la gérante est gratuit. Une réflexion est en cours pour formaliser cette responsabilité. Dans les caisses et les associations que nous avons visitées à l'occasion de leur ouverture, on peut constater que plusieurs des femmes membres des CA (comité administratif) et des CS (comité de surveillance) contribuent également à cette activité de gestion pour accélérer les transactions souvent lentes.

5.2.2.1 Le crédit de groupe

Les membres qui bénéficient d'un crédit de groupe doivent être du même statut socio-économique, bien se connaître et habiter dans le même milieu géographique afin de faciliter le remboursement et la gestion des difficultés en cas de besoin. Le crédit de groupe équivaut à un pourcentage de 30% des dépôts totaux de la caisse et chaque membre du groupe bénéficie d'un prêt maximum de 50 000 francs CFA égal, pour tous les membres. Le remboursement du crédit se fait en tranches mensuelles avec un mois différé et un taux sur crédit de 2% d'intérêt par mois. Le premier crédit dont bénéficie chaque membre est de 10 000 francs CFA ; le montant individuel de tout nouveau crédit octroyé est augmenté de 10 000 francs CFA par rapport au montant reçu précédemment. Les femmes qui bénéficient de ce crédit doivent constituer une épargne obligatoire, formée de 5 à 10% du crédit obtenu,

laquelle est bloquée pour une période d'un an. Le tableau suivant explique le mécanisme de formation de l'épargne obligatoire d'une femme bénéficiaire du crédit de groupe.

Tableau 5.1 : Constitution de l'épargne obligatoire

Montant du prêt	Durée	Taux d'épargne	Épargne constituée	Observations
10.000	2 mois	5%	500	Paiement du droit d'adhésion
20 000	3 mois	5%	1 000	Paiement pour la part sociale
30. 000	5 mois	10%	3 000	Épargne enregistrée dans le livret
40.000	6 mois	10%	4 000	Idem
50.000	8 mois	10%	5 000	Idem
Total d'épargne			12 000	

Source : document de travail de l'ONG

Le crédit de groupe est une ligne de crédit qui favorise les femmes particulièrement pauvres, celles qui n'ont pas la possibilité de payer les droits d'adhésion de la caisse mais qui sont capables d'entreprendre une activité génératrice de revenus. L'épargne obligatoire constituée sur ce type de crédit permet aux femmes de s'acquitter de leurs droits d'adhésion (voir les premier et deuxième remboursements dans le tableau). Le crédit de groupe développe ainsi progressivement chez elles les habiletés nécessaires pour obtenir des prêts plus élevés.

5.2.2.2 Le crédit «la commerçante»

Le crédit «la commerçante» est octroyé pour une durée de deux mois pour les membres et d'un mois pour les non-membres. Le remboursement se fait en une seule tranche avec un taux de coût de crédit de 10% par mois chez les sociétaires, réparti comme suit : 1,5% d'intérêt, 1% de frais d'administration, 2,5% pour les prévisions et créances douteuses et 5% pour l'épargne obligatoire bloquée pour une période de six mois. Les 2,5% de prévisions et créances douteuses et les 5% d'épargne obligatoire sont bloquées pour les non sociétaires dont le risque de non-remboursement est plus élevé.

Le crédit «la commerçante» commence avec un montant individuel de 30 000 francs CFA et dépend du plafond financier de la caisse qui ne doit pas dépasser 30% des fonds disponibles. Ce montant est souvent utilisé comme capital de commerce pour le démarrage d'une activité ou un fonds de roulement pour le commerce.

5.2.2.3 Le crédit d'investissement

Il existe une dernière forme de crédit concernant les caisses dont une seule des femmes rencontrées a pu bénéficier. Il s'agit du crédit d'investissement dont le montant peut s'élever jusqu'à 500 000 francs CFA. Ce crédit a permis à la répondante d'investir dans la construction de sa maison qu'elle a finalement louée comme lieu de rassemblement de la caisse de son quartier. De l'opinion des animatrices, plusieurs femmes n'arrivent pas à bénéficier de ce crédit parce qu'elles ne disposent pas du fonds d'épargne exigé.

5.2.2.4 Le crédit scolaire

Le crédit scolaire fournit un appui financier d'un montant maximum de 50 000 francs CFA, représentant le quart du total de l'épargne de la caisse. C'est un crédit remboursable en trois mois, avec un taux d'intérêt de 1% par mois. La répondante qui demande ce crédit peut le combiner avec d'autres types de crédit comme celui de «la commerçante». Ce type de crédit, qui encourage la scolarisation des enfants et particulièrement celle des filles, se fait à l'approche de la reprise des activités scolaires pour permettre à la répondante d'acheter les fournitures scolaires de ses enfants.

5.2.2.5 Le crédit solidaire

Le crédit solidaire est un crédit pratiqué par les AEC. L'octroi du crédit se fait à base d'une épargne préalable de 25% du montant demandé. Ce montant est déposé à l'ASSEF qui fournit les 75% restants des fonds sous forme de crédits avec un taux d'intérêt de 20%. Chaque membre de l'association bénéficie de ce crédit pour un taux d'intérêt de 24% dont la marge de 4% sert à couvrir les charges de l'association. Cette ligne de crédit répond aux besoins particuliers des catégories de femmes ayant des moyens très limités car elles y trouvent leurs intérêts de prêt à très faibles montants. La garantie de prêt pour ce crédit est basée sur la solidarité entre les membres, comme l'expliquait une animatrice :

« Il faut que les membres se connaissent pour qu'il y ait une confiance mutuelle. Si les membres ne s'acceptent pas au départ, cette situation ne pourra jamais exister. Il y a des groupes de quatre à cinq qui se forment et le crédit est donné aux responsables de ces groupes qui le distribuent entre les membres. Si un membre ne donne pas sa part, les autres membres du sous-groupe vont rembourser à sa place et, lorsque les membres du sous-groupe concerné sont en difficulté, ce

sont les membres des autres sous-groupes qui remboursent. La solidarité est donc une forme de garantie. » IAU2

L'intervention de l'ASSEF auprès des associations et surtout sa gestion décentralisée de crédit sont axées sur les réalités du milieu et sur les rapports sociaux pré-établis entre les femmes. Toutes les femmes se soutiennent et sont responsables des remboursements des unes et des autres. Cette forme d'intervention s'établit dans un contexte de collaboration où les femmes sont dans un besoin pressant de crédit pour financer leurs activités et où l'ASSEF souhaiterait adopter d'autres formes de gestion que celles établies avec les caisses pour assurer les frais inhérents à son désengagement progressif. Ce contexte maintient les deux acteurs dans un climat de collaboration dynamique pour atteindre leurs objectifs. L'ASSEF encourage actuellement les femmes à adopter cette forme d'organisation à intérêts assez élevés pour couvrir les frais liés à la phase de désengagement qui s'amorce.

Les différentes lignes de crédit permettent d'atteindre les femmes pauvres qui, contraintes par les inégalités liées au genre, n'ont ni les moyens ni les compétences pour répondre aux crédits dans les institutions formelles. Le crédit de groupe permet l'octroi de crédit sans épargne et offre un processus d'apprentissage et de gestion des prêts. Le crédit «la commerçante» permet aux femmes plus expérimentées dans leurs activités de mobiliser plus rapidement un fonds ou un capital de commerce. Le crédit solidaire est une nouvelle forme de gestion de crédit qui va mobiliser les femmes qui ne sont pas dans les caisses. Ces différentes lignes de crédit cherchent à atteindre différentes catégories de femmes pauvres et répondent à la principale préoccupation de l'ASSEF, celle de maîtriser le financement des activités des femmes pauvres.

5.2.3 Les types de formation et de sensibilisation de l'ASSEF auprès des CEC et des AEC

Les formations données par l'ASSEF sont assurées par les animatrices et les inspectrices et varient selon les fonctions exercées par chacune d'elles. Ces activités sont parfois organisées en collaboration avec d'autres institutions si les animatrices n'arrivent pas à répondre à tous les besoins demandés. Les formations suivantes sont dispensées.

Les responsables des caisses reçoivent des formations qui ont trait au développement institutionnel et au renforcement des capacités organisationnelles des groupements. Elles concernent ainsi l'appui technique en gestion, en contrôle et en inspection des lignes de crédit et les techniques sur l'organisation de groupe. La première catégorie d'enseignement est dispensée par les animatrices qui enseignent aux femmes le rôle que doivent jouer la présidente, la trésorière, la secrétaire, etc. Le deuxième type de formation est plus souvent donné par les inspectrices qui contrôlent les liquidités, la mise à jour des documents comptables, le fonctionnement du comité d'administration, du comité de surveillance et l'application des règles et des lois d'octroi de crédit. Ces dernières donnent aussi aux responsables une formation sur la gestion des conflits de groupe pour qu'elles sachent la conduite à tenir dans les réunions et pour apprendre à rédiger les comptes rendus et les rapports de ce qu'elles ont vu et entendu.

Quant aux membres simples, elles bénéficient d'une formation sur le leadership, sur l'alphabétisation et sur le français plus avancé après avoir maîtrisé l'écriture de la langue locale. Par la suite, ces femmes ont su s'organiser pour créer et former d'autres femmes et

elles constituent actuellement l'association des femmes alphabétisatrices de la ville de Cotonou. Selon les animatrices, la simple formation sur le leadership a changé le comportement des femmes qui connaissent désormais davantage leurs rôles, leurs responsabilités et leurs droits. Elles prennent plus facilement des décisions et donnent leurs points de vue lors des réunions, des assemblées générales et des rencontres avec le bureau exécutif. La directrice de l'ASSEF, très marquée par ce changement, a promis aux femmes d'autres types de formation dont les besoins se font de plus en plus sentir, telles des formations sur la décentralisation et surtout sur les élections communales.

Les appuis que l'ASSEF apporte aux femmes se présentent sous formes de crédit dont elles doivent assurer la gestion décentralisée. Ensuite, elle essaie de renforcer les capacités organisationnelles et institutionnelles des groupements et aide à la formation des gérantes dans cette gestion. Par ailleurs, les contraintes culturelles, sociales et économiques qui décrivent l'environnement de vie des femmes et qui les placent dans une situation de dépendance envers les hommes, interfèrent avec les appuis apportés par l'ASSEF et rendent difficile le travail des animatrices auprès des organisations. Leur analphabétisme retarde le travail de gestion décentralisée, elles ne comprennent pas souvent la portée des actes qu'elles posent ou n'arrivent pas à s'affirmer devant leur mari pour s'impliquer dans les organisations.

5.2.4 Les difficultés rencontrées par les animatrices urbaines et les pistes de solutions proposées

Les difficultés que les animatrices rencontrent sont très diversifiées. Certaines proviennent des rapports entre l'ONG locale et les groupements au sujet du désengagement en cours, d'autres émergent des tâches des encadreurs ou sont inhérentes au fonctionnement du crédit. Enfin, d'autres difficultés sont engendrées par les rapports sociaux inégalitaires de genre que vivent les femmes et des conflits qui en résultent à l'intérieur du ménage.

5.2.4.1 Les rapports conflictuels entre les ONG locales et les caisses

Au début, l'adhésion des femmes aux caisses et aux ONG locales était conditionnée par l'appui matériel gratuit de l'ASSEF. Celle-ci leur donnait gracieusement tous les documents de travail comme le cahier d'enregistrement, les livres, les classeurs et les stylos. Les femmes devaient verser simplement 100 francs CFA pour l'achat du carnet. Ces fonds constituaient des fonds de démarrage pour la caisse. Les multiples formations étaient aussi gratuites. Actuellement, pour la phase de désengagement de l'ASSEF, les CEC, à travers la gestion décentralisée du crédit, couvrent elles-mêmes leurs frais d'administration et assurent progressivement les frais de formation de leurs groupements. Cet engagement financier des femmes pour assurer le bon fonctionnement de leur groupement engendre certaines frictions et des adaptations incontournables entre les membres et les responsables.

«Les responsables disent que c'est nous-mêmes qui avons défini dans le contrat les types de relations à entretenir avec l'ASSEF. Et ce contrat, on nous dit qu'une fois signé, on ne peut pas le défaire. Donc, on ne peut plus rien refuser. Dans l'assemblée générale qui a eu lieu, il y a quelques jours, chaque caisse s'est exprimée et chacune a pu dire ce qu'elle n'a pas aimé. Les animatrices ont fait un

compte rendu et on s'est fixé une autre rencontre. C'est pourquoi hier aussi on s'est de nouveau rassemblées à ce sujet. La responsable de l'ONG a tout clarifié et la représentante des caisses s'est expliquée en disant que nous risquons de quitter l'ASSEF si nous ne nous conformons pas aux termes du contrat. Elle nous a aussi dit que si l'ASSEF ne fonctionne pas, on va perdre, mais que les caisses aussi vont perdre.» IAU5

Ces informations dévoilent le processus de négociation qui existe entre la direction de l'ONG et les caisses. Il existe des deux côtés des enjeux qu'elles cherchent à sauvegarder. Les femmes ne comprennent pas nécessairement tous les actes qu'elles posent ou qu'elles envisagent poser, mais les responsables essaient de leur expliquer les aspects positifs et négatifs que leur retrait pourrait engendrer aussi bien de leur côté que du côté des bénéficiaires. Il se crée un processus itératif de négociation qui pourrait bien aboutir à des collaborations tenant compte des intérêts des unes et des autres.

Le projet faisant l'objet du retrait des ONG a été contracté par les responsables des fédérations de caisses et avalisé par le comité de suivi d'encadrement des ONG lors du passage de PASSEF à ASSEF. Ce consentement entre les ONG et les groupements est considéré par les femmes membres de l'ASSEF ou des caisses comme un abus parce qu'elles considèrent que les animatrices et les inspectrices n'avaient pas clairement expliqué la portée d'un tel acte lors de la signature. Poussées par les besoins financiers qui urgeaient pour résoudre des problèmes auxquels elles étaient confrontées à ce moment, les femmes déclarent avoir signé des papiers pour obtenir une solution à leurs problèmes dans une incompréhension totale des actes qu'elles ont eus à poser.

«Le problème d'argent dont nous parlons maintenant est complexe. l'ASSEF nous dit que ce sont les responsables mêmes des caisses qui ont accepté

de signer le contrat du désengagement et la prise en charge des salaires des assistances et inspectrices. On était assez étonnées car on ne nous l'avait pas expliqué de cette manière et on n'en savait rien. Comme nous voulions de l'argent, nous étions enthousiasmées par beaucoup de choses ; on écoutait et exécutait tout ce que les responsables nous demandaient.» FGU5

Le désengagement de l'ASSEF suscite aussi des frictions au sujet de la distribution des intérêts sur les épargnes effectuées par les femmes. Les intérêts sur crédit obtenus par les femmes sont investis dans leurs comptes selon les clauses du contrat entre l'ONG et les caisses. Cet argent est géré par l'ASSEF qui propose de leur retourner le montant après cinq ans. Certaines femmes qui sont dans les caisses depuis plus de dix ans (depuis les premières caisses qui ont traversé toutes les phases du projet) n'ont jamais profité de l'attribution de leurs intérêts. Les femmes qui ont pu calculer leurs intérêts affirment que cette somme suffirait pour doubler leur capital de commerce et faciliterait le remboursement des prêts. Elles espèrent aussi que le remboursement des intérêts sur crédit permettra à d'autres membres d'adhérer aux caisses et encouragera aussi celles qui lambinent dans le remboursement des crédits puisqu'elles ne feront qu'épargner leurs intérêts. Cette situation suscite des remous entre les responsables et les animatrices lors des réunions et des assemblées. Les femmes s'inquiètent de plus en plus du flou et du retard que l'ASSEF prend à déclarer les résultats des intérêts et cela les révolte.

« On veut aussi qu'on nous rembourse nos intérêts. Depuis plus de dix ans, rien n'a été fait à ce sujet. L'ASSEF ne nous a pas distribué nos intérêts et nous exige toujours des intérêts et des remboursements de prêts. On ne comprend rien. Les femmes se fâchent et nous réclament leur argent. Elles nous disent que ce n'est pas sur cette base qu'elles ont commencé par épargner. Nous les responsables, parfois, nous ne savons plus quoi dire et nous sommes obligées de mentir. Il y a beaucoup de femmes qui se sont rétractées et n'épargnent plus comme avant. Ce problème fait partie de nos difficultés. » FGU7

« Moi je veux qu'on nous distribue nos crédits. Beaucoup de femmes l'exigent et veulent quitter l'association à cause de cela. Nous voulons et exigeons la distribution de notre argent. Il faut qu'on nous le distribue. » FGU10

Les femmes manifestent aussi beaucoup de réticences à participer financièrement au désengagement de l'ASSEF à cause du non-remboursement des intérêts qui leur sont dus. Les animatrices avouent qu'elles n'arrivent pas à dire aux femmes les montants justes des intérêts calculés par l'ASSEF, ce sont des montants assez faibles qui ont été calculés selon une méthode que les femmes ne sauraient comprendre parce qu'elles ne sont pas instruites. Au total, la question de la distribution des intérêts sur crédit reste un véritable problème entre les animatrices et les femmes membres de la caisse, problème de clarté des gestionnaires et des animatrices et problème d'incompréhension des femmes à la base.

5.2.4.2 Les difficultés inhérentes aux tâches d'animation

Malgré le fait que, depuis plus de quatre ans, les femmes responsables des caisses ont bénéficié successivement de plusieurs formations sur la gestion, certaines d'entre elles ne savent pas encore bien remplir les différents cahiers de gestion surtout pour le crédit de groupe.

« Depuis près de quatre ans qu'on a eu à suivre les formations, il y a toujours des femmes gérantes de caisses qui ne savent pas comment remplir les cahiers et comment faire les entrées. Il nous revient toujours la tâche de remplir ces cahiers à leur place. Après les formations aussi, ces femmes ne divulguent pas les informations auprès des autres femmes. Elles n'arrivent jamais à remplir les carnets, surtout pour le crédit de groupe. Ce sont des paresseuses. » IAU3

L'animatrice soulève ici les difficultés d'appropriation des formations dispensées aux femmes qui pourraient s'expliquer par l'analphabétisme. La phase de l'ONG a commencé

depuis quatre ans avec la gestion décentralisée des crédits et les contraintes liées au genre rendent difficiles cette gestion auprès des femmes. Elles semblent aussi être animées d'une mauvaise volonté qui ne favorise pas la circulation de l'information. Elles doivent inscrire le montant dans le cahier-journal, dans le grand livre, sur la fiche et dans le livret de la personne avant de lui remettre le reçu. Des erreurs surviennent par omission ou par mauvaise écriture, ce qui entraîne des constats de déficit pour le solde de la journée.

« Elles ne retiennent pas ce que nous leur enseignons lors des formations. Quelquefois, elles laissent tous les documents, s'attachent seulement aux reçus et ne mettent plus les contrôles journaliers à jour. Lorsqu'elles ont des données à prendre, c'est alors à l'animatrice de faire les calculs avant de tirer les données. Nous sommes dépassées par les travaux. » IAU2

Il faut comprendre ici que la responsable qui ne s'occupe que des reçus simplifie son travail pour vite répondre aux transactions des femmes membres le jour d'ouverture. Ce comportement indique que les femmes sont tellement occupées par le travail à faire le jour d'ouverture de la caisse et inquiètes de ne pas pouvoir satisfaire toutes les femmes qui viennent faire des transactions, qu'elles ne suivent plus les étapes de remplissage des différents cahiers que les animatrices leur proposent. Elles piétinent sur les étapes et s'occupent juste des reçus parce que le reçu est le papier attestant que l'argent est reçu ou déposé. Cela montre que les étapes de remplissage que les animatrices proposent aux responsables sont lourdes et représentent une des difficultés d'appropriation des propositions.

L'analphabétisme des femmes retarde le fonctionnement du groupe et le travail des animatrices. Les erreurs d'écriture sont aussi dues à la trop grande quantité de travail confié

aux femmes. Devant cette faiblesse des formalités de prêt existant dans certaines caisses, les animatrices dispensent aux responsables des séances de remise à niveau pour améliorer leurs prestations auprès des membres. Dans les situations où les gérantes continuent de faire beaucoup d'erreurs malgré la remise à niveau, les animatrices viennent en personne les aider pendant l'ouverture de la caisse, elles imposent aux gérantes de rembourser la somme d'argent manquante si le déficit enregistré est trop élevé.

D'autres difficultés sont liées à l'alphabétisation des femmes. Normalement, les femmes alphabétisées en langue nationale devraient continuer leur formation en français et pratiquer entre elles ce qu'elles ont appris. Malheureusement, ces femmes ne sont ni suivies après leur formation, ni appuyées par des séances de mise en pratique, ou elles-mêmes manquent carrément de temps et de motivation pour y arriver. Elles oublient en quelques semaines tout ce qu'elles ont appris. Face à cette situation, les animatrices et les inspectrices ont contacté les instances locales de décisions pour résoudre le problème.

Les animatrices rencontrent aussi des difficultés dans la distribution du crédit. Il peut survenir une surliquidité d'argent à prêter parce que les femmes n'arrivent pas à faire l'épargne nécessaire pour obtenir le crédit équivalent dont elles auraient besoin. Dans d'autres cas, il y a surliquidité parce que les femmes ne peuvent pas rembourser le crédit contracté dans le délai accordé et ne peuvent donc pas emprunter de nouveau, comme cela se fait dans le cas du crédit de groupe. Ces situations arrivent lorsque les femmes traversent des périodes de mévente ou subissent des chutes de prix et des pertes. Les méventes sont souvent dues à l'inondation dans les régions marécageuses ou à l'état des routes très

boueuses difficilement praticables pendant la saison des pluies. Les femmes ne se rendent plus au marché situé loin de leur maison et connaissent des méventes parce que la clientèle locale ne constitue pas une demande assez forte pour vendre rapidement les articles de commerce. L'ONG ne possède pas, de ce point de vue, une politique d'investissement et de rentabilité pouvant aider les femmes à mieux gérer le crédit obtenu. La gestion du crédit commence à sérieusement inquiéter les animatrices parce que le taux de remboursement des femmes baisse d'année en année, une situation préoccupante car le crédit distribué est constitué de l'argent emprunté à un taux d'intérêt plus faible dans une autre institution financière. Les femmes retardent indirectement le remboursement de crédit de l'ASSEF qui n'arrive pas elle-même à s'acquitter de ses dettes.

Dans d'autres situations, la disponibilité financière en crédit reste insatisfaite au niveau de l'ONG. Les femmes déclarent que l'ASSEF n'arrive pas toujours à répondre à toutes les demandes de crédit par insuffisance de financement.

« Moi je pense qu'il existe des gens qui demandent du crédit et qui ne l'obtenant pas, retournent à la maison. Avant hier, une des femmes membres s'est plainte que j'ai refusé de lui passer de l'argent. Mais après, elle a compris que c'est parce que l'argent dont je disposais ne lui aurait pas suffi. » FGU8

« Le problème est que l'ASSEF n'accepte pas de nous octroyer l'argent que nous aimerions emprunter pour satisfaire nos besoins. Avec le mode de vie d'aujourd'hui, pour partir ton commerce, il faut que tu puisses disposer d'un certain capital. Nous faisons tout pour épargner et même si tu arrives à épargner beaucoup, le maximum que tu pourras avoir est 100 000 francs CFA. Nous cherchons d'autres organismes et projets qui pourront nous aider à investir dans nos activités. » FGU9

Ces points de vue illustrent les besoins grandissants des membres devant les limites d'avancement de crédit que l'ASSEF peut leur octroyer. Dans cette situation, les femmes se tournent vers d'autres organismes qui pourraient mieux financer leurs besoins. Cette opinion est cependant nuancée lorsqu'on la confronte avec la version des animatrices qui encadrent les femmes.

« Je ne sais pas, mais l'argent ne leur suffit pas parce qu'elles sont plus intéressées par le financement d'autres institutions financières plus souples. Et je sais aussi qu'elles ont des crédits ailleurs. Puis elles disent que le crédit ne leur suffit pas. Mais l'épargne ne rentre pas pour qu'on laisse plus de crédit. Qui a demandé du crédit et ne l'a pas reçu? » IAU3

Toutes les femmes n'arrivent pas à répondre à cette politique de prêt de crédit à montant faible comme le montre le témoignage précédent. L'épargne et les remboursements de prêts sont insuffisants et contraignants par rapport aux montants de prêts octroyés. En comparant ces informations avec celles de la répondante qui parle des limites d'octroi de crédit, on peut conclure que le crédit de l'ASSEF n'est pas à la portée de toutes les femmes et parmi celles qui arrivent à l'obtenir, toutes n'ont pas la possibilité de rembourser. Par contre, certaines ont pu maintenir leur prêt de crédit constant et veulent actuellement avoir des montants de crédit plus élevés. Ce sont ces besoins d'argent qui les amènent vers des organismes pouvant leur octroyer des montants plus élevés. Cette situation permet de comprendre la faiblesse du système d'épargne et aborde un des déterminants qui explique que les femmes se retirent de l'ASSEF. Cette dernière gagnerait à investir davantage ses efforts sur les femmes qui rencontrent des difficultés particulières

pour rembourser leurs crédits, pourtant peu élevés, et sur les femmes qui n'arrivent pas encore à adhérer pour diverses raisons aux organismes d'aide financière.

Les animatrices déclarent qu'il est arrivé que l'ASSEF ait manqué d'argent pour octroyer du crédit à ses membres, mais qu'actuellement, toutes les demandes de crédit sont analysées et financées puisqu'il existe un fonds disponible exclusivement alloué pour cela. Pour les animatrices, les femmes qui n'ont pas pu bénéficier de crédit sont des femmes animées de mauvaise volonté et qui n'ont aucune motivation d'entreprendre, parce que différentes politiques de crédit ont été mises sur pied pour satisfaire même les femmes les plus démunies. En raisonnant ainsi, les animatrices défendent aussi les intérêts de l'ASSEF. L'analyse des résultats montre que les lignes de crédit existantes sont à montant faible. Le crédit de groupe habitue les femmes à s'adapter au prêt. Le crédit solidaire a un taux d'intérêt assez élevé avec un plan de remboursement assez serré comme le crédit « la commerçante ». Le crédit d'investissement permet des montants assez élevés, mais les informations ont montré que, depuis son instauration, une seule femme en a bénéficié. On pourrait donc confirmer que les lignes de crédit ne sont pas nécessairement adaptables aux besoins réels des femmes, surtout celles qui sont pauvres et qui n'ont pas assez de compétences pour bénéficier d'un crédit de 10 000 francs et rembourser avec un taux d'intérêt de 20% dans un délai maximum d'un mois. En fait, les répondantes les plus pauvres ne feront que redonner leur capital de commerce comme remboursement pour maintenir leur crédibilité en répondant aux exigences de l'ASSEF lorsqu'elles n'ont pas

investis dans des activités génératrices de revenus dont les bénéfices serviront à payer le crédit et les intérêts générés. Certaines femmes n'ont pas la possibilité de venir à bout du remboursement et essuient un refus lors de toute autre demande de crédit. Elles peuvent même recevoir des avertissements successifs et même être condamnées à la prison.

À ce sujet, beaucoup de femmes pensent qu'elles manquent de formation et de compétences pour mieux gérer leurs activités. Presque toutes les femmes ont appris de façon empirique les activités qu'elles exercent auprès d'une tierce personne. La majorité de ces femmes ne possèdent ni un cahier de gestion, ni un cahier de comptabilité et elles n'arrivent pas généralement à faire leurs bilans mensuels ou annuels à l'exception de certaines responsables qui ont pu bénéficier de quelques enseignements dans le cadre de la gestion des cahiers de la caisse et qui, par cet intermédiaire, l'appliquent dans leur commerce. Les femmes n'ont donc pas toujours la capacité nécessaire pour accroître leurs activités et aller chercher les fonds de crédit mis à leur disposition. Ces facteurs représentent une des faiblesses de l'ONG et retardent son fonctionnement de même que les activités des animatrices inspectrices dans ce domaine.

Toutes les lignes de crédit octroyées par l'ASSEF ne dépassent pas un montant maximum de 100 000 francs CFA. (200 dollars cacadiens) De plus, certaines lignes de crédit demandent une épargne préalable allant à 25% de la demande de crédit que les femmes n'arrivent pas à déposer. Or, il existe dans le même milieu d'autres organismes financiers qui s'intéressent au financement en crédit des femmes pauvres, et dont les principes de prêt apparaissent beaucoup plus souples, avec des montants plus élevés allant

jusqu'à quatre cents mille (400 000) francs CFA sans obligation d'épargne. Les pénalités de remboursement sont plus rigides et les taux de remboursement plus élevés, jusqu'à quatre mille (4000) francs CFA par jour - par rapport aux cinquante (50) francs CFA journaliers que ASSEF impose. Ces institutions se retrouvent en concurrence avec l'ASSEF sur ses zones d'intervention, limitant ainsi sa politique de crédit au niveau local.

« Nous sommes limitées dans les investissements. Or, plus nous aurons du crédit, plus nous pourrions investir dans nos activités et plus nous ferions des bénéfiques. Beaucoup de nos membres vont faire des prêts au PADME. Car là-bas, tu n'as pas besoin d'un fonds d'épargne avant d'avoir un crédit. Mais les montants prêtés sont plus élevés et vont de 200 000 jusqu'à un million de francs CFA. Nos membres n'épargnent plus ici et cela fait que notre capital d'épargne s'affaiblit. Nous ne pouvons pas les forcer à revenir, mais je pense que si l'ASSEF commençait à nous prêter de grandes sommes, ça pourrait changer les choses. Par contre, les organismes concurrents sont beaucoup plus exigeants qu'ici. Dans le cas d'un non-remboursement, le taux d'épargne est élevé, alors les femmes sont obligées de rembourser. Ici, le prêt génère 50 francs et là-bas 4000 francs. Si les prêts étaient beaucoup plus élevés, l'ASSEF aurait le dernier mot sur PADME, mais c'est le contraire qui se passe actuellement. » FGU4

La gérante qui témoignait précédemment compare le fonctionnement de l'ASSEF à ses organismes concurrents pour expliquer les difficultés rencontrées au sein des caisses. Ces difficultés ne semblent pas faciles à résoudre parce que les femmes n'ont plus la volonté d'épargner. Selon cette gérante, si l'ASSEF prêtait des sommes aussi élevées que les autres organismes, mais avec des principes de remboursement plus souples, les femmes y retourneraient. Ces propositions apparaissent difficiles à réaliser dans les conditions actuelles où les principes de remboursement de crédit sont tributaires des principes de prêt que l'ASSEF a pu établir avec d'autres organismes. D'autre part, les femmes n'ayant pas assez de compétences dans les activités qu'elles exercent et étant

souvent analphabètes, l'octroi de crédit à montant élevé n'implique pas systématiquement une grande prospérité de leurs activités de revenus pour encourager ce type de dynamique économique dans leur collaboration avec l'ONG. L'octroi de crédit à faible montant reste une option d'apprentissage de gestion économique, mais a cependant des limites que la répondante aborde dans ce témoignage. L'ASSEF pourrait assouplir ces conditions pour les femmes très pauvres qui n'arrivent pas toujours à obtenir leurs crédits à faible montant en se spécialisant davantage dans sa politique de distribution de crédits à faible montant, et en laissant l'octroi de crédits à montant élevé aux organismes concurrents. En procédant ainsi, l'ASSEF établirait une meilleure collaboration avec les femmes les plus pauvres, et répondrait davantage à leurs besoins et conformément à ses objectifs.

Au sein de l'ASSEF, les épargnants simples ne bénéficient pas de crédits. Cette catégorie, constituée en majorité d'hommes, est écartée du processus de crédit dans la politique actuelle. Une femme s'interroge sur le bien fondé de cet écart :

«Tu vois, les hommes épargnent dans notre caisse, mais n'ont pas le droit d'avoir du crédit. Pourtant, ils ont aussi besoin d'argent. Tout le monde n'est pas de mauvaise foi. D'autres peuvent prêter et rembourser.» FGR9

La distribution de crédit aux hommes peut dynamiser l'épargne et renforcer le remboursement des crédits des femmes. Mais, en acceptant de prêter de l'argent aux hommes, on diminue les possibilités de prêt aux femmes à cause du fonds de crédit disponible. L'octroi de crédit aux hommes ne fait pas partie des objectifs de l'ASSEF

qui a pour vocation d'aider les femmes pauvres à travers les crédits et de les encourager à entreprendre des activités génératrices de revenus.

Le conseil exécutif refuse d'augmenter le nombre de caisses existantes au-delà de vingt-trois (23), et rejette toute nouvelle demande d'adhésion au CEC. L'ASSEF n'encourage plus la création d'autres caisses parce qu'une nouvelle caisse nécessiterait un appui intensif en accompagnement, formation, suivi et contrôle. La caisse débutante aurait un effet négatif sur le développement du réseau parce qu'elle n'aurait pas les moyens de contribuer aux frais des services offerts par l'ASSEF, dans un contexte d'autonomie de l'ONG locale et de désengagement de la SNV. À ce propos, l'ASSEF avance comme argument les limites organisationnelles d'encadrement des caisses existantes. Cette attitude pourrait aussi se comprendre autrement dans la mesure où les associations, à travers le crédit solidaire, versent leurs intérêts hebdomadairement à l'ASSEF qui en assure la gestion lors de la phase de désengagement amorcée. Le crédit solidaire procure un soutien financier à l'ASSEF pendant cette phase de désengagement envers la SNV. Devant cette nécessité de fonds, elle préfère encourager les formes d'organisations associatives plus que la création de nouvelles caisses dont la gestion est beaucoup plus interne entre les membres. De plus, les réticences que les femmes des caisses manifestent actuellement dans leur contribution au désengagement n'encouragent pas non plus l'ASSEF à créer des organismes similaires. Il se fait donc que les associations participent financièrement au désengagement de l'ASSEF beaucoup plus que les caisses.

L'absence d'aide pour favoriser le regroupement des femmes urbaines autour d'activités coopératives peut aussi être considérée comme une difficulté qui retarde le dynamisme des activités effectuées par les femmes. Chaque femme de l'ASSEF bénéficie du crédit qu'elle investit dans ses activités et qu'elle essaie en retour de rembourser pour en obtenir un autre. Mais les femmes veulent plus. Elles souhaitent avoir des crédits de groupe qu'elles investiront collectivement dans une activité de transformation définie ensemble, soit celle du savon, de l'huile, des beignets ou dans des activités d'élevage d'animaux domestiques, comme le porc ou la volaille, ou encore dans des activités de tissage de sacs.

« Il faut avoir de la place et commencer. Comme mardi, on ouvre la caisse, on va recevoir de l'éducation de groupe sur la transformation du savon, kluiklui, la fabrication de sacs. La gérante serait en train de prendre son argent auprès des membres et nous on serait en train de faire les activités de groupe. Les produits seraient vendus et l'argent retourné à la caisse. Pour s'installer et commencer, l'ASSEF ne veut pas nous aider. » FGU8

Les femmes considèrent qu'elles pourront faire ces activités coopératives en les associant avec celles des caisses au jour d'ouverture de cette dernière. En se spécialisant dans la distribution de crédits à faible montant et en encourageant les femmes à s'organiser en coopératives où elles peuvent s'aider et aider leurs paires, l'ASSEF apporterait deux pistes de solutions adéquates aux répondantes. Ces activités collectives renforceraient les activités individuellement effectuées et faciliteraient leur expansion. Selon les femmes de l'ASSEF, l'idée de se regrouper en association pour travailler ensemble serait facile, parce que plusieurs d'entre elles ont eu à bénéficier d'une formation sur les activités qu'elles proposent et la majorité d'entre elles possèdent le matériel nécessaire pour la mise en œuvre de ces activités.

« Nous voulons de l'aide, des crédits plus élevés et des crédits pour nos activités coopératives. Ainsi, les femmes auront plus de possibilités de prêt qu'elles pourront ensuite investir dans leurs activités individuelles afin de rembourser plus rapidement.» FGU5

En associant crédit et activités coopératives, il se développera un échange et une réflexion entre les femmes au sujet des activités coopératives qui renforceront leurs activités individuelles et faciliteront le remboursement de crédit. Ces activités, qui nécessitent aussi une main-d'œuvre qui correspond parfaitement au travail collectif souhaité par les femmes, maintiendront certains produits sur le marché tout au long de l'année. Ces multiples avantages mentionnés par les femmes qui souhaitent la création d'associations de travail collectif n'ont pas pu convaincre l'ASSEF qui continue de limiter ses actions aux appuis financiers, institutionnels et organisationnels. Le fonctionnement de l'ONG étant fortement lié à la capacité d'investissement des femmes, le fait que l'ASSEF fasse fi des préoccupations des femmes retarde son expansion et peut être considéré comme une insuffisance majeure dans ses formes de collaboration. Si l'ASSEF ne peut accorder cet appui, elle pourrait cependant passer par d'autres organismes compétents dans le domaine pour assister les femmes qui, seules, ne parviendront jamais à aller chercher le soutien dont elles ont besoin.

D'autres difficultés rencontrées par les femmes membres des caisses proviennent de leur ménage et surtout de leur mari qui, pour diverses raisons, empêche leur femme d'avoir un revenu indépendant pouvant lui permettre de satisfaire ses besoins personnels.

« L'irresponsabilité des maris les amène parfois à interdire à leur femme de travailler pour avoir un revenu. Il y a des hommes qui n'aiment pas que leurs femmes adhèrent aux groupements tels que les caisses, car selon eux, lorsque certaines femmes se retrouvent entre elles, elles échangent trop d'idées émancipatrices et ne veulent plus respecter leur mari. » FGU3

Ces réticences que les hommes manifestent à l'égard des groupements des femmes constituent un handicap pour leur bon fonctionnement. La perception qu'ont les hommes sur les groupements de femmes comme lieu d'échange de valeurs ayant pour but de limiter le pouvoir masculin dans le ménage, rend difficile les activités d'encadrement des animatrices. Il existe donc une forme de manipulation des femmes par les hommes pour les maintenir dans la sphère privée, qui interfère avec l'intervention des ONG. Lorsqu'une telle situation se produit, l'époux interdit à sa femme de participer aux réunions du groupement, saisit son carnet de crédit ou menace les responsables de la caisse. L'animatrice qui rencontre ce cas de figure discute alors avec l'homme des avantages que la participation de la répondante à la caisse pourrait apporter à son ménage. Dans le cas où ce dernier maintiendrait sa position, la répondante se voit obligée de quitter l'association, de peur de devoir faire face à un divorce.

« Moi je pense que la solution n'est pas de contrarier le mari, mais de faire en sorte qu'il réalise les intérêts d'une autonomie financière. Plus tard, s'il se rend compte que sa femme se comporte toujours bien et qu'elle travaille au contraire pour l'harmonie de son couple et l'évolution de son ménage, il finira par lui lâcher la bride. Pendant longtemps, ce sont les hommes qui ont été responsables de tout. Si nous cherchons soudainement à les ignorer, c'est normal qu'ils se fâchent et veuillent nous empêcher d'atteindre nos objectifs.» IAU1

L'animatrice qui témoignait précédemment propose une stratégie de contournement du patriarcat adapté au contexte béninois. Elle est dissuasive et laisse à l'homme le temps

de comprendre la pertinence des activités de sa femme et ses impacts positifs sur la vie du ménage. C'est cette même stratégie que les animatrices conseillent aux femmes membres des groupements qui définissent, à partir des conditions de leur ménage, des approches de conduite à tenir envers des hommes trop dictateurs.

«Une fois que la répondante a son crédit, elle peut augmenter ses activités et satisfaire ses besoins, ceux de ses enfants, et intervenir dans les dépenses du ménage pour aider et soulager son mari.» IAU4

Comme pour la gestion de conflit à l'intérieur des groupements, les animatrices pensent élaborer un plan prévisionnel de gestion de conflit intégré à l'organisation du travail dans le processus d'encadrement des caisses. Les conflits des ménages ont été perçus par les inspectrices et la directrice de l'ASSEF comme étant liés aux rapports sociaux de genre et à l'insuffisance d'encadrement. L'accès de ces catégories de femmes au crédit est aussi fortement dépendant des types de rapports sociaux qu'elles vivent au sein de leur ménage.

Les conflits à l'intérieur des groupements sont variés et il importe de souligner ici le problème de certaines gérantes jalouses des conditions socio-économiques des animatrices.

«Il y a certaines femmes qui accusent les animatrices de voler. Pourtant, c'est le projet qui les finance. Elles ont des motocyclettes pour se déplacer et les autres femmes les envient, surtout les gérantes.» IAU5

Cette animatrice soulève un des enjeux de la gestion décentralisée de crédit initiée par l'ASSEF : les femmes gérantes ne reçoivent pas de salaire mais se considèrent pourtant

tout aussi préoccupées par la réussite des organisations que les animatrices agentes de l'ONG.

Les différentes difficultés que les femmes rencontrent lors de l'encadrement des caisses et des AEC reflètent la collaboration souvent difficile entre les ONG d'intervention et les caisses. S'il est vrai que les différentes politiques de crédit proposées par l'ASSEF peuvent aider les femmes à résoudre les problèmes financiers, le défi majeur reste l'adaptation des politiques de crédit aux capacités et aux besoins réels des femmes. Il reste également à fournir un meilleur encadrement et à établir une meilleure communication entre les membres, les animatrices et la communauté.

Par ailleurs, ASSEF ne constitue pas l'unique ONG qui collabore avec la SNV-Bénin. Il existe aussi d'autres projets comme PADIC-DOGBO dans le Mono qui essaie de regrouper les femmes en associations rurales.

5.3 Le projet PADIC-Dogbo

PADIC-Dogbo est un projet de développement intégré de la SNV qui a vu le jour par la coopération néerlandaise de développement sous le nom de P.E.M.R (projet d'étude en milieu rural). Au début, les Néerlandais encourageaient les étudiants de la faculté des sciences agronomiques (FSA) de l'Université du Bénin en économie et en sociologie rurale, à travailler sur le plateau adja (Dogbo appartient à l'une de ces circonscriptions administratives), dans le cadre de leurs recherches de fin d'étude. Les premiers résultats

ont révélé qu'il existait, au sein des ménages, et particulièrement chez les femmes, des difficultés dans l'accès et la gestion des ressources comme la terre, le crédit et les technologies agricoles.

La première approche adoptée a été de regrouper les femmes autour d'intérêts communs pour trouver des solutions aux problèmes du développement rural. Cette première phase, pilotée par la FSA-UNB, apportait un appui organisationnel et financier à quelques groupements fonctionnels de femmes, analysés suivant des critères bien définis tels que la régularité des activités, la périodicité des réunions, l'objectif du groupe, les différentes fonctions des organes constitutifs, le partage des responsabilités et des décisions, la fréquence de renouvellement du bureau ainsi que les règles et les textes en vigueur au sein des groupements. Ces critères permettaient de classer les groupements en trois catégories : les groupements faibles sans texte ni règlement et sans cahiers de gestion, les groupements moyens répondant à deux de ces critères, et enfin les groupements forts et dynamiques satisfaisant à tous les critères.

La deuxième phase du projet, qui s'est déroulée de 1990 à 1993 sous le nom de PADEB-Mono, s'est surtout appuyée sur une vision plus communautaire. En dehors des groupements de femmes, PADEB-Mono s'intéressait aux besoins de la communauté comme la construction de puits pour l'accès à l'eau potable, la scolarisation des enfants, l'assainissement de l'environnement, etc. Au cours de cette phase financée par le Fonds européen de développement (FED) et le Centre d'action régionale pour le développement rural (CARDER) de Dogbo, des actions éparses furent réalisées au niveau communautaire.

La troisième phase s'est poursuivie de 1994 à 1995 et avait pour objectif de transformer les groupements fonctionnels de femmes en une association fédérée pour orienter les interventions et les actions du projet en milieu rural. Les groupements de femmes étaient localisés dans deux sous-préfectures, Dogbo et Toviklin, qui sont désormais des communes selon le nouveau découpage territorial. Les interventions du projet furent donc orientées en deux sous projets : PADIC-Dogbo, qui a commencé ses activités, et PADIC-Toviklin qui est en phase d'élaboration.

La quatrième phase de PADIC-Dogbo est une continuation des actions de la troisième phase dans la commune de Dogbo. Elle vise l'amélioration des conditions socio-économiques des groupements de femmes à travers les appuis financiers et le renforcement des capacités. Elle a aussi pour objectifs la consolidation de l'association et l'élaboration d'une planification locale de développement par la maîtrise des ouvrages communautaires, toujours dans un processus de désengagement progressif du projet.

L'organigramme de gestion et de participation de PADIC-Dogbo est structuré comme suit: l'assemblée générale est l'organe suprême de décision et est composée de six cents membres dont soixante groupements composés de six à vingt membres. Il y a ensuite le comité d'administration composé de sept membres qui se réunit une fois par mois dans le but de mettre en œuvre le plan d'action et les propositions de l'assemblée générale qui, elle, se réunit deux fois par an pour amender les propositions du comité d'administration. Il y a enfin le comité de zone qui joue le rôle de transition pour la circulation de l'information et le suivi des réalisations des activités financées. PADIC-Dogbo est aussi dirigé par un

comité exécutif composé de la directrice exécutive, responsable du projet, de huit animatrices qui travaillent au niveau des villages, de six assistantes techniques (AT) qui s'occupent de la gestion et de l'exécution des stratégies dans les zones d'intervention. Les AT et les animatrices planifient trimestriellement leurs activités sur la base des objectifs d'intervention de PADIC-Dogbo. Le comité d'exécution est responsable de la mise en pratique des différents volets du programme auprès des groupements de femmes. À différentes phases de la mise en pratique de ces activités, les AT et les animatrices établissent des rapports mensuels qui sont exposés au cours des réunions hebdomadaires d'examen de l'état d'avancement du plan trimestriel. Le projet compte aussi parmi ses agents un secrétaire, un comptable, des agents de soutien et d'entretien (voir organigramme en annexe 13).

Le public de PADIC-Dogbo est constitué des couches démunies de la population : femmes, jeunes et hommes. Ce projet s'intéresse aussi aux organisations paysannes telles que MIALLEBOUNI, qui luttent pour la défense des intérêts de leurs membres et de la société civile.

Au cours de la phase de désengagement, les activités de PADIC-Dogbo, en collaboration avec celle de MIALLEBOUNI, permettraient de mettre en œuvre les moyens logistiques de production, de collecte et de commercialisation des produits, et d'orienter ses interventions vers des appuis institutionnels sous forme de prise en charge à taux décroissant des frais de fonctionnement de l'association. Ces deux objectifs définis par PADES-Mono s'inscrivent dans une perspective de recentrage des interventions de la SNV

depuis plusieurs années au sein de MIALLÉBOUNI, pour mieux les capitaliser à travers un meilleur positionnement de l'association dans le domaine des activités socio-économiques au niveau local.

5.3.1 Les méthodes d'intervention du projet

Les méthodes d'intervention de PADIC-Dogbo s'insèrent dans la mise en pratique durable des opérations à effectuer.

- La méthode MARP (méthode active de recherche participative) consiste à diagnostiquer et à construire un arbre à problèmes à partir des réponses obtenues auprès d'un groupe bénéficiaire d'une intervention. L'intervenante qui conduit la méthode prépare des fiches techniques qui sont marquées des symboles, des signets et des différents dessins qui ont rapport au problème à diagnostiquer au cours de la séance. Les fiches techniques peuvent être aussi complétées pendant le déroulement de la séance d'intervention lorsque le groupe encadré émet de nouvelles idées qui ne sont pas inscrites sur les fiches établies avant la séance.

La première étape de cette méthode est d'amener le groupe bénéficiaire à identifier le problème et à reconnaître les difficultés qui émanent de leurs pratiques de vie. À la deuxième étape, le groupe-cible identifie les causes et les conséquences du problème à partir des questions que l'animatrice pose et de l'organisation qu'elle fait des fiches techniques. Les racines des premier et deuxième niveaux de l'arbre représentent les causes du problème à poser et les conséquences du problème sont représentées par les feuilles de

l'arbre. Pour solutionner le problème posé, les racines de l'arbre sont transformées en réponses à apporter au problème posé. Les feuilles sont transformées en stratégies d'actions à poser. Cette troisième étape de la séance se fait toujours avec l'animatrice à partir des réponses du groupe cible. (Voir annexe 14)

- L'analyse stratégique de l'environnement identifie les potentialités environnementales, sociales, économiques et institutionnelles offertes dans un milieu pour un développement durable.

- La planification du projet par objectifs représente un ensemble de procédures et d'instruments pour planifier les programmes pendant une période donnée.

Ces deux dernières méthodes ont permis d'identifier de nombreuses potentialités du milieu adja pouvant favoriser l'accès des femmes aux ressources et assurer une mise en pratique durable.

5.3.2 MIALLEBOUNI : une ONG paysanne issue de la base

Au cours d'un séminaire organisé par le projet PADIC-Dogbo pour réfléchir sur le fonctionnement des groupements de femmes ruraux existants, l'idée de constituer une organisation fédérative de tous les groupements de femmes rurales pour mieux défendre les intérêts de ces dernières, a vu le jour sous le nom de MIALLEBOUNI qui signifie «prenons-en soin». MIALLEBOUNI a été créée au cours de la troisième phase du projet PADIC-Dogbo, précisément le 8 mars 1995, alors que les groupements fonctionnels de

femmes avaient des difficultés en amont du système agricole et spécialement dans l'accès et dans le contrôle des ressources de production comme la terre, les équipements et les intrants. En aval, ces groupements rencontraient des problèmes dans les circuits de commercialisation et dans les techniques de transformation.

MIALLEBOUNI est donc une structure issue des réflexions du milieu et possède de ce fait toutes les opportunités pour une mobilisation efficace de ses membres autour d'intérêts communs. Cet atout lié à sa genèse rend aisé le financement de différents partenariats au niveau local pour l'exécution des programmes orientés sur la recherche de marché et sur la négociation avec d'autres partenariats (annexe 15).

Établi à Dogbo, le siège social de MIALLEBOUNI réunit des femmes transformatrices et des groupements de femmes coopératifs transformateurs de produits agricoles du plateau adja. L'idée fondatrice de l'ONG repose sur le bénévolat des responsables de groupement et des membres du comité. La zone d'intervention de MIALLEBOUNI couvre tout le plateau adja comprenant les communes de Dogbo, de Lalo, de Toviklin et de Djakotomey.

L'association compte quatre-vingt-sept (87) groupements de femmes et une centaine de membres individuels. Chaque groupement comprend six à vingt membres. Au total, soixante et un villages, répartis dans dix-neuf communes, regroupent les membres de MIALLEBOUNI. Ces villages sont regroupés dans quatorze zones d'intervention dont la

coordination est assurée par des comités de zone au nombre de dix-neuf dont chacun couvre un à trois villages rassemblant un à trois groupements.

MIALLÉBOUNI est enregistrée auprès du CARDER MONO et du ministère du Développement rural par ordonnance n° 59/PR/MDR portant statut général de la coopération. Les groupements affiliés à MIALLÉBOUNI sont dotés de statuts et règlements intérieurs élaborés et enregistrés par les services décentralisés du CARDER.

Le coût d'adhésion à l'association étant assez faible, 100 francs CFA pour les femmes et 1000 francs CFA pour les groupements, l'apport financier de l'association pour son propre fonctionnement demeure peu élevé. Elle bénéficie d'autres ressources financières provenant de la vente de ses produits et des subventions du projet PADIC-Dogbo.

MIALLÉBOUNI comprend les organes suivants. L'assemblée générale regroupe les membres collectifs (groupements et membres individuels). Le comité d'administration (CA) est composé de sept membres dont la présidente, la vice-présidente, la secrétaire, la secrétaire adjointe, la trésorière, la trésorière adjointe et l'organisatrice. Enfin, il y a des comités de zone comprenant trois membres servant d'intermédiaire entre le CA et les membres, qui s'occupent de la circulation de l'information, du suivi des activités financières, et sont par délégation, les représentantes du CA au niveau des villages.

Le but de l'association est de contribuer à l'amélioration de la situation économique et culturelle des femmes du plateau ajda. Elle vise aussi à mettre en œuvre une stratégie d'autonomie organisationnelle et financière, à établir des relations avec les partenaires stratégiques et à assurer la légitimité de l'association.

5.3.3 Les différents volets d'activités de PADIC-Dogbo et de MIALLEBOUNI

PADIC-Dogbo appuie les activités initiées par MIALLEBOUNI en tenant compte de la problématique genre et développement pour mieux identifier, dans le milieu adja, les mécanismes de soutien et d'action au développement. Il intervient spécifiquement dans la décentralisation et la planification locale au niveau du développement institutionnel de l'ONG, dans la promotion des activités de caisses et d'épargne et de crédit, la protection de l'environnement et l'entrepreneuriat local. Suivant les besoins d'accompagnement de ses partenaires, PADIC-Dogbo s'appuie sur les ONG intermédiaires. Ce partenariat est particulièrement concerné par l'alphabétisation.

MIALLEBOUNI sert ainsi de plaque tournante entre les femmes membres, PADIC-Dogbo et d'autres structures de financement des activités que les femmes membres de l'organisation exercent. Elle comprend trois volets : le volet activités génératrices de revenu, le volet femme et le volet épargne crédit.

- *Le volet activités génératrices de revenu (A.G.R.)*

Le volet activités génératrices de revenu comprend les nouvelles et anciennes activités génératrices de revenu, puis la commercialisation des produits agricoles comme le

maïs, l'huile rouge et de palme et des autres produits secondaires découlant de ces produits de base. L'accès des femmes à la terre étant difficile à Dogbo, ces dernières s'adonnent davantage à la transformation du manioc et des noix de palme comme activité principale. Ces activités attribuées traditionnellement aux femmes ont été reprises et réorganisées par PADIC-Dogbo sous le volet «anciennes activités génératrices de revenu ». Il existe d'autres activités génératrices de revenu regroupées sous le vocable «nouvelles activités génératrices de revenu » comprenant la production de champignons, l'élevage de l'escargot et la production d'essence de citronnelle. Ce volet vise l'amélioration du revenu des femmes de MIALLÉBOUNI, et le maintien de façon permanente de certains produits qui se font rares sur le marché quelques mois après leur récolte. Le volet activités génératrices de revenu est soutenu par différents partenaires comme la CBDD (Centre béninois pour le développement durable), le projet VÉCO et le projet PP-FRANC. Ce volet bénéficie d'un budget autonome de huit millions (8 000 000) de francs CFA en 2000.

Le volet activités génératrices de revenu comprend aussi le stockage et la commercialisation des produits agricoles. Dans le milieu adja, les paysans vendent tous leurs produits vivriers issus de la récolte à des prix très bas, dans un besoin pressant d'argent. Quelques mois plus tard, la pénurie de ces produits sur le marché fait augmenter le prix et le paysan se voit contraint de payer pour survivre. Le volet activités génératrices de revenu essaie de contourner ce problème en rachetant au paysan le produit de la récolte pour le revendre moins cher sur le marché et essaie aussi d'initier le paysan à la gestion de

son produit après la récolte. Cette initiative est aussi soutenue par les différents partenaires ci-dessus cités.

- *Le volet femmes*

Le volet femmes vise la consolidation des groupements de femmes en une association fédérée, MIALLÉBOUNI, qui est actuellement en processus d'autonomisation financière vis-à-vis de PADIC-Dogbo, processus engagé pour les trois prochaines années. Les encadreurs ruraux du CARDER vulgarisent auprès des femmes la bonne conduite à tenir dans les diverses activités agricoles et les animatrices du projet PADIC-Dogbo encadrent les femmes dans le domaine «genre et développement» afin d'analyser avec elles dans quelles mesures elles peuvent contrôler leur revenu sans se mettre trop financièrement à la charge de leur mari.

- *Le volet épargne et crédit*

Le volet épargne et crédit de MIALLÉBOUNI possède une caisse d'épargne et de crédit qui appartient à un réseau de l'union des caisses villageoises d'épargne et de crédit (UCVEC) financé par plusieurs partenaires, comme la FENACREP, la BOA et PADIC-Dogbo. La création de ce réseau a été encouragée par PADIC-Dogbo qui en avait fait dans le passé une campagne de sensibilisation. Les paysans épargnaient, puis bénéficiaient du crédit de la part de ce réseau de caisses d'épargne. Actuellement, l'UCVEC connaît des difficultés financières pour assurer le fonctionnement de son réseau. À l'intérieur de chaque

groupement rural, les femmes se sont créé une caisse interne d'épargne et de crédit avec un taux d'intérêt de 5% pour les membres et 10% pour les non-membres. Le fonds de roulement de ces caisses provient des revenus des activités collectives exercées par les femmes. La caisse de MIALLEBOUNI cherche actuellement des appuis d'autres institutions financières pour assurer son autonomie et relancer ses activités. Elle ne dispose d'aucun organe statutaire de gestion, conseil administratif, comité de crédit ou conseil de surveillance. Ces conditions sont assurées par les membres du conseil d'administration de MIALLEBOUNI. (Voir annexes 16 et 17).

Chaque volet de l'association a son budget indépendant et le budget total s'élève à dix millions (10 000 000) de francs CFA. Les dépenses sont étudiées et évaluées par la présidente et la secrétaire comptable avant le déblocage des fonds.

5.3.4 La formation et la sensibilisation des femmes par les animatrices et les assistantes techniques

Les animatrices et les assistances techniques initient les femmes et les groupements de femmes aux nouvelles technologies de cultures, les informent sur le renforcement des anciennes technologies de transformation des produits agricoles, sur les conditions de développement des villages et les sensibilisent à l'ancrage territorial de MIALLEBOUNI dans le milieu.

Les femmes de l'enquête ont reconnu qu'elles n'avaient aucune formation au départ et qu'elles se sont regroupées sur la base de leurs expériences personnelles. Voici le témoignage de l'une d'elles :

« Nous avons été initiées à la production de « gari » amélioré, à la fabrication du savon, à l'élevage de l'aulacode, à la conservation des cultures vivrières. Nous avons appris aussi la gestion de nos activités et comment apprécier la rentabilité à AGAMEY. Avec MIALLÉBOUNI, nous avons aussi appris la préparation de beignets et avec le CARDER, nous avons appris comment régler les conflits entre groupements. » FGR10

Ces différentes formations offertes aux femmes par MIALLÉBOUNI trouvent leur pertinence dans les activités génératrices de revenu proposées, et permettent le renforcement des capacités pour faciliter le processus de transformation des produits ou pour maîtriser différentes étapes de productions des nouvelles activités dites « hors sol ».

Les animatrices, de leur côté, forment les femmes et les groupements de femmes de MIALLÉBOUNI aux conditions de participation efficaces dans les réunions. Elles reçoivent aussi des formations sur le leadership et spécifiquement sur les intérêts pratiques et stratégiques des femmes. Ces formations permettent aux femmes d'accroître leur confiance en elles, notamment dans la gestion de leurs activités. Les femmes sont aussi sensibilisées aux méthodes contraceptives par la radio rurale, les centres de santé et la pharmacie.

Les animatrices forment aussi les groupements de femmes sur les nouvelles activités de revenu comme par exemple, la culture de champignons où les femmes apprennent la

formation des bottes, l'ensemencement, l'arrosage, la récolte et le traitement des produits. L'apprentissage de la culture de l'escargot est offert ainsi que celui des méthodes d'engraissement des mollusques. La commercialisation des produits agricoles nécessite des connaissances sur le stockage, la construction d'un magasin, la formation et la sensibilisation des groupements de femmes sur l'activité. Les revenus pour une culture de champignons s'élèvent à 45 000 francs CFA, celle de l'escargot à 30 000 francs CFA par mois, tandis que les revenus issus des produits traditionnellement transformés rapportent entre 12 000 et 15 000 francs CFA. Les nouvelles activités génératrices de revenus apparaissent ainsi beaucoup plus rentables.

Si les animatrices travaillent directement avec les femmes et les groupements de femmes de MIALLÉBOUNI, les assistantes techniques (AT) collaborent aussi avec elles, dans le but de les aider à mieux programmer leurs activités à travers des groupements de développement communautaires en leur apportant un appui financier, technique et organisationnel et en favorisant le développement et la cohésion au niveau de ces organisations. Les animatrices apportent le crédit à chaque groupement rural qui en fait la demande. L'argent est investi dans une activité collectivement exercée entre les membres d'un même groupement pour renforcer la maîtrise et la connaissance des membres du groupe. De ce fait, le crédit octroyé par MIALLÉBOUNI est un crédit communautaire, contrairement à ASSEF qui distribue le crédit à chacun de ses membres pour des activités individuelles. Les animatrices aident aussi les femmes par des outils de gestion et des outils d'appropriation et d'autonomie qui facilitent la participation, la mobilisation villageoise et

la recherche aisée de fonds pour la construction des ouvrages locaux. Les AT encouragent beaucoup les autres femmes à intégrer ces formes d'associations et les supervisent dans la recherche des buts visés pour le développement de leur communauté.

Au-delà de l'appui apporté aux femmes et aux groupements de femmes par les animatrices et les assistances techniques, la responsable du projet PADIC-Dogbo permet l'ancrage territorial de MIALLÉBOUNI dans le milieu à travers des appuis institutionnels et organisationnels. L'animatrice qui s'occupe de cet axe de l'ONG MIALLÉBOUNI essaie d'établir différentes relations entre son institution, le CARDER et les autres organismes publics et privés du milieu.

5.3.5 Les difficultés rencontrées par les animatrices

Les difficultés que les animatrices rurales rencontrent sont de différentes sortes et dépendent de la nature du travail que les femmes exercent à l'intérieur des groupements, des obstacles qui bloquent le fonctionnement du groupement et limitent les appuis d'intervention à cause du poids des traditions dans le milieu, des difficultés de collaboration entre les organismes de développement ayant un même groupe cible en milieu rural, etc.

Contrairement à l'ONG ASSEF où la création des caisses a été l'œuvre des animatrices, MIALLÉBOUNI est une ONG qui vient du milieu à la suite de différentes propositions de femmes qui visaient à réorganiser les groupements ruraux existants pour résoudre certains problèmes. Malgré cette différence, les difficultés rencontrées par les

animatrices rurales sont semblables à celles rencontrées par les animatrices urbaines.

Toutefois, la situation est ici aggravée par l'analphabétisme et la lourdeur des traditions.

« Je dirai que la difficulté majeure est l'analphabétisme. Tu vois des irrégularités, tu donnes des appuis, puis la semaine suivante, tu retournes et tu constates les mêmes choses. Tu te rends compte que tout ce que tu as dit n'a pas été exécuté parce que la personne qui est là n'a pas tous les bagages qu'il faut pour faire le travail. » IAR3

Ces propos montrent les difficultés dues à l'analphabétisme des femmes dans la maîtrise des ressources que les ONG leur apportent. Les répondantes n'appliquent pas les enseignements que leur donnent les animatrices parce qu'elles n'ont pas les compétences nécessaires. Ce manque de compétences rend difficile le travail des animatrices qui veulent renforcer la capacité des femmes dans les activités de transformation.

Les animatrices n'arrivent pas toujours à répondre aux besoins des femmes, et les femmes n'arrivent pas à définir les priorités de leurs besoins à cause de leur analphabétisme. Cette insuffisance limite les interventions du projet PADIC-Dogbo qui n'a pas su donner, après dix d'encadrement, l'appui nécessaire pour permettre aux femmes de prendre en charge la gestion des activités qu'elles exercent.

D'autres difficultés d'ordre organisationnel et structurel sont inhérentes à l'autonomie de l'ONG. Il peut y avoir chevauchement de plusieurs formes d'assistances de différents projets au sein d'un même groupement. Dans ce cas, les animatrices rurales s'abstiennent de donner des appuis dans le même domaine qu'un organisme qui leur vient en aide. Il serait néfaste que les ONG se rencontrent sur un même terrain d'interventions. Dans la

majorité des cas, les animatrices découvrent ces situations en rendant visite aux femmes en dehors des heures réglementaires de rencontres.

« Nous ne pouvons pas répondre à tous les besoins que les femmes expriment. Le projet n'a pas le soutien financier nécessaire. C'est pourquoi nous acceptons qu'elles soient également encadrées par d'autres ONG. Si nous constatons qu'elles reçoivent de l'appui dans un domaine de la part d'un organisme, nous ne leur fournissons plus d'appui dans ce domaine, mais dans un domaine différent. Les femmes peuvent recevoir de l'appui de la part d'autres projets et nous pouvons aussi les aider à trouver de l'appui ailleurs. Pour nous, l'essentiel est que ces femmes trouvent des solutions pour satisfaire leurs besoins et c'est l'une des stratégies que nous avons trouvées. » IR4

Cette situation montre le peu de confiance établie entre les animatrices et les femmes du groupement et marque aussi le manque de coordination régionale et locale entre les différents projets d'intervention dans un même milieu et ayant le même groupe cible. Les animatrices trouvent pertinente la nature de plusieurs projets qui visent à aider les répondantes à trouver, à travers l'un et l'autre, des alternatives à leurs différents problèmes. Seulement, elles veulent éviter le chevauchement de plusieurs projets dans un même domaine d'aide à l'intervention.

Le volet «activités génératrices de revenus » a été créé en 2000. Ce volet soulève beaucoup d'inquiétudes chez l'animatrice responsable qui a des réticences envers les objectifs à atteindre, étant donné que les femmes acceptent difficilement cette innovation. En effet, c'est l'animatrice qui collecte les produits, cherche des partenaires stratégiques pour le stockage, trouve des débouchés de vente et assure la gestion des bénéfices. Du point de vue de l'animatrice, une période de deux ans est insuffisante pour atteindre ces objectifs comme le propose PADIC-Dogbo

L'animatrice qui s'intéresse au volet sur le genre propose une sensibilisation sur les rapports sociaux selon le genre orientés davantage sur les objectifs du plan de développement du milieu pour faciliter son travail. La première difficulté ici est encore le manque de compétences qui oblige les femmes à accepter les hommes dans leurs groupements, perdant ainsi le contrôle de leurs activités. Cela rend très difficile la tâche d'encadrement des animatrices qui n'arrivent pas toujours à respecter la planification des activités telle que prévue par le projet.

Les animatrices rencontrent d'autres difficultés face à certains organismes qui concurrencent PADIC-Dogbo. Ces organisations offrent aux groupements de femmes des conditions plus souples de crédit et d'accès aux technologies. Devant cette alléchante opportunité, les femmes se retirent de MIALLEBOUNI en remboursant ou non le crédit dont elles ont bénéficié. Pourtant, les conditions d'octroi de crédit ne sont pas si difficiles chez PADIC-Dogbo, puisque les règles en vigueur exigent une épargne d'un montant de 1500 francs CFA pour un crédit de 25 000 francs CFA.

Enfin, le désengagement de MIALLEBOUNI inquiète tous les agents du projet et spécialement les animatrices et assistantes techniques qui considèrent que les femmes ne pourront pas assurer la relève une fois que le projet sera retiré parce qu'elles n'acquièrent pas assez rapidement le contrôle des connaissances nécessaires à la bonne marche de leurs activités. Elles se sentent découragées dans l'exécution de leur travail et beaucoup d'entre elles cherchent déjà d'autres opportunités de travail.

* * *

Les ONG ASSEF et MIALLÉBOUNI ont traversé plusieurs phases d'intervention qui leur ont permis d'asseoir une certaine crédibilité de changement dans le milieu. Les formes d'intervention participatives, les moyens apportés aux femmes et aux groupements de femmes devraient permettre aux ONG locales d'atteindre les femmes les plus pauvres et les plus démunies de la communauté conformément à leurs préoccupations définies. La formation qu'offrent les ONG ASSEF et MIALLÉBOUNI reste quand même insuffisante par rapport aux besoins des femmes. Peut-être qu'en mettant plus d'informations à la disposition des femmes et en favorisant davantage des interventions de crédit à montant plus faibles, avec un plan de remboursement plus souple, ces ONG les aideraient plus.

L'ASSEF particulièrement ne s'intéresse pas beaucoup aux intérêts stratégiques des femmes. À ce propos, la responsable de l'ASSEF nous a confié sa volonté d'implanter de nouvelles formations sur la décentralisation, le civisme, la citoyenneté, des types de formations qui ne figuraient pas au départ dans les objectifs de l'organisme. Mais ASSEF a jusque-là, davantage mis l'accent sur la distribution du crédit comme activité principale. Par contre, la responsable de l'ONG PADIC-Dogbo rejette cette idée d'implanter d'autres types de formations au sujet des intérêts stratégiques des femmes, même si elle reconnaît leur pertinence. Selon elle, les femmes rurales ont de sérieux problèmes et la demande de crédit pour financer leurs activités est prioritaire par rapport aux problèmes posés par les rapports sociaux de genre. PADIC-Dogbo privilégie les intérêts pratiques par rapport aux intérêts stratégiques des femmes, pourtant nécessaires dans la démarche de l'ONG.

À l'instar des animatrices de ASSEF et des animatrices de MIALLÉBOUNI qui rencontrent presque les mêmes difficultés envers les femmes et par rapport aux ONG, elles reconnaissent qu'il faudrait développer la phase de post-alphabétisation pour améliorer le niveau de savoir des femmes. Il faudrait aussi, selon elles, transcrire les livrets de crédit dans les langues utilisées par la majorité d'entre elles pour qu'elles puissent comprendre les informations mentionnées par les responsables de groupements lors des dépôts et autres transactions.

Au-delà des différentes formations données pour trouver des solutions aux nombreux problèmes présents au sein des groupements qui interfèrent avec les contraintes liées au genre, les animatrices continuent de fournir des efforts pour aider les femmes. Par exemple, lors de l'élaboration du dernier plan de développement à Dogbo, l'analyse selon le genre est intégrée dans la gestion territoriale. Les animatrices ont essayé, lors des séances de travail, d'introduire les besoins stratégiques des femmes comme l'une des priorités des séances afin de faciliter leur insertion aux différents niveaux social, politique et économique. Ce comportement peut être analysé comme une grande avancée dans le changement à venir.

CHAPITRE 6

IMPACT DES INTERVENTIONS DES ONG SUR LES FEMMES ET SUR LES ACTIVITÉS DE FEMMES

Les caisses, les AEC et les groupements de femmes ruraux sont des organisations de femmes fondées sur une vision coopérative et capables de répondre aux besoins spécifiques des femmes à la base. Ces organisations bénéficient des interventions financières, organisationnelles et institutionnelles de ASSEF et de MIALLEBOUNI.

6.1 Les organisations de femmes béninoises en zone urbaine et rurale

6.1.1 La nature des organisations

En milieu urbain, la première caisse a été créée le 15 janvier 1992 avec au départ quinze membres. Les CEC (caisses d'épargne et de crédit) sont des coopératives gérées par des femmes qui sont les sociétaires de la caisse. On y trouve aussi les adhérentes simples et même des hommes, le plus souvent les époux des femmes membres, qui y déposent leur épargne. Le mode d'organisation et de fonctionnement, la gestion administrative, le règlement intérieur et les politiques d'épargne et de crédit de la caisse sont fixés dans les statuts de ASSEF. La structure organisationnelle de chaque caisse est constituée de l'assemblée générale, du conseil d'administration composé de 5 à 7 membres, du conseil de

surveillance composé de 3 membres ; au moins deux membres de ces conseils doivent être lettrés en français. Enfin le conseil de crédit est chargé de la gestion des transactions.

Les caisses possèdent un statut juridique reconnu par le ministère du développement rural, ce qui a permis de signer la convention cadre avec le ministère des finances et de l'économie qui donne l'obligation aux caisses de se conformer à la loi PARMEC¹⁸ pour cinq années. Dans le processus de désengagement en cours, les caisses participeront aux paiements des services que ASSEF donne. Ainsi, elles prendront en charge les salaires des animatrices, des inspectrices et paieront les formations données par d'autres organismes.

De leur côté, les associations d'épargne et de crédit (AEC) sont aussi gérées par les femmes. Les prêts se font entre petits groupes solidaires, composés chacun de quatre à sept femmes. Ces petits groupes jouissent d'une homogénéité socio-économique, d'une connaissance mutuelle des aptitudes de chaque membre, d'une volonté de travailler ensemble et d'appartenir à une même association. Dans les AEC, l'approche crédit solidaire a été introduite dans les quartiers non encore couverts par le réseau des caisses d'épargne et de crédit. Avec la demande de plus en plus forte des besoins en financement de crédit, ASSEF a accepté de regrouper quatre associations avec une caisse dans un même quartier.

¹⁸ l'objectif de la loi PARMEC est de connaître les différentes organisations qui interviennent dans le domaine d'épargne et de crédit. La loi donne une réglementation aux organisations afin de protéger l'épargne des membres. La loi PARMEC n° 97-027 portant sur la réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit.

Chaque association comprend une assemblée générale comportant au maximum 30 femmes et un comité de gestion composé de trois à quatre femmes. Le comité de gestion désigne une gérante, membre de l'association, qui supervise le comité et rend compte à l'assemblée. Le statut et le règlement intérieur de l'association sont établis par les services techniques de ASSEF.

L'organisation des caisses est différente de celle des associations qui font le bilan de leurs activités toutes les semaines directement à l'O.N.G. De leur côté, les caisses ne font que des dépôts mensuels. Il existe donc au sein des caisses une autonomie de gestion de leur propre crédit que les associations ne possèdent pas. Une femme membre d'une caisse peut décider d'emprunter tout en continuant d'épargner alors que cette opportunité n'existe pas au niveau des associations où l'épargne est obligatoire et le crédit se fait de manière collective avec plus d'aide et d'assistance entre les membres. L'octroi de crédit se fait sur la base d'une épargne de 25% du montant demandé. Les 75% des fonds sont fournis par ASSEF sous forme de crédit avec un taux d'intérêt de 20% que les AEC l'appliqueraient à un taux de 24% aux membres. Cette marge bénéficiaire de 4% permet aux associations de constituer des réserves pour couvrir leur charge. Les AEC contribuent de cette manière au fonctionnement de ASSEF et aux prestations de services offerts par d'autres organismes pour appuyer l'assistance de ASSEF auprès de ces organisations de femmes.

En plus des avantages liés à l'organisation de base, les AEC profitent d'une connaissance mutuelle de tous les membres, d'une gestion facile et de coûts administratifs très réduits. Contrairement aux femmes membres des CEC, les femmes des AEC ne

manifestent pas le besoin d'un lieu de rencontre, ni d'une gérante salariée ou d'un coffret fort puisqu'elles ne sont pas débordées de travail et doivent remettre l'argent collecté toutes les semaines.

Une étroite collaboration entre les caisses et les associations d'épargne et de crédit s'établit dans l'organe de gestion de l'O.N.G ASSEF, et favorise le dynamisme des idées et la concertation entre les actrices en réseau lors des rencontres. En effet, rappelons que les deux associations sont représentées au niveau de ASSEF où chaque caisse est représentée par cinq membres et chaque association par un seul membre. Malheureusement, tout le fonctionnement de l'ASSEF repose sur les caisses puisque les associations sont faiblement représentées aux assemblées et par conséquent, lors des prises de décision, leur participation est réduite.

Les groupements de femmes ruraux sont des coopératives sous l'égide de MIALLEBOUNI (annexe13). Ce sont des groupements de base à effectif très réduit nombreux dans un petit rayon géographique avec en moyenne trois groupements par village. Contrairement aux caisses et aux associations, les femmes qui sont dans les groupements ruraux de femmes bénéficient de crédit communautaire qu'elles investissent ensemble dans des activités de transformation. La gestion est identique à celle des caisses avec une assemblée générale, un conseil d'administration, des organes de gestion composés d'un comité de surveillance et d'un comité de crédit. Ces organes de gestion sont moins structurés que ceux de ASSEF. Ici, la majorité des femmes sont analphabètes et sont aidées

soit par leurs enfants ou soit par leurs époux si ces derniers sont instruits. Elles participent moins aux différents niveaux de prise de décision.

En dehors de PADIC-Dogbo qui soutient les groupements des femmes en milieu rural, ces dernières sont en rapport avec les agents du CARDER chargés de la vulgarisation agricole et de l'animation coopérative.

Les activités de distribution de crédit, de remplissage de cahiers sont décentralisées au niveau des caisses et associations de femmes où elles organisent et distribuent individuellement à chaque membre le montant d'argent dont elle aurait besoin. La répondante urbaine investit son avoir dans ses propres activités et prend la responsabilité de s'acquitter de sa dette. Pour les femmes rurales organisées en groupements, l'animatrice profite des rencontres réglementaires pour confier aux responsables les crédits qui seront distribués. Les femmes rurales se lanceront de manière collective dans des activités de transformation des produits agricoles comme la transformation du manioc en gari, des noix de palme en huile rouge ou en huile de palmiste, des grains d'arachide en huile d'arachide, en beignets et en galettes. Certaines font la transformation du savon, du «sodabi », boisson locale fabriquée à partir de la sève du palmier très appréciée par les paysans. Les femmes sont aussi spécialisées dans des activités de stockage des produits agricoles comme le niébé, le maïs, l'huile rouge et autres. Enfin, il y a des femmes qui font collectivement la teinture et d'autres qui travaillent comme main-d'œuvre dans les champs des hommes. D'autres groupements de femmes rurales s'occupent de l'élevage des animaux comme la

volaille, les caprins, les aulacodes et la transformation des ordures ménagères en terreau.

Les femmes n'ont pas reçu de formation dans les activités qu'elles exercent.

« Aucune femme n'a reçu de formation dans l'activité qu'elle exerce. Comme tu sais qu'en faisant telle chose, tu peux arriver à avoir un bénéfice, tu commences par le faire sans se soucier d'avoir une formation préalable et tu prends l'expérience sur le tas». FGU10

Les principes coopératifs qui soutiennent le fonctionnement de ces associations, en milieu rural comme en milieu urbain, se retrouvent dans les noms que les femmes donnent à leurs groupements. En ville, les noms donnés par les femmes font allusion au travail et aux bienfaits qu'elles retirent du crédit. Ces noms disent : *«le travail libère la répondante et la glorifie», «l'union fait la force», «la fraternité entre les membres produira le bonheur», «comportons-nous comme des frères et sœurs pour réussir», «notre espoir est dans la caisse», «c'est l'argent qui nous libérera de cette pauvreté qui est arrivé»*. Nous rencontrons dans les groupements ruraux des noms qui expriment: *«ce groupement serait meilleur dans l'avenir», «nous les pauvres femmes de ce village, nous ne mangerons jamais du sable grâce à notre groupement», encore «restons ensemble pour travailler», «nous sommes ensemble pour réunir nos projets d'activités», «le bonheur est arrivé, unissons nos voix et nos efforts à nos activités pour avoir l'autonomie»*.

Ces slogans expriment des formes de solidarités collectives qui caractérisent d'une certaine manière les différents rapports au sein des organisations. Les slogans exprimés par les caisses soulèvent des solidarités de niveau économique et témoignent bien que les femmes sont regroupées autour d'un intérêt financier, le crédit. Au niveau des associations,

les épithètes montrent des formes de solidarités sociales et économiques. L'aspect social reste pertinent ici et montre bien les mesures de prévention mises en place et qui unissent tous les membres de l'association. Au sein des groupements ruraux, les slogans se réfèrent à l'idéologie communautaire qui supporte tous les membres du groupe. Les relations entre les membres des groupements ruraux sont tissées, puis sériées aux plans économique, social et culturel parce qu'elles sont liées à l'exercice même des activités qu'elles font. Ces différents facteurs favorisent l'engagement social. L'efficacité des responsables maintient le dynamisme dans les organisations et permet de construire des ressources matérielles et immatérielles.

6.1.2 L'engagement social des femmes et l'efficacité des responsables des organisations

En milieu rural comme en milieu urbain, les organisations de femmes sont créées par quartiers. Il en résulte que les femmes d'un même groupement se connaissent entre elles ou possèdent divers degrés de parenté, ce qui facilite les rapports au sein de l'association dans la mesure où les rapports sociaux en dehors de l'association nourrissent la cohésion entre les membres. Par exemple, tous les villages dans lesquels la recherche a été effectuée sont d'ethnie adja. Ce sont aussi les femmes de cette ethnie que l'on retrouve dans les associations. Ces femmes se comprennent entre elles et sont beaucoup plus tolérantes avec leurs sœurs de la même ethnie qu'avec une sœur d'une ethnie différente. Aussi, ce sont des femmes qui ont grandi dans le milieu où elles se sont mariées. Un même groupement peut réunir une fille, sa sœur et sa mère ou une jeune femme et sa belle-mère ou des cousines,

des tantes et des nièces. L'existence de liens de parenté influence favorablement la cohésion du groupement et maintient un engagement constant au niveau des femmes.

Si l'homogénéité ethnique a été l'un des facteurs de cohésion des groupements ruraux, la pluri-ethnicité rencontrée dans les quartiers de Cotonou ne semble pas avoir une influence négative sur les caisses et les associations. Dans les CEC et les AEC, le crédit dont bénéficient les femmes favorise une conscience individuelle et collective qui permet à chacune d'entre elles de fournir l'effort nécessaire pour maintenir et répondre aux principes du groupe. Chaque femme apporte de ce fait une contribution importante dans la cohésion sociale des AEC et CEC parce qu'elle y tire ses intérêts.

L'engagement des femmes facilite énormément la mobilisation des membres et la tâche des responsables des caisses en ville. Par exemple, si la présidente fixe l'heure et le jour du travail avec les membres du comité de gestion du groupement, toutes arrivent à l'heure et celles qui ont des empêchements envoient leurs enfants justifier leur absence le jour de la rencontre. Les femmes membres manifestent des préoccupations d'intérêts dans les actions des groupements et dans les décisions qui sont prises collectivement.

Un autre exemple d'engagement est le rôle joué par les responsables de la caisse et spécifiquement celui de la gérante. Beaucoup de gérantes ont laissé leurs activités de revenu pour s'occuper seulement des activités de la caisse. Selon elles, le travail de la caisse est exigeant et nécessite beaucoup de la part des gérantes. On remarque aussi qu'au jour d'ouverture de la caisse, la présidente, la trésorière et la secrétaire sont toujours

présentes pour vérifier les transactions effectuées et chercher les livrets pour la gérante qui se charge d'inscrire les opérations. Toutes les responsables de la caisse travaillent bénévolement sauf la gérante qui bénéficie des frais de déplacements de la part des O.N.G, frais dont le montant s'élève actuellement à 1000 francs CFA pour les caisses de petite taille et à 1500 francs CFA pour les caisses de grande taille. Cette attitude montre le grand intérêt que ces femmes portent à leurs caisses et à leur association.

Dans toutes ces organisations, rurales comme urbaines, l'engagement des femmes favorise le sentiment d'appartenance au groupe, la circulation de l'information de bouche à oreille et facilite la sensibilisation. Partout les femmes sont sensibles et se rendent disponibles pour l'écoute des informations et des conseils. Les femmes sont disposées à apprendre et à suivre les conseils donnés par leurs responsables. Près des trois quarts (65%) des membres affirment qu'elles ont eu à négocier au moins une fois avec ASSEF ou MIALLEBOUNI pour défendre l'intérêt des femmes et les quatre cinquième (80%) ont eu à sensibiliser des amies pour l'adhésion ; la moitié des femmes (50.6%) ont affirmé avoir négocié auprès des époux de leurs amies pour favoriser leur adhésion dans les associations. Plus de la moitié des femmes (62.3%) ont discuté avec les femmes responsables du groupement au sujet de leurs problèmes ou des intérêts du groupement pour son bon fonctionnement. Presque la totalité des femmes (92.6%) participent aux réunions ; 94% des femmes rurales et 84.5% des femmes urbaines prennent régulièrement la parole lors des réunions, ce qui montre qu'elles participent activement pour assurer le fonctionnement et la survie de leur caisse, association ou regroupement. Ces différents aspects de

l'engagement des femmes membres et des responsables représentent une force et même un pouvoir pour faciliter l'accès aux ressources. Ils représentent aussi un contre pouvoir collectif dans le partenariat qu'elles établissent avec les ONG.

6.1.3 Le renouvellement du bureau de la caisse et le dynamisme de groupe

Les témoignages révèlent que les qualités qui ont permis aux responsables de maintenir leurs postes sont leur dynamisme à résoudre les problèmes de la caisse, le respect et la confiance que les membres des groupements leur témoignent. Le fonctionnement du groupe dépend du dynamisme des responsables qui assurent l'engagement social des membres et la cohésion entre elles, et qui peuvent aller négocier devant les bailleurs de fonds étrangers ou devant ASSEF pour obtenir le crédit nécessaire aux femmes. Le dynamisme des responsables permet ainsi la maîtrise et le contrôle sur certaines ressources qu'elles auraient acquises ou construites et leur donne les moyens pour accéder aux ressources dont elles ont encore besoin. Par exemple, c'est après plusieurs négociations avec ASSEF que les femmes ont pu obtenir le crédit «la commerçante » qui n'existait pas au début dans les lignes de crédit. Un tel travail nécessite du temps et de l'énergie de la part des responsables et des femmes membres simples.

Le fonctionnement des associations et des caisses dépend donc essentiellement de la capacité de mobilisation des responsables dont le travail n'est pas rémunéré, une situation qui inquiète beaucoup les femmes du groupement qui émettent des réticences à

poser leur candidature au moment des élections. La majorité d'entre elles trouvent le travail fastidieux et non payant. L'une des responsables nous a confié ses impressions :

« Ici, les gens qui pourraient nous remplacer et assumer le travail n'existent pas. Des gens qui vont consacrer du temps à de pareils travaux sans rémunération sont rares. On a cherché ces personnes de bonne volonté, mais en vain. La situation est identique dans d'autres caisses. Pendant les élections, on cherche vainement de nouvelles candidates. C'est ainsi que nous reconduisons la même présidente. Beaucoup de membres ont manifesté le désir d'occuper des postes de responsabilité, mais la rémunération fait défaut. Il est alors fréquent que les responsables de la caisse passent des journées entières à servir les autres membres» FGR10.

Dans certaines caisses, les responsables sont vieilles ou malades et n'arrivent plus à travailler. Pourtant, elles ne sont pas remplacées lors des élections parce que beaucoup de femmes refusent des postes de responsabilité trop exigeants. Plus de la moitié des femmes rencontrées pensent qu'elles devraient se libérer d'une partie de leurs activités quotidiennes pour pouvoir exercer ce travail de responsabilité, alors que près des trois quarts des femmes (70.5%) privilégient les activités domestiques et plus de la moitié (56,3%) les activités de soins des enfants par rapport aux activités de responsabilités dans les organisations.

Ces différents facteurs font que certaines organisations n'ont jamais renouvelé leurs comités depuis douze ans ou l'ont fait simplement deux fois depuis leur création. Dans ces cas, il est difficile de remplacer les responsables.

L'enthousiasme des femmes dans les organisations est fortement relié au crédit dont elles bénéficient. Parmi les contraintes avancées par les femmes pour justifier leur comportement, le manque de temps arrive en première position. Certaines femmes ne

trouvent pas d'intérêt pour ce genre de travail ou attendent d'être nommées pour accepter le poste. D'autres pensent que les responsables actuelles exercent si bien leur rôle que le besoin d'une nouvelle élection ne se fait pas encore sentir. Certaines femmes urbaines disent être arrivées récemment dans le milieu ou évoquent leur faible niveau de scolarisation et leur faible niveau de la maîtrise de la langue française comme handicap pour occuper ces postes. Puis, il y a les contraintes liées au ménage : l'exigence des travaux domestiques, la charge de deux ou trois enfants mineurs, le comportement jaloux des maris pour raison d'absence prolongée de la maison qui expliquent aussi leur refus d'occuper ces postes.

Au début, les femmes participent aux groupements parce qu'elles en tirent un profit pour le crédit et des compétences pour exercer leurs activités de revenu. En cours de route, elles développent un engagement particulier au sein de leurs associations respectives pour assurer son dynamisme et sa durabilité et pour continuer à bénéficier des intérêts des ONG. Mais ce fonctionnement reste incertain parce qu'il n'existe pas de renouvellement des répondantes, processus incontournable dans la recherche de groupe et condition qui pourrait permettre à d'autres femmes de s'initier à l'expérience de la direction.

Les responsables des caisses sont en majorité des personnes âgées ayant une influence sociale sur les autres membres, elles assurent pleinement le dynamisme du groupe dans ce milieu où l'âge reste encore un facteur très déterminant pour maintenir l'ordre dans un groupe. Seulement, leur âge avancé reste une contrainte lors des formations données parce qu'elles n'assimilent pas rapidement les informations que les ONG dispensent. Sur le

terrain, nous avons constaté dans le comité de direction que toutes les caisses et associations ont des trésorières et des secrétaires souvent jeunes et entourées par les femmes plus âgées, membres des CA et CIC, CE.

6.1.4 Les facteurs défavorables au fonctionnement efficace des organisations de femmes

Dans toutes les caisses, les associations et les groupements, la périodicité statutaire (une réunion du comité d'administration par mois et deux assemblées générales par an) n'est pas respectée des femmes. Les réunions sont inspirées par les opportunités, ceci dans des moments où les enjeux dans la collaboration avec ASSEF deviennent déterminants pour une continuité dans l'obtention du crédit. En milieu rural, les réunions se tiennent selon des opportunités qu'offre chaque cycle de production de matières premières.

Avant d'arriver à la caisse, les femmes assurent les repas dans le ménage dans le cas où elles auraient à passer beaucoup de temps à la caisse. Si le jour d'ouverture de la caisse correspond à un jour de marché, les femmes passent à la caisse avant de se rendre au marché, confiant donc aux enfants leurs étalages pour les transactions de la journée. Selon ce que les femmes nous ont déclaré, les recettes d'une telle journée sont souvent faibles par rapport aux recettes des autres jours. On comprend que le jour d'ouverture de la caisse ne convienne pas nécessairement à tous les membres. De même, la durée d'heures d'ouverture par rapport au travail à faire est trop courte.

« On ne peut rien sans cette caisse, c'est pourquoi nous fonctionnons sur programme. Si tu sais que tu viendras à la caisse un jour, il faut que tu apprêtes ta sauce pour qu'au retour de la caisse, il ne te reste qu'à préparer la pâte pour que les choses aillent vite et que tu puisses répondre aux besoins de ton ménage. On fait aussi toujours la lessive le jour d'ouverture de la caisse et les activités de ménage les autres jours...Pour venir à la caisse, nous laissons aussi nos activités de revenu aux enfants qui surveillent. Comme toi-même tu n'es pas présente pour attirer les clients, tes recettes diminuent ». FGU4

Les femmes organisent les activités de la maison et de revenu pour venir à la caisse. Ces informations montrent la manière dont elles concilient ces différentes activités en associant leurs enfants. C'est ainsi que les enfants apprennent sur le tas en aidant leurs mères. Ces informations confirment aussi que les femmes prennent comme devoirs les activités domestiques liées à leur ménage. Les gérantes des caisses éprouvent encore plus de difficultés. :

« À la maison, tu travailles aussi. Tu organises les papiers pour voir si tout ce que tu as écrit dans le cahier est juste et correspond à l'argent reçu. Est-ce que j'ai pu écrire toutes les fiches sur les reçus, dans le cahier journal ? etc. Cela fait qu'on n'a pas le temps. Lundi par exemple, j'ai travaillé toute la journée et aujourd'hui je suis ici et ne sais quand j'achèverai. Une fois à la maison, il faudra que je procède encore à des vérifications » FGU10.

Les activités de la caisse continuent à la maison parce que la gérante n'a pas nécessairement le temps de faire le remplissage dans tous les cahiers comme ASSEF le demande. Ce sacrifice consenti par les gérantes explique aussi les erreurs d'écriture et le fait qu'elles remplissent les reçus sans les noter dans les autres cahiers. Le remplissage des cahiers se fait ultérieurement à la maison parce qu'elles manquent de temps comme souligné dans le témoignage suivant :

«On souffre. Au début, je vendais des mousses. Mais depuis deux ans, je ne peux plus mettre mes marchandises sur la tête pour aller vendre à causes des exigences de cette caisse. On nous donne deux heures de temps pour chaque ouverture de la caisse et on nous paie en conséquence. Deux heures ne suffisent pas pour ce travail. Tu travailles ici, tu arrives à la maison et tu travailles encore». FGU7

La volonté de concilier les trois sphères d'activités à savoir les activités de revenu, les activités domestiques et les activités coopératives explique d'autres aspects réels de l'engagement des femmes pour s'assurer de la réussite de leurs organisations. Selon elles, «si tu arrives ici, tu vas rire, vous allez faire des causeries, et tu auras de l'argent. C'est ici qu'il y a notre richesse. » FGU7

Par contre, le temps investi par les gérantes pour assurer les transactions des membres, et les sacrifices consentis par les femmes mêmes en confiant leurs activités de revenu à d'autres représentent des facteurs défavorables qui peuvent nuire au bon fonctionnement des organisations.

De même, les gérantes sont très faiblement payées, mais s'attachent beaucoup à leur rôle pour assurer le dynamisme du groupe. Selon ces dernières,

«La gérante était à trois mille francs par mois et maintenant à quatre mille. Par ouverture, on rémunère la gérante à mille francs au lieu de 750 francs. Le travail est énorme. Il arrive des moments où je me perds et les membres du CA viennent pour m'aider dans le remplissage des cahiers. Même si la caisse est ouverte par la gérante, il faut qu'elle soit aidée par le CA et le CS». FGU8

De leur côté, les responsables des caisses se plaignent de la disponibilité permanente qu'exige leur collaboration avec ASSEF. Elles sont convoquées n'importe où et à tout moment de la journée pour des rencontres ou des réunions.

«La dernière fois, j'étais en train de vendre du gari au marché de Dogbo quand j'ai été informée qu'on avait besoin de notre groupement à Cotonou. Je n'ai pas hésité à laisser mes activités génératrices de revenus pour prendre la route en direction de Cotonou». FGR2

Elles laissent ainsi les activités qui ne sont pas assurées par la caisse et consacrent leur temps à des rencontres dont elles ne comprennent pas souvent la portée et dans lesquelles on ne tient pas nécessairement compte de leurs opinions. Ce comportement est défavorable au fonctionnement de l'organisation parce que ces femmes laissent les activités qui peuvent leur procurer de revenus sans planifier d'avance leur absence. Toutefois, ce témoignage montre leur soif de négociation et leur volonté d'assurer encore une fois la bonne marche de leurs organisations.

Les responsables disent également que pour aller réclamer les dettes auprès des femmes créancières, elles rencontrent des difficultés. «Si tu vas demander de l'argent, on t'insulte. On devrait plutôt nous encourager» FGU5. Elles sont souvent renvoyées par les époux des femmes créancières et si la répondante, tout juste après avoir eu le crédit, tombe malade ou meurt, la situation affligeante que les parents traversent empêche les responsables de réclamer le remboursement du crédit.

Une autre difficulté notoire dans les formes de collaboration avec les caisses est l'absence d'une stratégie de sécurité lors des transactions financières. Toutes les caisses que

nous avons eu à visiter travaillent à ciel ouvert dans des baraques, ateliers de coutures ou sous des hangars de marché.

«On est proche de la rue, et au dehors, là encore, on a un atelier de coiffure devant nous. On fait des transactions financières et en principe, on ne devrait pas rester dehors. On peut nous voler quand on ne quitte pas trop tôt après une certaine heure où il n'y a plus de sécurité. Si on peut avoir une maison et s'organiser, notre caisse irait nécessairement de l'avant et on pourrait faire plus qu'épargner»FGU5.

Les décisions des responsables de vouloir quitter leur poste un peu avant la tombée de la nuit sont quand même inefficaces car le vol peut avoir lieu le jour. Cette situation reste menaçante pour la caisse qui peut se faire voler en tout temps.

Les caisses changent d'emplacement toutes les semaines selon la disponibilité de la répondante qui accepte de recevoir le groupe chez elle. Qui plus est, l'argent des transactions est déposé généralement dans une boîte souvent confectionnée en bois et confiée à la trésorière. Cette boîte peut être volée à tout moment sans que la trésorière ait le temps de réagir. Pour éviter ces situations souvent désastreuses, la trésorière est souvent située au milieu du groupe des responsables chargées de diriger les transactions des femmes membres le jour d'ouverture.

Il arrive que les responsables gardent l'argent des transactions à la maison plusieurs jours avant de faire le dépôt à la fin du mois. Devant un besoin pressant comme dans le cas d'un enfant malade, certains responsables des caisses nous ont avoué à cet égard qu'elles ne peuvent pas «gérer de grandes sommes d'argent sans en avoir tiré quelques miettes ». Les responsables dépensent donc l'argent de la caisse qu'elles gardent à la maison pour les

besoins en santé de leurs enfants. Le fonctionnement des caisses présente à ce niveau un risque de détournement.

Enfin, les responsables des caisses et des associations qui assurent auprès des membres les transactions financières pensent qu'elles travaillent au même titre, dans certains cas, plus que les animatrices alors que ces dernières ont des motos et gagnent salaires et indemnités. La gestion du crédit décentralisée est reliée au bénévolat que les gérantes font, ce que les femmes membres n'ont pas compris.

«Nous qui sommes CA et CS et qui mobilisons les femmes pour épargner, nous ne sommes pas remboursées. On n'a pas de salaire. Même si on le réclame, l'ONG nous dit que c'est nous-mêmes qui avons accepté ce principe. Même si tu as accepté quelque chose, tu peux refuser deux ou trois ans plus tard...On laisse toutes nos activités pour ça...Voilà que nous sommes déjà embarquées dans le système de caisse et on n'est même pas rémunérées. Nos intérêts sur crédit sont les mêmes que ceux des autres membres simples et ensuite, les membres pensent que nous sommes rémunérées. Et elles ne comprennent pas quand on leur explique».

Les femmes membres du comité de direction des caisses ne sont pas remboursées pour les activités qu'elles exercent au sein des groupements coopératifs. Elles sont frustrées et ont l'impression que les responsables tirent quelque chose de plus qu'elles dans l'organisation.

Cette mésentente entre les femmes explique aussi un aspect qui pourrait entraîner le mauvais fonctionnement du groupement. L'ONG étant en phase de désengagement, ces dépenses devront être prises en charge en partie par les caisses et les associations. Cette

situation que vivent les femmes suscite des conflits et des réactions qui ne rendent pas toujours aisées les visites des animatrices auprès des caisses.

«Avant, quand les Blancs nous faisaient le crédit, les conditions étaient meilleures. L'ONG nous dit que nous devons payer les animatrices et les inspectrices. Or, ce que nous avons épargné comme intérêts, on ne nous le retourne pas et on nous exige de rembourser plus. C'est un réel conflit qui existe maintenant entre les animatrices, ASSEF et nous. Eux autres ont déjà fait leurs calculs et ont déduit que même si nous payons nos animatrices et les inspectrices, on ne serait jamais en faillite. Or, comme les Blancs sont partis, les femmes ne veulent plus rentrer dans les caisses, car l'enthousiasme de départ n'existe plus et les femmes doutent de la crédibilité des responsables actuelles. L'argent qu'on nous impose pour le salaire est trop élevé. Si nous payons la première tranche, puis la deuxième, je pense qu'on ne pourra plus payer la troisième. Il existe même des caisses qui refusent de donner» FGU5.

Cette femme compare la phase projet à la phase ONG locale, puis fait part des difficultés actuelles liées au désengagement. La phase projet où toutes les assistances étaient gratuites est celle que les femmes ont plus appréciée. À la phase ONG, l'enthousiasme des femmes s'est un plus émoussé à cause de la gestion décentralisée qui amenait progressivement la prise en charge des documents de remplissage par elles-mêmes ainsi que la gestion des transactions. La phase de désengagement est celle que les femmes ont le moins appréciée avec la participation financière des caisses au salaire des animatrices et des inspectrices. Cette attitude des femmes est davantage exacerbée par le non-remboursement des intérêts sur crédit depuis plusieurs années. Du côté de ASSEF, les calculs montrent que les caisses sont en mesure de contribuer et de donner même plus que ce qu'on leur demande actuellement.

Ce témoignage nous montre aussi la vision des bénéficiaires sur trois formes d'interventions d'un même projet. Il apparaît clairement que la prise en charge de la population par elle-même est une œuvre difficile acceptée avec beaucoup d'incompréhension et de frustrations. Du côté des ONG, les objectifs de prise en charge n'ont pas été atteints avant cette phase de désengagement qui a commencé un peu précocement et a engendré toutes les difficultés que les animatrices rencontrent. On pourrait changer la vision que les femmes se font des projets et des interventions de forme participative auprès des bénéficiaires, car n'importe quelle aide ne pourra être que temporaire et non définitive. D'ailleurs, les témoignages des animatrices rurales et urbaines qui sont prêtes pour l'implantation d'autres projets pouvant les aider, ou qui vont chercher d'autres interventions destinées aux femmes, montrent qu'elles mesurent bien les enjeux du développement des femmes dans le processus que les ONG proposent.

Certaines femmes rurales se plaignent de la politique de crédit mise en place par MIALLEBOUNI, qui ne couvre pas les besoins financiers des différentes activités exercées par les femmes selon les saisons de production agricole. Dans une situation de survivance où les femmes doivent changer quatre fois d'activités de commerce par année à cause de la rareté des produits à vendre, la politique actuelle de crédit ne permet pas de pareille marge de manœuvre. Si PADIC-Dogbo attribue du crédit communautaire aux femmes pour favoriser le travail collectif à partir duquel elles apprennent et échangent sur divers sujets, il existe par contre au sein des groupements, des femmes qui sont capables de conduire des activités individuelles, certaines qui n'arrivent pas à bénéficier de crédit pour atteindre cet

objectif, parce qu'elles ne répondent pas à tous ces critères ou parce qu'elles ne possèdent pas de terre. Cette même politique de crédit «individuelle» marginalise les hommes membres de MIALLÉBOUNI qui sont de simples épargnants et qui souhaiteraient bénéficier de crédit, mais ne l'obtiennent pas. Les lignes de crédit mises à la disposition de MIALLÉBOUNI ne sont pas contraignantes. L'épargne préalable représente le cinquième du montant de prêt à obtenir. La garantie sous forme de caution peut même être attestée par une autre personne au nom des femmes. Le taux d'intérêt est de 2% par mois avec une régularité de l'épargne de trois mois et une durée de remboursement de six mois. Ces conditionnalités de crédit que nous trouvons très favorables pour une institution financière restent difficiles à satisfaire par les femmes rurales et indiquent le niveau de pauvreté des femmes membres de cette ONG. Depuis sa création depuis 1998, la caisse de MIALLÉBOUNI, qui s'occupe des lignes de crédit, a fait seulement deux opérations de crédit d'un montant de 1.120.000.F CFA à une trentaine de personnes. Elle a accumulé 3.828.000F CFA d'échéances impayées dont 50% proviennent des membres du conseil administratif.

De nos investigations, il ressort que les femmes encadrées par PADIC-Dogbo se sont plaintes des formes de coopération entretenues avec le projet et du non-respect des demandes formulées. Les animatrices du projet répondent que les demandes des groupements ne reflètent pas toujours leurs besoins immédiats. Le plus souvent, ces femmes font ces demandes parce qu'elles ont vu leurs paires bénéficier de la technologie.

L'une des animatrices avance l'idée suivante sur la manière dont elle gère les conflits de distribution de matériels entre groupements :

«Un groupement qui a bénéficié d'une râpeuse ne doit plus bénéficier de moulins de la part de PADIC parce que les femmes ont des revenus faibles qui ne facilitent pas toujours le remboursement avancé pour l'achat du matériel dans le délai prévu».
IAR2

Les conditions économiques peu favorables des femmes limitent leurs accès aux ressources et spécifiquement l'accès à leurs réels besoins matériels. PADIC-Dogbo ayant aussi des limites financières d'intervention, rééchelonne dans le temps la distribution du crédit pour satisfaire aux besoins matériels des femmes, ce qui retarde en retour leurs activités et les maintient dans une durée de pauvreté plus longue. Ce contexte est à la base de leurs frustrations. Le temps mis à satisfaire les demandes formulées par les femmes, demandes souvent faites après avoir vu d'autres en bénéficiant, est souvent très long. Cette longueur s'explique par la mauvaise organisation de certains groupements ruraux qui ne remboursent pas dans le délai prévu ou ne remboursent plus du tout le crédit avancé pour les aider, et qui servirait à payer des matériels à d'autres qu'eux. Il existe là un effet de rétroaction négative entre les ONG et les femmes, qui engendre des influences négatives sur les femmes et retardent le fonctionnement de leur groupement.

Mais d'autres frictions se sont révélées chez les femmes rurales au sujet des relations qu'elles entretiennent avec les ONG. D'abord, ici aussi, le caractère bénévole des fonctions de responsabilités n'est pas accepté par les femmes, compte tenu du temps que ces services absorbent au détriment de leurs activités. Aussi, les frustrations portent sur l'achat de matériel de cuisine qui intervient dans les processus de transformation. L'achat

de cet équipement est financé par PADIC en collaboration avec les animatrices, les assistances techniques et les groupements pour déterminer les modèles et les autres caractéristiques propices à l'utilisation. Selon le comité d'encadrement des groupements, les demandes sont toujours évaluées selon leur pertinence par rapport aux activités et aux besoins primordiaux du village. Par exemple, si des demandes de matériels sont formulées par plusieurs villages voisins, l'ONG satisfait les groupements les plus dynamiques et les encourage à faire un bon usage des dons. Ensuite, elle convie les autres groupements moins dynamiques à la coopération et au partage du matériel avec les femmes du premier groupe. Dans cette optique, le réseau de PADIC-Dogbo a mis à la disposition des membres de MIALLEBOUNI, quatre râpeuses et un moulin au profit de cinq zones sur les quatorze que compte le champ d'intervention de MIALLEBOUNI en 1998. Ces matériels ont donc été mis à la disposition de quinze groupements qui doivent se les partager pour la transformation des activités agricoles. Des difficultés ont émergé de la part de plusieurs des acteurs impliqués dans ce processus. Certains villages se considèrent toujours marginalisés par rapport aux dons. Le manque de motivation, la distance supposée assez longue entre des villages du même groupement ont été avancés comme facteurs défavorables et sources de frustrations. Enfin, les femmes rurales reprochent à PADIC-DOGBO de n'avoir pas tenu compte des marques proposées par les groupements puisque certains équipements sont tombés en panne seulement quelques mois après leur utilisation, ce qui a engendré des retards de remboursement, puis l'abandon de ces équipements. Les premiers groupements bénéficiaires ont retardé ainsi les autres qui auraient pu en bénéficier à leur tour si l'argent investi avait pu être récupéré. Les groupements entretiennent de

mauvaises relations lors des rencontres avec les animatrices, rendant ainsi le climat explosif. Il existe donc peu de collaboration et de planification des demandes entre les femmes membres et les responsables de MIALLÉBOUNI.

Les postes de gestion au sein des groupements ruraux font l'objet de convoitise de la part des membres non élus et des non-membres des groupements à cause des formations qu'ils amènent, des considérations sociales et du prestige dont profitent les détenteurs.

«Un jour, nous avons eu la visite de plusieurs hommes venant des villes qui sont venus voir ce que nous faisons, les activités que nous exerçons et comment nous procédons. Il y a eu seize voitures. Depuis ce jour, les femmes ici pensent que nous avons reçu de l'argent de ces gens et parfois, ne nous écoutent plus. En outre, les femmes qui sont à l'extérieur du groupement nous jalouent. Elles ne veulent pas rentrer dans notre groupement, mais elles nous critiquent». FGR7

L'analyse des documents de travail et des rapports antérieurement effectués à notre moment de recherche sur MIALLÉBOUNI montre aussi de grandes fluctuations au niveau des adhésions des femmes qui sont aussi membres d'autres organismes créés dans le milieu. À peine la moitié de l'effectif verse les cotisations mensuelles et ce montant reste insuffisant pour couvrir les charges de fonctionnement de l'association. Aussi, les réunions mensuelles se tiennent régulièrement, mais les actions décidées ne sont souvent pas réalisées, faute de moyens ou de disponibilité des membres. Enfin, le comité administratif de MIALLÉBOUNI n'assure pas le suivi adéquat des groupements par le comité de zone et a tendance à laisser ce travail aux animatrices de MIALLÉBOUNI déjà trop chargées par leurs multiples activités.

Les femmes urbaines éprouvent des difficultés dans la gestion de leurs activités, peuvent facilement détourner l'argent et ne travaillent pas dans des endroits sécuritaires. À l'instar des groupe de femmes rurales, les deux ONG n'arrivent pas à définir une réelle politique de crédit pouvant satisfaire les femmes ou favoriser l'adhésion d'autres femmes ayant des conditions économiques très défavorables. Dans ce domaine, les formes de collaboration entre les ONG et les groupements ruraux, les caisses et les associations restent parsemées d'embûches.

6.2 Impacts des ONG MIALLEBOUNI et ASSEF sur les femmes et sur les groupements de femmes

Le rôle joué par MIALLEBOUNI et ASSEF dans l'amélioration des conditions de vie des femmes rurales est impressionnant. Ces deux organismes de développement ont pour vocation l'octroi de prêts avec un taux de remboursement très faible à des femmes rurales ou périurbaines souvent dégourdies, mais dont l'environnement social et économique est trop précaire pour leur permettre d'entreprendre. Les activités de MIALLEBOUNI et de ASSEF ont un impact remarquable sur la situation économique et sociale des populations de femmes de nos villes et de nos campagnes.

6.2.1 Les changements individuels observés chez les femmes

Les rencontres individuelles effectuées avec la population bénéficiaire de MIALLEBOUNI et ASSEF nous ont permis d'apprécier les changements qui ont eu lieu chez les femmes.

6.2.1.1 L'éveil des femmes sur leurs droits et sur la prise de paroles

Les femmes rurales sont désormais plus informées sur leurs devoirs que sur leur droits. Elles conçoivent les travaux domestiques comme un devoir qui leur revient et qui constitue leur fierté autant dans le ménage que dans la société. L'éveil des femmes sur leurs droits et devoirs se ferait à partir de cette réalité où le pouvoir des femmes repose en grande partie sur les travaux domestiques qui tiennent une place importante dans le bon fonctionnement du ménage. Selon les femmes rurales,

« Les travaux domestiques sont obligatoires pour la répondante. Une fois réveillée, tu dois planifier la préparation des repas. Le travail de la caisse est venu s'ajouter aux travaux de la maison. Le matin, tu vérifies que les enfants ont à manger dans la journée. C'est toi la femme qui doit surveiller le balayage, la vaisselle et la nourriture du midi» FGR10.

Ce témoignage montre la priorité que ces femmes donnent aux activités domestiques par rapport à toutes les autres activités qu'elles font, leurs activités génératrices de revenu et leurs activités au sein du groupement. Les activités domestiques sont un devoir nécessaire à faire dans le ménage. Si les femmes urbaines partagent cette opinion, elles reconnaissent que ces travaux pourraient se partager entre les deux partenaires s'il y avait une organisation sociale adéquate.

«Si la femme vaque toute la semaine à ses travaux domestiques, elle peut se faire aider le week-end. Elle doit faire la cuisine et autres activités. Mais toi, le mari, tu dois l'aider un peu dans ses innombrables tâches, par exemple en faisant la vaisselle ou en s'occupant des enfants ou en les lavant. À la cuisine, l'homme peut assister son épouse. L'homme ne fait pas ça ici...l'homme doit aider sa femme. Les Blancs savent cela. C'est la race noire qui l'ignore. Il nous faut donc faire des propositions pour alléger les activités domestiques aux femmes béninoises» FGU5.

Selon ces femmes urbaines, elles font les travaux domestiques parce qu'elles restent à la maison pendant que les hommes s'en vont travailler pour couvrir les dépenses du ménage grâce à leurs revenus. Elles soulèvent ici la question de la faible scolarisation des filles et plus tard des femmes dont la limite de compétences freine leur accès aux travaux pouvant générer un revenu équivalent à celui de leur mari. Ce témoignage montre aussi que les femmes urbaines comprennent les enjeux de cette situation qu'elles vivent, mais elles consentent à la subir. Ces informations illustrent les conséquences des boucles de rétroaction négative issues de la conception de « maison », ménage, et famille au Bénin. Les conséquences montrent que les femmes ont à la fois des limites dans leurs capacités à s'affirmer, dans leur liberté de femmes et dans leur capacité à avoir un revenu. Mais les informations montrent aussi qu'il existe un début de prise de conscience sur les inégalités liées aux travaux domestiques que les femmes manifestent sûrement à cause des formations qu'elles reçoivent sur leurs droits et devoirs. Il reste à intégrer ses formations dans les réalités quotidiennes et à agir.

En milieu urbain et rural, les sensibilisations des femmes sur leurs droits et devoirs en langue locale a facilité beaucoup leur prise de parole lors des réunions à côté des hommes, comme l'une des animatrices en témoigne :

«Les femmes urbaines présentes dans une caisse sont capables aujourd'hui de parler et de défendre leurs intérêts particuliers si elles sont victimes des inégalités selon le genre. Avec l'avènement des caisses et des différentes associations des femmes, il y a une nouvelle vision de la répondante qui facilite l'aide pour résoudre les problèmes liés aux rapports sociaux de sexe».IAU3

L'animatrice soulève ici l'effet groupe construit par les femmes elles-mêmes sur leur identité de femme qui veut le changement des inégalités qu'elles subissent. Cet effet groupe amène les femmes à extérioriser leur pensée sur les problèmes discutés ensemble. Ainsi se feraient-elles mieux entendre pour que les hommes changent leur perception des femmes. L'impact positif ici est la prise de conscience collective grâce aux rapports solidaires des adhérentes d'une même caisse et au réseautage entre les caisses, puis entre les caisses et les associations pour laisser circuler les informations.

Certaines femmes rurales ont acquis la capacité de défendre adéquatement leurs idées au cours des rencontres avec MIALLEBOUNI et avec PADIC-Dogbo. Cet éveil a permis aux femmes de participer aux réunions sous-préfectorales et celles ayant lieu en dehors de leur zone d'intervention. L'effet groupe et l'effet réseau se manifestent ainsi chez les femmes rurales. Les droits et devoirs des femmes signifient selon elles construire une identité de femme mariée qui doit répondre à la fois aux besoins du ménage, de la caisse et des différentes activités de revenu. Elles sont conscientes des difficultés qu'elles rencontrent pour atteindre ces trois objectifs qu'elles-mêmes se définissent comme devoir. Selon elles, les difficultés selon elles sont liées à leur faible scolarisation et à leur milieu. Or, ces deux formes de difficultés n'expliquent que partiellement la situation de subordination que vivent les femmes. La prise de conscience de leurs intérêts stratégiques et des droits à établir à travers le code de la famille et à mettre en pratique par les hommes et les femmes restent aussi des enjeux véritables pour un changement efficace. Cette initiative doit venir aussi de la base puis se construire en force de changement.

«Aujourd'hui, grâce à notre groupement, qui nous a éveillé, nous avons compris qu'une femme peut occuper un même poste de responsabilité que les hommes (délégués, ministre, présidente, etc.). Aujourd'hui, selon moi, si une femme pose sa candidature pour la présidence, elle aura notre soutien quelles que soient son origine et son ethnie. La véritable raison est que les femmes connaissent désormais mieux les besoins des femmes» FGR5.

Les répondantes sont de plus en plus conscientes des intérêts qu'elles doivent porter sur les candidatures de femmes, car ce sont elles qui sont plus susceptibles de défendre leurs intérêts. Elles choisiront de cette manière des porte-parole défensives des droits des femmes dans les instances de décision plus élevées. Selon les femmes mêmes, la situation est devenue possible parce que :

«Nous ne sommes plus à l'époque où c'est l'homme qui impose à sa femme la candidate qu'elle va élire. Ces facteurs montrent que la répondante peut bel et bien briguer le même poste que l'homme» FGR 2.

Les femmes savent qu'elles peuvent briguer les mêmes postes de responsabilité que les hommes en choisissant la candidature qui peut défendre leurs droits de femmes. Les intérêts stratégiques ne se limitent pas simplement à ce niveau. Les femmes porte-parole d'autres femmes de la base doivent être capables de défendre les intérêts des femmes dans les décisions qu'elles prennent.

Les intérêts stratégiques se retrouvent aussi dans la sphère privée, cette sphère qui marginalise beaucoup plus les répondantes, et qu'elles n'arrivent pas encore à apercevoir. Nous abordons ici la question du partage du pouvoir au sein du ménage, des prises de décision entre les hommes et les femmes. Cette absence de prise de conscience sur les droits de la sphère privée est encore ressentie dans les propos des répondantes qui ne les

perçoivent pas encore comme enjeu de leur émancipation. L'amélioration de la condition socio-économique des femmes nécessite aussi un changement de leur vie au niveau des aspects culturel et politique. Les droits et devoirs des répondantes soulèvent ainsi le débat sur la légitimité égale des sexes pour contrer la pauvreté des répondantes et assurer leur visibilité dans le développement local et dans l'accès équitable aux ressources qui s'amorce timidement grâce aux ONG.

6.2.1.2 La sensibilisation sur l'héritage et l'accès à la terre

L'intervention de PADIC-Dogbo a intensifié la sensibilisation à l'héritage entreprise par d'autres ONG dans le milieu rural adja. L'héritage revêt un intérêt particulier pour les femmes rurales qui n'ont pas accès à la terre par cette formule qui attribue la propriété définitive d'un bien à un individu. Un homme des entrevues de groupe explique

:«Il faut permettre aux femmes d'avoir accès à l'héritage, car si ton père meurt et qu'on te donne une terre comme héritage, toi aussi tu pourras répondre à certaines conditions et prendre du crédit. La répondante peut hériter comme l'homme, car tous les Hommes sont égaux...la vie prend d'autres allures de nos jours et la répondante doit aussi hériter des biens de ces parents» FGR3.

«Pour l'héritage, la répondante doit aussi bénéficier de la terre. Avant, c'est simplement l'homme qui s'occupait du ménage. De nos jours, ce que l'homme fait, la répondante peut aussi le faire. » FGR9.

L'éveil des femmes sur leurs droits et devoirs a un effet positif sur leur accès à l'héritage et sur l'accès des femmes à la terre. La sensibilisation sur l'accès des femmes à la terre et sur leurs droits à l'héritage commence par prendre son envol chez les hommes et les femmes rurales mêmes. Le premier témoignage d'un homme rural et le deuxième d'une

répondante, montrent cet éveil qui devient incontournable face aux difficultés actuelles de la vie qui imposent aux femmes un revenu indépendant pour compléter celui de leur maris au sein du ménage.

La répartition des biens entre l'homme et la répondante reste à déterminer. Pour certains hommes interviewés, le partage des biens entre les enfants dépend du degré de leur participation à l'accumulation de la richesse familiale de leur père. L'accès des femmes à certains biens comme la terre et la palmeraie pourrait se faire, mais toujours en proportion plus faible que celle de l'homme. Cette faiblesse serait compensée par contre par les ustensiles de cuisine dont elle hériterait de sa mère en proportion plus élevée.

«Pour ma part, la répartition de ces biens (terre, palmeraie...) serait équitable pour les deux sexes, mais la répartition des ustensiles et pagnes chez la fille aurait la plus grande part» FGR6.

L'accès de la répondante à la terre par l'héritage et spécifiquement au niveau de l'égalité du partage des biens résidera dans les efforts de sensibilisation effectués auprès de la population. Ces informations livrées par les répondants et les répondantes dévoilent la conception de la société béninoise sur l'équité liée au genre dans le partage des biens. Le partage des biens à valeur économique et d'utilité différentes se répartit qualitativement de manière inégale entre les deux sexes. Le déficit en terre qu'obtient la fille par rapport au garçon est compensé par un surplus en ustensiles de cuisine du côté de la fille. Cette répartition retrouve son origine dans la valeur sociale inégale attribuée au deux sexes. L'accès équitable des hommes et des femmes aux ressources ne se limiterait pas à cette

simplicité dans la répartition et dépendrait aussi de la dignité sociale égale au niveau des deux sexes.

« Pour arriver à un partage équitable, nous espérons qu'avec une telle sensibilisation, les personnes informées pourront apporter les nouvelles aux vieux et une révision de l'ancienne loi amènera la répondante à accéder à une portion de terre même si elle n'a pas la même part que ses frères... C'est par les radios et à l'extérieur qu'on apprend ces lois foncières. Mais chez nous, il n'y pas encore eu de changement par rapport à ce qui se faisait» FGR10.

Malgré ce témoignage d'espérance qui serait amorcé grâce à une forte sensibilisation des personnes ressources du milieu, les femmes restent très pessimistes pour un partage équitable des biens parce que les hommes ne manifestent pas une véritable volonté de changement dans ce domaine comme l'une des femmes l'exprimait en ces termes :

« On a eu une formation où on a parlé des lois sur l'héritage et sur l'accès à la terre des femmes. D'abord au cours de la formation, les hommes qui étaient de la partie ont vivement manifesté leur mécontentement. De même, à notre retour au village, les hommes ont critiqué cette loi. Nous n'espérons donc pas la prise en compte de ce changement» FGR10.

Les contraintes culturelles à travers les normes sociales instaurées par les hommes restent des déterminants majeurs qui freinent l'accès des femmes aux ressources. Certaines hommes ruraux comme urbains par contre. trouvent la solution dans le partage de leurs biens avant de mourir.

« Dans la coutume, si tes parents t'accordent un bien avant de mourir, la famille ne résilie pas le contrat. C'est quand il ne l'a pas fait que la famille se charge de la répartition... la part reçue par une femme devient sa propriété et ses filles ont droit sur cette propriété» FGR6.

Le partage des biens avant de mourir facilite l'accès des enfants aux biens de leur père sans passer par personne interposée et rend les enfants directement propriétaires définitifs des biens.

Les femmes urbaines ont aussi été sensibilisées sur le partage équitable des biens entre leurs enfants. Beaucoup de femmes n'ayant que des enfants filles jugent nécessaire d'écrire un testament de leur vivant, homologué par un notaire, afin de s'assurer que tous les enfants aient un partage égalitaire. De leur point de vue, l'enjeu apparaît crucial.

«Le partage de l'héritage ne devrait plus se faire comme avant alors que seuls les hommes héritaient. Il faut aussi que les femmes héritent. Si tu es une femme en retraite et tu as des biens, tes enfants doivent bénéficier de la retraite de tes biens comme dans le cas de l'homme. Si l'homme est polygame, chacune des femmes reçoit sa part avant sa mort. Là, la belle-famille n'aurait pas un droit de regard sur tes choses..., mais certains hommes peuvent se marier avec toi et avoir des enfants hors ménage qu'ils vont te cacher. Ces enfants vont aussi bénéficier des biens...Tout dépend de la nature de la famille et des rapports à entretenir avec eux» FGU2.

Cette femme met l'accent sur l'héritage différencié selon le genre. Le système de partage de biens en régime polygamique complexifie les réalités précédentes par la présence des enfants hors ménage et de la belle famille. Non seulement la part individuelle des bénéficiaires diminue à cause du nombre d'enfants et de la belle famille qui doivent aussi recevoir chacun leur part, mais les femmes se retrouvent confrontées à une injustice qu'elles doivent accepter, celui des enfants hors ménage que les hommes cachent jusqu'à leur mort. Les faits montrent la complexité des contraintes liées à l'héritage et l'ambiguïté des solutions pour résoudre le problème.

Des femmes urbaines ont déclaré que certains de leurs frères conseillent encore aux parents un mode de partage en défaveur des enfants filles souvent ignorantes de leurs droits dans le domaine de l'héritage. On retrouve ici, une autre manière de manipulation du pouvoir des hommes contre l'intérêt des femmes. L'accès des femmes à l'héritage en termes de propriété de bien reste déterminant dans la construction du développement local selon le genre. Mais, les contraintes de la sphère du travail des femmes reste soumise aux changements qui interviennent dans la sphère de travail des hommes, plaçant les femmes dans une situation de dépendance et les rendant plus vulnérables aux décisions des hommes. L'accès des femmes à l'héritage devrait diminuer la dépendance créée par cette injustice sociale.

L'accès des femmes à l'héritage tourne autour d'un changement de comportement et de pratiques liés à la sensibilisation et la prise de conscience, donc à un changement qui se construirait de l'intérieur de chacun des acteurs. Certains hommes semblent s'y opposer par toutes sortes de manières, avec les ONG et dans leurs propres familles, parce qu'ils y voient des pertes de prérogatives qui menacent leur supériorité et leurs places de chefs. Ces réticences recourent la conception de «maison» qui considère que les biens appartenant à une famille ne sont pas transmises à une autre.

Du côté des femmes, la sensibilisation et les formations sur l'héritage amènent aussi une prise de conscience de leurs intérêts devant cette situation, et les amènent à analyser le contexte et les stratégies pour contrer l'injustice inhérente aux comportements des hommes. Cette manière de comprendre les contraintes les rendrait plus sensibles face à des situations

futures comparables où elles pourront réagir pour aller chercher leurs intérêts ou tout au moins, dénoncer l'injustice. L'accès équitable des hommes et des femmes à la terre et à l'héritage serait aussi tributaire des actions et des décisions prises par les acteurs ou actrices dans la sphère publique. Tous ces acteurs sont à la fois père de famille, décideurs politiques, élus locaux, directeurs des institutions juridiques, etc. L'analyse de ces différents statuts en interaction avec leurs structures de travail d'intervention, d'organisation sociale et de mise en réseau permettrait d'asseoir une politique de réforme foncière en tenant compte des réalités contextuelles.

6.2.1.3 Indépendance et autonomie financière des femmes

L'instauration des lignes de crédit souples, à faibles taux d'intérêts, a permis de surmonter l'une des contraintes principales d'accès aux ressources. Le crédit offre de ce fait une opportunité économique pour la répondante, soucieuse d'exercer une activité individuelle ou de groupe. Les femmes peuvent ainsi s'occuper davantage, maintenir une qualité de vie meilleure et agrandir leurs activités à travers l'indépendance financière et une autonomie de faire et d'agir.

«Ce que ASSEF a amené est beaucoup. Tu vois, avant quand ASSEF n'était pas arrivé, on empruntait de l'argent aux gens, mais si on te prête de l'argent par exemple 5000 francs, on prend 2500 là-dessus comme intérêt ou sur 10.000 on prend 5000, soit un intérêt de 50%. C'est énorme. Alors qu'avec ASSEF le taux d'intérêt est 2% pour certains crédits. Nous prenons l'argent que nous investissons dans nos commerces et nous remboursons. Ce qui nous épargne de la pauvreté». FGU6.

Ces informations comparent les anciennes formes de crédit que les femmes contractaient par rapport aux politiques introduites par ASSEF. Les premières formes de

crédit avaient des taux d'intérêts plus élevés et les montants plus faibles. Selon les propos tenus par les femmes, avant d'obtenir ces premières formes de crédit soit auprès des usuriers, soit auprès d'une amie, elles mettaient beaucoup de temps à expliquer toutes les difficultés financières qu'elles subissaient ou qu'elles rencontraient au sein de leur ménage et l'utilisation qu'elles pensaient faire des montants prêtés. L'avènement de ASSEF a assoupli à ce niveau les difficultés rencontrées par les femmes qui n'ont plus besoin d'exposer leur vie privée avant d'obtenir un prêt de crédit. Elles sont devenues indépendantes des prêts envers les usuriers et envers leurs amies. L'indépendance a trait à une rupture de contraintes qu'elles subissaient et qu'elles acceptaient parce qu'il n'y avait pas d'autres opportunités qui s'offraient à elles. Ces réalités expliquent l'engouement et l'engagement des femmes à maintenir le dynamisme de leurs organisations pour bénéficier davantage d'une bonne collaboration avec ASSEF et pour assurer leur autonomie financière.

L'autonomie financière que les femmes ont désormais augmente leur participation financière au sein des ménages.

«Dans ma maison, l'argent que mon mari me donne ne suffit pas. Au plus tard le 15 du mois, c'est fini. Je l'utilise pour aller au marché. Un jour, l'idée m'est venue de prendre une partie pour adhérer à la caisse et obtenir du crédit. Aujourd'hui, même si mon mari ne me donne rien pour la popote, moi j'arrive à supporter les besoins. La répondante ne doit donc plus se laisser faire, elle doit avoir son revenu» FGU2.

Ces propos montrent un comportement de complémentarité que la répondante peut adopter pour se libérer financièrement de son mari au sein de son ménage grâce au crédit

que ASSEF lui donne et qui lui procure un revenu personnel. L'indépendance financière de la répondante diminue sa soumission dans le ménage puisqu'elle est désormais capable de participer aux dépenses et donc d'intervenir dans des décisions. Elle ne doit plus se laisser faire dans les rapports inégalitaires qui la marginalisent économiquement, mais aller au devant des faits pour assurer un revenu personnel, intervenir dans les dépenses du ménage et favoriser son indépendance dans les rapports avec les hommes.

L'autonomie de la répondante envers son mari s'explique mieux dans les propos suivants :

«Il ne faut pas trop demander de l'argent aux hommes. S'il voit que tu es capable de subvenir à tes besoins et de répondre à certaines obligations dans le foyer, il ne pourra pas te dire n'importe quoi et aura du respect pour toi...si tu attends toujours ton mari, cela peut entraîner des disputes et même il peut te battre» FGU5.

Ce témoignage considère la participation des femmes aux besoins et aux dépenses au sein du ménage comme une autonomie financière qui permet à la répondante d'avoir du respect envers son mari. Ce témoignage montre aussi que l'indépendance et l'autonomie financière assurent la paix dans le ménage au niveau des deux partenaires. La répondante peut prendre progressivement sa place et obtenir le respect qu'elle mérite en demandant moins d'argent à son mari. L'indépendance et l'autonomie financière ont une incidence positive dans la vie privée du ménage et dans la vie publique lorsque l'homme se retrouve en situation financière difficile.

«ASSEF nous a aidées à ne pas toujours attendre les hommes avant de répondre aux besoins du foyer et de nos enfants. C'est d'ailleurs ce qui nous incite à venir tous les jours. La répondante doit toujours faire quelque chose. Cela aide aussi la répondante à faire face aux sollicitations de sa famille et même de la communauté.

Il peut arriver que le mari perde son emploi, auquel cas les activités de la répondante permettent aux époux de supporter les charges du foyer» FGU1.

En cas de sécheresse en milieu rural, les femmes rurales nous ont avoué aussi qu'elles interviennent beaucoup plus globalement dans les besoins du ménage et surtout dans les dépenses relatives aux enfants parce que les hommes ne peuvent plus cultiver et donc assurer leur contribution.

La répondante se construit ainsi un espace social valorisant dans la sphère privée et dans la sphère publique grâce aux crédits octroyés par ASSEF. Le crédit représente chez les répondantes une ressource qui induit des rapports plus égalitaires dans la sphère privée et dans la sphère publique et qui lui permet d'accéder à d'autres ressources comme le pouvoir et l'autonomie.

Pour éviter les mêmes expériences à leur progéniture, les femmes rurales affirment qu'elles investissent beaucoup dans l'éducation ou l'entrepreneuriat de leurs filles qui n'ont pas fait d'études, grâce à ce même crédit. Certaines femmes affirment qu'elles obtiennent leur autonomie en cachant une partie de leurs recettes à leur mari afin de se protéger contre toutes dépenses qu'elles ne souhaiteraient pas effectuer et qui diminueraient leur capital financier.

Le crédit de ASSEF permet une amélioration des rapports sociaux entre la mère et sa fille, car une fois que la fille serait mieux instruite par rapport à sa mère grâce à l'école, elle saurait dénoncer les contraintes qu'elles subissent et améliorer ses rapports liés au

genre envers les autres. Les femmes cachent leurs revenus à leurs maris pour avoir l'autonomie dans les dépenses. Si l'homme ne connaît pas les revenus de sa femme il ne pourra pas la contraindre à participer à certaines dépenses.

Face à l'autonomie de la répondante, les hommes ont des points de vue différents. D'aucuns considèrent que l'autonomie de la répondante passe d'abord par le respect qu'elle doit avoir pour son époux comme en témoignent les hommes rencontrés :

«L'autonomie des femmes passe par la conciliation des travaux domestiques et des activités génératrices de revenu. Pour qu'une femme soit autonome, il faudrait qu'elle sache qu'elle doit faire ses devoirs domestiques. La répondante ne peut seule accéder à l'autonomie sans le concours de l'homme. Il est important pour moi qu'elle accepte de faire des sacrifices afin de pouvoir combiner ses différentes activités»
FGR6.

Ce que les hommes soulèvent ici comme enjeu dans ce témoignage et que nous relevons par rapport à notre problématique est le partage des rôles et des pouvoirs qu'eux-mêmes considèrent comme un sacrifice que la répondante doit accepter de faire par amour pour son ménage. Ce témoignage montre donc que les femmes travaillent plus que les hommes au sein du ménage et doivent encore faire plus avant d'aller chercher un revenu à l'extérieur. Ce dynamisme, considéré par les hommes comme un sacrifice à faire par les femmes au sein du ménage, est nécessaire ici pour que les femmes obtiennent leur autonomie et leur indépendance financière. Les informations montrent aussi que ce n'est pas le pouvoir financier qui détermine les rôles à jouer au sein du ménage. Cela fait que la double tâche définit un système d'appartenance identitaire différent chez les hommes par

rapport aux femmes. Les femmes-mêmes acceptent ce sacrifice comme l'expression de leur identité et de leur dynamisme.

« Pour moi, il n'y a rien qu'on peut éviter. Étant donné que je vis avec un homme qui est mon mari, je dois lui faire à manger et répondre à ses besoins. Je suis obligée de recourir aux caisses, et enfin, les activités que je fais pour avoir de l'argent, je ne saurais les laisser pour autre chose» FGU3.

Ces informations confirment celles avancées par les hommes et montrent le contexte social qui permet à la répondante d'obtenir son autonomie et son indépendance financière.

L'accès à l'indépendance et l'autonomie financière des femmes est soutenu par les ONG d'intervention, mais reste toutefois limité par le patriarcat qui place l'homme comme le chef de famille. Les inégalités liées au genre n'étant pas une donnée immuable, mais relevant d'une relation socialement construite, il est important de restituer l'historicité des rapports homme-femme en retrouvant les raisons profondes de la domination masculine qui continue de pétrir l'existence de la répondante béninoise malgré les changements apportés par des interventions extérieures. L'autonomie financière permet à la répondante de participer aux dépenses de son foyer, de subvenir aux dépenses de ses enfants en santé et en éducation. Elles en sont fières.

«Si nos enfants sont malades, nous attendons toujours leur père pour les envoyer à l'hôpital alors que nous ne faisons rien. C'est le père de l'enfant qui doit emmener l'enfant à l'hôpital dans cette situation. Or, si le père n'arrive pas vite à la maison, l'enfant peut mourir. Si on te prête de l'argent et tu le gardes assez bien et le rembourses assez rapidement, tu n'auras pas de problème dans ce cas» FGU3.

« ...c'est plus vivable. Si tu as un peu d'argent, tu peux subvenir à tes besoins. Tu peux par exemple amener à l'hôpital ton enfant. C'est ton enfant. Toi tu peux faire les enfants pendant un certain temps seulement. Lui, il est capable de faire tout le temps des enfants. C'est donc à toi de savoir prendre tes responsabilités pour sauvegarder tes enfants du point de vue de la santé, scolarité et autres. Si l'enfant réussit, c'est d'abord ta fierté. Moi je pense que ASSEF aide à ce que nous fassions les mêmes choses que nos hommes et ne pas les attendre avant de répondre à nos besoins» FGU8.

Le deuxième témoignage met l'accent sur la nécessité pour la répondante de supporter les dépenses liées aux besoins de ses enfants. Cette nécessité est liée aux considérations qui trouvent leur origine dans la conception différenciée des sexes et qui motivent davantage les femmes à participer aux dépenses du foyer. En d'autres termes, ces informations confirment les recherches de Babadankpodji (1990) au Bénin et de Delphy (1987) dans les pays occidentaux qui montrent qu'une augmentation des revenus des femmes améliore la situation économique du ménage. Ce comportement s'explique par la conception différenciée construite liée à la reproduction qui rend les femmes plus sensibles aux dépenses liées à leurs enfants.

Les résultats issus des questionnaires confirment aussi ce comportement. Grâce à ASSEF et MIALLEBOUNI, actuellement, plus de la moitié des femmes rencontrées (61,7%) investissent la moitié de leurs revenus dans la nourriture et près de la moitié d'entre elles (46%) investissent le quart de leurs revenus dans les dépenses pour la scolarisation des enfants. La moitié des femmes investit moins du quart de leurs revenus dans leurs besoins personnels et près des trois quarts des femmes (72,8%) investissent moins du quart de leur revenu dans les besoins de leur propre famille ou dans les autres besoins de leur ménage. Ces pourcentages montrent que les femmes ne participent pas de

façon égalitaire par rapport à l'homme à toutes les charges du ménage. Elles privilégient certaines formes de dépenses comme celle liées à la scolarité des enfants, l'un des critères liés au crédit accordé par ASSEF. Elles privilégient aussi les fournitures scolaires, la nourriture aux enfants. Ces résultats montrent donc que les femmes mariées investissent moins dans leur famille que dans leur ménage. Les formes d'appuis qu'elles reçoivent de l'ONG et l'éveil suscité pour leur participation financière au sein de leurs foyers respectifs permettront sans doute de surmonter les réticences culturelles et les amèneront à considérer cette participation comme juste et normale.

L'éveil des femmes sur leurs droits et devoirs et sur leur capacité d'autonomie financière engendre un changement de leur manière d'être et de penser par rapport à leur situation de départ. Elles aspirent à une meilleure qualité de vie.

«Je suis devenue une femme moderne, propre, capable d'aider mes enfants. Ma peau est devenue plus lisse et j'ai même grossi» FGU6.

Ce changement physique est accompagné d'un changement dans les réflexions qu'elles-mêmes extériorisent par rapport à leur situation de départ.

«Si une femme adhère à une caisse, elle saura comment parler en public. Comme les femmes ne parlent pas le français, si déjà, elles arrivent à bien parler le Fon, la langue traditionnelle du milieu, moi je pense que ce serait quelque chose qui, ajouté au fait que nous empruntons de l'argent, va nous aider. Cela favoriserait certainement des activités communautaires» FGU10.

Les femmes reconnaissent aussi tout le changement apporté par les ONG au sein de leur communauté par rapport à la situation de départ.

«Avant, dans le quartier, il n'y avait pas beaucoup de femmes qui travaillaient et il y avait la pauvreté. Aujourd'hui, les femmes viennent à la caisse, font du crédit et subviennent à leurs besoins. Nous connaissons beaucoup de choses et notre commerce avance. Nous ne bénéficions pas seulement du crédit, mais nous apprenons aussi les choses de la vie» FGU3.

Ces différents changements psychique, social, mental, économique et communautaire permettent à la répondante d'améliorer les rapports sociaux du genre dans la sphère privée et dans la sphère publique. Le crédit octroyé par les ONG représente ici un nœud de rétroaction positive qui induit le changement dans les rapports actuels entre les hommes et les femmes et dans les rapports à venir entre leurs enfants. Le crédit scolaire de ASSEF permet l'instruction des filles qui seront prédisposées à reconnaître leurs droits et devoirs et à rejeter plus facilement les contraintes liées au genre que leur mère ont eu à subir. L'autonomie que construisent les femmes grâce à leur indépendance financière se définit en rapport avec leur capacité financière, leur liberté de décision, leur changement physique, leur santé et leur dynamisme. Ces termes expliquent la notion de sujet de la répondante en tant qu'individu qui se définit dans ses particularités et dans ses rapports à l'homme. La construction de la répondante en tant que sujet se définirait aussi sous l'angle de la reproduction et de la socialisation.

6.2.2 Les changements au niveau des ménages

6.2.2.1 La limitation des naissances

La limitation des naissances, qui inclut l'avortement et le planning, est un facteur déterminant pour favoriser l'émancipation de la répondante béninoise. Les femmes rencontrées opposent une certaine résistance à aborder cet aspect de notre thème et

spécifiquement l'aspect planning et avortement, ou à identifier les difficultés réelles qu'elles endurent dans la maîtrise de leur corps. Mais, elles reconnaissent la nécessité de limiter les naissances.

«Moi avant, quand mes enfants me disaient qu'ils n'auront pas beaucoup d'enfants, je les insultais. Avoir des enfants, c'est une bonne chose. Si moi j'avais raisonné ainsi, est ce qu'ils seraient là aujourd'hui ? Mais maintenant, avec les douleurs de l'accouchement, je trouve que c'est beaucoup et j'ai peur. Si on va mettre tous les enfants souhaités au monde, on risque de perdre aussi notre vie. Les dépenses qu'engendre l'accouchement d'un enfant sont assez élevées et si tu n'arrives pas à couvrir ses dépenses, ton enfant va mourir. Il faut alors limiter le nombre d'enfants à venir au monde. La vie est plus moderne et le coût de vie plus élevé» FGU5.

Ce témoignage d'une femme urbaine soulève les véritables défis à relever dans la limitation des naissances. Ces défis sont de plusieurs ordres. D'abord le niveau de coût élevé qui force les femmes à limiter le nombre d'enfants à venir au monde, ensuite, les douleurs de l'accouchement pénibles à supporter, les soins à prodiguer aux enfants et les dépenses qui sont de plus en plus élevées face aux capacités financières des parents qui n'augmentent pas.

En milieu rural, les hommes pensent qu'il serait souhaitable de limiter les naissances parce que le niveau de vie actuel devient de plus en plus élevé et nécessite que les parents envoient leurs enfants à l'école parce que les terres deviennent de moins en moins rentables.

«Il faudrait envoyer nos enfants à l'école, ce qui n'était pas la même chose dans le passé où le garçon était plus privilégié que la fille. Et si certains sont incapables de réussir à l'école, ils iront apprendre un métier. C'est l'alternative la plus probable pour améliorer leur avenir car il y a de moins en moins de terre» FGR6.

Le coût de vie élevé apparaît comme un facteur déterminant qui force le paysan à limiter les naissances. Les hommes ruraux pensent limiter le nombre d'enfants par femme, mais ils ne pensent pas bannir la polygamie.

« Si nous faisons quatre enfants par femme, cela va largement. C'est Dieu qui nous donne les enfants. Mais c'est difficile de diminuer le nombre de femmes. Plus on a de femmes, plus ça facilite les travaux agricoles, et on a une grande récolte. » FGR3.

Les hommes ruraux pensent réduire le nombre d'enfants parce qu'ils veulent garantir un avenir plus prospère à ces derniers. La limitation des naissances ne signifie pas une limitation du nombre de femmes à cause de la productivité. La limitation des naissances n'améliorerait pas tellement les rapports sociaux liés au genre en régime polygamique, mais elle porte la marque d'un changement pour les générations futures.

Les hommes urbains se préoccupent par contre des méthodes d'utilisation et des finalités objectives de ces méthodes contraceptives qui pourraient avoir une incidence négative sur la répondante et surtout agir sur sa fertilité. Selon certains répondants, ces méthodes restent donc importantes pour le foyer et concernent aussi bien l'homme que la répondante :

« La limitation des naissances ne concerne pas que la répondante, ça concerne le couple. Je limite les naissances parce que je ne peux pas entretenir dix enfants. La limitation des naissances ne te concerne pas plus que ça concerne ton mari. Pourquoi en faire l'affaire de la répondante ? C'est une affaire du couple...ça coûte cher d'avoir des enfants aujourd'hui ; quand ma femme a fait soixante douze heures à l'hôpital, je sais ce que cela m'a coûté» IH6.

Cette réflexion tenue par un homme est confirmée par celle d'une femme :

«Maintenant, le coût de vie est élevé et le planning nécessaire et vulgarisé. Si tu t'entends avec ton mari, le nombre d'enfants à faire est défini par vous deux. Avant, c'était difficile, maintenant c'est facile et il y a des sensibilisations à ce sujet même au niveau des enfants. C'est selon leur volonté qu'ils auront beaucoup d'enfants, et ce ne sont pas nous les parents qui leur imposons le nombre d'enfants à faire» FGU5.

En milieu urbain aussi, la limitation des naissances est fortement liée au coût de vie élevé. Mais, la première intervention apporte quelque chose de particulier : le fait de considérer la limitation des naissances comme un problème du couple et le fait de le considérer comme une entente entre les deux partenaires. La limitation des naissances peut être considérée comme un problème de couple dans le cas où l'homme et sa femme sont prédisposés à diminuer le nombre d'enfants dans une vision d'amélioration des rapports sociaux liés au genre. Or, selon les réponses obtenues, c'est surtout le coût de vie élevé qui amène à adopter ce comportement. L'amélioration des conditions de vie dans un couple n'entraîne pas systématiquement une amélioration des rapports sociaux au niveau des partenaires. Ce qui est soulevé ici comme enjeu, c'est que la double tâche qui procure un surplus de dynamisme à la répondante pour aller chercher un revenu autonome à l'extérieur et qui dépend aussi des charges des enfants, semble être occulté dans cette vision. La limitation des naissances par rapport aux enjeux économiques n'aborde pas cette double tâche, qui devrait être prise en compte comme un effort supplémentaire que la répondante fournit par rapport à l'homme avant d'aller chercher le revenu substantiel qui améliorerait les conditions du ménage. En d'autres termes, ces deux interventions considèrent que le gain de temps que les femmes auront à la suite de la limitation des

naissances permettra l'amélioration de leur revenu. Dans cette logique, la limitation des naissances peut améliorer la santé des femmes, sans améliorer les rapports sociaux du genre qui entraînerait l'accès des femmes aux ressources dont on discute les différents aspects ici.

Si l'utilisation du planning nécessite une sensibilisation de l'homme et de la répondante en milieu urbain, l'avortement est totalement rejeté comme une méthode de limitation des naissances en milieu rural. Les hommes comme les femmes pensent qu'en cas de grossesse non désirée, la répondante a l'obligation de la mener à terme et d'accoucher.

La limitation des naissances représente un enjeu assez important pour relever le défi d'accès des femmes aux ressources, mais l'espacement entre les naissances en constitue un autre. Les naissances rapprochées nuisent à la santé de l'enfant à naître et à celle de la mère. De plus, le coût élevé de la vie et la faiblesse des productivités agricoles forcent de plus en plus les paysans à envoyer leurs enfants à l'école et à changer leur opinion sur les anciennes pratiques à ce sujet.

Toutefois, la limitation des naissances est aussi définie selon le nombre d'enfants que la répondante possède et le sexe de ses enfants. Cette disponibilité à mettre un nombre plus élevé d'enfants au monde est plus prononcée dans les foyers polygames où les co-épouses désirent avoir le plus grand nombre d'enfants de sexe masculin. Ces femmes se livrent à une concurrence effroyable qui tient sa logique à deux niveaux : le contexte

d'agriculture extensive et celui d'une recherche de main d'œuvre accrue pour la production agricole.

Dans ces foyers où les dépenses inhérentes à l'éducation des enfants sont laissées en majorité à la charge de leur mère, les difficultés économiques liées au support financier que le mari apporte auprès des enfants constituent un autre enjeu que les femmes soulèvent ici.

« Nous devons en faire peu et même si l'homme refuse de les supporter, la répondante ne sera pas trop surchargée. Si ton aîné est un garçon, tu verras comment ton mari s'y prendra avec lui, avec le second et c'est ça qui va permettre de savoir s'il va prendre en charge les autres. Ainsi, tu sauras si tu pourras faire beaucoup d'enfants ou non» FGR5.

Le nombre d'enfants de la répondante dépend donc aussi du support que son mari manifeste envers ses enfants adultes. Elle adopte de plus en plus un comportement pro-actif pour limiter ses charges dans le futur. Ce jugement issu d'une femme vivant en ménage polygame met en évidence l'épuisement ressenti par les femmes. Un nombre élevé d'enfants et des naissances rapprochées nuisent considérablement à la santé de la répondante parce que les travaux domestiques et ceux liés à l'éducation deviennent trop lourds et pénibles.

La limitation des naissances soulève une question de pouvoir de décision de l'un ou l'autre des partenaires. Selon les hommes, le pouvoir de décider du nombre d'enfants à faire dépend de la capacité financière du couple alors que, selon les femmes, surtout pour celles vivant en milieu rural, ce pouvoir de décision appartient à l'homme. Les femmes peuvent aussi influencer positivement cette décision en recherchant des enfants de sexe

masculin et surtout dans un système polygamique. Par contre, ces dernières sont capables de rejeter tacitement la décision de l'homme quand il ne survient pas suffisamment aux besoins des enfants déjà adultes. Ces informations montrent deux types de pouvoir. Celui de l'homme qui s'exerce sur les femmes comme une autorité de pouvoir clairement défini et hiérarchisé, et celui que la répondante exerce de son côté comme un pouvoir diffus, c'est-à-dire qui ne s'exprime pas ouvertement, mais dont l'exercice se dévoile à travers des attitudes et des comportements pour faire face à un problème ou pour contrôler la décision de son mari. Les interventions des ONG et les changements de comportements qu'elles suscitent visent à transformer ce pouvoir diffus de contrôle ou de contre-pouvoir tacitement exercé par la répondante, en un pouvoir d'autorité visible à reconnaître au sein de la société comme celui de l'homme à travers la limitation des naissances.

La limitation des naissances soulève le rôle de reproduction assigné aux femmes béninoises et dévoile la perception des hommes sur le changement de ce rôle. En tant que mères, ce sont elles seules qui sont soumises aux risques de l'accouchement et de leur santé même si le nombre d'enfants dans un couple pourrait se faire sur dialogue et consensus. Le discours des hommes et le comportement des femmes montrent que le sexe est un lieu d'interprétation culturelle qui pourrait être compris comme celui de la pratique hétérosexuelle dominante et essentialiste (Butler, 1987, cité par Ute 1999). L'interprétation culturelle est ici celle qui la contraint à avoir beaucoup d'enfants à cause de la main d'œuvre ou de la valeur sociale qu'on lui attribue si elle a beaucoup de garçons, et dont il faut déconstruire les mentalités inhérentes. La nouvelle interprétation serait celle qui

confère aux femmes la capacité de maîtriser leur corps dont elles doivent assurer la pleine responsabilité sans nécessairement écouter les opinions d'un homme parce que leur santé reste en jeu. Ensuite, la pratique hétérosexuelle dominante est celle qui lui impose nécessairement un certain nombre d'enfants selon les normes culturelles dans la société béninoise et qui implique des rapports inégalitaires liés au genre à déconstruire. La limitation des naissances des Béninoises implique donc une plus grande maîtrise de leur corps et une plus grande capacité de choix et de liberté dans les décisions du nombre d'enfants qu'elles ont la volonté de faire.

6.2.2.2 L'éducation selon le genre des enfants en âge de mariage

L'éducation des enfants à propos de la vie du couple avant le mariage est pertinente du point de vue des femmes rurales et urbaines qui veulent éviter à leurs enfants le sort qui leur est réservé. Des répondantes nous confient :

«Je pense que nos enfants trouveront plus de liberté que nous dans ce domaine si ces genres d'initiatives sont encouragées. Moi je dis cela parce que je n'ai pas trouvé cette expérience au début. Du temps de ma mère, les difficultés étaient plus nombreuses. Mais de nos jours, j'ai pu bénéficier de trois choses. Je m'occupe de mon ménage, des activités de la caisse et des activités génératrices de revenus» FGR5.

Ce témoignage confirme la fierté des répondantes au sujet de la double tâche. L'amélioration des conditions socio-économiques et des rapports du genre entre la mère et sa fille est probante avec les mesures de politique de crédit. Cette femme compare les conditions actuelles liées au genre par rapport à celles de sa mère qu'elle trouve meilleures et elle espère que celles de sa fille seront encore meilleures. Elle a pu bénéficier des

activités de revenu grâce à la caisse. Mais suffit-il de cela pour considérer que les rapports sociaux s'améliorent d'une génération à une autre? D'une génération à une autre, les rapports sociaux du genre se complexifient davantage. Les projets de développement essaient d'aider les femmes à obtenir un revenu personnel, indépendant de celui du mari qui permet d'améliorer les rapports avec ce dernier. Beaucoup de femmes adhèrent aussi aux organisations parce qu'elles rencontrent de plus en plus de difficultés de ce genre, dont l'une des solutions est le crédit. Cette situation n'améliore pas pour autant les rapports sociaux liés au genre qui se complexifient et qui forcent les femmes à aller de plus en plus au devant des enjeux économiques, sociaux et politiques. Par contre, cette situation permet à la répondante de rentrer progressivement dans la sphère publique et d'acquérir du pouvoir, un élément déterminant pour remettre en cause plus tard les rapports inégalitaires selon le genre. C'est en cela que l'intervention des ONG contribue à l'éducation des rapports sociaux selon le genre aux enfants en âge de mariage.

Le changement de comportement d'une génération à une autre est aussi tributaire des valeurs que les parents ont pu transmettre à leurs enfants et qu'ils ont assimilées.

« Voilà que tu es femme et tu ne vivras pas chez tes parents. Il faut que tu te maries pour fonder un foyer. Si tu es lente et paresseuse, c'est clair, ton mari prendra une autre femme, parce que découragé. Mieux encore, si l'autre est plus dynamique, tu en seras jalouse. Or la cause de cette cohabitation réside dans ta paresse, le manque d'initiative et de respect pour ton homme. Si tu avais été correcte, ton mari ne serait pas allé chercher une autre femme. Parfois rester chez le mari est tellement difficile » FCU5.

Ces inquiétudes que les femmes manifestent par rapport à l'avenir de leurs enfants sont dues aux difficultés qu'elles ont endurées dans leur vie de couple, mais aussi aux changements en cours et aux retombées socio-économiques obtenues à la faveur des activités des ONG. Mais ce qui reste marquant ici, c'est l'importance qu'elles accordent à la transmission des valeurs jugées actuellement comme positives dans la société. Ces valeurs qui amènent la répondante à nécessairement se marier, à respecter son mari et à combiner plusieurs activités avant de gagner son indépendance. Ces valeurs que les femmes tiennent à transmettre à leurs enfants filles en plus de celles proposées par ASSEF sont à la base des inégalités liées au genre. Les femmes construisent de cette façon une double identité de femmes auprès de leurs filles. Celle qui doit exercer tous ces devoirs au sein du ménage et celle assumant son autonomie financière. Ces valeurs apparaissent ici comme des référents positifs de l'image que se fait la répondante du mariage et du ménage. Pour atteindre cette image qu'elles se donnent pour leur fille dans le ménage, elles essaient même d'assurer l'autonomie de leurs filles avant le mariage.

«Si ta fille n'est pas allée à l'école, il faut la mettre dans un atelier de couture ou de coiffure ou encore lui apprendre le métier de commerce avant son mariage. La vie du couple est délicate et nécessite beaucoup de patience au niveau des deux partenaires et spécifiquement au niveau des femmes»
FGU1.

L'éducation que les femmes essaient d'apporter à leurs enfants demande un surplus de charge aux filles. Néanmoins, il reste que dans leur conception de femme béninoise appartenant à cette catégorie et dans le contexte actuel d'analyse, c'est d'abord leurs

intérêts pratiques qu'elles cherchent à obtenir à travers ce dynamisme et qu'elles essaient de transmettre à leurs enfants, surtout les filles.

La répondante urbaine aurait aussi un revenu indépendant de celui de son mari tout en étant attentive envers lui et envers ses enfants pour bien tenir le ménage. Mais elle a compris que l'éducation de ses enfants pourrait aussi porter sur la vie sociale, l'autonomie financière et les références culturelles qu'il faudra apprendre à changer, chez les femmes comme chez les hommes :

«Que ce soit la fille ou le garçon, il faut que chacun ait son emploi. Il faut éduquer de façon égale les enfants. Il ne faut pas dire: 'non c'est un garçon, lui ne peut pas faire ceci' et le laisser. Il faut que la fille comme le garçon fasse les mêmes activités dans la maison. Les deux doivent savoir préparer. C'est le fait qu'on écarte l'un ou l'autre des activités domestiques qui fait qu'ils n'arrivent pas à faire des travaux de ce genre une fois dans leur ménage. Si on éduque les deux ensemble et de la même manière, ils réussiront» FGU5.

Au moins les femmes urbaines comprennent les enjeux et prennent conscience de la situation des inégalités liées au genre qu'elles subissent.

L'éducation que les femmes rurales donnent à leurs filles en âge de mariage porte d'autres particularités. Tout en encourageant une autonomie financière de la répondante au sein de son foyer, les femmes rurales apprennent à leurs filles à éviter des comportements de jalousie en cas de polygamie. Elles affirment qu'une fois que la répondante acquiert une indépendance financière envers son mari, elle doit avoir la fierté de s'occuper de ses enfants sans manifester de jalousie en cas d'un autre mariage de son mari.

Beaucoup de ces femmes conseillent aussi à leurs filles d'éviter le mariage avec les hommes du village parce qu'elles seront contraintes de faire les travaux agricoles qui deviennent de plus en plus difficiles. Dans le cas où ces filles se marient avec un homme du village, les parents souhaitent au couple de quitter le milieu pour des activités autres que celles effectuées dans les champs afin d'aller connaître d'autres réalités modernes :

« Une fille qui épouse un fonctionnaire trouvera plus de liberté. Une fille qui se marie en dehors du village ne se gêne pas trop non plus. Elle ne prend plus des ustensiles de cuisine chez sa mère aussi. Elle a moins de chance de vivre dans un ménage polygame et revient très souvent avec de nouvelles valeurs positives» FGR10.

Cette attitude témoigne de l'esprit ouvert des parents devant l'avenir hypothétique de leurs filles. La pauvreté dans laquelle vivent les populations villageoises ne laisse pas présager un avenir rassurant et prospère dans le milieu malgré les interventions des ONG.

L'éducation que les parents donnent aux enfants est aussi orientée vers la liberté du choix des époux et du comportement que chaque futur partenaire devrait avoir dans le ménage.

«Si tu as une fille en âge de mariage, tu dois lui apprendre à se comporter dans son ménage. Avant, ces choses étaient des tabous, mais de nos jours, les enfants s'informent partout. Donc si tu ne leur dis pas ce qu'il faut faire, ils savent eux-mêmes et peuvent le faire de la mauvaise manière» FGR1.

L'éducation des enfants est aussi tributaire du dialogue, de la communication et de l'échange établis entre les parents et les enfants pour se construire une confiance réciproque. L'éducation des enfants en âge de mariage et surtout la liberté de choix des

époux augmente la conscience personnelle des enfants et permet au couple de prendre les solutions consensuelles primant sur les intérêts collectifs. Cette initiative que les femmes essaient de transmettre à leurs enfants pour corriger l'injustice sociale dont elles sont victimes témoigne d'un grand changement de mentalité selon le genre qui vise l'équité entre les générations et entre les sexes.

Les femmes priorisent surtout les intérêts pratiques dans les valeurs qu'elles cherchent à transmettre à leurs enfants filles. Ces valeurs dépendent du dynamisme des filles à combiner plusieurs sphères d'activités. Ces femmes rurales essaient aussi d'éviter aux filles les conditions difficiles de vie en milieu rural. Quant aux femmes urbaines, elles sont conscientes du dialogue à établir envers les enfants pour les conseiller dans ce domaine et les orienter vers des comportements positifs.

6.2.3 Les changements économiques : la formation d'un capital de commerce

ASSEF a aidé les femmes à mettre en place plusieurs infrastructures (marchés, hôpitaux, infrastructures sanitaires) en trouvant des organismes de soutien. Les intérêts obtenus grâce aux différentes activités de la caisse ont pu contribuer à leur part de financement dans la mise en œuvre de ces infrastructures. Les lignes de crédit ont également permis aux femmes de mobiliser le capital de commerce pour leurs activités.

Le crédit solidaire, le crédit «la commerçante» et le crédit de groupe favorisent les femmes particulièrement en difficulté financière. Elles peuvent aller chercher l'argent permettant d'entreprendre une activité sans passer par l'aide de leur mari. La mobilisation

du capital de commerce représente pour les femmes une fierté, car elles contournent ainsi leur mari, rendant les rapports sociaux plus souples au sein du ménage et diminuant leur soumission.

Le crédit que ASSEF donne aux femmes permet d'améliorer leur niveau socio-économique qu'elles vivaient avant l'installation de l'ONG. Elles devaient emprunter de l'argent chez un oncle, une tante ou un parent, à un taux d'intérêt pouvant aller jusqu'à 25% contrairement au taux de 2% par mois de ASSEF. Avant le prêt, elles devaient alors exposer leurs problèmes, même les plus intimes et informer leur débiteur de l'utilisation qu'elles feraient de l'argent prêté. Dans cette forme de prêt auprès de parents, les femmes devaient mettre en gage leur biens valant le montant du crédit qu'elles demandent alors que ASSEF peut octroyer du crédit sans épargne à ses membres.

Un autre avantage tiré du crédit de ASSEF est l'épargne de 3%. Elle peut être utilisée pour un droit d'adhésion ou déposée dans le compte de l'intéressé. Dans le cas du crédit avec épargne, la répondante peut avoir un montant de prêt équivalant au triple de son épargne tout en assurant sa crédibilité au sein de la caisse. Ces conditions apparaissent très profitables pour les femmes qui mobilisent facilement leur capital financier. Elles sont prêtes à y mettre toute leur énergie et leur espoir afin d'assurer le dynamisme des caisses et des différentes associations. Le triade crédit-commerce-revenu constitue de ce fait un point de satisfaction pour l'émancipation des femmes et de correction des inégalités liées au genre.

L'analyse du revenu des femmes rencontrées indique qu'à peu près la moitié (48,7%) ont un capital financier inférieur à 50.000 francs CFA, le quart (24,5%) ont un capital financier dont le montant varie entre 50.000 et 100.000 francs CFA et le quart qui reste (soit 26,8%) ont un revenu supérieur à 100.000 francs CFA. Si le SMIG (salaire minimum interprofessionnel garanti) au Bénin est de 15.000, francs par mois, soit 150.000 par an, il résulte de ces données que plus des trois quarts des femmes rencontrées ont un capital financier inférieur au salaire minimum. Malgré cela, ces femmes (95%) se considèrent comme ayant des conditions économiques meilleures par rapport à leurs collègues qui n'ont pas adhéré aux associations de femmes du genre.

Par ailleurs, malgré ces sommes assez faibles que les femmes investissent dans leurs activités génératrices de revenu, 87,7% ont déclaré qu'elles arrivent à épargner de l'argent par les systèmes de tontines ou autres formes. Plus de 60% épargnent 5.000 francs CFA par mois, moins du quart (20,8%) épargnent entre 5.000 francs et 10.000 francs CFA par mois et le reste (19,2%) épargne au-delà de 10.000 francs à 15.000 francs CFA. Cette épargne des femmes dans les tontines en majorité rotatives est investie aussitôt dans des activités génératrices de revenus pour maintenir le niveau de commerce. En retour, le fonctionnement de cette activité permet aux femmes de poursuivre les cotisations dans les tontines et de rembourser le crédit. Ce circuit de financement montre que les femmes s'endettent de manière continue puisque l'argent obtenu dans les tontines ne représente qu'une partie de leur épargne; le reste du montant qu'elles ont ramassé provient des

cotisations des autres membres et est considéré comme un prêt que la répondante rembourse progressivement à travers ses propres cotisations.

En milieu rural, le crédit octroyé par MIALLEBOUNI a augmenté les capacités économiques à entreprendre chez les femmes. En effet, rappelons que le crédit accordé aux groupements de femmes rurales est investi dans des activités collectives exercées au sein du groupe. Ces activités ont été au préalable l'objet de formation au niveau de toutes les femmes membres et les connaissances apportées ont été appliquées pour fournir aux femmes la maîtrise des activités exercées au sein du groupe à travers un processus d'apprentissage collectif. Chaque femme a la possibilité d'exercer à son tour la même activité en dehors des rencontres du groupement dans l'objectif d'un revenu personnel. Ce processus a aussi permis aux femmes d'avoir quelques notions sur la gestion du profit, sur l'épargne. Il leur a permis aussi de maîtriser la transformation de plusieurs produits. Le crédit du groupement et son investissement de manière communautaire a raccourci le cycle des activités et favorisé un certain dynamisme individuel et collectif à l'accès des femmes aux ressources. Les animatrices qui encadrent ces groupements enseignent aux femmes les moyens pour rendre le produit final présentable pour être vendu dans les grands magasins.

Le crédit rural a procuré d'autres atouts aux femmes. Elles obtiennent plus rapidement les produits agricoles qui sont à la base de leurs activités de transformation parce qu'elles représentent une clientèle potentielle et crédible pour le paysan qui veut vendre sa récolte aux plus offrants et avoir son argent au comptant par rapport aux ventes à crédit.

«Si un homme a un champ de manioc, nous constituons un groupe d'acheteurs, ce qui ne leur pose plus de problème. Ces hommes préfèrent vendre au groupement qu'aux individus simples» FGR10.

Le crédit communautaire en milieu rural facilite l'accès des femmes à d'autres formes de ressources liées à leurs activités économiques. Elles acquièrent plus de crédibilité sociale dans les achats de leurs produits de base pour les activités de transformations. Elles établissent ainsi des rapports d'intérêts avec d'autres acteurs au sein de la société grâce à l'amélioration de leur situation économique.

Les changements économiques ont induit des changements dans les rapports sociaux de la sphère publique et ont donc donné plus de visibilité aux femmes et aux groupements de femmes.

C'est ainsi que les responsables de ces groupements ont pu régler plusieurs conflits sur l'héritage. Dans cette même logique, certains hommes qui manifestaient des réticences au sujet de l'adhésion de leurs femmes dans les groupements ont été apaisés par les femmes responsables des groupements qui se manifestent une solidarité en échangeant expériences et difficultés.

Les lignes de crédit octroyées par les deux ONG ont avantageé les femmes malgré les nombreuses difficultés que les animatrices rencontrent au sein des caisses et les tentatives de solution qu'elles essaient d'apporter. Beaucoup de femmes reconnaissent que leur situation a changé par rapport à celle du début des interventions de ces ONG. Mais leur

besoin financier a augmenté et elles deviennent de plus en plus insatisfaites des crédits disponibles au sein des deux institutions.

«On a le crédit de groupe. Le montant maximum de ce crédit est 50.000 francs CFA. Nous sommes limitées dans nos investissements. Or, plus on aura de crédit et plus on va investir dans nos activités, on aura de bénéfices et plus on va s'enrichir» FGU7.

Les changements économiques montrent les facilités que les ONG offrent aux femmes pour accéder aux ressources ou pour aller chercher elles-mêmes les ressources dont elles auraient besoin grâce aux appuis économiques dont elles bénéficient.

6.2.4 Les solidarités des femmes

6.2.4.1 Des solidarités économiques

Le travail communautaire présenté ci-dessus peut être considéré comme une forme de solidarité économique puisque l'organisation du travail au sein de ces groupements se fait en groupe de trois ou quatre femmes qui effectuent différentes activités reliées à chacune des étapes du produit final à obtenir. Par exemple, les femmes allaitantes ou en état de grossesse sont à l'ombre pour les tâches moins exigeantes comme l'épluchage du manioc dans le cas de la transformation du gari. Celles qui déterrent le manioc et le transportent sont les jeunes femmes. Le produit final est collecté, rassemblé et vendu par les femmes plus âgées qui assurent la gestion et la répartition des recettes au sein des différents groupes de travail.

«Le bénéfice est réparti en trois parties. La première est partagée équitablement entre les membres du groupement, la seconde partie est destinée à la caisse détenue par la trésorière et enfin la troisième partie est déposée à la CLCAM. Cette dernière partie servirait à payer d'éventuels membres ayant déjà son épargne à la caisse. Ce reste permet aussi de payer d'éventuels crédits et pour faire certaines dépenses». FGR4

Les membres absents d'une activité sont non simplement exclus du partage, mais doivent payer une somme forfaitaire à l'association. Cette solidarité économique explique l'enthousiasme et l'engouement de ces femmes, ce qui insufflé un dynamisme social et économique aux groupements ruraux étudiés.

Il existe une autre forme de solidarité au sein des femmes rurales. Par exemple, celles qui ont reçu du crédit font de l'entraide mutuelle pour les activités agricoles. Les femmes échangent et mettent leurs connaissances à la disposition de tous les membres du groupe. Cette forme de solidarité avantage beaucoup les femmes qui n'ont pas les moyens financiers pour payer une main-d'œuvre salariale pouvant mettre leur terre en valeur à temps.

Les femmes urbaines sont solidaires dans le remboursement des crédits qu'elles obtiennent. Les mauvaises habitudes et les retards sont réprimandés collectivement et corrigés pour maintenir le dynamisme du groupe. En cas de difficultés financières d'une des femmes membre, les autres s'entendent pour rembourser sa dette dans l'objectif de bénéficier d'un autre crédit.

Une autre forme de solidarité au sein des associations représente les groupes solidaires¹⁹. Ces groupes solidaires au sein des associations placent toutes les femmes au même niveau économique et développent un engagement et une participation démocratique. Les solidarités économiques ainsi développées raffermissent la cohésion du groupe et renforcent le statut personnel et professionnel de tous les membres comme les répondantes rurales confirment.

«Il y a longtemps que nous avons commencé en groupe et on apprend tout, nous avons appris à laisser les intérêts individuels pour celui de la communauté et nous nous organisons pour le réaliser» FGR4.

Ces formes de solidarités économiques ont engendré des solidarités sociales et culturelles qui sont des ressources intermédiaires intervenant dans les activités de revenus exercées. Les femmes rurales comme urbaines partagent ensemble leurs problèmes et particulièrement ceux liés à la tradition et aux pratiques culturelles qui les maintiennent dans l'ignorance et dans la dépendance envers les hommes. Elles se conseillent mutuellement sur le mariage de leurs enfants et se solidarisent en cas de naissance ou d'événements douloureux. Par exemple, toutes les femmes à terme de grossesse ou qui ont accouché bénéficient de deux mois de congé de travail tout en recevant du groupement une participation financière issue des activités effectuées par les autres membres. De même, lors du décès d'un des membres, tous les autres membres du groupement cessent de travailler

pendant quelques jours pour apporter à la famille éprouvée leur affection et sympathie. Elles deviennent ainsi plus courageuses, plus endurantes et plus dévouées.

Ces solidarités sociales ouvrent une diversité d'opportunités comme réponses aux besoins des répondantes et donnent une dimension collective aux associations puisqu'elles arrivent à accomplir des actions qu'elles ne sauraient faire de manière individuelle. Par ce canevas d'apprentissage collectif, elles s'approprient des principes d'organisation, de fonctionnement et expriment un sentiment d'appartenance et de fierté au sein du groupe. Elles se créent ainsi des formes de solidarités dans des structures qui façonnent leur identité de femme et engendrent un dynamisme au sein des associations et au niveau du territoire. Ces solidarités sociales interpellent l'avenir des générations futures et l'équité entre les générations dans la durabilité des groupements. Beaucoup de ces femmes souhaiteraient le développement de ces types d'associations qui garantiraient du crédit pour leurs enfants qui auront des difficultés à aller à l'école et qui, de façon collective ou individuelle, bénéficieraient de crédit de faible montant pour entreprendre.

«C'est aussi pour éviter que nos enfants deviennent des voleurs que ASSEF a vu le jour et elle est fière de nous aider à nourrir nos enfants et à les éduquer. De notre côté aussi, nous encourageons nos enfants à épargner. Pour celles qui font la couture ou la coiffure, nous les encourageons, même si leurs cotisations sont faibles. À l'avenir, elles sauront comment faire l'économie et comment gérer cet argent» FGU2.

¹⁹ Ce sont des sous-groupes de femmes trois à quatre qui s'entendent entre elles pour rembourser leur crédit individuels. Elles vivent généralement dans la même maison, ou dans le même quartier, sont des amies ou membres d'une même famille

Les femmes apprennent à leurs enfants le savoir-faire qu'elles ont acquis progressivement dans leur collaboration avec ASSEF. Les préoccupations défendues ici visent la viabilité de ces associations de femmes. La viabilité de ces associations ne dépend-elle pas du degré d'appropriation des connaissances acquises à long terme par les femmes elles-mêmes et de ce qu'elles pourraient faire pour pérenniser leurs associations auprès d'autres organisations comme elles et auprès des ONG? La viabilité de ces associations dépend aussi des valeurs transmises par les femmes à leurs filles qui se retrouveront dans les situations analogues à la leur dans l'avenir. L'analyse des différentes formes de solidarités entretenues par les femmes est nécessaire pour identifier celles qui sont capables de maintenir les groupements en vie pour les générations à venir. Il importe donc d'identifier les dynamismes associatifs porteurs d'intérêts pour un développement local selon le genre.

Les solidarités économiques soutenues par les femmes construisent progressivement des espaces de reconnaissance de leurs intérêts spécifiques. Ces espaces sociaux et économiques, tout en reconnaissant la liberté des droits et devoirs à exercer par chacun des sexes au sein de la société, faciliteraient à partir des valeurs équitables, l'autonomie des femmes sur le plan social, économique et politique.

6.2.4.2 Les solidarités entre groupements

Les caisses fédérées au sein de ASSEF échangent régulièrement sur leurs expériences, sur les difficultés rencontrées de part et d'autre et sur la mise en commun des intérêts au sein de l'ensemble des caisses fédérées. Cette interaction au sein des caisses et

des associations de ASSEF à travers les comités de suivi, d'exécution et le CAIC facilite la circulation de l'information et des décisions entre les femmes membres d'un même groupement et les femmes de différents groupements. Les écarts de dysfonctionnement entre les petits groupements et les groupements plus performants s'amenuisent du point de vue de l'organisation, de la gestion et du règlement des conflits internes. Les solidarités entre groupements appartenant à une même fédération nivellent les connaissances et consolident les relations entre les femmes. Les solidarités entre les groupements étudiés ont permis la structuration des différentes fédérations et l'organisation des deux ONG à travers les doléances, les réactions et les comportements que les femmes ont adoptés.

Les femmes échangent aussi avec d'autres groupements qui ne sont pas sous l'égide des deux ONG sur le plan du renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles.

«ASSEF nous a beaucoup aidées et nous avons eu une bonne évaluation sur tout le territoire. Grâce à ce dernier, on a voyagé pour aller rencontrer d'autres groupements qui sont dans d'autres quartiers et dans d'autres milieux». FGU10

Les solidarités inter-groupements ont permis des échanges de solidarités analogues à celle rencontrées dans les groupements et des solidarités résultant d'autres réalités culturelles.

Les échanges et expériences entre groupements ont permis aux femmes de connaître d'autres réalités tout en partageant leurs expériences avec les groupements ayant atteint des niveaux d'organisation similaires ou plus élevés. Les femmes apprécient particulièrement

ces types de relations qui apparaissent très convaincantes de leur point de vue puisqu'elles partagent les mêmes conditions sociales et économiques. Cette forme d'apprentissage par expérience et de manière communautaire facilite une organisation qui émerge des interdépendances et représente l'exemple concret d'environnements humains dans les entreprises de développement local.

Les relations entre groupements s'appuient sur les ressources relationnelles pour la participation et l'implication des femmes dans la communauté et permettent d'accéder à d'autres formes de ressources. Par exemple, les caisses fédératives de ASSEF et de MIALLÉBOUNI sont en relation avec d'autres organismes du milieu. Ainsi les mêmes femmes se retrouvent aussi dans les associations religieuses de leurs paroisses respectives, dans les organisations et associations de développement et sont membres des associations de femmes au niveau communal et sous-préfectoral. Ces différents types d'implication façonnent leur identité et, selon leur position dans les différentes structures, le comportement des unes et des autres changera la vision que la société porte sur les femmes.

Les solidarités inter-groupements tissent des réseaux d'échange formels et informels, des réseaux d'expérience et assurent la visibilité des femmes dans leur milieu. Ces réseaux qui sont soit soutenus par ASSEF et MIALLÉBOUNI, soit consolidés grâce à leur intervention, représentent des moyens faciles d'accès aux ressources matérielles et immatérielles pour les répondantes.

6.3 L'ancrage territorial des ONG MIALLEBOUNI et ASSEF

Les ONG MIALLEBOUNI et ASSEF ont établi plusieurs types de collaborations avec d'autres organismes, qui débouchent sur un ancrage territorial progressif des groupements ruraux de femmes dans le milieu.

Grâce à PADIC-DOGBO, MIALLEBOUNI entretient plusieurs formes de partenariats avec une diversité d'organismes dans le but d'asseoir son ancrage territorial dans le milieu (annexe14):

Les partenaires financiers comme la BOA, la coopération Suisse et la SNV qui soutiennent les groupements dans leurs activités spécifiques de production, de transformation et de commercialisation et qui financent le fond de roulement du projet ou les groupements directement au besoin.

Les partenaires en appuis fonctionnels comme : Le CARDER (Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural) et l'ONG GRADID (Groupe de Recherche et d'Action pour le Développement Intégré et Durable) qui fournissent des appuis techniques concernant le stockage et la commercialisation des produits tels que le Gari au noix de coco, de soja ou le Tapioka. MIALLEBOUNI collabore avec d'autres partenaires pour l'alphabétisation des femmes au cours de français, le CBDIBA (Centre Béninois pour le Développement des Initiatives à la Base) qui vient en aide au développement des collectivités de la base en milieu rural, le PILSA qui intervient sur

le plan de l'alimentation et de la nutrition pendant que l'ONG ESAM (Enfants solidaires d'Afrique et du monde) s'occupe des enfants orphelins ou laissés à eux-mêmes.

Le partenariat de MIALLEBOUNI va au-delà des institutions nationales. Les femmes rurales de Dogbo entretiennent aussi, avec les femmes rurales des Pays-Bas, plusieurs formes d'échanges qui ont valu des visites de chaque groupe de femmes dans les pays respectifs. Ces visites ont permis des échanges culturels entre les communautés de femmes des deux pays. Au Pays-Bas, les femmes béninoises ont appris sur les habitations, les soins corporels, la grossesse et sur les soins aux vieillards, sur le savoir-vivre et les relations des Néerlandaises avec leurs enfants, avec les hommes et avec les associations de femmes. Lorsque les Néerlandaises ont rendu visite aux femmes rurales béninoises, elles ont été étonnées de voir leurs habitations et les formes de solidarités entre femmes. Elles ont aussi appris sur le recyclage des déchets.

Voici quelques témoignages de part et d'autre qui montrent le changement amorcé à travers ces voyages. Des femmes néerlandaises racontent :

«Mon sentiment de compassion, ou plutôt d'étonnement de leur manière de vivre s'est transformé au cours de mon voyage en un sentiment de respect et d'admiration... Je découvre maintenant comme on juge vite...elles ont le temps, nous avons notre agenda. Chez nous, le manque de temps est une excuse. Tu ne vis pas, tu es vécue par les autres et par les événements...le symbole de mon expérience, ce sont les sandales qu'elles fabriquent avec des pneus usagés...le monde est beaucoup plus vaste que ton propre entourage. ça, je le savais, mais maintenant, je l'ai senti... Elles sont tellement fidèles à elles-mêmes, pures, sans façade. Mon intérêt sur le coté social de la vie s'est manifesté...»

Des Béninoises affirment que leur estime de soi a augmenté. :

«J'ai maintenant plus de prestige et d'influence sur mon entourage que je ne m'y attendais, j'ai réalisé quelque chose que nos hommes n'ont jamais fait et ne feront probablement jamais grâce à ce voyage, j'ai réalisé que le Bénin ira mieux à partir du moment où le gouvernement fera plus d'efforts pour apporter des changements... Ce voyage m'a rendue très fière de moi-même. Je suis devenue une femme capable... Ce voyage m'a donné beaucoup de nouvelles idées... Je trouve qu'aux Pays-Bas, ils ne parlent pas automatiquement le Français, ils parlent leur propre langue. C'est pourquoi je trouve qu'à part le Français, nous devons accorder plus d'importance à nos propres langues... Je ne sais ni lire, ni écrire, je constate qu'en dehors de mon village, je ne peux rien faire... Je n'ai plus peur de prendre la parole en public, avant je n'osais pas ouvrir la bouche en réunions et même pas à une réunion de quelques femmes».

Le voyage des femmes rurales béninoises a permis une avancée sociale et une autre compréhension des réalités de vie qui se pratiquent ailleurs sur d'autres continents. Ces femmes ont aussi pris la résolution de changer leur milieu. Un deuxième voyage se prépare cette année pour d'autres formes d'expériences.

Cette forme de partenariat a permis une nouvelle visibilité de MIALLEBOUNI sur le territoire de Dogbo et une crédibilité particulière auprès de la population locale parce qu'au retour de chaque voyage, les femmes rendent compte de leurs expériences. Les réticences de certaines femmes à rentrer dans les groupements se sont émoussées et plusieurs d'entre elles ont manifesté la volonté d'adhésion. MIALLEBOUNI bénéficie aussi par cette forme de partenariat de l'appui des élus locaux du milieu et de divers agents de développement qui l'ont supporté dans les négociations avec les organismes étrangers pour financer plusieurs infrastructures. Les élus locaux ont participé à l'élaboration des comités de développement visant à défendre les intérêts des femmes. Les chefs religieux,

les notables, et autres personnes ressources du milieu sont invités à différentes assemblées annuelles de l'ONG et sont informés des différentes réalisations et des nouvelles orientations. Ceci a augmenté la visibilité de MIALLÉBOUNI dans le milieu comme le témoignage suivant l'atteste.

«Aujourd'hui, les groupements de femmes ont du pouvoir dans les grandes décisions du milieu à cause de la popularité. Sinon, avant, les femmes étaient beaucoup influencées, surtout dans les partis politiques. Les hommes sont ouverts par rapport au travail des femmes dans les groupements. Il en est ainsi parce que les femmes sont fidèles aux engagements qu'elles ont vis-à-vis de leurs maris»
FGR2.

L'épanouissement des groupements est foncièrement dépendant du respect que la répondante porte à son ménage. Les hommes laissent leurs femmes fréquenter les groupements parce qu'ils ont confiance aux valeurs et aux relations que les femmes établissent entre elles dans ces organisations ne vont pas à l'encontre des rapports sociaux établis dans le ménage.

ASSEF coopère avec les institutions financières FECECAM, ID, WAGES en milieu urbain. Ces associations ont mis en place la configuration institutionnelle et organisationnelle des AEC, des CEC et CAIC. Ces différentes structures ont permis l'obtention du crédit à des conditions favorables afin de nouer des relations avec d'autres réseaux, et d'améliorer la qualité des services offerts.

Des relations de concertation, de collaboration et d'affiliation se sont développées avec plusieurs organisations au niveau local, national et même international dont quelques-unes sont : PNUD, CBDD, CBDIBA, CRS,DED, GRAPAD, ISPEC,WAGES, WWB. Ces

organismes apportent soutien, conseil, et accompagnent les femmes dans plusieurs domaines de formation. Ces différents organismes renforcent le fonctionnement de ASSEF et son dynamisme, mais ne contribuent pas à son ancrage territorial.

Sur le plan national, ASSEF collabore aussi avec le ministère du développement rural, le ministère de l'intérieur, des finances, ces institutions qui assurent la coordination et la complémentarité des interventions entre les différents organismes. Malheureusement, ces relations ne sont pas concrètement définies et clarifiées. PADIC-Dogbo dépend strictement du ministère du plan et entretient peu de relations avec le MDR (ministère du développement rural) ou celui de la condition des femmes et des affaires sociales. Cette irrégularité est imputable à la situation de sous-développement d'une société qui vit dans le souci permanent de l'aide extérieure. Cette contrainte majeure force les organismes intervenant au niveau local à respecter toutes les modalités imposées au niveau des pays donateurs, même s'ils devaient avoir une vision plus horizontale de leurs interventions et une coopération plus large avec d'autres institutions pour obtenir plus de succès.

Les partenaires locaux et étrangers contribuent à l'ancrage territorial dans le milieu et suscitent chez les femmes beaucoup d'ambitions et d'ouverture d'esprit. Certaines pensent postuler des emplois dans les instances locales de décision pour défendre les intérêts du milieu, d'autres avouent vouloir renforcer dans l'avenir leur engagement à la cause des associations et des caisses. Les solidarités à l'intérieur du groupement, et celles entre groupements et les autres formes de partenariats montrent que les femmes, à travers leur adhésion dans ces organisations, s'insèrent dans des réseaux de développement

qu'elles influencent et dont elles reçoivent en retour soutien et conseils. Il s'agit d'une construction dialectique d'identités avec un collectif d'acteurs qui se définissent dans un système de normes et de rationalité dans un but d'amélioration des conditions socio-économiques. Les relations sociales qui se tissent ici représentent les ressources ou les moyens d'accès à ces ressources détenues par d'autres. Ces ressources se situent à plusieurs niveaux : il y a le capital social individuel (socialisation, expérience, échec) qui se combine avec le capital social territorial (histoire et patrimoine local). Les deux s'interfèrent avec les ressources relationnelles au sein du réseau pour construire l'identité individuelle et collective des acteurs sous une diversité d'aspects (comportements des acteurs, conséquences dans l'analyse des identités). L'interface entre les différents réseaux d'acteurs représentent les lieux de construction des identités du développement local, porteurs de nouvelles formes de connaissances et de transformation des valeurs, des pratiques et des attitudes.

* * *

Les ONG étudiées ont eu sans nul doute des effets très positifs sur les femmes par rapport à leur position socio-économique de départ. Elles ont facilité soit leur accès à certaines formes de ressources, soit ont suscité en elles l'éveil d'aller chercher elles-mêmes les ressources dont elles auraient besoin. Les interventions des ONG ont aussi mis le doigt sur les enjeux d'un meilleur contrôle, d'une plus grande maîtrise des ressources et d'une plus grande visibilité des groupements dans le milieu. Le dynamisme qu'elles doivent déployer sur assurer la reconnaissance de certaines de leurs activités comme des activités à valeur égale exercées dans la sphère publique par les hommes se construit progressivement.

L'intervention apportée par les ONG pour faciliter l'accès des femmes aux ressources et l'interaction de ces ressources avec d'autres qui ouvrent d'autres opportunités ou qui permettent des stratégies de contournement envers soi-même ou en faveur des générations futures démontrent un changement de comportement au sein de la société. L'engagement social des femmes, l'éveil qu'elles expriment sur leurs droits et sur leurs devoirs à l'héritage, à la sensibilisation ou à la prise de parole, les dynamismes de solidarités au sein des groupements et entre groupements et enfin l'ancrage territorial représentent chacun une boucle de rétroaction positive de changement de comportement pour accéder aux ressources dont les interactions contribueraient au développement local selon le genre. Les activités que les groupements ou les caisses exercent répondent aux besoins réels des femmes et favorisent une prise de conscience collective pour maintenir le fonctionnement des associations encore longtemps. Ces associations et institutions d'intervention avalisent dans les esprits des femmes et de la population des habitudes et pratiques de changement. Elles forment un cadre matériel qui nourrit les représentations, le sentiment d'appartenance et les discours de développement tenus par les acteurs du milieu. Loin de se définir comme de simples espaces géographiques, l'environnement social et les familiarités institutionnelles entre les acteurs contribuent à l'éclosion d'espaces de rencontres et de sociabilité donnant à ces milieux de vie, (Dogbo et Cotonou), des expressions humaines et sociales enracinées dans le quotidien. Ces milieux tributaires d'une représentativité institutionnelle et d'une armature économique et organisationnelle dévoilent les particularités culturelles au cœur de la dynamique sociale, lieux d'interaction qui marquent les rapports sociaux. Par contre, ces femmes subissent diverses contraintes d'accès aux

ressources qui apparaissent encore difficile à contourner malgré l'effort déployé par les animatrices et les responsables de projet. Les frustrations exprimées par les femmes sont le produit du travail de générations d'acteurs sociaux dont les actes et les discours prêtent vie et sens au développement du milieu. Comme nous le verrons plus loin, ces limites dans les interventions seront analysées afin d'orienter un développement qui devra se faire avec les femmes.

CHAPITRE 7

LA RESTRUCTURATION DE L'ÉTAT BÉNINOIS EN REGARD DE QUELQUES PISTES D'AMÉLIORATION DES RAPPORTS SOCIAUX

La crise des rapports sociaux liés au genre suscite des remous d'intérêt et exprime la complexité de ces rapports à l'échelle des territoires locaux. À l'opposé, la restructuration de l'administration territoriale de même que l'effritement des liens dans la sphère privée, un peu partout dans le monde et spécifiquement en Afrique, de même que la décentralisation en cours dans le contexte béninois dessinent le champ des possibles pour un dynamisme souple et adéquat des rapports sociaux de genre au niveau local. Ce chapitre aborde les enjeux locaux de développement en République du Bénin et les références porteuses d'avenir pour le développement et l'émancipation des femmes.

7.1 Image structurelle de la nouvelle administration territoriale au Bénin

7.1.1 Les anciennes réformes territoriales

Les écrits sur les anciennes réformes territoriales révèlent que les membres de l'administration territoriale pré-coloniale du Bénin, sous l'égide des chefferies, étaient choisis sur avis d'un conseil de notables au sein de la famille royale, laquelle a été seule à posséder ces attributions coutumières (Gogan, 1996). Ces chefferies avaient des superficies réduites, variant selon l'hégémonie des rois, de leur combativité ou des alliances qui se liaient ou non à la suite des guerres. Elles représentaient des structures territoriales faibles

fractionnées en rivalités ouvertes ou diffuses qui incarnaient à la fois des pouvoirs familiaux, religieux, militaires, judiciaires et sociaux.

La première réforme de l'administration territoriale a eu lieu en 1958, par la loi n° 55-1949. Elle a occasionné une rupture avec la chefferie traditionnelle et permis de mettre en place le principe de l'unité de pouvoir d'État et de ses institutions. Les grandes agglomérations urbaines, Porto-Novo, Cotonou, Ouidah, Abomey, Parakou furent transformées en circonscriptions administratives nommées communes et les agglomérations secondaires, en cercles. Quelques postes administratifs ont été créés dans certains lieux à accès difficiles et la dernière unité administrative équivalait aux chefferies qui regroupaient plusieurs villages. Quelques années plus tard, les communes ont été transformées en départements dotés d'un statut particulier, les cercles ont été nommés sous-préfectures et les postes en arrondissements.

Suivant les séries de réformes de l'administration territoriale, le Bénin a connu deux autres réformes territoriales avant l'actuelle réforme en cours. En effet, une deuxième réforme territoriale, celle de 1974, a permis de nommer les départements en provinces et les anciens arrondissements en districts dans un effort de rapprocher l'administration de l'administré. Le département est divisé en sous-préfecture ou en districts subdivisés en communes regroupant plusieurs villages. La réforme territoriale de 1974 a abouti à 13 districts urbains, 69 districts ruraux, 140 communes urbaines, 366 communes rurales, 4 communes lacustres et 3 378 villages et quartiers de ville. La commune est considérée

comme une personnalité morale reconnue comme collectivité territoriale lors de cette réforme.

Une troisième réforme, celle de 1981, maintient à quatre niveaux administratifs la structure territoriale du département, de la sous-préfecture ou du district, de la commune puis des villages et quartiers de villes, mais supprime la distinction entre entités territoriales urbaines, rurales et lacustres. Les sous-préfectures sont maintenues comme un niveau administratif intermédiaire entre certains districts jugés trop vastes et les communes. Les départements sont reconnus comme une personnalité morale placée sous l'égide de l'assemblée nationale. Cette réforme trop lourde conduit à un véritable contrôle du pouvoir du parti unique révolutionnaire, dans toutes les structures étatiques créées ou déjà existantes.

«Aucun langage technique, aucune aspiration individuelle, aucune dissidence intellectuelle ne saurait, en ces moments-là, prévaloir sur les vues du parti unique. Conflits ouverts, contradictions flagrantes, luttes de clans ont rejailli gravement au niveau local sur l'administration territoriale, à bout de souffle au lendemain de la conférence nationale.» (Dehoumon, 1996 : 12)

Le bilan de la réforme de 1981, qualifié en ces termes par Dehoumon, avait plusieurs aspects négatifs et nécessite une analyse particulière pour comprendre l'actuelle réforme en cours et le contexte d'intégration territoriale du Bénin. Plusieurs recherches évaluatives (Dehoumon, 1996 ; Roussignol, 1990) en témoignent :

- *Au plan des facteurs humains :*

Les principaux chefs d'administration territoriale, comme les préfets et les chefs de districts, ne sont pas choisis selon leurs compétences, mais sur la base de relations personnelles ou partisans, dans des catégories professionnelles très variables comme les instituteurs, les sous-officiers et les gendarmes possédant une vision étriquée du travail à faire. Les quelques diplômés de l'université présents dans le domaine ont tendance à s'asseoir dans les administrations ministérielles des grandes villes, proches du pouvoir décisionnel par rapport aux administrations territoriales. À cela s'ajoute la faible motivation des personnes qui ne facilite guère le travail dans ces instances de décision.

- *Au plan financier*

Les salaires du personnel des collectivités locales sont gérés par le budget national au niveau des ministères de l'intérieur, du travail et des affaires sociales, par le décret no 86-45 du 17 février 1986. De ce fait, le salaire du personnel échappe aux autorités locales qui ne possèdent aucunes archives ni des fichiers sur le personnel et sur le statut des agents publics locaux.

- *Les facteurs liés à l'organisation des collectivités*

Les services offerts par les collectivités décentralisées ne tiennent pas compte des aspects du développement au niveau local. La bureaucratie administrative locale gère seulement les affaires domaniales, financières, sociales et politiques et évacue tous les

aspects du développement, comme l'assainissement de l'environnement, la gestion des eaux usées et autres. Elle n'encourage pas non plus la population à faire des choix sur les lieux d'implantation des infrastructures et des équipements ou à donner son point de vue sur certaines orientations de son milieu rendant ainsi peu favorable la maîtrise du développement au niveau local.

Enfin, les responsabilités des institutions décentralisées ne sont pas définies et clarifiées. Les départements ne sont pas sous la tutelle absolue du ministère de l'intérieur et les préfets ont rang de ministre. Dans ce chevauchement de rôle, les préfets rendent compte de leurs activités directement au conseil exécutif national où le président centralise toutes les arènes du pouvoir de l'État et assure sa régulation entre les différents acteurs présents au niveau des instances de décision.

L'analyse de ces différentes réformes administratives territoriales au Bénin témoigne d'une diversité d'initiatives de développement. Les chefferies représentent les formes traditionnelles de gouvernance locale très fragiles sans véritable vision d'harmonisation de développement au niveau de toute la société entière. Par contre, les réformes de 1964 à 1974 ont permis progressivement l'organisation de la société civile sur le territoire et l'hégémonie du pouvoir étatique. La dernière réforme à quatre niveaux administratifs, a eu une visée de centralisation du pouvoir sous la dictature d'un parti unique marxiste et révolutionnaire, de 1972 à 1989. Les conséquences sur le fonctionnement de l'administration territoriale sont lourdes et montrent que cette approche n'a pas beaucoup encouragé les initiatives locales de développement.

Les faiblesses générales de ces multiples réformes résident dans le type de délégation de pouvoir aux communautés territoriales. Une éventuelle nouvelle réforme devrait tenir compte des avatars structurels et conjoncturels et relever les défis de la gestion des responsabilités.

7.1.2 La nouvelle carte administrative territoriale en cours

Tirant leçon de toutes ces expériences passées et de la démographie galopante engendrant l'étalement des principales villes comme Cotonou, Parakou, Porto-novo, la nouvelle réforme²⁰ autorise un transfert des moyens de gestion aux populations de base et permet ainsi un nouveau dynamisme local. Les initiatives de la nouvelle réforme datent de février 1990, période de la conférence nationale des forces vives de la nation. Dans la nouvelle réforme, les départements sont portés à douze et les communes²¹ à soixante-dix - sept (Voir annexe18).

Au niveau territorial, le département est considéré comme un niveau de déconcentration et la commune, comme un niveau de décentralisation selon la loi 97-029²².

²⁰ Tout le processus de la décentralisation est basé sur cinq lois : la loi n° 97-028 portant orientation de l'organisation de l'administration territoriale, la loi n° 97-029 portant organisation des communes, la loi n°98-005 portant organisation des communes à statut particulier (les trois grandes villes du pays : Cotonou, Porto-Novo et Parakou), la loi n° 98-006 portant régime électoral communal et municipal, la loi n° 98-007 portant régime financier des communes. Par contre, la constitution renvoie à la charte des partis politiques qui définit par la loi n°90-23 du 13 août 1990, le soin de déterminer les conditions dans lesquelles les partis se forment et exercent leurs activités.

²¹ voir dynamiques locales : revue trimestrielle d'information des collectivités locales. Avril-Mai-Juin 1999 ou Dehoumon : 1996 formes traditionnelles et modernes de gouvernance en Afrique.

²² La loi 97-029 porte sur les organisations des communes en République du Bénin et stipule, à chaque commune, l'élaboration et l'adoption de son plan de développement au niveau local.

Il n'existe aucun lien hiérarchique entre la commune, le département ni entre les différentes communes.

Les anciens districts et sous-préfectures ont disparu en tant que circonscriptions administratives secondaires et sont remplacées par les nouvelles communes, à l'exception de quelques-unes qui ont été maintenues pour aider le préfet à exercer la tutelle administrative et le contrôle budgétaire des communes. Le préfet encadre un comité administratif départemental regroupant tous les directeurs et chefs des services départementaux dont le rôle est d'harmoniser les politiques et projets sectoriels de l'État à l'échelle du département. Les nouvelles communes créées ont une personnalité juridique et l'autonomie financière pour s'occuper de l'animation et de la gestion socio-économique de leurs communautés respectives. Elles sont divisées en arrondissements, l'équivalent aux anciennes communes qui regroupent les quartiers de villes et les villages. La réforme en cours place la structure territoriale à trois niveaux : le département, la commune et les arrondissements subdivisés en villages et en quartiers de villes (Le matin, 1997).

Le système électoral communal repose sur un scrutin à la fois de liste et uninominal. Le scrutin de liste est utilisé en cas d'élection de plus d'un conseiller et le scrutin uninominal dans le cas du choix d'un candidat unique. Le conseiller est élu dans l'arrondissement et le nombre de conseiller d'un arrondissement présent au niveau de la commune est proportionnel à sa taille. Tous les arrondissements ont au moins un conseiller au niveau communal, selon ce principe. Dans certains arrondissements, le nombre de conseillers à élire peut varier entre neuf et quarante-cinq. Les élus locaux d'un

arrondissement choisissent un chef d'arrondissement et l'ensemble des élus locaux dans les différents arrondissements représente les membres du conseil communal qui vont choisir le maire et deux adjoints.

La réforme en cours met un accent particulier sur les communes à statut particulier comme Cotonou, Porto-novo, Parakou qui répondent à certains critères spécifiques comme celui de la taille de la population supérieure à 100.000 habitants. Ce sont des villes qui s'étendent de manière continue (agglomération) sur un rayon de cinquante kilomètres au moins et qui disposent des ressources propres suffisantes pour faire face à toutes leurs charges. Certains arrondissements dont la taille de la population est supérieure à 30.000 habitants bénéficient aussi de ce statut particulier.

Sur le plan administratif, le conseil communal et le maire possèdent deux attributions. L'une propre à la commune en tant que collectivité territoriale qui permet de gérer la vie sociale et culturelle du milieu et d'assurer le bien-être de la communauté. La commune peut ainsi élaborer son plan de développement et donner son avis sur la partie communale du plan national, ainsi que sur les investissements publics à caractère régional et national à réaliser sur son territoire. L'autre attribution est relative aux pouvoirs délégués à la commune pour gérer le personnel communal et leur carrière. Le maire est l'initiateur des dépenses communales et représente le seul juge au sujet des opportunités des dépenses à effectuer. Il est aidé par un comptable qui est un agent du trésor public. Ce dernier vérifie la régularité de la dépense, la disponibilité des crédits en caisse, par rapport aux dépenses avalisées par le maire.

Sur le plan financier, les activités communales sont soutenues par différentes sources de fonds. Il y a la taxe de développement, tirée des ressources économiques et basées sur les réalités et les potentialités de la commune. Vient ensuite le fonds de solidarité intercommunal qui vise à assurer un minimum de fonctionnement des activités au niveau des communes. Ce fonds de solidarité est obtenu grâce à un pourcentage de recettes budgétaires annuelles de chaque commune et une contribution annuelle de 1% du budget national. Il sera distribué à chaque commune sur une base de péréquation préalablement définie par toutes les communes. Par exemple, dans le cas de la sous-préfecture de Dogbo, 10% de ses recettes ordinaires sont retournées comme ristourne au budget de la sous-préfecture et 3% de ses recettes comme ristourne pour les sous-préfectures déshéritées.

Partant du constat que ni les ressources propres de la commune, ni le fond de solidarité intercommunale, ni les subventions de l'État ne suffiront à couvrir tous les besoins d'investissement des communes, la réforme a prévu l'institution de crédit communale pour compléter ce vide. Enfin, la coopération intercommunale est une autre instance qui permet de rationaliser la mise en place des équipements socio-communautaires dans un esprit de complémentarité et d'efficacité entre les communes. Le budget de la gestion inter-communale est constitué d'impôt et taxes nationaux rétrocédés par l'État aux collectivités locales et serait utilisé pour la construction et la gestion des centres de santé, les écoles, les stades.

La réforme prévoit la tutelle administrative actuelle de la commune souple prenant la forme de conseil, d'assistance ou de contrôle entre les représentants de l'État et les

pouvoirs locaux. Par exemple, les relations de tutelle entre le maire et le préfet sont conviviales et comprennent deux volets : le contrôle administratif et le contrôle budgétaire. Le contrôle administratif assure la vérification et la légalité des actes administratifs, réglementaires et conventionnels pris par le maire et le conseil communal. Ce contrôle se fait à posteriori, ce qui fait que le maire n'a pas besoin du préfet pour prendre une décision, mais il doit avertir celui-ci de son acte dans un délai raisonnable. Par contre, le préfet doit avertir le maire de toute initiative envers son institution.

Le contrôle budgétaire quant à lui est soumis en même temps que les comptes administratifs et de gestion. Le préfet a un délai pour faire connaître ses observations au-delà duquel le budget est déclaré exécutoire. De même, lors de l'exécution du budget, il doit avoir une fréquente concertation entre les autorités décentralisées et déconcentrées, soit entre le maire et le préfet.

Toujours selon la nouvelle réforme, l'administration déconcentrée est assurée par le préfet, seul chef représentant du gouvernement et de chacun des ministres. Cette administration représente un mini-gouvernement composé du préfet et de tous les directeurs et chefs des services départementaux. Ce comité assure la cohérence de plusieurs programmes et projet de chaque ministère relayé par les directions départementales. À l'image de la commune, le comité départemental élabore les budgets de la préfecture ainsi que la tranche départementale du programme d'investissement public dans tous les secteurs

Loi no 98-007²³. Les départements représentent des structures pour exécuter les travaux de l'État et fournir des prestations de services aux communes qui se chargent à leur tour de l'essentiel des activités. Par exemple, la direction départementale de l'éducation aura le contrôle de la ligne pédagogique des enseignants, la vérification et le suivi des normes didactiques et scolaires, mais la gestion financière des enseignants, et des écoles primaires et maternelles seront désormais léguées aux communes.

La nouvelle réforme répond ainsi aux trois principales règles de la décentralisation qui sont : la règle de la progressivité dans la mise en œuvre de la réforme institutionnelle, le principe de subsidiarité dans la répartition des compétences entre l'État et les collectivités locales et le principe de transfert de compétences aux collectivités locales concomitant aux moyens et aux ressources nécessaires à l'exercice normal de ces compétences. Comme on peut le constater, le cadre juridique dans ce processus dicte clairement les dispositions de la réforme et a parfaitement tenu compte de l'histoire des réformes administratives précédentes.

Nous pensons que la mise en œuvre et la concrétisation de cette nouvelle réforme nécessitent une volonté politique de l'État qui doit se dessaisir d'une partie de ses compétences au profit des collectivités locales. L'avènement des communes en cours, nécessite aussi le renforcement des collectivités décentralisées, une nouvelle organisation

²³ La loi no 98-007 portant régime financier des communes en République du Bénin propose la mobilisation directe des ressources et spécifiquement les traces pour la mise en œuvre des activités de la commune.

des ressources humaines, matérielles, financières et la construction d'immeubles qui vont abriter les différentes structures. Déjà, dans le processus en cours, il y a eu la création de la maison des collectivités locales en juin 1997 afin d'assurer le renforcement des capacités locales, la formation sur les outils modernes de développement aux personnels communaux. La dernière réforme en cours semble donner une lueur d'espoir par rapport aux autres. Les niveaux administratifs sont réduits à trois avec une souplesse d'organisation et de mise en tutelle. La commune vient directement après le département, le premier niveau administratif déconcentré. Cette situation fait que le pouvoir venant de l'État n'est pas émietté dans d'autres structures secondaires avant d'atteindre la commune, le seul niveau de décentralisation défini par l'administration territoriale. Les rôles sont clairement définis et les moyens pour sa mise en œuvre sont étudiés et bien séparés dans les lois et les documents de la réforme. Malgré cette situation déjà très favorable dès le départ, il reste beaucoup à faire pour assurer une pratique efficace des idées élaborées. La société béninoise est toujours menacée par son passé, ses subjectivités culturelles et par un processus d'apprentissage de gestion du pouvoir qui n'est pas encore certain.

7.1.3 Les enjeux de la décentralisation au Bénin

Plusieurs questions liées à la décentralisation seront analysées ici pour comprendre le contexte de mise en application du plan de ce processus.

La question des finances locales est fortement liée à la mise en application de la décentralisation et reste déterminant dans le succès de ce processus. Les besoins financiers

au niveau national sont grands devant les moyens très limités dont dispose l'État béninois pour assurer le développement de la population.

Du côté des collectivités locales, les fiscalités retournées à la population posent un problème d'insuffisance de fonds. Les principales sources de recettes de la sous-préfecture de Dogbo où des différents quartiers de Cotonou, où la recherche a été effectuée, proviennent des droits de place sur les marchés, les patentes, les licences, les taxes de conventions et autres actes administratifs, la contribution foncière des propriétés bâties et non bâties. Les recettes issues de ces différentes sources restent insignifiantes pour couvrir les besoins réels des communes et des départements.

Le taux de recouvrement actuel des impôts reste aussi très faible et ne traduit pas les potentialités des populations étudiées. De plus, le citoyen béninois ne cherche pas non plus à connaître l'utilisation que l'État fait de son impôt. Quelques agents de la fonction publique et des entrepreneurs privés officiellement déclarés, paient leurs impôts et expriment beaucoup de sentiments de frustration et d'injustice à cet égard. Certains opposent souvent un refus catégorique au paiement de l'impôt avec menace et outrage aux agents collecteurs. Qui plus est, le secteur informel très développé au Bénin et présent dans différentes activités échappe au retour de taxe équivalent aux activités qui s'y exercent. Or, dans les deux zones de recherche, cette portion des recettes fiscales représente une part importante des recettes générales dans la gestion financière décentralisée des communes. Elle est de 33,8% actuellement pour la sous préfecture de Dogbo.

Les recettes fiscales ordinaires des communes, à l'exception des grandes villes comme Cotonou, Porto-Novo, Parakou et Natitingou, n'excèdent guère 3.500 frcs par habitant et par an, soit six dollars US (Rossignol, 1990). Ce marasme économique insinue un doute chez les petites collectivités qui ne fondent plus un grand espoir de développement sur les ressources fiscales locales et la réforme territoriale. Elles éprouveront des difficultés pour faire face aux défis financiers que nécessite la décentralisation. Malgré tout, ces difficultés ne peuvent pas trop servir de prétexte puisqu'il existe d'autres fonds, comme la caisse intercommunale qui provient de l'État et d'autres fonds publics établis à ce sujet comme le crédit communal et les subventions de l'État.

Les questions d'abus du pouvoir et de divergence d'opinions qui entraînent des conflits d'intérêts entre les collectivités locales sont aussi des facteurs déterminants dans ce domaine. Si la présence d'institutions publiques favorise la qualité de vie d'un milieu par ses capacités à répondre aux besoins locaux, les regroupements non publics formés de relations et de réseaux territoriaux assurent aussi une dynamique locale de développement. Leur grande importance s'apprécie dans les actions et les offres de services et ils interviennent aussi dans la sensibilisation, l'éducation et le débat public. Ce type d'entreprise et d'organisation pouvant faciliter le partage des responsabilités entre le centre et les organes locaux et régionaux est absente au niveau des collectivités rurales, et peut laisser place à un abus de pouvoir et au risque d'exploiter malhonnêtement l'ignorance des populations à la base. Même dans les grandes villes comme Cotonou, Porto-Novo,

Bohicon, Parakou et Natitingou, les groupes sociaux, aux prises avec des difficultés de toutes sortes, n'arriveraient pas à contraindre le pouvoir central dans les prises de décisions.

Plusieurs communes bénéficient de la présence de différentes directions et services déconcentrés de l'État dont les compétences s'étendent sur l'ensemble du territoire. On peut citer à titre d'illustration les directions provinciales des secteurs suivants : enseignement de base et alphabétisation, action sociale, santé et police nationale. Divers services provinciaux sont aussi présents : perception, domaines, Office national des postes, Office national des télécommunications, Société nationale d'électricité, environnement, eaux et forêts, ressources animales, sports et loisirs ainsi que la brigade territoriale. À cela s'ajoutent les banques, lycées et autres services. Ces différentes institutions implantées sur le territoire des collectivités locales devraient contribuer au changement économique, social, politique et culturel du milieu.

Si la décentralisation va renforcer les différents appuis apportés par ces organismes, en pratique, ces derniers témoignent d'une grande hétérogénéité dans leurs composantes et ne sont pas inscrits dans un canevas d'intervention locale au niveau des collectivités territoriales. L'incohérence des interventions des organismes sur le territoire de Dogbo est une preuve. Qui plus est, les ONG locales, les associations religieuses, les associations de femmes, de jeunes, de commerçantes, de propriétaires, des télé-centres privés, des comités de gestion des forages, des coopératives, des syndicats, etc. diffèrent par leurs origines, leurs objectifs, les moyens humains (membres et personnel) et matériels (ressources financières) qu'elles peuvent mobiliser pour mener leurs actions, leurs expériences et leur

capacité de gestion des projets selon leur statut juridique. Tous ces organismes et structures ne jouent pas non plus pleinement comme souhaité leur rôle d'acteur du développement. Certains manquent d'objectifs clairs, sont généralement peu structurés et reposent souvent sur des individualités fortes où s'expriment des solidarités multiples. Ils représentent aussi un espace où peut survenir la concurrence et des conflits entre acteurs. Or, la décentralisation, par ses différentes instances décisionnelles, offre une panoplie de tribunes d'expression sur une diversité de sujets où la société civile représentée par ses différents organismes doit se prononcer et avoir droit de regard sur les différents changements du milieu. Cette étape nécessite donc un processus d'apprentissage collectif, car une société civile mal organisée peut empêcher de mettre en œuvre les plans d'intervention adaptés aux besoins respectifs des collectivités. Ces plans, qui restent à établir dans plusieurs des nouvelles communes constituent un autre enjeu d'intérêts actuels à définir. Cette responsabilité devrait aussi être partagée par les organismes extérieurs et agences de coopération qui interviennent au niveau local pour promouvoir les potentialités des organisations locales précitées.

Un processus comme celui des élections municipales nécessite un niveau de maturité et de négociation entre acteurs et collectivités locales qui n'existe pas encore dans plusieurs milieux. Si le maire élu de façon démocratique a une sensibilité politique différente du parti au niveau national qui a nommé l'autorité de tutelle, le préfet, des conflits partisans peuvent émerger.

La réforme n'a prévu aucun critère de qualification préalable pour être dirigeant de commune en dehors de ceux légalement admis pour être électeur et éligible. La réforme a voulu contourner ainsi les conflits que pourrait engendrer la représentativité ethnique au niveau municipal, mais elle n'a pas réglé la question des compétences. Dans le contexte béninois où les leaders d'opinion ne possèdent pas toujours les compétences requises pour le travail demandé, les personnes élues comme chefs traditionnels peuvent accéder aux élections par voie de démocratie libre et transparente. L'enjeu de la décentralisation dans ce contexte pose la question du retour au pouvoir de ces anciens dirigeants qui auront l'obligation de se faire reconnaître par la population en exerçant un pouvoir local différent du pouvoir traditionnel ou totalitaire de la période révolutionnaire de 1972-1989.

D'autres conflits peuvent émerger à la suite d'un chevauchement des rôles. Dans le but d'alléger la structure administrative, la réforme prévoit une suppression de la sous-préfecture, jadis située entre le département et la commune. Ce niveau est néanmoins maintenu dans quelques cas où le sous-préfet aidera le préfet dans le contrôle administratif et budgétaire ainsi que dans le maintien de l'ordre au niveau des communes. Ce point de la réforme peut amener des chevauchements dans les activités et des conflits d'intérêts entre le préfet et le sous-préfet.

Le nouveau découpage suscite des conflits ethniques et fonciers. Certaines communautés villageoises se voient frustrées de rester sous l'autorité d'ethnies, qui du temps des chefferies, dépendaient de leurs hégémonies. Les antécédents litigieux de guerre et de conquête de terres ancestrales, sous-tendent ces mécontentements. À cela s'ajoute la

question des chefs-lieux dans les nouveaux départements créés, dont le choix est laissé à l'initiative de l'État. Ce dernier s'appuie sur des critères comme la taille démographique ou la situation géographique dans les sites. Or, plusieurs communes capables d'abriter les nouveaux chefs-lieux se retrouvent en conflits d'intérêts. Des tensions montent, des marches de protestations et des «seating» se font régulièrement au point de laisser croire que la décentralisation se réduit au simple découpage territorial (Bio N'Morou Ouorou : 1997). Ces conflits locaux rendent indécis les responsables nationaux qui ont des difficultés à départager certaines villes comme chefs-lieux, répondant à leurs intérêts particuliers mais ne répondant pas à tous les critères définis. Dans ce contexte, le processus en cours, qui devrait favoriser l'émergence de nouveaux centres de pouvoir et de nouvelles sources de légitimation, nécessite une gestion particulière qui incombe à la population locale.

Les collectivités électorales qui participent aux élections législatives n'ont pas été pris en compte dans le découpage territorial actuel. (Dehoumon: 1996). En effet, les circonscriptions électorales représentent un ensemble de villes et de villages regroupés, doté d'un statut qui leur permet, par quota, d'élire un certain nombre de députés dont le total ne doit pas dépasser 84 lors des élections législatives, comme la constitution a prévu. Le quota obtenu dans chaque circonscription électorale est proportionnel à la taille démographique de la circonscription dans la population départementale. Ainsi, chaque député est élu sur la base du nombre de voix obtenu en divisant la taille de la circonscription électorale par le nombre de députés que l'État a accordé. Lors des élections législatives, si certains députés ont été élus avec des restes de voix qui ne pourraient être

comptés pour un autre député et qu'il reste à attribuer un député à un parti après décompte des voix, le parti ayant obtenu le reste des voix le plus élevé bénéficie de ce député. Actuellement, ce principe électoral rend difficile les élections municipales au Bénin, parce que la nouvelle réforme territoriale n'a pas tenu compte des anciennes circonscriptions électorales. De ce fait, certains partis ont perdu leurs voix et même leurs fiefs au profit d'autres partis. Citons le cas typique de la province du Mono qui a vu deux de ces grandes circonscriptions électorales partagées entre les deux nouveaux départements. Ces défis majeurs à relever sont accentués par d'autres enjeux dans le domaine des rapports sociaux.

7.1.4 La décentralisation béninoise face au défi de l'équité dans les problèmes liés au genre

Dans l'actuel contexte béninois, la nouvelle réforme territoriale et la décentralisation peuvent faciliter l'éveil de la population locale à l'émancipation des femmes et à la prise de conscience des problèmes liés au genre et à l'accès aux ressources. Dans un milieu rural comme Dogbo, quelques données sur le portrait socio-économique révèlent des réalités socio-économiques et culturelles différentes qui sont à prendre dans ce changement par rapport à celles d'un territoire urbain comme Cotonou.

Le centre médical de Dogbo-centre est dirigé par deux infirmiers et une sage-femme. Deux communes de la sous-préfecture Totchangni et Lokogohoué sont dépourvues de centre de santé. Dans toute la sous-préfecture de Dogbo, le taux de fréquentation actuelle des centres de santé tourne autour de 25 à 30%. Ce taux est plus élevé que celui de l'accès aux services de santé au niveau national qui est de 18% en milieu rural. Le taux de

malnutrition est de 35% pour les enfants de 0 à 5 ans avec une insuffisance alimentaire chronique en protéines et en vitamines. Alors que les données nationales indiquent par contre un médecin pour 42.000 habitants en zone rurale, on constate qu'il n'existe aucun médecin pour les 85.547 habitants de la sous-préfecture.

Dans ce contexte sanitaire assez pitoyable, la réforme représente un véritable enjeu pour rapprocher certains services de santé publique auprès des populations et spécifiquement ceux liés au bien-être de la répondante béninoise comme la maternité, la pharmacie, les centres de planning familial et les affaires sociales.

Sur le plan des infrastructures scolaires, la sous-préfecture de Dogbo compte quarante-huit écoles maternelles et primaires dont le taux de scolarisation est de 40% (Source : Données Générales du Bénin). Ce taux qui reste assez faible peut s'expliquer par l'éloignement de ces infrastructures de la population et surtout aux facteurs socio-économiques qui peuvent empêcher les parents d'envoyer leurs enfants à l'école. Viennent ensuite les facteurs liés à l'enseignement tels que la précarité des méthodes de travail, les problèmes d'équipements et de mobiliers où plus de la moitié des 248 classes de la sous-préfecture sont bâties en matériaux locaux (bambou ou en terre de barre). Enfin, les dix centres d'alphabétisation créés sont très peu fréquentés et seulement deux parmi eux restent encore fonctionnels et ouverts de façon permanente depuis leur démarrage. Néanmoins, pour une certaine émancipation de la répondante rurale, des efforts sont nécessaires pour assurer la réussite des filles.

Dogbo reste l'une des sous-préfectures de la province du Mono ayant bénéficié d'un nombre important de forages (123) et de puits (17). Toutefois, cette couverture en eau cache des disparités et place la sous-préfecture de Dogbo encore en dessous des normes de 250 à 300 habitants par point d'eau. Plusieurs localités rencontrent des problèmes d'accès à l'eau potable tandis que d'autres n'arrivent même pas à maintenir en bon état les ouvrages hydrauliques dont le tiers (33%) sont en panne actuellement (document de travail, octobre 1999).

Viennent ensuite les pesanteurs socio-culturels les inhérentes aux rapports sociaux inégalitaires soutenus et entretenus par les hommes qui dominent les processus de décision dans le ménage et dans la communauté. Cette hégémonie masculine crée d'autres effets néfastes pour le développement global de la communauté. À ce titre, la gestion des ouvrages hydrauliques est assurée par les comités villageois à majorité masculins, alors que la plupart du temps, ce sont les femmes qui puisent l'eau pour l'utilisation du ménage. Dans ce contexte où les utilisateurs des équipements sont différents de ceux qui en assurent la gestion, différentes contraintes et mésententes entre hommes et femmes expliquent les pannes des appareils hydrauliques. Certains responsables d'ONG nous ont rapporté des situations analogues au sujet du choix de l'implantation des infrastructures de santé comme la maternité dans des localités autres que Dogbo. Par exemple, des maternités construites auprès des cimetières, selon l'emplacement d'installation proposé par les comités villageois à dominance masculine, n'ont jamais été fréquentées par les femmes qui considèrent comme un signe de mauvais augure, le fait de passer devant le portail d'un cimetière avant

d'aller accoucher (contraste de la vie et de la mort). Le déchirement de l'accouchement, exacerbé par la peur de la mort, peut expliquer ces inquiétudes et le ralentissement du fonctionnement des infrastructures mises en place pour favoriser leur émancipation.

Cette situation ne semble pas s'améliorer dans les domaines majoritairement femmes comme le système de post-récolte où en milieu adja, les femmes continuent d'utiliser des méthodes de transformation très rudimentaires et y investissent beaucoup de leur temps et de leur énergie sans grande rentabilité à la fin de la saison.

D'autres facteurs peuvent être identifiés pour illustrer les difficultés d'accès des femmes aux ressources. Il s'agit par exemple de la forte poussée démographique, (3%) due au faible taux d'adoption d'une politique de planning familial qui aggrave les problèmes fonciers et l'insécurité alimentaire.

Ces différents contextes qui marginalisent les femmes représentent des enjeux à prendre en compte dans la mise en place de la décentralisation et de la délégation du pouvoir. Le transfert de compétences favoriserait l'émergence d'un dialogue sur les intérêts des acteurs et le défi de mettre en place une gestion locale impartiale dans la gestion des infrastructures présentes sur un territoire.

Dans la ville de Cotonou, le portrait socio-économique des quartiers pauvres et périphériques se caractérise par le manque d'infrastructures, l'oisiveté et la pauvreté des femmes, l'inondation et l'absence d'électricité.

La décentralisation offre une seconde tribune d'expression aux femmes, aux groupements, aux associations et aux caisses. Elles peuvent ainsi bénéficier plus facilement de différents appuis sur le renforcement de leurs capacités à travers les organismes existant dans le milieu. Elles peuvent aussi participer plus aisément aux affaires de la communauté et s'impliquer davantage dans le développement. La responsable d'une ONG soulignait l'impact de la décentralisation sur les femmes qu'elle encadre.

« La décentralisation est importante. Aujourd'hui, l'ASSEF a un conseil d'administration et les femmes de ce conseil répondent à toutes les questions qu'on pourrait leur poser. Cela signifie qu'elles se sont vraiment appropriées les textes. Les gens sont toujours contents d'elles quand ils viennent nous rendre visite. Ils se rendent compte qu'elles se sont vraiment appropriées des formations qu'elles ont reçues. Mais, si ASSEF n'existait plus, je ne sais pas si la pérennité de ces activités serait assurée. Avec la décentralisation, il y aura une meilleure participation de la population à la base pour aider les femmes à promouvoir leur propre développement. » ONG8

Cette femme témoigne des bienfaits que la gestion décentralisée a amenés auprès des femmes de ASSEF pour faire comprendre que tout processus de décentralisation rend facile l'appropriation des informations par la population locale. Mais le niveau d'appropriation des femmes membres est assez bas et inquiète cette responsable sur l'avenir des caisses et des associations après retrait.

Cette femme soulève un problème d'acculturation, celui qui a trait à la capacité d'appropriation des femmes aux appuis apportés par les ONG. L'acculturation matérielle apportée par les ONG répond aux besoins immédiats, mais elle n'est pas suivie, chez les femmes, dans le contexte béninois, d'un développement organisationnel et d'une capacité à maintenir les ressources et à assurer une autonomie dans les actions. Dans ce contexte, la

décentralisation vient combler ce vide en facilitant l'éveil de la population locale à supporter la promotion des femmes initiée par les ONG à travers un processus de changement des mentalités des hommes et des femmes, une rapide prise de conscience des problèmes liés à l'accès aux ressources, la maîtrise des actions déjà en cours et le développement de partenariat pour attirer d'autres organismes. Tous ces changements représentent les enjeux d'une réforme sociale liée à la décentralisation.

7.2 La nécessité d'une réforme en profondeur

7.2.1 La question du code de la famille et des personnes

La décentralisation nécessite aussi une organisation plus structurée de la société civile qui devrait être définie au premier plan par le code de la famille et des personnes.

Le défi actuel d'une réforme sociale orientée selon le genre passe par l'établissement du code de la famille, celui de trouver un cadre juridique pouvant intégrer les spécificités ethniques, pour dépasser l'archaïsme de certaines pratiques coutumières réservées à la répondante béninoise. L'établissement du code de la famille et des personnes représente la pierre angulaire de la réforme sociale qui pourrait instituer l'accès des femmes aux ressources dans cette réforme décentralisatrice. L'établissement du code de la famille et des personnes ne signifierait pas systématiquement un changement de comportement des hommes et des femmes qui est un long processus, mais ce code reste un cadre de référence qui peut orienter les discussions sur la scène publique et sur la scène privée en cas de besoin. Les femmes pourront légitimer certains de leurs intérêts envers les ONG et envers

d'autres acteurs comme l'État et les hommes. Par rapport aux ONG, le code de la famille établirait le contexte des rapports sociaux orientés dans le cadre de leurs interventions vers les femmes. Au sujet de l'État et des hommes, le code de la famille représente un référent juridique surtout en cas de litige au sein des ménages qui favoriserait progressivement la protection de la Béninoise et la sauvegarde de ses intérêts et de ses droits.

7.2.2 La gestion du foncier assurée par les collectivités décentralisées

Au Bénin, les mentors du foncier, Dissou (1970), Biaou (1991), Ouden (1986), Fanou (1987), Ahlonsou (1987), ont analysé les droits d'accès à la terre et différencié les droits de ce bien à multiples usages. On distingue les droits coutumiers qui sont appliqués aux domaines familiaux et sont régis par les clans dans les villages et échappent aux droits modernes d'accès à la terre. Les droits de mise en valeurs sont reconnus comme droit de propriété pour le premier occupant. Enfin, il y a aussi les droits liés aux risques inhérents à celui qui voudrait entreprendre ou investir dans un secteur donné.

Quant aux usagers du foncier, ils se regroupent en trois catégories. Il y a les usagers publics comme les services de l'État, les établissements publics et les collectivités décentralisées, les usagers privés traditionnels qui s'appuient sur les liens fonciers traditionnels ou modernes et sur une légitimité collective coutumière, puis les usagers à habitats spontanés. Ces différentes d'usagers permettent de catégoriser les règles foncières privées qui peuvent être individuelles ou collectives des règles domaniales relatives au secteur public et à l'État.

La question des pouvoirs publics fonciers au niveau local nécessite des modalités organisationnelles et procédurales qui peuvent exprimer différents sentiments d'appartenance liés à la terre. Ainsi, la possession d'un espace terrien peut relever des compétences administratives ou d'un espace d'organisation fonctionnelle en terme de gestion du territoire ou autre en fonction des différents régimes juridiques, des lois et règles appliquées.

Les enjeux fonciers dans la réforme en cours sont ceux liés aux conflits de non respect des limites des parcelles de terrain pour le voisinage, de la pression démographique, du nombre élevé des ayants droits, du non-respect des contrats et des formes d'exploitation comme on le soulevait dans le mode d'accès à la terre. La décentralisation développerait ainsi les capacités juridiques des différentes collectivités locales en collaboration avec les élus locaux et face aux types de droits et catégories d'usagers pour structurer les usagers du foncier. Même si les impôts fonciers ne suffisent pas à couvrir tous les besoins d'un milieu donné, la réforme territoriale et la décentralisation demeurent un véritable enjeu sur les questions de droit et d'usage de la terre au niveau local.

7.2.3 La sphère privée à l'épreuve de la décentralisation

La délimitation entre la sphère publique et la sphère privée n'est pas si systématique. En effet, lors de la décentralisation, le processus de délégation du pouvoir met en jeu un espace public-privé (expression de Cornelius Castoriadis 1996), qui permet aux acteurs locaux de prendre part aux différentes décisions concernant le développement de leur

milieu.. Dans les pays en voie de développement comme le Bénin, les associations, les organismes de développement et les différentes corporations syndicales ou non représentent la maille de rétention du pouvoir public qui pourrait défendre les intérêts des collectivités locales, dans la sphère publique-privée. La construction de cet espace public-privé reste un espace sensible pour la décentralisation du fait qu'il représente le lieu par excellence de la démocratisation du pouvoir entre l'État et la société civile. Cet espace crée, dans le processus de l'accès des femmes aux ressources, le lieu de construction des identités des acteurs dans le développement local selon le genre.

Si la décentralisation vise à agrandir et à rendre plus fonctionnel et autonome les acteurs dans l'espace public-privé, cet objectif ne pourrait se réaliser sans l'interdépendance des décisions établie entre la sphère publique et la sphère privée (Cornelius Castoriadis: 1996). Le développement local selon le genre dépend de ce fait des décisions de l'État et celles des acteurs du milieu capables de porter le changement à la fois dans la sphère publique et dans la sphère privée.

Quant à la sphère privée, elle représente l'espace par excellence de l'intimité et des rapports sociaux à l'intérieur des familles. C'est le domaine des différentes poches de résistances des rapports sociaux inégalitaires qui maintiennent l'hégémonie masculine grâce au patriarcat (OKANI : 1981) et régi par une logique non marchande. Dans le cas typique du Bénin, cette situation aux conséquences perverses a été exacerbée de nos jours par les différentes crises internationales qui planent sur le monde rendant les Béninoises plus vulnérables que les hommes. L'avenue de la décentralisation vient bousculer les

mœurs, susciter l'éveil des uns et des autres et propulser les femmes devant la scène publique-privée comme sujet, comme actrice, comme leader d'opinion ou comme élue. Pour surmonter les obstacles qui freinent les femmes dans la sphère privée et faciliter leur ascension dans le public-privé, il faudrait réviser certaines pratiques entretenues par les hommes et soutenues par les femmes, dans la famille et dans les ménages.

Il est clair que la tradition, la religion et la colonisation ont doté l'homme africain d'importants privilèges, droits et pouvoirs dans la sphère privée qui se prolongent dans le public au détriment des femmes. L'accès des femmes aux ressources favoriserait leur sortie du cocon privé et serait nécessaire aussi pour bannir les pratiques dégradantes maintenues par les hommes au sein de la famille.

Certaines initiatives des hommes laissent croire à un début de changement. Par exemple, au sujet de la division sexuelle des tâches, les hommes dont les femmes sont responsables de caisses ou membres de comités inter-caisse sont très enthousiasmés d'aider leur femme, même au sein du ménage. L'un d'eux, le mari de la trésorière inter-caisse exprime en ces termes son apport dans le ménage :

« Pendant son absence, j'essaie de faire le nécessaire à la maison. Aussi, comme on n'a pas de domestique, moi je m'occupe des enfants pendant qu'elle est absente. Je crois que c'est aussi de l'aide. Je lui dis de bien s'occuper de son travail. Si elle fait du crédit pour ces activités, j'essaie de l'assister dans sa gestion. Dès fois, je la transporte aux lieux des réunions. C'est beaucoup. » IH3

En milieu rural aussi, quelques hommes interviennent pour aider leurs femmes pendant que celle-ci fait des formations; selon l'un des témoignage des animatrices.

Pendant l'alphabétisation, les hommes s'occupent des enfants et les gardent pour faciliter l'enseignement. Un homme qui porte l'enfant, on ne veut pas voir ça ici. Mais les femmes viennent passer deux jours ici, et ce sont leurs maris qui gardent et préparent les repas aux enfants ou bien même s'en vont cultiver leur champ en leur nom pour qu'elles n'accusent pas de retard dans le semis ou dans le sarclage. Toutefois, il y a peu d'hommes qui le font. La grande majorité ne le fait pas. IAR4

Ces deux témoignages montrent qu'il existe des hommes qui sont capables d'aider leurs femmes devant des enjeux économiques en milieu rural et en milieu urbain. Comme l'a fait remarquer l'animatrice, cet effort est fourni par un nombre très limité d'hommes. Ces initiatives prises par les hommes représentent des pistes d'ouverture de la sphère privée pour la sortie des femmes dans la sphère privée-publicue. La décentralisation favoriserait l'éveil des acteurs à cette ouverture et permettrait davantage leur prise de conscience sur le confinement des femmes dans la sphère privée.

La sortie des femmes du cocon privé n'entraîne pas systématiquement leur ascension dans la sphère publique. Les difficultés des femmes sur la scène publique dénotent en revanche d'une pluralité de personnalités et d'acteurs comme l'État, les personnes publiques et morales, les forces et les zones d'intervention de ces acteurs, leur situation géographique, leurs enjeux et leurs intérêts parfois contradictoires seront tels que la répondante béninoise n'apparaîtra plus comme la seule victime de l'espace public comme elle l'était dans la sphère privée. Quand on sait que l'espace public est matérialisé par la finalité de l'action, au-delà des structures et des super-structures décentralisatrices, la solution reste une question de volonté individuelle et collective de changement, d'institutionnalisation du genre dans toutes les sphères et de démocratisation des rapports

sociaux. Dans le contexte de la décentralisation béninoise, où le processus nécessite le transfert du pouvoir central aux collectivités territoriales, la sphère publique ouvre la voie à la réforme de la sphère publique-privée, puis à la sphère privée. Cette institutionnalisation des différentes pratiques dans les deux sphères menace la préséance masculine dans la mesure où certaines prérogatives que possédaient uniquement les hommes seront attribuées de fait à toute la communauté favorisant l'émancipation de la répondante et par là le développement équitable.

Une autre pratique courante dans la sphère privée qui altère le pouvoir de la répondante est la dot avec le mariage traditionnel au cours duquel la famille de la jeune fille reçoit comme don, une série de cadeaux de la part du futur époux. Ce don, la dot, a une signification très honorifique pour les deux partenaires dans la culture traditionnelle béninoise parce qu'elle consolide un lien d'amitié et de solidarité entre les deux familles en offrant un espace d'échange où les deux partenaires se considèrent comme membre totalement intégré dans l'autre famille. Malheureusement, cet acte dont la dimension symbolique témoigne de l'attachement culturel a pris graduellement une valeur plus économique où certaines familles rançonnent le jeune homme qui vient chercher son épouse dans une autre famille. En milieu Ajda, la dot se paie en argent dont le montant varie entre 200.000 et 300.000 CFA. Ce montant assez élevé reste difficilement mobilisable pour les paysans dont les majorités vivent dans des conditions socio-économiques assez modestes. Dans ces conditions sociales assez difficiles, les cérémonies de mariage sont très souvent organisées après la vente des cultures d'exportation comme le coton où le retour

des ristournes sur les ventes antérieures. Cette turpitude masculine exigée par les femmes elles-mêmes influence les rapports sociaux dans les ménages et amplifie la subordination de la répondante par rapport au pouvoir masculin au sein du foyer adja. Après le mariage, la jeune femme mariée reçoit de son mari une houe, le principal outil agricole dont elle se servira pour travailler sur son champ et sur celui de son mari pour nourrir ses enfants et répondre à ses différents besoins. L'homme profite du travail de ses femmes dans le champ familial, mais participe de manière inégale aux dépenses des enfants. La houe a une signification particulière dans la réalité socio-culturelle adja dans la mesure où elle permet l'emprise du paysan sur son territoire par la pénibilité des travaux champêtres que ce dernier et sa famille exerce face à tous les aléas climatiques. C'est aussi l'instrument qui détermine le rapport de l'homme avec la nature. Le mariage, à travers la pratique de la dot au Bénin éloigne la répondante de la sphère publique.

Si le changement des pratiques culturelles met l'accent sur le désenchantement du mariage et l'acculturation matérielle inachevée d'une société béninoise interloquée par le mirage occidental, il questionne aussi le sens du pouvoir dans le ménage exprimé par les hommes. À ce sujet, la perception des hommes interviewés sur le partage du pouvoir dans la sphère privée dévoile d'autres aspects sur l'état de la question de la sphère privée au niveau de la société béninoise et de la décentralisation. Deux types de perceptions émergent de cette réflexion.

Convaincus de l'incidence positive d'un travail rémunéré, la première catégorie des hommes interviewés avouent qu'ils encouragent et appuient leurs femmes dans ce domaine

(comme le témoignage du mari de la trésorière). Pour eux, le pouvoir détenu par l'homme ou la répondante au sein du ménage n'a pas de relation avec les activités qui donnent un revenu ni avec le statut social de l'homme à l'intérieur du foyer. Ainsi, l'accès des femmes aux ressources ne devrait pas se monnayer en termes de proportions de pouvoir. Néanmoins, si l'argent de la répondante arrive à contribuer aux différentes dépenses liées au ménage et à la famille, l'homme ne peut avoir une emprise totale sur elle. Enfin, cette catégorie d'hommes exprime un désaccord total au sujet du pouvoir égalitaire au sein du foyer.

Selon la deuxième catégorie de perception des hommes interviewés, le partage du pouvoir au sein du foyer entre les deux partenaires dépend de la compréhension de chaque sexe, du rôle qu'il doit jouer au sein du ménage sans brimer l'autre. L'homme étant le pilier financier et organisationnel au sein du foyer, il peut aider aux travaux domestiques sans toutefois se départir de son pouvoir de chef de famille sur la répondante et sur les enfants qui portent son nom.

Il ressort de ces réflexions que les rôles sexuels ne sont pas définis à partir du pouvoir financier d'une part et qu'ils peuvent se baser sur une compréhension mutuelle du pouvoir qui engendre la participation de l'homme aux travaux domestiques sans perte de son statut de chef de ménage d'autre part. Selon les hommes, l'accès des femmes aux appuis apportés par les ONG favoriserait leur épanouissement. Ces changements ne peuvent amener ni une modification, ni une simplification des rôles et des activités qu'elles exercent par rapport à celle des hommes au sein du ménage.

Si nous analysons ces informations par rapport à celles obtenues sur les changements de comportement des femmes au sein de la sphère privée dans le chapitre 6, nous pouvons dire que l'accès des femmes à certaines ressources comme le pouvoir reste occulté dans la sphère privée malgré les interventions des ONG. Selon les hommes, cette situation s'explique.

Chez nous, quand tu épouses une femme, c'est sa famille que tu épouses, quand tu épouses un homme, c'est sa famille que tu épouses. Ce n'est pas parce que nous gagnons les mêmes salaires que nous supporterons ensemble le foyer. De la mentalité des africains que nous sommes, je trouve que c'est trop artificiel parce que nous ne sommes pas encore individualisés pour ces sortes de pensées. » IH7

Ce témoignage vient compléter les deux précédents en expliquant l'importance que les hommes donnent à leur rôle dans le foyer pour occuper leur place. La position de l'homme au sein du foyer est liée au mariage et le contrat de mariage ne s'établit pas simplement entre les deux partenaires. Le mariage entre l'homme et sa femme au Bénin établit aussi un contrat entre les familles de provenance des deux partenaires qui entraînent des engagements sociaux et économiques. Ce contexte attribue plus de responsabilité et d'autorité à l'homme que sa femme et assigne à l'homme, la place de chef de famille. Ce témoignage explique ainsi les fondements du patriarcat dans le contexte béninois. Dans un processus de décentralisation pour favoriser les intérêts des femmes, la déconstruction de ce type de patriarcat pour des valeurs différenciées selon la nature des sexes est nécessaire au niveau des références culturelles.

L'impulsion d'une reconstruction culturelle dans une réforme de décentralisation proviendrait de l'espace privé-public au niveau individuel et collectif. L'intervention des

ONG a facilité l'éveil des femmes à l'ambiguïté des rapports du genre, mais il reste encore beaucoup à faire pour l'appropriation de ces valeurs dans les pratiques des rapports sociaux et pour les intérêts stratégiques des femmes dans la sphère privée. L'intervention des ONG, et les réseaux établis par les femmes même, conjugués à la prise en compte par l'État des enjeux sociaux et économiques de la décentralisation, contribueraient pour beaucoup dans le partage du pouvoir des acteurs au niveau de la sphère publique et au niveau de la sphère privée. L'accès des femmes aux intérêts stratégiques dans la sphère privée reste un processus d'apprentissage collectif entre acteurs.

7.3 Le secteur informel dans la restructuration en cours: ses faiblesses et son avenir

7.3.1 La situation actuelle

L'informel échappe à l'État à cause des règles et des pratiques qui lui sont propres. Son dynamisme et son extension mettent en lumière une incapacité de l'État à organiser les activités économiques au niveau national et à la base. Toutes les catégories socio-professionnelles fréquentent et investissent ce secteur puisque les articles coûtent moins chers et allègent les dépenses inhérentes aux différents besoins. Les personnes qui travaillent dans ce secteur, par contre, vivent aux dépens de l'État puisqu'elles exercent des activités économiques exempts d'impôts et de taxes. Ce sont souvent les femmes.

À l'exception de quelques-unes comme le gardiennage et le transport de marchandises, les vendeurs de rue, les articles qui se fabriquent et se vendent dans ce secteur sont faciles à faire ou ressortent généralement de l'artisanat ou du bricolage dont la

qualité répond à une diversité de goûts. Il s'agit d'un secteur difficile à organiser où les mécanismes d'acquisition et de vente des produits ne sont pas transparents.

7.3.2 Les femmes et l'informel

Les causes de la forte présence des femmes dans ce secteur sont d'ordre culturel. Culturellement, ce sont les jeunes filles qui accompagnent leurs mères au marché pour les achats; elles aident aussi leurs mères, dont la majorité sont commerçantes, dans leurs activités; elles président souvent la vente, donnent la monnaie aux acheteurs, assurent l'organisation des étalages et la présentation des marchandises. Ces jeunes filles donc, de cette manière, apprennent le fonctionnement des activités du secteur informel. L'apprentissage apparaît ici comme un processus d'initiation à la profession qui permet aux filles d'accéder aux connaissances et au savoir-faire. Ce processus façonne un dynamisme de personnalité dont les compétences sont adéquates à la nature informelle du secteur : subtilité pour attirer la clientèle, rejet de paiement des taxes s'il n'y a pas de contraintes, fraudes si les conditions sont supportables pour ne pas se faire emprisonner, comportement déloyal du vendeur pour augmenter ses prix selon sa clientèle. Les capacités des femmes dans ce secteur sont transmises d'une génération à l'autre dans une même famille ou dans une même ethnie. Cette situation existant depuis des lustres dans l'éducation des filles a été l'une des précurseurs de la présence élevée des femmes dans ce secteur.

Il existe dans ce secteur plusieurs catégories d'activités que les femmes exercent. Vente de légumes, fruits, de condiments pour la sauce, d'ustensiles de cuisine, de pagnes,

de tout ce dont les femmes peuvent avoir besoin dans leur ménage. Elles reconnaissent que le secteur informel répond parfaitement à leur savoir-faire et leur capacité d'entreprendre parce qu'elles ne savent faire que ce qu'elles ont eu à entreprendre grâce à un apprentissage dans leur plus jeune âge auprès d'une tierce personne; soit leur mère, leur tante, leur sœur.. Malheureusement, ces femmes ne cherchent pas à améliorer leurs connaissances et changent d'activité chaque fois qu'elles rencontrent des difficultés ou font faillite dans l'une de leurs activités.

Le secteur informel véhicule une multitude d'activités dont certaines souffrent d'un manque de ressources financières, d'une structure organisationnelle adéquate et qui génèrent peu de revenus. Toutefois, ces genres d'activités traduisent la ténacité et le courage des femmes.

Le secteur informel au Bénin n'a jamais été l'objet de recherche statistique globale. Nul ne peut énumérer avec précision toutes les activités qui sont pratiquées dans ce secteur. L'argent qui y circule aussi n'a jamais pu être comptabilisé. Cette situation s'inscrit dans une faiblesse au niveau national où aucune véritable réflexion sur la situation des femmes n'a jamais eu lieu. L'une des responsables travaillant sur la condition de femmes au Bénin le déclarait en ces termes :

« Nous sommes dans les débuts. Il faut sortir des statistiques dans chaque secteur et au niveau de chaque activité pour connaître le pourcentage de femmes et mieux évaluer le niveau de participation des femmes béninoises au développement. J'ai envoyé le mois passé au niveau de chaque direction de l'État des notes pour connaître le nombre de femmes qui sont présentes dans chaque structure et leur niveau de responsabilité. Pour les villages, une étude spécifique est nécessaire pour savoir ce que les femmes représentent dans le processus de développement car il y a beaucoup de données qui n'existent pas encore sur les femmes au Bénin. » ONG2

Ce témoignage dévoile l'état de la recherche scientifique au Bénin sur le secteur informel et particulièrement sur les femmes. Toutefois, entreprendre une recherche sérieuse sur les répondantes et dans ce domaine demande de surmonter beaucoup d'obstacles vu la précarité et la diversité des formes d'activités en plus de la faiblesse des qualifications que les femmes possèdent. La majorité des femmes n'arrivent pas à tenir un simple cahier comptable des ventes et des investissements faits. Elles font toutes leurs opérations mentalement (gestion, planification, etc.). Beaucoup ne peuvent donc pas livrer des informations convenables et fiables pour les chercheurs en quête d'information en la matière.

7.3.3 L'avenir du secteur informel dans la restructuration en cours

La restructuration étatique en cours ramène la question des revenus fiscaux au niveau du secteur informel qui serait pris en charge par les collectivités locales. On peut formaliser ce secteur ou trouver des alternatives de solutions pouvant aboutir à une contribution fiscale plus élevée des femmes aux impôts et aux revenus fiscaux dans la décentralisation. Cette nécessité demande des réformes graduelles dont la première étape consiste à imposer une carte d'identité à tous les citoyens quels que soient l'âge, le sexe ou le lieu de résidence.

Ainsi, les formalités administratives, jadis centralisées au niveau des préfectures et sous-préfectures, seront désormais effectuées au niveau des communes, simplifiant la tâche des personnes découragées par la complexité du système administratif centralisé. Chaque citoyen-client pourrait mieux identifier ses vendeurs et les individus qui commettraient des infractions.

Le recensement des différentes catégories d'activités se ferait aussi à travers cette réforme que nous proposons pour instituer un montant fiscal pour chaque activité à travers des règles et principes clairement définis. La deuxième étape consisterait à renforcer des capacités institutionnelles et organisationnelles pour aider les femmes à assurer une meilleure gestion de leurs activités. L'analyse des règles d'octroi de crédit nécessite une attention particulière pour surmonter les difficultés de gestion rencontrées par les femmes lors du remboursement. De même, les limites de leurs capacités à entreprendre reste un déterminant des activités et de la participation fiscale. De ce point de vue, les ONG qui travaillent au niveau local, proposent une politique de crédit mixte que certaines, parmi elles, pratiquent déjà. Cette politique de crédit mixte consiste à définir une politique de crédit pour le couple selon les mêmes conditions de prêt utilisées jusqu'à maintenant auprès des femmes.

La grande responsabilité du développement de ce secteur revient à l'État. La volonté d'une restructuration est présente, mais il faudrait se méfier de l'austérité déroutante d'une formalisation qui risque d'étouffer le dynamisme florissant observé jusque-là (Iguey, 1990; Aguey, 2000).

Le marché économique béninois de petite taille peut être une contrainte dans cette démarche de restructuration de l'informel pour un développement industriel du pays. Mais l'État peut réorganiser sans grands coûts économiques l'organisation de ce secteur pour l'intégrer selon les structures formelles dans le marché régional et même international.

La main d'œuvre locale dans ce secteur est de faible qualification. La déconcentration des infrastructures rapproche les services des besoins des citoyens et contribue au renforcement des compétences et des connaissances des femmes dans le secteur informel. Elle définit aussi une restructuration locale à partir de la prédominance des activités et celle les plus exercées par les femmes dans le milieu.

* * *

Ce chapitre a abordé la réforme territoriale dans le contexte institutionnel du Bénin et les enjeux sociaux-économiques de l'accès des femmes aux ressources dans la décentralisation. La réforme décentralisatrice actuellement en cours au Bénin peut être porteuse de solution pour la crise des rapports sociaux du genre dans la mesure où elle vise le dialogue et la concertation entre différents acteurs dont les intérêts se retrouvent à un niveau plus réduit et plus proche d'eux qui est le niveau local. Plusieurs enjeux sont à prendre en compte dans ce processus institutionnel comme la manière de mettre en pratique la réforme et de répondre aux frais fiscaux inhérents, la résolution des conflits fonciers, les réformes de la sphère privée et de la sphère publique qu'impose aussi ce processus autour d'un dialogue.

En tenant compte de tous ces facteurs qui se conjuguent pour définir le contexte actuel de la décentralisation qui s'amorce au Bénin, nous tenterons, dans les deux derniers chapitres de ce travail, de poser les jalons pour un développement local selon le genre à partir des acteurs institutionnels du développement local et du construit à définir par les femmes elles-mêmes envers les autres acteurs à savoir l'État, les ONG et les hommes.

CHAPITRE 8

LE DÉVELOPPEMENT LOCAL PAR LES ACTEURS INSTITUTIONNELS

Dans le contexte actuel de la République du Bénin, l'État et les ONG sont deux types d'acteurs institutionnels qui peuvent jouer un grand rôle dans l'effort d'émancipation des femmes. Ce chapitre analyse à un premier niveau les responsabilités qui reviennent à l'État béninois dans le domaine de gestion de l'aide extérieure pour encourager et faciliter les investissements étrangers. Nous allons aussi analyser ses efforts pour assurer les effets positifs de ces investissements étrangers auprès des populations qui ont été ciblées. Ce chapitre analyse à un deuxième niveau, la contribution que pourrait apporter les ONG locales comme partenaire de développement dans le but de faciliter l'accès des femmes aux ressources et de favoriser leur épanouissement individuel et collectif.

8.1 Politiques et mesures juridiques

La responsabilité de l'État-nation est déterminante dans le processus de mise en place de mesures institutionnelles et juridiques, car il reste le grand gestionnaire et régulateur malgré la menace de l'État international qui s'installe dans le contexte de la mondialisation. Il revient à l'État-nation le rôle d'assurer la gestion des ressources de son territoire, de même que la sécurité et le contrôle de la société civile. Selon le juriste français Georges Burdeau²⁴, la spécificité de l'État nation se retrouve dans l'institutionnalisation de son

²⁴ Voir le dictionnaire de poche : les grandes notions de la sociologie par Jean-Claude Drouin (1997).

pouvoir. Ces rôles dévolus à l'État sont transmis par délégation du pouvoir lors d'une politique de décentralisation et de déconcentration de certaines formes de gestion vers la population locale. La délégation et la gestion, jadis sous l'égide de l'État central, sont ainsi déléguées aux communautés locales pour rendre la population locale plus responsable du développement de son milieu. Il s'agit par exemple de l'aménagement du territoire, des choix publics d'installation des infrastructures et de la gestion publique qui exigent la responsabilisation de la communauté et l'exercice de son autonomie progressive.

La décentralisation ouvre des pistes de correction aux inégalités liées au genre, car elle permet le dialogue, l'échange et à la prise en compte des intérêts des individus. Elle devrait être accompagnée pour ce faire, de mesures adéquates de mise en place et de fonctionnement pour favoriser cet échange. Ces mesures sont des programmes d'accès à l'équité pour le rattrapage des femmes dans les instances locales de décision. D'autres mesures financières pour la mise en place des infrastructures adéquates aux besoins des femmes restent pertinentes aussi dans ce cadre. Malheureusement, l'État béninois hésite encore à adhérer à ces mesures et principes d'égalité orientés vers «la population cible, des quotas, des sièges femmes, des comités de femmes». Même si l'expérience de ces principes dans des conditions meilleures, comme celles du Canada, a montré ses limites, il reste, selon Lamoureux (1998), que cela susciterait l'émergence d'une culture démocratique pluraliste favorable pour la correction des rapports sociaux inégalitaires. Pereira (1999) note à ce sujet qu'il faudra avant tout que les femmes aient des connaissances pré-requises,

en termes d'analyse selon le genre, pour orienter davantage les investissements extérieurs vers une réponse favorable à leurs intérêts.

Ces mesures de rattrapage trouvent leur pertinence à deux niveaux. D'abord, l'État favoriserait la participation des femmes dans les instances de décision où elles étaient absentes et améliorerait leur visibilité et les contraintes qui s'opposent à leur présence. Ensuite, un programme d'accès à l'égalité rétablirait aussi l'égalité des chances d'accès aux ressources entre les hommes et les femmes en valorisant à la fois les compétences des deux sexes. L'égalité des chances, la visibilité et la participation des femmes comme mesures politiques apparaissent comme la solution adéquate pour la correction des inégalités diagnostiquées à première vue si on considère que les femmes représentantes seront les porte-paroles des autres femmes. L'apprentissage collectif entre acteurs sur l'égalité d'accès aux ressources et sur le changement des contraintes qui mettent les femmes au second rang représentent un second processus qui se mettrait graduellement en place à travers la décentralisation et à travers la durabilité dans l'accès équitable des acteurs aux ressources.

Les revendications des acteurs locaux remonteraient progressivement par le biais des différents paliers régionaux et pourraient en conséquences être prises en compte par l'État dans les différentes politiques et stratégies de régulation, d'action et d'intervention. La réussite de ce processus est aussi liée au mérite des différents acteurs, hommes ou femmes, que l'on retrouve dans les différentes institutions de ces paliers et qui, d'une manière ou

d'une autre, en assurent le fonctionnement. Ces mesures restent donc favorables à l'émancipation des femmes béninoises dans le contexte actuel.

Sur le plan national, plusieurs institutions juridiques contribuent à démocratiser les mesures prises par l'État et à faciliter l'accès des citoyens à ces institutions. De ce point de vue, la Cour constitutionnelle atteste une certaine volonté d'équité de l'État, en garantissant les droits fondamentaux et les libertés publiques. Elle essaie aussi de résoudre les conflits d'intérêts entre institutions et met ses nombreuses décisions publiques à la portée de tout citoyen. Chaque citoyen peut donc y avoir recours, par voie d'action comme par voie d'exception, pour des requêtes personnelles. La Cour suprême quant à elle, défend les droits de l'homme en faisant appliquer le préambule de la constitution de 1990 (Voir annexe 19) lequel fait référence à la Charte des Nations Unies de 1945 et à la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, ratifiée par l'Afrique seulement en 1981 et par le Bénin en 1986. Mais, en dépit de la mise en place du système juridique, les droits des femmes ne sont pas toujours respectés marquant ainsi le hiatus entre les prises de décision de l'État et leur mise en application dans leur vie quotidienne. En effet, il existe très peu de textes juridiques au nom des femmes. Rappelons que le code des personnes et de la famille n'a pas été voté à cause des divergences qui existent entre les féministes béninoises et les chefs religieux dans la conception qu'a chacun de la sexualité et de tout ce qui s'y rapporte. Les points d'achoppement entre ces deux groupes sont liés aux contraintes culturelles qui retiennent les femmes dans la sphère privée et les écartent du pouvoir : la polygamie, les diverses pratiques liées au mariage et au veuvage. Cette situation qui place le pouvoir

masculin au-dessus de celui de la répondante béninoise nécessite une attention particulière et il serait donc naïf de croire que l'émancipation des femmes béninoises, avec pertes de prérogatives chez les hommes, serait une chose aisée. Des tensions vont naître, des bouleversements vont surgir, mais il faut que le foisonnement des idées aboutisse à de nouveaux rapports sociaux entre les hommes et les femmes.

8.1.1 Des réalités excluantes qui doivent s'effacer devant une redéfinition des rapports sociaux

Dans cette partie du travail, il s'agit de voir jusqu'à quel point on pourrait abandonner certaines pratiques culturelles et religieuses dans le but du respect des droits et libertés des femmes. Le rapport de l'État béninois face à la religion et la place sociale donnée aux chefs religieux, jaloux de leurs connaissances, restent déterminant dans l'élaboration des lois qui assureront l'émancipation de la Béninoise. En effet, comme l'un des hommes des entrevues individuelles le mentionnait, la société béninoise est gérée par des pouvoirs invisibles dont le prolongement dans le visible entraîne les configurations sociales actuelles au sein de la société. À cela, s'est ajoutée une autre forme de logique, celle de la modernisation dont le mélange des deux dessine un flou de pratique de religion. De plus, il existe plusieurs religions qui définissent au gré de leurs aspirations la position des femmes. Dans ce contexte à la fois traditionnel et moderne qui définit la subordination des femmes, il revient aux femmes de déconstruire ce pouvoir religieux qui n'autorise l'accès des femmes à certains types de pouvoir qu'après un certain âge. Le pouvoir religieux qui subordonne la Béninoise reste un pouvoir mystique qui reste fortement lié au changement de conception

que les hommes se font des femmes. Une simple rationalité vue de l'extérieur ne saurait saisir cette réalité. La nécessité de mise en contexte des informations reçues revient encore comme un impératif pour un développement tenant compte de l'analyse du genre.

Mieux encore, quelles que soient les lois votées, si les consciences individuelles et collectives restent en marge, les résultats de ces lois auront peu d'effets. Étant polythéistes avec un fort attachement à la terre, les Béninois sentent peu le besoin de transcender ces réalités religieuses héritées du passé. Il existe toujours un chevauchement entre les pratiques traditionnelles et les pratiques modernisantes même dans la quotidienneté de leur vie et qui établit la nature des rapports à entretenir avec les autres. On ne pourrait faciliter l'accès des femmes au pouvoir sur le plan juridique sans saisir l'essence des pratiques religieuses, de l'invisible qui transparaît sous cette forme dans le visible.

La culture, qui de son côté, a largement façonné les différentes religions pratiquées au sein de la société béninoise, ne pourrait s'effacer facilement, même sous l'influence des revendications des femmes. Une main forte, celle de l'État, reste indispensable pour légitimer l'existence des nouvelles façons de faire des femmes au sein de la société béninoise. Malheureusement, le pouvoir étatique reste tributaire des décisions des hommes qui défendent encore ces traditions religieuses, contraignant l'émancipation des femmes.

Le contour flou des pratiques religieuses qui trouve son essence dans la dualité tradition-modernité explique plusieurs autres réalités dont la différenciation sexuelle au sein de la société béninoise. Il ne produit pas les mêmes attitudes chez les filles et les garçons.

Le système se reproduit simplement de père en fils et de mère en fille et exclut les filles des champs de connaissance pouvant les aider à se considérer autrement, et à construire une identité de femme autonome, en partie différente de l'identité des femmes traditionnelles. La différenciation sociale des sexes produit des rapports asymétriques des mères et des pères avec leurs enfants de sexe opposé. Les informations montrent que les garçons sont éduqués par leurs pères et les filles par leurs mères. De même, très tôt, le père montre les biens de la famille à son fils, dès l'âge de onze ans. Certains hommes empêchent les garçons, de retour de l'école, d'aider leurs mères dans les activités de préparation de la nourriture et d'activités domestiques alors qu'ils encouragent les filles vers ces activités.

« Il y a même des hommes qui refusent à nos enfants d'aller aider leurs mères dans la cuisine ou dans les activités domestiques. Moi mon mari fait ça. Par exemple, si je donne des ordres aux garçons, il leur conseille de ne pas suivre et d'aller étudier. Mais il ne fait pas ça pour les filles. Il ne faut pas dire c'est un garçon et le laisser. Les garçons refusent d'obéir à toi leur mère. Même si tu es fatiguée de répéter. Il arrive même que le garçon fuit les activités domestiques en retardant ainsi son retour de l'école. Pour cela, il joue dans les rues et c'est une autre personne qui lui dira de rentrer » FGU9.

Ce comportement entraîne des réactions différenciées des enfants envers leurs parents. Les garçons obéissent plus à leur père qu'à leur mère et sont moins prédisposés à faire des activités domestiques par rapport à leur sœur.

L'éducation et l'instruction des filles à l'école pourraient modifier ce processus, mais les parents craignent que cela modifierait également le comportement de leurs filles de façon négative en regard de leur préparation au mariage.

La réticence des répondantes à mettre leurs filles à l'école est aussi renforcée par le chômage grandissant et le retour au champ des jeunes diplômés. Les paysans admettent mal leur retour au champ qu'ils interprètent comme un échec social. Ce regard porté sur le travail paysan, comme s'il restait à la charge de la société, est pourtant faux, puisque leurs productions agricoles d'exportation constituent une source importante de revenus pour l'État, qui pourtant, ne valorise pas non seulement le travail paysan, mais surtout celui qui est exercé par les femmes dans les différents champs familiaux.

Enfin, des conditions socio-économiques misérables, dont l'insuffisance de revenus issus des activités exercées par les parents, obligent les filles à trouver un emploi rémunéré pour répondre à leurs propres besoins. Cette condition explique aussi les contraintes liées au genre. Enfin, dans les milieux éloignés des centres comme Dogbo, le manque d'infrastructures, associé à la piètre qualité de l'enseignement, émousse l'élan de scolarisation des filles, qui ne sont déjà pas très motivées au départ.

L'analyse des contraintes qui retardent la scolarisation des filles, à savoir les pratiques culturelles et religieuses, la socialisation différenciée, la perception sociale liée au sexe de la répondante et la vision que se fait la société civile du travail paysan, soulève une réflexion sur le rapport de la culture béninoise à l'État. Ce rapport place les représentations culturelles actuelles dans les rapports sociaux de domination au sein de la société et interroge les valeurs à transmettre et à diffuser comme nouvelles valeurs sociales aux générations futures. La démocratisation de la culture par rapport à l'État rend possible une manière de résoudre le problème de l'émancipation de la répondante qui se construirait en

effaçant les pratiques excluantes qui la subordonnent au second rang dans la société. Ces pratiques culturelles à déconstruire à travers un changement de comportement sont non seulement façonnées par les différentes religions et les différentes modes de vie, mais leur niveau d'application est aussi fortement lié aux activités exercées par les acteurs et par l'histoire politique du pays à travers la colonisation, la décolonisation et la post-colonisation.

Stratégiquement, l'État reste un acteur incontournable dans cette analyse des problèmes liés à la scolarisation des filles et ceux qui sont en général liés à l'accès des femmes aux ressources, puisqu'il est le régulateur des relations sociales, matérielles, et politiques, et le pourvoyeur des intérêts et droits des citoyens. Comment ce dernier pourrait-il alors se prémunir contre sa propre vulnérabilité, née de ses dissensions internes, dans l'arbitrage des luttes diverses entre acteurs pour l'égalité des hommes et des femmes ? Sa force réside dans sa capacité à inscrire les pratiques valorisant les femmes dans ses réformes institutionnelles et de régulations de la société. L'État béninois rassemble à la fois le pouvoir législatif, exécutif et judiciaire. Il pourrait démocratiser les institutions à partir de ces valeurs de référence, établir des rapports de pouvoir plus égalitaires et les instaurer dans les arènes étatiques, définis par des lois, des articles, et construits à partir de l'univers des acteurs eux-mêmes et des discours que ces derniers véhiculent au sein de leurs institutions.

La démarche à épouser dans la prise en compte des discours des acteurs vari, selon Ute (1999), qui identifie deux réflexions possibles. On pourrait considérer le modèle

masculin dominant au sein de l'État comme référence et assurer les mêmes droits aux femmes et aux hommes qui répondent à ses valeurs. La seconde réflexion serait celle qui considère que le statut du sujet dans les catégories «femme » ou «sexe » est problématique. Faut-il légitimer les revendications que proposent les femmes comme un autre discours porteur de sens et de valeurs à promouvoir, ou au contraire, les confronter au discours des hommes qui reste jusqu'à présent dominant dans les différentes structures ? Déborah Rhode (1992 : 149) propose une approche qui contextualiserait les réalités d'un point de vue juridique. Cette approche rejette le fait de penser en termes disjonctifs «identité versus différence, différence versus genre, différence versus infériorité ». La contextualisation des droits, tout en intégrant l'approche par palier de la décentralisation dans les différents discours des femmes, tiendrait compte, dans la perspective globale, les particularités sociales, culturelles, politiques des acteurs en présence. Cette démarche réduit aussi les écarts entre les lois établies par l'État et les réalités quotidiennes des acteurs en marge de ces lois. Cette manière d'analyser les problèmes d'accès aux ressources en tenant compte des réalités du milieu serait une des solutions adéquates à promouvoir pour réussir la scolarisation des filles et pour les autres luttes contre les formes d'inégalités liées au genre.

8.1.2 La contextualisation des décisions et des lieux de pouvoirs

Nous discuterons ici des tendances et des enjeux des décisions prises par l'État inhérentes à certains problèmes d'accès des femmes aux ressources. Les décisions liées à l'accès à la terre, à la scolarisation des filles ou au mariage nécessitent des préoccupations de mise en contexte des réalités dans une logique des décisions universelles des droits de

l'homme. Cette manière nécessite de nouvelles réflexions juridiques tenant compte des réalités changeantes et des différents facteurs qui se conjuguent pour expliquer le contexte actuel d'analyse.

La contextualisation des droits prend en compte ici le fait d'être femme ou les expériences des femmes dans un milieu donné, comme point de référence à légitimer dans le code de la famille. Cette démarche implique qu'une simple représentation des femmes dans les différentes instances de l'État reste insuffisante. Elles doivent s'impliquer et participer à un effort de correction des inégalités dont elles-mêmes sont victimes pour endiguer les conséquences néfastes des pratiques culturelles et religieuses retardantes que le système de parentalité mis en place depuis des générations a engendrées. De plus, valoriser les activités des femmes rurales et urbaines comme stratégies de correction des contraintes que vivent les femmes représenterait une seconde alternative à promouvoir.

La contextualisation des droits et des devoirs reste la pierre angulaire de la promotion des droits des femmes et d'une réforme institutionnelle au sein d'un État béninois de droit. La légitimité des activités des femmes ne peut se faire sans résoudre certains problèmes juridiques. La question des droits fonciers pose à ce sujet le problème du droit de propriété et la responsabilité juridique de l'individu. Rappelons les résultats de la recherche qui montrent bien cette négation de l'accès de la répondante béninoise au droit à la propriété, comment la conception de la « maison » exclut les filles du partage de la terre et ne les autorise pas non plus à hériter dans la famille de leurs maris. Cette conception de la

répartition des biens, basée sur le mariage, marginalise la répondante béninoise alors qu'elle participe au même titre que l'homme à l'accumulation des biens.

La question du droit de propriété reste très préoccupante dans le processus d'égalité des chances, de légitimation des activités des femmes, surtout rurales fortement dépendantes des modes d'accès de propriété. Elles accèdent à la terre par des modes insécuritaires (gage, prêt de courte durée, etc ...) qui les marginalisent, fragilisent leurs activités et les maintiennent dans un statut social précaire. Cette question reste aussi tributaire des autres formes de ressources auxquelles doivent accéder les femmes béninoises.

Ce n'est pas tant la terre qui manque au Bénin. En milieu rural comme en milieu urbain, il existe de grands propriétaires terriens qui laissent des terrains vagues dans des quartiers asservis d'eau potable et d'électricité. Ceci représente une perte dommageable sur le plan de la fiscalité parce que la communauté locale n'arrive souvent pas à assumer les coûts de leur mise en valeur et de leur viabilité dans un contexte de décentralisation où les femmes sont exclues de l'accès à la terre par des modes sécuritaires. Ce comportement adopté par les citoyens s'explique dans la conjoncture économique actuelle caractérisée par l'absence de banque qui pourrait mettre en place des plans de crédit adéquats aux femmes. L'absence de ces plans comme outils d'épargne fiables pour sécuriser la population explique le comportement de ces propriétaires qui considèrent leurs terrains vagues comme un placement fiable.

Devant ce problème, l'inaction de l'État reste préoccupante, prend de l'ampleur et a des conséquences négatives pour les femmes. La taxation des terrains vagues existe, mais n'a jamais été appliquée pour décourager ceux qui tardent à mettre en valeur leurs terres. Mieux encore, l'État pourrait utiliser des politiques de recouvrement des terrains par des citoyens, mais il ne considère pas actuellement cela comme une priorité. Le manque à gagner est énorme, tant du côté des propriétaires terriens, des femmes qui en sont privées que de l'État au niveau de sa fiscalité.

Ces limites d'intervention de l'État béninois dans la réforme foncière pourraient être contournées par l'aide financière d'organismes internationaux. Toutefois, les formes d'aides apportées par ces derniers sont accompagnées d'un modèle de réforme qui ne correspond pas nécessairement à la complexité du problème posé ici. Par exemple, si la Banque Mondiale propose la privatisation des terrains ou leur achat par les grandes firmes pour moderniser le secteur agricole, il est clair que cette logique irait à l'encontre de la conception traditionnelle du bien collectif et de la notion de propriété familiale au Bénin. Cette dernière n'accepte pas déléguer des biens appartenant aux ancêtres, comme celui que la terre représente, à des étrangers. Toute la difficulté d'un changement juridique sur la notion de propriété du bien commun réside donc dans la stratégie à trouver des solutions adéquates portées sur la propriété foncière.

Dans la pratique juridique foncière du Bénin, un amalgame de lois et de textes provenant de différentes sources s'appliquent déjà. Les principes coutumiers traditionnels par exemple, se fondent sur «l'ancienneté de droit», alors que les principes juridiques

modernes se fondent sur la «durée présente de l'état de fait ». La contextualisation du droit foncier éclaircit ici l'ambiguïté des termes d'application liés aux différentes lois et suscite une réforme en profondeur. Cette contextualisation est nécessaire pour étudier le contenu des lois coutumières, se pencher sur les doctrines religieuses et les interprétations culturelles locales du foncier, consulter le droit moderne et surtout le code civil sur le droit successoral, les lois agraires et conventions auxquelles l'État béninois a adhéré. Il faudrait aussi comprendre les lois administratives, les décrets, arrêtés et circulaires, auxquels un acheteur fait face dans le processus d'acquisition de sa terre. Mais sans sensibilisation auprès des populations, l'existence de ces dispositions modernes légales n'impliquerait pas systématiquement qu'elles joueraient un rôle concret dans la vie des femmes rurales, car de nombreuses dispositions de droit officiel restent encore inconnues des hommes comme des femmes de diverses couches de la société à cause de l'analphabétisme et de l'ignorance, qui témoignent encore de l'écart grandissant entre les lois et les pratiques.

On pourrait élargir cette démarche de contextualisation de droit au principe du mariage, au divorce, au veuvage pour diminuer l'injustice sociale dont les femmes sont victimes. Ce qui pose le problème de l'inefficacité des institutions juridiques béninoises, c'est leur incapacité à faciliter l'accès égal à la pluralité des droits (civils, politiques et sociaux), ainsi que la promulgation d'une égalité des droits qui conduirait à l'égalité dans les pratiques et dans les actions pour une justice sociale.

Une partie des responsabilités est aussi imputable aux femmes qui peuvent réclamer leurs droits auprès de ces institutions. Selon les ONG d'intervention, les femmes ont des difficultés à reconnaître leurs droits et devoirs.

«Il faut mettre la répondante dans des conditions de bénéficiaires et comme actrice égale aux autres. Beaucoup ne connaissent pas leurs droits. Quand on leur demande de citer leurs droits, elles citent leurs devoirs. Il faut leur faire comprendre qu'en tant qu'être humain, elles ont des droits, et c'est dans la mesure où elles sauront qu'elles ont des droits qu'elles pourront discuter de façon égalitaire et qu'elle pourront discuter d'une certaine équité.»ONG2

L'ignorance de leurs droits expliquent aussi leur position de femmes soumises parce qu'elles n'arrivent pas à décider des actions ou défendre leurs intérêts. Ces contraintes ne favorisent pas non plus la mobilisation de force locale pouvant bousculer les mesures juridiques en leur compte. Comme cette responsable d'ONG l'explique, les répondantes n'ont pas les moyens permettant de répondre aux intérêts stratégiques auprès de l'État et d'autres institutions publiques au niveau local.

La contextualisation de droits égalitaires serait en plus d'un rapport dialectique entre les besoins réels reliés aux activités des femmes et les droits inhérents à ces activités basées sur l'égalité, une vision globale afin de déraciner les incompréhensions transmises de génération en génération. La question du droit liée à leurs activités est celle du droit foncier, du droit de propriété et des droits politiques et sociaux, relativement inhérentes au droit intellectuel, celui d'accéder aux connaissances et au savoir individuel et collectif, que les femmes répondantes ne possèdent pas encore. Il importe donc aux femmes de connaître toute une série de conditions préalables. Selon les ONG, l'équité dans les droits, au-delà de

la contextualisation, pourrait être aussi accompagnée d'un processus de reconnaissance juridique par l'État des activités pratiquées par les femmes dans l'objectif ultime de correction de leur invisibilité dans la sphère publique comme le propose cette responsable d'ONG.

Cette responsable d'ONG considère l'accès équitable des hommes et des femmes aux ressources et aux droits sociaux comme une condition nécessaire pour diminuer les pertes et les écarts qui expliquent les rapports sociaux liés au genre.

«Il faut qu'il y ait une harmonie dans la vie quotidienne du ménage et que l'homme, la répondante et les enfants partagent les charges domestiques, en plus du fait que l'homme doit comprendre que la répondante doit s'impliquer dans la vie publique. De même, la répondante doit aussi aider son mari à comprendre son rôle à elle dans le ménage et dans la société. Les enjeux sont de taille. Si on laisse les hommes seuls aller chercher le 'manger', les revenus monétaires, c'est une grande perte pour la société, quand on va analyser la capacité des femmes. Il faut donc que l'homme et la répondante comprennent le rôle de chacun.» ONG5

L'accès au principe d'égalité juridique des droits n'entraîne pas systématiquement une représentation ou une égale visibilité. La démarche de contextualisation serait aussi celle qui vise à obtenir des résultats égaux dans la pratique de ces lois. Les programmes d'accès à l'équité de la part de l'État retrouvent leur pertinence dans cette démarche où ce dernier est considéré ici comme le régulateur des demandes sociales les plus variées. Berenger propose que «le privé l'emporte sur le public comme but de l'activité citoyenne de la participation et la responsabilisation et que le public l'emporte sur le privé comme mode d'allocation des ressources » (Berenger, 1999). Cette auteure propose que la participation des femmes dans la sphère publique soit équivalente à celle de la sphère

plusieurs années, et spécifiquement des dotations allouées aux ressources sociales, montrent les limites de l'État pour trouver des solutions aux inégalités liées au genre. Pour les années 1998, 1999 et 2000, les dépenses du ministère de l'intérieur représentent une moyenne de 3,23 % du total des ressources et charges du budget ; les dépenses du ministère des finances représentent une moyenne de 1,22 %, celles du ministère de la santé, 2,48 %, alors que le ministère de la promotion sociale et de la condition de femme créé en 1998 (Voir annexe 21) et dont le budget a été voté pour les années 1999 et 2000, a une moyenne de 0,12 % des ressources et charges totales: Ce qui est une part négligeable et insignifiante devant le travail d'amélioration des conditions des femmes et de correction des inégalités du genre dans le contexte béninois. Une attitude pragmatique de l'État et une bonne collaboration avec les ONG corrigeraient plus facilement les inégalités du genre que le discours normatif tenu jusqu'à maintenant dans les diverses institutions.

La lenteur observée dans les décisions de l'État béninois à prendre en compte le problème des inégalités liées au genre dans son budget est aussi due au manque de formation à l'analyse selon le genre, des ministres des finances et autres élites décisionnelles de la haute fonction publique de l'État béninois, qui ignorent souvent l'injustice qu'ils créent en oubliant les femmes dans la répartition du budget national. Mais est-ce qu'ils ont vraiment une grande marge de manœuvre? Les aides accordées privilégient des domaines spécifiques d'investissement dictés par l'extérieur et diminuent ainsi le côté social et humanitaire. Pourtant, un budget national élaboré sur la base d'une approche de développement selon le genre est lié à plusieurs facteurs positifs qui entraînent des effets

bénéfiques selon l'UNIFEM (1999). Un budget national tenant compte du genre représente un indicateur tangible de droit humain. C'est aussi une voie de reconnaissance que l'État emprunte par cette action pour démontrer sa responsabilité financière envers tous les acteurs de la société. Une telle démarche améliore la politique macro-économique incluant à la fois le revenu et les impôts. Elle concilie les objectifs d'égalité selon le genre, le développement humain et l'efficacité économique, qui sont des facteurs nécessaires dans un système transparent de gouvernance démocratique.

La situation de dépendance extérieure du Bénin et son incapacité à prendre en compte les inégalités liées au genre dans le budget national engendre d'autres effets négatifs. Actuellement, 90% des investissements publics béninois sont financés par les occidentaux (Pelletier 1999), ce qui entraîne par ailleurs une participation limitée de la population à la fiscalité parce que la majorité des Béninois sont en marge du développement du secteur public, et notre recherche démontre qu'ils n'approuvent pas la pertinence des prélèvements fiscaux. La fragilité fiscale de l'État diminue par ricochet l'engagement des citoyens à la gestion des biens publics et place les femmes béninoises dans une situation périlleuse de changement au niveau local parce qu'elles participent encore moins que les hommes dans ce secteur. Même à ce niveau de fiscalité, le système de décentralisation mis en place reste une épreuve dans sa mise en pratique, puisque son fonctionnement repose en partie sur les fiscalités locales des communautés. Les investissements limités de l'État dans la structuration de la société civile, la lourdeur administrative et la faiblesse de la population à la participation, restent des enjeux majeurs pour permettre aux caisses, aux groupements

ruraux et aux associations des femmes de prendre leur place et de réaliser leur autonomie financière. Il devient plus que jamais urgent d'aller plus loin dans les grilles d'investissements de l'État pour asseoir les institutions locales à vocation féminine, dont les représentations liées au genre renforceraient la dynamique locale de développement pour elles.

8.2.2 Le difficile contrôle du secteur informel

Les limites d'investissement de l'État au sujet des femmes se rencontrent aussi dans le secteur informel, domaine que privilégient les femmes béninoises dans l'exercice de leurs activités. La faible participation fiscale de ce secteur marginalise les femmes dans le fait qu'elles interviennent très peu dans l'accumulation des biens et des intérêts publics de l'État. La pauvreté dans laquelle vivent les femmes n'est plus simplement le reliquat d'un ancien ordre injuste qui ne saurait être accepté, mais d'un passé hérité qui se conjugue au type d'activité qu'elles exercent. La pauvreté matérielle et l'ignorance des droits et devoirs publics dont ces femmes font preuve sont autant de défis à relever pour leurs accès aux ressources.

À notre avis, le secteur informel, tel qu'il fonctionne actuellement, rend compte de l'invisibilité des connaissances et des enjeux que les femmes peuvent représenter et les priorités qu'elles peuvent constituer selon leurs potentialités. Mais encore, cette possibilité qui s'offre actuellement à toutes les femmes d'intervenir et d'avoir plus de poids dans les questions du développement de leur milieu est un atout en vue de leur émancipation, si elle

est suivie de moyens financiers adéquats. Le paiement des droits fiscaux liés aux activités qu'elles exercent dans le secteur informel assurerait aux femmes leur droit à la justice sociale, à l'équité et à la liberté envers l'État. Ce dernier aura l'impératif de mettre en place le soutien d'infrastructures dont les femmes ont besoin comme les hôpitaux, les dispensaires, les maternités et les centres d'alphabétisation. Certaines autres difficultés comme l'inondation en saison de pluie, l'état des routes et des marchés qui limitent les femmes seraient aussi être révisées.

Les contraintes que subissent les femmes résultent d'un ensemble de facteurs systémiques qui découlent de l'historicité des différents acteurs et des formes d'organisation sociale établies au niveau des différentes sphères de la société. Ces différences entre les femmes elles-mêmes se traduisent par des différences sur le plan des capacités d'organisation, d'accès, de maîtrise et de la manipulation des ressources qui développent différentes stratégies face aux représentations sociales formelles ou non.

Les inégalités subies par les femmes ne sont pas identiques et nécessitent une stratégie adéquate de prise en compte des démunies comme ces femmes qui représentent le groupe cible des ONG. La conjugaison des mesures étatiques, des interventions des ONG et des femmes elles-mêmes structurent la société.

8.3 L'aide internationale canalisée pour le développement national et local

L'indépendance de l'État béninois peut être questionnée devant son incapacité à faire des choix éclairés dans le domaine «genre et développement », quand il devient prisonnier de l'aide et manque de moyens pour assurer son autonomie. Au-delà de sa dépendance financière, des efforts de reconnaissance restent à faire pour restaurer sa dignité nationale devant la France, son pays colonisateur, et les autres pays européens en général. Comme l'actuel secrétaire général de la CEDEAO (Communauté Économiques des États de l'Afrique de l'Ouest) a eu à le dire dans son discours d'inauguration lors du colloque de la coopération pour le développement en Afrique, «vous ne pouvez pas, en tant que responsable africain faire face à un responsable européen dans les relations de coopération, sans être marqué par le regard de la soumission et de la domination ».

8.3.1 L'identité nationale et le poids de l'aide internationale

La construction d'une identité nationale pour transcender ce type d'impérialisme symbolique réside au tout premier plan dans la construction d'une identité nationale d'intégration de tous les acteurs, puis dans une coopération régionale et continentale dans laquelle chaque pays aurait une volonté intérieure extraordinaire qui éviterait les errements et les assimilations antérieures de développement à l'image des pays occidentaux.

Au plan international, la république du Bénin, bénéficie de l'aide de plusieurs pays et organismes occidentaux, dont entre autres, la Banque mondiale, le Japon, l'Allemagne, la France, etc.

De nos jours, l'amenuisement des investissements provenant de l'extérieur est à prendre en compte. Les pays occidentaux, bailleurs de fond et concurrents potentiels des pays en voie de développement, sont confrontés de plus en plus à l'émergence de nouvelles inégalités sociales qui détournent leur attention des problèmes séculaires de développement rencontrés dans les pays du sud. Les ressources financières de plus en plus limitées provenant de ces pays brouillent la hiérarchie des priorités de l'État béninois devant les principes et modèles qui accompagnent actuellement l'aide extérieure. De plus, les structures de gestion qui acheminent l'aide vers les femmes restent un autre déterminant non moins négligeable à analyser pour saisir davantage les écueils rencontrés par les femmes dans leur accès aux ressources.

Une première analyse des ONG internationales telles qu'elles sont définies²⁵ comme des groupes privés sans but lucratif, intervenant au-delà des frontières laisse croire qu'elles représentent une force en marge de la logique économique et financière des organismes internationaux des Nations Unies. Malheureusement, leur existence et leur légitimité sur la scène mondiale sont définies d'une part par les avantages que ces organismes internationaux leur attribuent et d'autre part, par les valeurs et références dans leur zone d'intervention et d'action. Plusieurs d'entre elles dessinent une légitimité à la fois mondiale et locale où elles établissent de plus en plus d'étroites collaborations avec les grands

²⁵ Les ONG internationales sont des regroupements de personnes privées poursuivant par dessus des frontières étatiques, la satisfaction d'intérêts ou d'idéaux communs à caractère non lucratif. Selon la définition donnée par les Nations Unies, l'ONG est internationale si sa source de financement provient au moins de trois États différents. Selon Favreau (2000), les ONG internationales sont des organismes de coopération internationale des pays du Nord, mais travaillant avec leur semblable du Sud à travers de multiples coopérations. Elles peuvent être une fédération internationale d'ONG nationales ou une ONG nationale qui développe des programmes à l'étranger.

organismes de développement comme la Banque Mondiale et le FMI, qui cherchent à les récupérer comme structure d'intervention de l'aide extérieure dans les pays en voie de développement.

Cette instrumentalisation des ONG et «leur phagocitose» par ce système-monde de rouleau compresseur imposent de plus en plus une nouvelle domination des États-Nations, dans une référence et pratique définies comme universelles auprès des groupes bénéficiaires.

En qualité de prestataires de solidarités et de services multiples, les ONG internationales favorisent l'intégration de leur société d'intervention sur la scène mondiale. Cette intégration se fait par un glissement des «solidarités sociales» actuelles des organisations des femmes vers des «solidarités politiques» qui tiennent compte des utilités individuelles et collectives sur la scène mondiale. Les groupes sociaux locaux se construisent une identité de groupe pour se donner une place dans les instances de décision de l'État.

On sait que les formes de solidarités individuelles et collectives de mobilisation des acteurs dans les communautés n'arrivent pas à dépasser le niveau de l'État-nation. Les ONG, de leur côté, apportent des solidarités internationales, signes des valeurs universelles dans une identité unique comme référence. Les ONG se construisent une passerelle de solidarités plurielles à partir de leurs différents lieux d'intervention définis, réinventant

ainsi, de nouvelles formes de rapports sociaux. Le contexte d'intervention et les réalités du milieu concourent dans la nature de ses rapports sociaux et de partenariat à définir.

Les ONG internationales ne pourraient jouer ce rôle de «régulation transitive» en conquérant un peu plus d'espace auprès des deux types d'État et en assurant leur visibilité au niveau international dans les particularités locales et surtout sur celles des femmes écrasées par le patriarcat étatique. La démarche permet de détourner le patriarcat étatique, mais la politisation de ces organisations de femmes risque d'étouffer les procédures de négociation avec le pouvoir public de l'État, comme le pense Tilly (1986)²⁶

L'aide extérieure, qui passe par le truchement des ONG locales, serait plus rentable aux femmes si elle était accompagnée d'une diversité d'appuis globaux et intégrés en convergeant vers un objectif de déconstruction de l'identité traditionnelle de la répondante béninoise pour une autre identité qui tiendrait davantage compte de ses intérêts. L'ONG locale finance les femmes dans leurs activités par une diversité de ligne de crédits, mais ce financement reste insuffisant si d'autres appuis ne viennent pas soulager le poids des contraintes systémiques que supportent les femmes.

Par exemple, l'alphabétisation que les ONG donnent comme appui aux femmes reste insuffisante et inefficace si les bénéficiaires n'arrivent pas à lire et comprendre les

²⁶ cité par Neveu (1996) au sujet de la politisation des mouvements sociaux. Dans ce cas-ci, cette politisation peut étouffer les initiatives des femmes au profit de celles des partis politiques.

différentes transactions qu'elles effectuent dans leurs organisations et si elles n'arrivent pas à les inscrire elles-mêmes dans leurs livrets. Si la traduction des livrets en dialecte local peut soulager déjà dans la mise en pratique de l'alphabétisation, cette initiative ne règle pas tout simplement le problème. L'alphabétisation dans le dialecte local limite l'accès des femmes à la connaissance ou au savoir-faire universel de la langue française. Les témoignages des femmes rurales néerlandaises et béninoises montrent clairement les limites d'une simple alphabétisation en dialecte local. Les femmes rurales néerlandaises ont l'avantage par rapport aux femmes rurales béninoises, de mieux s'exprimer en français et de discuter avec n'importe quelle autre personne. Ces deux capacités qu'elles ont acquises, en plus du fait qu'elles arrivent à parler aisément leur dialecte local, leur assure une large ouverture d'esprit et de compréhension. Cette facilité et cette ouverture de compréhension n'existent pas chez les femmes rurales béninoises. L'utilisation d'une langue comprise universellement par toutes favoriserait chez ces femmes rurales béninoises les habiletés pour définir leurs intérêts stratégiques et leur conception du développement, qui leur échappent actuellement.

L'incapacité des femmes rurales à s'exprimer en français reste une préoccupation majeure de la décentralisation et de la déconcentration de l'éducation vers la base en fonction des réalités et des besoins des communautés. L'éducation décentralisée et démocratisée ne serait plus seulement une manière de penser ni d'être individuelle et collective dans un milieu donné. Elle façonnerait le travail que font les femmes et leur permettrait de s'épanouir. Il revient donc à l'État de créer des mécanismes d'accès à

l'égalité du genre, de scolarisation à travers des programmes d'équité qui viserait des groupes d'intérêts spécialisés. De tels programmes pourront maintenir le sens d'une viabilité et d'une amélioration de la qualité personnelle et collective des hommes et des femmes au sein des communautés locales.

Les groupes d'intérêts à utiliser dans le processus de décentralisation en cours sont les associations, les caisses, les groupements villageois, et d'autres groupes du genre, porteurs de changement d'une nouvelle éducation qui peuvent faire des femmes de véritables actrices plus autonomes.

Sur le plan international, il apparaît donc que l'aide apportée au niveau des pays en voie de développement reste une nécessité, notamment dans le contexte de mondialisation. Toutefois, la forme de l'aide, les chemins empruntés par l'aide avant d'atteindre les bénéficiaires et les formes de collaboration entre les différents acteurs impliqués dans le développement d'un milieu donné, restent déterminants pour faire bénéficier totalement les femmes de l'argent qui leur est destiné.

8.3.2 Les ONG locales comme actrices du développement à la base

La contribution des ONG locales dans la correction des inégalités du genre est tributaire de la légitimité dont elles bénéficient de la part des pays d'accueil. Cette légitimité définit, par des contrats, le domaine et les conditions de leurs interventions. Le contrat entre les ONG et l'État permet ainsi de moduler les avantages et les garanties consenties entre les acteurs en fonction des impératifs de développement. Il instaure aussi

plus de sécurité juridique dans les interventions et incite à la rationalisation et à une plus grande coordination des ONG sur le terrain. Comme on l'a vu, la SNV, ONG internationale, utilise les ONG locales pour faciliter ses interventions. Dans le cas spécifique de la république du Bénin, l'utilisation des ONG locales comme structures d'intervention par les ONG internationales est assez récente. C'est l'avènement démocratique des années 90 qui a suscité l'émergence de plusieurs ONG surtout locales d'obédience féminine. La création de MIALLÉBOUNI et de ASSEF s'insère dans cette mouvance qui se veut favorable à l'émancipation et à l'autodétermination de la répondante béninoise. Mais cette collaboration reste encore un processus d'apprentissage collectif chez tous les acteurs : ONG locales, État, et les femmes, pour éviter de faire des ONG locales, ce que Woods (2000) appelle «conditions de sous-traitance» ou «bénéficiaires de fonds publics assortis de conditionnalité» de la part de l'État ou des ONG internationales dans le développement.

8.3.2.1 La légitimité des ONG locales

La légitimité des ONG locales qui passe par un cadre institutionnel et juridique établi par l'État pour définir les conditions d'existence et les modalités de fonctionnement et d'intervention, n'a été adoptée que très récemment au conseil des ministres en Mai 2001. Avant cette décision de l'État, il y a eu la création d'un ministère de la société civile et d'un centre de promotion des associations et des ONG (Voir annexe 22).

Le document d'utilité internationale pour l'intervention locale des ONG stipule dans l'article 21, que toute ONG reconnue d'utilité publique peut bénéficier des appuis

techniques aux plans organisationnel et financier. L'État reconnaît ainsi les interventions des ONG comme un acte ayant une valeur d'utilité publique. Mais les ONG locales qui visent la correction des inégalités du genre doivent opérer en mettant un accent particulier sur les besoins et les intérêts stratégiques des femmes, contrevenant à l'article 27 du document qui veut que toute ONG soit tenue d'opérer «sans distinction de race, de religion, de sexe et d'ethnie... ». À cause de l'illégalité de fonctionnement dans laquelle elles se retrouvent, ces ONG sont menacées d'être dissoutes conformément aux dispositions de leur statut.

De même, l'article 2 de ce même cadre institutionnel reconnaît que l'ONG est une organisation autonome dont les actions peuvent être complémentaires ou en partenariat avec celles du gouvernement. Ce partenariat entre les deux institutions reste difficile dans sa concrétisation devant les réalités socioculturelles qui ne laissent pas beaucoup de marge de manœuvre aux institutions comme les ONG pour contourner facilement le patriarcat.

Le cadre institutionnel et juridique d'intervention des ONG internationales établi par l'État n'attribue pas beaucoup d'espace d'autonomie aux ONG qui se préoccupent particulièrement des femmes. LA SNV et les ONG locales pourraient se construire un réel espace d'intervention politique et économique fondé sur leur légitimité à travers un partenariat de développement avec les communautés locales et l'État béninois par le biais de la réussite de leurs interventions. Cette construction de légitimité se fait déjà pour combler les faiblesses des banques nationales. La SNV pourrait aller plus loin en jouant sur son rôle de médiation et de structuration de la société, en s'opposant à l'État ou en exerçant

sur lui des pressions en collaboration avec les groupes d'intérêt. Elle pourrait aussi soutenir les organisations de femmes comme groupe d'intérêt à reconnaître par l'État béninois. La démarche de partenariat des ONG locales avec la communauté peut aussi aboutir à l'élaboration d'un plan de développement de la communauté locale dont elle serait le porte-parole auprès de l'État béninois.

Toutefois, même si on considère ces deux institutions non gouvernementales comme des partenaires de développement à la base, elles restent trop localement limitées dans leur intervention pour une réforme politique à la base ou pour s'opposer à l'État en faveur des intérêts des communautés des quartiers déshérités de Cotonou et de Dogbo. Leur zone d'intervention est limitée, mais leurs appuis ont des effets positifs permettant aux femmes de couvrir leurs petits besoins journaliers. Ces institutions n'arrivent pas à élargir leur champ d'intervention. ASSEF refuse d'augmenter le nombre de structure de caisses et complète cette demande qu'elle n'arrive pas à satisfaire auprès des femmes avec des associations dont le fonctionnement est beaucoup plus dépendant de l'ONG. Elle a rejeté aussi les demandes des femmes pour se mettre en coopératives. Dans le même temps, la SNV commence à se retirer progressivement pour permettre, selon ses dires, l'autonomie locale des deux ONG ASSEF et MIALLEBOUNI dont le processus de renforcement institutionnel et organisationnel ne se prête pas encore beaucoup à une telle démarche. Les ONG locales n'ont pas la force, ni le pouvoir nécessaire de compléter les interventions de l'État qui ne prennent pas beaucoup en compte les intérêts spécifiques des femmes non

plus. Elles n'ont pas non plus la capacité de soutenir les organisations de femmes auprès de l'État comme porte-parole de leurs intérêts.

Cette potentialité, que devaient acquérir les ONG locales dans leur collaboration avec les ONG internationales pour soutenir les femmes dans un mouvement féministe en République du Bénin, manque. Cette potentialité que ni les institutions étatiques de femmes au niveau local, ni les organisations de femmes n'arrivent à avoir, rend difficile toute mobilisation des femmes autour de leurs intérêts purement stratégiques. Elle interpelle non seulement les enjeux de l'amélioration des conditions des femmes, mais aussi la façon de résoudre le problème des inégalités du genre dans un contexte où elles-mêmes ne comprennent pas encore les enjeux de leur mobilisation autour d'un même projet d'intérêt commun comme une voie vers l'amélioration de leurs conditions de vie. Notre recherche démontre surtout que les femmes vieillissantes et reines-mères conservatrices des pouvoirs ancestraux n'encouragent pas toujours les plus jeunes qui seraient touchées par des initiatives féministes. Les pratiques de ces femmes béninoises sont enchâssées dans des normes, des repères, des valeurs référentielles immuables. Pourtant, les jeunes femmes représentent le flambeau porteur des valeurs d'avenir. Mais les réalités socio-économiques actuelles forcent de plus en plus les femmes membres des ONG locales à une plus grande ouverture d'esprit en ce qui a trait à l'éducation de leur fille et cela transparaît dans leur témoignage comme valeurs positives de l'avenir que les jeunes vont promouvoir. Les ONG partenaires de développement peuvent les accompagner, soutenir, assister, rendre visite.

8.3.2.2 Les ONG locales partenaires des organisations de femmes

Les témoignages livrés par les femmes de l'ASSEF et de MIALLEBOUNI sur les bienfaits apportés par ces ONG locales, laissent un espoir de changement par l'approche «ONG et femmes-développement». Les femmes répondantes connaissent davantage leurs droits à la terre et à l'héritage. Elles sont plus éveillées, participent de plus en plus aux décisions du ménage et gagnent une autonomie progressive dans leur ménage. L'approche par ONG contourne actuellement la structure centralisée de l'approche par projets et le patriarcat étatique, en rapprochant davantage l'aide extérieure des bénéficiaires. La direction et l'encadrement de cette forme d'intervention sont assurés par des femmes béninoises, lesquelles connaissent bien le milieu mais dont le revenu est inférieur à celui des étrangers qui dirigeaient les projets orientés sur les femmes. Les salaires mensuels des nationaux est actuellement de 300.000 frcs par rapport aux 700.000 frcs que gagnaient les étrangers. Enfin, la structure décentralisée des ONG locales²⁷ leur permet de collaborer plus facilement avec les organismes locaux du milieu pour des partenaires au niveau communal comme c'est le cas de MIALLEBOUNI qui collabore avec plus de dix organismes de développement du milieu. Ces formes de partenariat rendent précisément plus visibles les préoccupations des ONG et des femmes dans leur démarche respective de correction des inégalités liées au genre.

²⁷ Les ONG locales réunissent les organismes de développement. On les appelle aussi « grass root organisations ». Selon Maradeix (1990), leur but est d'avoir un impact direct sur le cible localisé. Elles peuvent être financées en partie par le gouvernement national, des organisations multilatérales et font appel à des contributions volontaires pour constituer leur budget. Leur coût de fonctionnement apparaît plus bas. Selon Yao (1999) elles sont plus proches des réalités du terrain et de la population démunie à aider.

Cette collaboration entre les deux catégories d'acteurs serait celle de reconnaissance d'une légitimité réciproque où les ONG locales mettront en commun leurs solidarités avec celles des femmes, comme condition préalable pour une autonomie commune. Mais est ce vraiment réalisable? Non sans difficultés, comme en témoignent les femmes bénéficiaires de l'aide, les animatrices, les inspectrices et même les deux responsables des ONG qui encadrent ces femmes.

Les répondantes urbaines apprécient mieux les interventions sous formes de projet qui donnent plus d'appuis que l'intervention des ONG qui exigent actuellement plus de responsabilité de la part des bénéficiaires. Les interventions sous formes de projets donnent plus de moyens aux femmes certes, mais si on se fixe comme objectif la finalité d'un changement pour les femmes et avec elles, il est sans nul doute que les interventions sous formes d'ONG favorisent le développement des femmes et la prise en main du changement au niveau local.

Un changement de mentalité est nécessaire au niveau des femmes pour les rendre plus responsables face à l'aide. En effet, l'aide au développement dans le Tiers-Monde a été longtemps perçue comme la manne messianique qui éradiquerait toute la pauvreté. Cette manne, considérée comme un altruisme de solidarité envers le Sud et initiée par le Nord, s'élabore à partir d'un cadre de changement occidental qui occulte les réalités du Sud.

Comme nous l'avons mentionné, la dualité du pouvoir engendre une organisation sociale qui freine les interventions orientées vers les femmes. La dualité du pouvoir dans le

cas du Bénin réside dans cette socialisation différenciée qui crée deux mondes, l'univers de hommes et l'univers des femmes dans une même société où certaines considérées comme les aînées se retrouvent à l'interface des négociations entre les deux mondes. Dans ce contexte, les solidarités de genre initiées par les femmes se construisent en marge des pouvoirs qui les marginalisent puisque ces ponts sociaux entre l'homme et la répondante béninoise sont établis par des aînées et donc suivant des critères d'âge.

L'intervention des ONG s'insère dans une démarche participative et offre aux femmes un nouvel espace d'autonomie, d'expression et de négociation au sein des institutions locales de développement. En d'autres termes, la solidarité des ONG auprès de cette frange de population dominée par les hommes et démunie financièrement, revalorise les solidarités endogènes de femmes porteuses d'un changement local. Ce changement dans une dynamique de solidarités entre organisations de femmes et ONG locales témoigne du partenariat efficace pour un repositionnement social des femmes dans les forces locales de développement : ce qui amène les femmes à orienter leurs pratiques locales de solidarités vers des formes de changement et de partenariat avec d'autres organismes pouvant les aider à une revalorisation locale. Il s'agit ici d'une stratégie dynamisante qui peut augmenter la conscience et la revalorisation identitaire des femmes amorcée par ASSEF et MIALLEBOUNI à travers cette éducation de type partenarial à laquelle les femmes s'initient.

Le partenariat entre les ONG locales et les groupements se construirait aussi dans la légitimité et dans l'universalité des droits du côté des deux catégories d'acteurs. Pour être

efficace sur le terrain d'intervention, elles intègrent dans leur démarche de construction de légitimité à la fois les réalités du milieu, les exigences des ONG internationales qui sont leur tuteur, leurs propres compétences et le discours auprès des femmes. Cependant, cette légitimité n'apparaît pas si évidente, car les références et les valeurs ne sont pas communes à tous les milieux. Une ONG locale peut posséder plusieurs légitimités à travers ses zones d'interventions. Les actions globales de la SNV intègrent ainsi une pluralité de légitimités bâties à la base dans un cadre partenarial auprès des groupes d'intervention des différents quartiers et villages que sont les femmes rurales et urbaines. La légitimité des femmes et des ONG locales et internationales se construisent à travers cette dynamique entre les deux types de solidarités où chacun des acteurs s'implique pour répondre à ses besoins et ses intérêts. ASSEF et MIALLEBOUNI aident les femmes en crédit. Les femmes elles-mêmes à travers leurs solidarités et dynamisme se construisent une légitimité de solidarités envers les ONG.

Cette pluralité d'identités de partenariat résulte donc d'un croisement de savoirs identitaires valorisés entre ONG, groupements ruraux, caisses, associations. Les solidarités non gouvernementales d'aide interfèrent avec celle des pratiques traditionnelles des femmes pour une nouvelle identité dont l'ancrage social dans le milieu permettra de dépasser le cadre générique de l'identité imposée souvent par l'aide extérieure ou par les femmes. C'est ici que se situent les différents changements sociaux, économiques, politiques, physiques exprimés par les femmes elles-mêmes. Cela suppose que chaque acteur définisse ses responsabilités, se construise un espace de valeurs référentielles

communes qui identifie à partir des valeurs des autres ce que chacun des acteurs apporte dans les relations de type partenarial. Les ONG apportent le crédit et l'accompagnent de mesures de soutien. Les organisations de femmes, de leur côté, se solidarisent et développent un système d'engagement social et de sentiment d'appartenance qu'il reste à consolider dans le partenariat.

L'identité définie par l'ONG et les organisations de femmes s'articule aussi dans les pôles de connivence de réseaux locaux formés de plusieurs autres organismes dans lesquels les femmes sont membres ou non et présentes dans le milieu. L'ancrage territorial de MIALLÉBOUNI et les différents partenariats à l'intérieur et à l'extérieur des milieux d'intervention témoignent de ces pôles de connivence et de réseaux sociaux. Le partenariat entre les ONG et les organisations de femmes traduit ainsi un accompagnement entrecroisé d'acteurs dont les initiatives brisent l'isolement social et les contraintes qui marginalisent les femmes. En ce sens, l'aide extérieure permet le renforcement du tissu social préexistant et la valorisation des compétences de ces femmes et du milieu. Le partenariat entre les ONG locales à travers les ONG internationales et l'État confirme de nouveau le rôle de «régulateur transitif» des ONG internationales comme la SNV.

Le partenariat entre ONG locales et les organisations de femmes dénote alors cette vitalité sociale du développement, dont les femmes mêmes projettent les actions dans le futur sur les enfants. Ces initiatives permettent au milieu de reprendre vie à travers les capacités des acteurs face à l'ancrage territorial. Ceci suppose une autre forme de solidarité et d'interdépendance entre hommes et femmes pour appuyer le développement des femmes

dans le milieu, propice à une nouvelle culture différente de la première qui insinue les inégalités d'âge et de sexe, mais qui en garde une partie en héritage. Le partenariat entre ONG et femmes suppose donc des choix quotidiens de décisions avant l'aide qu'on leur apporte et face aux enjeux de leurs intérêts pour une légitimité commune des femmes et des ONG dans le devenir des organisations; celui des femmes envers les ONG locales et celui des ONG dans le milieu et envers la SNV, l'ONG internationale.

La construction de cette légitimité commune permet à la SNV de construire à son tour sa pluralité d'identité définie dans ces différents milieux d'intervention et d'assurer son rôle de régulateur transitif. Du côté des femmes, cette construction permet une éducation de type participation partenariale pour leur autonomie progressive envers l'ONG.

8.3.2.3 Les insuffisances de compétences des femmes limitant le dynamisme du partenariat

L'analphabétisme est à la base de la majorité des problèmes que les femmes rencontrent et dont nous aborderons ici les insuffisances. L'analphabétisme de plusieurs femmes répondantes engendre une cascade de conséquences négatives au sein des groupements : des erreurs d'écriture et des lignes de crédit inefficacement établies à leurs besoins. L'analphabétisme limite aussi leurs compétences et leur capacité de remboursement de crédits élevés. Il explique aussi la présence des hommes comme trésoriers au sein des organisations de femmes dont certains peuvent fuir avec l'argent du groupe. Tous ces différents facteurs ralentissent le dynamisme interne au sein des

organisations et engendrent les difficultés rencontrées par les animatrices dans leur encadrement.

Les animatrices amènent les femmes à éviter ces erreurs d'écriture en aidant les responsables des caisses qui rencontrent ces genres de difficultés. Cette intervention des animatrices auprès des organisations urbaines laisse croire qu'il serait difficile d'établir une véritable relation de type partenarial et met le doute sur les capacités des femmes de se construire l'espace d'autonomie nécessaire qui leur revient. La démarche de type partenarial renvoie donc à une démarche préalable d'action plus pragmatique et d'affirmation de soi que les organisations de femmes ne possèdent pas actuellement. Les ONG locales doivent reconnaître le pouvoir des organisations basé sur le respect de leurs besoins et de leur autonomie pour établir en retour des collaborations de type partenarial envers elles. Cette forme de coopération se situe dans une perspective d'accompagnement et de dynamisme de femmes au niveau local. Mais le changement de type partenarial amorcé chez ces femmes prend déjà son sens dans le renforcement des réformes qu'elles commencent à se donner par rapport à leur situation de départ. Leur engagement social et les solidarités diversifiées au sein des organisations puis le changement bénéfique que le crédit a apporté, structure l'amorce d'un changement social et économique.

Au-delà des contraintes de l'alphabétisme qui limitent les compétences des femmes, rappelons celles liées au mariage comme le veuvage, le divorce, l'héritage, la répartition entre les sexes et le partage des activités au sein du ménage, contraintes que les femmes n'arrivent pas à évaluer à sa juste valeur de négation et dont le prolongement se répercute

dans leurs rapports au sein des organisations. Toutes les femmes, qu'elles soient dans une caisse, un groupement rural ou dans une association, sont confrontées à ces pratiques qui les marginalisent dans leur famille et dans la société. Ayant des moyens limités, les femmes n'arrivent pas à rentabiliser efficacement les appuis dont elles bénéficient au sein de l'ONG pour s'affirmer d'une part et inventer des initiatives de partenariats envers l'ONG.

Les entraves résultant de ces deux contraintes systémiques empêchent les femmes de se définir de réelles relations égalitaires de type partenarial avec les ONG. Néanmoins, le retrait actuel des deux ONG éveille les femmes et force les responsables de ces organisations fédérées à réclamer de plus en plus d'espace d'autonomie et de considération.

Les femmes se révoltent contre certaines décisions que les ONG ont pris et dont elles font l'objet, en se rendant compte des conséquences négatives que ces décisions créent à cause de leur analphabétisme. En ville, les révoltes sont liées au contrat qu'elles ont signé dès le commencement des activités des ONG sans en comprendre la portée. En milieu rural, les femmes se révoltent à cause du manque de coopération dans l'achat d'outils plus modernes qui les aideraient à augmenter leur productivité. Elles se construisent, de cette manière, une identité collective qui exprime leur revendication de groupe pour une meilleure collaboration de type partenarial avec les ONG locales.

D'autres contraintes nées de la collaboration entre ONG et groupements forcent les femmes à prendre progressivement leur place auprès des ONG. Alors que les femmes urbaines signalent une insuffisance du crédit et sa non-disponibilité, les animatrices

rejettent cette compréhension de la réalité qui, selon elles, proviendrait des femmes moins entrepreneurantes. L'effectivité d'une disponibilité financière au sein de l'ONG ASSEF reste à prouver dans un contexte où elle refuse de satisfaire les épargnants simples et d'agrandir la zone de recouvrement de son crédit. La situation progressive d'affirmation de soi que ces femmes développent dans cette relation de partenariat leur donne actuellement la capacité de dire ce qu'elles jugent comme malaise et comme difficultés dans leur collaboration avec l'ONG ASSEF.

La collaboration de type partenarial entre PADIC-Dogbo et les femmes reste difficile et complexe. Par exemple, les femmes rurales ne déclarent pas aux animatrices toutes les formes d'intervention dont elles bénéficient grâce à d'autres organismes intervenant dans le milieu. Cette situation qui implique le chevauchement des appuis dans un même domaine comme le crédit. Ces dernières arrivent ainsi à agrandir leur marge financière grâce à l'accumulation de différents crédits et acquièrent la possibilité d'investir dans plusieurs activités. Par contre, ce comportement enlisse la répondante rurale dans une spirale de dettes et de dépendance envers les différentes institutions financières où l'argent obtenu en crédit sert à payer les remboursements échelonnés par l'autre. Les animatrices découvrent le jeu par simples visites en dehors des heures réglementaires de rencontres avec ces groupements.

La collaboration de type partenarial entre ONG et les groupements ruraux repose aussi donc sur cette capacité assez limitée que possède les femmes à entreprendre en milieu rural en composant avec leur maigre revenu. L'analphabétisme et la culture encore très

présents dans la conception de la réalité quotidienne, limitent considérablement le pouvoir de négociation des femmes avec soit PADIC-Dogbo ou ASSEF.

Par contre, les multiples formes de solidarités dans les organisations et dans la quotidienneté de leur vie jouent positivement dans l'interface de ces deux structures. Ces solidarités définissent des formes de stratégies d'action et d'échange, d'expérience et de complémentarités, de subjectivité des unes et des autres qui donnent un sens au crédit et autres appuis dont les femmes bénéficient. L'adhésion à ces organisations étant faite de façon volontaire, cette dernière indique une motivation et un choix volontaire pour ces femmes qui manifestent alors une amélioration de leur condition. L'interaction entre les femmes d'un même groupement, puis entre les différentes organisations rurales et urbaines développerait chez ces dernières, la possibilité de penser autrement ce qu'elles vivent comme inégalités liées au genre et de développer des stratégies de correction, de participation et d'implication dans leurs organisations pour améliorer la situation. Chacune apprendra des autres en vue d'élargir ses connaissances et ses compétences. Cette synergie de coopération dans les esprits problématiserait davantage les causes des rapports sociaux dont elles sont victimes et impliquerait la construction d'un espace d'autonomie et d'indépendance répondant à leurs besoins. La démarche reste aussi un processus de pensée et d'action continue entre les femmes et l'ONG dans un but d'une recherche de solutions adéquates, dans une identité projetée de réussite de type partenarial grâce au crédit et autres appuis qui permettent le renforcement des capacités.

Le débat au sujet de la collaboration de type partenarial entre ONG et organisations de femmes reste fortement lié au crédit qui représente le processus déclencheur de changement de comportement des femmes. Les ONG doivent aussi soutenir les femmes dans cette démarche de prise de conscience par un processus de coopération et de jeu démocratique dans les divergences de logique et d'opinions, mais aussi dans une mise en contexte qui est celle du milieu : logique de solidarités des ONG qui viennent réconforter les activités des femmes et logique du milieu d'intervention qui obéit à des principes organisationnels de vie autre que marchande et de dualité de pouvoir. La construction d'une collaboration de type partenarial entre les ONG et les organisations rurales comme urbaines est aussi celle d'une démarche de quête de sens commun qui passe au travers des divergences de logique des uns et des autres acteurs pour déterminer des espaces souples et évolutifs résultant de la conjonction des acteurs et de la fluidité de leur diversité.

Le sens prendra de plus en plus sa forme et sa complexité au travers des impacts positifs et bénéfiques qui seront mis en place progressivement, sur la base de la volonté de chacun des acteurs et de l'interaction de ces connaissances. C'est à travers ce même processus que se construirait la légitimité des uns et des autres acteurs dans le système ONG-Organisation de femmes ou chacun est censé trouver sa juste place.

8.3.2.4 Les difficultés institutionnelles dans les deux structures

En milieu rural comme en milieu urbain, des difficultés sont liées soit à l'insécurité du travail des animatrices dans les conditions actuelles de retrait des ONG, soit à la lenteur dans l'exécution des programmes établis ou soit, à la courte durée de planification et

d'exécution de certains objectifs fixés par les ONG. Les politiques de crédit qui ne répondent pas totalement aux besoins des femmes peuvent aussi être analysées comme une faiblesse liée aux institutions financières que représentent les ONG. Cette troisième catégorie de difficultés renvoie à l'organisation interne des ONG dont les plans d'intervention devraient se définir selon le rythme d'appropriation et de remboursement du crédit des organisations de femmes. Les femmes sont limitées dans leurs actions par un ensemble de contraintes systémiques qui ralentissent l'effet bienfaisant des appuis et leur rythme d'appropriation.

Comme le témoignage des animatrices rurales l'atteste, contrairement aux animatrices urbaines, le crédit ne couvre pas totalement tous les besoins des femmes. La réforme institutionnelle et financière des ONG locales avec les organisations de femmes passe aussi par un ancrage territorial dans le milieu qui faciliterait une appropriation de leur discours au niveau des différents paliers locaux et régionaux de développement. Leur légitimité locale reste aussi tributaire de l'implication de tous les acteurs de développement pour une collaboration de type partenarial plus éclairée entre les organisations de femmes et ces genres d'institutions. Une telle démarche d'implication de tous les acteurs du milieu améliorerait la collaboration de type partenarial en faveur des femmes pour satisfaire leur besoin de crédit.

De leur côté, les femmes urbaines proposent la diversification du crédit et l'accès plus facile à certaines lignes de crédit par des règles souples et adaptables à leurs capacités financières. Par exemple, le crédit d'investissement dont une seule femme membre de

ASSEF a pu bénéficier. Le crédit d'investissement, dont le montant est élevé, permet un investissement durable, mais reste encore d'accès difficile à cause de ses critères trop rigides définis par l'ONG. Les femmes continuent de se limiter alors aux petits investissements grâce au crédit de groupe, au crédit «la commerçante » et au crédit scolaire qui restent toujours peu satisfaisants devant les besoins grandissants des femmes. En milieu rural, les femmes ont besoin de crédit individuel pour entreprendre au-delà du crédit communautaire de groupe. Par contre, leurs capacités dans ce domaine n'inspirent pas beaucoup d'espoir à PADIC-Dogbo devant les autres contraintes culturelles et sociales.

Comme les ONG ont commencé un retrait progressif de leur aide, les résultats obtenus auprès des femmes auront du mal à être maintenus et à être portés par la population locale qui n'a pas vraiment été associée pendant le déroulement des activités de leurs interventions. Les responsables pensent à ce sujet que d'autres institutions devraient les remplacer pour continuer d'assister les femmes qui n'ont pas acquis totalement l'autonomie financière suffisante. C'est ainsi que les ONG défilent, bradant leur bonne volonté et leur compassion pour aider les femmes sans aller trop loin dans leurs actions. Les femmes, de leur côté, se retrouvent dans une spirale de dépendance continue envers les crédits apportés par ces institutions sans développer de façon définitive des habiletés à s'en sortir et à répondre à leurs réels besoins.

Les ONG ont aussi un grand effort à fournir pour reconsidérer la connaissance empirique apportée par les femmes et les analyser comme des faits sociaux dont il faut tenir compte dans leur intervention. À titre d'exemple, le mécontentement manifesté par les

femmes au sujet du contrat de désengagement ou au niveau des intérêts sur crédit non remboursés depuis dix ans, montrent qu'il reste aussi aux ONG du chemin à faire pour considérer leurs groupes bénéficiaires comme partenaires de développement.

En principe, le partenariat entre ONG locales et groupements de femmes suppose des acteurs ayant des droits qui s'équivalent et qui construisent ensemble un cadre juridique, social et politique de collaboration, où chacun y retrouve ses intérêts et se sent impliqué et engagé pour répondre à ses besoins. Les ONG apportent le crédit aux femmes, mais celui-ci n'incarne pas l'ultime solution aux différents problèmes auxquels elles sont confrontées. Les femmes doivent aussi fournir des efforts d'habiletés et de compétence dans cette coopération en développant et en inventant des habiletés individuelles et collectives transversales pour conquérir leur place auprès des institutions donatrices. Cette démarche nécessite une contextualisation du milieu et l'implication des acteurs de décision, tout au moins local. C'est en construisant concomitamment un espace de commune légitimité que l'aide provenant des ONG aura des conséquences maximales positives. La réciprocité, le respect de la différence, le partage des expériences, l'interchangeabilité des logiques, sont les mots phares dans ce «dialogue coopératif» des acteurs partenaires que représenteraient à l'avenir les ONG et les organisations de femmes.

* * *

Les acteurs institutionnels jouent des rôles importants dans le développement local selon le genre. Leur mode de pensée et d'application sont classiques et répondent aux

formes d'interactions génériques de développement qui peuvent déclencher la correction des inégalités du genre auprès des femmes. Les éléments déclencheurs sont le crédit et les appuis organisationnels et institutionnels qui l'accompagnent. À l'image d'un objet qui tombe à la surface de l'eau contenue dans un bol, le crédit répand ses effets bénéfiques d'abord au niveau des femmes puis auprès des autres acteurs. Mais d'abord, il revient à l'État d'établir un remodelage culturel où toutes les catégories de femmes peuvent aisément se reconnaître dans un but égal aux ressources de toutes les catégories. L'investissement financier de l'État serait couplé par un investissement en temps et en énergie pour identifier ces femmes doublement exclues à cause de circuits financiers, de faillite des banques, de manque de connaissances. Le mérite de ces initiatives par rapport aux autres serait celui d'une politique de ciblage (programme d'accès à l'égalité) pour une insertion sociale, puis professionnelles de ces catégories de femmes à travers le développement global des territoires.

La correction des inégalités liées au genre dans une perspective de développement global met à nu les pratiques des différents acteurs comme les ONG, l'État, les groupements, les caisses, les associations et les femmes même. Ce type de développement où l'État figure comme arbitre, instigateur et acteur, prendrait forme dans le pivot du mouvement associatif et du secteur informel. Le développement local selon le genre serait un développement basé sur une économie plurielle et sur des formes de solidarités sociales et économiques établies à partir des relations de type partenarial entre tous les acteurs dans les différents secteurs d'activités et sous la gouverne de l'État béninois.

Il ne serait plus question d'importer des pays du nord, des modèles de solutions de réduction des inégalités selon le genre. La correction de ces inégalités, en tenant davantage compte de la revalorisation des références sociales apportées par les femmes même, dans un cadre de cohésion sociale des rapports sociaux, serait pris en compte dans cette démarche. Cette dernière reste complexe et optimiste. Mais il reste que le fait de diagnostiquer les déterminants réels liés à ce problème dans le contexte africain, et spécifiquement béninois implique déjà un niveau de prise de conscience dont les différents appuis ne feront que concrétiser sa mise en pratique.

Le féminisme béninois et encore mieux le féminisme africain, ne pourront émerger sans les États africains. Il faudrait composer avec ces derniers tout en préservant les principes d'une vie communautaire et d'une identité féministe nationale qui se construiraient concomitamment sous les auspices des États. La création d'un cadre institutionnel national et international pour appuyer les femmes et comprendre les approches de développement alternatives pour tous les acteurs trouve son sens dans cette démarche que nous proposons. L'aide internationale introduirait dans ces milieux de nouvelles valeurs dont l'appropriation par les actrices dans les réseaux horizontaux et verticaux porterait son fruit de changement des rapports sociaux au niveau continental et international.

Les femmes, les ONG et tous les autres acteurs présents dans ce système institutionnel d'intervention représentent la force locale de changement qui partirait de la base. Il s'agit d'une logique locale, mais ascendante portée par les acteurs locaux dont le

croisement avec la logique descendante des acteurs institutionnels de développement laisseraient éclore le projet d'un développement local selon le genre.

CHAPITRE 9

POUR UNE CITOYENNETÉ DES FEMMES À PART ENTIÈRE

La force locale de changement partirait de la prise de conscience des femmes et des valeurs qu'elles proposent comme positives pour adoucir les contraintes qui les marginalisent dans les rapports sociaux liés au genre. Il s'agit d'un processus qui se construirait d'abord entre elles, puis avec les autres acteurs institutionnels ou non, dans la sphère privée et dans la sphère publique.

9.1 La construction du "sujet" femme

La construction du "sujet" femme demande une prise de conscience par les femmes mêmes des inégalités qu'elles subissent. Notre recherche montre que les interventions des ONG permettent aux femmes d'investir partiellement leur temps dans une activité qui leur procure un revenu autre que celui d'une activité agricole. C'est un revenu qui leur permet de satisfaire leurs besoins personnels sans passer par leur mari et qui leur permet de développer progressivement une confiance en elle et saisir les enjeux qu'elles peuvent représenter au sein de la société. Cette étape de redéfinition de ses propres intérêts à partir de ceux liés à un revenu personnel, à leur santé et à l'avenir de leurs enfants reste un jeu d'abstraction réflexif de constructions de nouvelles subjectivités à partir des ressources acquises et construites. Cela suppose une prise de responsabilité individuelle et collective pour dépasser le conformisme actuel qui instaure un mode de vie en défaveur des femmes.

Cependant, cette prise de conscience est à ses débuts comme le démontrent les témoignages des répondantes sur leur perception de la polygamie, de l'héritage, de l'accès et leur degré d'éveil sur leurs droits juridiques et politiques.

Cette prise de conscience se situe à deux niveaux. Au niveau de la sphère privée et au niveau de la sphère publique. Au niveau de la sphère privée, cette prise de conscience questionne sur le patriarcat et sur une nouvelle réflexion des pratiques culturelles au sein des rapports sociaux entre hommes et femmes. On sait que le mariage, le divorce, le veuvage occultent le droit des femmes, altèrent leur autonomie et leur liberté et que les interventions des ONG développent chez elle des espaces de liberté auprès de leur mari. La prise de conscience consisterait à trouver d'autres significations de statut pour valoriser les femmes célibataires, divorcées ou veuves en comprenant les contradictions qu'elles subissent.

La modification de ces contradictions sur le mariage qui occultent les femmes suppose qu'elles aient fait une prise de conscience des conséquences résultant des contraintes qu'elles subissent et qu'elles cherchent à les modifier. Elles peuvent participer davantage aux dépenses du ménage en allant contre les principes juridiques qui les épargnent de prendre cette responsabilité. Elles déconstruiraient ainsi l'image de femme traditionnelle que la société leur attribue. De même, en considérant que toutes les activités qu'elles exercent dans la sphère privée ne peuvent pas procurer de revenu comme celles de la sphère publique, elles vont de plus contrôler les naissances pour assurer leur santé et celle des enfants à venir et investir leur force physique également dans des activités de

revenu. Tout réside dans la manière de juger ces pratiques qui se font dans la sphère privée pour assurer le bien-être de tous les hommes et de toutes les femmes. Ce processus détermine des choix de décision et des choix d'apprentissage entre les hommes et les femmes.

La construction du "sujet" femme, montre des modèles de changement qui présagent qu'elles sont en train de désexuer la conception du sujet en combinant les trois sphères d'activité, à savoir économique, sociale et politique. Les organisations permettent le changement des rapports sociaux dans le ménage, la visibilité des pratiques des femmes au niveau local et leur implication dans les instances de décisions.

La dialectique privée-publique des rapports sociaux de genre et l'autonomie financière des femmes à travers l'interdépendance des différentes sphères diminuent les inégalités vécues par elles dans la sphère privée, mais ne règlent pas tout puisque les inégalités de la sphère publique peuvent influencer à leur tour, celle de la sphère privée. Par exemple, lorsque les femmes doivent travailler en dehors de la sphère privée pour avoir un revenu, elles se sentent obligées de se faire remplacer par les jeunes filles ou d'autres personnes, toujours du même sexe, qui subissent à leur tour les mêmes inégalités liées au genre. Cette stratégie, qui s'adapte bien à la condition de vie de certaines femmes, maintient d'autres femmes dans la sphère privée pendant que de leur côté elles peuvent profiter de l'opportunité de mieux se valoriser dans la sphère publique. Dans une analyse selon le genre, qui considère que les femmes investissent moins de temps dans les activités

de revenu que dans les activités domestiques, cette stratégie fait perdurer les inégalités de la sphère privée.

Chaque femme doit donc apprendre à agir collectivement dans sa subjectivité de «sujet», puis apprendre des autres les valeurs collectives construites dans les organisations et dans les interactions pour unifier les représentations du milieu dans les rapports sociaux entre acteurs de la sphère privée et de la sphère publique. Cette interaction de changement public et privé serait celui d'un processus dynamique de correction des trois formes d'inégalités à savoir sociale, politique et économique.

La prise de conscience des femmes pour devenir sujet reste un processus récurrent de correction à partir des valeurs acquises, construites et de leur expérience avec l'ONG. En effet, ces valeurs cherchent à dépasser les pratiques actuelles en cours dans le milieu et donnent d'autres significations de stratégies et de valeurs qui amorceraient une dynamique locale de changement.

9.2 L'identité des femmes

9.2.1 La construction de l'identité des femmes dans les organisations

L'identité construite par les femmes dans la sphère privée et dans la sphère publique reste tributaire des valeurs les définissant comme sujet. Ces valeurs seraient structurées dans un projet de correction des inégalités liées au genre, à travers un processus dynamisant de valeurs récurrentes choisies par elles-mêmes, dans leur contexte. Sur le terrain, le crédit

comme facteur déclencheur du changement de comportement des femmes, en milieu urbain comme en milieu rural, montre des différences dans la façon de contribuer à forger cette identité. ASSEF attribue des lignes de crédit individuelles dans une gestion déconcentrée des organisations coopératives alors que MIALLEBOUNI intervient auprès des femmes rurales par des crédits communautaires tout en assurant l'ancrage territorial de l'ONG.

L'identité urbaine serait beaucoup plus centrée sur les subjectivités individuelles construites et sur les réseaux développés par les femmes alors que l'identité des femmes rurales serait davantage axée sur l'esprit communautaire et supporté par les acteurs du milieu qui soutiennent l'ONG et qui croient aux retombées positives de l'ancrage de MIALLEBOUNI dans le milieu.

La division du travail des femmes selon leur état de santé en petit groupe représente une initiative de solidarités. En milieu urbain par exemple, les responsables accordent des plans de remboursements particuliers aux femmes de «bonne moralité» qui se retrouvent soudainement en difficultés quelques jours après le prêt. Cette initiative encourage les femmes au crédit et leur offre une possibilité de remboursement.

Au sein des associations, existent des groupes solidaires qui permettent à des petits groupes de trois ou quatre femmes de se donner comme projet le remboursement du crédit dans un délai donné. Ces petits groupes échangent beaucoup en expérience et en pratiques des activités de revenu. Dans toutes les organisations, les femmes font des tontines de

différentes sortes. Toutes ces initiatives des femmes reliées à une préoccupation d'accès aux ressources déterminent leur identité de femmes.

Ces différentes stratégies déterminent à l'avance les corrections qui inciteraient les autres acteurs à changer leur vision erronée sur les femmes. L'identité ainsi construite implique une récurrence de valeurs identitaires, celle d'une auto correction qui serait facilitée par un comportement pro-actif. La pro-action dans le comportement des femmes est illustrée par les exemples de responsables qui interviennent auprès des maris des femmes membres pour leur faire bénéficier de l'héritage ou pour permettre leur adhésion aux organisations. Ces comportements ont des effets positifs récurrents de rapports sociaux de sexe et facilitent l'accès des femmes aux ressources. Elles expriment les formes de négociation consensuelles de changement. La démarche récurrente de l'identité aurait un impact très favorable sur les femmes qui ont été fortement muselées et qui n'oseraient pas en parler comme celles qui ont subi le mariage forcé, le lévirat, et qui continuent d'en souffrir, une expression de douleur de la vie privée.

Les femmes pourraient ainsi comprendre qu'elles vivent les mêmes expériences, une occasion qui pourrait être saisie comme espace de discussion et d'ouverture entre femmes. Ce qui reste attachant dans cette démarche de changement entre paires, c'est le climat de confiance qui s'établit et qui permet une ouverture d'esprit et une prise de conscience collective. Sachant que presque tout le monde a des idées semblables à exposer, cette prise de conscience permet l'avancement d'un acquis collectif, le partage de valeurs communes et de nouvelles motivations du groupe pour le changement.

9.2.2 La construction d'une identité de femme à l'intérieur des réseaux

L'identité des femmes se construirait aussi dans les réseaux qu'elles s'établissent entre elles. Les organisations représentent entre elles des réseaux, et les femmes entretiennent aussi des réseaux de relations avec d'autres groupements et avec d'autres organismes. Elles sont membres des associations religieuses catholiques, des caisses villageoises de leur milieu, font partie des comités de puits, etc. Elles ont aussi des amies hors de leurs groupes et en dehors de leurs milieux en participant aux marchés de leurs localités, en s'impliquant dans les manifestations. 78,3% des femmes rencontrées participent à des rencontres en dehors de leurs milieux et 72,3% d'entre elles entretiennent des relations avec des amies, des cousines, des clientes. Leurs réseaux s'étendent aussi lors des rencontres qu'elles effectuent pendant les colloques, internationaux, comme à Dakar, à Beijing ou lors des cérémonies de la journée internationale de la femme. À l'intérieur de leur famille, elles assurent certaines fonctions qui leur attribuent une place de mère, d'épouse, de sœur, de cousine, de tante et qui sont différentes formes de relations sociales à établir avec d'autres acteurs. Ces différentes relations liées à la fois à leur vie privée et à leur vie publique déterminent des espaces d'interactions de changement des rapports sociaux entre elles. Elles représentent le lieu de construction de valeurs positives pour faire valoir leur identité, une construction cependant menacée par la présence des vieilles femmes qui maintiennent les inégalités du genre à travers leur pouvoir. Rappelons que ces vieilles femmes encouragent leurs fils à devenir polygame ou à ne pas participer aux

activités domestiques de leur ménage. Ces femmes âgées se positionnent ainsi par rapport aux jeunes dans les rapports sociaux.

Dans ce contexte, les interventions des ONG ouvrent la piste aux femmes plus jeunes pour orienter le changement dans le but de faire comprendre toute l'injustice que la société instaure en maintenant les femmes hors des activités générant du revenu. Dans le long terme, l'accroissement du taux de scolarisation des filles serait déterminant pour restaurer des valeurs positives et définitives de changement. Toutefois, il faudrait aussi voir la nature des réseaux qu'entretiennent les femmes. Ces réseaux sont souvent de nature informelle et les rapports sociaux qu'elles se construisent ne sont pas institutionnalisés dans les milieux de décision parce que les rapports sociaux de sexe traversent tous les autres rapports sociaux. Ce qui crée une difficulté ici, serait l'incapacité des femmes à se faire écouter et à se faire représenter par les autres femmes portes-paroles qui militent dans les réseaux formels et qui jouissent de catégories sociales plus élevées.

Grâce à ces formes de réseau quand même, les femmes se trouvent des stratégies de contournement. Par exemple, elles déclarent qu'elles cachent leur revenu pour éviter les dépenses non voulues que leurs époux imposent, conseillent à leurs filles de se marier à l'extérieur du village, assurent la scolarisation de leurs filles, assurent l'autonomie financière de leur fille avant le mariage en les envoyant dans les ateliers de couture, de coiffure ou d'apprentissage d'un métier. Ces actes montrent des processus circulaires de redéfinition de l'identité tout à fait consciente à travers la manière de comprendre et d'agir entre les femmes. Ce sont des actes qui engendrent des retro-actions positives de correction

des inégalités. En effet, ce sont des actes rationnels dans la mesure où elles induisent un changement positif de prise de conscience et d'intervention. Ce sont aussi des actes de changement qui peuvent se comprendre dans les réalités des contraintes décrites et grâce à l'opportunité qu'offre les interventions des ONG dans le milieu. Ce sont aussi des actes qui entraînent une conscientisation des femmes sur les enjeux du futur, notamment en ce qui concerne la scolarisation des filles actuellement prises en charges par les femmes, qui en retour aura des conséquences bénéfiques au sein des ménages et dans la société. Les femmes deviennent des sujets agissant sur les inégalités liées au genre qu'elles subissent comme le déclare l'une des animatrices.

Les femmes disent, moi je ne suis pas allée à l'école et c'est fini. Mais ma fille doit partir. Même si elle ne va pas avoir un revenu à partir de cette formation, elle doit être capable d'étudier, de lire, d'écrire et de posséder un esprit plus ouvert IAU2.

La récurrence des valeurs acquises et construites implique donc une intégration des habiletés individuelles dans les habiletés collectives de correction des inégalités, ce qui permettrait en retour une nouvelle amélioration des compétences individuelles. À ce sujet, les femmes apprécient leur changement par rapport à leur situation de départ d'oisiveté. Elles reconnaissent «qu'elles sont devenues plus propres, qu'elles ont la peau lisse et qu'elles sont devenues plus grosses», qu'elles exercent plus facilement une activité de revenu. De même, les femmes rurales et urbaines partagent des expériences sur des connaissances qu'elles ont eues à apprendre ailleurs et chacune d'entre elle les intègre à son tour dans ses activités pour acquérir de l'expérience et pour augmenter sa productivité. Ce changement de comportement et d'accumulation de connaissances permet aux femmes, qui

au début ne pouvaient bénéficier que du crédit de groupe, d'accéder à des lignes de crédit plus exigeantes comme le crédit la «commerçante.» Elles peuvent ainsi assurer plus facilement leur autonomie financière. L'interaction de ces fragments identitaires ouvre plus d'opportunités et maintient un dynamisme progressif de correction au niveau des femmes elles-mêmes.

9.2.3 L'interaction de l'identité des femmes avec celle des autres acteurs

9.2.3.1 La construction de l'identité des femmes avec celle des hommes

Le changement amorcé au niveau des organisations et dans les réseaux permet aux femmes l'extériorisation des contraintes au sein de la société et la recherche de nouvelles solutions qui peuvent mieux répondre à leurs intérêts et à leurs préoccupations personnelles. Ces changements se feront dans le creuset des mécanismes d'accès égal aux ressources, changements dans les décisions qui marquent la chaîne manquante pour établir des rapports sociaux égalitaires entre les hommes et les femmes au sein de la société béninoise. En d'autres termes, il s'agira d'analyser ici les formes de positionnement des acteurs et de recomposition des rapports sociaux pour renforcer les compétences et les capacités des organisations et des femmes elles-même dans leur milieu. Nous analyserons cette interaction en deux étapes.

D'abord les interactions établies entre les femmes et les hommes dans la sphère privée et les interactions établies au niveau de la sphère publique. Dans le premier cas, les hommes ont le statut de père, de gendre, de beau-frère, etc. Dans le second cas, ils sont les

décideurs, membres des associations ou agents de projet où ils entretiennent des relations de type communautaire, professionnelles.

• *La construction de l'identité des femmes dans la sphère privée*

Tout l'héritage culturel qui engendre des boucles de retro-action négative dans la triade maison-ménage-mariage mérite une attention particulière ici dans les rapports à établir entre les deux acteurs. Les pratiques liées au mariage, à l'accès des femmes aux moyens fonciers moins sécuritaires expliquent les limites de compétences des femmes et leur faible rentabilité dans les activités qu'elles entreprennent et qui les maintiennent dans une pauvreté continue. L'injustice naît des prérogatives masculines qui positionnent les hommes et facilitent leurs accès à d'autres pouvoirs tout en marginalisant les femmes.

Dans une analyse selon le genre, des valeurs égales aux deux sexes permettront de nouveaux repérages sociaux pour instaurer des normes au sujet du respect de la différence de l'autre sexe. Les informations montrent que les femmes savent ce qu'elles veulent et commencent à acquérir des compétences pour l'obtenir. Mais il reste à trouver comment le faire au sein de la sphère privée.

Ces acquis déterminent à l'avance des corrections qui incitent les autres acteurs à changer leur vision erronée sur les femmes. Par exemple, les pratiques des femmes sensibilisent les hommes à leur cause. Les informations livrées par le mari de la trésorière, qui participe à l'éducation des enfants ou encore celles livrées par le mari qui cultive le

champ de sa femme pendant que cette dernière est en formation, montrent des exemples de changement de comportement des hommes. Le projet se construit ici à travers le dialogue collectif et l'auto-détermination des femmes à de nouvelles représentations récurrentes de correction dont les effets induits corrigeraient la situation de départ.

Au-delà des lois qui pourraient être prises en compte dans ce domaine, c'est surtout le degré de prise de conscience et de participation de chacun des acteurs pour un positionnement plus égalitaire qui déterminerait les corrections. Le changement ici, dépend du regard porté par l'un des acteurs sur l'autre et du regard de changement que chacun se fait de la sphère privée. Ainsi, les décisions que les hommes et les femmes auraient à prendre représentent une constante qui structurerait positivement les interactions entre acteurs.

La prise en compte des intérêts des femmes et des hommes dans la sphère privée s'établirait dans une forme de négociation qui construirait le discours des femmes. Cette négociation suppose l'extériorisation des besoins des femmes et des changements qu'elles veulent, mais aussi l'écoute et la prise en compte de ce changement par les autres acteurs dans le ménage et dans la famille pour laisser tomber les pratiques qui les marginalisent. La négociation rend les hommes et les femmes autonomes et responsables dans l'exercice des activités économiques et non économiques qui sont nécessaires pour tous les membres de la famille et au sein du ménage. Elle entraîne donc la mise en commun de valeurs communes et égalitaires qui serviraient dans l'épanouissement social et économique des hommes et

des femmes. Ce processus rendrait le changement ouvert au dynamisme de valeurs perpétuelles égalitaires.

Ceci suppose des pertes de prérogatives des hommes au profit des femmes, et c'est surtout à ce niveau que ressort la difficulté du processus de changement qui ne pourrait se réaliser grâce à une prise de conscience et à la volonté des hommes de vouloir accepter les valeurs que les femmes proposent dans leur vie commune. L'interaction au niveau des espaces de ces acteurs représente des nœuds de propagation de valeurs positives égalitaires entre la sphère publique et la sphère privée. Ce sont ces interactions qui contribueront à sauvegarder les intérêts, à affermir les valeurs construites et à rendre visible le changement. Les réseaux entre les hommes et les femmes sont quand même limités pour sauvegarder tous ces intérêts si on ne tient pas compte de certaines structures comme l'État et les ONG.

• *La consolidation de l'identité des femmes dans la sphère publique*

Au niveau de la sphère publique, il existe plusieurs acteurs qui interfèrent. Il y a l'État, les ONG, et les organisations de femmes. Ces différents acteurs concourent à structurer le milieu. Nous distinguerons deux niveaux ici. Le niveau des ONG et du milieu local, où les hommes et les femmes sont présents en tant qu'acteurs d'intervention et d'appui pour le changement et le niveau public où les hommes et les femmes sont présents en tant qu'acteurs de décision pour instituer les lois et les pratiques officielles de changement.

◆ *L'identité dans le milieu local et dans les ONG*

Ce sont des organismes comme les ONG qui structurent ce milieu et qui établissent les formes d'interaction de correction entre les acteurs. C'est l'exemple de la formation proposée par MIALLEBOUNI aux hommes et aux femmes dans le milieu pour leur donner accès à la terre. La réaction des hommes à ce sujet représente un nœud de retro-action négative et de résistance au changement. Ce qui peut expliquer ce comportement est l'historicité des acteurs même et de leur vision au changement qui soutend que les biens d'une famille n'auraient pas été donnés à une autre.

L'orientation des femmes par les ONG vers les activités hors sol les rend moins dépendantes de la terre. Autrement, elles en ont toujours besoin pour se ravitailler en matière première pour leurs activités de transformation ou pour leur besoin personnel de construction, par exemple. Qui plus est, les besoins inhérents à cette ressource dépendent fortement aussi des activités spécialisées dans le milieu. Il y a des localités spécialisées en agriculture, d'autres en pêche et d'autres encore en élevage ou autres. La gestion décentralisée des biens d'une localité peut aider ici à identifier les besoins des acteurs qui y vivent et à déterminer les mécanismes d'accès aux ressources sans que l'un des acteurs empêche l'autre d'y adhérer.

L'accès des femmes aux ressources d'un milieu nécessite une organisation de gestion des intérêts de proximité pour renforcer la gestion décentralisée. La gestion

décentralisée et de proximité rend mieux compte des préoccupations des femmes en cherchant les solutions adéquates à leurs problèmes. L'expression d'un sentiment d'appartenance prononcée envers la commune serait favorable pour ce processus. C'est le lieu par excellence de dialogue et de concertation entre les acteurs, c'est pourquoi il a été ciblé comme espace de mise en place de la décentralisation. Par exemple, MIALLEBOUNI collabore avec d'autres acteurs et essaie de développer le savoir-faire et les habiletés nécessaires pour faire entendre les besoins des femmes auprès des élus locaux. Elle peut être considérée à ce niveau comme un organisme interlocuteur des femmes. Les femmes possèdent aussi l'atout de se constituer en groupe homogène ethnique qui peut rendre aisée la mobilisation autour des valeurs communes. Ces femmes sont représentées dans des organismes sous-préfectoraux de décision et peuvent même intervenir directement dans les organismes régionaux pour façonner les représentations en faveur de l'identité de leurs sœurs.

Il est clair que l'organisation sociale actuelle au Bénin rend difficile l'émergence d'une identité de femme authentique, d'une identité d'engagement et de participation des femmes. Mais les interventions des ONG remédieraient quelque peu à cette lacune en créant l'espace d'un double dialogue : celui qui permet aux femmes de se construire et de s'affirmer comme sujet agissant et non plus subissant et celui d'une confirmation de leurs actions envers les autres. L'affirmation de soi-même et envers les autres ouvre la porte à une plus grande confiance et sur un projet pour l'existence des femmes dans leur milieu.

La construction de l'identité des femmes à ce niveau se ferait à travers les représentations symboliques. Celles qui leur permettraient d'identifier les intérêts qu'elles peuvent tirer des organisations dont elles sont membres pour devenir grâce à leurs capacités, de véritables actrices dans les réseaux et dans le milieu.

♦ *La consolidation de l'identité dans le secteur public*

On retrouve ici les blocs d'acteurs femmes, hommes, Organisations, ONG et l'État. Les femmes entretiennent des liens faibles avec l'État et les hommes entretiennent des liens faibles avec l'ONG. Les hommes entretiennent des liens très forts avec l'État, des liens faibles avec l'ONG. Les hommes et les femmes entretiennent de fortes relations entre eux et les femmes des relations fortes avec l'ONG. L'État et les ONG entretiennent aussi des relations très fortes. Parmi tous ces acteurs, il y a l'État qui est le maître des décisions et tous les autres acteurs de décision du niveau local qui sont influencés par le pouvoir central.

Dans le contexte actuel du pays, les structures financières avantagent les hommes dans l'accès au crédit, plus que les femmes. Les ONG, de leur côté, privilégient la distribution du crédit aux femmes. Comme l'un des répondants le notait, c'est surtout l'espace d'intervention et la nature des relations établies entre les institutions étatiques et non gouvernementales pour rendre le crédit disponible auprès des femmes qui posent un problème. De même, la capacité limitée des groupes bénéficiaires à transformer le crédit obtenu en valeurs de correction et d'amélioration des rapports sociaux pose un autre problème. Dans un processus d'accès des acteurs aux ressources, les valeurs que ces

derniers créeraient seraient orientées sur des bases égalitaires pour soutenir l'identité des hommes et des femmes et pour réduire les écarts de source de crédit entre les groupes sociaux.

La capacité de gestion du crédit contracté et les opportunités du milieu pour le transformer en des valeurs d'amélioration des rapports sociaux dépendent des femmes et des rapports qu'elles entretiennent dans le ménage et dans la société. Chacun des acteurs et actrices devraient donc contribuer aux changements de valeurs égalitaires du milieu en s'appropriant de celles amenées par les institutions financières, qui de leur côté, devront ajuster davantage pour répondre aux besoins des femmes. Ce caractère itératif entre les institutions et les acteurs d'un milieu est un processus dynamisant à impact positif.

En considérant toujours les quatre catégories d'acteurs, on pourrait aborder l'effort de l'État béninois depuis la conférence de Beijing, effort qui a permis la création du ministère de la condition féminine et des affaires sociales et qui a surtout encouragé l'intervention et la création de plusieurs ONG d'obédience féminine. Malheureusement, les résultats montrent que les décisions prises au niveau de l'État ont un impact limité au niveau local comme celle de la scolarisation gratuite des filles pour l'école primaire ou au niveau des modalités d'interventions des ONG. C'est ainsi que ASSEF et MIALLÉBOUNI collaborent peu avec le ministère de la condition féminine et des affaires sociales freinant ainsi par ce processus, l'accès des femmes aux ressources et entraînant aussi des inégalités d'accès pour d'autres. De plus, les interventions locales orientées vers les femmes ne se font pas de manière cohérente pour structurer davantage toutes les interventions dans un

même milieu. Cette incohérence entraîne le chevauchement des crédits et les difficultés de remboursement des femmes, une situation qui est loin de favoriser une bonne collaboration entre les organismes d'un même territoire.

L'assouplissement des modalités d'intervention des ONG et la mise en cohérence des organismes d'intervention au niveau local nécessitent une transparence dans les interventions et une gestion décentralisée prenant la forme d'évaluation périodique auprès des bénéficiaires pour une mise en commun de leurs intérêts. Chacun des organismes se sentirait performant dans ce processus puisqu'il se serait plus écouté, mieux surveillé et encadré pour un changement plus intégré selon les besoins des acteurs et les possibilités du milieu. L'évaluation et le contrôle des interventions dans la transparence auraient un effet étro-actif puisque les ONG restent un lieu de communication et de construction identitaire dynamisant et agissant.

L'évaluation et le contrôle induiraient ainsi un mécanisme d'innovation de gestion d'accès équitable aux ressources. Ce mécanisme, établi à la fois par tous les acteurs et contrôlé par l'État, dans un processus de décentralisation et de prise en compte des intérêts des acteurs en présence, orienterait l'accès équitable aux ressources. S'installeraient alors, à travers tout ce processus, des valeurs qui se construiraient concomitamment avec le milieu et avec les acteurs grâce à la participation, à la situation de confiance et au dialogue. Cette performance à construire au niveau des femmes, des ONG et des autres organismes intervenant dans le milieu représente la force locale de mobilisation économique et sociale qui peut porter auprès de l'État les intérêts stratégiques des femmes.

Il y a, dans ce cadre, des enjeux liés à la visibilité des pratiques des femmes. Celles qui devraient être reconnues comme des pratiques équivalentes à celles des hommes pour l'établissement de rapports égalitaires entre acteurs. On pourrait suggérer la visibilité politique des femmes à partir des femmes porte-paroles de celle de la base dans les instances de décision décentralisées communales et régionales et qui militent pour les intérêts des femmes auprès des hommes. Dans ce cadre, les discussions complexes comme celles liées au mariage, à la propriété, à la polygamie seraient remises sur la table pour des décisions plus concrètes sur le statut des femmes. Chaque réseau d'acteur définirait ses intérêts et créerait son réseau d'intérêts avec d'autres et à différents niveaux comme changement et comme enjeu.

Le niveau communal reste insuffisant pour la construction de cette identité qui résulterait de l'interaction de la sphère publique et de la sphère privée. Le niveau régional plus technocratique et plus proche des décisions de l'État compléterait les insuffisances rencontrées au niveau local pour définir d'autres enjeux et d'autres stratégies d'institutionnalisation des pratiques de femmes comme celle de la mise en place des infrastructures régionales.

Au niveau national, les femmes restent encore bloquées dans ces structures par la culture politique, qui ne tient pas totalement à cœur dans ces décisions, les droits de l'homme adoptés au niveau national et international. Les femmes restent encore bloquées par la colonisation, la multiplicité des coups d'État, les différentes velléités de mise en pratique du développement dans un processus de rattrapage à l'occidental.

Les représentations au niveau national sont aussi tributaires des stratégies reconnues au niveau des deux autres paliers communal et régional et seraient accompagnées en retour de règles et de droits qui privilégieraient à travers une politique d'égalité, les hommes et les femmes. Cela signifie une double intégration d'identité que les femmes doivent se construire; celle d'un statut socioprofessionnel et celle d'un statut de femme béninoise. La construction de l'identité des femmes reste donc un processus à la fois descendant et ascendant dans un processus d'autonomie locale de changement.

L'identité des femmes au niveau national symbolise l'affirmation de toutes les stratégies qu'elles se donnent pour devenir actrices, celles dénonçant les conséquences néfastes subies au cours de plusieurs générations et invitant les autres à différents paliers à poser des actes équitables pour faciliter le changement. L'identité des femmes symbolise ainsi une appropriation de valeurs et de normes qui peuvent mesurer l'égalité (Taylor, 1992). Les valeurs à partager restent donc tributaires des significations des données des acteurs comme celle de la liberté de choix d'un partenariat, de l'espace d'autonomie locale, de la conquête du pouvoir dans le ménage, des remises en cause des pratiques liées au mariage, à la polygamie, au veuvage.

Ce processus nécessite une reconnaissance et une légitimation. Il s'agit d'identifier dans cette reconstruction, ce qui est particulier en chacun des sexes et de l'intégrer dans les références universelles des spécificités pour affermir en retour l'identité individuelle et collective de chacun des acteurs. Ce processus est basé sur l'altérité, le regard de l'autre sur soi et celui porté sur l'autre par soi et il définit les bornes d'identification de chacun.

L'émancipation des femmes béninoises dans ce processus ne sera pas facile et nécessite une ouverture de construction identitaire portée au niveau international et orientée vers les nouveaux horizons identitaires locaux. Même s'il reste certain, dans le contexte actuel, que la réalité est très loin des valeurs relatives des différentes identités, on peut se donner l'espoir d'un projet de rupture des contraintes inhérentes aux rapports sociaux de genre. Si les femmes arrivent à déterminer leurs objectifs à travers le construit du sujet et de l'identité, il leur resterait à le consolider dans les réseaux pour une citoyenneté à part entière.

9.3 Pour une citoyenneté des femmes à part entière

L'identité et l'authenticité construites par les femmes au niveau des différentes instances de décision constituent le point d'ancrage pour une citoyenneté à part entière. Cette dernière, à la fois sociale et politique (Thériault, 2000), pose la différence des valeurs des sexes face à l'égalité des droits comme réflexion. L'égalité des droits pour l'homme et la femme interroge sur les rôles traditionnellement dévolus à cette dernière dans une démarche de réduction des inégalités des rapports sociaux. Cette réduction n'est pas évidente (selon Cohen, 2000), qui constate que l'émancipation de la femme, qui devait abolir les différences, a rejeté du même coup celle de l'identité du groupe pendant que l'égalité en faveur des droits de la femme n'a pas débouché pour autant sur une représentation politique des femmes. Cette auteure soulève ainsi les faiblesses d'une démarche de correction des inégalités liées au genre qui met seulement l'accent sur les intérêts particuliers des femmes et qui exclut les rapports hommes-femmes. Une telle

démarche a abouti à l'éclatement des identités de femmes et n'a pas fait avancer le projet de visibilité politique qu'il souhaiterait obtenir. Quelle démarche devrait-on adopter dans cette situation pour l'effectivité de la citoyenneté des Béninoises à partir des identités et authenticité construites et résultant de celle de la sphère privée et de la sphère publique?

La citoyenneté des femmes est l'aboutissement des actions, et des engagements mis en œuvre par elles-mêmes et des décisions que les ONG et l'État auraient à prendre à partir des identités construites. Cette citoyenneté dépend aussi de l'effort fourni par les ONG, l'État, et les hommes pour légitimer la différence des valeurs sociales des sexes face à l'égalité des droits comme réflexion politique et sociale et par les femmes elles-mêmes pour l'assumer.

Comme on l'a vu, les valeurs liées à l'identité locale des répondantes sont basées sur l'équité, la représentativité, la visibilité et la reconnaissance de leurs pratiques. Nous analyserons la citoyenneté sociale à partir des valeurs de représentativité et de visibilité exprimées par les répondantes et la citoyenneté politique à partir des valeurs de reconnaissance de leurs pratiques et des valeurs qu'elles proposent comme droits d'accès aux ressources.

9.3.1 La prise de parole, un outil pour l'accès à la citoyenneté sociale et politique

La citoyenneté sociale et politique interroge sur la différence des valeurs sociales des répondants et des répondantes comme réflexion sur l'égalité des droits sociaux. Ces valeurs sont la prise de parole, la liberté, l'autonomie, la participation, la négociation, la

mobilisation et la coopération que nous analyserons à travers les propos des uns et des autres acteurs pour comprendre comment ces valeurs peuvent favoriser la citoyenneté sociale et une citoyenneté à part entière des femmes.

Dans la sphère privée, dans les ménages, les femmes rencontrent des situations contraignantes à leur épanouissement et à la pratique d'une citoyenneté sociale et politique. Parmi les répondantes, beaucoup de femmes des caisses et des associations ont caché leur adhésion à leur mari dont elles craignaient les réprimandes. Cette situation empêche leurs engagements dans les organisations dont elles sont membres. Rappelons que cette situation nous avait aussi contraintes à ne questionner que les maris des membres du comité inter-caisses de ASSEF. C'est plus difficile alors d'accéder aux ressources comme le crédit et aux appuis de formations offerts par les organisations, bref de s'ouvrir à d'autres valeurs que celles qui les confinent dans la sphère privée. Mais les répondantes savent aussi prendre la parole pour exprimer leur douleur. Lors des entrevues de groupes, elles nous ont fait des révélations sur ces contraintes qu'elles vivent dans leur vie privée, sur les bienfaits apportés par les ONG, sur leurs tentatives d'améliorer leurs conditions de vie, qu'elles soient femmes rurales ou urbaines. La prise de parole, la liberté et l'autonomie se construisent progressivement et les échanges entre les répondantes influencent positivement leur changement de comportement. Elles deviennent plus engagées aux valeurs de leurs organisations pour des partenariats plus égalitaires, par exemple, elles peuvent se mobiliser pour appuyer une candidature de femmes dans les élections.

Notre recherche a aussi illustré que les répondantes, rurales comme urbaines, savent de plus en plus prendre la parole au sein des groupes et qu'elles sont capables de défendre leurs intérêts selon les animatrices et même la directrice de ASSEF qui affirment à ce propos que les femmes sont capables de répondre à toutes les questions lors des visites des étrangers. Plusieurs autres témoignages provenant des propos même des femmes le montrent.

Ces femmes savent aussi défendre leurs intérêts grâce à la prise de parole progressivement acquise. La révolte des femmes rurales lors de l'achat de matériels défectueux et des femmes urbaines, au sujet de la gestion floue de leurs intérêts sur crédits qui n'ont pas été retournés par l'ONG depuis plusieurs années, montre les impacts positifs de cette prise de parole. Les femmes urbaines sont même allées plus loin. Elles comparent leurs conditions de vie et de travail avec celles des animatrices urbaines parce qu'elles participent aussi au bon fonctionnement de l'ONG. Pendant qu'elles assurent la gestion décentralisée du crédit des caisses et des associations et font des sacrifices de temps et d'argent le jour d'ouverture de la caisse ou encore participent à des réunions convoquées par ASSEF sans un programme préalablement établi avec elles, elles ne sont pas rémunérées au nom de la vocation coopérative de leurs organisations. Dans le même temps, les animatrices qui les encadrent, semblent fournir moins d'efforts, ont des motos de déplacement pour leur travail, ont un salaire et une condition de vie meilleurs. La prise de parole permet aux femmes de se créer un espace social de liberté, de revendiquer leurs droits au développement et de réclamer une considération un peu plus équitable entre elles

et les animatrices de la part de ONG. Suivant les différentes situations abordées ici, elles tiennent à exposer leurs opinions sur un problème ou sur les discussions tenues en groupe dont elles sont membres. Elles ont essayé de revendiquer un peu plus de place dans la collaboration entre les différents acteurs. Elles n'hésitent pas non plus à dénoncer les prêts substantiels qu'elles jugent peu profitables individuellement ou à chercher les débouchés de leur production qui restent encore un problème à résoudre.

Grâce à la prise de parole, les répondantes ont aussi acquis de la liberté et aident leur homologues membres des organisations qui sont en difficultés à l'avoir. C'est le cas des solidarités inter-groupements qui facilitent beaucoup d'échanges et les éveillent en retour sur la pertinence d'acquérir leur liberté. On peut dire que les répondantes se construisent progressivement un espace de liberté avec les ONG par rapport à leur situation de départ et par rapport à leur capacité de prendre la parole pour exprimer ce qu'elles jugent comme n'allant pas dans le sens de leurs intérêts.

La prise de parole facilite l'accès des femmes à d'autres formes de ressources. Les résultats montrent que les femmes sont plus présentes dans les réseaux informels d'amis, de groupe, de client et autres. Ces réseaux représentent des moyens pour accéder à d'autres ressources qui contribueraient à construire un espace de liberté. Même si on considère que les formes de réseaux informels fournissent aux répondantes des informations plutôt limitées pour leurs activités, il reste que les femmes arrivent quand même à accéder à des lignes de crédit plus adéquates, à une considération plus grande dans leur collaboration avec l'ONG, à un respect de leur statut de femme et à une visibilité de leurs organisations.

Cependant, malgré ce changement, les difficultés qu'elles continuent de rencontrer s'expliquent surtout par la faible scolarisation qui les empêche d'élargir leurs relations vers d'autres femmes de catégories socio-professionnelles plus élevées. En milieu urbain, ces dernières, qui connaissent bien le milieu, pourraient convaincre d'autres acteurs dans leurs intérêts de femmes et au profit des femmes de la base.

Ces différents contextes de prise de parole, de liberté, et d'autonomie acquise par les répondantes par rapport à leur ménage et par rapport aux groupements expriment des formes de citoyenneté sociale et politique, mais elles restent basées sur des stratégies de comportement diffuses face aux contraintes que les femmes subissent. La construction d'une citoyenneté sociale et politique des femmes pourrait partir de ces fragments de constructions positives élaborées grâce aux interventions des ONG et qu'elles commencent à s'approprier. Il s'agit ici de voir en quoi ces valeurs positives expliquées ci-dessus peuvent permettre aux répondantes d'accéder à des valeurs liées au droit au développement au même titre que les hommes. C'est ici qu'intervient le débat sur l'égalité des droits des acteurs.

L'État, avec son processus de décentralisation en cours, rend favorable cette démarche en définissant des valeurs égales de droit aux hommes et aux femmes au niveau local et même départemental. Le conseil communal a l'attribution de gérer la vie sociale et culturelle du milieu. Grâce à la visibilité des femmes, à leur prise de parole dans les rencontres et surtout à leur engagement et à leur autonomie, ces éléments engendrent un bien-être pour elles-mêmes et pour toute la société entière. Il reste un processus

d'apprentissage collectif entre acteurs à longs termes pour promouvoir davantage et consolider ces valeurs développées par les femmes comme des valeurs équivalentes à d'autres acteurs dans la citoyenneté sociale. Ce qui limite les femmes ici, c'est leur catégorie socio-professionnelle qui véhicule des valeurs positives selon leurs besoins et qu'il faudra intégrer dans d'autres valeurs de catégories pour qu'elles aient plus de visibilité. Mais ce succès amorcé ne doit pas occulter l'analphabétisme des membres de ces groupements dont les limites d'initiatives et de contrôle au sujet de la cohésion des groupements et des activités économiques freinent la mobilisation de l'association et entretiennent de ce fait une concurrence entre les activités individuelles et associatives. De plus, les comités de zones ne sont pas si opérationnels entre le CA de MIALLEBOUNI et les membres, ce qui freine la circulation de l'information à la base. Ces difficultés dans la circulation de l'information seraient analogues en milieu urbain où les femmes n'arrivent pas à établir une meilleure collaboration avec l'ONG ASSEF.

La visibilité locale des organisations des femmes rurales et urbaines serait également concrétisée si quelques-unes de leurs portes-paroles étaient élues dans le comité communal, ce qui pourrait favoriser la représentativité et la visibilité des répondantes dans les comités locaux et leur droit au développement. La représentativité et la visibilité des femmes restent des éléments importants de la citoyenneté sociale et politique. L'importance de comité communal comme lieu d'éclosion de la citoyenneté sociale et politique des femmes vient du fait qu'il a pour objectif l'élaboration des plans de développement local, qu'il donne son avis sur la partie communale du plan national et qu'il oriente les

investissements publics à caractères régional et national sur son territoire. Dans le processus de décentralisation qui veut accorder l'autonomie financière au pouvoir communal ainsi que l'attribution du budget, l'espace de citoyenneté est d'autant plus important que plus aisé étant donné que le maire entretient des relations souples avec sa hiérarchie supérieure immédiate, le préfet.

Dans le cas où le maire serait une des porte-parole des répondantes, sa position favoriserait les intérêts des femmes dans le développement du milieu devant les principes actuels de la décentralisation. Le maire ayant l'autorité de gestion de son budget, peut faire avancer plus rapidement les dossiers à l'avantage des femmes sur le plan des infrastructures et sur le plan de leurs intérêts stratégiques. Dans cette situation, la décentralisation offre aux femmes un espace pour faire valoir leurs droits au développement, dans un contexte de rapports peu hiérarchisés entre les différents paliers régionaux.

Dans le contexte local de changement qui s'amorce, elles pourront orienter les lieux de mise en place de ces infrastructures à installer sur leur territoire, les hôpitaux, les dispensaires, les forages dont elles ont besoin pour leur santé, pour leur activité et pour leur bien-être. Les erreurs passées entraînant des constructions de maternité auprès des cimetières seraient ainsi évitées. D'autres part, le crédit solidaire qui permet aux femmes d'envoyer leurs filles à l'école reste un acte de citoyenneté. Ces filles acquerront les mêmes droits sociaux de développement que toutes les autres femmes et tous les autres hommes.

Le comité départemental représente aussi un niveau de déconcentration où les femmes peuvent faire valoir leurs droits sociaux et politiques grâce à leur porte-parole. Ce niveau représente un mini-gouvernement où siègent différents agents d'État pour évaluer la cohérence, la politique et la tranche départementale des investissements publics de l'État. La visibilité et la représentativité des répondantes et de leur porte-parole dans le comité départemental et communal permettraient de redéfinir certains de leurs intérêts, par exemple, la notion de propriété. Cette notion qui attribue à un individu l'acquisition d'un bien de manière définitive et exige son contrôle et sa maîtrise.

La discussion des différents acteurs sur la propriété trouve sa pertinence auprès de ces catégories socio-professionnelles de répondantes dont les activités de revenu dépendent fortement de la terre ou des biens qui seraient obtenus par héritage. Il en résulterait d'une telle discussion entre décideurs à un niveau plus élevé, une meilleure répartition de la richesse des biens sur le territoire et selon les besoins exprimés par les femmes. On pourrait ainsi modifier le partage des biens qui ne tient pas compte des filles mariées à l'étranger ou qui exclut les garçons du partage des biens de la famille de leurs mères ou encore qui fait l'équivalence de biens de plusieurs filles pour un seul garçon.

Sans perdre de vue que le développement de la République du Bénin n'entraînerait pas systématiquement l'émancipation des Béninoises, la redéfinition de la propriété serait une piste d'accès des répondantes aux ressources. L'établissement de la citoyenneté sociale et politique des femmes et leurs accès aux droits sociaux de développement rencontreraient des difficultés. Les femmes elles-mêmes ne sont pas toujours prêtes à changer devant les

enjeux économiques qu'impliquent le développement de cette citoyenneté. L'enjeu d'une citoyenneté sociale et politique active de développement revient à définir une stratégie de solution tenant compte des deux acteurs qui interviennent dans le contrat de mariage. La compréhension de la logique de ces pratiques masculines, dans le but de trouver des solutions pour libérer les femmes des contraintes maintenues par les hommes dans la sphère privée, est nécessaire.

La notion de propriété revient sous une autre forme au niveau du lévirat qui reste une contrainte liée au ménage. La pratique du lévirat est très dégradante pour les femmes, mais les hommes affirment poser cet acte au nom de la cohésion sociale et dans une logique culturelle qui n'autorise pas l'éducation des enfants par une famille autre que celle de leur appartenance filiale. Dans une analyse plus profonde des informations livrées par les répondantes à ce sujet, non seulement le lévirat assure la protection éducationnelle et sociale des enfants issus d'une même famille, mais cette pratique dissimule beaucoup de réalités du fait que les enfants portent le même nom. En vérité, cette logique n'aborde t'elle pas indirectement un véritable problème de sous-développement qui empêche les femmes de posséder et d'être propriétaire de leur corps

L'analyse des solutions à apporter reste intrinsèquement liée aux réalités à envisager et à l'alternance de rapports sociaux plus égalitaires que les acteurs se donnent pour s'accommoder à leurs besoins.

Les femmes sont occultées au niveau d'autres droits. Les répondantes sont davantage marginalisées dans les institutions financières de l'État à cause de leurs situations économiques et les ONG, qui interviennent dans ce domaine, sont limitées par d'autres contraintes de la sphère privée et par des mesures inadéquates au niveau de l'État. La citoyenneté des répondantes passerait par une synergie des mesures prises par les différents acteurs; en d'autres termes, la citoyenneté des femmes se construirait dans le croisement des identités des acteurs. Les femmes doivent donc prendre leur place auprès des autres acteurs, qui en retour, doivent reconnaître la place qui leur revient au sein de la société pour qu'elles puissent défendre leurs intérêts et faire insérer leurs préoccupations dans les décisions de changement du milieu. Ces différentes identités sont celle de l'État, instigateur et partenaire de décentralisation, celle des ONG promotrices de l'aide en faveur des femmes, celle des femmes bénéficiaires de l'aide et celle des hommes conservateurs des valeurs culturelles. Le foisonnement des idées entre acteurs apparaît significatif pour éviter les isolements et les enfermements dans les identités personnelles ou pour éviter une fragmentation des responsabilités identitaires causée par une diversité d'intérêts.

Ce processus permet la construction de l'altérité qui résulterait d'une pluralité d'identités et qui dépendrait de la manière dont sont construits territorialement, entre acteurs, certains types d'identités collectives fondés à la fois sur l'identification des paramètres d'exclusion sociale des femmes et des valeurs d'équité liées à la citoyenneté. Il s'agit donc de divers degrés de citoyenneté construits par les acteurs, découlant d'une vision autre que celle portée la discrimination dont les femmes font l'objet et celle de leur

intégration dans la société. La responsabilité des acteurs, leur participation, leur engagement, leur liberté de choix dans les décisions qui les concernent, qu'ils soient hommes ou femmes, doivent même primer, dans certains cas, sur les droits de la communauté. L'identité locale liée au genre ne serait plus liée à une chaîne de pouvoir ou au positionnement de certains acteurs par rapport à d'autres dans les rapports sociaux, elle assurerait la légitimité de l'identité des femmes, qu'elle soit reconnue par tous les autres acteurs comme une identité de changement pour une citoyenneté. La citoyenneté des femmes établirait ainsi un pont social grâce aux organisations et aux réseaux entre les ONG, l'État, les hommes et les femmes.

9.3.2 Pour une citoyenneté des femmes à part entière

Les informations fournies par les répondantes montrent que les femmes peuvent appartenir à leur père pendant leur jeunesse, à leur époux pendant qu'elles sont mariées et à leur beau-frère pendant qu'elles deviennent veuves. C'est ici que les univers juridique et culturel se retrouvent en lien avec la citoyenneté sociale des femmes. Si on entend par citoyenne sociale et politique, la pleine possession des droits qu'un individu a dans son milieu, les répondantes, dans les deux milieux étudiés, ne seraient pas des citoyennes à part entière puisqu'elles n'interviennent pas ou très peu dans les prises de décision locales et que leurs intérêts stratégiques ne sont pas pris en compte. Il faudrait éclaircir les voies d'accès aux intérêts stratégiques pour déterminer aussi la citoyenneté. Pour elles, les voies d'accès à la citoyenneté entière commencent par les processus d'élection dans leur organisation et de nomination des responsables, la manière de diriger ces organisations et

d'assurer la cohésion entre les membres. On a vu que des répondantes ont refusé des postes de responsabilités et ce comportement ne les favorise dans l'accès à certaines formes de ressources comme l'expérience de direction d'un groupement, une expérience qui peut permettre l'ascension dans la sphère publique et une visibilité dans leur milieu. Les femmes refusent ces postes dont l'exercice représente un travail supplémentaire parce qu'elles savent qu'elles n'arriveront pas à mobiliser et à diriger le groupe. Ces rapports sociaux établis entre les femmes même constituent actuellement un cadre d'interaction, de normes partagées qui ralentit le fonctionnement du milieu et leur accès à la citoyenneté. Dans l'émergence de la citoyenneté sociale et politique, l'identité construite entre elles rendrait le milieu plus ouvert pour laisser la chance à tous les membres d'occuper ces postes et pour en faire l'expérience. La prise de parole, l'engagement des femmes dans les organisations, puis la construction de l'identité au niveau des femmes même sont des facteurs importants dans ce processus. Des pratiques comme le mariage qui subordonne les femmes aux hommes ou les élections qui nécessitent une différence d'âge pour maintenir le respect entre les femmes, ne seraient plus des facteurs pour un accès équitable aux ressources non tangibles comme le pouvoir. Les répondantes seront aussi respectées dans leurs intérêts stratégiques entre elles et par les autres et non plus à cause de l'âge et du sexe.

La citoyenneté des femmes dépend également de leur propre engagement à construire le changement. Dans les organisations, l'accès des femmes aux postes de responsabilités ou tout au moins la prédisposition à les occuper, dépend aussi de la légitimité de leurs compétences vue par les autres acteurs. La responsabilité à occuper

dépend de l'essaimage des rapports sociaux face aux référentiels masculins considérés comme marqueurs sociaux par rapport aux nouveaux construits des femmes encore très fragiles, mais très actifs dans un changement de valeurs. La réalisation de cette responsabilité dépend aussi du niveau d'appropriation par les autres acteurs, des valeurs apportées par les femmes dans leur direction et de leur intégration dans les pratiques de rapports sociaux (réticence des hommes, désengagement précoce des ONG). Cette appropriation en retour rendrait le climat facile pour les ajustements de positionnements et déterminerait le « nous spatialisé » qui caractérise l'identité locale selon le genre. Une citoyenneté qui assurerait l'intégration des diverses formes de citoyennetés sur le territoire et permettrait en retour à travers ces valeurs, la construction des citoyennetés locales en milieu rural et en milieu urbain.

Même si les femmes jouissent d'une situation juridique semblable à celle des hommes, leur statut juridique reconnu et valorisé dans la sphère domestique contribuerait fortement à la consolidation de leur citoyenneté sociale et politique dans la sphère publique et dans la sphère privée. La capacité des hommes à laisser tomber les mesures culturelles à travers ce même processus de citoyenneté, rendrait plus de droit aux femmes dans la sphère privée et dans la sphère publique. Cette citoyenneté pourrait aller au-delà de ces simples initiatives partagées et autoriser une éducation non différenciée des sexes à l'école, une participation des femmes aux frais fiscaux liés à leurs activités. Les hommes n'empêcheraient plus les jeunes garçons d'aider leur mère à la maison et privilégieraient que l'éducation et les formations préparatoires aux tâches de la sphère domestique et de la

sphère publique soient offertes aux enfants des deux sexes également. La sphère privée a ses propres formes de citoyenneté et de non-citoyenneté différentielle reliées aux rapports sociaux liés au genre. Il est clair que les pratiques liées au mariage et à la conception de la maison créent des statuts de non-citoyenneté sociale et politique qu'il faudrait donc revoir.

La citoyenneté sociale demande une dialectique de déconstruction des rapports sociaux liés au genre actuellement établis entre les hommes et les femmes pour permettre aux femmes d'exercer leurs droits et leurs devoirs de façon pleine et entière. Au-delà de l'accès aux droits sociaux de production et de reproduction qui assureraient leur protection, au-delà du droit à la propriété qui définirait des modes d'accès aux ressources comme définitive dans le but d'une meilleure répartition de la richesse, la citoyenneté à part entière pour les femmes implique une capacité individuelle et collective de se sentir une partie intégrante de la société et pour agir efficacement dans un processus dynamique local de développement porté par les acteurs et les actrices.

Toutes ces formes de citoyenneté sont inhérentes à un processus de reconnaissance sociale des torts faits aux femmes dans le passé dans un but de sensibilisation efficace sur cette injustice, afin de rompre avec les valeurs sociales et culturelles contraignantes. Les activités domestiques, qui ne sont pas actuellement rémunérées, pourraient s'intégrer dans les références de répartition des biens et être en plus évaluées non plus sur des valeurs basées sur des compétences, mais sur celles de niveau de satisfaction de bien-être que chaque acteur apporte à tous les membres d'une famille. La citoyenneté à part entière serait celle d'une articulation de valeurs entre différentes sphères de la société et celle des

différences sexuelles orientées sur l'égalité de leur droit, pour l'égalité des chances d'accès aux ressources à la fois dans le privé et dans le public.

La citoyenneté des femmes pose un véritable problème de droits sociaux, politiques et juridiques, ceux basés sur la sauvegarde des droits de répartition des biens individuels et collectifs et portés par les formes de solidarités au sein de la famille et dans les réseaux au niveau du territoire. La responsabilité des acteurs à se définir comme sujet et à s'acquitter de leurs devoirs de citoyen tout en respectant les droits de citoyenneté des autres reste une force dans l'arrimage de toutes les formes de citoyenneté.

La concrétisation d'une citoyenneté à part entière pour les femmes nécessite une vision verticale et une vision horizontale dans le tourbillon des pouvoirs locaux, régionaux, nationaux et internationaux. Elle demande aussi un réajustement des droits et des devoirs et la prise de responsabilité des acteurs et des actrices dans la sphère privée et dans la sphère publique. La citoyenneté des femmes représente dans ce processus, un véritable tremplin pour le développement local selon le genre. Tout laisse croire que cet apprentissage individuel et collectif entre acteurs et actrices, encore impossible hier, peut devenir le possible d'aujourd'hui et de demain.

* * *

Nous avons montré dans ce chapitre les différentes étapes pouvant permettre aux femmes de se définir elles-mêmes, les valeurs qu'elles définiraient avec celles des autres pour un développement local selon le genre. La citoyenneté des femmes comme sujet agissant, capables de porter et d'orienter leur destinée et susceptibles de montrer aux autres qu'elles sont responsables de leurs actions reste un processus d'apprentissage collectif. La responsabilité implique aussi le respect des devoirs et des droits que l'on se donne et le respect que les femmes se feront de celles des autres. Dans ce processus de construction de la différence émergerait une citoyenneté des femmes à part entière, basée sur la reconnaissance de toutes leurs activités, dont celles de la reproduction.

CHAPITRE 10

UN DÉVELOPPEMENT LOCAL SELON LE GENRE: UNE UTOPIE!

Le développement local selon le genre serait réalisé au niveau des identités des quatre blocs d'acteurs définis dans un contexte spécifique local où co-existent plusieurs logiques d'acteurs. La logique des hommes qui maintiennent certaines pratiques au nom d'une cohésion sociale, d'un mode de vie lié à la production agricole ou tout simplement à la mystification. Il y a la logique des ONG qui cherchent à aider les femmes à travers des interventions parcelaires ou des logiques intégrées et la logique de l'État, acteur qui n'a pas beaucoup de moyens pour prendre les décisions adéquates envers les femmes. Il y a les femmes elles-mêmes, qui essayent grâce à des pratiques innovantes au sein de leurs organisations de trouver les voies de sorties pour corriger les inégalités liées au genre à l'intérieur du ménage et dans le milieu. Après ces quatre logiques d'acteurs, le contexte est aussi défini par le caractère indéniable du secteur informel, secteur où la majorité des femmes exercent les activités dont le contrôle échappe à l'État, et l'histoire du milieu marquée par ses chefferies, la royauté, la colonisation et la post-colonisation. La conjugaison de tous ces facteurs définit le capital socio-territorial qui structure l'historicité des acteurs et qui influence la quête de sens et de significations dans les réflexions et dans les actions qu'ils donnent au développement local selon le genre. Le développement local selon le genre prend en compte à la fois les enjeux liés au contexte et à l'historicité du milieu et les enjeux établis dans les interactions avec les quatre acteurs. Il faudrait aussi expliquer comment s'établiraient ses valeurs, quel contenu d'idées véhiculeront-elles.

La prise de parole des femmes dans le développement local selon le genre, serait celle d'une actrice qui expose ses idées auprès des autres acteurs, qui restitue ses expériences, dénonce ses contraintes, reconnaît les bienfaits que ASSEF et MIALLEBOUNI ont apportés comme changement dans sa vie, mais qui revendique aussi un partenariat plus juste entre les acteurs du système ONG et les femmes. La liberté de choix serait celle d'une actrice qui décide de ce qu'elle doit faire. On pourrait aussi ajouter dans la liberté de choix, celle d'une femme capable de disposer de ses biens et de son revenu et de faire le choix de ses dépenses sans contraintes d'un autre homme. L'autonomie d'une femme capable de décider des intérêts qui lui sont liés maintenant et dans un avenir lointain et d'agir en conséquence de cette manière pour atteindre son objectif. Celle d'une femme capable de manipuler seule ses ressources et de définir ce qui lui appartient et appartient à ses enfants sans passer par les contraintes établies dans la famille. Il reste à savoir comment les femmes peuvent devenir des actrices détentrices de ces valeurs ou comment elles peuvent les consolider dans le développement local selon le genre à travers les valeurs actuelles construites et acquises.

10.1 La prise en compte des réalités du milieu par les ONG MIALLEBOUNI et ASSEF

Le développement local selon le genre dépend de l'identité locale construite par les femmes dans ses formes d'interactions avec les autres acteurs. Notre recherche montre que les répondantes cherchent à valoriser le statut de femme mariée comme un statut social positif. Les hommes confirment cette réflexion qui, selon eux, définit le respect et le

dévouement que la répondante porte pour son ménage et sa dynamique pour assurer la double tâche au sein de la sphère privée.

Les ONG pensent que ce comportement est une organisation spécifique entre la sphère privée et la sphère publique qui n'oblige pas les femmes à monnayer toutes les activités par un revenu avant de se faire valoriser au sein de la société béninoise. L'intervention d'une des animatrices s'oriente dans ce sens d'interaction consensuelle entre l'homme et sa femme pour le changement.

«Ce que les femmes apprennent, elles échangent avec leurs maris. Entre femmes, on discute et on cherche des solutions pour les femmes, puis on sensibilise le mari pour sa mise en application dans le ménage, dans la famille, et dans la société. MIALLÉBOUNI n'est pas contre les hommes, mais entre femmes, elles discutent et cherchent des solutions.» IAR4

«Avant toute rencontre, il y a une sensibilisation des hommes et des femmes sur le thème à débattre. Il faut sensibiliser petit à petit les hommes. Montrer aux hommes que les femmes vont aux champs avec eux pour travailler alors qu'elles bénéficient peu de revenu de ces activités. Prendre en compte la gestion des femmes dans l'éducation des enfants. Sensibiliser les femmes pour qu'elles cultivent entre elles leur confiance, et apprennent à avoir un bon comportement avec leurs maris. Il y a même des rencontres où on invite les maris, car si le mari ne veut pas, sa femme ne viendra pas dans le groupement.» IAR2

Ces deux intervenantes rurales montrent l'étroite collaboration que MIALLÉBOUNI établit entre les répondantes et leurs maris dans les interventions de l'approche genre. Cette collaboration est basée sur la sensibilisation des deux partenaires aux enjeux économiques sociaux que représentent les femmes dans leur milieu. Cette collaboration cherche à valoriser le statut de femme mariée tout en exposant aux hommes les contraintes liées au genre. Elle s'établirait sur la confiance qu'elle se fait d'elle-même ou qu'elle doit se créer

au sujet du mariage pour refuser certaines pratiques qui vont à l'encontre de ses intérêts. Elle utiliserait ce même principe dans la sphère publique comme dans la communauté et dans la société pour se faire mieux valoir par les autres acteurs, par les élus locaux pour faire la preuve de son dynamisme dans le changement local à travers ses rapports avec les autres.

Les animatrices mettent en place de cette manière, des solutions et sensibilisent les hommes à la cause des femmes. Cette démarche de correction à partir des réalités de leur milieu, basée sur l'interaction entre les acteurs vise l'amélioration des conditions économiques des femmes rurales avec une amélioration dans les rapports sociaux du genre au sein du ménage qui consoliderait l'harmonie entre les hommes et les femmes. L'intervention des ONG s'insère dans une démarche consensuelle d'amélioration des rapports sociaux liés au genre pour mieux repositionner les femmes par rapport aux hommes.

Cette démarche consensuelle que le projet PADIC-Dogbo épouse possède aussi une vision intégrée de développement dans la mesure où elle cerne de front plusieurs déterminants tangibles et non tangibles qui peuvent contribuer au changement des rapports sociaux. Ce sont les activités génératrices de revenu, les intérêts liés aux rapports sociaux dans le ménage, dans la famille et dans la société, puis celui concernant la part des valeurs que chaque parent transmettrait à ses enfants. De ce point de vue, elle reste une approche de solution adéquate, mais lente parfois trop lourde.

L'approche du développement local selon le genre n'est pas loin de cette approche intégrée, qui cherche à sauvegarder le statut de femme mariée dans le changement de comportement où sa particularité serait de définir le changement à partir de celui que les femmes mêmes souhaitent, c'est-à-dire, celle d'une femme mariée et actrice dans le développement de son milieu. Cela signifie que tous les hommes et femmes puisent dans ces interventions des ONG, des significations profondes des rapports sociaux liés au genre.

En milieu urbain, la forme d'intervention de ASSEF permet d'atteindre seulement les intérêts pratiques des femmes pauvres qui éprouvent des difficultés à obtenir du crédit pour entreprendre une activité. Cette intervention sectorielle spécifiquement orientée vers le crédit permet ainsi aux femmes un processus d'apprentissage de prêt et de remboursement de crédit. Par exemple, la gestion décentralisée du crédit nécessite un surplus de travail qu'elles associent avec les activités domestiques, les activités de revenus qu'elles considèrent comme nécessaires et obligatoires si une femme vit sous le toit d'un homme. Le développement local selon le genre se définirait sur ce fond de subjectivité des actrices à s'affirmer comme une femme mariée et actrice qui établirait leurs interactions avec les subjectivités des autres acteurs à modifier les contraintes liées au genre.

Les ONG, en définissant ces rationalités de façon consensuelle, modifient ainsi les rapports sociaux de domination dans le développement local et change la domination patriarcale par des rapports de dialogue et d'extériorisation du point de vue à la fois des hommes et des femmes.

Les répondantes sont très conscientes des contraintes liées au genre dans le ménage et dans la société qu'elles subissent.

«Beaucoup de femmes sont en retard parce qu'elles restent à la maison pour préparer à manger aux enfants. D'autres font beaucoup d'enfants tous les ans. Tout cela est dû au fait qu'on ne comprend pas les choses. Le fait de ne pas assister aux réunions. Tout cela est dû au fait qu'on attend tout du mari.»FGU4

«Quand tu reviens des activités génératrices de revenu, tu dois préparer, faire à manger aux enfants et lui il est là à te regarder. Le travail que les femmes font est nécessaire et utile. Elle n'est pas un esclave. Mais elle travaille plus que les esclaves.» FGU8

«On a envie d'écouter la radio, de regarder la télé. Toi tu ne pourras pas regarder parce que tu n'as pas de temps. Une fois que tu as fini, si on te dit que tu as entendu quelque chose, tu diras non. C'est tout simplement que tu n'es pas disponible.» FGU3

«Si un homme te fait cela, c'est que tu n'as pas d'argent. C'est ton surplus d'argent qui ferait qu'il va te respecter.»FGR1

Les femmes considèrent ici les activités domestiques comme une contrainte, les rapports avec le mari comme une autre, le manque d'éducation, le nombre d'enfants élevé et le temps investi pour l'éducation de ses enfants. Mais l'environnement social de leur milieu offre plusieurs stratégies de contournements et des opportunités de solution qui atténuent toutes relations conflictuelles avec les hommes pouvant remettre en cause le patriarcat. L'affirmation des femmes, comme responsables des activités domestiques, rôles qu'elles ne souhaitent pas écarter ou même partager avec les hommes, reste une stratégie adéquate dans le contexte économique de leurs milieux et face aux interventions dont elles bénéficient. Le discours tenu par les femmes est un discours légitime même s'il montre qu'elles s'attachent à des valeurs culturelles qui les retardent. Dans une situation socio-

économique défavorable, ces rapports sociaux favorisent les rapports de subsistance. De plus, les femmes ne peuvent se faire valoir économiquement autrement que ce qu'elles font actuellement comme activités. Les femmes expliquent leurs situations sur les activités domestiques par leurs limites de compétences qui les empêchent d'aller chercher plus de revenu par rapport aux hommes.

Au total, ASSEF et MIALLÉBOUNI tiennent un peu compte des réalités du milieu dans leurs interventions et les changements obtenus par les femmes rurales et urbaines s'expliquent dans ces réalités de leur environnement social. On ne pourrait pas d'un coup particulariser les intérêts singuliers des femmes sans passer par les hommes vu l'organisation de la société.

10.2 Le droit au travail rémunéré

Du point de vue général, le travail a été toujours un « socle de statut social » procurant une dignité, une identité et une protection contre les aléas dans la vie. Tout citoyen adhère à cette forme d'activité pour y soutirer des revenus. Pourquoi alors les Béninoises seraient écartées du travail qui procure du revenu et accepteraient de n'accomplir que des travaux ménagers gratuits? Ce discours tenu par les répondantes et confirmé par les responsables d'ONG et les hommes trouve sa compréhension dans le vécu quotidien. Les activités domestiques procurent du bien-être à tous les membres de la famille à travers le savoir-faire des femmes au Bénin. Ces savoirs de femmes retrouvent leur substitut économique au sein de la société et spécifiquement au niveau des rapports

sociaux du genre qui à la fois les marginalisent et permettent une amélioration de leur situation économique. C'est cette réalité que les quatre catégories d'acteurs trouvent difficile à balayer dans le contexte actuel de sous-développement. Des travaux rémunérés jouent un rôle de complémentarité et de réciprocité dans les rôles des hommes et des femmes.

Cette complémentarité de rôle ressort dans les témoignages. La répondante rurale qui vit en régime polygamique déclare que si on lui donne le maïs, elle doit compléter avec la sauce. Cela signifie qu'elle achète d'autres ingrédients, qu'elle transforme et prépare la sauce. L'apport économique du mari n'est pas nécessairement plus élevé que celui de sa femme si on considère tous les investissements en sauce pour le moment que va durer l'utilisation du maïs donné par le mari. De plus, elles complètent leurs apports économiques par la préparation du maïs et des ingrédients en les transformant en nourriture pour toute la famille. Les femmes ne tiennent même pas compte de cet apport non économique par rapport aux hommes. Elles définissent leur identité à travers les activités du ménage. Elle ne tient pas compte de cet apport non économique dans la préparation de la nourriture. C'est cela qui constitue l'un des obstacles de leur statut dans le développement local selon le genre. Ce que la répondante trouve difficile, c'est son apport économique dans la transformation de la sauce par rapport à son revenu. Ces femmes combinent plusieurs activités, mais qui ne leur procurent pas un revenu équivalent à celui de leurs maris. Elles participent aux dépenses du ménage, combinent cette participation en prenant en charge les activités les moins rémunérées.

Les hommes ruraux comme urbains aussi, de leur côté, se rendent responsables de certaines charges qu'ils considèrent leur revenir comme engagement social au sein du ménage, dans leur famille et dans la société. Par exemple, les hommes considèrent qu'à salaire égal, ils ont la responsabilité de dépenser plus dans le ménage que leur épouse et de prendre certains engagements sociaux et économiques au sein des deux familles en tant que chef de ménage.

Si ce sont ces engagements sociaux et économiques qui procurent cette place aux hommes, les femmes n'ont pas encore les moyens économiques pour le faire, ni la place sociale dans la société pour se définir comme chef. Dans une vision d'accès égal aux ressources et à un travail rémunéré, ce comportement des hommes qui leur donnent cette place est à interpréter autrement face aux travaux non rémunérés des femmes qui procurent le bien-être à toute la famille et qui ne sont pas valorisés sur le plan économique. La reconnaissance permet à l'homme de jouer ce rôle dans les deux familles et à sa femme de faire ses activités de revenu à la limite de ses compétences et les autres activités de revenu qui procurent du bien à tout le monde sans que l'un exerce de pouvoir sur l'autre comme chef.

Cette reconnaissance s'exprimerait alors par les engagements sociaux et économiques que les hommes prennent au sein des deux familles et dans la société selon les idées de leur femme. L'inégalité liée au genre émerge à ce niveau dans la mesure où les décisions des hommes ne tiennent pas nécessairement compte des intérêts des femmes. La mise en contexte des rapports sociaux selon le genre en situation socio-économique défavorable

dessine de nouvelles configurations sociales à la fois monétaires et non monétaires qui se complètent et dont on doit tenir compte dans les valeurs équitables d'accès aux ressources.

À l'heure actuelle, armer les femmes de connaissances, de compétences et d'informations nécessaires qui régissent les domaines de rémunérations nécessitent avant tout le changement des mentalités et des pratiques traditionnelles. MIALLÉBOUNI dans ce domaine, vient en aide aux femmes.

«Il faut soutenir les activités de stockage, même si on constate que les femmes ont de l'expérience dans ce domaine. On leur vient en aide avec d'autres connaissances techniques. Certaines femmes n'ont même pas les moyens pour nous confier les produits et supporter les coûts de stockage. Dans certains villages, il y a des banques vivrières; mais les gens sont tellement pressés d'avoir l'argent et ils n'arrivent pas à mettre les produits dans les magasins. ...Les femmes bradent les produits, mais si elles pouvaient épargner un peu, une bassine, cela arriverait à couvrir la période de soudure et après la vente, elles pourraient avoir des sous et beaucoup plus de bénéfices et de marges bénéficiaires après déduction des charges. Mais elles ne le font pas.» IAR1

Le changement de mentalités et de pratiques revient à orienter les femmes vers des pistes de gestion plus saines de leurs produits agricoles dans lesquelles elles ont déjà acquis un changement de comportement.

La gestion saine réside dans le changement des pratiques qu'elles utilisent, en d'autres plus bénéfiques et dans le renforcement des capacités de leurs connaissances dans le domaine du stockage pour obtenir un meilleur revenu et se rendre plus autonome dans le ménage.

Ce témoignage dénote d'une des préoccupations de l'ONG orientée vers les intérêts pratiques des répondantes. Elle reste une forme d'intervention de renforcement des capacités des femmes et s'oriente adéquatement vers le développement local selon le genre. En différant la vente des récoltes, ces femmes pourront avoir plus de revenu substantiel et gagner en autonomie financière dont les conséquences ont incontestablement des effets positifs sur elles et sur les rapports sociaux qu'elles entretiendront dans le ménage.

En milieu urbain, le renforcement des capacités des femmes s'est exprimé par le renouvellement des formations concernant le remplissage des crédits et par l'aide que les animatrices apportent aux caisses et associations trop grandes qui accumulent des déficits suite à des erreurs d'écriture. Les solidarités établies par les répondantes dans leurs groupes de travail et dans le remboursement de crédit représentent aussi des formes de renforcement de capacités. Le travail supplémentaire que les animatrices donnent aux groupements au niveau de la gestion décentralisée du crédit assurerait un meilleur remboursement et diminuerait les fraudes financières. Ces groupements seraient dans la possibilité de rembourser, dans le délai prévu, le crédit que l'ONG a eu à avancer afin de bénéficier de nouveau crédit en retour qui permettrait aux femmes de maintenir les activités génératrices de revenu qu'elles exercent et d'atteindre par-là, leurs intérêts pratiques.

On suppose que ces différentes formes de renforcement de capacités, entre ONG et groupements, et à l'intérieur des groupements même dont les femmes n'avaient pas au départ des expériences dans les activités qu'elles exercent, assureraient une augmentation

de revenu des femmes pour un changement des pratiques culturelles du mariage et spécifiquement celles liées aux activités domestiques.

Cet objectif est encore loin à atteindre si on considère que le pouvoir financier des hommes et des femmes n'influence pas les rôles au sein du ménage dans le contexte béninois. De même, ces appuis des ONG font ressortir des limites manifestes qui ne permettent pas aux femmes d'atteindre leurs objectifs pratiques définis ici. Par exemple, la faible capacité d'autofinancement de l'association est aggravée par la perte de motivation de certains membres qui quittent les organisations aussi. L'expérience de caisse d'épargne et de crédit de MIALLÉBOUNI reste quelque peu décevante à cause des mauvais exemples de remboursements en milieu rural.

De même, en milieu urbain, les femmes responsables semblent ne pas être à la hauteur des missions que l'ONG leur a confiées. Elles tiennent mal les documents de gestion et manquent de rigueur dans l'octroi des crédits. Ces différentes faiblesses expriment les menaces pour la visibilité des organisations des femmes qui devraient les aider à avoir plus de revenu à travers les activités génératrices de revenu. Ces activités sont nécessaires pour améliorer leurs rapports sociaux au niveau des dépenses du ménage et de la division sexuelle du travail.

Ce qui crée l'inégalité entre les hommes et les femmes au sujet de la double tâche, c'est cette indifférence des hommes à reconnaître les travaux exercés par les femmes comme ayant la même valeur économique et sociale que les travaux rémunérés exercés

dans la sphère publique. De même, l'intervention des ONG n'arrive pas à attirer l'attention des acteurs sur cet enjeu social des rapports sociaux liés au genre.

La divergence d'opinion entre les réflexions de Martine Ségalen et Christine Delphy ressort ici comme débat. Faut-il considérer les rapports sociaux de la sphère privée comme analogues à ceux de la sphère publique? Sans aller jusqu'à une attribution de valeur marchande à toutes les activités de la sphère privée comme le proposait Andrée Michel, un processus de respect et de tolérance orienté vers les activités exercées par les femmes comme procurant un bien-être social à valeur égale comme celle des activités de revenu des hommes est nécessaire. La reconnaissance de ces droits passerait ainsi à court terme par un partage plus équitable du pouvoir et des droits égaux entre les hommes et les femmes au sein du ménage et dans la société. Une éducation non sexuée aux enfants dès maintenant en assurerait la portée à long terme.

La reconnaissance implique ici une certaine gratitude entre des choses qui au départ ne s'équivalaient pas dans la logique antérieure. Cette pratique serait établie au nom du respect de la dignité de chaque individu pour l'harmonisation et le développement du milieu. Il s'agit d'une démarche qui implique une connaissance de soi, de l'autre et de tous les autres acteurs comme nous l'avons proposé dans la gouvernance des identités des acteurs.

La reconnaissance des activités domestiques demande aussi de bien identifier les enjeux du problème, ceux liés à la signification et au sens que les hommes et les femmes

donnent aux travaux domestiques ici et d'accepter de les partager en faisant des sacrifices sur soi pour l'autre²⁸. Il en résulterait, des mécanismes d'interactions individuels et collectifs qui jailliraient de ce processus d'uniformisation des activités et soutenus en retour par les hommes et les femmes, des constructions communes de leurs ressemblances et leurs différences dans les solidarités et dans les réseaux.

Toutes les formes d'inégalités liées au genre ne peuvent se corriger par les compétences, les logiques marchandes, les rationalités et l'efficacité dans les gestions. De même, toutes les femmes ne peuvent avoir des compétences qui génèreraient des revenus analogues à ceux du mari ou même vice et versa. En d'autres termes, les inégalités économiques et sociales existeraient toujours. Mais la reconnaissance permettrait de réduire les écarts sociaux qui se créent à travers les écarts économiques par le renforcement des capacités et le changement des pratiques et des mentalités.

Le remodelage culturel des rapports sociaux serait une nouvelle vision construite et partagée par tous les acteurs à partir de cette reconnaissance, une vision autre que celle d'une « ménagère comblée » par des activités domestiques rémunérées dans des rapports non marchands. Les hommes comme les femmes participeraient effectivement à ce remodelage culturel à partir de leurs réseaux construits et en s'impliquant volontairement au changement du milieu à travers leur espace d'autonomie et de liberté acquis.

²⁸Le soi et l'autre représentent soi l'homme ou soit la répondante

La reconnaissance légitimerait ainsi les rapports sociaux basés sur des valeurs égalitaires des acteurs et des actrices et l'inscrirait dans des lois qu'ils peuvent contrôler en retour. Le développement local selon le genre se définirait dans cet aller-retour infini où les hommes et les femmes formeraient les parties d'un tout dont l'essence se retrouve dans l'identité, la citoyenneté et les inter-actions de réseaux construits entre les blocs d'acteurs et dans lesquelles elles se reconnaîtraient.

10.3 Le ménage et le droit à la propriété.

Le développement local selon le genre reste un développement global, celui touchant aux ressources communes, donc appartenant à tous les acteurs dans un milieu donné. Comment les femmes peuvent-elles s'en sortir dans ce partage du bien commun qui est dans les mains des familles et des individus de sexe masculin et non de l'État? La famille élargie occulte la place des femmes dans le ménage et bien qu'elles participent à l'accumulation de la richesse d'une institution privée. Elles voient leur place ignorée dans la société. Une fois mariée, elles perdent leurs droits de propriété à la terre dans leur propre famille et ne peuvent hériter dans la famille de leur mari. Elles subissent ici une double inégalité face au droit à la propriété. Dans une analyse selon le genre, les rapports liés à ce contexte confinent les femmes dans la sphère privée et les marginalisent dans la sphère publique. Il revient donc dans ces jeux de pouvoirs et de niveaux de décisions privés, de légitimer plus de place au ménage par rapport à la famille au sein de la société béninoise. Le ménage représenterait le lieu d'accumulation des richesses que fournissent l'homme et sa femme et qui appartiendraient seulement au couple et à leurs enfants. Cette démarcation

entre la famille et le ménage accompagnée d'une restriction du niveau d'appartenance des biens accumulés au sein du ménage garantirait plus de sécurité aux répondantes devant la famille élargie dont les contraintes sont difficiles à contourner face à la société. Deux notions, celle du bien commun privé et du niveau de sa reconnaissance au sein de la société posent un véritable enjeu dans le développement local selon le genre.

Dans sa mise en contexte, l'accès des femmes à la propriété signifie qu'elles vont bénéficier de la terre soit par don ou par héritage sans passer par un homme, qu'il soit mari, frère, oncle, enfant de sexe masculin. De ce point de vue, les hommes et les femmes considèrent qu'il va falloir partager leurs biens avant de mourir afin d'attribuer définitivement et selon la répartition de leur volonté, leur richesse à leurs enfants. Dans une approche selon le genre, cette décision s'insère parfaitement dans une logique de correction des inégalités liées au genre et dans une logique de développement et de l'émancipation de l'individu. L'accès des enfants (filles et garçons) aux biens de leurs parents par droit de propriété directe consoliderait le sujet et la citoyenneté béninoise dans ses droits. Cet acte reste un acte stratégique qui produit un sens positif de changement dans sa mise en contexte.

Ces difficultés que les femmes ont eues à rencontrer dans leurs familles et dans leur ménage respectif les ont motivées vers des attitudes positives pour s'en prémunir aussi au sein des caisses.

«Les femmes aussi savent défendre leurs intérêts et peuvent aller chercher leurs ressources. Actuellement à, on fait le recasement. Ces femmes ont su

que c'est surtout pendant cette période qu'elles peuvent bénéficier d'un terrain pour installer leur siège. Elles ont tout fait pour négocier avec les instances de décision pour bénéficier du terrain. C'est aussi un investissement à long termes.»IAU2

Ces deux témoignages des animatrices urbaines montrent la prise de conscience des femmes sur cette situation d'accès à la terre et aux biens qu'elles vivent dans la sphère privée et dont elles veulent éviter le prolongement au sein de leurs associations dans la sphère publique. Comme les caisses et les associations ne regroupent que des femmes, elles rencontreront les mêmes difficultés liées au droit de propriété pour trouver des parcelles ou pour acheter du terrain au moment de construire le siège social de leur association. Raison pour laquelle elles développent un dynamisme qu'elles expriment en négociant très tôt avec les élus locaux de leurs quartiers. Par cet acte, elles participent au développement local selon le genre en négociant leur droit de propriété à la terre pour leurs organisations.

D'autres caisses qui n'ont pas pu atteindre cet objectif arrivent à identifier leurs difficultés par le faible nombre des femmes dans les instances de décision qui pourraient soutenir leurs intérêts pratiques et stratégiques. Les contraintes que cette caisse rencontre pour accéder à la terre et construire son marché de quartier mettent l'accent sur l'enjeu de la présence des femmes dans les instances de décisions. La présence des femmes à ces niveaux de décision pourrait faire valoir les intérêts spécifiques des femmes enquêtées qui pourraient aussi faciliter l'accès à la terre. Le droit de propriété au sein du ménage est fortement lié à la prise de conscience que les autres acteurs présents dans cette sphère ont des enjeux qui se retrouvent liées pour l'accès à la terre et à l'héritage. Les femmes qui sont

marginalisées même en sont conscientes et prennent des décisions pour contrer les contraintes aussi bien dans leur ménage que dans les organisations de femmes. Il ressort de cet acte, des valeurs de changements de comportement, de mentalités et de pratiques qu'on pourrait encourager davantage dans le développement local selon le genre. L'accès des femmes aux ressources est lié à la fois aux intérêts pratiques et aux intérêts stratégiques.

10.4 Au carrefour des identités locales et des identités du genre

Le développement local ne rend pas compte simplement de l'espace culturel, il englobe toutes les autres formes de frustrations historiques portées par les rapports sociaux liés au genre en même temps que le foisonnement des pratiques actuelles des acteurs pour réduire les inégalités selon le genre et les initiatives partagées entre acteurs pour porter vers l'avenir des rapports sociaux de genre équitables. Il s'agit donc d'une analyse dialectique de construction qui articule à la fois l'identité héritée, celle acquise par les expériences et celle qu'on cherche à construire dans un processus de projet d'équité, de justice sociale dans les rapports sociaux. Tout dépend de la capacité des acteurs à se définir comme sujet à partir de leur historicité.

La différence entre les sexes englobe dans cette démarche une vision plus large des différentes identités de catégories et de classe. L'identité du genre au niveau local prendrait forme dans ces différents entrecroisements d'identités spatio-temporelles. Elle tiendrait compte dans ce contexte à la fois de la différence des hommes et des femmes et de la différence de leurs milieux :

La prise en compte à la fois de l'humain et de l'espace habité permet de mieux cibler les inégalités qui freinent le développement des milieux ruraux et urbains et celui des hommes et des femmes qui y habitent. L'une des animatrices de ASSEF place cette perspective à la fois orientée sur l'homme et sur le milieu dans ces futures interventions comme elle-même le note en ces termes.

«Nous devons renforcer encore plus les capacités des femmes pour l'intérêt des femmes elles-mêmes et pour l'intérêt de la société en général. La semaine passée, on a arrêté le plan trimestriel et on a introduit ici des thèmes sur la décentralisation, la santé, les maladies sexuellement transmissibles, l'hygiène, le droit des femmes et des processus de mise en place d'infrastructures qui vont rapprocher davantage les services publics de la localité des femmes.» IAU1

Cette femme projette à ces interventions de ASSEF des alternatives de solutions de développement local à partir des besoins des femmes. La contextualisation des contraintes vécues par les femmes permet d'initier les valeurs égalitaires de développement local à partir de leurs besoins pratiques et des intérêts stratégiques dont elles auraient besoin surtout dans la sphère privée et dans la sphère publique.

De notre point de vue, les intérêts stratégiques de la sphère privée restent encore trop difficiles à atteindre et continuent d'influencer négativement les intérêts stratégiques acquis pas les femmes dans la sphère publique. Les difficultés rencontrées par les femmes urbaines dans les partis politiques en sont une preuve. Elles participent activement aux différentes rencontres des partis dont elles sont membres, mais ne sont pas associées lors des prises de décision.

Le développement local selon le genre reste un processus difficile à réaliser dans le contexte des réalités décrites en milieu rural comme en milieu urbain selon les résultats obtenus. Du point de vue du responsable de la SNV qui s'occupe des deux ONG locales,

On veut les former pour qu'elles deviennent des actrices sensibles....On a jugé que le développement ne peut être conçu qu'à partir des acteurs. Ce qui est important dans ces formes d'interventions de la SNV, ce n'est pas le résultat à atteindre, c'est tout le processus qu'elles doivent maîtriser grâce à leur participation au processus d'apprentissage, depuis l'identification, la formation, la recherche de solution, le financement, la mise en exécution, le suivi, l'évaluation. Toutes ces étapes partent des réalités paysannes et urbaines des femmes.

Cet agent de développement soulève les limites de l'approche processus dans sa mise en pratique. Il est clair que les objectifs définis par les ONG en phase de désengagement ne sont pas atteints. En milieu urbain, ASSEF représentait au début un projet de développement intégré qui a été transformé en un projet sectoriel, puis en une ONG qui se désengage progressivement des caisses et des associations. Nous n'avons pas investi notre recherche à la gestion antérieure des autres phases. Mais les documents consultés nous ont informés sur les difficultés qui existaient en ce moment là à vouloir intégrer les différents volets du projet. Le volet «femme» devenu projet PASSEF puis actuellement une ONG ASSEF s'est détaché des autres volets qui eux, n'ont pas plus connu beaucoup d'évolution. L'analyse des différentes informations livrées par des différents acteurs de ASSEF montre qu'il y a eu du changement, mais qu'il existe encore de grandes difficultés d'appropriation. Les changements sont très visibles à travers l'autonomie et l'indépendance financière, l'éveil des femmes à leurs droits et à leurs devoirs, à la prise de parole, à la sensibilisation à la terre et à l'héritage, aux changements liés à la limitation des naissances pour réduire le

nombre d'enfants, à la mobilisation de capital de commerce et à la collaboration de type partenariat entre les femmes et entre les femmes et les ONG. Ces changements risquent d'être temporaires devant toutes les difficultés exprimées par les femmes et par les animatrices au sujet de la collaboration établie entre l'ONG, les caisses et les associations. Par exemple, les femmes n'arrivent pas à maîtriser la gestion décentralisée que ASSEF propose. Les lignes de crédit sont insuffisantes et ne répondent plus à certaines femmes dont les besoins financiers en commerce deviennent de plus en plus grandes ou envers d'autres femmes tellement pauvres qui n'arrivent pas à répondre aux besoins minimums pour avoir l'argent de ASSEF. Cette situation fait que les femmes se retirent de plus en plus de ASSEF vers des organismes octroyant des crédits à montant plus élevé, ou encore d'autres éprouvent beaucoup de réticences à adhérer aux caisses.

Dans le milieu rural, l'objectif de MIALLEBOUNI est de défendre les intérêts des femmes à travers le renforcement de leurs capacités dans les activités qu'elles mènent. Elle vise aussi la recherche de financement de certaines activités de transformation comme le stockage et des débouchés pour ces produits. Elle cherche aussi à consolider les groupements ruraux au sein de l'ONG et dans d'autres réseaux de groupements et enfin, à assurer sa visibilité à travers les pratiques des femmes rurales sur le territoire. PADIC-Dogbo essaie progressivement de consolider les groupements de femmes au sein de l'ONG à travers le crédit communautaire et le travail collectif exercé par les femmes au sein de leurs groupements respectifs. Ceci reste aussi une initiative innovatrice de participation des femmes aux dynamismes locaux de développement local dans une vision selon le genre. De

même, les informations montrent que PADIC-Dogbo arrive à assurer la visibilité de MIALLÉBOUNI sur le territoire. Les femmes membres de MIALLÉBOUNI sont représentées dans les commissions sous-préfectorales, dans les comités d'élaboration des plans de développement local actuellement établi qui tient compte davantage des intérêts des femmes dans la mise en place des infrastructures et de leurs intérêts dans la visibilité dans les instances de décision locales. La grande difficulté dans cette démarche d'intervention en milieu rural est la forte présence de la tradition qui ralentit le changement. Les femmes sont aussi analphabètes et ne comprennent pas rapidement les informations que les animatrices leur apportent. Elles éprouvent des difficultés à se les approprier dans les pratiques de transformations. Les difficultés rencontrées dans les collaborations de PADIC-Dogbo et de MIALLÉBOUNI sont aussi liées à une mauvaise compréhension de la part des uns et des autres.

Toutefois, on peut dire que l'approche processus appliquée en milieu rural a été réellement un succès par rapport aux objectifs fixés par l'ONG. Elle a su intégrer dans ces interventions, plusieurs aspects qui contribueraient simultanément à l'émancipation de la répondante par rapport à son milieu. Cette manière, ne s'observe pas chez ASSEF qui s'est limité seulement à la gestion décentralisée du crédit sans l'intégrer dans les autres aspects qui contribuent aussi à l'émancipation de la répondante. La comparaison se situe ici dans l'analyse d'une vision globale par rapport à une vision d'intervention sectorielle. Les résultats n'ont pas été meilleurs dans un cas par rapport à l'autre. Ce qui a créé les limites en milieu rural, c'est surtout la place accordée aux femmes dans la société à cause de la

tradition. MIALLÉBOUNI n'a pas totalement atteint ses objectifs parce qu'elle ne peut assurer l'autonomie des femmes envers PADIC-Dogbo. Les délais des volets sont trop courts par rapport aux objectifs définis comme le volet genre. De plus, le changement de comportement des pratiques traditionnelles exercées par les femmes dans le stockage doit prendre plus de temps avant l'amorce d'un véritable essor économique au niveau des activités génératrices de revenu. L'atout majeur reste ici l'étroite collaboration établie entre les groupements ruraux et la population locale qui pourrait assister les femmes après le départ de l'ONG, ce qu'on n'observe pas en milieu urbain. Les résultats obtenus contribueraient à un changement de comportement progressif. Les résultats en milieu rural et en milieu urbain montrent que l'approche processus reste une approche limitée.

Les ONG ont permis la prise de conscience des contraintes liées au genre par la population. Elles ont fourni aussi les moyens aux femmes pour contourner ces contraintes, moyens qui restent parfois limités et mitigés. Selon les documents de travail de la SNV²⁹, ASSEF a pu atteindre 21% de son autonomie financière et MIALLÉBOUNI, 10%. Ces pourcentages sont assez faibles par rapport à l'autonomie définitive pour l'année 2003. Ces deux étapes, l'octroi de crédit et la collaboration des organisations avec la population, ne sont donc pas suffisantes pour corriger les contraintes liées au genre qui nuisent aux intérêts des femmes. Il reste à amener la population à se prendre en charge à travers une autonomie des femmes dans le temps et dans les réalités du milieu que les uns et les autres vivent.

²⁹ Gounon et Tomety (1999) *Étude sur la vision prospective des organisations*. Document de travail de la SNV

Cette étape est nécessaire pour faire tomber les considérations sociologiques qui nuisent aux contraintes économiques des femmes.

C'est en voulant construire le milieu comme «sujet» que les acteurs seront davantage sensibilisés à le devenir. Les femmes mêmes pensent à ce sujet qu'il leur faudrait plus de moyens logistiques de production, de collecte et de commercialisation des produits pour atteindre cet objectif. Elles veulent que PADES-MONO les aident dans la construction d'un magasin central pour le stockage des produits, elles veulent aussi des moyens de transport pour la collecte des produits auprès des groupements et veulent aussi plus d'équipements de transformation, et de dotation en fond de roulement pour l'achat, le stockage et la vente.

En allant chercher leurs intérêts dans les différents volets définis par le projet selon leurs besoins qu'elles expriment, et en collaboration avec les acteurs du milieu pour assurer leur autonomie, elles pourront mieux faire valoir leurs intérêts stratégiques; elles devraient aussi accepter qu'elles doivent désormais participer aux paiements des salaires des animatrices dans la gestion décentralisée du crédit. Face à ces réalités, elles ont eu le courage de comparer leurs salaires à celle des animatrices. Cette réaction peut avoir une double interprétation. D'une part, elle confirme l'éveil des femmes sur leurs droits dans les collaborations d'aide comme nous l'avons mentionné plus haut, mais d'autre part, elle explique aussi une certaine prise de conscience de changement de comportement. La participation des femmes aux salaires des animatrices amènera les femmes à prendre beaucoup plus au sérieux les services qu'on leur offre. Elles ont des moyens limités et cette

participation financière pourra faire changer la vision qu'elles se font de l'aide qu'on leur apporte.

C'est ici que pourrait intervenir la population locale comme support pour aider les femmes dans cette prise d'autonomie progressive que le projet soit de vision globale ou sectorielle. Comme cela transparaissait dans les informations des femmes, elles ont apprécié beaucoup plus l'approche projet que l'approche ONG et encore moins cette phase de désengagement qui s'amorce. Le processus de prise en charge va au-delà d'une simple participation des femmes dans les collaborations entre ONG ou entre les autres acteurs du milieu. Il définit leur capacité à se considérer comme sujet et les forces à le devenir. En cela, la reconnaissance des activités qu'elles exercent est nécessaire pour qu'elles sachent aussi qu'elles existent, qu'elles sont écoutées par d'autres et qu'elles peuvent exercer les activités génératrices de revenu pour construire leurs identités et leur citoyenneté à travers les pratiques qui sont les leurs.

Dans le cas du désengagement actuel de ASSEF, cette dernière doit fournir 79% de son budget qui était financé par la coopération suisse et la SNV lors de la dernière phase qui s'achève. ASSEF essaie d'atteindre cet objectif à travers les nouvelles formules d'organisation qui sont les associations. C'est ainsi que l'ONG exige aux associations des dépenses de remboursements hebdomadairement au niveau de ASSEF pour qu'elles puissent compléter les demandes en crédit des caisses et couvrir ses autres besoins de fonctionnement. Ce pourcentage qui représente selon les documents de ASSEF 478 078 000 FCFA et qui devrait être pris en charge par les AEC et par les CEC pour maintenir le

fonctionnement actuel de ASSEF après désengagement de la SNV, rend hypothétique cette phase. De même pour cette phase, toutes les formations et voyages des femmes membres des associations doivent désormais être payés par elles-mêmes. Le désengagement a été trop vite et trop rapide pour permettre aux femmes de faire de cette phase un apprentissage collectif de responsabilisation financière et d'autonomie dans le partenariat avec ASSEF. L'approche processus a donc connu des limites et les capacités actuelles des femmes exacerbent la situation pour faire des femmes de véritables actrices.

10.5 Le développement local selon le genre comme un processus d'apprentissage

Le développement local selon le genre reste un processus itératif de construction entre acteurs qui vivent dans un milieu et des interactions entre acteurs et le milieu pour porter le changement. Les interventions des ONG locales n'ont fait qu'amorcer une forme de changement dans le milieu en rendant les femmes sensibles grâce à l'approche processus. Les femmes devenues plus sensibles aux contraintes qu'elles subissent face aux inégalités selon le genre, peuvent s'approprier plus facilement les valeurs proposées par les interventions et les intégrer, à travers l'autonomie qu'elles commencent à obtenir. L'intervention par approche processus laisse la voie pour un apprentissage collectif et progressif de développement entre acteurs, et c'est ce que l'agent de développement a voulu mentionner en mettant l'accent plus sur la démarche d'intervention des deux ONG que sur les résultats actuels qui restent encore assez limités par rapport aux objectifs définis de départ.

Par exemple, la gestion décentralisée du crédit reste une innovation singulière et un apprentissage collectif pour les femmes qui leur permettraient de se former en des groupes responsables pour assurer le remboursement ou pour assurer une meilleure prospérité de leurs activités. La vocation coopérative de ces organisations explique aussi un autre atout, celui qui favorise toutes les formes de solidarités auxquelles s'adonnent les femmes sans rémunération ou qu'elles se sont construites entre elles pour affermir leur groupe. Cette vocation coopérative des organisations explique aussi tous les sacrifices consentis par les femmes le jour de la caisse pour atteindre les objectifs que les ONG fixent. Ces comportements justifient des formes d'ajustement des comportements des femmes par rapport à celle que leur proposent les ONG pour maintenir ces interventions dont elles ont besoin.

De même, les groupes solidaires de travail en milieu rural et de remboursement de crédit en milieu urbain jouent des rôles qu'on pourrait qualifier d'innovant selon les réalités du milieu et selon l'appropriation que les femmes se font des exigences imposées par les ONG locales. Ces motivations des femmes au changement sont des attitudes qui définissent leurs organisations comme "sujet". Ce sont des attitudes de motivations collectives d'apprentissage. Certaines animatrices trouvent que

«Les femmes peuvent prendre facilement la parole, donner leur point de vue. Même si elle n'ont pas la même chance que l'homme, elles auront au moins la liberté et la paix du cœur et seraient quand même soulagées. La répondante qui a le minimum ne se laisserait pas faire.» IAU2.

C'est ici qu'interviennent les interactions de valeurs acquises et construites entre elles avec celles des autres acteurs pour aller chercher la liberté et la paix de leur cœur de l'apprentissage collectif. Il est vrai que les femmes ne se laissent pas faire une fois qu'elles deviennent des actrices sensibles et qu'elles comprennent leurs droits et prérogatives ou qu'elles commencent à en savoir davantage sur les formes de collaboration avec les organismes d'intervention.

Le processus d'apprentissage des valeurs acquises en inter-actions avec celles des autres acteurs se fait déjà dans le milieu rural. Les animatrices associent les maris des femmes au changement et les élus locaux aux compte rendu après les voyages à l'étranger. Les deux ONG négocient avec d'autres organismes du milieu pour assurer des formations aux femmes ou pour se compléter dans les aides à venir par des supports matériels et financiers. Les deux ONG coopèrent avec la SNV qui est en relation directe avec l'État. Enfin, chacun de ces acteurs se retrouvent dans des réseaux d'interactions qui diffusent des valeurs établies dont bénéficieraient les femmes. Ces dernières transmettraient en retour dans les interactions avec ces acteurs, leurs valeurs changeantes de développement au milieu. Le développement local selon le genre prendrait forme à travers ces inter-actions et reste un développement de tous les acteurs par tous les acteurs. C'est un développement totalisant et englobant tous les aspects d'émancipation des acteurs et tous les aspects du milieu.

Ce processus interactif et d'apprentissage collectif est une solution que pourraient emprunter les aides extérieures dirigées vers les pays en voie de développement. Autrement

dit, les interventions extérieures dirigées vers une localité donnée pourraient se faire dans une vision globale en réseau d'acteurs et directement à travers un apprentissage collectif du milieu vers l'autonomie.

Par ailleurs, les formes d'interventions locales des ONG restent remarquables de par la nature décentralisée de leur système institutionnel qui cherche directement à atteindre les femmes qui sont bénéficiaires. Leurs visions d'intervention restent aussi très importantes dans l'impact que pourraient avoir ces interventions. En combinant une approche décentralisée et une vision d'apprentissage collectif de développement, les interventions extérieures assureraient l'autonomie des bénéficiaires à travers l'autonomie locale instituée par l'État grâce à la décentralisation.

Comme l'a noté l'agent de la SNV, superviseur des deux ONG locales, les interventions ont su tenir compte des réalités du milieu rural et urbain à travers des formes de collaboration contextualisées et peuvent être considérées comme une démarche alternative de développement qui retrouve son originalité dans les nouvelles pratiques des femmes. Pour assurer l'autonomie des femmes et la pérennisation des pratiques acquises et construites, les ONG pourraient aussi réviser un peu leur manière de collaborer. Au-delà des difficultés qui ont émergé, elles ne cherchent pas les moyens à longs termes de pérennisation des changements qu'elles amènent. Les responsables des ONG et les animatrices sont conscientes du fait que le niveau d'appropriation des femmes aux interventions reste insuffisant pour permettre aux femmes de maintenir les changements actuels constatés. Selon les femmes mêmes, elles doivent continuer de travailler jusqu'à

leurs vieux jours parce qu'elles ne peuvent plus améliorer leurs conditions de vie et assurer leur retraite pendant la durée de vie qui leur reste. Cette situation montre les insuffisances d'orientation des interventions des ONG, qui pouvaient dès le début, orienter les interventions vers l'autonomie des femmes. Cette autonomie les aiderait à assurer une meilleure planification de gestion de leurs activités comme elles sont des femmes analphabètes. Tenir compte de cette faiblesse reste l'un des points d'ancrage pour un développement local selon le genre. Mais le crédit distribué par les ONG locales, de même que les différentes formations, les appuis concernant les activités traditionnelles de transformation et des activités non conventionnelles, les solidarités et l'action collective des répondantes restent au cœur d'un défi d'autonomie locale pour assurer le changement de perception que les acteurs portent sur les femmes.

Le développement local selon le genre est spécifique à chaque milieu et ne saurait se transférer d'un milieu à un autre. En milieu rural, PADIC-dogbo décourage la polygamie en orientant les femmes vers des activités hors sol et vers des activités traditionnelles de transformation. En milieu urbain, les interventions de ASSEF mettent l'accent sur le crédit individuel. Les deux interventions cherchent à aider les femmes à subvenir à leurs besoins par rapport aux hommes. Le développement local selon le genre tient compte des intérêts des deux sexes et reste donc un développement unique avec sa particularité de succès dans chaque milieu. Il trouve son essence dans la manière d'appropriation par les acteurs des interventions du milieu. Cette manière rompt avec les anciennes valeurs de résistances à l'émancipation des répondantes et recherche un nouveau sens aux rapports sociaux selon le

genre à travers les interventions qu'établiraient les quatre acteurs entre eux. C'est ainsi que les répondantes rurales comme urbaines pourraient définir, à partir des interactions entre les acteurs locaux, la forme de changement qui leur convient de manière concomitante avec la correction des inégalités présentes sur le territoire.

Le développement local selon le genre en milieu rural comme en milieu urbain reste un processus subversif à deux points de vue qui ne pourrait se réaliser sans un bon dynamisme local entre acteurs. D'abord le processus de la décentralisation au palier communal et de la déconcentration au palier régional comme décrit précédemment, ne pourraient se réaliser sans moyens financiers de l'État et des collectivités locales. Le développement local selon le genre étant un développement au niveau communal, l'interaction entre le niveau national et le régional face au niveau local subsisterait devant la capacité des populations locales à cerner de front les domaines économiques, sociaux et politiques liés au genre pour faire valoir les besoins pratiques et les intérêts stratégiques des répondantes dans les autres niveaux.

Les valeurs égalitaires liées à l'acquisition des ressources, à son contrôle et à sa répartition seraient construites par les acteurs grâce au dialogue entre eux dans les comités locaux de décision, dans le plan local de développement et reconnus dans les comités régionaux et nationaux ou ces mêmes acteurs locaux peuvent donner leurs opinions sur la partie communale du plan national ou sur les infrastructures régionales et nationales à mettre en place au niveau local et installées sur leur territoire.

Le niveau communal reste le niveau de structuration et de construction du développement local selon le genre. Le maire gère le personnel communal et reste le seul juge au sujet des opportunités et des dépenses dans la mise en exécution de son plan. Ces deux conditions liées à la décentralisation lui procurent la marge de manœuvre nécessaire pour la mise en place d'un développement local qui tiendrait compte des valeurs égalitaires. Il peut même mettre en exécution son budget à posteriori à la décision du préfet. Ces différents aspects attribuent des prérogatives au maire.

Toutefois, l'autonomie locale à atteindre dans ce processus est aussi fortement dépendante des décisions des technocrates dont les réflexions sont souvent déconnectées des besoins manifestés par les localités. Mais le caractère subversif des revendications, qui seraient portées par les femmes et manifestées dans la dynamique locale par les autres acteurs vers les paliers régionaux et nationaux, amènerait l'État à tenir davantage compte de l'autonomie locale dans ses décisions de décentralisation et amèneraient les acteurs à des propositions orientées vers des apprentissages collectifs du milieu comme le définissent déjà les ONG locales.

L'État comme instigateur du changement, devrait cesser de se considérer comme un acteur neutre à travers ses objectifs généraux d'investissement et aider les acteurs locaux à mettre en place les actions liées aux valeurs égalitaires de l'identité du genre au niveau local dans les réalités du milieu. La réorganisation de nouveaux rapports du genre entre acteurs ne peut se faire sans que soient clairement définies des lois et des moyens de

corrections des inégalités et sans qu'on procède à leur mise en application dans les institutions décentralisées de la sphère publique et de la sphère privée.

La place à donner aux acteurs et les responsabilités qu'elles vont occuper jouent aussi dans les aides qui soutiennent le développement local. Le développement local, en ce sens, s'inscrit dans la compréhension des rapports sociaux de développement nationaux et internationaux qui ne seraient plus marqués par la mondialisation et l'affaiblissement des États-nations.

Ces deux aspects subversifs du développement expriment l'empowerment des acteurs locaux de changement y inclus celui des femmes. Le pouvoir construit dans les interactions des rapports sociaux et celui construit selon le genre entre ces acteurs exprime une force de développement dans les institutions. Elle est à construire au niveau local et remonterait aux autres niveaux de décision puis serait portée dans les rapports sociaux entre nations au niveau international. Les dispositions prises à ce niveau, rejailliront sur le local.

L'enjeu véritable d'une force locale de développement basée sur des valeurs égalitaires entre les hommes et les femmes réside dans la manière d'intégrer dans les réalités quotidiennes de leur milieu, les solutions que les ONG essayent de leur apporter pour diminuer les conséquences néfastes des contraintes. La force locale subversive qui définirait la manière dont tous les acteurs locaux de développement d'un milieu entendent définir leurs valeurs égalitaires liées au genre dans le développement reste encore la chaîne

manquante pour définir le développement local selon le genre en milieu rural comme en milieu urbain.

Si les femmes et les hommes éprouvent des difficultés à intégrer dans leurs pratiques locales ce que les ONG leur conseillent pour construire une force locale de valeurs égalitaires, il reste aussi que les porte-parole de ces femmes dans les plus grandes instances de décision ne rendent pas compte fidèlement des contraintes exprimées par les femmes de la base. Selon l'une des responsables des ONG locales,

«L'égalité, moi je pense qu'ils sont allés trop loin. Ce n'est pas toujours les femmes qui sont dans des conditions négligeables qui parlent. C'est d'autres qui parlent en leurs noms. Les femmes s'expriment à travers leurs représentantes qui n'expriment pas toujours leurs souffrances dans les instances de décision. Ces femmes qui les représentent ne disent pas tout. Tout ce qu'on dit sur les femmes ne reflète pas leurs réalités. L'égalité entre les sexes, c'est un débat fondé, mais mal exercé.»ONG3

Cette responsable soulève aussi un autre point qui empêche les femmes de construire une force locale de changement. Les difficultés que les représentantes des femmes ont à faire passer les intérêts des femmes de la base dans les instances de décision. Ces femmes ont-elles vraiment une grande marge de manœuvre pour mieux exprimer leurs pensées devant les hommes qui établissent des rapports sociaux, reflet du partenariat à la base? Ces hommes qui sont présents dans les différentes séances de décision ont reçu la même

éducation différenciée et les informations de ce travail montrent à cet égard que les rapports sociaux liés au genre traversent tous les autres rapports sociaux de la société.

Ce serait aussi une erreur de confondre les intérêts pratiques et les intérêts stratégiques des femmes. Les femmes de la base ne peuvent avoir que des porte-paroles qui vont défendre leurs intérêts stratégiques puisque leurs capacités de négociation et de prise de décision restent limitées. Le débat sur l'égalité des sexes reste un débat de fond dans l'analyse du genre et traverse toutes les catégories socioprofessionnelles de femmes dont l'intrication de valeurs égalitaires portera les valeurs des femmes au niveau national. Certaines animatrices considèrent que le changement serait progressif.

«Elles seront reconnues progressivement par tout le monde. Même les femmes qui sont absentes et réticentes aujourd'hui et qui ne veulent pas adhérer vont venir. Je pense que cela ferait un grand pas.» IAU4

Le changement de comportement pour un développement local selon le genre serait un processus latent, mais qui ferait son chemin à travers des arrangements entre les différentes logiques des acteurs en présence dans le milieu. Certaines femmes arrivent difficilement à changer de comportements et leurs voix sont peu écoutées dans les instances plus élevées de décision pour mieux orienter les interventions qui sont élaborées en leur nom pour le changement. Le changement de comportement pour ces catégories de femmes ne serait que progressif car leurs capacités d'adaptation aux valeurs que les ONG apportent sont encore très limitées.

Selon les animatrices, les hommes et les femmes sont convaincues du bien fondé du partage des activités domestiques entre les sexes, mais refusent de les appliquer au sein du ménage. Dans le premier cas, l'enjeu est fortement lié à leurs intérêts pratiques, mais elles ont manifesté des limites et, dans le second cas, la prise de conscience de l'enjeu du problème existe, mais l'action n'est pas suivie à cause des difficultés de changement des normes sociales. Ces deux exemples justifient de nouveau le bien fondé de l'approche genre utilisée par les ONG. Cette approche tend à soutenir les intérêts pratiques des femmes en sensibilisant les hommes à la cause des femmes à travers des approches de consensus.

Si ces femmes même ne peuvent pas tenir un discours affirmatif de leur identité et le supporter au sein de la société, ce ne serait pas les hommes qui les aideraient à le faire puisqu'ils sont les moins concernés. La subordination actuelle de ces femmes exige donc cette approche d'intervention qui cherche à améliorer les rapports sociaux de sexe tout en s'appuyant sur leurs intérêts spécifiques en espérant qu'elles prendront plus tard davantage conscience de leur situation pour tenir elles-mêmes un discours féministe. Ce contexte d'analyse éclaire un autre aspect de la démarche progressive de changement du développement local selon le genre et proposée par les animatrices.

Le développement local selon le genre est aussi un processus dynamique, pro-actif qui peut transformer les femmes en de véritables actrices de développement si les ressources étatiques et les interventions des ONG sont bien définies envers les femmes, envers le milieu dans les différentes instances et institutions liées à la décentralisation. Les propos tenus par les répondants et répondantes restent tributaires de leurs milieux de vie et

des activités qu'elles exercent dans les différents secteurs. Cette démarche de développement à la fois territoriale et intégrée trouverait son envol aussi dans les valeurs consensuelles pro-actives entre acteurs. Les informations recueillies montrent différents comportements pro-actifs consensuels. Les responsables qui négocient l'adhésion d'autres femmes auprès de leur époux restent une manière consensuelle et pro-actve de développement local selon le genre. La responsable augmente le nombre de femmes qui seraient sensibilisées aux contraintes liées au genre. Les femmes qui cachent leur revenu à leurs maris adoptent aussi une stratégie proactive pour répondre à leurs besoins et pour assurer leur autonomie financière au sein du ménage. Les femmes qui assurent l'éducation de leurs filles ou qui s'assurent du partage de leurs biens avant de mourir protègent leurs enfants contre tout déconvenu de répartition qui serait contre leur volonté et assurent aussi une bonne éducation à leur fille pour lui éviter de subir ou de faire subir le même sort aux autres.

Une manière consensuelle de concevoir le développement local selon le genre est déterminante et pertinente dans la construction d'une force locale de changement. Les femmes n'ont pas plus de pouvoir économique par rapport aux hommes et les informations montrent qu'un revenu égal ou supérieur de ces femmes n'influencerait pas les rôles prédéterminés dans le ménage. De plus, les femmes ne sont pas scolarisées et celles qui le sont représentent un nombre infime et elles ne comprennent pas nécessairement le bien fondé d'une approche genre comme force locale de développement. Les hommes sont les acteurs les moins victimes dans cette situation dont les considérations sociologiques les ont

consacrés en de véritable chef dans la sphère privée et dans la sphère publique. Ce contexte définit des rapports sociaux et détermine des arrangements complexes de comportements où les hommes et les femmes se supportent et trouvent leurs intérêts. Une force sociale de développement selon le genre partirait de leurs réalités locales où tous les acteurs définiraient à travers leurs logiques des essais de solutions qu'ils pensent apporter.

Cette manière de concevoir le développement et les rapports sociaux du genre selon les réalités du milieu rompt avec les traditionnelles réflexions sur le double ou la triple marginalisation qu'on considère que certaines femmes subissent. En effet, les anciennes réflexions mettaient un peu trop l'accent sur l'ampleur des inégalités du genre, évacuant à travers ce même discours, les solutions adéquates qui ne peuvent qu'être spécifiques à chaque milieu. L'ampleur des inégalités subies par les femmes n'entraîne pas automatiquement des interventions de solutions d'ampleur équivalente. Cela signifie que les besoins pratiques et les intérêts stratégiques sont différents d'un milieu à un autre.

La fragilité de cette réflexion qui met l'emphase uniquement sur l'ampleur des inégalités se situe aussi dans la lecture des faits où certaines formes de rapports sociaux sont plus complexes au niveau de certains espaces par rapport à d'autres. Par exemple, en milieu rural, les rapports liés au genre sont expliqués surtout par la forte présence de la tradition, alors qu'en milieu urbain, la tradition semble moins présente, mais les modes de vie poussent les femmes à l'avant scène publique où elles sont marginalisées par manque de compétences et d'expériences professionnelles. Devant cette dualité de caractère que

comportent les inégalités liées au genre, les mesures proposées dans ces milieux différents par leurs réalités n'ont pas résolu le problème.

Notre analyse rejette cette subordination des femmes à croissance continue et des espaces les plus déshérités qui conduirait aussi à l'erreur d'un universalisme des besoins et des intérêts stratégiques des femmes. Les besoins pratiques et les intérêts stratégiques sont différents d'un milieu à un autre et leur impact sur le bien-être de la répondante varie encore selon sa place dans la société, selon la nature du ménage et enfin selon l'organisation sociale. Si on considère le crédit comme un besoin pratique, les résultats montrent que les crédits de courte durée initiés par les ONG ne favorisent pas un véritable investissement dans leurs activités. Les femmes s'endettent continuellement et se rendent ainsi dépendantes des ONG pour pouvoir maintenir leurs activités génératrices de revenu. Les crédits n'améliorent pas le niveau de consommation des femmes si bien que les véritables problèmes de développement restent et perdurent dans le milieu. De plus, une autre réalité contextualisable est la capacité limitée de ces femmes qui freinent les interventions orientées vers elles et les empêchent ainsi de saisir toutes opportunités qui s'offrent à elles et sur lesquelles elles peuvent se baser pour assurer un développement du milieu dans leurs intérêts. Par exemple, si elles avaient fait preuve d'une autonomie dans la gestion décentralisée du crédit ou d'une meilleure compréhension dans le désengagement qui s'opère, les ONG renforceraient plutôt leurs interventions vers l'autonomie des organisations. Ce qui leur laisserait plus de temps pour un meilleur apprentissage dans le désengagement. Le niveau d'autonomie en milieu rural est plus faible que celui obtenu en

milieu urbain même si les objectifs des deux ONG s'apparentaient sur différents points au départ. De plus, MIALLEBOUNI a mieux intégré ces différents objectifs dans ces interventions que ASSEF. Mais ces résultats restent limités par rapport à ceux de ASSEF. C'est ici que l'espace vécu apporte dans son analyse les réponses adéquates aux problèmes posés à travers les limites des ONG décrites actuellement.

L'intégration de l'espace dans l'analyse du genre coupe le cordon d'une linéarité de subordination croissante tout en intégrant dans une même réalité objective un processus d'optimisation des connaissances qui servirait à corriger les inégalités selon le genre. La réalité contextualisante du milieu, l'organisation sociale qui structurent les pensées et expliquent les comportements pourraient se chevaucher avec celle des logiques des interventions pour déterminer cette optimisation. Les solutions et les moyens à trouver deviennent des réalités scientifiques objectives de connaissances qui seront à la fois effectives et prospectives. Par exemple, dans la réalité actuelle des informations obtenues, les résultats montrent que les femmes sont pauvres, tellement pauvres que les interventions des ONG par distribution de crédit à faible montant ne peut les faire sortir d'un seul coup de cette situation économique déplorable. C'est ce contexte qui explique encore toutes les difficultés soulevées malgré les interventions.

En tenant compte des réalités locales au cœur des rapports sociaux de genre qui se tissent entre acteurs et dans sa mise en pratique dans le développement local, on saisit plus facilement les significations des inégalités liées au genre et la complexité des répondantes à se forger comme sujet agissant et capables d'organiser leur avenir dans l'autonomie locale.

Il ne faudrait pas perdre de vue que le développement des territoires n'entraînerait pas systématiquement l'émancipation des femmes ou la correction des inégalités liées au genre. En effet, même les crédits obtenus par les femmes pour leur permettre d'avoir des revenus sont toujours investis dans des activités informelles, secteur économique qui marginalise encore l'accès des femmes aux ressources selon (Aguéh,2000) dans le contexte béninois. Ces femmes sont donc marginalisées économiquement sur le plan d'accès aux ressources au sein même du développement de leur territoire et dans les activités qu'elles exercent.

Il serait donc souhaitable de redéfinir les constructions spatiales dans lesquelles peuvent s'inscrire des rapports sociaux plus égalitaires et dans un univers d'interactions dynamisant entre acteurs. À ce sujet, le plan de développement de la commune de Dogbo, qui a pris en compte à la fois les intérêts pratiques et stratégiques des hommes et des femmes dans son élaboration, est un grand pas. On suppose que les objectifs définis dans ce plan seraient appliqués pour permettre une amélioration des rapports sociaux selon le genre entre les acteurs. Ces constructions à établir seraient aussi possibles dans l'entremise d'un espace où se développeraient les échanges mutuels entre individus, échanges qui contrôlèrent les pratiques spatiales marquant ainsi les lieux de la présence de ses acteurs. Que l'acteur soit l'État, les ONG, les hommes et les organisations des femmes ou les femmes individuellement, cet espace d'interaction entre les acteurs serait davantage précisé en cernant les enjeux majeurs du développement local selon le genre.

C'est ici que les mécanismes de responsabilisation, de négociation, de partenariat, de liberté de choix, d'ouverture d'esprit et de la participation dans les interactions entre acteurs

seraient pertinents. Ces mécanismes confrontent les réalités de terrain entre acteurs pour des valeurs nouvelles et récurrentes de correction qui peuvent rendre positif, négatif ou maintenir stable le changement déjà amorcé.

Le développement local selon le genre serait défini progressivement dans l'altérité construite entre acteurs par séquences successives de connaissances inter-reliées à différents niveaux de compétences horizontal et vertical de décision. Il s'agit d'un développement défini à la fois par les hommes, les femmes, l'État et les ONG.

Le développement local selon le genre naît des interactions établies entre ces quatre acteurs et s'inscrit dans ce devenir de construction du secteur public et contribuerait aussi à la correction des inégalités dans la sphère privée que représentent le ménage et la famille et dans le secteur informel de leurs activités. Le développement local selon le genre serait le changement des rapports de patriarcat de la sphère publique vers la sphère privée. Dans un contexte où les femmes se définissent comme les détentrices des devoirs domestiques, il est clair que la sphère privée reste le milieu par excellence du confinement et limite leurs capacités. Les ressources acquises et construites par les femmes dans leurs interventions avec les ONG et dans les réseaux créeraient un espace d'autonomie dans le privé qui serait complété par les changements amorcés dans la sphère publique grâce aux interactions établies à partir des mécanismes proposés. Le foisonnement des ressources acquises et des moyens à construire qui émergerait du public puis de leurs interactions qui rendraient l'espace public plus ouvert au dialogue et à d'autres valeurs positives de changement dans

le sens de la logique d'une analyse selon le genre contribuerait en retour à mieux préciser les changements amorcés dans la sphère privée.

Le développement local selon le genre se construirait par séquences de connaissances successives (selon le degré de changement progressif des rapports sociaux) entre acteurs de différentes sphères et serait celui d'un changement à long terme résultant de l'enchâssement de la société dans l'espace telle l'image laissée par la nature dans une pierre taillée. C'est un développement qui assurerait à la fois l'autonomie locale et l'autonomie des répondantes à travers l'autonomie des autres acteurs (les maris, les ONG, l'État nation et l'État monde) et à travers des valeurs universellement partagées de développement, mais contextualisées dans les réalités du milieu rural et urbain.

Cette démarche spatio-temporelle du développement local selon le genre nécessiterait plusieurs générations d'apprentissage collectif de pratiques de changement entre acteurs qui seraient conscients du souci de la gravité actuelle de la situation et se rendraient capables de prendre des décisions futures qui ne désavantageraient pas leurs enfants. Les femmes commencent par comprendre les enjeux d'un tel développement.

Les solutions de solidarités intergénérationnelles sur les rapports du genre et conceptualisées à partir du milieu, et qui retrouveraient l'existence de leurs valeurs dans les références universelles des droits de l'homme comme celles définies par les femmes, devraient être encouragées de plus en plus par l'État et les ONG auprès de ces actrices de développement pour corriger ces inégalités à la fois structurelles et conjoncturelles.

* * *

Peut-on conclure autrement ce chapitre sans souligner la diversité des logiques des acteurs dans la correction des inégalités liées au genre et la multiplicité des variables qui complexifie la situation. Il n'y a pas de réponse unique au développement, mais plutôt des réponses variées, complexes individuelles et collectives. Le développement local selon le genre mérite d'être considéré comme une réponse valable. Il s'agit d'une approche à la fois offensive et défensive, ouverte et constructiviste. Le local matérialise ici l'espace physique et social qui se construirait et se développerait entre acteurs pour des valeurs égalitaires.

CONCLUSION

Dans un pays en voie de développement où les problèmes économiques et la survivance au quotidien restent les préoccupations majeures des hommes et des femmes, les rapports sociaux liés au genre ne s'appréhendent pas nécessairement comme une nouvelle contrainte qui vient exacerber la piètre qualité de vie déjà existante.

Dans ce contexte, les hommes et les femmes trouvent des solutions d'amélioration de leurs conditions de vie sans tenir compte des inégalités liées au genre. Il en résulte que ces stratégies de survivance désavantagent les femmes par rapport aux hommes et les subordonnent au second rang dans la société béninoise.

Dans cette recherche, nous avons voulu aller plus loin dans la compréhension des rapports sociaux liés au genre qui marginalisent les femmes par rapport aux hommes au Bénin. Nous avons ainsi cherché à comprendre comment la contribution des ONG locales pouvait aider ces dernières à devenir de véritables actrices de développement de leur milieu. Pour cela, nous avons adopté une approche globale et systémique d'analyse des contraintes liées au genre pour contextualiser les données. Nous avons ensuite adopté une analyse en termes de réseaux pour mieux saisir les stratégies définies par les femmes dans le but de corriger leurs conditions socio-économiques.

À l'aide d'une analyse systémique, nous avons pu identifier les différentes contraintes liées à l'accès des femmes aux ressources : il s'agit du mariage, de la polygamie, de

l'éducation différenciée, de la division sexuelle du travail qui entraînent des difficultés d'accès au crédit, au pouvoir et à la participation des femmes au développement de leur milieu.

Toutes ces contraintes s'articulent autour de la notion de dépendance qui prend sa source dans les comportements d'injustice adoptés par les hommes envers les femmes. Les contraintes liées au genre s'expliquent par les rapports de subordination de comportement, du regard d'infériorité porté par les hommes sur les femmes et du comportement négatif des hommes pour maintenir les femmes dans une situation de marginalisation. La dépendance qui se crée dans les rapports sociaux entre les hommes et les femmes empêche les femmes d'acquérir les ressources, affaiblit leur capacité d'accéder à ces ressources et les place en dehors de la sphère de contrôle et de prise de décision de ces mêmes ressources. Ces contraintes liées au genre rencontrées dans la sphère privée et dans la sphère publique forment plusieurs boucles de rétro-action négative au niveau du mariage, de l'éducation différenciée et au niveau de l'accès au pouvoir.

Devant cette situation, ASSEF et MIALLEBOUNI interviennent dans le milieu rural et urbain pour aider les femmes à obtenir du crédit et pour renforcer leurs capacités d'entreprendre des activités génératrices de revenus. Les résultats de la recherche montrent que les femmes ont acquis certaines habiletés qui facilitent leur accès aux ressources comme l'autonomie, l'interdépendance financière, la prise de parole. Ces éléments leur permettent d'exposer leurs idées dans les réunions ou leurs besoins lors des visites d'étrangers dans leurs organisations. Elles sont aussi capables d'aller revendiquer un

partenariat plus égalitaire envers les ONG et exprimer clairement les difficultés qu'elles rencontrent dans leur vie. Les femmes sont aussi capables de construire d'autres ressources pour faciliter leur accès à de nouvelles. Ces nouvelles ressources sont les solidarités, les motivations réciproques qu'elles se donnent, les stratégies de contournement au niveau des activités de revenu ou les décisions qu'elles prennent au sujet des rapports sociaux à l'égard de leurs filles.

Les responsables des groupements étudiés sont aussi capables d'aller négocier auprès des hommes pour faciliter l'accès des femmes aux organisations ou encore de négocier des re-échelonnements de crédit pour celles qui rencontrent des difficultés temporaires et de développer des partenariats avec d'autres groupements du milieu et avec l'extérieur.

Ces résultats nous permettent de conclure sur certaines réflexions qui différencient les femmes occidentales des femmes africaines au sujet de la division sexuelle du travail. Par exemple, la division sexuelle du travail telle que pratiquée dans le contexte béninois permet à certaines femmes de sortir dans la sphère publique tout en maintenant d'autres dans la sphère privée. Ces deux catégories de femmes y trouvent leurs intérêts tout en satisfaisant leurs besoins pratiques. Ainsi les réflexions menées sur la division sexuelle du travail selon le genre (Delphy, Michel Andrée), qui proposent un partage égal du travail entre les hommes et les femmes pour permettre aux femmes d'aller exercer des activités de revenu dans la sphère publique, pourraient être nuancées si on tient compte de l'environnement social de la recherche et des informations livrées par les répondantes membres des organisations. Nos résultats confirmeraient plus les conclusions menées par les féministes

africaines comme SOW (1999), ASSIÉ-Lumumba (1997) qui sont réticentes devant la dichotomie publique et privée amenée par les féministes occidentales pour expliquer les rapports sociaux liés au genre. Le contexte d'analyse défini par l'organisation sociale de la famille reste le facteur déterminant qui permet d'aboutir à cette conclusion.

La famille assouplit les contraintes subies par les femmes au niveau des rapports non-marchands établis au sein de la société. Les résultats montrent que les rapports sociaux établis entre les acteurs dans ce contexte comportent une dualité d'échange monétaire et non monétaire qui procurent des satisfactions réciproques entre les hommes et les femmes, sans conflits d'intérêts apparents. Ce rôle de tampon joué par la famille reste adaptable dans le contexte actuel de sous-développement socio-économique où la majorité des femmes n'est pas scolarisée pour aller monnayer leurs compétences dans la sphère publique et avoir un revenu nécessaire équivalant à celui de l'homme. L'organisation des rapports sociaux établis dans le milieu reste donc déterminante dans les formes de solutions pour corriger les contraintes présentées. La contextualisation permet de mieux répondre aux besoins pratiques des femmes et permet de trouver les pistes pour atteindre les intérêts stratégiques.

Au Bénin, la sortie des femmes dans la sphère publique n'entraîne pas systématiquement leur accès au pouvoir dans les instances de décisions parce qu'elles sont limitées par les conséquences négatives de la sphère privée qui viennent exacerber celles de la sphère publique. Cette situation confirme que les rapports sociaux du genre sont traversés par tous les autres rapports sociaux au sein de la société.

De ce point de vue, les impacts des interventions des ONG montrent clairement des soutiens pour le renforcement des capacités des femmes aussi bien dans la sphère privée que dans la sphère publique. Toutefois, le niveau d'appropriation de ces valeurs pour permettre un changement définitif reste limité. Selon les résultats, les femmes identifient bien les contraintes qu'elles subissent, mais cherchent à toujours valoriser certaines références dont le statut de femme mariée qui est considéré ici comme un statut social positif.

Cette situation et celle décrite dans la division sexuelle du travail permettent de conclure que les rapports sociaux de sexe entre les hommes et les femmes dépendent de leurs conditions socio-économiques, des modes de vie qu'elles mènent, et les solutions qu'elles proposent restent aussi tributaires du degré d'appropriation de ses valeurs que les interventions des ONG apportent et de l'ajustement qu'elles en font pour l'accommoder à leurs propres valeurs culturelles.

Dans un tel contexte, l'appui apporté par les ONG reste insuffisant pour un changement définitif. L'insuffisance se retrouve ici dans la forme d'intervention et dans les qualités de soutien qu'elles apportent. Les résultats montrent que les appuis apportés aux femmes auraient pu avoir plus d'impacts positifs s'ils étaient soutenus par une prise en compte des rapports sociaux des autres acteurs du milieu et s'il y avait une cohérence dans les interventions locales. De plus, ce changement des rapports sociaux selon le genre devrait être accompagné par des mesures étatiques pour rendre le climat favorable aux interventions et aux prises de décision dans le milieu.

Les insuffisances dans les interventions des ONG restent aussi dans une logique de changement qui ne correspond pas totalement aux besoins des femmes. Les résultats montrent que la distribution de crédit ne peut favoriser seule, l'émancipation des femmes en situation économique défavorable parce que les femmes priment certaines formes de rapports sociaux non monétaires devant certains rapports sociaux économiques. Le contexte fait ressortir les insuffisances d'une approche économique sans une vision globale préalablement établie. Les résultats montrent que les interventions apportées aux femmes ont des effets limités à court terme et à long terme. Les appuis financiers permettent aux femmes de résoudre les besoins immédiats en crédit, mais les rendent encore plus dépendantes des interventions des ONG, car les montants de crédit sont limités par rapport à leurs besoins et par rapport à leurs capacités d'entreprendre.

Les femmes béninoises de notre recherche ne projettent pas une vision à long terme sur les activités qu'elles exercent. Elles se contentent des besoins quotidiens sans une préoccupation pour l'avenir. Cette situation fait qu'elles n'arrivent pas à saisir toutes les opportunités présentes dans le milieu pour leur émancipation. Pour répondre donc à notre première hypothèse, nous pouvons dire que les contraintes sont établies sur la base des rapports sociaux du genre. Les interventions des ONG restent une bouée de sauvetage, mais il reste encore à faire au niveau des interventions afin de faire des femmes, de véritables actrices.

Les appuis apportés aux femmes permettent plusieurs formes de solidarités entre elles. En milieu urbain, les groupes solidaires économiques basés sur des réseaux de

confiance laissent entrevoir un développement basé sur des compétences des femmes tout en sauvegardant leurs intérêts individuels. Toutes les femmes se tiennent ensemble pour répondre aux exigences de crédit et bénéficier de montants plus élevés. Les solidarités urbaines se tiennent ainsi autour de l'accès au crédit ou se construisent, à travers les réalités du territoire urbain, des subjectivités individuelles de changement. Les femmes arrivent ainsi à trouver l'argent nécessaire pour entreprendre une activité et avoir un revenu. Le développement local en milieu urbain serait celui d'un développement économique local qui dépendrait de la capacité des différents acteurs à se prendre en charge individuellement et collectivement pour des valeurs égalitaires de changement dans l'intérêt du milieu.

En milieu rural, les rapports sociaux à l'intérieur du groupement ont un aspect collectif qui s'exprime à travers les solidarités réciproques et qui se partagent aussi au niveau des activités individuelles. Ces différents comportements nivellent les insuffisances de compétences entre les femmes et homogénéisant les formes d'activités et la qualité de collaboration avec l'ONG. Il s'ensuit une valorisation et une complémentarité entre les femmes d'une part, puis d'autres part un ancrage territorial des rapports sociaux de changement avec les autres acteurs. L'identité et le sentiment d'appartenance collectif délimitent ainsi un espace objectif de construction de rapports sociaux. Le crédit attribué et géré collectivement permet l'échange d'expérience et de connaissances qui ont des retombées positives sur les activités individuelles que ces femmes exercent en retour. Cet espace de développement reste un espace de développement solidaire qui se tisse entre les groupements et qui permet leur mobilisation autour des activités d'intérêts communs. De

plus, la visibilité des femmes à travers leurs organisations et leur ancrage territorial structurent le changement des rapports sociaux du milieu. Le développement local en milieu rural reste un développement local solidaire.

Le développement local solidaire en milieu rural et le développement économique local en milieu urbain représentent deux pistes qui permettent aux femmes d'atteindre leurs intérêts pratiques à partir de la réciprocité de confiance des acteurs et de l'appropriation des relations spatiales. Ce changement se ferait à travers les niveaux d'organisation sociale qui définissent les deux milieux et qui structurent l'action et les réflexions des acteurs. La présence très forte de la tradition, les revenus limités et le système de parenté qui rend chacun des acteurs dépendant envers son voisin délimiteraient la forme de changement à amorcer et à donner entre les acteurs. En milieu urbain, le contexte est défini par un revenu élevé par rapport à celui du milieu rural, un mode de vie qui force de plus en plus les femmes à sortir pour aller chercher un revenu et qui fragilise de plus en plus les rapports sociaux culturels. Le développement local selon le genre prendrait forme dans cette réalité sociale des deux milieux.

L'intervention des ONG a permis la création de réseaux et la consolidation d'autres réseaux qui existaient déjà. Les femmes établissent ainsi leurs réseaux à partir des intérêts et des préoccupations à satisfaire leurs besoins. Ce comportement manifeste une prise de conscience et une volonté d'action vers le changement. Les réseaux définissent les affinités d'intérêts mutuelles entre elles pour les ressources acquises et celles à construire. Ces premiers niveaux de réseau définis par les ONG sont des réseaux de soutien et des réseaux

économiques qui facilitent leurs accès aux ressources et consolident les relations établies entre elles au sein de leurs organisations.

Il existe une seconde forme de réseau construit par les femmes pour l'ancrage territorial de leurs groupements dans leur milieu respectif. La construction des rapports sociaux dépend ici de l'identité des acteurs et de leur rapport à l'altérité. En d'autres termes, ces réseaux définissent les formes et la signification des valeurs à établir entre acteurs. Ces valeurs sont celles du respect, de l'engagement mutuel, de l'identité définie par rapport à son territoire et de l'authenticité des rapports sociaux pour un développement local. Dit autrement, le changement proviendrait du caractère symbolique établi entre ces acteurs dans leurs réseaux pour permettre la visibilité des femmes et de leurs pratiques au niveau local.

Enfin, il existe une troisième forme de réseau à caractère international et qui a un impact positif au niveau local. À ce sujet, les formes de partenariat entre les femmes rurales et les femmes néerlandaises peuvent être considérées dans ce sens. La pertinence émerge ici de l'ouverture des valeurs locales face à d'autres de provenance étrangère. Les femmes sont valorisées dans leurs milieux et relocalisent leurs intérêts au niveau local comme refuge face à l'identité au niveau international. La proximité spatiale des intérêts des acteurs rend possible une telle démarche de construction.

Les formes de solidarité entre acteurs et actrices, les réseaux économiques, symboliques et de refuge local d'identité structurent les rapports sociaux selon le genre

pour transformer les femmes en sujets différenciés dotés d'une identité singulière d'où émaneraient leurs propres valeurs de correction à établir avec d'autres acteurs.

Ces analyses confirment donc notre deuxième hypothèse. Si les appuis sont insuffisants pour corriger les inégalités et libérer les femmes de leur dépendance envers les ONG, ils permettent quand même aux femmes de développer des pratiques innovantes de correction des inégalités et rendent dynamiques leurs accès aux ressources. De plus, les femmes développent des espaces propices d'appropriation de leur liberté. Par exemple, elles définissent des stratégies de contournement de leur revenu envers leurs maris, envoient leurs filles à l'école pour rompre avec les anciennes valeurs traditionnelles, s'assurent du partage de l'héritage de leurs biens. Les animatrices soutiennent aussi les femmes dont plusieurs sont dans les groupements sans le consentement de leurs maris. Ces dernières conseillent aussi aux femmes les attitudes pour assurer un équilibre au sein du foyer.

Les réseaux symboliques, économiques et de refuge permettent aux femmes d'accéder à d'autres formes de ressources qu'elles peuvent utiliser pour atteindre leurs intérêts stratégiques. Ces réseaux introduisent de nouvelles valeurs de correction. Par exemple, à travers leur voyage au Pays-bas, les femmes ont conscience de réaliser quelque chose que leur mari ne pourra pas faire de si tôt comme la gestion du temps que noteraient les Néerlandaises. Ces références sont des pistes d'ouverture pour réaliser le développement local selon le genre.

Les valeurs acquises, celles construites entre elles et celles introduites grâce à l'imbrication dans les réseaux impliquent qu'elles peuvent se définir des valeurs égalitaires de correction nécessaires pour devenir des actrices dans la sphère privée et dans la sphère publique. L'action individuelle de correction des inégalités selon le genre partirait des femmes elles-mêmes dans les contextes socio-économiques décrits.

Pour répondre à notre hypothèse, nous pouvons dire que les interventions des ONG permettent aux femmes de développer des pratiques innovantes de correction des inégalités liées au genre. Ces pratiques améliorent leur situation et éveillent en elles d'autres stratégies qui représentent des signes d'appropriation des valeurs que les ONG proposent. Elles engendrent ainsi des impacts positifs sur l'avenir de leurs enfants. Elles améliorent aussi les rapports sociaux au sein du ménage et de la société. La nature des rapports sociaux entretenus par les femmes dans le contexte analysé et les arrangements sociaux et culturels qu'elles se donnent et se construisent entre elles, améliorent leurs conditions de vie dans la sphère privée et accroissent leur visibilité dans la sphère publique.

Comme la première hypothèse l'a montré, il existe certaines formes d'inégalités liées au genre qui restent difficiles à améliorer à cause du discours tenu par les femmes elles-mêmes. Même si les besoins pratiques comme l'accès des femmes au crédit, à la formation et aux infrastructures sont réglés, leurs intérêts stratégiques ne pourraient être atteints qu'à partir de certaines conditions préalables.

Dans une analyse selon le genre, le discours tenu par les femmes elles-mêmes et les perceptions portées par les autres acteurs sur elles restent un contexte peu propice pour favoriser un développement local. En effet, la conception même de la maison et du mariage que les hommes et les femmes se font marginalise les femmes et les place au second rang dans l'organisation de la société. Qui plus est, le discours tenu par elles-mêmes, comme celui valorisant seulement le statut de femme mariée qui maintient le patriarcat et l'hégémonie masculine sur les femmes ne peut pas faciliter des rapports sociaux de genre égalitaires. Les informations livrées par elles, montrent bien qu'elles sont conscientes de leur situation, mais l'attribuent aux conditions économiques défavorables qu'elles vivent, même si elles reconnaissent comme essentielles les activités de reproduction, il reste voir que même en conditions de vie meilleure, leurs situations ne s'amélioreraient pas sur le plan du statut social, lequel engendrerait un changement de rapports sociaux selon le genre.

Le niveau de prise de conscience des femmes reste aussi limité. Au sein des femmes même, le facteur âge crée une différence de perceptions sur l'accès des femmes aux ressources où les femmes les plus âgées essayent de maintenir les plus jeunes à travers leur pouvoir séculaire de pratiques et de perception comme femme. Ces divergences d'opinions ajoutées aux différentes pratiques religieuses, ethniques et au contexte culturel lié à chaque milieu rendent difficile une mobilisation collective pour la construction d'une identité de femmes et risquent même d'étouffer les valeurs qu'elles commencent à acquérir ou à construire grâce aux interventions des ONG.

Pour répondre à la seconde partie de notre deuxième hypothèse, nous pouvons dire que les pratiques innovantes collectives initiées par les femmes sont considérées comme des outils d'appropriation et d'affirmation de leur espace à l'intérieur de leurs organisations. La visibilité de leurs pratiques et la reconnaissance de leur contribution au développement passeraient par des pouvoirs de négociations entre acteurs dans une démarche consensuelle au niveau local que nous proposons ici par le développement local selon le genre.

Le développement local selon le genre se construirait ici de la sphère publique vers la sphère privée. Dans un contexte où l'État est épris par les conditions socio-économiques peu favorables pour permettre l'émancipation de la femme béninoise et où les stratégies et les pratiques développées par les femmes elles-mêmes ne solutionnent pas totalement l'accès des femmes aux ressources, le support de la société civile et spécifiquement de la société locale est nécessaire pour éviter de faire des femmes, de simples consommatrices des valeurs de changement.

Les actions individuelle et collective de correction des inégalités liées au genre partiraient des femmes et seraient supportées par une mobilisation des différents acteurs du milieu. La mise en contexte permet d'analyser le contexte de changement obtenu par les femmes qui ne peut se définir, se comprendre et être apprécié qu'à partir de leur situation socio-économique de départ. De ce fait, le contenu des changements que les actrices ont livré dans leurs informations reste unique et ne peut s'appliquer dans un autre milieu. Ce sont ces changements portés par les femmes qui représentent des nœuds de dialogue et de

renforcement de capacité. Ces nœuds se consolideraient à travers les nœuds d'inertie et d'opposition de valeurs définies par les hommes pour créer de nouveau contexte de reconstruction de valeurs selon le genre dans le développement local.

Le développement local selon le genre serait un construit de la sphère publique vers la sphère privée pour consolider les changements qui commencent par être établis déjà dans la sphère privée. Les changements définis par les femmes dans les partenariats, dans les différentes collaborations avec les deux ONG, dans les rencontres internationales et dans les réseaux représentent à cet égard des tremplins pour corriger les inégalités dans les rapports sociaux de genre.

Plusieurs notions seraient à préciser dans cette démarche pour permettre l'émergence du féminisme béninois et encore mieux du féminisme africain. Par exemple, la citoyenneté des femmes, la gouvernance des rapports sociaux selon le genre au niveau local, le système de parentalité qui définit des « schèmes » d'appropriation du bien commun, la délimitation entre les pouvoirs de décision du ménage et de la famille dans le système patriarcat sont des notions à préciser dans la citoyenneté et l'autonomie et dont le sens à donner par les femmes attribue un sens aux valeurs qu'elles proposent pour leur propre changement.

Mais on ne peut pas s'arrêter à ce simple changement individuel et collectif porté par les femmes. L'analyse politique des enjeux, des atouts, des stratégies, des alliances avec les autres acteurs du milieu et avec l'État permet ici le positionnement des acteurs et définit le sens de l'altérité à construire dans le développement local.

Le féminisme béninois se construirait dans l'altérité définie par les acteurs et le féminisme africain dans l'ensemble des altérités au niveau des différents pays et par rapport aux différents courants féministes déjà existants. Par exemple, les féministes tiers-mondistes ont beaucoup insisté sur le capitalisme et le colonialisme, le comptant parmi les facteurs de subordination des femmes. Il en est de même des nombreuses réflexions houleuses entre les féministes dites naturalistes et celles dites culturalistes à propos de la maternité. Les féministes africaines considèrent le fait d'être mère comme un élément important qui nuance le rapport de la femme envers son mari, alors que les féministes occidentales attribuent ce rapport à la culture.

En considérant ces débats qui permettent l'affirmation identitaire et le repositionnement scientifique des féministes la mise en contexte des réalités des femmes dans la recherche féministe inter-continentale enrichit le champ féministe et les courants de réflexion liés à la notion d'émancipation de la femme et du développement des potentialités de changement et de la redéfinition des besoins personnels.

On ne parlera plus de l'immobilisme légendaire des femmes africaines face à l'aide ou à leurs déplorable condition de femmes, de mères, d'épouses, et de ménagères. On partirait de leurs propres ressources et des besoins exprimés pour définir le processus de changement qui peut accompagner leur réalité. La rationalité des femmes, leur comportement stratégique et organisationnel sur le plan social, restituent ici la mise en contexte et permettent de définir la forme de correction des inégalités liées au genre à définir.

L'autonomie locale et l'autonomie des femmes ne se définiraient pas simplement à partir des capacités qu'elles expriment ou celles exprimées par les autres acteurs. Cette autonomie se définirait aussi à travers les bienfaits qu'elles arriveraient à obtenir face à l'aide que les ONG apportent comme soutien et comme renfort. La nature de l'aide, les manières d'intervention qui définissent la forme de l'aide, expliqueraient les formes de partenariats établis qui seraient susceptibles d'aider les femmes à devenir de véritables actrices de développement de leur milieu. Dans le contexte spécifique de l'analyse de l'aide, les interventions des ONG sont limitées à cause du manque d'une vision globale d'intervention ou du réseautage qui favoriseraient la cohérence et l'organisation des interventions auprès des femmes.

Le développement local selon le genre propose une vision à la fois totalisante et particularisante de changement. Le changement du milieu et le changement des femmes elles-mêmes restent, de ce fait, un changement à travers une pluralité d'identités. Ainsi, le changement ne se réduirait pas simplement au regard de l'autre ou à la différence entre acteurs. Il exprimerait la construction des subjectivités dans une mise en pratique de projet. Le changement se retrouverait donc dans la manière de penser et d'agir ou encore entre les subjectivités qui créent l'existence objective du changement. Le projet de correction des inégalités n'existerait donc qu'à travers l'existence des acteurs et des mécanismes qu'ils se définissent comme changement. Le défi actuel des femmes béninoises et africaines serait de construire leur espace en tant que sujet dans leur société à partir des rapports monétaires et non monétaires définis entre acteurs et à partir des rapports communautaires au sein du

ménage, de la famille, et de la société de leur milieu. Il s'agit donc d'assurer le développement de l'individu à partir de celui de sa communauté et de son milieu.

Quelques pistes d'analyse peuvent être explorées davantage pour permettre à tous les acteurs et actrices de mieux se définir à travers ces organisations étudiées et dans cette démarche globale d'orientation du développement vers l'humain que nous proposons.

On a constaté, dans les informations reçues, que certaines femmes quittent le groupe en raison du non-respect des engagements pris collectivement ou qu'elles renoncent tout simplement à leur adhésion par leur comportement. Ces catégories de femmes menacent le dynamisme actuel encore fragile. Il serait donc souhaitable de mener une recherche spécifique pour analyser les causes qui expliquent ces comportements ou ces sorties.

De même, certaines pratiques comme la polygamie restent une stratégie de survie économique pour des communautés rurales en Afrique et au Bénin en particulier. Les résultats ont montré que cette pratique exacerbe les rapports sociaux inégalitaires déjà existants dans les ménages et dans la société. Une recherche portée sur cette stratégie comme pratique qui représente à la fois un enjeu social, économique et politique définirait des éléments tangibles de développement des milieux ruraux au niveau local.

Une piste de recherche serait par exemple de voir comment les tontines, ces anciennes formes d'épargne et de crédit, pourraient contribuer à renforcer le crédit actuellement accordé par les ONG pour renforcer les aides extérieures.

Enfin, nous avons vu que les formes de solidarités au travail représentent un point d'ancrage de la culture et véhiculent autant les rapports sociaux de soutien aux femmes que les formes d'inégalités de nature patriarcale qui les marginalisent. Cette ambivalence se retrouve dans le ménage et dans la famille et soulève une redéfinition de la notion de «différence» dans les rapports sociaux à partir de l'espace et de la culture. La différence émergerait de la réflexion croisée de ces deux notions pour comprendre comment les subjectivités du corps et des rapports sociaux s'articulent dans la production et la reproduction.. Nous proposons ici une démarche d'analyse du genre en quatre points qui pourrait s'appliquer au changement, dans toute analyse des rapports sociaux de genre. Définir les critères de «sujet» femme, analyser la contribution des femmes à l'amélioration des rapports sociaux de genre, analyser la contribution des hommes à cette même amélioration, mener une réflexion sur un changement capable d'être supporté par les deux sexes à partir de leur référence symbolique.

Ces étapes, qui porteraient le discours des femmes comme parole transversale et vivante de leur émancipation, éviteraient de définir l'essence d'une vérité absolue. Certes, une telle démarche aboutirait à spécifier davantage les questions relatives au sexe et à l'espace dans leurs réalités et ferait avancer les réflexions épistémologiques des rapports sociaux du genre. Ces rapports sociaux se définiraient dans les rapports de l'individu au sein de sa société ou du rapport entre culture et structuration de l'identité. Il reste à comprendre comment l'interaction qui reste une notion à la fois émotionnelle, sociale,

cognitive et affective peut s'articuler avec celle de l'identité au sein d'une société pour définir les rapports sociaux de genre au niveau d'un espace transitionnel de changement.

BIBLIOGRAPHIE

- Afard, 1985. L'expérience de l'association des femmes africaines pour la recherche sur le développement. Développement Et Dialogue No spécial, 133-153.
- Ahlonso, A.R. 1987. Régime foncier et utilisation des terres sur le plateau adja, province du Mono. Cas du village de Gbannavè. République du Bénin : FSA-UNB, (2)
- Ahlonso, A.R. 1987. Régime foncier et utilisation des terres sur le plateau adja province du Mono. Cas du village de Gbannavè. Thèse d'ingénieur agronome. Bénin : FSA-UNB.
- Albert, I. 1993. Des femmes, une terre. Paris: L'harmattan, collection alternatives alimentaires.
- Amin, S. 1988. La faillite du développement en Afrique et dans le tiers-monde: une analyse politique. Paris: L'harmattan.
- Anadon, M. Masson D. Tremblay M. et al. 1992. De l'organisation aux pratiques d'auto-développement. Portrait de groupes de femmes au Saguenay-lac-saint Jean. Québec : Travaux de l'équipe "femme et développement régional" no 1.
- Anadon, M. D. Masson et al. 1990 A.D. Vers un développement rose. Éléments théoriques et méthodologiques d'une recherche sur le rapport des femmes au développement en région. Chicoutimi: GRIR. Groupe de recherche et d'intervention régionale. Notes de recherche no 10.
- André, Boon, Rock L. Mongbo et al. 1997. Interventions et participation paysanne. Dynamique paysanne sur le plateau Ajda du Bénin Mark Breuser et Erik Frederiks Jon Danne. Édition Karthala éd., 265-87. Paris.
- Andrew, C. 1995. La démocratie locale pour les femmes. Condition du développement régional. Du local au planétaire. Réflexions et pratiques de femmes en développement régional Sous la direction de Coté D. Des Rivières M. et al. Éditions Remue - ménage éd., 79-92. Québec.
- Andrew, C. Sokoloff. 1993. L'apport des recherches féministes aux analyses du développement local et régional. Revue Canadienne Des Sciences Régionales Vol. 16:2 : 157-64.
- Arizpe, L. 1985. Femmes et développement en Amérique Latine et aux Caraïbes : leçons des années 1970 et perspectives pour l'avenir. Développement Et Dialogue, n° spécial : 94-108.

- Arocéna, J. 1986. Le développement par l'initiative locale. Paris: l'harmattan.
- Assié-lumumba, T. La question du genre dans la recherche pour le développement : quelques implications conceptuelles théoriques. Communications Présentée Au Cours De L'Atelier Rockefeller De Formation Francophone.
- Assié-Lumumba, T. La question du genre dans la recherche pour le développement : quelques implications conceptuelles, théoriques. Communication présentée au cours de l'atelier Rockefeller pour la formation francophone.
- Aydalot, P. 1980. Dynamique spatial et développement inégal. Paris: Économica.
- Aydalot, P. 1984. À la recherche des nouveaux dynamismes spatiaux. Crises et espaces. Paris.
- Bâ Hampaté, 1956. Culture et peuple. Paris: Présence africaine.
- Babadankpodji, P. 1995. L'intégration des femmes au développement : cas du Bénin. P.N.U.D. MDR.
- Bachofen, J.J. 1980. Du règne de la mère au patriarcat. Lausanne : Édition de l'aire
- Bailly, A. 1986. Représentations spatiales et dynamiques urbaines et régionales. Montréal, Uqam.
- Balandier, G. 1971. Sociologie actuelle de l'Afrique centrale (3^e édition). Paris: Presses universitaires de France. 529p.
- Banque Mondiale,. 1995. Région Afrique: un continent en transition. L'Afrique subsaharienne au milieu des années 90. République du Bénin : Banque mondiale.
- Banque Mondiale,. 1995. Étude sur le développement des micro-entreprises féminines. Aspects techniques, économiques et organisationnels. République du Bénin : Banque mondiale.
- Barel, Y 1971. Prospectives et analyse des systèmes. Paris: La documentation française.
- Barel, Y. 1984. La société du vide Paris : Seuil, coll. "empreintes" .
- Baribeau, C. Merardo, A. 1989. Actes du colloque de l'ARQ tenu à l'université du Québec à Trois-rivières. Associations pour la recherche qualitative. Approche phénoménologie de la recherche. Québec.
- Barret, M. 1988. Women oppression Today: the marxist féminism. New York: Féminism encounter.

- Barrière-Maurisson, M. 1995. Régulation familiale, marchande ou politique. Les variations de la relation travail-famille. Revue Sociologie Et Société n0 2 : 69-85p.
- Bassand,. 1983. "Mal-développement régional et luttes identitaires". Espaces Et Sociétés Janv-juin : pages 13-26p.
- Bassand, M. 1992. Développement local et processus identitaires. Les Partenaires Du Développement Face Au Défi Du Local Sous La Direction De Gagnon Christiane Et Juan-Luis Klein collection développement régionale, GRIR, Chicoutimi (groupe de recherche et d'intervention régionale): 242-67p.
- Bassand, M. et Silvio, Gi. 1982. Mal- développement régional et identité. Pour un développement endogène. Villes, Régions Et Sociétés Commission nationale suisse pour L'UNESCO. section d'éducation permanente. Presses polytechniques romandes: 200p.
- Bassand, M. Perrinjaquet. 1988. Cultures novatrices: espace et dynamique -- sociale.Paris:Harmattan.95 p.
- Bayard, J-F. 1989. L'État en Afrique. France: Fayard.
- Beauchemin, 2000. Revitaliser la citoyenneté: la nécessité d'un projet politique. sous la direction de Vivre la citoyenneté, identité, appartenance et participation Boisvert Y. Hamel J. Molgat M. avec la coll. de Bjenk Ellefsen , 157-64.Québec,Éthique publique. Liper .183p.
- Becker, S.H. 1988. Les mondes de l'art. Paris: L'hammarion.
- Becquert, L. J. 1976. Paradoxes du pouvoir local. Préface de Michel Crozier . Paris: Presses de la fondation nationale des sciences politiques.
- Béland, C. La coopérative: un projet de société . Université du Québec à montréal:Chairedcoopération, no1088-011. 11p.
- Belloncle, G. 1980. Femmes et développement en Afrique sahélienne : Les éditions ouvrières. Paris.
- Bérenghère, M. 1998. Citoyenneté, programmes sociaux et organisations de femmes dans le cône sud. Précarité Et Citoyenneté : Cahiers Du Gedisst n° 23: 15-27.
- Berengere, M. 1999. Quota ou parité. Enjeux et argumentation. Recherches Féministes Vol. 12, n° 1: 103-22.
- Berger, P. et Luckman T. 1986. La construction sociale de la réalité. paris: Méridiens Klincksieck.

- Bériot, D. 1992. Du microcospe au macrocospe: l'approche systémique du changement dans l'entreprise. Paris:ESF.235P.
- Berthelot, J-M. 1999. Présentation de l'introduction . Sociologie Et Soiéété. L'Interdisciplinarité Ordinaire. Le Problème Des Disciplines En Sciences Sociales 31 n° 1 printemps: 3-11P
- Biaou, G. 1991. Régime foncier et gestion des exploitations sur le plateau adja au Bénin. Thèse de doctorat. Abidjan: CIRES.
- Bierschent, T. et de Sardan, I-O 1998. Les pouvoirs au village. Le Bénin rural entre la démocratie et la décentralisation. Décentralisation. Pouvoirs Sociaux Et Réseaux Sociaux Bulletin N0 16, n° Éditions Kartalla: 296p.
- Billick, L. 1992. Le développement local. revue synthèse de la littérature récente sous la direction de Nicole Boucher. GRIDEQ Rimouski.
- Bio N'Morou, O. 1997. Politique et société: la réforme de l'administration territoriale en 10 points. Le Matin, journal quotidien au niveau national Du Mercredi 8 Janvier .République du Bénin
- Bio N'Morou, O.1997. La réforme de l'administration territoriale en 10 points. Le Matin (Journal Quotidien Au Bénin). Rubrique: Politique sociale.
- Bissiliat, J. 1992. Relations de genre et développement .Paris: ORSTOM.
- Bissiliat, J. et al. 1992. Relation de genre et développement: femmes et sociétés.Paris:leSycomor.326p.
- Bissiliat, J. Fieloux M. 1983. femmes du tiers monde. Travail et quotidien. Paris: Le Sycomore.
- Blumberg, R. L. 1989. Toward a feminist theory of développement . Feminist and Sociological Theory, Edite Par Ruth Wallace , London. Sage Publications 161-99.p.
- Boisvert, Y. 2000. Conclusion. sous la direction de Vivre la citoyenneté: identité, appartenance et participation Boivert J. Hamel J. Molgat M. avec la collaboration de Bjenk Ellefsen. éd., 37-53P. Éthique publique. Liber.
- Boisvert, Y. Hamel J. et al .2000. Vivre la citoyenneté. identité, appartenance et participation. Québec: éthique hors série publique. Liber .
- Boltanski, L. Thévenot, L. 1991. De la justification. Les économies de la grandeur. Paris: Gallimard.

- Boserup, E. La femme face au développement économique. Paris: Presses universitaires de France. Collection sociologie d'aujourd'hui 315p.
- Bouchard, H. 1999 Micro-commerce et stratégies de femmes. Les pratiques d'épargne et de crédit à Kinshasa (République démocratique du Congo). Université du Québec à Montréal: Montréal, n0 04-99-104. Chaire de coopération Guy-Bernier, 50p.
- Boulay, P. 1994. Régulation et développement territorialisée: une introduction des sciences humaines . Maîtrise en développement régional. Université du Québec à Rimouski: GRIDEQ.
- Bourdieu, P. 1979. La distinction. critique sociale du jugement. Paris: Les éditions du minuit, 670p.
- Bourdieu, P. 1980. Le sens pratique. Paris: Éditions du minuit.
- Bourdin A. 1982. Identité et territoire. Espace Et Culture Pierre Pellegrino éd. 119-26p.
- Boutin, G. 1997. L'entretien de recherche quantitatif. Québec: Presses e l'université du Québec 167p.
- Braidotti, R. 1994. Nomadic subjects: embodiment and sexuel différence in contemporary feminist théory. New York, Columbia University press. 325P.
- Braidotti, R. 1991. The subject in feminism. Hyptatia 6, no 2: 155-72p.
- Brodheat, T. 1990. Des ponts de l'espoir. Un an après. Associations Québécoises. Des Organismes De Coopération Internationale Vo. 2 n° 2: 12-6p.
- Bugain, J.1988. La problématique du rôle des femmes dans le développement en Afrique. Implication du CIFAD. Recherches Féministes, Femmes Et Développement : Mythes Réalités Changements n°2 121-6p.
- Bureau International du Travail 1984 Organisation internationale du travail, Séminaire tripartite pour l'Afrique sur le développement rural et la femme. 1984. Le développement rural et la femme en Afrique. Bureau international du travail : Genève.
- Campagne mondiale contre la faim/Action pour le développement. 1988. Idées et action . Rome: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
- Capo, M. 1999. La décentralisation au Bénin. rôle des femmes. Bénin : SNV Cotonou.
- Cardinal, L. Andrew C. 2001 Introduction autour de Gilles Paquet. in La démocratie à

- l'épreuve de la gouvernance, sous la direction Cardinal L. Andrew C. 1-7p. Ottawa: Les presses de l'université d'Ottawa.
- Castels, M. 1981. Mouvement sociaux urbains et changement politique. Sous la direction d'Alain Touraine in Mouvements sociaux d'aujourd'hui. Acteurs et analystes. Paris: Les Éditions ouvrières. 201p.
- CCCI, Centre canadien pour la coopération internationale. 1991 Un autre développement. Un autre développement. Guide pratique sur les rapports femmes hommes dans le développement. Ottawa: Ottawa.
- CEA, 1997. Le gender en Afrique Développement institutionnel et politique social régional en Afrique 64p.
- CEDDEA, Centre d'étude et de documentation sur le développement et l'éducation en Afrique. 1988. Actes du colloque sur les réalités socio-économiques de la femme africaines au Québec tenu au Québec du 30 septembre au 2 octobre par l'association des femmes et étudiantes AFEA. Québec, Université Laval: Université Laval.
- Cellule macro-économique de la présidence de la république du Bénin. 1995. Rapport sur l'état de l'économie nationale. Développement récent et perspectives à moyens termes. République du Bénin : Publication de la présidence.
- Centre national de la recherche scientifique, Centre régional de publications de Toulouse. 1981. Interventions urbaines et encadrement étatiques: mutations des campagnes du tiers monde. France: Éditions CNRS. dans le cadre de l'ATP, croissance urbaine, rapport du contrat sur les nouveaux impacts du système urbain sur les campagnes du tiers monde.
- Cloutier, L. Pelchat, Y. 1993. Femmes, rapports sociaux de sexe et stratégie de développement en Afrique de l'Ouest: documents préparatoire au séminaire d'autres voix, d'autres perspectives. Québec :Université Laval. 59p.
- Cohen, Y. 2000. Femmes et citoyenneté. sous la direction Vivre la citoyenneté. Identité appartenance et participation, sous la direction Boisvert Y. Hamel J. et al. Éthique hors public Liber éd., 87-98p. Québec.
- Collin, P-C. 1992. L'éducation permanente des monts du Lyonnais. Thèse de doctorat d'État en lettre et en sciences humaines. France: Université de Lyon 2.
- Comeau, Y. 1994. Vie quotidienne et participation aux associations: coopératives, organisme à but lucratif, ONG et syndicat. Québec: Chaire de Coopération Guy-Bernier à l'Université de Montréal .

- Commission nationale pour l'intégration de la femme au développement. 1995 Pékin. Évolution de la situation de la femme au Bénin (rapport national). République du Bénin : Comité national d'intégration de la femme du développement. 73P.
- Conseil canadien pour la coopération internationale. 1980. A partir de la base : contribution des ONG canadiennes à l'alimentation et à l'aménagement rural dans le Tiers-monde. Canada: Conseil des sciences du Canada.
- Conseil de l'Europe, 1996. Les stratégies, le rôle et les fonctions des ONG travaillant pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Actes de séminaire international du 13-14 juin. Strasbourg: Éditions du conseil de l'Europe.
- Cornelius, C. 1996. La démocratie comme procédure et comme régime : la montée de l'insignifiance. Paris : Seuil.
- Cornelius, 1997. Fait et à faire. Paris : Seuil.
- Cot, J-P. 2001. Des responsabilités partagées. La coopération franco-africaine en échec. Le Monde Diplomatique.
- Dagenais, H. 1999. La recherche féministe dans le monde francophone: nouveaux enjeux, nouveaux défis au seuil du troisième millénaire. Sous la direction de Dagenais H. La recherche féministe dans la francophonie. Pluralité et convergences Dagenais H. Montréal: Les éditions du Remue-ménage. 423 p.
- Dagenais, 1999. La recherche féministe dans la francophonie. Pluralité et convergences. Montréal Québec : Les éditions du Remue-ménage.
- Dagenais, 1994. Quand la réalité fait éclater les concepts. Réflexions méthodologiques sur les femmes et le développement dans la région Caraïbe. Femmes, Féminisme Et Développement, Ottawa (CRDI) - 447 p.
- Dagenais, H. 1989. Approches et méthodes de la recherche féministe. GREME 1,2, Édition revue et argumentée.
- Dagenais, H. 1988. Pour les femmes, un autre développement. Recherches Féministes 1 (2) : 1-17.
- Dagenais, H. 1987. Atelier Production/Reproduction. Les Rapports Sociaux De Sexe: Problématique Méthodologique Et Champ d'Analyse. Actes De La Table Ronde International des 24, 25, 26 Novembre 1987. (Centre national de la recherche. Paris, France: Centre national de la recherche scientifique. 106-113.
- Dagenais, 1987. Méthodologie féministe et anthropologie. Anthropologie Et Sociétés 11 (1) : 19-43.

- Dagenais, H. 1986. Pour les femmes : un autre développement. Recherches Féministes 1,2, 1-17.
- Dagenais, 1986. Approches et méthodes de la recherche féministes. Actes du colloque organisé par le GREME. Université Laval, Ste Foy : Université Laval.
- Dagenais, H. Piché D. 1994. Femmes, Féminisme et Développement. Ottawa.
- Dagenais, H. Piché. D. 1994. Conceptions et pratiques du développement : contributions féministes et perspectives d'avenir. Femmes, Féminisme et Développement Dagenais H. Piché. D. Ottawa.
- Daune-richard, Devreux, A-M. 1992. La construction sociale des catégories de sexe. Université Laval : Bulletin d'information des études féminines, 17, 39-53.
- David, F. 1999. Un féministe à l'heure du défi mondial. Entrevue avec la présidente de la fédération des femmes du Québec. Nouvelles Pratiques Sociales. Dossier Du Tiers Monde Vol. 11 n°2, vol. 12 n° 1 : 1-8.
- De la Durantage, Ye 1995. Réflexions et pratiques de femmes en développement régional. Québec.
- De Rosnay, J.1975. Le microscope. Vers une vision globale. Paris: Editions Seuil.271p.
- De Sernaclens, P. 1998. Gouvernance et crises des mécanismes de régulation internationale. Revue Internationale Des Sciences Sociales 155 : 95-108.
- De Vellers, G. 1992. Petite économie marchande et phénomènes informels au Zaïre et en Afrique. Québec: Les cahiers du CEDAF économie populaire et phénomènes informels au Zaïre et en Afrique. n° 3, pp. 1-15.
- Dehoumon, P. .1996. Les collectivités autonomes dans les dynamiques constitutionnelles actuelles au Bénin. Nairobi (Kenya: Fondation Konrad Adenauer.
- Deleuze, G. Guattari F. 1980. Mille plateaux. Paris : Édition de minuit 645p.
- Delphy, C. 1984. Les femmes et l'État. Nouvelles Questions Féministes no 6-7 : 17.
- Delphy, C. 1986. Atelier production reproduction. La famille comme une unité de production. Centre National de la Recherche Scientifique, dans le cadre du Pirtem - Cahier no 4.
- Département, de l'information des Nations Unies. 1993. Attaquer la pauvreté : document d'information pour le sommet social de Copenhague. Washington.

- Descendre, D. 1991. L'autodétermination paysanne en Afrique. Solidarité ou tutelle des ONG partenaires ? . Préface de René Dumont Paris : L'harmattan, collectif stratégies alimentaires. 317p.
- Deslauriers, J. 1982. Guide de recherche qualitative. Bulletin De Recherche, Université De Sherbrooke (Département De Géographie). N° 62 : 27p.
- Deslauriers, J-P. 1991. Recherche qualitative, guide pratique. Montréal: McGraw-hill.142p.
- Dionne, H. et Thivierge N. 2000. Le développement humain et l'identité territoriale et communautaire. Gouvernance et territoires ruraux. Éléments d'un débat sur la responsabilité du développement 339p. 301-13. Québec : Presses de l'université du Québec.
- Dionne, H. 1997. Stratégie de Développement et système d'action locale et communautaire. GRIDEQ: Cours DDR 9002.
- Dionne, H. 1996 Le milieu rural en quête de signification: de la banlieue au village Importance de l'habiter . L'Action Nationale. Ruralité et modernité LXXXVI n° 2 févr. 193-200p.
- Dionne, H. 1989. Le développement local villageois comme projet de société. Le Local En Mouvement : 343-4p.
- Dionne, H. 1989. Développement autonome du territoire local et planification décentralisée. Revue Canadienne Des Sciences Régionales 1 : 61-74p.
- Diop, C A. 1981. Civilisation ou barbarie: anthropologie sans complaisance. Paris: Présence africaine.
- Diop, C. 1982. Civilisation ou barbarie anthropologie sans complaisance. Paris : présence africaine.
- Diop, C. 1982. Nations nègres et cultures. Paris: Éditions africaine.
- Diop, C. 1987. L'Afrique noire précoloniale. Étude comparer des systèmes politiques et sociaux de l'Europe et de l'Afrique noire. De l'antiquité à la formation des états modernes. Paris: présence africaine.
- Dissou, M.1986. La République du Bénin. Milieux naturels, régions, l'économie agricole et régionale, le bas-bénin. République du Bénin : revoir le nom de l'éditeur.
- Dissou, M. 1970. Régionalisation et développement agricole du Dahomey. Thèse de doctorat. France: Université de Paris.

- Djobénu, E. 1998. Conférence Débat sur le thème : problématique genre et développement. CODIAM : UNB-INE .
- Djossou, A. 1996. Rapport du séminaire des femmes à la base sur les acquis de et la suite de Pékin. Document de la SNV. République du Bénin : INFOSEC.
- Dommergeues, P. 1989. La société du partenariat. Économie territoire et revitalisation régionale aux États-Unis et en France. Paris: Anfor et Anthropos (revoir ce titre selon la première ou la deuxième édition).
- Drouin, J-C. Les grandes notions de la sociologie. Collection Mayor BAC, première terminale ES : PUF.
- Droy, 1985. Femmes et projet de développement rural en Afrique sub-saharienne. Grenoble: Université des sciences sociales de Grenoble. Institut de recherche et de planification du développement.
- Droy, I. 1990. Femmes et développement. Paris : Karthalla.
- Dubar, C. 2000. La crise des identités : L'interprétation d'une mutation. PUF: France 239p.
- Dubet, F. 1994. La sociologie de l'expérience. Paris : Seuil.
- Duchastel, J. 2000. De l'universel au particulier. De l'individu citoyen au citoyen incorporé. Vivre la citoyenneté : identité, appartenance et participation Boisvert, Y. Hamel, J. Molgat, M. avec la collaboration de Bjenk, E 37-53p. Québec: Ethique publique. Liber.
- Duchastel, J. et Laberge, D. 1999. La recherche comme espace de médiation. Sociologie Et Société. L'Interdisciplinarité Ordinaire. Le Problème Des Disciplines En Sciences Sociales 31 No 1 printemps : 63-77.
- Dugas, C.1998. Disparités socio-économiques au Canada Québec presses de l'université du Québec.
- Dumont, R. 1978. Paysans écrasés, terres massacrées: Équateur Thaïlande, Inde, Bangladesh, Haute-Volta. Paris: R. Laffont.
- Dupuis, X. 1991. Culture et développement. de la reconnaissance à l'évaluation. Paris : UNESCO.
- Dupuis, X. 1998. Innovation sociale et renaissance de l'Afrique : les défis du monde d'en bas. Paris : L'harmattan.
- Éla, J-M. 1987. L'Afrique des villages. Paris : Kartalla. Collection des Afrique.

- Élleinstein, J. 1982. Une troisième voie vers le socialisme. Mouvements Sociaux D'aujourd'hui: Acteurs Et Analystes Paris, les éditions ouvrières: 201p .
- Eme, B. et J-l Laville, 1999. Pour une approche pluraliste du Tiers secteur. Nouvelles Pratiques Sociales Vol 11 n0 2 Vol. 12 N01 : 84-104.
- Ephesia, 1995. La place des femmes : les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales. Paris: La découverte. Collection générale.
- F.A.O., 1995. Ministère du développement rural: programme d'activité générale de revenu, rapport de formation. République du Bénin : F.A.O. développement.
- Fanon, F. 1976. Les damnés de la terre. Paris : Maspéro.
- Fanou, J. 1987. Cadres sociaux et organisation foncière de la production agricole au Bénin. le cas du plateau aïda (Mono). Mémoire de DEA en sociologie du développement des sociétés contemporaines. France, Lille : Université des sciences et techniques.
- Fapohunda, 1997. L'économie sociale mise en perspective : Renouveau du Nord et émergence au Sud. Crises (Collectif De Recherche Sur Les Innovations Sociales Dans Les Entreprises Et Les Syndicats.
- Fapohunda, E. R. 1988. The nonpooling household a challenge to theory. A Home Divided : Omen Income in the Third World Édité Part Daisy Diwyer Et Judith Bruce, Stanford, Stanford University: 143-54.
- Favreau, L (1999) Communautés, Développement local et Économie solidaire : L'expérience associative dans les pays du Sud. Vers un nouveau pacte social ? État, entreprises communautaires et territoire régional Actes du colloque, Sous la direction Tremblay P.A. 35-54. Université du Québec à Chicoutimi : GRIR (Collection développement régional).
- Favreau, L. 1999. Économie solidaire et renouvellement de la coopération nord-sud : le défi actuel des O.N.G. Nouvelles Pratiques Sociales: Dossier Le Tiers Secteur : 104-26p.
- Ferrand, M. 1986. Rapports intra-familiaux et rapports sociaux de sexe. APRE. Atelier Production-Reproduction. Cahier n° 5.
- Ferrand, M. 1987. Introduction. Présentation de la table ronde par le comité d'organisation. Atelier Production-Reproduction. Les Rapports Sociaux De Sexe. Problématiques, Méthodologies, Champs D'Analyse. Actes De La Table Ronde Internationale Du 24-26 Novembre 1987 Publié par le centre national de la recherche scientifique dans le cadre de Pirtem3 : Cahier n° 7, pages 8-10.

- Fitoussi, J-P et Rosavallon. 1996. Le nouvel âge des inégalités. Paris : Seuil . 231p.
- Fontan, J-P. 1997. Mouvements sociaux et communautarisation du tissu social: l'enjeu du 21e siècle. Dir Au delà du néolibéralisme: quel rôle pour les mouvements sociaux. Klein et al. Presses de l'Université du Québec éd., écrire la page. Québec , Ste foy .
- Fossaert, R. 1971. La société. Économie Et Société Tome 1 no4 : 214.
- Foucault, M. 1976. La volonté de savoir. Paris: Gallimard.
- Fraise, G. 1999. Les sexes sont un objet de philosophie : les nouveaux débats de la philosophie politique. Magazine Littéraire ; Le Renouveau De La Philosophie Politique : p43.
- Fraser, N. 1987. Women, welfare and the politics of need interpretations. Hypatia1: p. 103-19p.
- Friberg, E. 1993. Le pouvoir et la règle. Dynamique de l'action organisée. Paris: Les éditions du seuil.
- Gagnon, C. et Klien, J-L. 1989. Le social apprivoisé. Le mouvement associatif, l'État dangereux et le développement local. Hull : Astico.
- Gagnon, C. 1983. Dynamique sociétale et dynamique régionale. Espaces Et Culture pierre Pellegrino édition : 229-231p.
- Gagnon, A. et Girard, J-P. 2001. Le mouvement coopératif au cœur du XXIe siècle. Québec PUQ
- Galliot, R. et March, 1991. Au-delà du sujet philosophique et psychanalytique, au-delà du sujet historique : sujet, sujet collectif et théorie sociale. L'Homme Et La Société. Revue Internationale De Recherches Et De Synthèses En Sciences Sociales xxve no 101 : 5-17.
- Gauthier, B. 1997. Recherche sociale. Québec: Presses de l'université du Québec.
- Gauthier, B. 1999. Les malaises de la modernité. Le Renouveau De La Philosophie Politique. Magazine Politique 380 : 69-71.
- Giddens, A. 1987. La constitution de la société . les éléments de la théorie de la structuration. Paris Presses universitaires de France, Collection sociologiques. 474p.
- Gilbert, A. Emploi féminin et milieu géographique. Tendances hors Québec. Revue

Canadiennes Des Sciences Régionales. 16: 2p.

- Gilles, P. 2001. La gouvernance en tant que manière de voir : le paradigme de l'apprentissage collectif in La démocratie à l'épreuve de la gouvernance, Cardinal Linda et Andrew C. 2000, 9-42p. Ottawa : Les presses de l'université d'Ottawa.
- Giroux, G. 2001. La société civile face au désengagement de l'État. In L'état, la société civile et l'économie, sous la direction de Giroux Guy. L'harmattan : Les presses de l'université Laval éd., 77-103p. Québec .
- Glasson, F. H. 1985. Femmes et coopératives: saurons-nous grandir ensemble? Coopératives Et Développement 17, no 1: 211-219p.
- Godbout, J. 2001. Gouvernance, participation et métarègle. La Démocratie à L'épreuve De La Gouvernance Les presses de l'université d'Ottawa : 129-43p..
- Gogan, M. 1996. L'administration territoriale au Bénin : Historique et faiblesses. Communication au séminaire atelier INFOSEC au Bénin : INFOSEC Bénin.
- Gouvernement du Québec. 1996. Sommet socio-économique: propositions soumises à Mr André Brunet Président chantier " régions Municipalités ". UQAC: GRIR, sous la direction de M.U. Proulx.
- Gouvernement du Québec, Conseil du statut de la femme. 1995. Document de réflexion sur l'intégration des femmes sur les dossiers féminins dans les structures décentralisées. Québec: Gouvernement du Québec.
- Graumann, C. (1999). Les identités multiples. Revue Internationale Des Sciences Soiales . Les Dimensions Politiques De La Psychologie, Processus De Socialisation Et Identités : 345-58.
- Groupe de recherche Quart monde université, 1999. Le croisement des savoirs. Quant le quart monde et l'université pensent ensemble. Paris: Les éditions I quart monde.
- Guillaumin, C. 1992. Sexe, race et pratique du pouvoir. Paris: Coté femmes.
- Lafleur, G. Yao, A. et Favreau, L. 1991. Solidarités internationales : relever les nouveaux défis du développement et de la démocratie. Nouvelles Pratiques Sociales : Coopération Internationales Et Nouveaux Défis 4 n° 1 printemps 1991, no. PUQ: a revoir.
- Lafleur, G. 1991. L'évolution des organismes québécois de coopération internationale: coopération internationale et nouveaux défis. Nouvelles Pratiques Sociales

Volume 4, n° 1, Printemps 1991, PUF: a revoir la page.

- Halimi, G .1995. Droits des hommes et des droits des femmes: une autre démocratie. Montréal: Édition Fides, musée de la civilisation. 43p.
- Hamel, J. 2000. Citoyenneté, jeunes et droits sociaux. In Vivre ensemble: identité, appartenance et participation, sous la direction Hamel J. et Boisvert. Éthique hors série publique Liber éd., 65-73. Québec.
- Hamel, P. 1991. Action collective et démocratie locale. Les mouvements urbains montréalais. Montréal :Les presses de l'université de Montréal.
- Hamel, P. 1993. Conseil québécois de la recherche sociale Demandes sociales, réponses locales: le défi du partenariat pour le milieu communautaire. rapport de recherche présenté au CORS. Montréal : Université du Québec à Montréal. Institut d'urbanisme.
- Hamel, P. 1996. Démocratie pluraliste et action collective. Au-de-là du néolibéralisme, le rôle des mouvements sociaux?, dir. Klein et al. Presses de l'université du Québec éd., mettre la page. Québec.
- Hamel, P. et Mormont, M. 1989. De l'espace pour le local. R.I.A.C. 22:62: 4p.
- Héritier, F. 1994. De l'inceste. Paris : O. Jacob.
- Héritier, F. 1996. Masculin féminin. Paris : O.jacob.
- Herman, G. J. 2000. La citoyenneté à définir. Vivre la citoyenneté : identité, appartenance et participation Boisvert, Y. Hamel, J. Molgat, M. avec la collaboration de Bjenk Ellefsen, 15-168. Québec: Éthique publique. Liber.
- Houdet, A-M.1997. Techniques d'enquête et d'analyse. Recueil de textes.Rimouski:UQAR.
- Houeto, I. 1999. La décentralisation: aperçu et enjeu. Atelier femmes et décentralisation tenu le 20 mai 1999 au CODIAM à Cotonou. République du Bénin : S.N.V.
- Huberman, M. A. et Mathew, B. 1991. Analyse des données qualitatives. Recueil de nouvelles méthodes pédagogiques en développement. Méthodologie de la recherche. Éditions du renouveau pédagogique De boeck Université.481p.
- Huberman, M. et Matthew, M. Analyse des données qualitatives. Recueil de nouvelles méthodes. Traduit de l'anglais par Catherine De Backer et Vivian Lamingié de l'association ERASME. Pédagogies en développement. Méthodologie de la recherche Belgique 481p.

- Hurtig, M-C. 1991. Sexe et genre de la hiérarchie entre les sexes. Paris: Édition du CNRS.
- Jacquet, I. 1995. Développement au masculin-féminin. Le genre outil d'un nouveau concept. Paris: L'harmattan.
- Jean, B. 1989. le développement à sa place. La problématique du développement local. Revue Canadienne Des Sciences Régionales Vol. 12 no 1: 1-4 .
- Jean, M-R. 1990. Décentralisation et communalisation en Afrique. Un nouveau domaine pour la formation et la coopération : avec le concours du ministère de la coopération et du développement. Informations Et Documents, no. Institut International d'administration publique. Direction de la recherche et des publications.
- Jenkins, J. 1979. What is be done: mouvement or organisation? Revue Poor People's Movements in Contemporary Sociology 8: 222-8.
- Jenkins, J.C. 1983. Ressources mobilisation theory an the study of social movements Annual Review of Sociology 9: 527-53.
- Joyal, A. 1989. Les entreprises alternatives dans le développement local. Revue Canadienne Des Sciences Sociales no 1: 75-92.
- Juteau, D. 2000. Ethnicité, nation et sexe-genre. Dictionnaire critique du féminisme. Cahier Du GRES, Paris, Presses Universitaires De France Vol 1, n° 1 : 47-52.
- Kabou, A. 1994. Et si l'Afrique refusait le développement? Paris : l'harmattan, 207 p. (première version 1991).
- Kate, Y. sheila, S. 1985. Désavantage des femmes : développement capitaliste et choix socialistes en grande Bretagne. Développement Et Dialogue no spécial : 5-30p.
- Kellerhals, J. Troutot, P. et al. 1984. Microsociologie de famille. Paris: Presses universitaires de France Que sais-je?
- Kelly, M. 1990. L'analyse de contenu, in la recherche en sciences sociales. De la problématique à la collecte des données. Sous la direction de B. Gauthier. Québec: Sillery, PUQ.P 295-315.
- Klein, J-L et Gagnon, C. 1989. Le local apprivoisé. Le mouvement associatif, l'État et le développement local. Hull : Asticou.
- Klein, J-L. 1986. La territorialité des groupes sociaux en région périphériques. Vers De Nouveaux Territoires Intermédiaires ? Chicoutimi GRIDEQ-Grir : 195-224.

- Klein, J-L. 1989. Développement régional et espace local: Vers une régulation territorialisée. R.I.A.C. 22-62: 189-96.
- Klein, J-L. 1989. rapports sociaux et région Revue Canadienne Des Sciences Régionales : 101-10.
- Kolawolé, S. 1983. Le Bénin. République du Bénin : Sodimas.
- Kompaoré, S. 1988. Discours et pratiques des ONG au Burkina Faso. Québec: Centre Sahel. Série de conférence n°2.
- Krisma, A. 1985. Un autre développement avec les femmes. Développement Et Dialogue No Spécial : 15-30.
- Labarrière, P-J. 1983. Le discours de l'altérité. Philosophie d'aujourd'hui : PUF.361P.
- Labelle, Y. 1973. Évolution des recherches sur la participation des années vingt aux années soixante. Sociologie Et Sociétés VI, n° 2 : 67-85.
- Labelle, Y. 1973. Évolution des recherches sur la participation des années vingt aux années soixante. Sociologie et Société Vol. 6 n0 2 : 67-85.
- Labrecque, M. 1994. L'égalité devant soi: sexes, rapports sociaux et développement international. Ottawa CRDI. 352P.
- Labrecque, 1988. Travail, capital et société Sociologie Et Société 21 no 2 : 259-362p.
- Labrie, V. 2000. Citoyenneté et lutte à la pauvreté. Vivre La Citoyenneté: Identité, Appartenance Et Participation, Sous La Direction De Yves Boisvert, Jacques Hamel, Marc Molgat Avec La Collaboration De Byjenk Ellifsen : 169-80.
- Lacroix, A. 2000. Solidarité et citoyenneté. Sous la direction Vivre la citoyenneté: identité, appartenance et participation, sous la direction Boisvert, Y. Hamel, J. et al, 53-62. Québec : Éthique hors série publique Liber .
- Laflamme, M. 1978. L'administration et le développement coopératif. Montréal : Les Éditions du jour.
- Lafleur, G..1991. L'évolution des organismes québécois de coopération internationale : coopération internationale et nouveaux défis. Nouvelles Pratiques Sociales Vol.4 n° 1.
- Lafontaine, D. 1998. Acteurs territoriaux et dispositifs de gouvernance. Un point de vue communicationnel. dir. Espace et mutation Coté S. et Proulx M-U. GRIDEQ-GRIR éd., 165-86. Québec.

- Lafontaine, D 1989. Les études régionales québécoises. problèmes de spécificités et de délimitation. Revue Canadienne Des Sciences Régionales 12 no 1: 111-40.
- Lafontaine, D 1995. Études féministes et paradigmes du développement. De l'interpellation à l'articulation. Du local au planétaire: réflexions et pratiques de femmes en développement régional Coté D. Des rivières M. et al. Remue-ménage éd., pp. 41-78 .
- Lamoureux, D.1998.Les limites de l'identité sexuelle. Féminisme multidisciplinaire et son influence sur le développement. Montréal: Les éditions remue-ménage. 197p.
- Landry, R. 1990. La stimulation sur ordinateur en recherche sociale. De la problématique à la collecte des données sous la direction de Benoît Gauthier. Québec Sillery:PUQ.419-449p.
- Larbi, M.B. 1993. Science et Tiers-monde. La désillusion dans la recherche contre le tiers-monde. Multinationales et illusion du développement. Sciences, histoire et société.PUF.293p. 13-31p.
- Latouche, S. 1986. Faut-il refuser le développement? Essai sur l'anti-économique du tiers-monde. Paris: La découverte. 216p.
- Laufer, J. 1995. L'égalité et la différence en débat. La place des femmes. les enjeux de l'identité et de l'inégalité au regard des sciences sociales Ephesia . La découverte éd., 375-81 . Paris .
- Laurent P-J et J-P Peemans, 1998. Les dimensions socio-économiques du développement local en Afrique au Sud du Sahara. Quelles stratégies pour quels acteurs? Journal De L'APAG. Association Euro-Africain Pour L'Anthropologie Du Changement Social Et Du Développement . n° 15 : 9-19 .
- Lavinas, L. 1994. identité du genre: une catégorie de la pratique. in L'égalité devant soi: sexes, rapports sociaux et développement international Labrecque Marie-France 86-101.Ottaw CRDI. 352P.
- Lazega, E. 1994. Analyse de réseaux et sociologie des organisations, Revue Française De Sociologie 35, 293-320 .
- Lazega, E1984. Que sais-je? Réseaux sociaux et structures relationnelles. PUF. 127P.
- Le Bot, Y. 1992. Développement, acteurs sociaux et acteurs politiques. Le monde du développement Latino-américain. Année Sociologique : 42-211.
- Le Gall, D.1987 Les récits de vie; Approcher le social par la pratique. Les méthodes de la

recherche qualitative, dir Deslauriers J-P, 35-48 Sillery, Presse de l'université du Québec.

Le monde diplomatique,,2000 : au sud, les enjeux de l'éducation pour tous. Aider n'est pas assister. Des vertus du volontarisme politique. 2000. WWW.monde - diplomatique.fr.

Leca, J. 1991 Individualisme et citoyenneté .in L'individualisme Birnbaum P. et Leca J. Sur l'individualisme : théories et méthodes . 379p. Paris : Presse de la fondation nationale des sciences politiques . 159-209P

Lecomte B. 1986. L'aide par projet. Limites et alternatives. Paris :OCDE .

Ledrut, R. 1983. Remarques sur le thème: représentation de l'espace et identités régionales. Espaces Et Cultures Pierre Pelegrino éd. 83-96.

Lefrancois, R. 1992. Stratégies de recherche en sciences sociales . Applications à la gérontologie .Québec: Les presses de l'université de Montréal .

Lemieux, A. 1981. Comment présenter un projet de recherche selon une méthode systématique.(théorie et pratiques).Montréal:Édition villemarie. 103 p

Lemoigne, J-L. 1977. La théorie du système général: théorie de la modélisation . Paris : Presses universitaires de France 241p..

Létourneau, J. 2001. La gouvernance en tant que manière de voir: le paradigme de l'apprentissage collectif. Commentaire sur un texte de Gilles Paquet. in La démocratie à l'épreuve de la gouvernance, sous la direction de Cardinal L. et Adrew C. 46-55p. Ottawa: Les presses de l'université d'Ottawa.

Levesque, B.1989. L'autre économie. Une économie alternative? Montréal . Actes du 8e colloque de l'association d'économie politique. UQAM : Presses de l'université du Québec , Sillery .

Loinger, G. et Jean-claude Némery .1998. Recomposition et développement des territoires économiques processus, acteurs. Préface de louis Guigou. Paris et Canada : L'harmattan .381p,

Loinger, G. Nemery J-C. 1997. Construire la dynamique des territoires. Acteurs. institutions. citoyenneté active. Paris: L'harmattan. 287p.

Lombart, J. 1992. Une sociologie de la recherche de son identité. Esquisse d'un bilan . Revue L'année Sociologique 42.: 87-106.

Ly-Diop ,, 1997. Bilan des politiques et perspectives sur la problématique des femmes au

- Sénégal. L'intérêt de l'analyse de genre. Démocratie, culture et développement en Afrique noire Beauchamp C. L'harmattan, logiques sociales éd., 353p .
- Maffesoli, M. 1992. La transformation du politique .La tribalisation du monde . Paris, Grasset et Fasquette .
- Maguire, P. 1984. Women 's work in developpement: An alternative analysis Massachussets. USA: University of Massachussets .
- Maheu, L. 1981. Luttés nationales et mouvements sociaux au Québec . Mouvements sociaux d'aujourd'hui : acteurs et analystes., Économie et humanisme, Touraine A. dir. les ouvrières ed., 97-106 . Paris.
- Maillat, D. 1992. Milieux et dynamique territoriale de l'innovation . Revue Canadienne Des Sciences Régionales 15, n02 : 199-218 .
- Maillat, D. 1981. Systèmes territoriaux de production, milieux innovateurs et politiques régionales. Dir Le Québec des régions Coté et al, 87-106p. Québec: GRIR-GRIDEQ .
- Makoto, E. 1996. L'Afrique par les africains. Utopie ou révolution? Paris : L'harmattan .
- Maradeix, M-S. 1990. Les ONG américaines en Afrique. Préfaces J.M. Halton activités et perspectives de trente organisations non-gouvernementales . Syros alternatives, GRETFPH Collection Atelier de développement 141p.
- Marshall, S. 1976. Âge de la pierre, âge d'abondance. Paris: Gallimard
- Masson, D. 1999. Repenser l'État. Nouvelles perspectives féministes. Recherches Féministes. Femmes, État Et Société 12, n° 1 : 5-24 .
- Masson, D. et Tremblay,P-A.1993. Mouvement des femmes et développement local. Revue Canadienne Des Sciences Régionales 16:2 : 165-84.
- Masson, D., Tremblay M, et al. 1989. Femmes et développement régional: éléments d'une problématique et institutions de recherche. dir Le local en mouvement Gagnon et al. GRIR éd., 133-51. UQAC : GRIR (collection du développement régional).
- Mathieu, N. 1992. Études féministes et anthropologie. Dictionnaire de l'ethnologie et de l'antropologie Paris: PUF.
- Mathieu, N-C .1991 L'anatomie politique: catégorisation et idéologie des sexes . Paris: Côte-femmes. 291p.

- Mathieu, N-C Notes pour une définition sociologique des catégories de sexe. épistémologie, 11p.
- Mavrogiamis, D. 1985. La place des femmes au sein des sociétés et groupements coopératifs. Revue Tiers Monde xxvi no 102 Avril-juin: 383-92.
- McCarthy, J-D et Zald M-N. 1973. The trend of social mouvement in América; Professionalization and ressources mobilisation. Morristown, General Learning Corporation New jersey .
- Meillassoux, C. 1975. Femmes, greniers, capitaux . Paris: Maspero .251p.
- Meister, A. 1974. La participation dans les associations. Paris: Éditions ouvrières 274P.
- Melucci, A. 1978. Sociétés, changement et nouveaux mouvements sociaux. Revue Sociologique Et Société 10 n0 2.
- Mendras, H. 1976. Sociétés paysannes. éléments pour une théorie de la paysannerie .Paris :Colin .
- Michel, A 1979. Le féminisme .PUF: Paris .127p.
- Michel, A. 1974. Activité professionnelle de la femme et vie conjugale. Paris : CNRS .
- Michel, A. 1978. Les femmes dans la société marchande. Paris : PUF. 256p.
- Michel, A ,1970,1986 La sociologie de la famille et du mariage Paris 263p.
- Mignot-Lefèvre, Y. 1985. Les femmes dans l'économie, de l'invisibilité à de nouveaux modes d'organisation.Revue Tiers-Monde XXVI n0 102 Avril-juin : 247-60 .
- Mignot-fefèvre, Y. 1982. Du coté des planificateurs et expert en développement . Revue Tiers-Monde XXIII n0 91 Juil-sept. 579-86 .
- Ministère de la culture et de la communication,. 1999. De la démocratisation de la culture à la démocratie culturelle. Québec :Direction de l'action stratégique, de la recherche et de statistique. 31P.
- Mohanty, C.T. Russo A. Torres L. 1991. Third world women and politics of feminism indiana . Bloomington :University Press .INEV
- Molgat, M. 2000. La citoyenneté et le passage à la vie adulte . Vivre la citoyenneté : identité , appartenance et participation Jacques Hamel Molgat M. avec la collaboration de Byenk Ellefsen Y. boisvert. Liber. Éthique publique Liber ed., 75-86 p. Québec.

- Mongbo, R. et A. Floquet . 1995. Enjeux fonciers, pauvreté et stratégies de survie sur la terre de barre au Bénin. Cotonou: .
- Monière, D.1976. Critique épistémologique d'analyse systémique. Sciences sociales n04. Ottawa Canada: L'université d'Ottawa .
- Morault, F. 1999. Citoyenneté Arendt . Sociologie Et Sociétés. "Citoyenneté Et Identité Sociale"³¹, no. n0 1: 193.
- Morin, E. 1984. Sociologie revue et accompagnée. Paris, Fayard, Artheme,449p.
- Morin, E. 1994. La complexité humaine . France: Champs-l'essentiel, Flammarion .368p.
- Morin, E. Lemoigne J-L. 1999. L'intelligence de la complexité. Paris, Montréal l'Harmattan, collection, cognition et formation.332p.
- Morin., E 1991. Introduction à une politique de l'homme: suivi d'arguments politiques . Paris: Édition Seuil . 158p.
- Morin., E. 1977. Le développement de la crise du développement . Paris : Le mythe du développement (Seuil éd.) .
- Moser, C. 1989. Gender planning and développement. Meeting practical and strategic needs. World Development 17,11: 1799-825.
- Mucchielli, A .1991.Les méthodes qualitatives, Que sais-je? Paris: PUF.126p.
- Mucchielli, A.1998. Approche systémique et communicationnelle des organisations Paris Armand Colin .157p.
- Muller, J-D.1989. Les ONG ambiguës. Aides aux États, aides aux populations logiques sociales. France L'harmattan . 250p.
- Neef, A. 1997. L'insécurité foncière au sud du Bénin. Ses causes et ses effets in Bierschenk. Lemeur. P. 321-332.
- Neveu, E. 1996. Sociologie des mouvements sociaux .Paris: L découverte .122p.
- Nyandwi, M. 1999. Genre, femme et pouvoir. Analyse des femmes maraîchères de Rwanda . Université Laval :Bibliothèque de l'université de l'Université Laval .
- Oakley, A. 1972. Sex, gender and society. Londres: Temple Smith .
- Oboa, R. 1997. Démocratisation et marginalisation des femmes en Afrique: cas du Congo . Démocratisation, culture et développement en Afrique noire , dir Beauchamp C. Montréal Paris: L'harmattan , logiques sociales .

- O'Deye, M. 1983a. La dynamique urbaine et les associations dans le mouvement social africain Thèse de troisième cycle. Paris: École des hautes Études.
- O'Deye, M. 1983b. Le phénomène associatif en ville africaine. Dakar-Brazzaville. Paris: L'harmattan.
- Offe, C. 1985. New social movement: challenging the boundaries of institutional politics . Social Research 52, n°4 : 817-68.
- Okani, R-C.1998. 9e assemblée générale axe Rapports sociaux de genre hommes et femmes entre sphère publique et privée. Dakar , Sénégal : Document de travail . CODESRIA
- Olson, M"1987. Logique de l'action collective . Paris: PUF (1e édition originale en 1965), Cambridge Mass, Havard University Press .
- Ominami, C. 1986. Le tiers monde dans la crise. Essai sur les transformations récentes des rapports Nord-Sud. Paris Coll. "Économie critique": La découverte .
- Organisation de l'Unité Africaine,. 1981. Plan d'action de Lagos . Pour le développement économique de l'Afrique 1980-2000. Genève, Suisse: Institut national d'études sociales .
- Ouden, J.H.B.D.(1986). Ont-ils déjà à manger. Différenciation des droits de contrôle sur la terre dans un village ajda du plateau Dogbo Tota. province du Mono. Rapport de mission de recherche au Bénin dans le projet UNB-SVR.
- Ouellet, A. 1981. Processus de recherche: une approche systémique , Préface de Maurice Goulet. Québec: Presse de l'université du Québec .
- Ouikoun, M. Kpoledji C. 1996. La restructuration des institutions rurales et le renforcement de la protection agricole. Étude de cas. le transfert d'activités et de compétences aux organisations paysannes en République du Bénin. République du Bénin :APAG .
- Parson, T . 1989. Sociologie et société. Montréal: Les presses de l'université de Montréal .
- Patton, M. et al. How to use qualitative methods. in évaluation newbury park, catif, 176p. Sage publication. 176p.
- Pecquer, B .1989. Le développement local. Mode ou modèle. Paris : Syros .
- Pelchat, Y. et Simard, P. 1992. Questions de genre et de développement. Vers une contribution accrue de la recherche évaluative. Centre Sahel n° 18 : 79p.

- Pelchat, Y. 1993. Développement et culture africaine: une réconciliation est elle possible? Centre Sahel: Femmes, Rapport Sociaux De Sexe Et Stratégie De Développement En Afrque De L'Ouest. Document Préparatoire Au Séminaire D'Autres Voix , D'Aures Perspectives Tenue à Québec Le 11 Et 12 Mars n° 29: 47-59.
- Pellegrino, P. et al. 1982. identités régionales. représentations et aménagement du territoires . Espaces Et Sociétés éd. Anthropos. n° 4p. .
- Pelletier, Y. 1999. Pour un engagement citoyen, vecteur d'une dynamique local. Revue Trimestrielle D'Information Des Collectivités Locales. Le Développement Urbain Au Bénin Octobre-novembre-décembre: 19p.
- Penouil, M. 1979. Socio-économique du développement . Paris :Dalloz .
- Penouil, M. 1979. Socio-économique du développement. Espace et localisation . La découverte de l'espace dans la pensée scientifique française. J-H Sallez A. Paelink. Paris :économica. 340p.
- Perrin, J-C .1983. Économie spatiale et méso-analyse .espace et localisation ,dir Paelinck J-P Sallez . Paris Économica .
- Petiteville, F. 1995. À propos du débat sur le développement. intérêt et limites du paradigme culturel pour l'étude du développement. Revue Tiers-Monde 36, n0 144, 859-75.
- Petrella, R. 1993. Une même logique inégalitaire, manière de voir. Le Monde Diplomatique 18: 59-61.
- Pintal, D. 1993. Conseil du statut de la femme. État de situation des tables de concertation régionales des groupes de femmes. Québec: Gouvernement du Québec .
- Piron, F. 1990. Le pouvoir des femmes au Sahel. Analyse et discussions., Séries Notes Et Travaux 17 Centre Sahel.
- Pizarro, N. 1999. Appartenances, places et réseaux de places: la reproduction des processus sociaux et la génération d'un espace homogène pour la définition des structures sociales . Sociologie Et Société: L'Interdisciplinarité Ordinaire. Le Problème Des disciplines En Sciences Sociales 31, n° 1 printemps : 143-63.
- Planque, B. 1983. Innovation et développement régional Préface de Jean-claude Perrin . Paris : CNRS Économica .
- PNUD, . 1997. Coutumes ancestrales et droit de la femme au Bénin République du Bénin . République du Bénin : PNUD .

- PNUD., 1996. Profil de pauvreté et caractéristiques socio-économique des ménages dans les villes de Cotonou r. République du Bénin : PNUD.
- Poche, B. 1982. Les régions comme espace de référence identitaires. Espaces Et Sociétés n° 42: 3-12 .
- Préteceille, E. 1985. Crise hégémonique e restructuration territoriale de l'État La gauche et la décentralisation en France. RIAC printemps : 13-59P.
- Programmes des nations Unies pour le développement., 1997. Rapport mondial sur le développement humain. République du Bénin : PNUD.
- Proulx, M-U.1989. La planification du développement territorial: concertation des acteurs régionaux et développement mésogène. Revue Canadienne Des Sciences Régionales n° 1 : 2-44.
- Proulx., 1995. Réseaux d'information et dynamique sociale. Chicoutimi: Université du Québec à Chicoutimi GRIR.
- Racine, L. 1999. Les formes d'action sociale réciproques, dyades et triades Sociologie Et Société. L'Interdisciplinarité Ordinaire. Le Problème Des Disciplines En Sciences Sociales 31, n°1 printemps: 77-93 .
- Raffestin, C. 1982. Remarques sur les notions d'espace, de territoire et de territorialité. Espaces Et Sociétés n°2 : 167-73p.
- Rambaud., 1983. Espaces et identités. Espace Et Culture, Pellegrino P. Éd. 24-26p.
- Rambaud, P. 1983. Aménagement du territoire et espaces identitaires. Espaces Et Culture , Pierre Pellegrino Éd. 171-174p..
- Rathgeber, E. 1994. Sex, gender, and society. tenances de la recherche et de la pratique dans le champ du développement Femmes, Féminisme Et Développement Dagenais Et Piché (Dir) Montréal UniversitéMc Gill Press.
- Rathgeber., 1994. WID, WAD, GAD. Tendances de la recherche et de la pratique dans l champ du développement. Femmes, féminisme et développement, dir Dagenais et Piché D. 16-41p.. Montréal -CRDI: Mc Gill-queen University Press .
- Rawls, J. 1987. Théorie de la justice Paris : Seuil.
- Rawls., 1999. La théorie de la justice. Le Renouveau De La Philosophie Politique, Magazine Politique 380, 27p.

- Renaud, J. 1994. Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale. Paris : Arnaud Colin.
- Revault, M. 1999. Penser l'humanité comme concept politique. Le Renouveau De La Philosophie Politique. Magazine Littéraire 380, 39p.
- Revue Tiers-monde, 198. Sociologie du développement. XXIII, n0 90 avril-juin .
- Rist, G. 1994. La culture otage du développement ? Paris : L'harmattan.
- Rosavallon, P. 1984. La crise de l'État providence. Collection "points-politique. Paris: Seuil
- Rosavallon, P. 1981. La société politique. Mouvements Sociaux D'aujourd'hui. Acteurs, Analystes. Économie Et Humanisme Débats Dirigés Par Alain Touraine Éditions les ouvrières, Paris: 174-7p.
- Roussignol, J. M 1990. Décentralisation et communalisation en Afrique. Un nouveau domaine pour la formation et la coopération avec le concours du ministère de la coopération et du développement. France: Institut international d'administration publique. Direction de la recherche et des publications.
- Ryckams,. 1999. La question humanitaire: histoire , problématiques, acteurs et enjeux de l'aide humanitaire internationale. grands enjeux . Ellipses : Édition Marketing, Paris, 205p.
- Ryckmans, H. 1995. L'impact des projets de développement sur les rôles de production et de reproduction des femmes africaines. Recherches Féministes 8, n°1 : 51-74
- Salmon, 1976. L'Afrique noire, histoire et culture. Bruxelles: Medens .
- Samin, A. 1997. Critique de l'air du temps. Le cinquième anniversaire de manifeste communiste. Forum du tiers-monde .Paris :L'harmattan .
- Sandel, M. 1999. Le libéralisme et les limites de la justice. Paris :Seuil 329p.
- Sastre, J-P .1960. Questions de méthode idées. Paris :Gallimard.
- Savané, M-A. 1986. Femmes et développement en Afrique de l'ouest. Systèmes Alimentaires Et Société UNRISD: Genève .
- Savanné, M-A .1985. Introduction .Développement Et Dialogue n° spécial , 3 : 8p.
- Scott, J. 1998. La citoyenneté paradoxale. les féministes françaises et les droits de l'homme. Paris :Albin Michel.

- Scott,. 1988. Genre: une catégorie utile d'analyse historique, le genre de l'histoire. Les Cahiers Du GRIF37-38 Édition Tierce: 125-53 .
- Secrétariat général de la conférence,. 1996. Conférence économique Nationale Synthèse des recommandations. République du Bénin: Secrétariat général de la conférence.
- Ségalen, M. 1981. Sociologie de la famille Paris : Armand Colin .
- Séguin, A. 1995. L'espace un enjeu pour les femmes. Du local au planétaire: réflexions et pratiques de femmes en développement régional Coté D. Des rivières M. et al. Remue-ménage ed., 93-108 . Québec.
- Semblat, M-L .1997. Européennes, actrices actives de développement rural. Structuration des nouveaux groupes de femmes .Reflets, Revue Ontaroise D'Intervention Sociale Et Communautaire vol 3, n° 2 .
- Sen, G. Caren G. 1987. Développement, crises and alternatives visions. Third world women perspectives. Monthly Review Press . New York .
- Simard, P.1993. Espace d'autonomie des femmes Bambara du Manghadie (Mali). Centre Sahel n0 7 : 189p.
- Simard. G. 1991. L'anthropologie appliquée dans Apport original au processus de décision des planificateurs de projets femmes et développement. Québec: Centre Sahel, Université Laval.
- Simard, G. 1989. La méthode du focus group. Laval, Québec: Mondia 101P.
- SNV, . 1995. Études des obstacles à la promotion de la femme sur le plateau Adja . République du Bénin : SNV (document de recherche) .
- Sokoloff, B. 1989. La place des MRC dans les dynamismes régionaux. Revue Canadienne Des Sciences Régionales 1 : 45-60.
- Sommet social de Copenhague, 1995. Attaquer la pauvreté document d'information. Département de l'information de Nations Unies .N-Y: Nations Unies .
- Sow, F. 1989. La décennie des Nations-Unies pour al femme 1975-1985 au Sénégal. Bilan et perspectives .Dakar :Université Cheikh Anta Diop .
- Sow., F.1993. Genre et développement .Dakar :Codesria .
- Sow,.F. 1997. La recherche féministe et les défis de l'Afrique du 21e siècle . La Recherche Féministe Dans La Francophonie Plurielle . Pluralité Et Convergences : 423p.

- St Hilaire, C. 1994. Les femmes et le développement: sommes-nous devenues les gestionnaires du féminisme . Centre Sahel n0 39 : 22p.
- St Hilaire, C.. 1995. L'intégration des femmes au développement. La mise en place d'un dispositif savoir/pouvoir. Du local au planétaire. Réflexions et pratiques de femmes en développement régional Coté D. Des rivières M. et al. Remue-ménage éd., 17-40. Québec.
- Stamp, P. 1990. La technologie, le rôle des sexes et le pouvoir en Afrique. Ottawa , CRDI.
- Steady, P. 1987. African feminism a world wide perspective. Women in Africa and the african Diapora Terborg P. etal. Howard University Pres éd., 3-24p. Washington .
- Steady, 1985. Femmes africaines, industrialisation e un autre développement. une perspective globale. Développement Et Dialogue n0 spécial , no. 61-80p.
- Steady, 1981. The black Women cross culturally: an overview. Steady P. (dir) The black women cross-culturally . Cambrige :Schenkan .
- Storper, M. 1997. Les nouveaux dynamiques régionaux :convenances et systèmes d'acteurs . Action collective et décentralisation , Dir K Coté S. et Proulx M-U and ein . Québec :GRIDEQ -GRIR .
- Supris, M-J . 1995. Étude et obstacles à la promotion de la femme sur le plateau adja . République du Bénin : SNV.
- Supris, M-J . 1998. Rapport de l'étude sur le vécu et les aspirations des femmes . République du Bénin: SNV .
- Taylor,. 1999. Multiculturalisme, différences et démocratie. Magasine Littérature. Le Renouveau De La Philosophie Politique no 380 : p.34.
- Taylor, C. Bellarmin. 1995 Grandeur et misère de la modernité. Québec: L'essentiel.150P.
- Taylor, C. 1994. Multiculturalisme, différence et démocratie. Québec: Aubier.141p.
- Talor, C. 1992. Multiculturalisme, différences et démocratie . Paris : Aubier .
- Tardy, E. 1984. Le mouvement des femmes au Québec Quel pouvoir in l'inégalité sociales et les mécanismes de pouvoir 141-156 sous la direction d Ginette Dussault et V. Piché Qc PUQ. 276.
- Teisserec, P. 1996. Les politiques de développement local : approches sociologiques . Paris :Économica .

- Tesch, R. Qualitativ research. Analysis types and software tools . New York : The falmer Press 330p.
- Thivierge, N. Tremblay M. 1995. Trajectoires de carrière et prise de parole des femmes en région. Du local au planétaire, réflexions et pratiques des femmes en développement régional Coté D. des rivières M. et al. Remue-ménage éd. Québec .
- Tinke, I. 1979. Le développement contre les femmes. Questions Féministes n°6: 69-86.
- Touraine, A. 1988. Modernité et spécificités culturelles. Revue Internationales Des Sciences Sociales 118p. 497-511.
- Touraine, A. 1984. Le retour de l'acteur .Essai sociologique. France: Arthène , payard .
- Touraine, A.1981. Mouvements sociaux d'aujourd'hui. acteurs et analystes . Économie et humanisme. Paris: Édition les ouvrières.
- Touraine, A.1973. Production de la société. Paris : Seuil. 542p.
- Traoré, A. 1975. Le Courrier De L'UNESCO Année international de la femme .
- Tremblay, D.-G 1993. Conseil Du Statut De La Femme, Femme Et Développement Régional, Gouvernement du Québec .
- Tremblay, D-G. 1993. De l'appauvrissement des lieux à la reconstruction des communautés. Revue Internationale Sociologie Et Sociétés 15, n°12.
- Tremblay, M. 1993. Les pratiques de mise en réseau des groupes de femmes du Saguenay Lac-St Jean. Un élément dynamisant d'un développement rose. Revue Canadienne Des Sciences Régionales 16, 2. 305-340p.
- Tremblay, P-A 1999 Vers un nouveau pacte social. État, entreprises, communautés et territoire régional. Actes du colloque tenu au Qc, à Chicoutimi le 3 et 4 Avr-1998 à l'université du Qc à Chicoutimi 199p.
- UNICEF, 1996. Femmes. avenir du Bénin. République du Bénin : UNICEF (documents du travail).
- Ute, 2000. Femmes et citoyenneté. sous la direction de Vivre la citoyenneté, identité, appartenance et participation avec la collaboration de Bjenk Ellefsen Boisvert Y. Hamel J. Molgat M. Éthique publique éd., 85-98 Liper , éthique publique
- Ute, G. 1998. Droit et principe d'égalité. Précarité Et Citoyenneté: Cahiers Du Gedisst , L'Harmattan n0 23: 123-42.

- Ute, 1995. Le gender en Afrique. Développement institutionnel et politique social, régional. Plan d'action régional sur le genre. CEA: République du Bénin. 64P .
- Vaillancourt, Y. 1999. Tiers secteur et reconfiguration des politiques sociales: introduction au dossier Nouvelles Pratiques Sociales Vol. 11. n02 , Vol. 12 n0 1: 10-20 .
- Vrancken, M. 1997. Analyse genre et développement 1987-1990. République du Bénin : SNV-Bénin Document de travail.
- Weekes vagliani, W. G. 1980. Les femmes dans le développement quatre études de cas. Paris: OCDE (organisation de coopération et de développement économique Centre de développement 366p.
- Weinstock, D. 2000. La citoyenneté en mutation . in Vivre la citoyenneté: identité, appartenance et participation, sous la direction Boisvert Y. Hamel J. et al. Éthique hors série publique Liber éd., 15-26. Québec .
- Wieirorha, M. Le multiculturalisme est-il la réponse? Cahiers Internationaux De Sociologie La Différence Culturelle En Question , PUF Vol c. 5 .
- Wolfsen, M. .1983. Étude du centre de développement . Les principaux acteurs dans le domaine de l'aide à la population. Paris : OCDE .
- Woods, A.2000. Études européennes actives dans le domaine du développement. États des lieux de développement. Paris: Centre de développement, de l'Organisation, de Coopération et de Développement Économique.
- Yao, A.1991. Les ONG et le développement en Afrique ou la face cachée de la lune. Nouvelles Pratiques Sociales: Coopération Internationale: Nouveaux Défis volume 4, no 1 :à revoir.
- Young, K 1988. Genre et développement une approche relationnelle. Angleterre: Institute of development studies of sussex 29p.
- Young, K. 1987. Gender and developpement . Notes for a traning on gender and development sponsored by the Aga fundatons. Toronto, Aga fundatons .

ANNEXES

ANNEXE 1 :

**LISTE ET DURÉE DES RÉGIMES PRÉSIDENTIELS AU BÉNIN
DEPUIS 1960**

Liste et durée des régimes présidentiels au Bénin depuis 1960

1. Monsieur Hubert MAGA (1960 à 1963)
2. Colonel Christophe SOGLO (1963 à 1964)
3. Monsieur Sourou Migan APITHY (1964 à 1965)
4. Monsieur Congacou TAHIROU (novembre à décembre 1965)
5. Général Christophe SOGLO (1965 à 1967)
6. Colonel Alphonse ALLEY (1967 à 1968)
7. Docteur Émile Derlin ZINSOU (1968 à 1969)
8. Lieutenant-colonel Maurice KOUANDETE (décembre 1969)
9. Lieutenant-colonel Paul Émile de SOUZA (1969 à 1970)
10. Monsieur Hubert MAGA (1970 à 1972)
11. Chef de bataillon Mathieu KEREKOU (1972 à 1991)
12. Nicéphore Dieudonné SOGLO (1991 à 1996)
13. Général Mathieu KEREKOU (du 4 avril à mars 2001)
14. Général Mathieu KEREKOU (de mars 2001 à mars 2005)

ANNEXE 2 :
CHRONOLOGIE DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS POLITIQUES AU
BÉNIN

La chronologie des principaux événements politiques au Bénin depuis les indépendances

- 1857 Établissement d'un comptoir de commerce par les Français à Grand-Popo.
- 1889 Défaite du Roi Béhanzin dans la guerre contre les Français.
- 1892 Le Dahomey devient un protectorat français
- 1904 Le Dahomey fait partie de l'Afrique Occidentale Française (AOF).
- 1^{er} août 1960 Le Dahomey obtient son indépendance de la France et Hubert Maga devient 1er Président de la République du Dahomey.
- 5 novembre 1960 Adoption de la Constitution du Dahomey.
- 1^{er} décembre 1960 Élections législatives après l'indépendance. Victoire du Parti dahoméen de l'Unité (PDU), réunion du Parti des Nationalistes du Dahomey (PND) de Sourou Migan Apithy et du Rassemblement Démocratique Dahoméen (RDD) de Hubert Maga.
- Octobre 1963 Grèves et manifestations.
- 28 octobre 1963 Le Général Christophe renverse le Président Hubert Maga par un coup d'état sans effusion de sang.
- Décembre 1963 Le pouvoir retourne dans les mains des civils: Sourou Migan Apithy devient président de la République et Justin Ahomadégbé devient Premier ministre et Vice président.
- 5 janvier 1964 Une nouvelle constitution est adoptée par référendum.
- 29 novembre 1965 Le président de l'Assemblée nationale, Tahirou Congacou, forme le nouveau gouvernement.
- 22 décembre 1965 Le Général Christophe Soglo reprend de nouveau le pouvoir à la suite d'un coup d'État.
- 17 décembre 1967 Le Commandant Kouandété organise un coup d'état et confie la formation d'un nouveau gouvernement au Lieutenant-colonel Alphonse Alley.
- 26 juin 1968 De jeunes militaires regroupés au sein du CMR confie le pouvoir au Dr Emile Derlin Zinsou.
- 10 décembre 1969 Le lieutenant-colonel Kouandété organise un autre coup d'État et le Président Emile Derlin Zinsou est écarté du pouvoir.

- 13 décembre
7 mai 1970 Paul Émile de Souza prend le pouvoir.
Formation du Conseil présidentiel de trois membres composés de Sourou Migan Apithy, Hubert Maga et Justin Ahomadegbé, dont la présidence sera tournante.
- 26 octobre 1972 Le Conseil présidentiel est renversé dans un coup d'État par un groupe de jeunes militaires dirigé par le commandant Mathieu Kérékou. Le Gouvernement Militaire Révolutionnaire (GMR) est formé.
- 30 novembre 1972 Lancement du discours programme par le GMR.
- Décembre 1973 Création du Conseil national de la révolution (CNR).
- 30 novembre 1974 Le socialisme scientifique guidé par le marxisme-léninisme est adopté comme voie officielle du Dahomey.
- 30 novembre 1975 Le Dahomey change de nom et devient République populaire du Bénin. Instauration du Parti de la Révolution Populaire du Bénin (PRPB) comme parti unique.
- 16 janvier 1977 Un groupe de mercenaires dirigé par Bob Denard lance une agression armée aérienne contre le Bénin.
- 26 août 1977 Adoption d'une nouvelle constitution: la Loi fondamentale.
- Novembre 1979 Premières élections législatives de l'ère révolutionnaire au Bénin. Création de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire (ANR).
- Février 1980 Mathieu Kérékou est élu Président de la République du Bénin par l'ANR.
- Août 1984 Réélection de Mathieu Kérékou comme

1987	Président de la République par l'ANR.
	Accentuation de la crise économique, et recrudescence des mouvements de protestation des étudiants.
Août 1989	Réélection de Mathieu Kérékou.
Novembre 1989	Grève générale des fonctionnaires.
Décembre 1989	Renoncement à l'idéologie marxiste-léniniste.
Février 1990	La Suspension de Constitution.
Février 1990	Organisation de la Conférence Nationale des Forces Vives de la Nation à Cotonou.
Mars 1990	Création du Haut Conseil pour la République (HCR).
1990 (12 mars)	Nicéphore Soglo est nommé Premier Ministre du Bénin par le HCR.
Décembre 1990	Adoption par référendum du nouveau projet de Constitution instaurant un régime présidentiel et un multipartisme intégral.
2 février 1991	Organisation des premières élections législatives de l'ère du renouveau démocratique.
24 mars 1991	Nicéphore Soglo remporte les premières élections présidentielles de l'ère du renouveau démocratique face à Mathieu Kérékou..
7 juin 1993	Installation de la Cour constitutionnelle.
Janvier 1994	Dévaluation de 50 franc CFA.
28 mars 1995	Organisation des 2e élections législatives
18 mars 1996	Mathieu Kérékou remporte le second tour des

- 7 juin 1998 2e élections présidentielles face à Nicéphore Soglo.
- 30 mars 1999 Installation de la nouvelle Cour constitutionnelle.
- 19 décembre 2000 3e élections législatives.
- 15 février 2001 Adoption de deux nouvelles lois électorales.
- 4 mars 2001 Installation de la Haute Cour de Justice.
- 22 mars 2001 Organisation du premier tour des 3e élections présidentielles (17 candidats sont autorisés à participer à la course).
- 05 avril 2001 Organisation du second tour des 3e élections présidentielles (Mathieu Kérékou réélu comme Président de la République pour un second tour).
- Prestation de serment du nouveau Président élu (Mathieu Kérékou).

ANNEXE 3 :
INÉGALITÉS D'ACCÈS AUX RESSOURCES SELON LE GENRE.
QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL

**INÉGALITÉS D'ACCÈS AUX RESSOURCES SELON LE GENRE : QUESTIONNAIRE
INDIVIDUEL**

I IDENTIFICATION

- 11 Quel est votre nom?
- 12 D'où êtes-vous originaire?
- 13 À quel endroit êtes-vous né?
- 14 Quelle est votre religion?
- 15 Où avez-vous passé votre enfance? (0-10ans)?
- 16 À quel autre endroit avez-vous demeuré?
- 17 Où avez-vous passé votre adolescence
(11 ans –18 ans)?
- 18 À quel endroit avez-vous demeuré?
- 19 Pendant combien de temps?
- 110 Quel est votre lieu de résidence permanente?
a Ville.....
b Village
c Campagne en dehors du village
- 111 Depuis combien de temps habitez-vous ici?ans
- 112 Pourquoi habitez-vous ici?
a à cause de mes parents.....
b à cause de mon mari.....
c à cause de mon travail.....
d ne sais pas
e pas de réponse
- 113 Quel est votre âge?ans
a 30-35 ans.....
b 36-40 ans.....
c 41-45 ans.....
d 46-50 ans.....
e 51-55 ans.....
f 56-60 ans.....

II RELATION DE LA FEMME AVEC SES PARENTS

- 21 Son père
- 211 Quel travail exerçait votre père?
- 212 A-t-il occupé des fonctions publiques dans sa communauté?
a Délégué
b Maire
c Conseiller
d Autre précisez
- 213 Est-ce qu'il discutait de ses fonctions avec sa femme?
a Jamais
b Parfois
c Souvent

- 214 Quel rôle jouait-il dans la famille?
- a peu présent dans la famille
- b Répondait toujours à ses obligations de père lui-même
- c Laissait sa responsabilité à un de ses frères
- d Laissait toute sa responsabilité à sa femme
- e Ne se souciait plus de sa famille
- f Il n'a jamais joué un rôle
- g Autre, précisez
- 215 Quelles tâches domestiques exerçait-il à la maison?
- a Balayage
- b Nettoyage
- c Puisage
- d Fendre le bois
- e s'occuper des enfants
- g Aucune
- h Autres précisez
- 216 Comment qualifieriez-vous vos relations avec votre père?
- a Très bonnes
- b Bonnes
- c Pas mauvaises
- d Mauvaises
- e Très mauvaises
- 217 Que pensait-il du rôle que devraient exercer les femmes dans la famille?
-
-
-
-
-
-
-
-
- 218 Accordait-il plus de place aux garçons par rapport aux filles dans la famille?
- a Oui
- b Non
- 219 Est-ce qu'il accordait plus d'importance aux garçons qu'aux filles aux points suivants?
- a Dans la réussite des études Oui Non
- b Dans l'éducation Oui Non
- c Dans les opportunités économiques Oui Non
- d Dans le rapport à l'expression Oui Non
- e Dans les moyens à donner aux enfants Oui Non
- f Autres, précisez Oui Non
- 22 Sa mère
- 221 Quelle occupation exerçait votre mère?

- 222 Avait-elle eu des fonctions dans sa communauté? Oui Non
- Si oui, lesquelles?
- a Déléguée
- b Maire
- c Conseillère
- d Autre, précisez
- 223 Discutait-elle de ses fonctions avec votre père à la maison?
- A Jamais
- B Parfois
- C Souvent
- Quels rôles exerçait-elle dans la famille?
- 224 Quelles tâches domestiques exerçait-elle à la maison?
- a Balayage Oui Non
- b Nettoyage Oui Non
- c Puisage Oui Non
- d Fendre le bois Oui Non
- e S'occuper des enfants Oui Non
- 225 Comment qualifieriez-vous vos relations avec votre mère?
- a Très bonnes Oui Non
- b Bonnes Oui Non
- c Pas mauvaises Oui Non
- d Mauvaises Oui Non
- e Très mauvaises Oui Non
- 226 Que pensait-elle du rôle que la femme doit jouer dans le foyer?
- a Une bonne ménagère qui doit savoir bien préparer Oui Non
- b Une femme qui doit savoir faire le ménage Oui Non
- c Une femme qui doit avoir beaucoup d'enfants Oui Non
- d Une femme qui doit servir son mari Oui Non
- e Une femme autonome financièrement Oui Non
- f Une femme capable d'aider ses enfants matériellement et financièrement Oui Non
- g Une femme capable de prendre des décisions Oui Non
- 227 Estimez-vous que vos relations avec votre famille sont les plus fructueuses?
- a Très bonnes Oui Non
- b Bonnes Oui Non
- c Pas mauvaises Oui Non
- d Mauvaises Oui Non
- e Très mauvaises Oui Non
- 23 Ses relations entre frères et sœurs
- 231 Combien de frères et de sœurs aviez-vous?
- 232 Quel rang occupez-vous chez votre mère?
- 233 Quel rang occupez-vous chez votre père?

- 234 Croyez-vous que le rang que vous occupiez dans la famille a eu une quelconque influence dans votre vie? Oui Non
- 235 Avez-vous perdu un frère ou une sœur quand vous étiez jeune? Oui Non
- 236 a Si oui, à quel âge?
- 237 Est-ce que vos parents étaient plus affectés dans le cas d'un garçon que dans le cas d'une fille? Oui Non
- 239 Croyez-vous que cet événement a eu une influence sur votre vie? Oui Non

24 Place des études dans la famille

- 241 Quel niveau d'études avez-vous complété?
- Primaire
- Secondaire
- Universitaire

242 Qu'est-ce que vos parents pensaient

- a Des études chez les filles?
-
-
-

- b Des études chez les garçons?
-
-
-

243 Pouvez-vous nous dire quelles sont les personnes qui vous ont motivé à poursuivre vos études? (plus qu'une réponse possible)

- Votre père
- Votre mère
- Les religieux
- Autres, précisez

STATUT MATRIMONIAL

III

31 Quel est votre statut matrimonial?

- a Célibataire
- b Mariée
- c Veuve
- d Divorcée
- e Autres, précisez

32 Quel est l'âge de votre mari?

-ans
- a 30-35 ans
- b 36-40 ans
- c 41-45 ans
- d 46-50 ans

- e 51-55 ans
- f 56-60 ans
- 33 Est-il né au même endroit que vous? Oui Non
- 34 Quel est son niveau d'instruction?
- a Primaire
- b Secondaire
- c Universitaire
- 35 Quelles tâches domestiques exerce-t-il à la maison?
- a Balayage Oui Non
- b Nettoyage Oui Non
- c Puisage Oui Non
- d Fendre le bois Oui Non
- e S'occuper des enfants Oui Non
- f Aucune
- 36 Est-ce que vous pensez que vous avez de bonnes relations avec votre mari? Oui Non
- a Est-ce qu'il vous aide dans vos travaux domestiques? Oui Non
- b Est-ce qu'il vient en aide pour l'éducation des enfants? Oui Non
- c Est-ce qu'il vous aide dans vos activités de revenus? Oui Non
- d Est-ce qu'il vous donne des conseils dans ses activités? Oui Non
- e Est-ce qu'il vous encourage lorsque vous avez des difficultés dans vos activités? Oui Non
- f Est-ce qu'il respecte vos idées? Oui Non
- g Est-ce que vous partagez les responsabilités? Oui Non
- Si oui, lesquelles?

- Si non, pourquoi?

- h Est-ce que vous partagez les biens du ménage? Oui Non
- i Est-ce que vous prenez des décisions ensemble? Oui Non
- Si oui, lesquelles?

- Si non, pourquoi?

- j Est-ce qu'il respecte les décisions que vous prenez ensemble? Oui Non

- k Est-ce qu'il respecte ses engagements lorsque ses parents vous rendent visite? Oui Non
- 37 Que pensait-il de la place de la femme
a Dans le foyer?
b Dans la société?
- 38 Accordait-il plus de place aux garçons par rapport aux filles dans la famille?
Dans la réussite des études Oui Non
Dans l'éducation Oui Non
Dans les opportunités économiques Oui Non
Dans le rapport à l'expression Oui Non
Dans les moyens à donner aux enfants Oui Non
- 39 Est-ce qu'il a eu à exercer des fonctions politiques dans la communauté?
a Maire? Oui Non
b Député? Oui Non
c Délégué? Oui Non
d Responsable d'un projet? Oui Non
e Responsable d'un groupement? Oui Non
f Autre, précisez
- 310 Parle-t-il des fonctions qu'il a exercées dans la communauté avec vous? Oui Non

IV STATUT FAMILIAL

- 41 Depuis combien de temps êtes-vous mariée? Oui Non
- 42 Votre mari a-t-il d'autres épouses? Oui Non
- 43 Quel rang occupez-vous?
- 44 La présence des autres femmes a-t-elle une influence sur les rapports que vous entretenez avec votre mari? Oui Non
- 45 Est-ce que vous vous considérez comme une femme heureuse? Oui Non
- 46 Pourquoi?

.....
.....
.....

V FEMMES-MÉNAGE-RESSOURCES

- 51 Qui a décidé du type d'activité que vous faites?
a Mari Oui Non
b Sœur Oui Non
c Moi-même Oui Non
d J'ai été entraînée par mes amies Oui Non
e Autre, précisez
- 52 Qui décide des dépenses du foyer?
- 53 Qui décide de l'achat des biens que vous utilisez dans le foyer?

- a Meubles
 b Tables
 c Chaises
 d Voiture
 e Terrain ou champ
 f Outils agricoles
- 54 Est-ce que chacun d'entre vous connaît les sources de revenus de l'autre? Oui Non
- 55 Quelles sont tes sources de revenus?
 A Travail
 B Parents
 C Dons
 D Tontine
 E Autre, précisez
- 56 Et la source de revenus de ton mari?
 a Travail
 b Parents
 c Dons
 d Tontine
 e Autre, précisez
- 57 Quelles sont les sources de crédit de votre foyer?
 a Prêt de la banque
 b Prêt de la caisse agricole
 c Crédit du projet SNV
 d Prêt chez les usuriers
 e Crédit financé par autres organismes
 f Faites vous budget commun?
- 58 Qui se charge des dépenses de consommation courante?
 a Mon mari
 b Moi
 c Nous deux
- 59 Qui paie les frais de scolarité des enfants?
 a Mon mari
 b Moi
 c Nous deux
- 510 Comment as tu eu l'argent que tu as payé comme part sociale pour entrer dans l'association?
 a Épargne
 b Parents
 c Mon mari
 d Banque
 e Don
 f Autre, précisez
- 511 Qui prend les décisions du ménage?
 a votre conjoint tout seul
 b vous les deux
 c Votre conjoint les prend et vous informe

- d Il les prend et vous consulte
- 512 Existe t-il des domaines où vous prenez toute seule vos décisions? Oui Non
- Si oui, lesquels?
.....
.....
- Si non, pourquoi?
.....
.....
- 513 Existe t-il des domaines où vous influencez de façon plus prépondérante les décisions? Oui Non
- ** Si oui, lesquels?
- | | | |
|------------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| a L'éducation des enfants | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| b Le partage des biens aux enfants | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| c L'habillement des enfants | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| d Le mariage des enfants | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| e La nourriture aux enfants | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| f Les relations de vos enfants | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| g La gestion économique du ménage | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
- ** Si non, pourquoi?
.....
.....
.....
- 514 Pensez-vous qu'une femme peut avoir des revenus indépendants de ceux de son mari? Oui Non
- Expliquez-vous?.....
.....
.....
- 515 Que pourrait-on faire pour améliorer les relations entre l'homme et la femme?
- | | |
|---------------------------------------|-------|
| a dans le partage des biens | |
| b dans le respect des opinions | |
| c dans le partage des responsabilités | |

VI FEMMES ET VIE SOCIALE

- | | | | |
|----|--|------------------------------|------------------------------|
| 61 | Avez-vous des amies hors de votre groupe ethnique? (deux meilleures amies) | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 62 | Sont-elles des amies du couple? | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 63 | Quels travaux exercent –elles? | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| 64 | Habitent-elles dans votre voisinage? | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |

- 65 Participez-vous aux fêtes et aux manifestations locales? Oui Non
- 66 Participez-vous aux marchés situés hors de votre lieu de résidence? Oui Non
- 67 Y détenez-vous un poste de responsabilité? Oui Non
- 68 Votre mari est-il membre? Oui Non
- 69 Détient-il un poste de responsabilité? Oui Non
- 610 Que peut-on faire pour aider les femmes à participer à la vie associative de leur milieu?
- a Trouver des projets qui peuvent les aider Oui Non
- b Les sensibiliser sur leurs situations Oui Non
- c Les aider à découvrir les opportunités qui peuvent s'ouvrir à elles Oui Non
- d Les aider dans la gestion de leurs activités Oui Non
- e Aider dans l'éducation familiale Oui Non

VII AUTRES PARTICIPATIONS ET ENGAGEMENTS DES FEMMES

- 71 Avez-vous connu des mouvements de jeunes? Oui Non
- 72 Avez-vous participé à certains de ces mouvements? Oui Non
- Si oui, quel rôle y avez-vous joué?

.....

.....

- 73 Croyez-vous que votre participation à ces mouvements a eu une influence sur votre vie? Oui Non
- Expliquez

.....

.....

- 74 Croyez-vous que l'endroit où vous avez eu à passer la plus grande partie de votre jeunesse a exercé un certain impact sur votre désir d'action? Oui Non
- Expliquez

.....

.....

.....

- 75 Est-ce que vous êtes impliqués dans des activités politiques? Oui Non
- Si oui, lesquelles?

.....

.....

.....

- 76 Quels ont été les événements marquants de votre milieu? Citez-les selon le domaine

- Politiques
 Sociales
 Culturelles
 Economiques
- 77 Quel est votre sentiment pour ces événements?
 Autres, précisez
- 77 Politiques
 Sociales
 Culturelles
 Économiques
- 78 Pensez-vous que ces événements ont influencé favorablement la visibilité des femmes sur l'échiquier politique?
 Comment? Oui Non

- 79 Est-ce que vous avez eu à poser des actions pour aider les femmes dans leur situation?
- A Négocier auprès de projet S.N.V Oui Non
 B Négocier auprès des maris pour la participation dans les associations Oui Non
 C Sensibiliser des amies Oui Non
 D Publier des informations importantes Oui Non
 E Discuter avec le maire du milieu Oui Non
 f Discuter avec les délégués Oui Non
 g Discuter avec les femmes responsables du groupement Oui Non
 h Participer à des colloques internationaux Oui Non
 i Participer à des colloques nationaux Oui Non
 j Organiser des activités le 8 mars Oui Non
 k Participer à des activités organisées le 8 mars Oui Non
 l Négocier auprès d'autres projets qui s'intéressent aux femmes Oui Non
 m Faire des témoignages sur les femmes Oui Non
- 710 En tant que membre d'une association
- a Assistez-vous aux réunions? Oui Non
 * Très régulièrement
 * Assez régulièrement
 * Rarement
 * Jamais (si Jamais, aller à la question 12).
- b Lorsque vous assistez à une réunion, direz-vous que vous prenez généralement la parole?

- * Plus que les autres
- * Autant que les autres
- * Moins que les autres
- * Je ne prends jamais la parole
- 711 Appartenez-vous à d'autres associations?
- * Parti politique Oui Non
- * Groupement villageois Oui Non
- * Association agricole Oui Non
- * Autres
- 712 Avez-vous occupé un poste électif dans un groupement? Oui Non
- 713 Si vous aviez l'envie et la disponibilité pour le faire, seriez-vous à l'aise de présenter votre candidature pour un poste électif de votre choix?
- a Très à l'aise Oui Non
- b Assez à l'aise Oui Non
- c Peu à l'aise Oui Non
- d Pas du tout à l'aise Oui Non
- 714 L'avez-vous déjà fait une fois dans votre vie? Oui Non
- Si non, pourquoi?
-
-
- 715 Participez-vous aux activités de votre groupement? Oui Non
- a Je n'en ai jamais eu envie
- b Cela m'aurait tentée, mais je n'ai jamais eu la disponibilité
- c Il n'y a pas d'activités organisées à par les réunions
- 716 Y aurait-il un facteur qui favoriserait votre implication?
- a Être libérée d'une partie de mon travail? Oui Non
- b Être libérée de mes tâches domestiques Oui Non
- c Être libérée de ma responsabilité à l'égard des enfants Oui Non
- d Des horaires de réunions mieux adaptées Oui Non
- e Une formation spécifique pour développer certaines de mes compétences Oui Non
- f Aucune de ces raisons , car je ne suis pas intéressée Oui Non
- g Autre, précisez
- h Cela n'a jamais posé de problème pour moi Oui Non
- 717 Que suggérez-vous pour améliorer la participation réelle et effective des femmes dans les groupements et dans les associations?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

VIII FEMMES ET COOPÉRATIVE

81 Est-ce que votre mari vous a encouragée à adhérer à un groupement? Oui Non

82 Quelle raison évoque-t-il?
.....
.....

83 Est-ce que votre mari peut vous aider dans les tâches domestiques afin que vous soyez plus disponible à vous impliquer dans les activités du groupement? Oui Non

84 Est-ce qu'il peut vous empêcher d'aller aux réunions ? Oui Non
* Si oui, donnez les motifs qu'il peut utiliser

.....
.....
.....

85 Donnez-nous vos recommandations et suggestions pour améliorer la situation des femmes dans les associations?
.....
.....
.....

IX ANALYSE SOCIO-ÉCONOMIQUE

- 91 Quel est votre revenu annuel en FCFA?
- | | | | | |
|---|----------|---|---------|--------------------------|
| A | -10.000 | à | 20 000 | <input type="checkbox"/> |
| B | 20. 001 | à | 30 000 | <input type="checkbox"/> |
| C | 30 001 | à | 40 000 | <input type="checkbox"/> |
| D | 40 001 | à | 50 000 | <input type="checkbox"/> |
| E | 50 001 | à | 60 000 | <input type="checkbox"/> |
| F | 60. 001 | à | 70 000 | <input type="checkbox"/> |
| G | 70. 001 | à | 80 000 | <input type="checkbox"/> |
| H | 80. 001 | à | 90 000 | <input type="checkbox"/> |
| I | 90. 001 | à | 100 000 | <input type="checkbox"/> |
| J | 100 001 | à | 150 000 | <input type="checkbox"/> |
| K | 151 001 | à | 200 000 | <input type="checkbox"/> |
| L | 200 001 | à | 250 000 | <input type="checkbox"/> |
| M | 251. 000 | à | 300.000 | <input type="checkbox"/> |

N 300.000 et Plus

- 92 Quel a été l'impact économique du groupement sur votre activité?
- a Le groupement a permis de trouver des circuits de commercialisation.....
 - b Le groupement a permis d'avoir du crédit...
 - c Le groupement a permis l'augmentation du capital par à travers le ramassage des tontines.....
 - d Autre, précisez
- 93 Pensez-vous que le fait que vous apparteniez à un groupement a favorisé l'essor économique de votre activité? Oui Non
- 94 Comment gérez-vous vos revenus mensuels?
- a Quelle est la part que vous affectez à la scolarité des enfants?
 - Tout
 - Moitié
 - Quart
 - Moins le quart
 - b À la nourriture
 - Tout
 - Moitié
 - Quart
 - Moins le quart
 - c Aux besoins personnels
 - Tout
 - Moitié
 - Quart
 - Moins le quart
 - d À votre famille
 - Tout
 - Moitié
 - Quart
 - Moins le quart
 - e Aux différents autres besoins du ménage
 - Tout
 - Moitié
 - Quart
 - Moins le quart
- 95 Est-ce que vous arrivez à épargner? Oui Non
- A Combien par mois?
 - B Pensez-vous que celles qui n'appartiennent à aucun groupement sont moins avantageuses que vous?..... Oui Non

ANNEXE 4 :
SCHÉMA POUR LES ENTREVUES DE GROUPES DES FEMMES

Schéma pour les entrevues de groupes des femmes

1 - Perception des femmes sur leur collaboration avec les ONG

1-1 Perception sur la SNV

1-2 Ce que l'ONG vous a amené comme bien-être social

1-3 Ce que vous faites avec le crédit dont vous bénéficiez

1-4 Ce que vous aimeriez avoir dans les interventions et ne l'avez pas encore eu

1-5 Votre association possède les moyens pouvant vous aider dans votre situation de femme

1-6 Ce qui selon vous reste à faire

1-7 Pistes à emprunter pour que votre organisation ait des actions favorables au développement du milieu

1-8 Valoriser votre statut de femme dans le groupement et dans ce milieu

1-9 Changement dans votre association à travers le biais de la caisse

1-10 Satisfaction de l'aide que l'ONG vous apporte

2- - Acteurs des ONG

2-1 Année de création de l'ONG SNV

2-2 Les causes de la création

2-2a Les raisons

2-2b Le contexte

2-3 Les acteurs présents

2-4 Les étapes d'élaboration

2-5 Les objectifs du projet

2-6 Les acteurs du groupe cible

2-7 Les véritables bénéficiaires

2-8 Les volets du projet

2-9 Les causes du volet femme

2-10 Son importance

2-11 Son mandat

2-12 Les moyens d'action et ressources mises à la disposition de ce volet

2-13-a Financières

2-13-b Humaines

2-13-c Informationnelles

2-14 Résistances à l'ONG pendant son implantation

2-16 Les contraintes d'intervention de l'ONG

2-17 La structure de l'organigramme

2-18 Le partage des rôles entre les acteurs

2-19 Les procédures de gestion de l'ONG

2-20 Les textes juridiques de l'ONG. Ses formes d'intervention

3-Femmes et capacités

3-1 Avez-vous reçu une formation dans le domaine où vous exercez votre activité?

3-1-a Cours suivis

3-1-b Un encadrement dans le groupement

3-1-c Des sessions de formations

3-1-d'autres formations

3-2- Application des enseignements appris

3-3 Les difficultés rencontrées

3-4 Votre maîtrise dans le travail que vous exercez

3-5 Travail rémunéré en dehors des activités que vous exercez ici

3-6 Le temps d'exercice de cette activité

3-7 Le temps pour la retraite

3-8 Organisation de la retraite

4 - Dynamique locale

4-1 Les moyens que vous utiliserez pour favoriser l'investissement d'autres projets ici

4-2 Appartenance à un parti politique

4-3 Les obstacles que vous rencontrez actuellement dans ce domaine

4-4 Les différences entre l'homme et la femme sont très marquées dans votre milieu

4-5 L'influence des personnages suivants dans votre milieu et dans la vie sociale

4-5-a Les personnes âgées

4-5-b Les hommes

4-5-c Les femmes

4-5-d Les groupements associatifs

4-5-e Le chef

4-5-f L'imam

4-5-g Les partis politiques

4-5-h Les personnes riches

4-5-i Les fonctionnaires

4-5-j Autres

4-6 La situation des femmes qui bénéficient de l'aide de l'ONG par rapport aux femmes non-membres

4-7 La dynamique locale des groupements et des femmes qui en sont membres

5- Rapport de l'ONG avec d'autres acteurs du milieu

5-1 L'ONG avec ses partenaires locaux

5-2 Les rapports administratifs que vous avez avec les institutions étatiques suivantes

5-2-a Le ministère du plan

5-2-b Le ministère du développement rural

5-2-c Le ministère de la condition féminine

- 5-2-d Les bases du partenariat
- 5-3 Vos rapports avec les élus locaux
- 5-4 Les types de coopération avec les autres organismes internationaux qui sont orientés comme vous dans le domaine des femmes et développement et qui interviennent dans le milieu
- 5-5 Les principales réalisations de l'ONG depuis son implantation
- 5-6 L'ONG a favorisé l'intégration effective des femmes au développement
- 5-7 Les retombées socio-économiques du volet femme dans le milieu
- 5-8 Les difficultés que vous rencontrez actuellement au sujet de l'aide que vous apportiez aux femmes
- 5-9 Les faiblesses de l'ONG
- 5-10 Les réformes que vous envisagez actuellement pour contourner ces difficultés
- 5-11- Les enjeux pour devenir de véritables actrices à travers vos interventions pour le développement de ce milieu
- 5-12 Les autres changements par le biais de cette intervention

6- Perception sur les inégalités liées au genre

- 6-1 Les facteurs qui expliquent selon vous les différences dans l'accès aux ressources qui existent entre les hommes et les femmes dans la société béninoise.
- 6-2 Les références, les pratiques, les actions et les connaissances que vous avez de cette différence.
- 6-3 Les causes de la différence d'éducation entre les garçons et les filles dans cette société
- 6-4 Éducation des enfants comme celle que les parents ont reçue
- 6-5 L'avenir de vos enfants. Facteurs pouvant les rendre plus autonomes.
- 6-6 Les facteurs qui aideraient vos filles à maîtriser davantage les métiers qu'elles exercent
- 6-7 Nécessité pour vos filles d'avoir un métier avant le mariage
- 6-8 Les facteurs qui aideraient vos filles à améliorer leurs conditions
- 6-9 Limitation des naissances
- 6-10 Les difficultés que vous avez actuellement dans les instances de décision par rapport aux hommes
- 6-11 Stratégies adoptées pour éviter des situations analogues à vos filles
- 6-12 Mariage des filles avec les hommes de la même ethnie
- 6-13 Vos interventions dans le choix du mari de vos filles
- 6-14 Dans le cas de vos enfants garçons. Pourquoi?
- 6-15 Conseils pour les filles en âge de mariage
- 6-16 Votre implication dans le milieu
- 6-17 Héritage des filles de vos biens
- 6-18 Part d'héritage égale entre fille et garçons
- 6-19 Stratégies pour faciliter l'accès à la terre
- 6-20 Difficultés des femmes au crédit
- 6-21 Propositions pour faciliter le crédit aux femmes au sein des ONG
- 6-22 Difficultés à briguer un poste de maire dans une commune par rapport à un homme

- 6-23 La femme a-t-elle le même accès par rapport à son mari, aura-t-elle les mêmes chances et les mêmes possibilités pour accéder aux mêmes ressources que l'homme?
- 6-24 Tâches traditionnellement réservées à la femme dans ce milieu
- 6-25 Perception sur ces tâches de nos jours
- 6-26 Organisations de votre ménage
- 6-27 Conciliation des responsabilités sociales des responsabilités privées dans votre vie
 - 6-27-a- Concernant l'éducation des enfants?
 - 6-27-b- Les travaux ménagers
 - 6-27-c Les différentes responsabilités de la femme envers son mari
 - 6-27-d L'organisation des cérémonies et des sorties
 - 6-27-f La gestion des revenus
 - 6-27-g Le comportement avec les autres membres
- 6-28 Métiers que vous proposez pour vos filles
- 6-28 Votre perception par rapport à
 - 6-28-a Le droit des femmes dans la société
 - 6-28-b Le droit des femmes à la contraception
 - 6-28-c Le droit des femmes à l'avortement
 - 6-28-d La nouvelle technologie de la reproduction
 - 6-28-e Le changement des rôles sexuels
 - 6-28-f L'égalité dans le couple
- 6-28 Revenu égal, l'homme et la femme auront-ils le même droit aux mêmes ressources
- 6-29 Suggestions pour corriger les inégalités liées au genre dans ce milieu
- 6-29 Y a-t-il eu des sujets sur lesquels vous aimeriez revenir?

ANNEXE 5 :
QUESTIONS POSÉES AUX HOMMES

Questions posées aux hommes

- 1- Les facteurs qui expliquent selon vous les différences dans l'accès aux ressources entre les hommes et les femmes dans la société béninoise
- 2- Explication
- 3- Moyens pour y remédier
- 4- L'apport du mari dans les éventuelles solutions identifiées
- 5- Efforts pour éviter des situations semblables à vos filles
- 6- Les conseils que vous donneriez à votre fille en instance de mariage dans ce domaine
- 7- À revenu égal, la femme peut-elle avoir les mêmes chances et les mêmes possibilités pour accéder aux ressources
- 8- De nos jours, plusieurs sensibilisations s'orientent sur des thèmes comme le mariage forcé, la limitation des naissances, l'avortement, la dot et autres.
- 9- Vos impressions sur ces débats
- 10- Perception sur les projets qui aident les femmes à obtenir du crédit
- 11- Que peut-on faire pour aider la femme dans ce contexte

ANNEXE 6 : QUESTIONNAIRE ONG

Questionnaire ONG

1- Présentation

1-1 Les expériences de vie

1-2 Les expériences professionnelles

1-3 Les expériences comme militantes sociales dans la condition de la femme

2- Nous pensons qu'il existe une inégalité dans l'accès des femmes aux ressources, (collaboration, crédit, éducation, droit politique, participation, volonté politique)

2-1 Êtes-vous en accord ?

2-2 Comment et pourquoi ?

3- À partir de vos expériences personnelles, sur quel aspect êtes-vous en accord avec nous ?

4- Quel moyen pourrait-on envisager pour y remédier ?

4-1 Éducation

4-2 Droit politique

4-3 Meilleure collaboration

5- On sait que parfois, la tradition empêche les femmes de s'émanciper. Comment conserver ce qui est dans la tradition et composer avec la nécessité de la modernité pour que les femmes soient égales aux hommes dans leur droit ?

5-1 Par exemple le mariage

5-2 Dans l'accès aux ressources

a- La terre

b Le crédit

c- L'éducation

d- La participation publique

6- Peut-on concilier le travail extérieur de la femme, voire sa carrière avec les travaux domestiques ? Comment ?

7- Une femme ayant une carrière professionnelle peut-elle bien s'occuper :

7-1 de sa famille,

7-2 de ses enfants,

7-3 de son mari convenablement

7-4 Si cela apparaît possible, comment ?

8- On sait que les projets étrangers «genre SNV» passent par la femme pour assurer la réalisation du développement d'une communauté.

8-1 Qu'est-ce que vous pensez de ces projets ?

8-2 Si ces types de projets servent au développement d'une communauté

8-3 Est-ce que cela exploite la femme ou au contraire les enrichi ?

9- Est-ce que selon vous, l'État béninois possède la volonté politique nécessaire pour permettre, voire favoriser un développement égal et harmonieux entre l'homme et la femme ?

10- Beaucoup d'hommes et de femmes participent et sont engagées à travers leurs activités dans le secteur informel. Est-ce que vous pensez que cela profite à leur émancipation et au développement du pays ou au contraire entretient leur dépendance ?

- 11- L'informel ne représente-t-il au contraire un frein au développement?
- 12- Quels sont les enjeux de la décentralisation au Bénin? C'est-à-dire les facteurs influençant un bon ou mauvais choix dans ce processus
- 13- Est-ce que les responsabilités versées aux communautés locales sont accompagnées de pouvoir et du budget nécessaire ? Pouvez-vous nous donner des exemples à ce sujet?
- 14- Est-ce que la gouvernance (le pouvoir mixte d'administration sociale, les élus locaux, fonctionnaires actives, professeurs, délégués) exercée dans la communauté locale permet une citoyenneté active réelle au-delà des votes, mettre sur pied des ONG, gestion des organismes para-publics
- 16- D'après vous, quels sont les enjeux du développement durable au Bénin? À cet égard, quelles sont les forces et les faiblesses?
- 17- Quelles recommandations pouvez-vous formuler pour un meilleur développement orienté vers les femmes au Bénin?
- 18- Quel rôle réservez-vous aux femmes ?
- 19- Est-ce que le sectoriel avec ses normes est adapté à l'intégration horizontale que nécessite la vision locale ?
- 20- Est-ce que le projet SNV a une stratégie spécifique pour favoriser cela ?

ANNEXE 7 :
LISTE DE CODIFICATIONS DES ENTREVUES EFFECTUÉES

Liste de codification des interviewés

FGR1	Adrowé
FGR2	Bobognon
FGR3	Bobognon2
FGR4	Gbénonpko
FGR5	Elavagnon
FGR6	Klemey
FGR7	Midogbékpo
FGR8	Novignon
FGR9	Wamonnonmadouko
FGR10	Millédou
FGR11	Lavagnon
FGR12	Gnonnava

Groupements urbains

FGU1	Allègléta
FGU2	Cadjehoun
FGU3	Fidjrossè
FGU4	Sèdjro
FGU5	Agla c
FGU6	Gandido
FGU7	Védoko
FGU8	Vossa
FGU9	Aibatn
FGU10	Gbèdigbé

Hommes

IH1	Akoha
IH2	Mari de la présidente

IH3	Laorou
IH4	Marie de la trésorière
IH5	Dèhoumon
IH6	Darboux
IH7	Mongbo
IH8	Papa Morel

ONG

Cellule de la femme et du développement ONG1

Condition féminine	ONG2
Élyse Djogbénu	ONG3
David Houinssa	ONG4
Madame Dossou	ONG5
Odile Sodoloffo	ONG6
Yamadjako	ONG7
Jeannine	ONG8
Madame Tomety	ONG9
Madame Marie-josée Surpuis	ONG10
PKOHAZOUNDÉ	ONG11
Rachad	ONG12
Paul Dèhoumon	ONG13

Animatrices urbaines

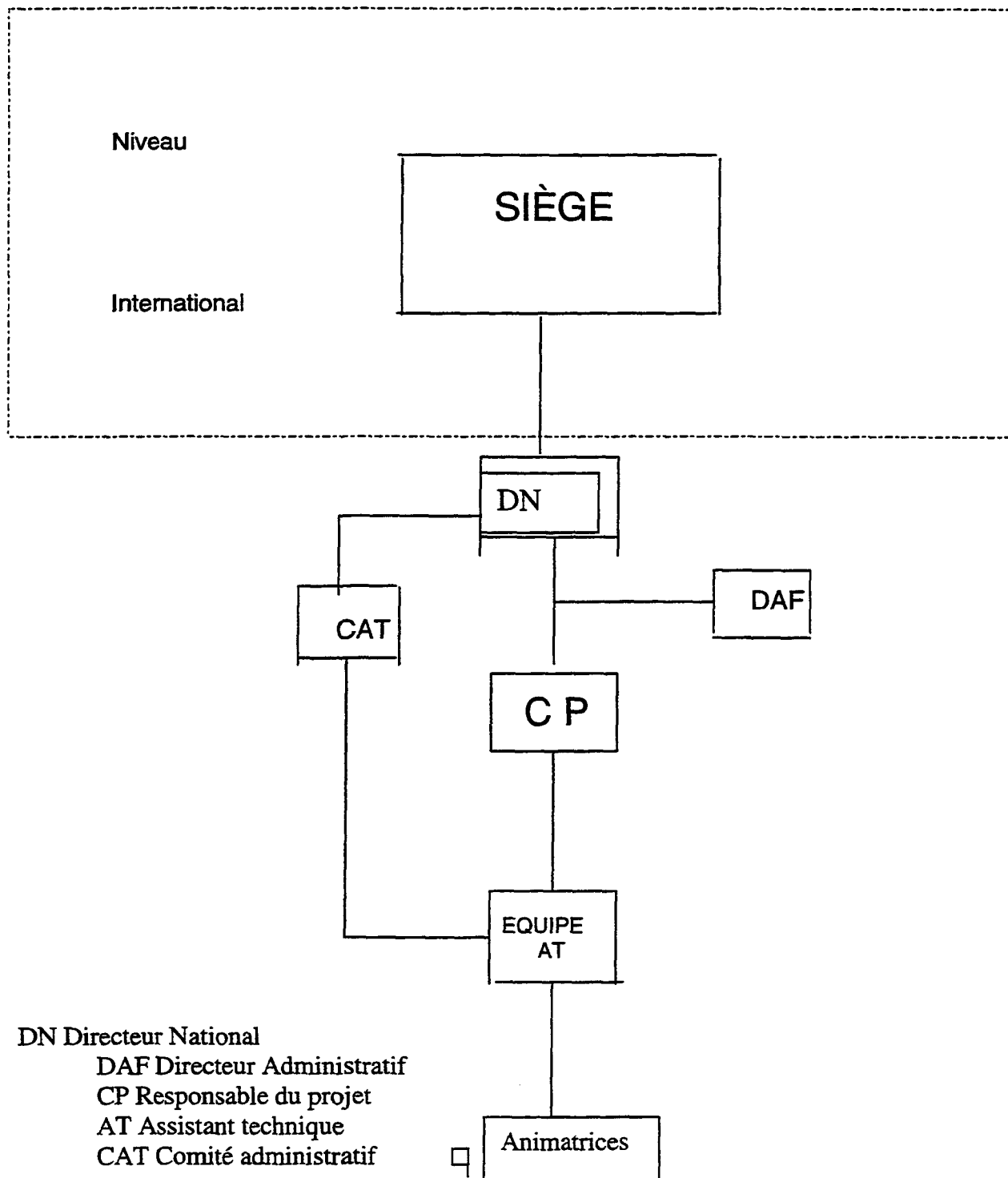
Damienne	IA1
Nicole	IA2
Pélagie	IA3
Hélène	IA4

Animatrices rurales

Aurelie	IA1
---------	-----

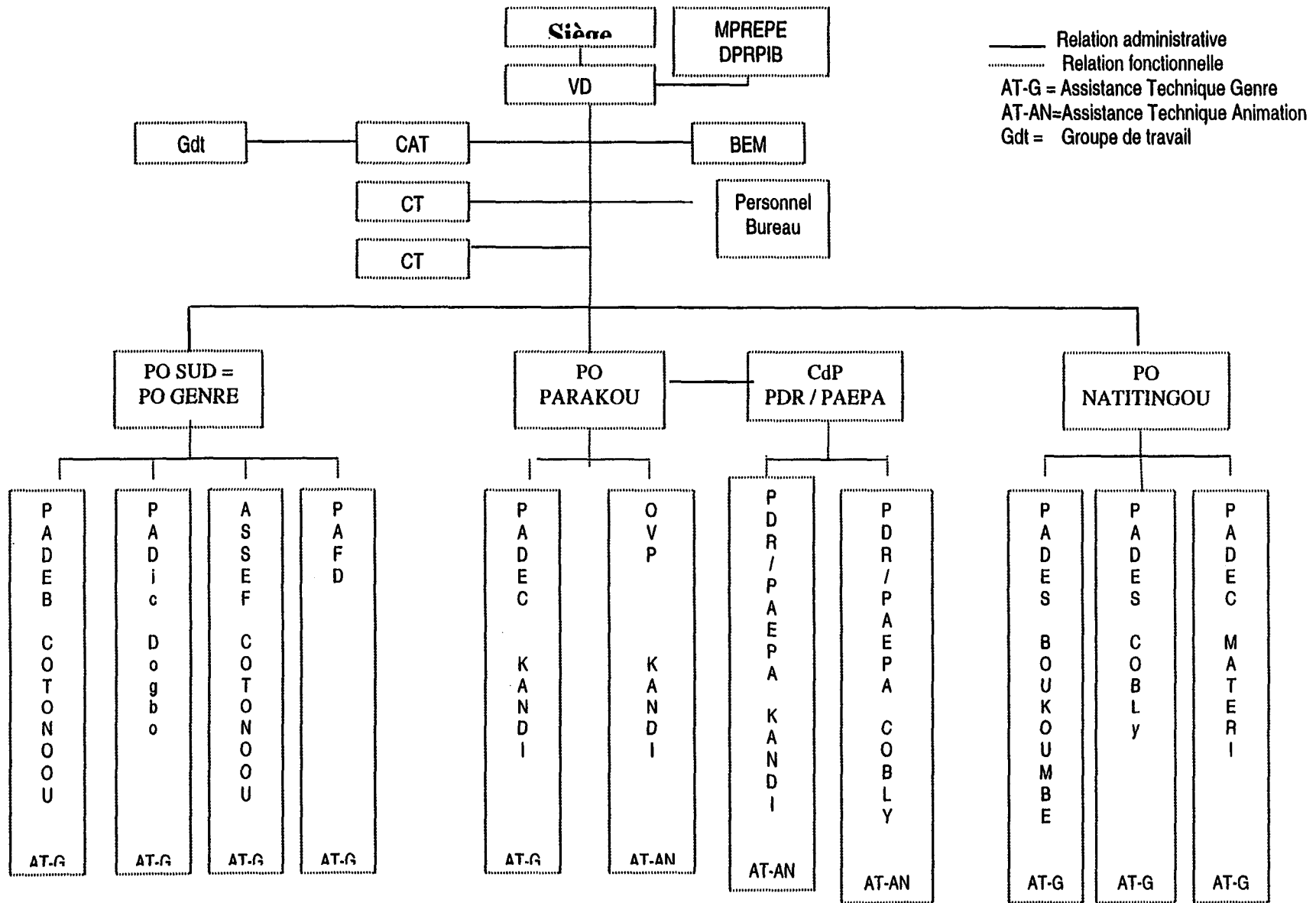
Faoussa	IA2
Francine	IA3
Gisèle	IA4

ANNEXE 8 :
ORGANIGRAMME ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE LA SNV-
BÉNIN



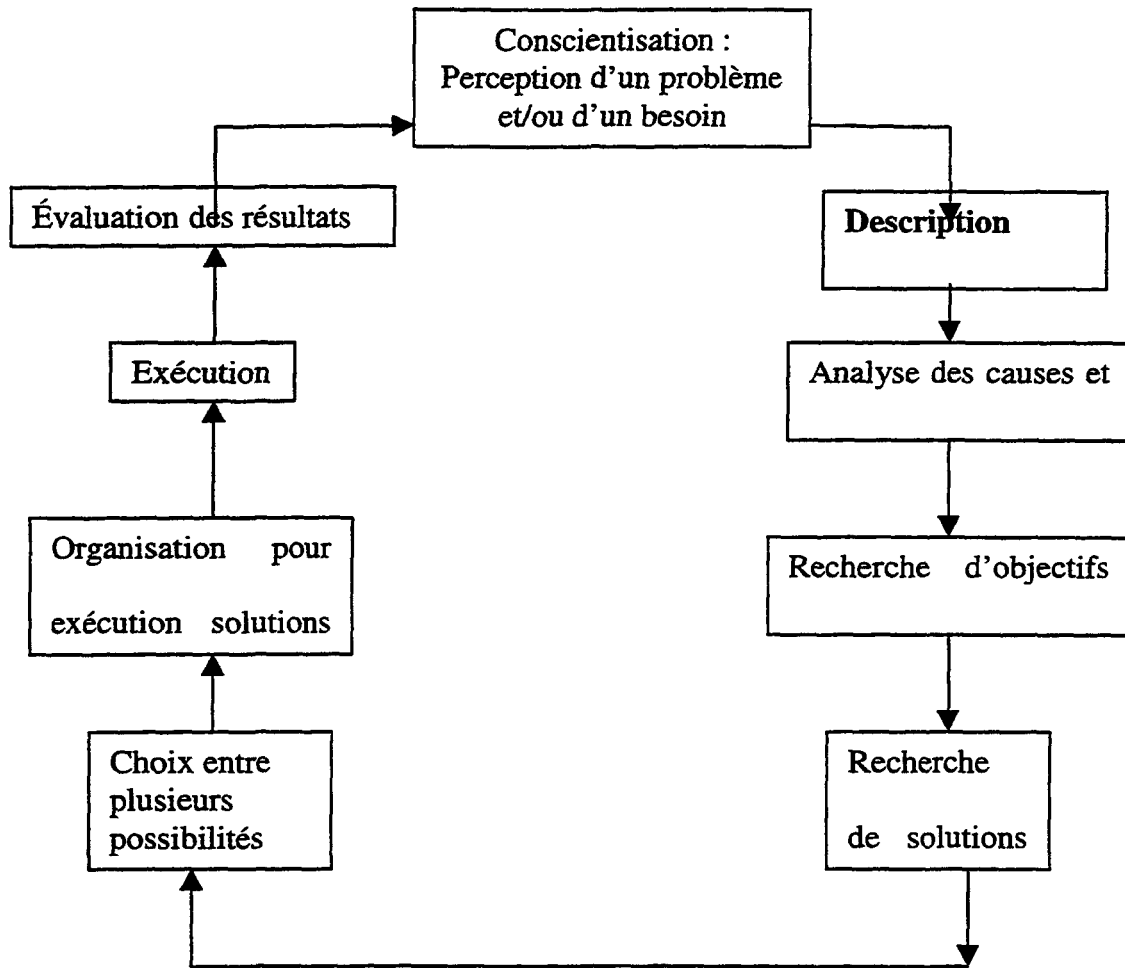
Organigramme administratif et financier de la SNV-Bénin

ANNEXE 9 :
ORGANIGRAMME DE LA SNV – BÉNIN ET NŒUDS DE GENRE

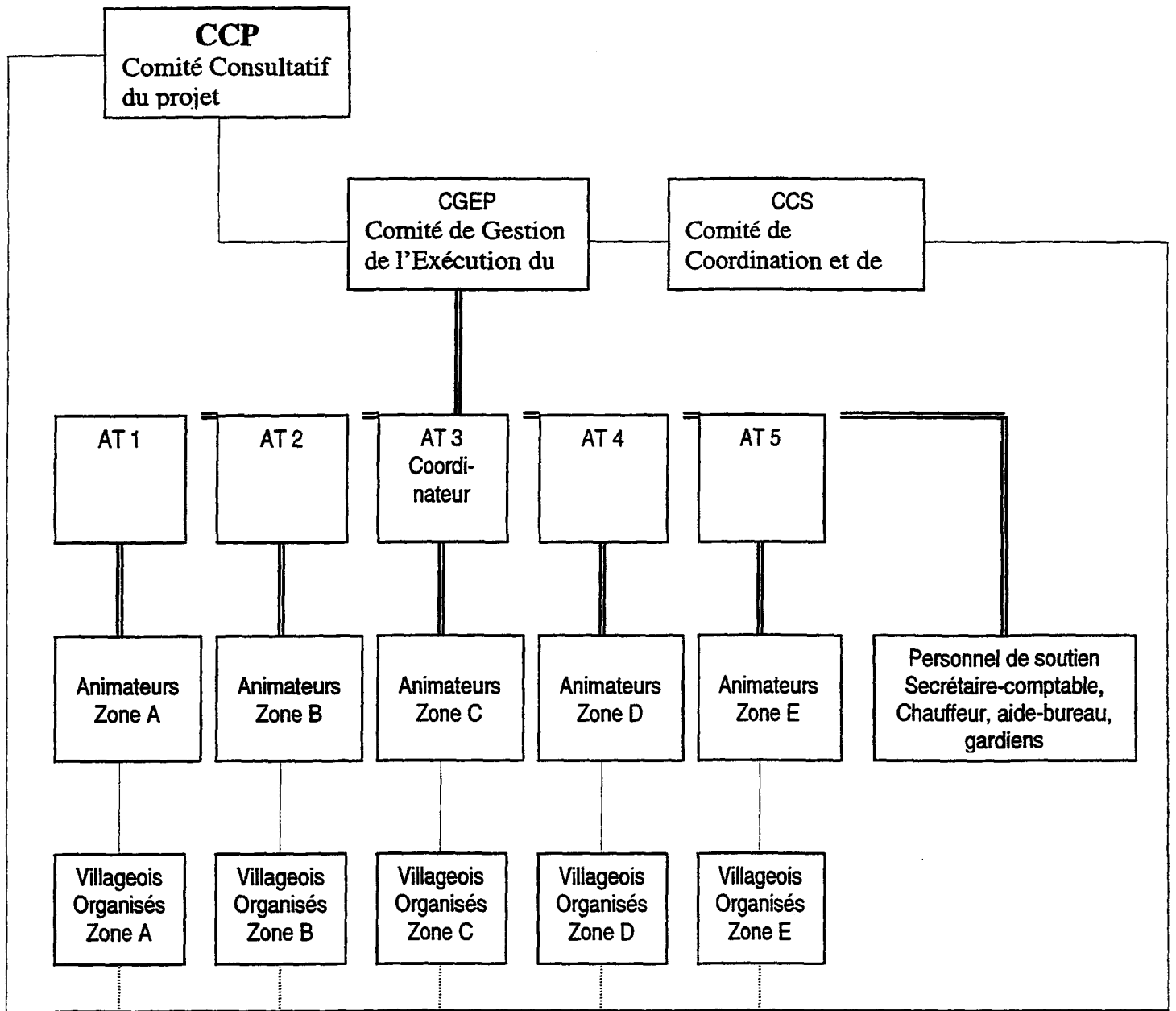


Organigramme de la SNV-BÉNIN et « nœuds du genre »

ANNEXE 10
LE PRINCIPE DE L'APPROCHE PROCESSUS



Approche Processus



- || Lignes d'autorité
- Lignes de collaboration

Organigramme d'un projet A.P (PADEB C/S)

**ANNEXE 12:
EXEMPLE DE BORDEREAU DE CRÉDIT (OU CARNET) DES
FEMMES DE LA SNV**

BORDEREAUX DE CRÉDITS ESPÈCES
CAISSE DE

Commencé le/...../.....

Terminé le/...../.....

Caisse Rurale d'Épargne et de Prêt
de

Bordereaux de Crédits
Espèces

COMPTE N°											
de M											

F

Date de Valeur		

.....
en lettres **FRANCS**

Retrait effectué par

.....
--

le/...../.....
ESPÈCES

Signature

DÉTAIL DES	
.....	X 10,000FCFA
.....	X 5,000FCFA
.....	X 1,000FCFA
.....	X 500FCFA
.....	X 100FCFA
.....	X 50FCFA
.....

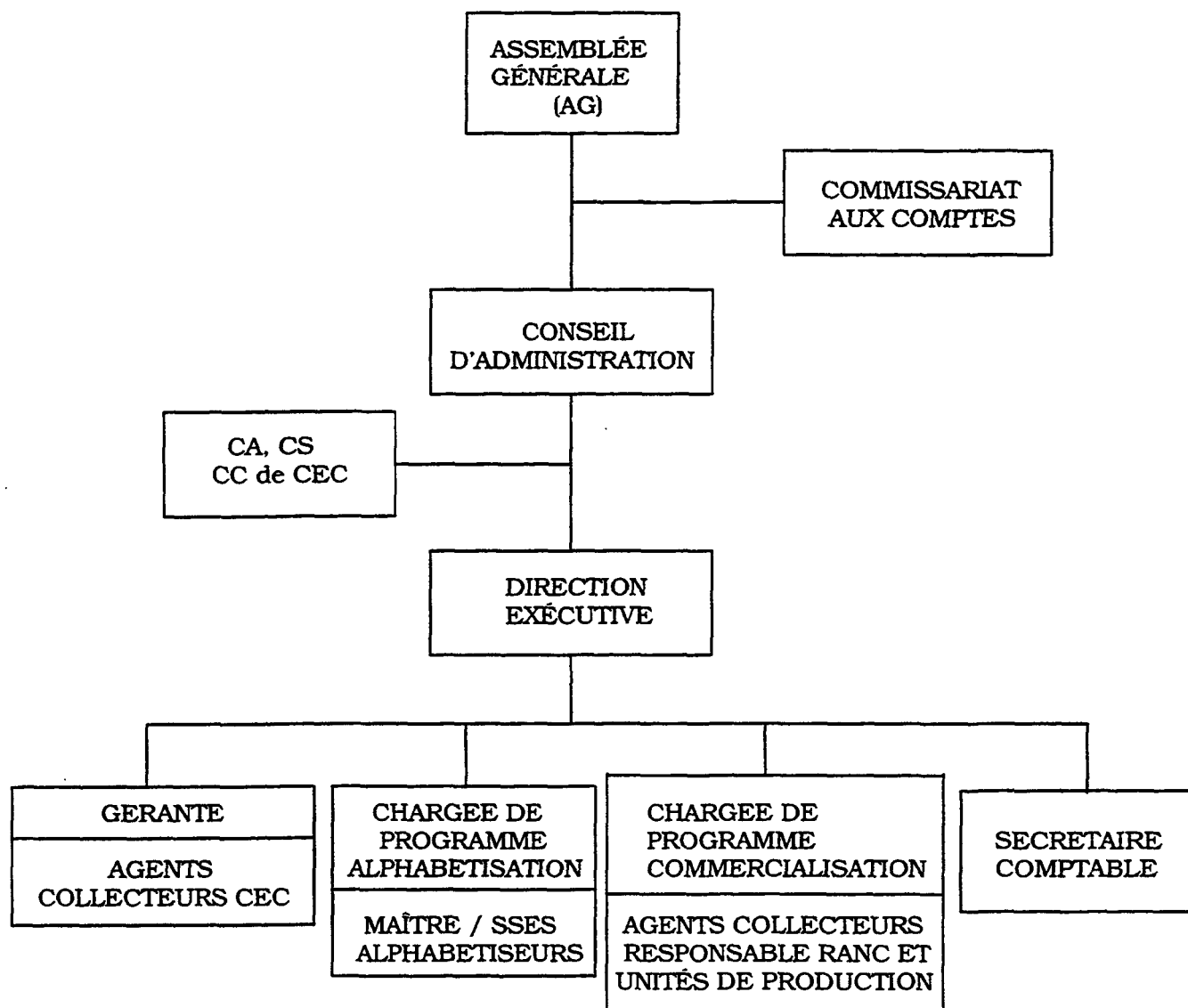
(Mandataire)

ANNEXE 13 :
ORGANIGRAMME DE MIALLÉBOUNI

RELATION ENTRE LES DIFFÉRENTES INSTANCES ¹

L'organigramme suivant décrit les relations hiérarchiques entre les différents organes :

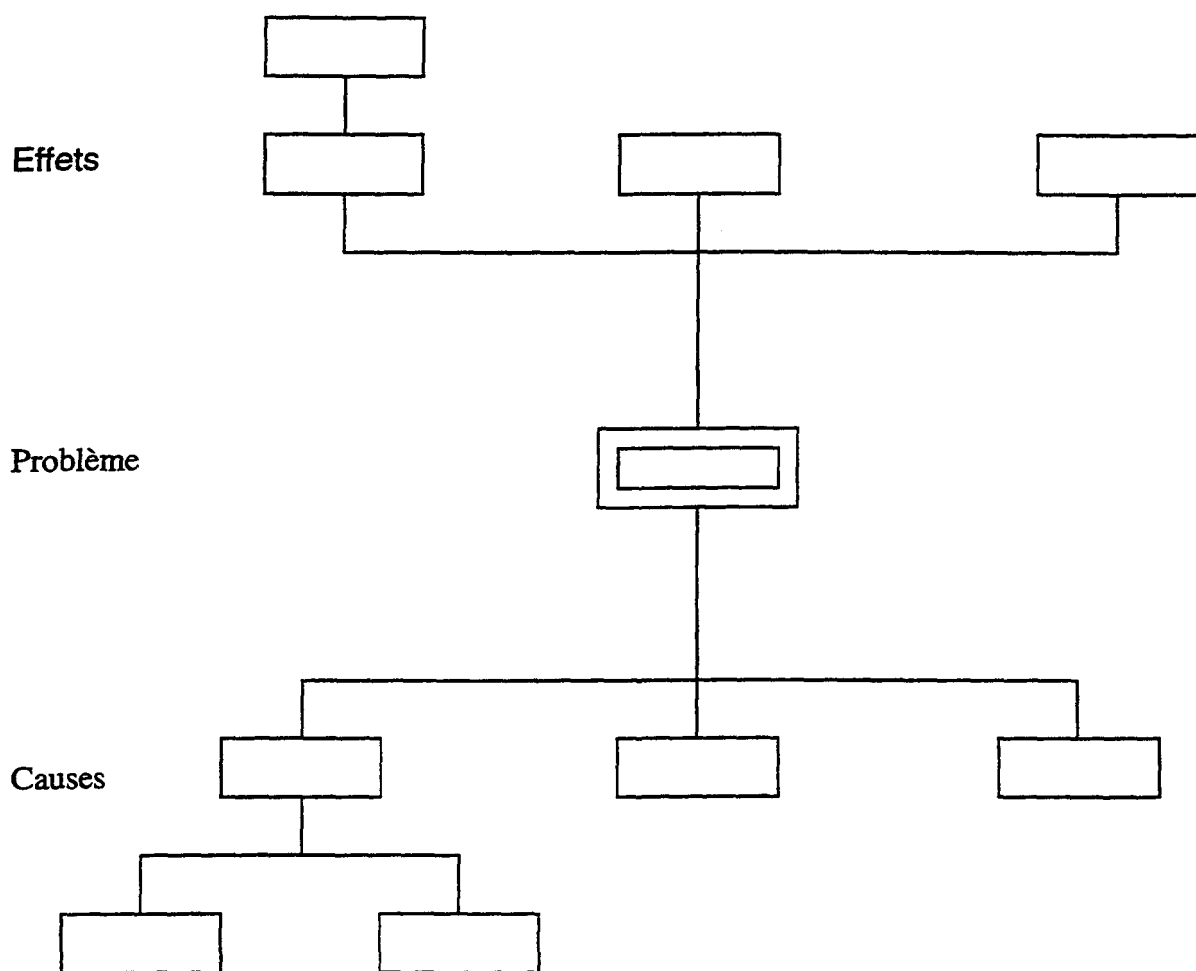
ORGANIGRAMME MIALEBOUNI



¹ CEC : Caisse d'Épargne et Crédit
 CA : Conseil d'Administration
 CS : Comité de Surveillance
 CC : Comité de Crédit
 AGR : Activités génératrices de revenus
 RANC : Ressources Alimentaires Non Conventionnelles

ANNEXES 14

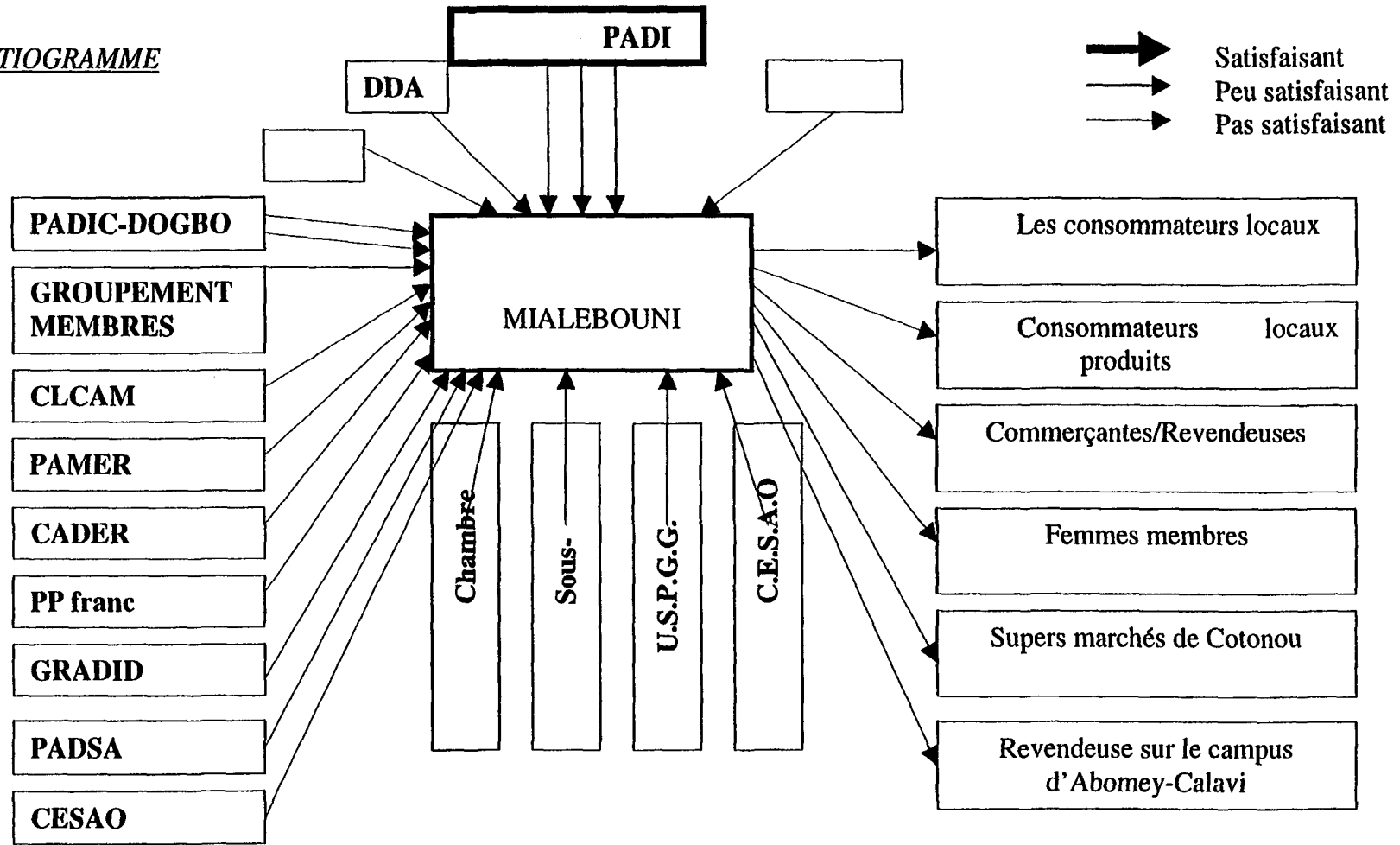
SCHÉMATISATION D'UN ARBRE À PROBLÈME



Schématisation d'un arbre à problèmes

ANNEXE 15**REPRÉSENTATION DE L'ANCRAGE TERRITORIAL DE
MIALLEBOUNI**

INSTITUTIIOGRAMME



MEN ACES	Forte dépendance de Mialébouni vis-à-vis du PADIC-DOGBO	Faible satisfaction des attentes des membres	Non-exploitation des marchés disponibles	Exclusivité de partenariat avec le PADIC-DOGBO	Non- reconnaissance officielle de l'association
OPPORTUNITÉS	Existence de partenaires financiers et techniques, et de collaborateurs potentiels	Disponibilité de producteurs potentiels	Existence de marchés locaux et externes potentiels	Engagement du PADIC-DOGBO vis-à-vis de Mialébouni	

ANNEXE 16 STATUT DES CAISSES

STATUTS D'UNE CAISSE E LA CAISSE VILLAGEOISE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT ÉLAVAGNON DE KPOHA

Chapitre1 Création, Dénomination, Siège, Zone de couverture. Objet , Adhésion, Durée Création

Art. 1 Il est créée le 10 mars entre les membres signataires dont les noms figurent au procès verbal de l'assemblée constitutive et celles qui adhèrent par la suite, une caisse d'épargne et de crédit à but non lucratif régie par le code civil ainsi que les articles qui suivent.

Dénomination

Art. 2 La caisse est dénommée Élavagnon

Siège

Art.3 Le siège social de la caisse est fixé à Kpoha dans la commune de Honton dans la sou-préfecture de Dogbo

Ouverture

Art.4 La caisse s'ouvre tous les samedis de 16 h à 18h.

Zone de couverture

Art. 5 La zone de couverture de la caisse n'est pas limitative. La caisse peut recevoir les adhésions d'autres villages conformément à l'article7.

Art 6 Objet

La caisse pour objectif de :

- Faciliter et collecter l'épargne des membres
- Gérer les dépôts des membres
- Consentir des prêts à leurs sociétaires conformément au règlement intérieur de la caisse
- Lutter contre l'usure
- Assure la sécurité financière dans la localité

Adhésion

Art 7 L'adhésion est libre et volontaire pour toute personne physique ou morale qui

- s'acquitte du droit d'adhésion fixé par l'assemblée générale
- jouit de ses droits civiques
- - Souscrit et libère au moins une part sociale
- S'engage à respecter les statuts et les règlements

Durée

Art.8 La caisse est constituée pour une durée illimitée à partir du jour de l'assemblée générale constitutive. La démission ou l'exclusion d'une sociétaire ne doit pas porter atteinte aux activités de la caisse

Chapitre2 Capital social, Démission, exclusion, Décès

Capital social

Art9 - Le capital social de la caisse est constitué par les parts sociales payées par les sociétaires

- Le montant de la part sociale est fixé à 600 FCFA pour les personnes physiques et 1900FCFA pour les personnes morales. Les parts sociales pourront être rémunérées à un taux qui sera fixé par le comité d'administration si la caisse dégage un excédent d'exploitation.

Démission

-

Art 10 - Pour démissionner, le sociétaire adresse sa demande de démission au gérant. Le gérant contrôle si le sociétaire n'a pas de dette envers la caisse (crédit non remboursé), si le sociétaire n'a pas de dette, le gérant peut souscrire l'opération de retrait et lui remettre le solde de son épargne ainsi que sa part sociale. Le membre démissionnaire remet son livret et sa carte de membre au gérant.

Exclusion

Art. 11 L'exclusion d'un sociétaire peut être prononcée par le comité administratif qui la lui notifie par écrit.

Les motifs peuvent être les suivants.

- absence consécutive à trois(3) assemblées générales
- retard de trois mois ou plus dans le remboursement d'un crédit sans motif valable
- pratique de l'usure et de la spéculation
- non respect des objectifs de la caisse

Art. 12 Les sociétaires sortant ont le droit au remboursement des parts qu'ils ont payées

Art. 13 Les membres démissionnaires ou exclus sont tenus de rembourser les crédits mêmes non échus

Décès

Art. 14 En cas de décès d'un membre, son compte sera clôturé; son épargne et ses parts sociales seront remboursées et diminuées d'une dette éventuelle au plus proche. (Cet article montre une certaine souplesse par rapport aux structures formelles)

Chapitre3 Les ressources

Art. 15 Les ressources de la caisse d'épargne et de crédit sont constituées de :

- les droits d'adhésions
- les parts sociales
- l'épargne collectée
- l'affectation des résultats aux réserves
- des subventions et dons
- des cotisations
- des lignes de crédits et négociées avec l'aide de l'UCVEC ou autres

Chapitre4

Organes et administration

Art.16 La caisse est administrée par les organes suivants :

- l'assemblée générale (AG)
- le conseil d'administration (CA)
- le comité de surveillance (CS)
- le comité de crédit (CC)

Art.17: L'AG qui représente tous les membres est l'organe suprême de la caisse. Ses décisions sont obligatoires pour tous, même les absents.

Art.18. L'AG ordinaire se réunit au moins une fois par an sur convocation du président du CA ou sur l'initiative de 25% des sociétaires.

Sa convocation doit comporter obligatoirement l'ordre du jour, le lieu et l'heure de la rencontre et doit être envoyée au moins dix (10) jours avant la date de la réunion.

Art. 19 Les attributions de l'AG sont les suivantes :

- déterminer la politique générale de la caisse et adapter ses statuts et son règlement intérieur
- approuver les comptes annuels et le bilan des activités
- faire des recommandations en vue d'améliorer la situation financière de la caisse
- élire et démettre les membres du CA, du CS et du CC
- désigner et démettre le gérant

Art.20 L'AG est présidée par le président du CA. Il assure le bon ordre de la réunion et veille à ce que les discussions ne s'écartent pas de l'ordre du jour

Art 21 L'AG. ordinaire ne peut délibérer valablement que lorsque plus de la moitié des sociétaires est présente ou représentée.

Lorsque l'AG ordinaire ne peut se tenir faute de quorum (moitié des membres présents ou représentés), une deuxième AG est convoquée dans les mêmes conditions que la première. Elle délibère valablement quel que soit le nombre de sociétaires présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées.

Art.22 : Chaque sociétaire a une et une seule voix quel que soit le nombre de part social qu'il a libéré.

Art. 23. L'AG extraordinairement est convoquée par la présidente du CA ou sur la demande écrite d'un quart au moins des sociétaires ou par le CS. Elle peut être convoquée dans les conditions suivantes :

- modifications des textes
- fusion à une fédérations ou union
- dissolution de la caisse
- cas grave de mauvaise gestion
- elle délibère avec les 2/3 des membres ou représentés

le conseil d'administration

Art. 24 Le CA comprend

- le président
- le secrétaire
- le secrétaire adjoint
- le trésorier
- le conseiller

Art. 25 Le président

- convoque les réunions
- signe les documents qui engagent la caisse
- représente la caisse à l'extérieur
- organise les activités de la caisse
- porte l'information aux membres
- veille au respect du règlement extérieur

Art. 26 Le secrétaire/adjoint

- rédige les procès verbaux des réunions
- remplit le cahier de présence
- fait le rapport des activités de base
- enregistre les courriers départ, arrivée
- aide le principal à assumer ses fonctions
- remplace le secrétaire en cas d'absence

Art. 27 Le trésorier

- garde l'argent de la caisse
- contrôle les opérations de la caisse au niveau du gérant
- sort l'argent sur ordre de la présidente
- garde les documents comptables
- il est lettré ou alphabétisé

Art. 28 Le conseiller

- il est l'éclaireur des organes
- il donne des conseils pour la bonne marche des activités

Art. 29 La durée du mandat des membres du CA est de deux (2) ans et est renouvelable une seule fois. Ils sont élus par l'AG.

Art. 30 Un membre du CA qui commet des malversations dûment prouvées, peut être suspendu de ses fonctions par le CA avant l terme.

Art.31 Les attributions du CA sont les suivantes:

- assiste le gérant
- se prononce sur l'admission ou l'exclusion des sociétaires
- approuve les dossiers de crédits étudiés par le comité de crédit
- décide de la date de l'octroi de crédit
- veille au bon fonctionnement de la caisse
- approuve les états financiers, le bilan et le compte d'exploitation à soumettre à l'AG
- suit le remboursement des crédits
- prend connaissance des rapports du CS
- assure le versement régulier des fonds d'excédent de liquidité
- défend les intérêts de la caisse
- étudie les courriers

Art. 32 Le CA se réunit une fois par mois sur convocation du président toutes les fois que le tiers de ses membres en formule la demande.

Art. 33 Les fonctions mes membres du CA sont à titre gratuit. Les frais de transport et de séjour nécessités par l'exercice de leur fonction peuvent être remboursés par la caisse.

Le conseil de surveillance

Art. 34 L'AG élit pour deux (2) ans renouvelable une fois les membres du CS (3) toutes lettrées ou alphabétisées.

Art. 35 Le CS doit

- veiller à la bonne gestion de la caisse
- veiller au respect des textes

- veiller à l'exécution des décisions des AG de la caisse
- veiller à l'octroi des crédits par le CA, selon les procédures établies
- présenter à chaque AG un rapport d'exécution de leurs activités
- veiller au contrôle et au suivi financier
- contrôler la caisse, la gestion des dépôts et de la comptabilité au moins une fois par semaine
- contrôler les activités du CA

Art. 36 Les membres du CS ne sont pas rémunérés. Les frais de transport et de séjour nécessités par l'exercice de leur fonction peuvent être remboursés par la caisse.

Le comité de crédit

Art. 37 Il est une émanation du CA. Il est composé de trois membres dont un président, un secrétaire et un conseiller.

Chapitre 6 Le gérant/les organes

Art. 38 Le gérant est nommé par L'AG de la caisse. Il doit remplir les conditions suivantes :

- être de bonne moralité
- être honnête et accueillant
- être lettré et français
- être capable de tenir une comptabilité
- être sociétaire
- être disponible les jours d'ouverture de la caisse

Art. 39 La fonction du gérant est de :

- assurer le bon fonctionnement de la caisse
- faire ouvrir et fonctionner avec le CA le compte bancaire de la caisse à la CLCAM
- veiller à la tenue stricte de la comptabilité
- assurer l'ordre et le classement des archives, registres et documents de gestion courants, la mise en sécurité et la bonne conservation de ceux-ci

Art. 40 Le gérant se soumet aux opérations de contrôle interne et d'inspection en mettant à la disposition du contrôleur tous les documents de gestion

Art. 41 En cas de malversation ou de faute grave, le gérant peut être suspendu de ses fonctions par le CA

Art. 42 Le gérant participe aux séances du conseil d'administration avec voix consultative
Le gérant centralise tous les dossiers de crédit, en conservant les actes et gère les crédits et veille au bon déroulement des crédits.

Art. 43. Le gérant est rémunéré selon la possibilité financière de la caisse.

Art 44. Les membres du CA, du CS et le gérant sont tenus de garder le secret le plus absolu sur toutes les affaires portées à leur connaissance.

Art. 45 Le membre d'un organe qui s'absente à deux réunions consécutives, qui ne respecte pas le secret bancaire ou encore est en impayé depuis deux semaines pour des raisons non fondées est immédiatement exclu de l'organe auquel il appartient et ne peut se représenter aux élections.

Chapitre 7 Relation avec L'UCEVEC

Art. 46 L'UCEVEC a le droit de se prononcer sur tous les projets de la caisse et d'avoir un regard sur la gestion financière et organisationnelle de la caisse

Art. 47 la caisse bénéficie de l'assistance financière et organisationnelle de l'UCVEC

Chapitre 8 Dispositions diverses

Art. 48 Il existe des représentations de zone pour les villages membres de la caisse

Chaque représentant de zone :

- sensibilise les habitants de son village et environ
- porte les informations aux membres de son village
- assiste à l'étude des dossiers de crédits recouverts les crédits dans leur village à la date d'échéance

Art. 49 La caisse peut s'affilier sur décision de l'AG à tout organisme, institution, fédération, union susceptible de défendre ses intérêts ou de contribuer à son développement

Art. 50 En cas de dissolution anticipée de la caisse pour une raison ou une autre, les biens peuvent être donnés pour des réalisations communautaires locales

Art. 51 Pour tout ce qui n'est pas prévu dans le présent statut, il sera établi un règlement intérieur

Art. 52 Le présent statut est adopté à l'unanimité par l'AG T ne peut modifié que par elle.

Fait à Kpoha, le 6 décembre 1996

ANNEXE 17
: RÈGLEMENTS INTÉRIEURS D'UN GROUPEMENT

RÈGLEMENTS INTÉRIEURS D'UN GROUPEMENT

Règlement intérieur type
Du groupement des femmes
MILLÉDOU de Dogbo-Ahomey

Chapitre 1 Des dispositions générales

Art. 1: Le présent règlement intérieur complète dans les détails les statuts du groupement. Il fixe les modalités de fonctionnement du groupement, les droits et les devoirs des membres, les attributions des différentes organes d'administration et de contrôle, le processus interne de prise des décisions et les relations avec les divers partenaires au développement.

Art. 2: Le groupement de femme est une association volontaire de femmes rurales agriculteurs, d'éleveurs, et d'artisans. Il est une structure de production.

Art.3: La durée de vie du groupement villageois est de 99 ans pour compter de la date de son enregistrement officiel et renouvelable par tacite reconduction, sauf en cas de dissolution.

Art. 4: Pour être également membre du Groupement villageois(GV), tout groupement socio-professionnel exerçant l'une des activités économiques énumérées à l'article précédent sur le territoire du village et qui en fait la demande écrite. Il est à vocation coopérative et est régi par la législation coopérative en vigueur en République du Bénin. D'un effectif minimum de sept (7), le nombre des sociétaires est variable ainsi que son capital social.

Art. 5:Le siège du GV est fixé à

Chapitre 2 De l'objet social

Art.6 :Le groupement de femme Milleju a pour objet :

approvisionner ses membres en intrant et en tous autres produits nécessaires à l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail;

- organiser la collecte primaire et l'écoulement des productions des membres
- donner un engagement conjoint et solitaire aux membres pour l'obtention de crédit
- assurer l'éducation et la formation coopératives de membres
- participer au développement socio-communautaire du village, éventuellement de la commune et de la sous-préfecture
- parvenir à terme à l'auto-promotion de la communauté villageoise
- d'une manière générale, faciliter à ses membres la pratique de la mutualité et de la solidarité

Chapitre 3 Des devoirs et des droits des membres du GV

Art.7: Tout membre du GV doit se conformer aux exigences ci-après :

- exercer l'une des professions énumérées à l'article 2 précédent
- exercer ses activités dans le ressort territorial du village de Dogbo-Ahomey
- souscrire et libérer au moins une part sociale
- payer les droits d'adhésion dont le montant est fixé à la somme de 500 FCFA
- accepter de faire passer ses commandes par le Gv (intrants agricoles, produits vétérinaires, matériel de production et de transformation,)
- accepter de respecter scrupuleusement les statuts et le présent règlement intérieur
- être disponible pour exercer loyalement et gratuitement les attributions de membre élu du groupement
- respecter les engagements vis-à-vis du GV (crédits et autres).

Art.8 Le statut de membre du GV est matérialisé par la position d'une carte de membre délivrée par le groupement.

Nul ne peut prendre part aux assemblées générales, aux prises de décisions, élire ou se faire élire aux différents organes du GV, s'il n'est détenteur de sa carte de membre.

Art.9 Tout membre du GV a le droit d'élire et de se faire élire aux différents postes d'administration et de contrôle du GV conformément à la réglementation en vigueur.

Nul ne peut être élu administrateur ou membre du comité de contrôle s'il ne remplit des conditions ci-après :

- être de nationalité béninoise
- jouir de ses droits civils et civiques
- - n'avoir jamais été condamné par le tribunal
- - ne pas participer directement ou indirectement, même d'une façon occasionnelle, à une activité concurrente à celle du GV

Art.10 Tout membre a le droit de bénéficier, des mêmes services et avantages offerts par le groupement.

Chapitre 4 De la gestion administrative- Des ressources – de la gestion financière.

Art. 11 La gestion administrative du groupement villageois tient lieu à la tenue à jour des documents ci-après :

- registre des adhérents
- registre des procès-verbaux des assemblées générales
- registre de procès-verbaux de réunions du conseil d'administration
- registre de procès-verbaux de réunions du comité de contrôle.

Art. 12 Les ressources du groupement villageois sont constituées de :

- droits d'adhésion
- parts sociales libérées
- cotisations spéciales des membres
- frais de prestations de services
- différentes réserves constituées
- et éventuellement
- . des prélèvements opérés sur les ristournes et les plus-values des membres
- . des subventions
- . des dons
- . des legs.

Art. 13 Le groupement villageois tient, par le biais du conseil d'administration, une comptabilité simple et adaptée qui lui permet de suivre les recettes et les dépenses, les entrées et les sorties des stocks du groupement.

Art. 14 A la fin de chaque exercice comptable, le conseil d'administration du groupement villageois établit un bilan, du groupement.

Il est fait sur l'excédent d'exercice un prélèvement d'au moins 10% destiné à la constitution de réserves légales et d'au moins 10% pour un fond de réserves statutaires.

Des réserves exceptionnelles peuvent être également constituées si l'assemblée générale le juge nécessaire.

Chapitre 5 De l'organisation et du fonctionnement du GV

Art.15 Le groupement de femmes Mileju de Dogbo-Ahomey est administré et contrôlé démocratiquement par les organes ci-après :

- assemblée générale des membres (AG)
- le conseil d'administration

- le comité de contrôle (CC)
-

Section 1 De l'assemblée générale

Art. 16 L'assemblée générale des membres est l'organe suprême et souverain de décision du GV.
Elle est la réunion de tous les sociétaires.

Elle se réunit au moins deux (2) fois par an et autant de fois que l'urgence des problèmes à résoudre l'exige.

Art. 17 La première assemblée générale ordinaire annuelle se tient pour adopter le programme d'activités de l'exercice.

Elle définit les objectifs annuels et les moyens à mettre en œuvre pour la réalisation des activités programmées du GV.

Art. 18 La seconde assemblée générale ordinaire annuelle intervient à la fin de l'exercice comptable du GV fixé au 31 Décembre de chaque année.

Elle étudie et adopte :

- le rapport d'activités du CA.
- Le rapport financier du CA
- Le rapport du comité de contrôle

Elle procède au renouvellement ou à la reconduction de certains membres du conseil d'administration et du comité de contrôle.

Art. 19 Les assemblées générales extraordinaires se tiennent uniquement dans les cas ci-après :

- cas urgents des statuts
- scission ou fusion du GV
- dissolution anticipée du GV

Art. 20 Les assemblées générales sont convoquées par le président du GV ou lorsque le quart (1/4) des membres en fait la demande. En cas de malversation ou de violation des textes par le président du GV ou tous autres membres du CA, le président du comité de contrôle peut convoquer une assemblée générale extraordinaire.

Art. 21 Les assemblées générales sont convoquées au moins sept (7) jours avant la date de la réunion.

Les convocations sont faites par écrit ou par le crieur public.

Dans tous les cas, confirmation est faite la veille de la réunion par le crieur public.

Art. 22 Le quorum exigé pour la tenue de l'assemblée générale ordinaire est de moitié au moins des membres inscrits sur le registre du GV.

Celui de l'assemblée générale extraordinaire est de 2/3 des membres du GV.

Art. 23 Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des membres présents et représentés (moitié +1).

En cas de partage de voix, celle du président est prépondérante.

Art. 24 Ne peuvent prendre part aux assemblées générales que les membres titulaires de leur carte de membre du GV.

Section 2 Du conseil d'administration

Art. 25 Le groupement des femmes Miléju de Dogbo-Ahomey est administré entre deux assemblées générales ordinaires annuelles par un conseil d'administration composé de neuf (9) membres.

- 1 président
- 1 secrétaire

- 1 trésorier
 - des responsables (formation-alphabétisation-affaires sociales)
 - Des postes d'adjoint peuvent être créés aux différents postes si les activités du GV le justifient,
- Art. 26 Les membres du conseil d'administration sont élus en assemblées générales ordinaires annuelles.
- Art. 27 Le conseil d'administration dégage en son sein un bureau de trois membres pour résoudre les affaires courantes et celles qui ne peuvent pas attendre la prochaine réunion du CA.
- Art. 28 Le président du conseil d'administration est président du GV
Il représente le GV vis-à-vis des liens et devant la justice.
Il signe au nom du GV tout document engageant la responsabilité et les intérêts du groupement.
Il convoque et préside les réunions du conseil d'administration et les assemblées générales.
- Art. 29. En cas d'empêchement du président, le vice-président, ou à défaut le secrétaire le remplace dans les limites des attributions de président du GV.
- Art. 30 Le secrétaire du GCV tient à jour:
- le registre des membres
 - les registres du cahiers de procès verbaux (assemblées générales, régions du CA....)
 - les documents de gestion.
- Art. 31 Le secrétaire peut être aidé dans ces fonctions d'un secrétaire adjoint.
- Art. 32 Compte tenu de l'importance des attributions des secrétaires, ils doivent avoir un niveau d'instruction au moins égal au certificat d'études primaires (CEP) et être de bonne moralité.
Ce niveau d'instruction doit être doublé d'un niveau suffisant en alphabétisation fonctionnelle (cours A-B-C).
- Art. 33 Le trésorier tient à jour :
- les documents comptables et financiers du GV à savoir
 - . le cahier de caisse
 - le cahier de banque
 - les chèques du GV
 - le livret d'épargne
 - la caisse des menues dépenses du GV
- Art. 34 Toute dépense et toute recette doivent être enregistrées et faire l'objet de pièces justificatives visées par au moins trois (3) personnes.
- Art. 35 La rigueur pour la tenue des documents financiers du GV exige que l'un des trésoriers ait un niveau d'instruction au moins égal au certificat d'études primaires (CEP) doublé d'un bon niveau en alphabétisation fonctionnelle (cours A-B-C).
- Art. 36 Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par mois pour analyser la situation du groupement.
Toute réunion du CA fait l'objet d'un procès verbal dans le registre de procès verbaux tenu à cet effet par le secrétaire.
Le bureau du CA se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire.
En début de chacune des réunions, il est fait lecture du procès verbal de la dernière séance.

Section 3 Du comité de contrôle

- Art. 37 Le comité de contrôle est chargé du suivi interne du GV. A ce titre, il a notamment pour attributions de :
- veiller au fonctionnement harmonieux du GV conformément aux principes de gestion démocratiques d'un groupement coopératif

- contrôler à tout moment, en tout cas (2) deux fois au moins par an les documents de gestion financière et administrative du groupement

- vérifier la tenue à jour de la situation financière du GV (caisses-recettes-dépenses...).

- Présenter aux assemblées générales ordinaires annuelles un rapport écrit de ses activités.

Art. 38 Les membres du comité de contrôle sont élus par l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Ils sont au nombre de trois(3) dont obligatoirement un président, un secrétaire du comité.

L'un au moins des membres du comité de contrôle doit avoir le niveau CEP »

Art. 39 Le comité de contrôle se réunit au moins une fois par mois pour analyser la situation du GCV.

Les procès verbaux de réunions sont consignés dans le registre des procès verbaux du comité de contrôle tenu à cet effet.

Chapitre 6 De la durée du mandat des membres élus

Art.40 La durée du mandat des membres du conseil d'administration et du comité de contrôle du GV est de trois (3) ans.

Les membres sortants sont rééligibles au plus deux (2) fois pour le même poste.

En cas de décès d'un membre élu, il est procédé à son remplacement par le conseil d'administration pour le reste du mandat du membre décédé.

Art. 41 Le renouvellement se fait au (1/3) en assemblée générale ordinaire annuelle,

Art. 42 Les fonctions des membres du CA et du comité de contrôle du GV sont gratuites.

Toutefois, les faits encourus dans le cadre de ces fonctions sont remboursés sur la base des taux fixés par l'assemblée générale.

Chapitre 7 Du programme d'activités- du budget

Art. 43. Le programme d'activité et le budget annuel du GV sont élaborés chaque année par le conseil d'administration et approuvés par l'assemblée générale ordinaire annuelle dans un délai de mois avant le début de l'exercice.

Art. 44 L'exécution financière de chaque tranche du programme d'activités annuel doit être discutée en détail au préalable par le conseil d'administration. Les mesures de réalisation et le coût approximatif retenus doivent être consignés dans un procès verbal de réunion du CA au cours de laquelle la question a été étudiée.

Art. 45 Aucune dépense ne sera engagée si l'opération ou l'activité n'avait été programmée et adoptée au préalable par L'assemblée générale et son exécution étudiée par le CA avec une mention claire dans un procès verbal de réunion du CA.

Tout manquement à ce processus est assimilé à un détournement de fonds du groupement par les membres qui en auraient pris l'initiative.

Art. 46 Tout retrait de fonds d'un compte du GV soit à la banque, soit de toute autre institution financière doit requérir les signatures conjointes obligatoires de personnes dont celles du président du GV, du trésorier et du secrétaire.

Chapitre 8 Des sanctions

Art. 47 Le non-respect du présent règlement intérieur et des décisions de l'assemblée générale du GV entraîne pour l'auteur les sanctions ci-après :

- Avertissement par le conseil d'administration.

Suspension par le conseil d'administration pou un délai ne devant excéder six (6) mois;

- Exclusion temporaire par l'assemblée générale en cas de récidive pour une même faute, ou pour un détournement des biens du groupement.

L'exclusion définitive est prononcée par l'assemblée générale des membres lorsqu'elle le juge nécessaire.

Art. 48 Les fautes de gestion commises par les membres sont sanctionnées par le conseil d'administration et compte rendu est fait à l'assemblée générale suivante qui entérine ou lève la sanction.

Lorsque celles-ci sont commises par les membres du conseil d'administration, le président du comité de contrôle prend ses responsabilités et rend compte à l'assemblée générale qui statue définitivement sur le cas.

Les fautes graves sont confiées aux instances judiciaires après toute tentative de règlement à l'amiable.

Chapitre 9 De l'affiliation

Art. 49 Sur décision de l'assemblée générale, le GV peut s'affilier à tout organisme susceptible de défendre ses intérêts ou de contribuer au développement de ses activités.

Chapitre 10 De l'adoption du règlement intérieur

Art. 50 Le présent règlement intérieur est adopté à l'unanimité par le conseil d'administration après avis de l'assemblée générale.

Il peut être modifié toutes les fois que le besoin se fait sentir et suivant la même procédure que son adoption.

ANNEXE 18 :

**RESSORT TERRITORIAL DES DÉPARTEMENTS ET DES
COMMUNES DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN**

Ressort territorial des départements et des communes en République du Bénin

N°	Département	Communes	Ressort territorial
1	Alibori	Banikoara Gogounou Kandi Karimama Malanville Sègbana	Sous-préfecture de Banikoara Sous-préfecture de Gogounou Circonscription urbaine de Kandi Sous-préfecture de Karimama Sous-préfecture de Malanville Sous-préfecture de Sègbana
N°	Département	Communes	Ressort territorial
2	Atacora	Boukoubé Cobli Kérou Kouandé Matéri Natitingou Péhunco Tanguiéta Toucountouna	Sous-préfecture de Boukoubé Sous-préfecture de Cobli Sous-préfecture de Kérou Sous-préfecture de Kouandé Sous-préfecture de Matéri Circonscription urbaine de Natitingou Sous-préfecture de Péhunco Sous-préfecture de Tanguiéta Sous-préfecture de Toucountouna
N°	Département	Communes	Ressort territorial
3	Atlantique	Cotonou	Circonscription urbaine de Cotonou
N°	Département	Communes	Ressort territorial
4	Borgou	Bembèrèkè Kalalé N'dali Nikki Parakou Pèrèrè Sinendé Tchaourou	Sous-préfecture de Bembèrèkè Sous-préfecture de Kalalé Sous-préfecture N'Dali Sous-préfecture de Nikki Circonscription urbaine de Parakou Sous-préfecture de Pèrèrè Sous-préfecture de Siendé Sous-préfecture de Tchaourou
N°	Département	Communes	Ressort territorial
5	Collines	Bantè Dasa-Zoumé Glazoué Ouèssè Savalou Savè	Sous-préfecture de Bantè Sous-préfecture de Dassa-Zoumé Sous-préfecture de Glazoué Sous-préfecture de Ouèssè Sous-préfecture de Savalou Sous-préfecture de Savè
N°	Département	Communes	Ressort territorial
6	Couffo	Aplahoué Djakotomey Dogbo Klouékanmey	Sous-préfecture d'Aplahoué Sous-préfecture de Djakotomey Sous-préfecture de Dogbo Sous-préfecture de Klouékanmey

		Lalo Toviklin	Sous-préfecture de Lalo Sous-préfecture de Toviklin
N°	Département	Communes	Ressort territorial
7	Donga	Bassila Copargo Djougou Ouaké	Sous-préfecture de Bassila Sous-préfecture de Copargo Circonscription urbaine de Djougou Sous-préfecture de Ouaké
N°	Département	Communes	Ressort territorial
8	Lama	Abomey-calavi Allada Kpomassè Ouidah Sô-Ava Toffo Tori Zê	Sous-préfecture d'Abomey-calavi Sous-préfecture d'Allada Sous-préfecture de Kpomassè Circonscription urbaine de Ouidah Sous-préfecture de Sô-Ava Sous-préfecture de Toffo Sous-préfecture de Tori Sous-préfecture de Zê
N°	Département	Communes	Ressort territorial
9	Mono	Athiémé Bopa Comé Grand-popo Houéyogbé Lokossa	Sous-préfecture d'athgiémé Sous-préfecture de Bopa Sous-préfecture de Comé Sous-préfecture de Grand-popo Sous-préfecture de Houéyogbé Circonscription urbaine de Lokossa
N°	Département	communes	Ressort territorial
10	Ouémé	Adjarra Adjohoun Aguégoué Akpro-Misséréte Avrankou Bonou Dangbo Porto-novo Sèmè-podji	Sous-préfecture d'Adjarra Sous-préfecture d'adjohoun Sous-préfecture d'aguégoué Sous-préfecture d'Apro-Misséréte Sous-préfecture d'Avrankou Sous-préfecture de Bonou Sous-préfecture de Dangbo Circonscription urbaine de porto-novo Sous-préfecture de sèmè
N°	Département	Communes	Ressort territorial
11	Plateau	Adja Ouèrè Dangbo Kétou Pobè Sakété	Sous-préfecture d'Adja-ouèrè Sous-préfecture d'Ifangni Sous-préfecture de Kétou Sous-préfecture de pobè Sous-préfecture de sakété
N°	Département	Communes	Ressort territorial
		Abomey Agbangnizoun Bohicon	Circonscription urbaine d'Abomey Sous-préfecture d'agbangnizoun Circonscription urbaine de Bohicon

12	Zou	Cavè Djidja Ouinhi Zagnanado Za-kpota Zogbomey	Sous-préfecture de Covè Sous-préfecture de djidja Sous-préfecture de Ouinhi Sous-préfecture de Zagnanado Sous-préfecture de Za-kpota Sous-préfecture de Zogbomey
----	-----	---	---

ANNEXE 19

**LOIS DE LA CONSTITUTION DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME**

Article 7

Les droits et des devoirs proclamés et garantis par la Charte Africaine des droits de l'Homme et des Peuples adoptée en 1981 par l'Organisation de l' Unité Africaine et ratifiée par le Bénin le 20 janvier 1986 font partie intégrante de la présent constitution et du Droit béninois. (voir annexe suivante)

Article 8

La personne humaine est sacrée et inviolable. L'État a l'obligation absolue de la respecter et de la protéger. Il lui garantit un plein épanouissement. A cet effet, il assure à ses citoyens l'égal accès à la santé , à l'éducation, à la culture, à la formation professionnelle et à l'emploi.

Article 9

Tout être humain a droit au développement et au plein épanouissement de sa personne dans ses dimensions matérielle, temporelle, intellectuelle, spirituelle, pourvu qu'il ne viole pas les droits d'autrui ni n'enfreigne l'ordre constitutionnel et les bonnes moeurs.

Article 10

Toute personne a droit à la culture. L'État a le devoir de sauvegarder et de promouvoir les valeurs nationales de civilisation tant matérielles que spirituelles, ainsi que les traditions culturelles.

Article 11

Toutes les communautés composant la nation béninoise jouissent de la liberté d'utiliser leurs langues parlées et écrites et de développer leur propre culture tout en respectant celles des autres. L'État doit promouvoir le développement de langues nationales d'inter- communication.

Article 12

L'État et les collectivités publiques garantissent l'éducation des enfants et créent des conditions favorables à cette fin.

Article 13

L'Etat assure l'éducation de la jeunesse par des écoles publiques. L'enseignement primaire est obligatoire L'Etat en assure progressivement la gratuité de l'enseignement public.

Article 14

Les institutions et les communautés religieuses peuvent également concourir à l'éducation de la jeunesse. Les écoles privées, laïques ou confessionnelles, peuvent être ouvertes avec l'autorisation et le contrôle de l'État. Les écoles privées peuvent bénéficier des subventions de L'Etat dans les conditions déterminées par la loi.

Article 15

Tout individu a droit à la vie, à la liberté, à la sécurité, et l'intégrité de sa personne.

Article 16

Nul ne peut être arrêté ou inculqué qu'en vertu d'une loi promulguée antérieurement aux faits qui lui sont reprochés. Aucun citoyen ne peut être contraint à l'exil.

Article 17

Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie au cours d'un procès public durant lequel toutes les garanties nécessaires à sa libre défense lui auront été assurées.

Nul ne sera condamné pour des actions ou omissions qui, au moment où elles ont été commises, ne constituaient pas une infraction d'après le droit national. De même, il ne peut être infligé de peine plus forte que celle qui était applicable au moment où l'infraction a été commise.

Article 18

Nul ne sera soumis à la torture, ni à des sévices ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Nul n'a le droit d'empêcher un détenu ou un prévenu de se faire examiner par un médecin de son choix. Nul ne peut être détenu dans un établissement pénitentiaire s'il ne tombe sous le coup d'une loi pénale en vigueur.

Nul ne peut être détenu pendant une durée supérieure à quarante huit heures que par la décision d'un magistrat auquel il doit être présenté. Ce délai ne peut être prolongé que dans des cas exceptionnellement prévus par la loi et qui ne peut excéder une période supérieure à huit jours.

Article 19

Tout individu, tout agent de L'Etat qui se rendrait coupable d'acte de torture, de sévices ou traitements cruels, inhumains ou dégradants dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, soit de sa propre initiative, soit sur instruction, sera puni conformément à la loi.

Tout individu, tout agent de L'Etat est délié du devoir d'obéissance lorsque l'ordre reçu constitue une atteinte grave et manifeste au respect des droits de l'homme et des libertés publiques.

Article 20

Le domicile est inviolable. Il ne peut y être effectué des visites domiciliaires ou de perquisitions que dans les formes et conditions prévues par la loi.

Article 21

Le secret de la correspondance et des communications est garanti par la loi.

Article 22

Toute personne a droit à la propriété. Nul ne peut être privé de sa propriété que pour cause d'utilité publique et contre juste et préalable dédommagement.

Article 23

Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion, de culte, d'opinion et d'expression dans le respect de l'ordre public établi par la loi et les règlements. L'exercice du culte et l'expression des croyances s'effectuent dans le respect de la laïcité de l'Etat.

Les institutions, les communautés religieuses ou philosophiques ont le droit de se développer sans entraves. Elles ne sont pas soumises à la tutelle de L'Etat. Elles règlent et administrent leurs affaires d'une manière autonome.

Article 24

La liberté de la presse est reconnue et garantie par l'Etat. Elle est protégée par la Haute Autorité de l'Audio - visuel et de la Communication dans les conditions fixées par une loi organique.

Article 25

L'Etat reconnaît et garantit, dans les conditions fixées par la loi, la liberté d'aller et venir, la liberté d'association, de réunion, de cortège et de manifestation.

Article 26

L'Etat assure à tous l'égalité devant la loi sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion, d'opinion politique ou de position sociale.

L'homme et la femme sont égaux en droit. L'Etat protège la famille et particulièrement la mère et l'enfant. Il veille sur les handicapés et les personnes âgées.

Article 27

Toute personne a droit à un environnement sain, satisfaisant et durable et a le devoir de le défendre. L'Etat veille à la protection de l'environnement.

Article 28

Le stockage, la manipulation et l'évacuation des déchets toxiques ou polluants provenant des usines ou autres unités industrielles ou artisanales installées sur le territoire national sont réglementés par la loi.

Article 29

Le transit, l'importation, le stockage, l'enfouissement, le déversement sur le territoire national des déchets toxiques ou polluants étrangers et tout accord y relatif constituent un crime contre la Nation. Les sanctions applicables sont définies par la loi.

Article 30

L'État reconnaît à tous les citoyens le droit au travail et s'efforce de créer les conditions qui rendent la jouissance de ce droit effective et garantissent au travailleur la juste rétribution de ses services ou de sa production

Article 31

L'État reconnaît et garantit le droit de grève. Tout travailleur peut défendre, dans les conditions prévues par la loi, ses droits et ses intérêts soit individuellement, soit collectivement ou par l'action syndicale. Le droit de grève s'exerce dans les conditions définies par la loi.

Article 32

La défense de la Nation et l'intégrité du territoire de la république est un devoir sacré pour tout citoyen béninois. Le service militaire est obligatoire. Les conditions d'accomplissement de ce devoir sont déterminées par la loi.

Article 33

Tous les citoyens de la république du Bénin ont le devoir de travailler pour le bien commun, de remplir toutes leurs obligations civiques et professionnelles, de s'acquitter de leurs contributions fiscales

Article 34

Tout citoyen béninois, civil ou militaire, a le devoir sacré de respecter en toutes circonstances, la constitution et l'ordre constitutionnel établie ainsi les lois et règlements de la République.

Article 29

Le transit, l'importation, le stockage, l'enfouissement, le déversement sur le territoire national des déchets toxiques ou polluants étrangers et tout accord y relatif constituent un crime contre la Nation. Les sanctions applicables sont définies par la loi.

Article 30

L'État reconnaît à tous les citoyens le droit au travail et s'efforce de créer les conditions qui rendent la jouissance de ce droit effective et garantissent au travailleur la juste rétribution de ses services ou de sa production

Article 31

L'État reconnaît et garantit le droit de grève. Tout travailleur peut défendre, dans les conditions prévues par la loi, ses droits et ses intérêts soit individuellement, soit collectivement ou par l'action syndicale. Le droit de grève s'exerce dans les conditions définies par la loi.

Article 32

La défense de la Nation et l'intégrité du territoire de la république est un devoir sacré pour tout citoyen béninois. Le service militaire est obligatoire. Les conditions d'accomplissement de ce devoir sont déterminées par la loi.

Article 33

Tous les citoyens de la république du Bénin ont le devoir de travailler pour le bien commun, de remplir toutes leurs obligations civiles et professionnelles, de s'acquitter de leurs contributions fiscales

Article 34

Tout citoyen béninois, civil ou militaire, a le devoir sacré de respecter en toutes circonstances, la constitution et l'ordre constitutionnel établies ainsi que les lois et règlements de la république.

Article 35

Les citoyens chargés d'une fonction publique ou élus à une fonction politique ont le devoir de l'accomplir avec conscience, compétence, probité dévouement et loyauté dans l'intérêt et le respect du bien commun.

Article 36

Chaque Béninois a le devoir de respecter et de considérer son semblable sans discrimination aucune et d'entretenir avec les autres des relations qui permettent de sauvegarder, de renforcer et de promouvoir le respect, le dialogue et la tolérance réciproque en vue de la paix et de la cohésion nationale.

Article 37

Les biens publics sont sacrés et inviolables. Tout citoyen béninois doit les respecter scrupuleusement et les protéger. Tout acte de sabotage, de vandalisme, de corruption, de détournement, de dilapidation, ou d'enrichissement illicite est réprimé dans les conditions prévues par la loi.

Article 38

L'État protège à l'étranger les droits et intérêts légitimes des citoyens béninois.

Article 39

Les étrangers bénéficient sur le territoire de la République du Bénin des mêmes droits et libertés que les citoyens béninois et ce dans les conditions déterminées par la loi. Ils sont tenus de se conformer à la constitution, aux lois et règlements de la République.

Article 40

L'État a le devoir d'assurer la diffusion et l'enseignement de la constitution, de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, de la Charte Africaine des Droits

de l' Homme et des Peuples de 1981 ainsi que de tous les instruments internationaux dûment ratifiés et relatifs aux Droits de l' Homme.

L'Etat doit intégrer les droits de la personne humaine dans les programme de d'alphabétisation et d'enseignement aux différents cycle scolaires et universitaires et dans tous les programmes de formation des Forces Armées, des Forces de Sécurité Publique et assimilés.

L'Etat doit également assurer dans les langues nationales par tous les moyens de communication de masse, en particulier par la radiodiffusion et la télévision, la diffusion et l'enseignement de ces mêmes droits.

Article 160

La présente loi sera exécutée comme constitution de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 11 décembre 1990

Par le Président de la République

Chef de L'Etat,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre de la Justice

et de la Législation

Yves YEHOUESSI

Le Premier Ministre,

Chef du Gouvernement

Nicéphore SOGLO

**ANNEXE 20:
RÉCAPITULATIF DES RESSOURCES DE L'ÉTAT POUR LES
ANNÉES 1998, 1999 ET 2000**

Récapitulation des ressources et charges de l'État pour les années 1998, 1999, 2000

Tableau récapitulatif des ressources et des charges de l'État béninois – Années 1998, 1999 & 2000

Exercices Structures & rubriques concernées	1998			1999			2000		
	Loi de finances N° 97 - 043 du 06-01-98			Loi de finances N° 99 - 00 du 13-01-99			Ordonnance N° 2000-001 du 02-01-00 portant loi de finances.		
	Ressources *	Charges* (dépenses)	% par rapport au total (ressources ou charges)	Ressources *	Charges* (dépenses)	% par rapport au total (ressources ou charges)	Ressources *	Charges* (dépenses)	% par rapport au total (ressources ou charges)
Budget général de l'Etat									
-	189 466	254 875 000	80,33	217 985	274 145 000	81,79	234 336	311 929	83,00
Institutions & ministères	000	14 757 000	4,65	000	16 271 000	4,85	000	000	4,36
	8 613 000	42 730 000	13,47	9 714 000	41 765 000	12,46	9 064 000	16 375 000	11,84
	5 139 000			7 329 000			7 938 000	44 496 000	
-Budget annexe	114 073			100 153			124 462		
-Autres budgets	000	4 929 000	1,55	000	3 000 000	0,90	000		0,80
-Dons, prêts et ressources spéciales								3 000 000	
Variation nette des arriérés									
Total	317 291 000	317 291 000	100,00	335 181 000	335 181 000	100,00	375 800 000	375 800 000	100,00

<u>Répartition des dépenses par section (institutions et ministères)</u>								
Présidence	1 481 285	0, 47		1 498 316	0, 44		1 606, 725	0, 43
Assemblée Nationale	1 446 936	0, 46		1 766 146	0, 52		1 585, 010	0, 42
Cour Constitutionnelle	254 521	0, 08		277 042	0, 08		276, 204	0, 07
Cour Suprême	384 758	0, 10		424 757	0, 13		459, 204	0, 12
Conseil Eco & social	294 969	0, 09		339 404	0, 10		336, 694	0, 09
Hte Autorité Audio -visuel et Communicat°	258 713	0, 08		328 743	0, 10		328, 599	0, 09
Primature	273 379	0, 08						
Ministère Défense Nat.	11 292 429	3, 56		11 041 215	3, 29		10 699, 280	2, 85
Ministère de l'Intérieur	3 534 258	1, 11		3 791 012	1, 13		4 466, 241	1, 19
Ministère Affaires Etr.	4 554 767	1, 44		6 032 234	1, 80		6 517, 015	1, 73
Ministère des Finances	4 010 858	1, 26		4 210 874	1, 26		4 340, 612	1, 15
Ministère de la Justice	986 631	0, 31		1 270 982	0, 38		1 344, 818	0, 36
Ministère du Plan	829 698	0, 26		791 968	0, 24		900, 102	0, 24
Ministère chargé des Relat° avec les institut°	27 052 751	8, 53		28 936 435	8, 63		129, 428	0, 03
Ministère de l'Enseign.	794 001	0, 25		789 929	0, 24		32 322, 686	8, 60
Ministère TP et Transp.	673 166	0, 21		634 302	0, 19		881, 879	0, 23
Ministère Fonct° Publiq	555 519	0, 17		565 191	0, 17		673, 270	0, 18
Ministère de l'Industrie	372 589	0, 12		354 258	0, 11		593, 593	0, 16
Ministère de l'Environ.	406 597	0, 13		400 281	0, 12		419, 422	0, 11
Ministère de la Santé P.	7 651 691	2, 41		8 770 341	2, 61		5 483, 818	1, 46
Ministère mines, énerq.	501 314	0, 16		515 892	0, 15		9 109, 819	2, 42
Ministère du commerce	510 566	0, 16		522 276	0, 15		543, 078	0, 14
Ministère Dév. Rural	4 552 527	1, 43		4 957 176	1, 48		548, 489	0, 14
Ministère de la jeunesse	376 077	0, 12		391 726	0, 12		6 380, 511	1, 70
Ministère de la promot° sociale et de la condition féminine.							406, 109	0, 11
	Néant			312 646	0, 09		620, 256	0, 16

* Montant en milliers de Francs CFA.

Sources : lois de finances N°s 97-043 et 99-00 des 06-01-98 et 13-01-99, ordonnance N° 2000-001 du 02-01-00.

ANNEXE 21 :
DÉCRET DE LOI RELATIF À LA CRÉATION DU MINISTÈRE DE
LA CONDITION FÉMININE EN RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

DÉCRET RELATIF À LA CRÉATION DE LA CONDITION FÉMININE

**REPUBLIQUE DU
BENIN**

**MINISTERE DE LA
PROTECTION SOCIALE ET
DE LA FAMILLE**

ARRÊTÉ

DIRECTION DE CABINET

Année 2000

**SECRETARIAT
GENERAL**

n° _____/MPSF/DC/SGM/DA/DCMS/SA Portant
Attributions, Organisation et Fonctionnement de la
Direction de la Communication et de la Mobilisation
Sociale du Ministère de la Protection Sociale et de la
Famille.

**DIRECTION DE
L'ADMINISTRATION**

**DIRECTION DE LA
COMMUNICATION ET DE LA
MOBILISATION SOCIALE**

**Le Ministre de la Protection
Sociale et de la Famille,**

- VU la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1^{er} avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- VU le Décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les Structures de la Présidence de la République et des Ministères
- VU le Décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 99-613 du 20 décembre 1999 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Protection Sociale et de la Famille ;

ANNEXE 22

**DÉCRET FIXANT LES CONDITIONS D'EXISTENCE ET LES
MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DES ONG ET DES
ORGANISATIONS**

**DÉCRET FIXANT LES CONDITIONS D'EXISTENCE ET LES MODALITÉS DE
FONCTIONNEMENT DES ONG ET DE LEURS ORGANISATIONS FAÏTIÈRES
EN RÉPUBLIQUE DU BÉNIN**

LE DÉCRET FIXANT LES CONDITIONS D'EXISTENCE ET LES MODALITES
DE FONCTIONNEMENT DES ONG ET DE LEURS ORGANISATIONS FAITIÈRES en
République du Bénin

Le décret fixant les conditions d'existence et les modalités de fonctionnement des ONG et de leurs Organisations faïtières, décret que vous attendez depuis des années, impatiemment, est adopté en Conseil des Ministres en sa séance du 17 mai 2001. Il est entré en vigueur depuis le 12 juillet 2001.

C'est le décret d'application de la Loi 1901 aux ONG.

Le CPA-ONG se félicite de cet aboutissement et remercie, tous ceux qui y ont comme lui contribué par les innombrables séances de travail, leur disponibilité permanente face aux multiples rebondissements et la qualité de leurs apports. Ils ont fait œuvre utile. Les ONG peuvent désormais se frotter les mains.

Ce décret initié en 1997 par les ONG à leur historique rencontre de Palm Beach, entre autres, apporte des solutions à d'importants problèmes qui se posent aux ONG en terme de facilitation de leurs activités par l'État.
Voici le texte intégral de ce décret.

DÉCRET N° 2001-234 DU 12 JUILLET 2001

Fixant les conditions d'existence et les modalités de fonctionnement des Organisations Non
Gouvernementales (ONG) et leurs organisations faïtières.

**LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association et son décret d'extension du 13 mars 1946 ;
Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
Vu le décret n° 2001-170 du 07 mai portant composition du gouvernement ;
Vu le décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;
Vu le décret n° 95-172 du 15 juin 1995 portant création du Comité National de Suivi des Activités des ONG ;

Sur proposition du Ministre d'État, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de la Prospective et du Développement ;
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 mai 2001 ;

DECRÈTE :

TITRE PREMIER : DES GÉNÉRALITES

Article 1er : Est considérée comme Organisation Non Gouvernementale (ONG), une association nationale ou étrangère, à but non lucratif créée par initiative privée, regroupant des personnes physiques ou morales en vue d'exercer une activité d'intérêt général, de solidarité ou de coopération volontaire pour le développement.

L'ONG contribue directement ou indirectement à l'amélioration durable, participative et consciente des conditions de vie des communautés à la base. Elle est tenue, dans ses activités d'opérer sans distinction de race, de religion, de sexe, d'ethnie et ne s'autorise aucune activité politique partisane.

Elle vise la promotion de la personne humaine dans toutes ses dimensions culturelle, sociale, économique et politique.

Article 2 : Une ONG est une organisation autonome dont les actions peuvent être complémentaires ou en partenariat avec celles du Gouvernement.

Article 3 : «Le but non lucratif» signifie qu'une ONG ne réalise pas de bénéfice dans l'intention de la distribuer à ses membres.

Toutefois, une ONG peut créer sur la base des textes en vigueur, une entreprise privée ou toutes autres activités pouvant décupler ses moyens, accroître sa capacité d'auto-financement et améliorer la qualité de ses prestations, conformément à ses objectifs.

Article 4 : Plusieurs ONG peuvent se regrouper en organisations faïtières. Plusieurs organisations faïtières peuvent se regrouper en une confédération. Aucune ONG ne peut appartenir à la fois à plusieurs organisations faïtières.

Article 5 : Sont réputées étrangères, les ONG disposant d'une antenne au Bénin et ayant leur siège à l'étranger.

Article 6 : Pour intervenir en République du Bénin, une ONG étrangère doit remplir les formalités administratives en vigueur au Bénin.

Article 7 : Les ONG étrangères doivent être déclarées au Ministère chargé de l'Intérieur et sont en outre soumises aux dispositions du présent décret.

Article 8 : Les ONG jouissent de la capacité juridique et de l'autonomie financière.

TITRE II : DE LA CRÉATION D'UNE ONG ET DES ORGANISATIONS FAÏTIÈRES

Article 9 : Toutes les personnes désireuses de créer une ONG doivent se conformer aux formalités ci-après :

- asseoir une instance constitutive (Assemblée Générale, Congrès...);
- soumettre à cette instance, pour adoption, les projets de statuts portant objet, mission, durée, siège, organes avec leurs attributions et leur fonctionnement, ressources, dispositions relatives aux modifications et changements, mode de dévolution des biens en cas de dissolution et règlement intérieur de l'ONG;
- établir un procès verbal des travaux de l'instance constitutive avec mention obligatoire de la composition de l'organe dirigeant, indication de l'identité et des adresses complètes des membres de cet organe qui doivent signer le procès verbal.

Article 10 : Toute ONG nationale devra être déclarée par les soins de ses membres fondateurs auprès de la circonscription administrative où elle a son siège social. Une attestation de dépôt est délivrée séance tenante par l'autorité compétente.

Article 11 : Le récépissé de déclaration est délivré par l'autorité compétente dans un délai n'excédant pas deux mois à compter de la date du dépôt du dossier de déclaration. Passé ce délai, le silence de l'autorité compétente emporte la reconnaissance de l'ONG et autorise les formalités de publication.

L'ONG devra procéder aux formalités de publication au vu de l'attestation de dépôt. L'autorité compétente qui délivre un récépissé de déclaration doit dans un délai d'un mois, en adresser copie au Ministère chargé de l'Intérieur, accompagné d'un exemplaire du dossier complet.

Le délai maximum pour la délivrance du récépissé de déclaration d'une ONG étrangère est de quatre (04) mois.

Article 12 : Dans un délai d'un mois à partir de la date de notification du récépissé de déclaration, les dirigeants de l'ONG sont tenus de faire procéder à l'insertion au Journal Officiel, d'un extrait de ce récépissé portant la date de la déclaration, le titre et l'objet de l'ONG ainsi que l'indication de son siège social.

Article 13 : Les ONG sont tenues de faire connaître aux autorités compétentes, dans un délai de trois (03) mois, tous les changements survenus dans leur administration ou direction ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts et règlements intérieurs.

Article 14 : Les procédures de création et de reconnaissance des organisations faïtières sont identiques à celle des ONG.

L'organisation et le fonctionnement des organisations faïtières sont déterminés par leurs statuts respectifs.

ITRE III : DE L'ACCORD DE COLLABORATION AVEC L'ÉTAT, DE LA RECONNAISSANCE D'UTILITE PUBLIQUE ET DES AVANTAGES

Article 15 : Toute ONG étrangère peut solliciter un accord de siège auprès du Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine sur présentation d'un dossier dont le contenu sera précisé par Arrêté.

L'accord de siège n'est signé qu'après avis d'un comité interministériel dont la composition est fixée par Arrêté conjoint du Ministre chargé des Affaires Etrangères, du Ministre chargé du Plan, du Ministre chargé de la Société Civile et du Ministre chargé de l'Intérieur.

Article 16 : Toute ONG nationale reconnue peut signer un accord-cadre avec le Ministre chargé de la Société Civile sur présentation d'un dossier dont le contenu sera précisé par Arrêté.

Article 17 : Toute ONG peut signer des protocoles d'entente avec toutes autorités administratives dans le cadre d'un programme d'actions défini.

Article 18 : Toute ONG qui présente pour la société un intérêt particulier dans les domaines du développement économique, social et culturel, peut être reconnue d'utilité publique par l'Etat.

Article 19 : Pour être reconnue d'utilité publique, une ONG doit, sauf dérogation spéciale accordée en Conseil des Ministres, remplir les conditions suivantes :

- avoir régulièrement fonctionné en qualité d'organisation déclarée pendant un délai probatoire de trois (03) ans au moins ;
- poursuivre une mission d'utilité publique ;
- bénéficier d'un rayonnement national ;
- avoir mis en place des structures indispensables à une action efficace et à une gestion transparente de son patrimoine ;
- justifier d'un patrimoine comportant des valeurs mobilières d'un montant minimal de un million (1.000.000) de francs CFA.

La composition du dossier à fournir est fixée par Arrêté conjoint du Ministre chargé de la Société Civile et du Ministre chargé de l'intérieur.

Article 20 : La reconnaissance d'utilité publique fait l'objet d'un décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de la Société Civile après avis d'une commission interministérielle comprenant le Ministre chargé du Plan, le Ministre chargé des Finances et le Ministre chargé de l'Intérieur.

Toutefois, lorsqu'il est établi que l'ONG ou l'organisation faïtière poursuit une cause ou un objet illicite ou se livre à des activités contraires à ses statuts, sa dissolution est prononcée par voie judiciaire.

TITRE VI : DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

la date de signature du présent décret pour se conformer aux nouvelles dispositions.

Article 28 : Les ONG et leurs organisations faïtières en activité disposent d'une période de un (1) an à compter de la date de signature du présent décret pour se conformer aux nouvelles dispositions.

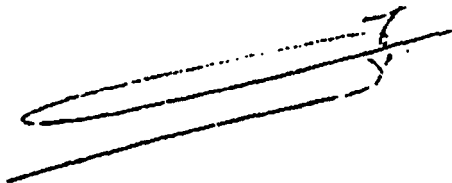
Article 29 : Tous les départements ministériels concernés par la vie des ONG et de leurs organisations faïtières sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application des dispositions du présent décret.

Article 30 : Le présent Décret abroge les dispositions du décret 46-432 du 13 mars 1946, rendant applicables les titres Ier, et II de la loi du 1er Juillet 1901.

Article 31 : Le présent décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 12 Juillet 2001.-

*Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,*



Mathieu KEREKOU

*Le Ministre Chargé des Relations
avec les Institutions, la Société
Civile et les Béninois de
l'Extérieur,*



Adékpédjou S. AKINDES